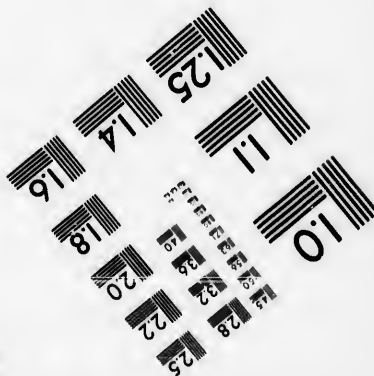
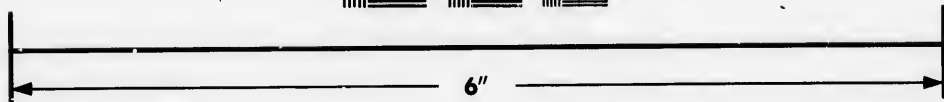
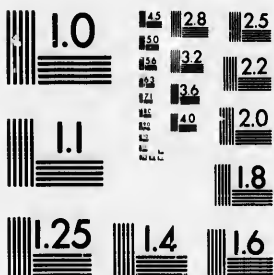


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

Car

24
26
28
32
36
2.5
2.2
2.0
1.8

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10
01

© 1985

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transperence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input checked="" type="checkbox"/> Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
					✓						

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

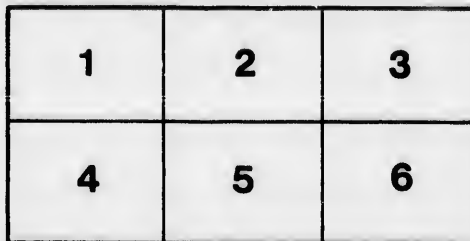
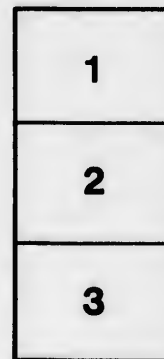
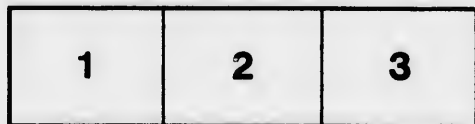
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

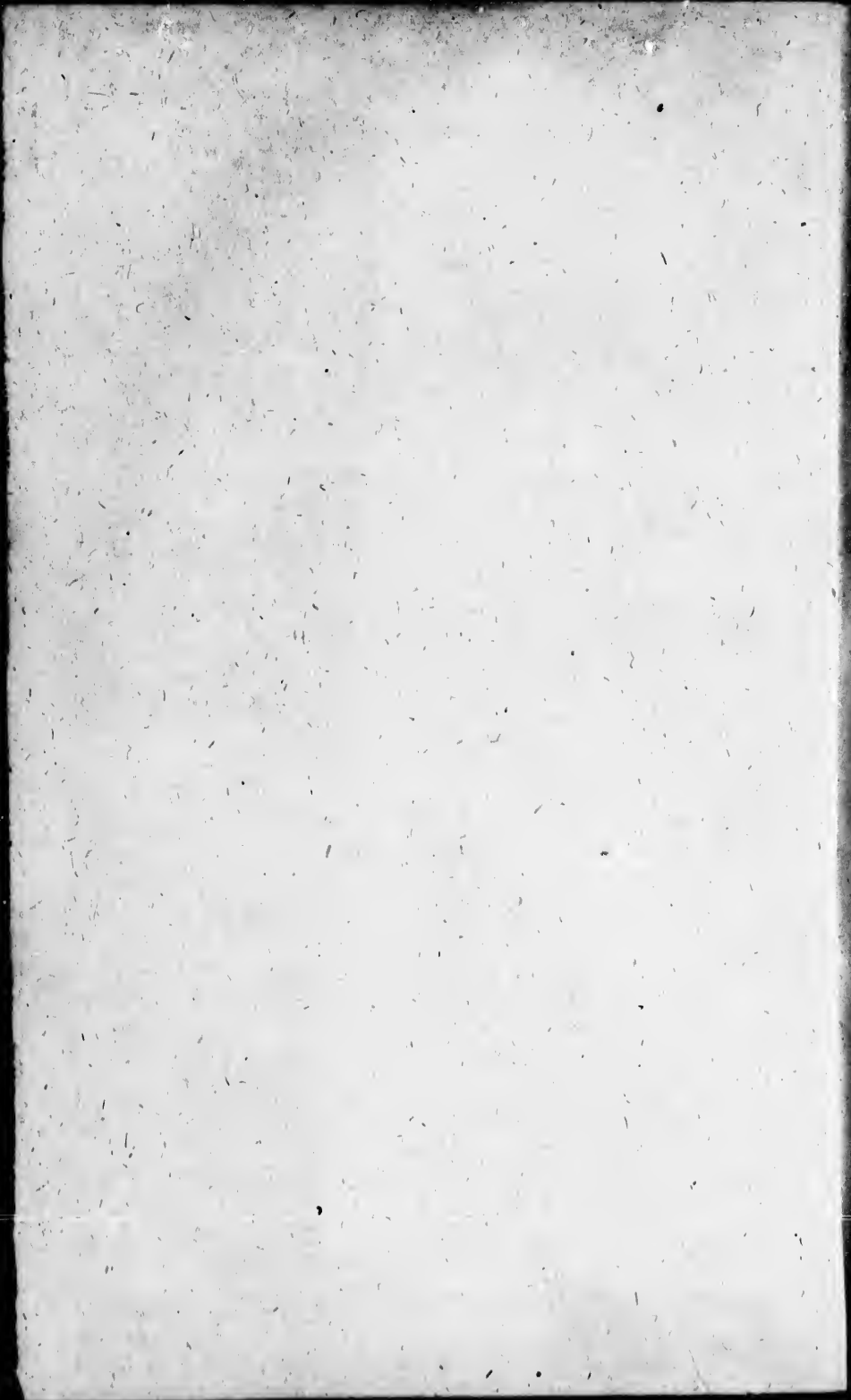
Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.





LETTRES
ÉDIFIANTES
ET
CURIEUSES.

Bibliothèque,
Le Séminaire de Québec,
3, rue de l'Université,
Québec 4, QUE.

21

IMPRIMERIE DE J. B. KINDELEM.

NOU

CHEZ }

248

LETTRES
ÉDIFIANTES
ET
CURIEUSES,
ÉCRITES
DES MISSIONS ÉTRANGÈRES.

NOUVELLE ÉDITION, ORNÉE DE CINQUANTE BELLES GRAVURES.

.....
MÉMOIRES DE LA CHINE.
.....

TOME ONZIÈME.



A LYON.

CHEZ { J. VERNAREL, Libraire ;
Ét. CABIN et C.°, Libraires, rue St-Dominique, n° 19.

M. DCCC. XIX.

1712

1713

É

D

ici
flo
se
je n
de
qu
roy
Qu
ces

LETTRES
ÉDIFIANTES ET CURIEUSES,
ÉCRITES
PAR DES MISSIONNAIRES
DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

.....
MÉMOIRES DE LA CHINE.
.....

LETTRE

*Du père Parennin, missionnaire de la Compagnie
de Jésus, au père***, de la même Compagnie.*

A Pekin, ce 20 août 1724.

MON RÉVÉREND PÈRE,

La paix de N. S.

VOUS vous attendez sans doute que je vous expose
ici l'état de désolation où cette mission, autrefois si
florissante, vient d'être réduite. Mais comme d'autres
se sont déjà chargés du soin de vous en instruire,
je me bornerai à vous entretenir d'une seule famille
de Pekin, plus illustre par la foi de Jésus-Christ,
qu'elle a généreusement professée, que par le sang
royal des Tartares Mant-cheoux, dont elle est issue.
Quoique je n'aie pas contribué à la conversion de
ces princes, et qu'après Dieu ils en soient redevables

aux soins du père Joseph Suarez, jésuite portugais, qui leur a conféré le baptême, et qui a toujours gouverné leur conscience, j'ai eu cependant avec eux de si étroites liaisons, et je les ai entretenus si souvent, que je suis en état de vous en rendre un compte très-exact et très-sincère.

Mais d'abord il est bon de vous prévenir sur l'idée que vous devez vous former des princes du sang de la Chine. Vous vous tromperiez fort, si vous les compariez à ceux d'Europe, et surtout de la France, où la suite glorieuse de tant de rois leurs ancêtres les élève de beaucoup au-dessus des personnes même les plus distinguées de l'état : leur petit nombre leur attire encore plus d'attention et de respect, et ce respect s'augmente dans l'esprit des peuples, à proportion qu'ils approchent de plus près du trône. Il n'en est pas ainsi à la Chine. Les princes du sang dont je vais parler, touchent presque à leur origine ; ils ne vont qu'à cinq générations ; leur nombre néanmoins s'est tellement multiplié en si peu de temps, qu'on en compte aujourd'hui plus de deux mille. Cette multitude, en les éloignant du trône, les avilit, surtout ceux qui, d'ailleurs, se trouvant dépourvus de titres et d'emplois, ne peuvent figurer d'une manière conforme à leur naissance : c'est ce qui met une grande différence entre les princes du même sang, et ce qui doit vous faire juger quels étoient les obstacles qu'avoient à surmonter ceux dont je parle, qui ont embrassé le christianisme.

Je dois encore vous faire observer qu'il y a à Pe-kin un tribunal uniquement établi pour y traiter des affaires des princes : on ne veut pas qu'ils soient confondus avec le commun du peuple. Les présidens et les premiers officiers de ce tribunal sont des princes titrés. Les officiers subalternes sont choisis parmi les mandarins ordinaires : c'est à ceux-ci de dresser les actes de procédure, et de faire les autres écritures

nécessaires. C'est aussi dans les registres de ce tribunal que sont inscrits tous les enfans de la famille royale, à mesure qu'ils naissent; qu'on marque les titres et les dignités dont ils sont honorés; qu'on les juge, et qu'on les punit s'ils le méritent.

Autre observation à faire; c'est que tous les *regulo*, outre leur femme légitime, en ont ordinairement trois autres, auxquelles l'Empereur donne des titres, et dont les noms s'inscrivent dans le tribunal des princes. Les enfans qui en naissent, ont leur rang après les enfans légitimes, et sont plus considérés que ceux qui naissent des simples concubines, que les princes peuvent avoir en aussi grand nombre qu'ils le souhaitent.

L'Empereur qui règne aujourd'hui n'est que le troisième de ceux qui ont régné depuis quatre-vingt-un ans sur toute la Chine et la Tartarie; mais il est le cinquième, si on remonte jusqu'à son bisaïeul et à son trisaïeul. Celui-ci, après avoir subjugué son propre pays, conquit encore toute la Tartarie orientale, le royaume de Corée, la province de Leao-tong au-delà de la grande muraille, et établit sa cour dans la capitale appelée *Chin-yam* par les Chinois, et *Moukeden* par les Tartares Mant-cheoux. On lui donna dès-lors le nom de *Tait-sou*: c'est un nom commun à tous les conquérans, qui sont les premiers auteurs d'une dynastie; et comme ses frères, qui étoient en grand nombre, avoient beaucoup contribué par leur valeur à la conquête de tant de pays, il fit les uns *Tsin-yam*, les autres *Kiun-yam* et *Peylé*: il a plu aux Européens d'appeler ces sortes de dignités du nom de *Regulo* du premier, du second et du troisième ordre. Il fut réglé alors que parmi les enfans de ces *regulo*, on en choisiroit toujours un pour succéder à son père dans la même dignité.

Outre ces trois dignités, ce même Empereur en

établit encore quelques autres qui leur sont inférieures, et se donnent aux autres enfans qui s'en rendent les plus dignes. Ceux du quatrième degré s'appellent *Peit-sé*; ceux du cinquième, *Cong*, et ainsi des autres. Ce cinquième degré est encore au-dessus de tous les plus grands mandarins de l'Empire.

Les autres qui suivent n'ont point, comme les précédens, des marques extérieures qui les distinguent des mandarins, soit dans leurs équipages, soit dans leurs habits; ils ne portent que la ceinture jaune, qui est commune à tous les princes du sang, tant à ceux qui possèdent des dignités, qu'à ceux qui n'en ont pas; mais ceux-ci ont honte de la faire paroître, et ils ont coutume de la cacher lorsque leur indigence les met hors d'état d'avoir un équipage convenable à leur rang et à leur naissance.

Parmi les *regulo* dont je parle, il y en a un du troisième ordre, nommé *Sounou*, âgé de soixante-dix-sept ans. Il descend de l'aîné des empereurs qui ont régné jusqu'ici. La famille dont il est le chef est très-nombreuse. Il a eu treize fils, dont onze vivent encore, et ont tous des enfans, et seize filles, qui, presque toutes, ont été mariées à des princes mongols ou à des mandarins de Pekin: car selon la loi des Mant-cheoux, ils ne peuvent s'unir par le mariage avec des princes du même sang.

Le troisième des fils de ce *regulo* s'étant signalé par sa sagesse et son habileté, non-seulement dans les emplois militaires, mais encore dans la connoissance des livres chinois et tartares, l'Empereur lui en témoigna sa satisfaction en l'élevant à la dignité de *cong* (*regulo* du cinquième ordre); il lui assigna en même temps les honneurs et les appointemens attachés à cette dignité; et ce qui le flattoit encore plus, c'est que l'Empereur, donnoit par-là à connoître qu'il le destinoit à être le successeur de son père.

L'occupation de ces princes, en remontant du cinquième ordre jusqu'au premier, est pour l'ordinaire d'assister aux cérémonies publiques, de se montrer tous les matins au palais de l'Empereur, puis de se retirer dans leur propre palais, où ils n'ont d'autre soin que celui de gouverner leur famille; les mandarins et les autres officiers dont l'Empereur a composé leurs maisons; il ne leur est pas permis de se visiter les uns les autres, ni de coucher hors de la ville sans une permission expresse. Chacun voit assez pour quelle raison on les astreint à une loi si gênante; il suffit de dire qu'elle leur donne un grand loisir, et que la plupart ne l'emploient pas trop utilement.

Celui dont je parle, naturellement ennemi de tout amusement frivole, s'occupoit à la lecture; et ce fut la voie dont Dieu se servit pour l'attirer à la connaissance des vérités chrétiennes. C'est ce qu'il me raconta lui-même, il y a peu de mois. Je le priois de m'apprendre ce qui avoit donné lieu à sa conversion, et quels en avoient été les commencemens. Cette demande alarma d'abord sa modestie; et la peine qu'il en ressentit, parut sur son visage. Après avoir rêvé un peu de temps : « Puisque vous le voulez, me dit-il, je vous en ferai l'histoire en peu de mots. Je vous avoue que j'ai honte d'avoir si long-temps résisté à la voix de Dieu, et d'avoir regardé comme des inventions humaines ses plus redoutables mystères. Je commençai par feuilleter les livres les plus estimés des Chinois, et qui sont entre les mains des lettrés : ensuite l'envie me prit de lire pareillement ceux des sectaires, des *Hochang* et des *Taosse*, pour me mettre au fait des raisons qui les portent à vivre d'une manière si différente du commun des hommes. Je trouvai ces ouvrages semés d'obscurités; je n'y voyois ni principes suivis, ni raisons solides sur les points

„ les plus essentiels. Je m'en prenois alors à mon
 „ peu d'intelligence; je recommençois mes lectures
 „ avec plus d'application; je consultois ceux de ces
 „ sectes qui passaient pour habiles; je disputois, je
 „ proposois mes difficultés; mais leurs réponses ne
 „ me satisfaisoient pas; je ne voyois pas même qu'ils
 „ s'accordassent ensemble sur le châtiment des mé-
 „ chaus ni sur la récompense promise aux gens de
 „ bien; enfin, rien ne me contentoit. Dieu permit
 „ qu'un jour je passai par la foire d'une pagode. J'y
 „ vis de vieux livres exposés en vente. L'un de ces
 „ livres avoit pour titre, *de l'âme de l'homme*; ma
 „ curiosité fut piquée: je fis signe à un de mes gens
 „ de l'acheter, et je me rendis à mon palais, où à
 „ peine arrivé, je me mis à le lire. Je trouvai que le
 „ style en étoit bien différent des autres que j'avois
 „ déjà lus; mais je n'en comprenois ni le sens ni les
 „ conséquences, et les difficultés se présentoient en
 „ foule à mon esprit.

„ J'envoyai chez les libraires chercher de sem-
 „ blables livres qui pussent me donner quelque
 „ éclaircissement. Les libraires, qui n'en étoient pas
 „ fournis, répondirent qu'on n'en trouveroit qu'au
 „ *tien-tchou-tang*, c'est-à-dire, à l'église. Je pris
 „ ce nom pour celui de l'enseigne du lieu où l'on
 „ vendoit ces sortes de livres; car quoique je susse
 „ en général qu'il y avoit des Européens à Peking, je
 „ n'avois jamais parlé à aucun d'eux, et je ne savois
 „ pas même que le lieu où ils demeuroient s'appelât
 „ *tien-tchou-tang*.

„ J'ordonnai donc à un domestique d'en aller
 „ acheter; il revint bientôt avec quantité de livres
 „ qu'il m'apporta, en me disant qu'ils ne se ven-
 „ doient pas, mais que les Européens les donnoient
 „ libéralement à ceux qui en demandoient; il m'ajouta
 „ que leurs catéchistes l'avoient fort entretenu de ces
 „ pères et de la loi qu'ils prêchoient, et que j'en

„ trouverois les articles les plus importans dans les
„ livres dont on me faisoit présent.

„ Je les lus avec empressement ; j'étois charmé
„ de l'ordre, de la clarté, et de la solidité des rai-
„ sonnemens qui prouvoient un Être souverain,
„ unique, créateur de toutes choses, tel enfin qu'on
„ ne sauroit rien imaginer de plus grand, ni de plus
„ parfait. La simple exposition de ses magnifiques
„ attributs me faisoit d'autant plus de plaisir, que
„ je trouvois cette doctrine conforme à celle des an-
„ ciens livres.

„ Mais quand je vins à l'endroit où l'on enseigne
„ que le Fils de Dieu s'est fait homme, je fus sur-
„ pris que des personnes, d'ailleurs si éclairées,
„ eussent mêlé à tant de vérités, une doctrine qui
„ me paroissoit si peu vraisemblable, et qui cho-
„ quoit ma raison. Plus j'y réfléchissois, plus je
„ trouvois de résistance dans mon esprit sur cet ar-
„ ticle ; c'est qu'alors je regardois un mystère si su-
„ blime des yeux de la chair, et je n'avois pas en-
„ core appris à captiver ma raison sous le joug de
„ la foi. Enfin, je communiquai ces livres à mes
„ frères et à mes parens ; ils donnèrent lieu à de fré-
„ quentes disputes ; nous allâmes plusieurs fois à
„ l'église pour éclaircir nos doutes, et fixer nos in-
„ certitudes ; nous conférâmes souvent avec les pères
„ et avec les lettrés chrétiens : leurs réponses me
„ paroissoient solides, et mes doutes ne se dissi-
„ poient point. Je composai alors deux volumes,
„ où je ramassai tous les motifs qui nous portent à
„ croire les révélations divines, et ce que j'avois lu
„ de plus clair et de plus pressant dans les livres de
„ la religion chrétienne. J'y ajoutai les difficultés
„ qu'on peut y opposer, et les réponses qui les éclair-
„ cissent. Je donnai à ce petit ouvrage l'ordre et
„ l'arrangement qui me parurent les plus naturels,
„ n'ayant d'autre vue que d'achever de me con-

„ vaincre moi-même, et de convaincre ceux de ma
 „ famillé qui m'attaquoient vivement. Je ne vous
 „ dis rien des fréquentes disputes que nous avons
 „ eues ensemble en Tartarie, vous les savez; enfin
 „ le Seigneur a jeté sur moi des regards de misé-
 „ ricorde, et je me croirois le plus heureux des
 „ hommes, si le régulo mon père se rendoit atten-
 „ tif à la voix de Dieu qui l'appelle. Nous adres-
 „ sons pour cela à Dieu des prières continuelles;
 „ obligez-moi, vous et les autres pères, d'offrir
 „ aussi le saint sacrifice à la même intention. „

Ce peu de paroles me suffisoit; mais il ne vous
 suffit pas, mon révérend père, et vous attendez sans
 doute que je vous expose quelle sorte de difficultés
 rendoient son esprit flottant et incertain, et don-
 nèrent lieu aux disputes que nous eûmes ensemble
 en Tartarie. Voici comme la chose se passa.

Il y a environ douze ans que ce prince suivit
 l'Empereur en Tartarie pour la grande chasse d'au-
 tomne. Il sut que j'étois du voyage. Il ordonna à ses
 gens de remarquer dans quel endroit on placeroit
 ma tente, et de faire dresser les siennes aussi près
 de moi qu'il seroit possible, sans néanmoins faire pa-
 roître aucune affectation. Il avoit lu alors presque
 tous les livres composés en langue chinoise sur la
 loi de Dieu, et il s'en étoit souvent entretenu avec
 ceux qu'il avoit cru être au fait de ces matières. Il
 vint donc un jour dans ma tente avec le douzième
 de ses frères, jeune homme de dix-sept ans. Il me
 déclara d'abord que s'il entroit en dispute avec moi,
 ce n'étoit pas à dessein de me contredire, ou de faire
 parade du peu qu'il savoit, mais uniquement pour
 dissiper ses doutes et s'éclaircir des vérités qu'il avoit
 peine à comprendre; que pour cela il me prioit de
 ne pas perdre le temps à lui prouver des choses dont
 il étoit persuadé, comme, par exemple, l'existence
 de Dieu, créateur de toutes choses, etc. Mais voici,

m'ajouta-t-il, ce qui me révolte, et à quoi j'ai de la peine à me rendre.

Sur cela il me proposa ses difficultés sur l'incarnation du Verbe, sur l'inégalité des conditions, sur les afflictions des justes et la prospérité des méchans; sur la prédestination, sur l'eucharistie, sur la confession auriculaire; sur le pouvoir du Pape, sur les indulgences et l'application qui s'en fait, sur les possédés et les maisons infestées du démon, et sur plusieurs autres articles, qui me firent dès-lors espérer que sa conversion n'étoit pas éloignée, et que Dieu vouloit se servir de lui pour en faire entrer plusieurs autres dans la voie du salut.

Il est inutile de vous rapporter ici les réponses que je lui fis, conformément à ce que la théologie enseigne, et dont vous êtes aussi bien instruit que moi; mais je dois dire en général, que ce ne sont pas toujours les meilleures raisons qui persuadent les infidèles, quoiqu'ils n'aient rien à y opposer; ce sont souvent certaines paroles, dites comme au hasard, qui les frappent, et dont Dieu se sert pour les attirer à lui, et pour faire comprendre aux ministres de sa parole, que le changement des cœurs et la conquête des âmes sont uniquement l'ouvrage de sa miséricorde.

A la fin de nos conversations, je lui dis qu'il ne devoit point s'imaginer qu'il fût le premier qui eût formé de semblables doutes, ni que les réponses que je lui avois faites fussent de mon invention. « Les », Européens, lui ajoutai-je, avant que de croire et », d'embrasser la religion chrétienne, formèrent les », mêmes difficultés, et de plus fortes encore: mais », enfin ce merveilleux assemblage de motifs que », nous avons de croire, les détermina, avec la grâce », de Dieu, à se rendre, à s'humilier, et à soumettre », leur esprit à des vérités qui sont au-dessus de la », raison humaine; ils ont douté et pour eux et pour

„ vous, soyez en repos de ce côté-là, et cessez d'être
 „ ingénieux à chercher de fausses raisons pour vous
 „ dispenser d'obéir à la voix de Dieu qui vous ap-
 „ pelle, et qui vous presse par cette inquiétude même
 „ que vous éprouvez. Il fait les premières avances
 „ sans avoir besoin de vous, et vous reculez comme
 „ s'il y avoit quelque chose à perdre, ou qu'il voulût
 „ vous surprendre. sachez que le comble du malheur
 „ pour vous, seroit que Dieu cessât de vous solliciter,
 „ et vous laissât dans cette malheureuse tranquillité,
 „ laquelle seroit suivie après la mort, de peines et
 „ de supplices qui ne finiront jamais.

„ Mais aussi de votre côté faites au moins un pas
 „ pour répondre aux invitations de votre Dieu. Vous
 „ n'approuvez pas la polygamie; vous dites qu'on
 „ peut se passer de plusieurs femmes; vous dites
 „ bien, agissez donc conséquemment; commencez
 „ par mettre ordre à cet article; disposez-vous
 „ par-là à recevoir de plus grandes grâces, qui
 „ feront disparaître vos difficultés et vos doutes.
 „ Jusqu'ici vous n'avez fait que disputer, que mul-
 „ tiplier vos doutes, et envisager le passage de l'état
 „ où vous êtes actuellement, à celui des Chrétiens,
 „ comme s'il étoit gardé par des monstres dont vous
 „ n'osez approcher, c'est-à-dire, que vous manquez
 „ de lumières et de forces, et qu'il faut les demander
 „ à Dieu avec ferveur et persévérance: je le fais,
 „ dit-il, tous les jours; continuez, repris-je, et
 „ soyez sûr que vos prières seront exaucées. „

Quand il fut de retour de Tartarie, il entretint
 souvent le regulo son père et ses frères de l'excel-
 lence de la religion chrétienne. Il leur parloit avec
 force et en homme pénétré des vérités qu'il leur
 annonçoit; il les pressoit d'examiner du moins les
 principes qui appuyoient ces vérités; enfin, il leur
 faisoit sentir que rien n'étoit pour eux d'une impor-
 tance plus grande, puisqu'il s'agissoit ou d'un bon-

heur ou d'un malheur éternel. Ses discours ne firent que des impressions légères sur leur esprit; souvent même, au lieu de l'écouter, ils l'exhortoient à se tranquilliser et à vivre comme ses prédécesseurs, qui étoient d'assez bons modèles à imiter. Il ne pouvoit alors qu'il ne feroit que peu de progrès par la voie de la dispute, où l'on s'interrompt souvent sans rien éclaircir ni déterminer; c'est ce qui l'engagea à poser le livre dont j'ai déjà parlé. Dieu y donna sa bénédiction; il fut lu avec attention. A la vérité on disputa encore sur les vérités de la religion, mais ce fut avec moins d'entêtement et d'opiniâtreté; ces seigneurs qui demeurent assez près de l'église des Jésuites portugais, y alloient souvent pour éclaircir leurs doutes. Ils proposoient leurs difficultés avec modestie. Enfin, la grâce triompha de leur résistance; trois ou quatre d'entr'eux se sentirent persuadés, et pensèrent sérieusement à se soumettre à l'évangile: il ne leur restoit plus à vaincre que certains obstacles qui paroissoient insurmontables à des princes tartares.

Un des plus grands obstacles étoit celui du *Tiao-Chin*; c'est un culte que les Mantcheoux rendent presque tous les mois à leurs ancêtres, depuis la conquête de l'Empire. Quelques-uns d'eux ont mêlé à ce culte diverses cérémonies des sectes de *Fo* et de *Tao*; et comme ni le prince ni ses frères n'étoient pas chefs de famille, puisque leur père vivoit encore, il ne leur étoit pas libre de faire aucun changement dans ces sortes de cérémonies, ni de s'en absenter plusieurs fois de suite; autrement ils auroient été regardés comme des fils dénaturés. C'est parmi les Tartares un crime égal au crime de rébellion, et qui se punit avec une égale sévérité.

Un autre obstacle venoit du côté du regulo leur père. Quoiqu'il estimât la religion chrétienne, il ne vouloit pas permettre qu'aucun de ses fils l'embrassât;



il les menaçoit même de les déférer à l'Empereur; la crainte de déplaire à Sa Majesté, et d'être en butte aux railleries des autres princes du sang, le faisoit agir ainsi contre ses propres lumières. Pour ce qui est des princes ses enfans dont je parle, la perte de leurs biens et de leurs dignités, l'éloignement de leurs concubines, et les pratiques les plus rigoureuses du christianisme, n'étoient pour eux que des empêchemens médiocres : « Nous pouvons, disoient-ils, vaincre ces difficultés sans le secours des hommes; nous n'avons besoin que de l'assistance de Dieu, et nous espérons qu'il ne le refusera pas à nos prières. » C'est ainsi que s'en expliquoient le troisième prince et son dixième frère, qui le premier de tous eut le bonheur de recevoir le baptême à l'occasion que je vais dire.

En l'année 1719, l'empereur Cang-hi, qui étoit en guerre avec Tse-Vam-Raptan, roi des Eluths, prit la résolution d'y envoyer son quatorzième fils. Plusieurs princes du sang s'offrirent de l'accompagner, et de servir sous lui en telle qualité qu'il plairoit à Sa Majesté. Le dixième prince dont il s'agit, étoit pour lors âgé d'environ vingt-sept ans; il étoit grand, bien fait de sa personne, et avoit la réputation d'un officier fort instruit dans le métier de la guerre. Il s'offrit comme les autres princes, et ses offres furent acceptées. Il y avoit déjà quelque temps que sa vie étoit toute chrétienne; il observoit exactement la loi de Dieu; il ne manquoit à aucun des jeûnes ordonnés par l'Eglise; il partageoit son temps entre la prière, la lecture et l'instruction de sa famille, dont plusieurs furent baptisés avant lui: il avoit souvent pressé le père Suarez de lui accorder la grâce du baptême. Le Missionnaire, pour éprouver davantage sa constance, avoit différé jusque-là de le satisfaire; mais enfin se voyant sur le point de partir pour un voyage de six cents lieues, il rencu-

vela ses instances avec plus d'ardeur que jamais, en témoignant au père Suarez, que s'il persistoit à lui refuser cette grâce, il répondroit à Dieu de son âme; qu'il étoit instruit de l'évangile, et qu'il étoit résolu d'observer ce qu'il prescrit, au risque même de sa vie : que pouvoit-on exiger de plus? qu'on devoit au moins faire attention qu'il n'auroit pas la facilité de recevoir le baptême dans un pays, où cependant le mauvais air, les maladies, la disette, étoient des ennemis encore plus redoutables que ceux qu'il alloit combattre.

Le père n'eut garde de se refuser plus long-temps à de si saints empressements; il lui conféra le baptême et le nomma *Paul*, ainsi qu'il souhaitoit, à cause de la dévotion particulière qu'il avoit pour ce saint apôtre, dont il avoit lu plusieurs fois la vie; c'est pourquoi dans la suite nous l'appellerons *le prince Paul*.

Aussitôt qu'il eut joint l'armée, son premier soin fut d'écrire au regulo son père, et à la princesse sa mère, pour les exhorter à embrasser le christianisme avec toute leur famille; il écrivit une autre lettre à la princesse son épouse, qui étoit déjà instruite des vérités chrétiennes, et qui étoit fort ébranlée par un songe qu'elle regardoit comme une véritable apparition. Elle fut si touchée des sentimens pleins de l'esprit de Dieu qui étoient répandus dans cette lettre, qu'elle demanda aussitôt le baptême; on le lui accorda, et elle fut nommée *Marie*.

Le zèle du prince Paul ne se bornoit pas à l'instruction de sa famille et des domestiques qui l'avoient suivi; il annonçoit les vérités chrétiennes aux autres princes et aux seigneurs de l'armée, et il les affectionna tellement au christianisme, qu'ils déposèrent leurs anciennes préventions, et devinrent de zélés défenseurs de la foi. Ayant appris qu'il y avoit dans les troupes huit ou dix soldats chrétiens, il les fit

venir en sa présence, et les traita avec tant de bonté et de familiarité, qu'ils en furent confus; il fit parmi eux les fonctions de missionnaire, prêchant encore plus efficacement par les grands exemples de vertu qu'il leur donnoit, que par les fervens discours qu'il leur tenoit.

Le *cong*, ou troisième prince, à qui on fit part de la conduite de son frère, et des lettres qu'il avoit écrites, en fut attendri jusqu'aux larmes; mais il se reprochoit à lui-même de s'être laissé prévenir par un frère, à qui il avoit donné les premières connoissances de la loi chrétienne. Il résolut dès-lors de finir certaines affaires qui l'empêchoient d'effectuer ses saintes résolutions; la Providence lui ouvrit une voie qui en accéléra l'exécution.

Ce prince, qui étoit d'une foible complexion, et dont la santé se trouvoit altérée, s'abstenoit souvent du palais, où d'ailleurs il ne prenoit plus de goût; et déjà par principe de conscience il refusoit de se trouver à certaines assemblées, nonobstant l'obligation où il étoit d'y assister selon le devoir de sa charge. L'empereur *Cang-hi* l'en destitua, pour le punir de sa négligence; il lui laissa néanmoins une dignité inférieure à la première, avec des appointemens proportionnés. Ce prince y renonça peu après, afin d'être tout à fait libre, et de ne plus servir que Dieu seul; il avoit déjà congédié une concubine, dont il avoit eu un fils qu'il instruisit lui-même, et qui étant tombé malade à l'âge de onze ans, mourut après avoir reçu le baptême, et alla être auprès de Dieu l'intercesseur d'un père qui lui avoit procuré un si grand bonheur. En effet, le prince ne tarda pas à demander le baptême, quoiqu'il n'eût jamais pu en obtenir le consentement du regulo son père. Il le reçut le jour de l'Assomption de Notre-Dame, en l'année 1721, et fut nommé *Jean*. Son fils unique, qui fut baptisé en même

temps, s'appela *Ignace* ; peu après toute sa famille bien instruite imita son exemple , savoir , la princesse *Cécile* sa femme , qui a été l'institutrice des autres dames ses belles-sœurs ; sa belle-fille *Agnès* , que son directeur appelle une héroïne chrétienne ; ses deux petit-fils *Thomas* et *Matthieu* , l'un âgé de six ans et l'autre de sept , et deux petites-filles.

L'esprit de ferveur animoit toute cette famille ; les domestiques furent si frappés de tant d'exemples , et surtout du zèle avec lequel ce prince les instruisoit , qu'ils vinrent en foule demander le baptême. Il avoit bâti dans son hôtel une chapelle isolée et fermée d'une muraille , où il n'avoit laissé qu'une petite porte , en sorte que les étrangers prenoient cet édifice pour une bibliothèque ; c'est-là que deux fois le jour il assembloit sa famille pour y réciter les prières de l'Eglise et instruire ses domestiques qu'il traitoit également bien , soit qu'ils profitassent de ses instructions , soit qu'ils négligeassent de les suivre. Il leur disoit que le respect humain ne devoit avoir aucune part dans leur conversion ; que la foi est un don de Dieu ; qu'il faut le lui demander avec persévérance , et avec une forte détermination de surmonter toutes les difficultés qui se présenteront , quand une fois ils seront éclairés de la lumière céleste. Je goûtois le plus sensible plaisir , quand j'entendois ces bonnes gens me raconter en détail les instructions qu'ils recevoient de leur maître.

Le regulo n'eut pas plutôt appris la démarche qu'avoit faite son troisième fils le prince Jean , qu'il ne put retenir sa colère ; elle alla jusqu'à lui interdire l'entrée de son palais , de même qu'à ceux qui s'étoient faits chrétiens ; à leur défendre de paroître désormais en sa présence , et même à les menacer qu'il les défereroit lui-même à l'Empereur.

Cet éclat n'empêcha pas que le onzième de ses fils , touché de l'exemple de ses deux frères , et convaincu

de la vérité de la religion chrétienne, ne demandât aussi le bapême : il prit le nom de *François* ; et d'abord , à l'exemple du prince Jean son frère , il éleva une chapelle dans son palais , où la princesse son épouse , sa fille et leurs suivantes , qu'il avoit instruites , pussent être baptisées , et recevoir dans la suite les autres sacremens. Car il ne convient point en ce pays-ci que des personnes de ce rang aillent à l'église , où le commun des femmes chrétiennes se rendent deux fois l'année. Un semblable éclat ne pourroit être que très - préjudiciable à la religion.

La conversion du prince François ne put être longtemps cachée au regulo. J'ai déjà dit qu'il estimoit la religion chrétienne , mais il craignoit moins Dieu que l'Empereur ; il appréhendoit surtout la décadence de son crédit et de sa fortune. Il avoit été général de toutes les troupes de la Tartarie orientale , et en même temps gouverneur de la province de *Leao-tong* ; il avoit exercé cette charge pendant dix ans avec tant de probité et de satisfaction de la part de l'Empereur , qu'à son retour il fut employé aux affaires du gouvernement de l'Empire , et devint le chef d'une des huit baunières , c'est - à - dire , qu'il gouvernoit plus de trente mille personnes dans *Pekin* , dont il rapportoit toutes les affaires à Sa Majesté.

De plus , il avoit deux de ses fils , le sixième et le douzième , qui étoient continuellement à la suite de l'Empereur ; le sixième , qu'on appelloit *Lessihin* , étoit sans contredit l'homme de la cour qui s'expliquoit le mieux dans l'une et l'autre langue , tartare et chinoise , et qui y brilloit le plus par la beauté de son esprit. Il étoit entré si avant dans les bonnes grâces de l'Empereur , qu'il fut honoré coup sur coup de cinq ou six charges , lesquelles avoient été possédées auparavant par autant de grands seigneurs ;

il

il en remplissoit les différentes fonctions avec tant d'exactitude, qu'on étoit surpris qu'il pût suffire à tant d'occupations; en sorte qu'on ne cessoit d'admirer l'étendue et la supériorité de son génie.

Le regulo son père crut dès-lors que ce sixième fils seroit infailliblement choisi par l'Empereur, à l'exclusion de ses autres frères, pour succéder à sa dignité. Il n'avoit garde de soupçonner que lui et son frère, qui étoit officier des gardes-du-corps, eussent conçu le dessein d'embrasser le christianisme; cependant l'un et l'autre étudioient continuellement les principes de notre sainte religion: à la vérité celui-ci s'instruisoit plus secrètement. Toutes les fois qu'il me rencontroit seul ou un peu écarté de la foule, il me proposoit ses difficultés; mais dès que quelqu'un se joignoit à nous, il interrompoit aussitôt le discours. Il me pria même de ne point l'entretenir des choses de la religion en présence d'autres personnes.

Son aîné au contraire, quoique moins avancé dans la voie du salut, parloit partout avec éloge de la religion chrétienne, et même jusqu'à la porte de l'Empereur, où assis avec les grands, il ne souffroit point qu'on l'attaquât sans prendre aussitôt sa défense. Il tournoit en ridicule les différentes sectes de la Chine; il établissoit l'unité d'un Dieu, la nécessité de la rédemption après le péché originel; enfin, il annonçoit librement et sans crainte les vérités de la religion que le prince Jean lui avoit enseignées. Il poussa si loin son zèle, et tant de personnes s'offensèrent de la liberté avec laquelle il parloit, que quelque difficulté qu'il y ait d'accuser un favori, il se trouva un prince, qui, sous prétexte d'amitié pour ce jeune homme son parent, en porta ses plaintes à l'Empereur; mais Sa Majesté n'y fit qu'une médiocre attention, et sa réponse fut en termes si généraux, qu'elle ne signifioit rien:

c'est un fait que je n'ai appris que long-temps après qu'il étoit arrivé.

Le prince Lessihin ne cessa pas pour cela de donner des preuves de son attachement au christianisme. Quand il étoit de retour à la maison , il rendoit compte à ses frères chrétiens des raisonnemens qu'il avoit employés pour confondre ses adversaires , et il les prioit de lui fournir de nouvelles armes , afin de mieux combattre les ennemis de la foi. Mais la mort lui ayant enlevé assez subitement son fils unique qui étoit âgé de deux ans , cette perte inattendue rallentit son courage ; il s'échappa même en des plaintes et de murmures contre la divine Providence. M'ayant rencontré un jour dans le fort de sa douleur , il ne put retenir ses larmes ni ses murmures. « Où est donc la justice de Dieu , me dit-il , » qui fait prospérer les méchans , tandis qu'il nourrit » de pleurs et d'amertume ceux qui croient en lui ? » Faut-il que les ennemis de son nom insultent à » ma disgrâce ? »

Je l'interrompis en lui témoignant la surprise où j'étois de lui entendre tenir un pareil langage : « Ne » dites-vous pas tous les jours , lui ajoutai-je , que » l'Empereur n'est responsable à personne de sa » conduite ? que nul de ses sujets n'a droit de lui » demander compte de ses actions ? qu'on doit se » soumettre à ses volontés avec respect et sans murmure ? qu'on doit croire qu'il ne fait rien sans de » bonnes raisons ? cependant vous ne le regardez » pas comme une divinité. Vous savez que c'est un » homme sujet à l'erreur comme les autres , et capable d'être maîtrisé par ses passions. Que prétendez-vous donc ? Voulez-vous avilir la Majesté » de Dieu , et la mettre au-dessous d'un homme ? » Quelle raison avez-vous de vous plaindre , vous » qui avez tant de fois prêché aux autres sa justice , sa sagesse , sa bonté ? Et qui vous a dit que la

„ mort de votre fils fût un mal ? N'est-ce pas plutôt
 „ un bienfait de Dieu et pour lui et pour vous ? pour
 „ lui, puisque ayant été régénéré dans les eaux du
 „ baptême, il jouit maintenant d'un bonheur qui
 „ ne finira jamais ; pour vous, puisque c'est un
 „ intercesseur que vous avez auprès de Dieu, et
 „ que vous aurez beaucoup moins de peine à con-
 „ gédier la mère de ce fils, qui n'est pas votre épouse
 „ légitime ?

„ Mais je veux, lui ajoutai-je, que vous ayez
 „ raison de faire consister la prospérité dans les
 „ honneurs, dans les grands emplois, et dans les
 „ richesses : si c'est là votre idée, je vois peu de
 „ princes à la cour qui y soient autant honorés que
 „ vous, ou qui y aient des emplois aussi considé-
 „ rables que ceux dont vous êtes revêtu ; vous avez
 „ d'ailleurs des biens proportionnés à vos emplois :
 „ vous voilà donc, selon vous, du nombre de ces
 „ *méchans* à qui tout prospère ? Et vous vous plai-
 „ gnez de Dieu ! etc. »

Il sourit à ces dernières paroles, et il m'avoua
 qu'à la vérité il auroit de la peine à se faire chrétien
 avec cet attirail d'emplois et de dignités, et l'assi-
 duité au service qui ne lui laissoit presque aucun
 moment de libre ; mais que si une fois il pouvoit
 s'en dégager, sa conversion seroit sincère et durable.
 Il convenoit avec moi que les grandeurs et les ri-
 chesses du siècle n'étoient pas les récompenses que
 Dieu promettoit aux Chrétiens, et qu'effectivement
 elles ne méritoient pas nos empressements. On verra
 dans la suite de quelle manière Dieu l'attira tout à
 fait à lui.

Il n'y a aucun de ces princes dont la conversion
 n'ait eu quelque chose de remarquable, et dont le
 zèle, la ferveur et la vie toute sainte ne méritassent
 une histoire particulière qui édifieroit les gens de
 bien et exciteroit les plus tièdes à la vertu. Je me

contenterai de vous donner ici une idée générale du mérite et de la vertu de ces illustres néophytes, sans presque garder d'autre ordre que celui du temps de leur conversion à la foi.

Environ deux ans après le départ du grand général dont j'ai parlé ci-devant, l'Empereur le rappela pour venir passer le nouvel an à la cour, et y rendre compte en détail de l'état de l'armée du royaume de Thibet. Il en avoit chassé les ennemis, c'est-à-dire, les troupes de Tse-Vam-Raptan qui avoit occupé le pays des Lamas, et le ravageoit depuis quatre ans. Ce général ramena avec lui le prince Paul, qu'il estimoit fort à cause de sa valeur, et de son expérience à la guerre : il rendit de lui un témoignage si favorable à l'Empereur son père, que Sa Majesté l'éleva à de nouveaux honneurs, et augmenta ses appointemens à proportion des dignités dont elle venoit de le décorer.

Mais le prince Paul avoit bien d'autres vues ; sa résolution étoit prise de ne plus servir d'autre maître que Jésus-Christ, et de ne plus combattre d'autre ennemi que ceux de son nom. Il ne fut pas long-temps sans présenter un mémoire au tribunal des princes, où entr'autres choses, il disoit qu'une incommodité qui lui étoit survenue aux genoux, le mettoit hors d'état de monter à cheval ; que devenant par-là inutile pour le service, il n'étoit pas juste qu'il possédât les dignités, ni qu'il jouît des appointemens dont l'Empereur l'avoit gratifié ; et qu'il supplioit Sa Majesté de vouloir bien agréer sa démission.

Le regulo, président de ce tribunal, étoit ami du prince Paul ; il fit son rapport de telle manière, que l'Empereur consentit à sa retraite : il lui laissa néanmoins un titre d'honneur, qui ne l'engageoit à aucune fonction. Le prince Paul fut au comble de sa joie de se voir libre et dégagé des embarras du

siècle ; il s'adonna tout entier aux œuvres de piété. Non content d'avoir instruit sa famille , il s'appliqua à gagner ceux de ses parens et de ses amis avec qui il avoit le plus de liaison ; il étoit d'une vigilance et d'une attention extrême sur l'état des petits enfans des princes infidèles qui étoient en danger de mourir , et il alloit lui-même les visiter ; il les baptisoit , lorsqu'il avoit fait entendre à leurs parens , quel étoit le bonheur de ces enfans qui mouroient après avoir reçu le baptême.

Enfin , ce prince avec ses deux frères chrétiens , Jean et François , s'assembloient tous les jours chez l'un des trois , pour conférer ensemble sur les moyens les plus propres à avancer l'œuvre de Dieu. Ils convenoient qu'ils ne feroient que de médiocres progrès ; si le regulo leur père demeuroid dans son infidélité ; mais sa présence leur étoit interdite à tous trois , et il falloit chercher d'autres gens capables de toucher son cœur. Ils jugèrent que personne n'étoit plus propre à ce dessein que l'aîné de leurs frères. Ses talens naturels , son éloquence modeste et persuasive , son habileté dans la langue tartare que le regulo préféroit de beaucoup à la langue chinoise : toutes ces qualités lui avoient gagné le cœur du bon vieillard. Ce prince étoit d'un jugement sain , homme de conseil , et son père l'avoit souvent employé avec succès dans les affaires de sa maison les plus épineuses.

Il n'étoit encore que catéchumène ; mais il étoit parfaitement instruit de la loi chrétienne , et il l'observoit aussi exactement que ses frères chrétiens. S'il ne fut pas baptisé d'abord , c'est que les Missionnaires jugèrent qu'il falloit attendre encore quelque temps jusqu'à ce qu'il eût fait les derniers efforts auprès du regulo son père , parce que s'il eût une fois reçu le baptême , l'entrée de la maison paternelle lui auroit été absolument interdite. Il accepta volontiers la commission dont ses cadets le chargèrent , et il

s'y porta avec un zèle sage et discret, avançant peu à peu, et se servant de toutes sortes d'industries pour s'insinuer dans son cœur, et lui inspirer le désir d'embrasser une religion, dont il connoissoit la vérité, et de laquelle il n'étoit éloigné que par des vues d'intérêt et de politique.

Pendant ce temps-là, les trois princes chrétiens, qui ne pouvoient rien par le ministère de la parole, imploroient la miséricorde de Dieu avec leurs familles. Ils étoient sans cesse au pied des autels; ils faisoient des jeûnes extraordinaires; ils pratiquoient diverses austérités, dont on auroit peine à croire que des personnes de ce rang fussent capables; ils faisoient des aumônes considérables; ils fréquentoient les sacremens; ils prioient les Missionnaires d'offrir souvent le saint sacrifice pour obtenir de Dieu la conversion d'un père qu'ils aimoient tendrement; ils fondoient en larmes toutes les fois qu'ils faisoient réflexion que ce père si cher, qui étoit dans un âge si avancé, auroit infailliblement sa demeure parmi les réprouvés, s'il venoit à mourir sans avoir été régénéré dans les eaux du baptême.

Tant de pieux efforts n'eurent pas l'effet qu'ils es-
péroient; ils mirent quelques favorables dispositions dans son cœur, mais ils ne le changèrent point. On obtint à la vérité qu'il se rendit plus traitable sur l'article de la religion; mais il laissa toujours entrevoir qu'il étoit encore bien éloigné du royaume de Dieu. Il persista à ne vouloir point admettre les trois princes ses fils en sa présence: il ne pouvoit ignorer néanmoins que plusieurs princesses recevoient le baptême avec leurs filles; mais il dissimuloit, et il se contentoit de recommander en général, d'être très-réservé, sans quoi on risqueroit de perdre sa famille. On paroissoit déférer à ses avis, et agir avec plus de réserve: néanmoins ses fils continuoient d'aller

à l'église, de la même manière que si leur père y eût donné son consentement.

Tandis que le troupeau de Jésus-Christ croissoit dans cette illustre famille, la mort enleva de ce monde l'empereur Cang-hi le 20 décembre 1722. Le même jour, son quatrième fils monta sur le trône. On sait les agitations et les changemens qui accompagnent d'ordinaire un nouveau règne. Cependant la famille dont je parle n'eut pas d'abord sujet d'être mécontente; le vieux regulo fut avancé d'un degré en considération des services qu'il avoit rendus à l'Empereur défunt. Cet honneur lui fut d'autant plus agréable, que depuis deux ans il s'étoit retiré du service; il avoit obtenu la permission de demeurer chez lui, et il ne sortoit guère que pour aller de temps en temps s'informer de la santé de l'Empereur. Il étoit toujours reçu gracieusement de Sa Majesté, qui ne le congédoit jamais sans lui faire quelques présens.

Le prince Lessihin connut bientôt par sa propre expérience combien il est difficile d'être le favori de deux maîtres, qui se succèdent l'un à l'autre; on se fait sous le premier des ennemis, dont on a d'ordinaire à souffrir sous le second.

L'Empereur régnant étoit mécontent de quelques-uns de ses frères, surtout du neuvième, que nous appellerons le neuvième *Ago*. Il le condamna à rendre de grosses sommes d'argent qu'il prétendoit avoir été mal acquises sous le règne de son père, et à partir ensuite pour l'armée; et comme il n'étoit guère plus content du prince Lessihin, et qu'il cherchoit une raison de l'éloigner, il lui donna ordre d'exiger cette somme et d'en poursuivre la restitution. Le prince Lessihin s'aperçut bien que c'étoit un piège auquel il ne pourroit échapper. Effectivement, l'*ago* ne se pressant pas de donner l'argent qui lui étoit demandé, ni de partir, sous prétexte du temps qu'il lui falloit

pour amasser une si grosse somme, et d'une maladie qui lui étoit survenue, l'Empereur accusa le prince Lessihin de ces lenteurs affectées : il lui fit une sévère réprimande sur la négligence avec laquelle il exécutoit ses ordres ; il lui reprocha d'avoir de plus grands égards pour l'ago que pour lui qui étoit son maître ; il lui fit un crime des anciennes liaisons qu'il avoit eues avec ce prince, et enfin il lui ordonna de le suivre à l'armée.

Le prince Lessihin sentit bien qu'on ne vouloit point de justification ; aussi ne se mit-il pas en devoir de faire son apologie ; il se contenta de frapper la terre du front, selon la coutume de l'Empire ; et il se retira pour se préparer à ce voyage qu'on lui commandoit de faire à la suite de l'ago. Cependant, parce que l'Empereur lui donnoit à l'armée un emploi qui répond à celui de nos maréchaux de camp, il crut qu'il étoit de son devoir d'aller saluer Sa Majesté, et de lui demander ses instructions selon l'usage. Il se rendit donc au palais la veille de son départ, qui étoit fixé au 5 avril de l'année dernière, et il s'y fit accompagner par son douzième frère, qui étoit devenu *Tai-tou-ambam*, c'est-à-dire, grand-maître des équipages de l'Empereur, soit pour la guerre, soit pour la chasse. S'étant présenté à celui qui est chargé de rapporter ces sortes d'affaires, l'Empereur, averti que le prince Lessihin demandoit ses ordres, entra dans une grande colère, et lui fit dire qu'il le trouvoit bien hardi d'être venu au palais. Le prince répondit à genoux qu'il venoit avec son frère, le *tai-tou-ambam*, prendre les derniers ordres de Sa Majesté : les voici, répliqua l'Empereur : partez demain, vous et votre frère. Un ordre si sévère fut un coup de foudre qui fit trembler tous les grands ; mais ce fut véritablement un coup de prédestination pour ces deux princes, qui acheva de rompre tout à fait les liens qui les tenoient encore attachés aux honneurs du

siècle. C'est bien ici qu'on peut dire que les voies de Dieu sont incompréhensibles.

Le douzième prince devoit naturellement être frappé de se voir tout à coup, et sans nulle raison, enveloppé dans la disgrâce de son frère. Il prévoyoit qu'au lieu des prétendus ennemis qu'on l'envoyoit combattre, il devoit s'attendre à languir dans une dure prison : cependant il ne se troubla point ; il sortit sans se plaindre ; et au lieu de songer à mettre ordre à ses affaires domestiques, son premier soin fut d'aller à l'église demander le baptême : il témoigna au Missionnaire qu'il ressentoit une vraie joie de ce que Dieu avoit fait naître pour lui cette occasion d'exécuter la résolution qu'il avoit prise depuis longtemps de ne servir que lui seul. Il fut nommé *Joseph*.

Le prince Lessihin, qui étoit tombé d'un rang bien plus élevé, ressentit aussi plus vivement cette disgrâce. Il n'avoit pas encore les dispositions nécessaires pour recevoir la même grâce que le prince son frère ; mais pendant le voyage, il eut le temps de réfléchir sur l'inconstance de la fortune et l'instabilité des choses humaines, sur l'injustice des hommes et la vanité de tout ce qu'il y a de plus grand dans le monde. Dieu toucha en même temps son cœur par sa grâce, et il résolut de se faire chrétien, regardant cet état comme le seul où l'on puisse trouver une paix solide, avec l'assurance certaine de n'être jamais véritablement malheureux.

Ces deux princes étant arrivés avec le neuvième *ago* à Sinim, ville située à quatre cents lieues à l'ouest de cette cour, sur les limites de la Chine, furent logés séparément dans des maisons ordinaires ; mais ils étoient soigneusement surveillés par une garde composée d'un bon nombre d'officiers et de soldats. Ce fut là que le prince Lessihin acheva de s'instruire par les soins du père Jean Mouram, jésuite portugais, qui avoit suivi le neuvième *ago*, et il fut bap-

tisé le même jour que Notre-Seigneur vint au monde pour sauver les hommes ; on le nomma *Louis*.

Les princes *Louis* et *Joseph* commencèrent dès-lors à mener une vie toute nouvelle : la prière, la lecture, l'instruction de leurs domestiques étoient leur occupation ordinaire. Ils écrivirent à leur famille des lettres très-pressantes, pour l'exhorter à se faire instruire et à recevoir le baptême. Les princesses leurs épouses, qui n'attendoient que le consentement de leurs maris, et que la princesse Marie leur belle-sœur avoit déjà instruites, s'empressèrent d'embrasser la foi avec plusieurs de leurs filles et de leurs suivantes : toutes ensemble joignirent leurs prières à celles que l'on continuoit de faire pour la conversion du vieux *regulo*, qui ne pouvoit manquer d'être suivie de celle d'un grand nombre de personnes de toute sorte de conditions et d'états.

Le prince aîné s'y appliquoit de toutes ses forces ; mais voyant qu'il n'avançoit que fort lentement, il s'avisa de s'associer un autre prince qui avoit été baptisé secrètement à Pekin au temps que le prince Paul partit pour la guerre ; il s'appeloit *Joseph*. Sa femme avoit le nom de *Marie*, et sa fille se nommoit *Paula* ; il vivoit dans une grande retraite et d'une manière très-exemplaire ; il avoit une parfaite connoissance de la religion, et en parloit avec dignité. Les princes enfans du *regulo* l'appeloient leur oncle, parce qu'à compter depuis le fondateur de la dynastie, il se trouvoit de niveau avec leur père ; ainsi son âge et sa naissance devoient lui donner sur l'esprit du *regulo* une autorité que des enfans ne peuvent jamais acquérir.

Pour les lier ensemble et les engager en quelques conversations, le prince aîné entretenoit souvent son père du mérite du prince *Joseph* ; il lui parloit avec de grands éloges de son courage, de sa fermeté, de sa constance dans les pratiques de la vertu, de son

habileté dans la connoissance des livres, et de tout ce qui concernoit la loi chrétienne, soit qu'il voulût la défendre, soit qu'il voulût la combattre. Ces éloges, qui n'avoient rien d'affecté, et qui étoient jetés comme au hasard dans les divers entretiens qu'il avoit avec son père, firent naître à ce bon vieillard le désir de voir et d'entendre le prince Joseph; mais comme une pareille entrevue ne se pouvoit pas faire commodément dans leurs maisons, on convint qu'ils se rendroient tous deux à l'église, où en effet ils se trouvèrent un jour de fête. La conversation fut longue et roula toute sur la religion, principalement sur les points qui révoltoient le plus l'esprit du regulo. Il parut satisfait de ce premier entretien, et surtout du prince Joseph, dont jusque-là il n'avoit pas si bien connu le mérite.

Le prince aîné tâchoit d'entretenir ces favorables dispositions, et pour cela il lui parloit sans cesse des mystères de notre sainte foi, principalement de la bonté de Dieu dans l'incarnation, de la récompense promise aux gens de bien, et des redoutables châtimens que Dieu exerce sur les méchans; enfin de tout ce qui pouvoit le plus toucher et attendrir son cœur.

Un jour il lui expliqua en détail les cérémonies de la semaine-sainte, auxquelles il venoit d'assister, et il le fit d'une manière si touchante; que le regulo voulut entendre les prières des Chrétiens, et se trouver à une messe qui fut célébrée avec plus d'appareil qu'à l'ordinaire dans l'église, qu'on avoit extraordinairement parée. Il fut content, et depuis ce temps-là il vint assez souvent à l'église pour s'y prosterner devant l'autel, et y adorer Jésus-Christ; il envoya même de quoi acheter des cierges et des parfums; enfin il vit volontiers les Missionnaires, et les traita toujours avec politesse et amitié, jusqu'à leur faire des présens de fruits et d'autres choses de cette nature. Ses enfans chrétiens, et ceux mêmes qui étoient encore infidèles, se réjouissoient de ce changement

et en concevoient de grandes espérances. Quoique jusque-là ils n'eussent fait paroître aucune envie d'être Chrétiens, ils souhaitoient ardemment la conversion de leur père, afin de l'imiter avec moins de risque. Il n'y en avoit aucun dans cette famille qui n'eût conçu une grande estime de la loi de Dieu, et qui ne permit à ses domestiques de l'embrasser. Néanmoins, ils n'ignoroient pas la persécution qui venoit de s'élever dans la province de Fo-kien; mais le mal n'étoit pas encore parvenu jusqu'à Pekin. Ce ne fut que le 25 de décembre de l'an passé, qu'on nous apprit que l'accusation des deux premiers mandarins de Fo-kien avoit été portée à l'Empereur, qui l'avoit remise au tribunal des rites pour en délibérer.

Cette nouvelle qui devoit naturellement plus ébranler ces princes que les autres Chrétiens, parce qu'ils avoient beaucoup plus à perdre, ne ralentit point leur ferveur. Ils aidèrent les Missionnaires de leurs conseils, de leurs prières et de tout leur pouvoir; mais leurs efforts et les nôtres furent inutiles, et le 12 de janvier de cette année 1724, la sentence fut publiée contre la religion et contre les Missionnaires, ainsi que vous l'avez vu dans une lettre qui vous en fait le détail.

Ce triste événement fit faire au vieux regulo des réflexions qui l'intimidèrent, et il renouvela les menaces qu'il avoit faites aux princes ses enfans: mais quand il vit que les Missionnaires n'étoient pas renvoyés de Pekin, ses frayeurs se dissipèrent, et il se tranquillisa. Ses enfans chrétiens continuoient toujours d'aller à l'église et d'y fréquenter les sacremens, pour se fortifier davantage dans ces temps de contradictions, où leur foi alloit être exposée à de rudes épreuves; mais parce que l'Empereur venoit de défendre sous de rigoureuses peines toutes sortes d'assemblées, soit dans les pagodes, soit ailleurs, nous fûmes aussi obligés de prendre des mesures de pru-

dence et de sagesse , et d'enjoindre aux Chrétiens de ne venir à l'église que par petites troupes , de peur qu'un trop grand concours n'attirât un ordre de la tenir fermée.

Les pères portugais prièrent aussi ces seigneurs de modérer leur zèle , et d'y venir un peu plus rarement , jusqu'à ce qu'on eût vu quel tour prendroit cette affaire. Ils répondirent d'abord que le premier officier des gardes de leur quartier étoit un homme de leur dépendance , et qu'il n'y avoit point à craindre qu'il se fît leur délateur. Tout ce qu'on put obtenir d'eux , ce fut qu'ils s'y rendroient sans équipage , dans des voitures de particuliers ou en chaises , et qu'ils y viendroient de grand matin pour entendre la première messe. Rien de plus édifiant que la piété avec laquelle ils y assistoient ; loin de chercher dans l'église , comme on fait en Europe , les places les plus distinguées et les plus commodes , ils se mettoient à genoux indifféremment , les uns confondus parmi le peuple , les autres dans un coin et à l'écart , d'où ils pouvoient voir le prêtre à l'autel , et où ils n'étoient vus que de Dieu seul. Il étoit rare qu'ils sortissent après la première messe ; ils entendoient d'ordinaire toutes celles qui se célébroient , de même que les longues prières que les Chrétiens récitent à haute voix à la fin de la dernière messe ; et ils assistoient à tous ces exercices avec une modestie admirable , et dans la posture la plus respectueuse. Accoutumés qu'ils sont de se tenir dans le plus profond respect en présence de l'Empereur , ils se croiroient infiniment coupables s'ils respectoient moins l'auguste sacrifice qui s'offre au souverain Maître des rois et des empereurs , et ils seroient étrangement scandalisés , s'ils étoient témoins de ce qui se passe souvent dans nos églises d'Europe.

Après avoir commencé si saintement la journée , ils en sanctifioient le reste dans leurs palais par la

lecture des livres de piété, par l'instruction de leurs domestiques, et par la prière que chacun d'eux faisoit faire en commun dans sa famille. Et comme parmi les princesses chrétiennes et les autres dames, il y en avoit peu qui connussent les caractères chinois, et qu'elles souhaitoient de comprendre le sens des prières vocales de l'Eglise, elles prièrent le père Suarez, leur confesseur, de leur en procurer une traduction en langue tartare.

Effectivement, quoiqu'il n'y ait personne qui ne sache parler la langue chinoise, il y en a peu cependant qui entendent ce qui est écrit d'un style un peu relevé, quand on leur en fait la lecture, ou bien qu'ils le récitent eux-mêmes après l'avoir appris par cœur. Le père Suarez m'engagea dans ce travail, dont je me chargeai volontiers. Quand j'eus achevé la traduction de ce qu'il y avoit de plus essentiel, je l'envoyai au prince Jean et au prince Paul pour la revoir, et corriger les fautes qui auroient pu s'y glisser contre la finesse du langage. J'avois dessein de les engager eux-mêmes à traduire en langue tartare des livres qui traitent de la religion; mais ils s'en excusèrent toujours, en apportant pour raison, qu'outre le peu d'habitude qu'ils avoient de traduire, il étoit presque impossible qu'il ne leur échappât quelque chose de peu exact par rapport au dogme, et que nos saintes vérités n'en fussent altérées.

A cette occasion ils renouvelèrent les instances qu'ils m'avoient déjà faites de les aller voir, parce que, quelque envie qu'ils eussent de nous rendre visite, ils n'avoient pas la même liberté de venir dans notre église que dans celle des Portugais. L'église française est dans l'enceinte extérieure du palais; et pour s'y rendre, il faut passer par une porte et par une rue où se trouvent à tous momens des regulo et des mandarins qui vont et qui viennent; ils n'eussent

pas manqué d'être découverts, ce qui auroit eu des suites très-fâcheuses.

Je leur promis donc de les aller voir, et je me rendis chez eux au jour et à l'heure que je leur avois marquée. Je les trouvai presque tous assemblés à l'hôtel du prince Paul, lequel est le plus grand et le plus orné. Je ne les avois pas vus depuis leur conversion, parce qu'ils ne suivoient plus l'Empereur en campagne, et qu'ils avoient cessé d'aller au palais. Je fus véritablement frappé du changement qui s'étoit fait en leurs personnes, et qui paroissoit jusque dans leur extérieur. On ne voyoit plus en eux ce faste et certains airs de fierté que les grands affectent encore plus ici qu'ailleurs, mais une modestie surprenante, et des manières si humbles qu'elles me faisoient de la peine.

Comme je paroissais confus des honneurs extraordinaires qu'ils me rendoient, ils me répondirent qu'ils ne pouvoient avoir trop de vénération pour des personnes qu'ils regardoient comme leurs pères, qui avoient eu le courage de tout sacrifier pour leur procurer la vie de l'âme, qui étoient les ministres du Dieu vivant, qui lui sacrifioient tous les jours la chair de Jésus-Christ, et qui nourrissoient les peuples de cette viande salutaire. Enfin, il me fallut essayer toutes les civilités dont ils m'accabloient; après quoi ils me dirent qu'ils avoient plusieurs difficultés à me proposer, et qu'ils en avoient mis quelques-unes sur le papier, de peur qu'elles ne leur échappassent de la mémoire. Mais ce n'étoit plus, comme autrefois, par esprit de chicane et de contradiction qu'ils me proposoient leurs doutes; ils n'avoient en vue que de s'instruire de leurs devoirs et des moindres choses sur les obligations de la loi, sur ce qui étoit péché ou ne l'étoit pas. Ils pousoient même le scrupule jusqu'à des minuties telles que pourroient faire de jeunes personnes qui ont nouvellement embrassé la

vie religieuse. Je n'en rapporterai que deux exemples, pour ne point vous fatiguer d'un détail qui devien- droit peut-être ennuyeux.

C'étoit pour lors le temps du carême. Le prince Paul et le prince François l'observoient exactement, même les jours qu'ils eussent pu s'en dispenser sans offenser Dieu. Pour ce qui est du prince Jean, il ne jeûnoit que rarement; son confesseur le lui avoit défendu à cause de ses maladies habituelles, et parce que presque tous les jours il prenoit quelque remède: d'ailleurs il ne mangeoit que très-peu, mais il ne pouvoit observer aucune règle; son mal l'obligeoit de prendre des alimens à quelque heure que ce fût, ou de jour ou de la nuit, selon que la nécessité le demandoit: c'étoit-là la source de son scrupule.

« Mon confesseur me défend de jeûner, me dit-
 » il, je dois lui obéir; cependant ma famille, mes
 » domestiques, tous jeûnent avec exactitude. Parmi
 » tant de gens, est-il possible qu'il n'y en ait pas
 » quelqu'un qui ne se scandalise de ma conduite,
 » et qui ne murmure, du moins en secret, de voir
 » que dans ce temps de pénitence et de mortifica-
 » tion je me traite avec tant de délicatesse? c'est ce
 » qui me fait de la peine: je crains que quelques-
 » uns ne se relâchent par l'impression que peut faire
 » mon exemple, et ne s'autorisent à diminuer de
 » la sévérité du jeûne.

« Voici un autre sujet d'inquiétude, m'ajouta-
 » t-il: il y a trois jours que pendant la nuit je ne pou-
 » vois m'endormir, à cause d'un certain bruit que
 » j'entendois hors de ma chambre; j'appelai les do-
 » mestiques, pour m'informer de ce que c'étoit; ils
 » se levèrent, et ne trouvant rien, ils allèrent se re-
 » coucher; le bruit recommença, je les fis encore
 » lever, et la princesse mon épouse qui entendit le
 » même bruit, se leva pareillement; tous ensemble
 » ils allèrent examiner de quoi il s'agissoit; ils trou-
 » vèrent

» vèrent que c'étoit une fenêtre mal arrêtée que le
 » vent agitoit; ils y mirent ordre, et se retirèrent.
 » Je commençai alors à réfléchir sur la faute que je
 » venois de faire : Quoi ! me dis-je à moi-même,
 » pour ma commodité particulière, et pour dormir
 » à mon aise, faut-il que j'aie incommodé tant de
 » gens ? que je les aie fait lever deux fois dans une
 » nuit assez froide ? Ne pouvois-je pas prendre pa-
 » tience, et considérer Jésus-Christ attaché à la
 » croix ? Je vous prie, mon père, de me dire si
 » la faute que j'ai commise en cela est bien grande. »

Les princes ses frères me proposèrent beaucoup
 d'autres difficultés, qui marquoient également quelle
 étoit la délicatesse de leur conscience, et qui feroient
 confusion aux Chrétiens les plus fervens d'Europe.
 J'admirai surtout leur zèle à instruire le prochain.
 Comme ils craignoient d'avancer quelque chose dans
 leurs instructions qui ne fût pas assez exact, ils me
 firent une infinité de questions. Je ne pus répondre
 qu'à une partie, en six heures de temps qu'ils me
 retinrent : ils me firent promettre de retourner bien-
 tôt les revoir, et je le fis plusieurs fois, croyant ne
 pouvoir rien faire de plus utile que d'instruire à fond
 de tels catéchistes, qui peuvent pénétrer et porter la
 lumière de l'évangile dans des lieux où nous n'avons
 nul accès, et où ils sont toujours mieux venus, et
 écoutés avec plus d'attention que les plus habiles Mis-
 sionnaires.

Un jour le prince Jean me demanda l'explication
 d'un passage de l'Écriture sainte; après la lui avoir
 donnée, je lui dis qu'il l'avoit sans doute déjà lue
 dans l'explication des évangiles, imprimée depuis
 long-temps. « Cela est vrai, me dit-il, mais les livres
 » ne disent pas tout, et ne répondent pas à tous les
 » doutes. J'apprends toujours quelque nouvelle chose,
 » lorsque j'entends les Missionnaires expliquer l'Écri-
 » ture; mes doutes s'éclaircissent, et mes connois-

» sances se développent peu à peu. Quand je me fis
 » Chrétien, ajouta-t-il, je croyois fermement les vé-
 » rités de la religion et ses mystères; j'avois demandé
 » cette grâce à Dieu pendant trois ans, et il me l'avoit
 » accordée. Depuis que j'ai reçu le baptême, la foi
 » s'est bien autrement fortifiée dans mon cœur: les
 » difficultés qui me restoient se sont entièrement ap-
 » planies: par exemple, je n'avois jamais bien com-
 » pris, comme je fais à présent, l'amour infini de
 » Jésus-Christ pour les hommes dans le mystère de
 » l'incarnation, et je fais maintenant mes délices de
 » penser à ce qui révoltoit si fort mon esprit dans
 » un autre temps. »

Je ne finirois point, si je racontois en détail tout
 ce qui se passa d'édifiant dans ces conversations; ils
 les finissoient toujours par me prier d'offrir le saint
 sacrifice de la Messe, pour obtenir de Dieu la con-
 version de leur père. « Notre frère aîné, me di-
 », soient-ils, s'y emploie avec zèle; mais comme il
 », n'a pas encore reçu lui-même la grâce du baptême,
 », nous craignons que ses paroles ne soient pas assez
 », efficaces. Il faut vous donner la peine de l'aller
 », visiter vous-même avec le père Suarez, qui l'a
 », déjà vu plusieurs fois: il vous a connu en Tar-
 », tarie; vous lui parlerez *mant-cheou*, et vous lui
 », ferez plaisir. » J'acceptai volontiers cette offre,
 et l'aîné des princes en fit bientôt naître l'occasion,
 afin qu'il ne parût rien d'affecté dans notre visite:

Ce regulo nous reçut avec cet air aisé et familier
 si naturel à tous ceux de sa famille. Il me fit d'abord
 quelques questions sur la géographie de la pointe
 orientale de la province de Leao-tong, parce qu'il
 savoit que j'y avois été; mais quand je faisois tomber
 le discours sur la religion, il ne me répondoit
 presque rien; et comme s'il eût appréhendé de
 s'engager trop avant, il détournoit adroitement le
 discours sur des matières de pure curiosité, et il ter-

minoit la conversation par les complimens ordinaires.

Deux choses surtout retiennent ce prince dans ses premiers engagemens : la crainte de l'Empereur , et la persuasion où il est , qu'ayant toujours vécu en homme d'honneur , sans faire tort à personne , Dieu qu'il honore , est trop bon pour vouloir le damner ; et que si les offrandes qu'il lui fait à sa manière , ne lui étoient pas agréables , il n'auroit jamais donné la victoire à une poignée de Tartares-Mant-cheoux , contre tant de millions de Chinois , ni la force de conquérir et de conserver un si grand empire ; qu'enfin tant de traits de la protection divine sur la nation tartare , font assez connoître qu'on peut se sauver dans la religion des Mant-cheoux.

Peu de jours après ces visites , le regulo donna ordre à son fils aîné d'avertir ses frères et ses neveux de ne plus aller à l'église en foule , comme ils avoient fait à la dernière fête , où il les avoit fait observer , et même de n'y plus aller si souvent , afin de ne pas donner occasion à des recherches qui exciteroient infailliblement un grand orage. Cet ordre s'accordoit assez avec les avis que les pères avoient déjà donnés aux Chrétiens. Sur cela les princes s'assemblèrent chez le prince Jean pour délibérer ensemble : tous convinrent que leur père avoit raison , et qu'il falloit déférer à ses ordres ; que c'étoit même beaucoup qu'il permit d'y aller quelquefois ; mais ils ne pouvoient déterminer qui d'eux iroit à l'église les dimanches et les fêtes , ou s'en abstiendrait ; aucun d'eux ne vouloit céder cet avantage à l'autre. Ils convinrent de s'en rapporter à ma décision , et à celle du père Suarez. Ils nous envoyèrent donc prier de nous rendre incessamment chez eux pour une affaire importante. Comme j'étois le plus éloigné , je partis sur le champ. Je demandai en chemin faisant à l'officier qui étoit venu me

querir , s'il savoit quelle étoit cette affaire : car dans un temps de persécution comme celui-ci , je craignois qu'il ne fût arrivé quelque nouvel incident ; comme il me répondit qu'il ne s'agissoit que d'une légère contestation qui étoit survenue entre eux , j'eus l'esprit en repos.

En effet , lorsque nous fûmes arrivés l'un après l'autre chez le prince Jean , et que nous eûmes entendu le fait qu'ils nous expliquèrent , nous leur répondîmes , que pour le premier article le regulo avoit raison ; que pour le second , ils devoient s'accorder ensemble , et que nous serions bien aises de les voir se déterminer eux-mêmes. Le prince Jean qui craignoit qu'on ne lui donnât l'exclusion , parla le premier : « Il est clair , dit-il , que ceux qui sont » Chrétiens , ont une obligation étroite d'entendre » la messe les jours de fêtes sous peine d'un grand » péché , à moins que des raisons essentielles ne » les en dispensent ; » après quoi il se tut sans faire aucune application aux autres princes qui n'étoient que catéchumènes. L'aîné vit d'abord que cette réponse s'adressoit à lui , aussi bien qu'à ceux de ses frères qui n'avoient pas reçu le baptême , et il répondit pour tous en ces termes :

« Nous n'avons garde de vous faire manquer à » des devoirs essentiels , ni de rien exiger de vous » qui soit contraire à vos obligations ; c'est pour- » quoi nous prendrons si bien nos mesures , que » nous ne nous trouverons jamais à l'église , quand » vous y serez. Par ce moyen il n'y aura point de » foule , nous ne donnerons lieu à aucun soupçon , » et chacun sera content. » Nous applaudîmes tous deux à cette résolution ; ainsi finit la dispute , qui certainement ne demandoit pas notre présence ; mais avant que de les quitter il fallut encore essayer une infinité de questions , et résoudre beaucoup de doutes.

Comme je sortois, le prince Paul m'invita à venir voir sa chapelle, parce qu'il avoit à me consulter sur la disposition des tableaux. Je lui dis naturellement qu'il auroit pu m'en parler le dernier jour que j'eus l'honneur d'aller chez lui. Il me répondit en riant, que c'étoit à dessein qu'il ne m'en avoit rien dit, que sa vue étoit de me fournir une raison qui m'engageât à le venir voir une autre fois, et de profiter du temps que je lui accorderois pour s'instruire de plus en plus de ses obligations. J'y allai donc, et je ne crains point d'exagérer en disant que je vis la plus belle chapelle qui soit à la Chine; je pourrois même ajouter qu'elle ne dépareroit pas le palais d'un prince en Europe. Il a choisi exprès un espace qu'il a fermé de belles murailles, sans déranger l'ordre et la symétrie de son hôtel. On y entre par une belle porte, et l'on voit d'abord une terrasse, élevée de trois pieds, assez profonde, et assez large; elle est revêtue de pierres blanches, et pavée de briques taillées, polies et vernissées d'une huile cuite et luisante: le tout si bien joint, qu'on diroit que ce n'est qu'une seule pièce. Au bout de cette terrasse s'élève le bâtiment qui fait le corps de la chapelle. Ce qui en paroît au-dehors, le bois de charpente, les portes, les fenêtres, tout éclate d'or, de vernis et de peintures; les angles sont de brique et de pierres travaillées avec art et mêlées de divers ornemens chinois; la couverture est aussi très-propre, et ornée de fleurs ciselées dans les arêtes du toit. J'avoue que je fus frappé en considérant le dehors de cet édifice.

La grande porte qu'on ouvreit, a quatre battans. Je ne dirai pas de quel bois elle est, parce qu'en dehors et en dedans elle est toute peinte d'une couleur rouge mêlée d'huile aussi luisante que le vernis, et semée de filets d'or, dont les figures me parurent fort agréables. De ces quatre battans, il n'y a que

les deux du milieu qui s'ouvrent d'ordinaire, et qui se replient en dedans sur les deux autres qui demeurent arrêtés; mais quand on a besoin de plus de place, soit aux jours de cérémonie, ou quand il y a beaucoup de monde, ils peuvent aisément s'ouvrir tous quatre, et même s'ôter tout à fait. Pour lors le pavé de la terrasse qui est, à quatre pouces près, de niveau avec celui de la chapelle, sert à agrandir de moitié l'espace dont on a besoin, quand il y a un grand concours de fidèles.

Dans le fond de la chapelle, on voit un retable doré, fait par un ouvrier habile, et qui sait travailler sur les modèles d'Europe. Au milieu, est un tableau de la très-sainte Trinité; d'un côté, celui de l'Ange gardien, et de l'autre, celui de saint Joseph, tous peints à l'huile et d'une main chinoise; mais ils ont été retouchés par le frère Castillon, jésuite milanais, et habile peintre. L'autel, les gradins, la croix, les chandeliers, les vases, les fleurs, les cassolettes et tous les autres accompagnemens sont d'un fort bon goût. En un mot tout y brille d'or, de vernis et de peinture; le pavé même est si luisant qu'il faut le couvrir de tapis de peur d'y glisser.

Vous jugez assez du plaisir que je ressentis, en voyant ce prince qui ne s'occupoit que du culte du Seigneur, et qui n'épargnoit nulle dépense pour lui dresser des autels. Comme je le félicitois de son zèle, il m'interrompit pour me demander s'il y manquoit quelque chose, et qu'il l'ajouteroit aussitôt: « Non, lui dis-je, il n'y manque plus qu'un » bon nombre d'adorateurs du vrai Dieu; puisque » vous avez commencé à sanctifier votre autel, vous » ne devez plus y laisser aucun serviteur du démon, » mais il faut les gagner tous à Jésus-Christ. »

Il me répondit sur cela qu'il y avoit plusieurs personnes de l'un et de l'autre sexe, tant dans sa

famille, que dans celle de ses frères et de ses neveux, qui n'attendoient que la bénédiction de cette chapelle, les uns pour y être baptisés, les autres pour y faire leurs dévotions; qu'il me prioit de presser le père Suarez de venir faire au plutôt cette cérémonie; que de différer d'un seul jour, c'étoit beaucoup perdre, et qu'il attendoit cette grâce avec une extrême impatience.

Le jour fut donc arrêté pour cette cérémonie: elle se fit avec beaucoup d'appareil. Six Missionnaires y étoient invités, mais il n'y en eut que quatre qui purent y assister. Nous trouvâmes à notre arrivée que le prince avoit déjà rassemblé dans son hôtel, ses frères, ses neveux et ses arrière-neveux, les uns déjà chrétiens, les autres catéchumènes, avec d'autres fidèles lettrés de ses amis. La chapelle fut bénite avec toute la solennité que prescrit le rituel romain; après quoi se fit la prière, que tous récitèrent à genoux, chacun dans son rang.

Quand nous fûmes sur le point de sortir de la chapelle, tous les princes, petits et grands, fléchirent les genoux, et battirent la terre du front pour nous remercier; nous leur rendimes le salut à la manière du pays: tout le monde s'étant levé, quelques-uns des pères donnèrent au prince Paul des reliques bien enchâssées, des croix et des médailles qui portent avec elles des indulgences; il les reçut à genoux dans un profond respect, et avec une joie qui éclatoit sur son visage et dans ses paroles. Rien de plus édifiant que la confiance que ces princes ont en ces choses saintes; aussi leur piété a-t-elle été récompensée de Dieu par des grâces toutes particulières.

De là, nous fûmes conduits dans une grande salle bien préparée pour nous y asseoir, et y prendre le thé. Ce fut alors que la princesse Marie, qui de son côté avoit pareillement rassemblé dans un appartement séparé les dames ses belles-sœurs, ses

nièces, etc. les conduisit dans la chapelle nouvellement bénite, pour y faire leurs prières; après quoi les ramena dans son appartement pour les y traiter, tandis que son mari le prince Paul nous traitoit dans la grande salle. Tous les conviés furent régalez splendidement: le repas fut servi avec un bel ordre et par des officiers proprement vêtus. Le prince Paul en faisoit les honneurs, et tout s'y passa sans la moindre confusion.

Si la musique et la comédie ne s'y trouvèrent pas comme aux autres festins des chinois, la joie et la piété y régnèrent. L'entretien roula principalement sur la forme et la grandeur de la chapelle qui seroit construite à la conversion de leur père: celle-là devoit surpasser toutes les autres, et contenir quelques milliers de personnes, parce que son seul exemple seroit suivi du reste de la famille, et qu'une grande partie des parens du côté des femmes déjà instruits, et d'autres ébranlés, se rangeroient tous sous l'étendard de Jésus-Christ.

Comme il est naturel de croire aisément ce qu'on souhaite avec passion, ils parloient de la construction de cette chapelle, comme d'une chose prochaine.

A la fin du repas, les princesses envoyèrent un eunuque, qui, un genou en terre, demanda de leur part si les pères se portôient bien. Ici la coutume est de se lever, de répondre qu'on est en bonne santé, et de demander pareillement si les princesses se portent bien, après quoi l'envoyé se retire; c'est une manière de saluer qui se pratique chez tous les gens de qualité par les dames, lorsqu'on va visiter leur mari ou leurs enfans, et qu'on est ami particulier de la famille.

Quand on eut desservi le fruit, et présenté de deux espèces de thé à la tartare et à la chinoise, le prince Paul, pour nous entretenir, se fit apporter quantité de peintures qu'il avoit fait faire dans son

hôtel, et dont il avoit donné le dessin. C'étoient des énigmes, des emblèmes et des devises. Chaque peinture avoit son explication en vers ou en prose; le sens renfermoit toujours une morale utile, ou l'explication d'un point de la religion. Il se servoit de cette industrie pour engager insensiblement ceux qui venoient le voir, à l'entendre parler de Dieu et de sa loi.

Avant que de nous laisser sortir, ce prince pressa fort le père Suarez de venir dire la messe dans sa chapelle pour les femmes chrétiennes qui ne pouvoient pas sortir. Ce père ne voulut s'engager à rien, de peur qu'on ne lui demandât trop souvent la même grâce, et qu'il ne se vît obligé de l'accorder aussi aux frères et aux neveux qui travailloient pareillement à bâtir des chapelles, chacun dans leur hôtel; mais le prince Paul l'alla trouver à l'église, et il lui fit tant d'instances, qu'enfin il lui promit d'aller dire la première messe le jour de la Sainte-Trinité, à laquelle sa chapelle est dédiée; il y donna la communion ce jour-là à cinquante-neuf personnes du sexe qu'il avoit auparavant disposées, et y en baptisa plusieurs autres; ce furent là les premiers fruits qui furent recueillis dans ce saint lieu.

De si belles espérances ne pouvoient manquer d'être traversées, selon la destinée de toutes les œuvres qui tendent à la gloire de Dieu et au salut des âmes; le démon avoit trop d'intérêt de ne pas permettre que la religion prît de si fortes racines dans une famille, d'où elle se répandoit de tous côtés, par autant de bouches qu'il y avoit de princes et de princesses convertis; et ne pouvant détruire cette union du troupeau avec les pasteurs, qui produisoit tant de conversions, il a tâché du moins de l'affoiblir en séparant l'un de l'autre, et en dispersant le troupeau.

Dieu toujours admirable dans ses desseins, l'a sans

doute ainsi permis, pour éprouver et purifier davantage ses nouveaux serviteurs. Il s'étoit déjà servi d'eux pour relever le courage des plus timides, et ranimer la ferveur des âmes tièdes; il les choisit encore comme les plus forts dans la foi, pour servir d'exemple et de modèle à tous ceux qui ont à souffrir pour son saint Nom: on verra qu'ils ont dignement répondu à un choix si glorieux.

Sur la fin de juin de cette année, on nous manda de toutes les provinces, que les mandarins, en exécution des ordres de l'Empereur, avoient signifié aux Missionnaires de se tenir prêts à partir pour Macao vers le commencement de septembre. Les mandarins de Canton pressoient encore plus que les autres ceux de leur ville, de se pourvoir de bonne heure de maisons à Macao, pour y transporter leur bagage, et s'y rendre au plus tard avant la mi-septembre.

Sur ces connoissances, nous songeâmes à faire un dernier effort pour obtenir de Sa Majesté, que du moins elle nous fit la grâce de laisser les Missionnaires à Canton, sans les obliger d'aller à Macao. Nos raisons sont déduites dans un mémorial que nous lui fîmes remettre le premier jour de juillet avec bien de la peine, par le moyen de ses deux frères, le treizième et le seizième regulo. Sa Majesté répondit par un ordre qu'elle donna aux mandarins de Canton, de ne pas presser le départ des Européens, et de l'informer au plutôt s'il y auroit de l'inconvénient à les laisser à Canton. L'Empereur fit passer cet ordre par les quatre gouverneurs de l'Empire; après quoi il nous appela pour la première fois en sa présence, le père Bouvet, le père Kegler et moi. Il nous fit un discours qu'il avoit préparé, comme s'il eût voulu se justifier, et réfuter les principaux points des écrits que nous lui avions présentés pour notre

défense. Toutes ces pièces se trouvent dans la lettre précédente du père de Mailla.

Il y a cependant une chose à remarquer que vous n'y trouverez pas; c'est qu'un peu avant que d'être admis en la présence de l'Empereur, son oncle maternel, l'un des quatre gouverneurs de l'Empire, qui se trouvoit là, me tira à quartier pour me donner un avis.

Ce seigneur, de même que son père et son aïeul, a toujours eu beaucoup de liaisons avec les Missionnaires, et les a même logés chez lui plusieurs années; il crut donc que l'ancienne amitié l'obligeoit à nous donner des conseils qu'il croyoit nécessaires dans les conjonctures présentes: « Prenez garde à vous, » me dit-il, et au temps où nous sommes, prêchez » un peu moins votre religion; vous renversez les » coutumes de l'Empire, vous troublez la paix des » familles, vous brouillez les fils avec les pères. » Je fus d'abord surpris d'entendre ainsi parler un homme, qui, d'ailleurs, étoit instruit des vérités chrétiennes, et de la morale que nous enseignons aux peuples. Comme je voulois lui répondre, il m'interrompit brusquement, et me dit: « Ne sais-je » pas ce qui se passe dans la famille du vieux *Sou-* » *nou-Paylé*, dont les fils ont embrassé votre loi? » L'Empereur l'ignore-t-il? Je vous le répète, faites » attention à l'avis que je vous donne. » Il n'en dit pas davantage, parce qu'un des autres gouverneurs vint se joindre à nous.

Le même jour, premier de juillet, arriva, comme nous l'avons su depuis, un mémorial secret adressé à l'Empereur par le fameux *Nien-Kem-yao*, tsong-tou des deux provinces de Chan-Si et de Chen-Si, grand-général de toutes les troupes envoyées contre *Tse-Vam-Raptan*, et frère de *Nien-si-yao*, vice-roi de Canton. Dans ce mémorial, il accusoit les princes *Louis* et *Joseph* de s'être faits chrétiens, d'avoir con-

tribué de leur argent à la construction d'une église , et de parler souvent en secret au père Mouram.

Nous n'avons pas su les autres articles que contenoit l'accusation ; ceux-ci même sont parvenus jusqu'à nous par une voie à laquelle on ne devoit pas s'attendre. Le fils de l'accusateur , qui est aujourd'hui censeur public à Pekin , ayant reçu le mémorial de son père pour le remettre aux quatre gouverneurs de l'Empire , en donna avis secrètement à un des fils du vieux regulo *Sounou* , qui étoit son allié et son ami. Celui-ci en avertit ses autres frères ; mais il est vraisemblable qu'ils n'en dirent rien à leur père , de peur de l'affliger. Je n'ai pu savoir si l'Empereur avoit déjà reçu ce mémorial quand il nous admit en sa présence , ou s'il ne le reçut qu'après qu'il nous eut congédiés. Il paroît par certaines choses que nous dit l'Empereur , et surtout par celles que me dit son oncle , qu'il lui avoit déjà été communiqué.

Dès le jour suivant les princes chrétiens m'envoyèrent inviter d'aller à leur hôtel ; ils étoient curieux de savoir le détail de ce qui s'étoit passé devant l'Empereur et avec les grands , avant que Sa Majesté nous eût admis en sa présence. Je m'en excusai pour ce jour-là à cause de quelques occupations qu'il m'étoit impossible de différer. Dans l'impatience où ils étoient d'être instruits de ce qui s'étoit passé à notre audience , le prince aîné , qui n'étoit que cathéchumène , crut pouvoir , avec moins de risque , me venir trouver. Il m'aborda d'un air content , et me dissimula tout ce qu'il savoit du mémorial secret , pour ne point me donner une inquiétude inutile. Je lui fis un détail exact de ce que nous avoit dit Sa Majesté , sur quoi il fit les réflexions d'un homme d'esprit , et qui avoit une connoissance parfaite de la disposition de la cour , et de tous les acteurs qui y jouent actuellement leurs rôles. Mais il parla tou-

jours en prince vraiment chrétien, et qui n'étoit plus touché de tout ce qu'on appelle faveur et fortune.

Il me pressa de lui rapporter les expressions mêmes dont s'étoit servi l'oncle maternel : je me contentai de lui dire en général, que ce seigneur savoit qu'il y avoit beaucoup de Chrétiens dans leur famille, que l'Empereur ne pouvoit pas l'ignorer, et qu'il falloit agir avec réserve; mais je lui dissimulai ce qu'il m'avoit dit de plus fort, à peu près par le même motif qui le portoit à me cacher la connoissance qu'il avoit du mémorial secret. Je craignois qu'il n'en devînt plus timide, ou que sans y penser, il ne portât la frayeur et la crainte dans l'âme des plus foibles. Mais que je le connoissois mal, et que je lui rendois peu de justice! Quoique je le regardasse comme un grand homme de bien, l'idée que j'avois de lui ne répondoit pas à sa vertu, et s'accordoit mal avec les progrès qu'il avoit déjà faits dans les voies de Dieu.

Ce grand homme, qui prévoyoit le renversement de toute sa famille, le regardoit, non pas comme un état de malheur et de disgrâce, mais comme une source de paix, de bonheur, et de tranquillité qui ne pourroit plus lui être ravie. Il voyoit venir la tempête, et loin d'appréhender d'en être submergé, il s'assuroit qu'elle alloit le jeter dans le port du salut. Ces pensées le remplissoient de la plus douce consolation; à la vérité il dissimuloit les sentimens de son cœur, mais sa joie éclatoit jusque sur son visage, et causoit cet épanouissement avec lequel il me quitta, et dont la cause ne m'étoit pas connue. Je savois encore moins que je l'entretenois pour la dernière fois de ma vie, et qu'il n'y auroit plus que l'éternité bienheureuse qui devoit un jour nous rejoindre.

J'allai enfin visiter le prince Jean, et quoique je ne doutasse pas que son aîné ne lui eût appris ce que

j'avois à lui dire, je crus néanmoins devoir lui donner cette marque de considération et d'amitié. Je fus surpris en entrant chez lui d'y trouver presque tous ses frères, et plusieurs de ses neveux. Je craignis d'abord que quelque fâcheux événement ne les eût rassemblés; mais comme je leur trouvai cette même gaieté, et cet air aisé et agréable qui leur est ordinaire, je me rassurai, sachant d'ailleurs que l'union étroite qu'ils ont ensemble les réunit souvent dans le même hôtel, quoiqu'ils aient chacun leur palais séparé.

La conversation fut assez semblable aux précédentes: ils ne me parlèrent point du mémorial secret, dont ils avoient connoissance, mais je vis bien que leur aîné ne leur avoit rien laissé ignorer de notre dernier entretien. Le prince Jean me demanda s'il étoit vrai que deux Jésuites et neuf Chrétiens eussent souffert tout récemment le martyre dans le Tunquin. Je répondis que nous en avions reçu avis de Canton, et que nous en attendions le détail. Il prit de là occasion de parler du bonheur des martyrs, et de la grâce singulière que Dieu leur fait, de les conduire au ciel par une voie si courte. « Mais qui oseroit espérer une telle grâce, ajouta-t-il? » Puis se tournant vers ses frères, il leur dit d'un air riant. « Oh! que nous sommes entrés bien à propos dans le bercail de Jésus-Christ! un peu plus tard la porte en étoit fermée. » Il faisoit allusion au mémorial qui avoit été présenté à l'Empereur contre lui et contre ses frères; comme on avoit eu soin de me le cacher, je ne pouvois pas tout à fait comprendre ce qu'il vouloit dire; mais ayant remarqué quelques mouvemens parmi les domestiques, et qu'ils venoient souvent parler à l'oreille de leurs maîtres, je crus que quelque affaire les occupoit, et qu'il étoit temps de me retirer. Je me levai donc comme pour prendre congé d'eux; mais le prince Jean qui vit

mon embarras, me dit aussitôt que le regulo leur père étoit parti le matin pour aller à la sépulture de ses ancêtres, et que peu après son départ l'Empereur avoit ordonné qu'on le fit venir au palais; qu'à l'instant on avoit couru après lui pour le faire retourner; qu'il seroit sans doute déjà arrivé au palais; que selon les apparences, l'Empereur n'étoit pas content, et qu'ils étoient tous rassemblés pour en savoir des nouvelles à son retour: il me pria ensuite de le confesser dans sa chapelle. Ces princes ont enfin obtenu après beaucoup de prières la permission de recevoir Notre-Seigneur tous les huit jours: c'est une grâce qu'on ne pouvoit pas refuser à des néophytes d'une conscience si pure, et que Dieu éclairoit d'une façon si particulière.

Je me retirai la tristesse dans le cœur; car je n'espérois rien de consolant de l'ordre qui étoit venu au regulo. Tous nos pères jugèrent, comme moi, que nous n'avions point d'autre parti à prendre, que de recommander cette affaire à Dieu, et de nous conformer à sa sainte volonté.

Le lendemain, nous apprîmes ce qui s'étoit passé au palais. Dès que le regulo parut à la porte où est la garde intérieure et où sont assis les grands, un des quatre gouverneurs, regulo du premier ordre, fils unique du frère aîné de l'empereur *Cang-hi*, et président du tribunal des princes, fit mettre à genoux ce vieillard de soixante-dix-sept ans, et par ordre de Sa Majesté, il lui lut une longue liste des fautes qu'avoient commises ses ancêtres; il lui reprocha que ceux de sa branche avoient été de tout temps les ennemis secrets de la branche régnante. Venant ensuite à ses fautes personnelles, on avouoit qu'il s'étoit bien comporté pendant les dix années qu'il exerçoit la charge de général dans la province de *Leao-tong*; mais qu'ayant été fait chef de bannière, il étoit tombé dans plusieurs fautes qu'on lui détailla;

entr'autres, que quand l'Empereur défunt déposa le prince héritier, et demanda aux grands leurs suffrages pour en élire un autre, il avoit donné le sien au huitième *ago* (1); que quoiqu'il fût du conseil d'état, il se dispensoit d'y assister, et que tout récemment ayant appris la mort du beau-père du neuvième *ago*, il avoit soupiré, levé les yeux au ciel, et envoyé des officiers faire des complimens de condoléance à sa famille, quoiqu'il ne pût ignorer que ce seigneur étoit mort dans la disgrâce de l'Empereur; que pour toutes ces fautes, on le destituoit de sa dignité, on le privoit de ses appointemens, et on lui ordonnoit de partir dans dix jours avec toute sa famille, ses femmes, ses enfans, et ses petits-fils, pour aller demeurer à *Yeou-oué* (2). Parmi ceux qui se trouvèrent présens, lorsqu'un ordre si sévère lui fut intimé, il y avoit beaucoup de parens et d'amis; mais ils dissimulèrent leur douleur le mieux qu'ils purent: le moindre signe de compassion qu'ils eussent donné, leur eût été aussi préjudiciable qu'à celui qu'ils plaignoient avec tant de raison. Les courtisans virent clairement que toutes ces fautes qu'on faisoit revivre depuis tant d'années, n'étoient qu'un prétexte pour couvrir le véritable motif d'un traitement si dur: car nonobstant toutes ces prétendues fautes, qu'on n'ignoroit pas il y a deux ans, on n'avoit pas laissé de l'élever à un nouveau degré d'honneur.

Le *regulo* qui avoit vécu tant d'années à la cour dans les premières charges, et avec la réputation la

(1) C'est le huitième fils de l'Empereur défunt; tous les grands de l'Empire, Tartares et Chinois, lui donnèrent leurs suffrages pour être prince héritier; ainsi cette faute, si c'en est une, étoit commune à tous.

(2) *Yeou-oué* est un petit lieu où il y a une garnison de soldats tartares, à quatre-vingt-dix lieus à l'ouest de Peking, un peu au-delà de la grande muraille.

plus saine, souffrit impatiemment des reproches si peu mérités. Il commençoit déjà à se justifier d'une manière un peu vive, et il lui échappa même certaines expressions où il entroit du dépit, et qui eussent été interprétées en mauvaise part : c'est pourquoi le président, qui étoit son ami, et qui devoit porter sa réponse à l'Empereur, craignant que l'accablement d'affliction où il étoit ne le fit tomber dans une faute véritable, lui ordonna de se lever et de penser à loisir à ce qu'il avoit à répondre; il supposa le besoin qu'il avoit d'aller changer d'habit à cause de la chaleur; mais ce n'étoit qu'un prétexte pour lui laisser le temps de rentrer en lui-même, et de mesurer mieux ses termes. A son retour, il fit un extrait de la réponse du regulo, dont il ne prit que ce qu'il y avoit de plus raisonnable, et il en fit aussitôt le rapport à l'Empereur: mais Sa Majesté ne fit aucune réponse; ainsi le vieillard après avoir attendu longtemps, fut obligé de se retirer dans sa maison, où l'on étoit déjà informé de ce qui venoit de lui arriver.

Presque tous ses fils le reçurent à sa porte; et d'un air gai et content ils le prièrent de ne point s'affliger inutilement et de conserver sa santé, l'assurant qu'ils le suivroient partout avec joie, et qu'ils feroient en sorte qu'il ne manquât jamais de rien. Ensuite le prince aîné portant la parole au nom de tous, lui demanda en grâce qu'il permît à ses autres frères, qu'il n'avoit point vus depuis qu'ils étoient Chrétiens, savoir, le troisième, le dixième et l'onzième, de paroître en sa présence : Allez, répondit le regulo, appelez-les vous-même. Comme ils n'étoient pas éloignés, et qu'ils attendoient la réponse que feroit leur père, ils ne furent pas longtemps sans paroître. Cette entrevue donna quelques instans de joie, et dissipa d'abord la tristesse que causoit leur exil. Le regulo lui-même oublia pour un

moment son infortune , et prenant un air agréable : Nous avons , dit-il , dans notre famille un péché originel ; il vouloit parler des reproches qu'on lui avoit faits sur les fautes de ses ancêtres ; après quoi , il alla se reposer de la fatigue qu'il avoit eu à essuyer au palais , et qui en effet devoit être pénible pour un homme de son âge , tandis que ses enfans iroient mettre ordre à leurs affaires pour se disposer au départ.

Le lendemain , sur les huit heures du matin , le regulo retourna au palais , et porta un mémoire apologétique qu'il avoit fait faire pendant la nuit ; je n'en sais pas le contenu : mais à peine fut-il parti , que son fils aîné , qui portoit déjà le nom de *François-Xavier* , vint à l'église demander avec empressement le baptême : « Il est à craindre , dit-il , que » l'Empereur , touché des longs services et du grand » âge de mon père , ne lui remette la peine de l'exil ; » si cela étoit , je désespérerois presque de ma conversion : il reviendrait du palais chargé de tant » d'ordres pour arrêter les progrès de la religion » dans notre famille , que mes autres frères et moi » serions liés par de nouvelles chaînes bien plus » difficiles à rompre. Il n'y a plus à délibérer ; je » veux désormais vivre et mourir chrétien , et ne » pas abuser davantage de la bonté et de la patience » de Dieu qui m'attend depuis si long-temps. » Il reçut donc cette grâce , de même que son neveu , fils du huitième frère , et chef de sa famille depuis la mort de son père , qui n'a pas eu le même bonheur. C'est un jeune prince de vingt-six ans , qui réunit en sa personne les plus belles qualités de l'esprit et du corps ; et ce qui est infiniment plus estimable , qui est rempli des plus grands sentimens de la religion. Il y a long-temps qu'il imitoit ses oncles dans leurs pratiques de zèle. Il avoit instruit tous ceux de sa maison , et plusieurs avoient déjà été baptisés.

Après ces deux princes, trois domestiques du second fils, qui devoient accompagner leur maître dans son exil, furent aussi régénérés dans les eaux du baptême.

Pendant ce temps-là, le regulo présentoit son mémoire au président du tribunal des princes; mais il fut fort surpris d'entendre les nouveaux reproches que ce président lui fit de la part de l'Empereur.

« Le sixième et le douzième de vos enfans, lui dit-il, (ce sont les princes Louis et Joseph) ont embrassé la loi chrétienne, et ont fourni de l'argent pour bâtir une église; vous en avez encore d'autres qui ont imité leur exemple : que n'employiez-vous votre autorité pour les en détourner, ou que ne les défériez-vous à l'Empereur ? On saura les ranger à leur devoir, puisque vous ne savez pas les gouverner. »

Le regulo répondit qu'à la vérité le troisième, le dixième et le onzième de ses enfans s'étoient faits chrétiens; mais qu'il avoit ignoré leur dessein; qu' aussitôt qu'il en avoit été informé, il les avoit chassés de sa présence, et que pendant trois ans entiers il avoit refusé de les voir; que s'il ne s'étoit pas fait leur délateur, c'est qu'il n'avoit ni assez d'esprit ni assez de capacité, pour discerner si cette loi est vraie ou fausse. Ces excuses furent inutiles : on lui tourna le dos, et on le laissa là jusqu'au soir.

Le 7 juillet, il retourna encore au palais, et il y demeura presque tout le jour aussi inutilement que la dernière fois : « Allez, partez, lui disoit-on, corrigez-vous, et l'Empereur vous fera grâce; » mais on ne lui disoit pas de quoi il devoit se corriger. Le même jour, j'allai dès le matin à l'église des pères portugais, me doutant bien que j'y trouverois quelques-uns de ces princes chrétiens, qui m'instruiraient de l'état où étoient les choses. Effectivement j'y trouvai les princes Jean, François, Paul et Jean-Baptiste, avec le fils unique du prince Paul, âgé de

dix-sept ans, qui attendoit qu'on lui conférât le baptême. Quoiqu'il l'eût demandé plusieurs fois et avec de grandes instances, on le lui avoit toujours refusé, soit à cause de son âge, et du danger qu'il y avoit qu'il ne se laissât pervertir par les autres princes du même sang, encore infidèles, soit parce qu'il demeurait encore chez le regulo son grand-père, qui l'avoit élevé dès le berceau, qui l'aimoit tendrement, et qui eût porté les choses à quelque éclat, s'il eût su qu'il étoit chrétien. D'ailleurs il n'étoit pas inutile chez le regulo; il parloit à ce vieillard avec une liberté que tout autre que lui n'eût osé prendre, et il l'entretenoit sans cesse des vérités de la religion. Un jour il l'avertit que le médecin qu'il entretenoit dans sa maison venoit de mourir (c'étoit un vieux Chrétien de la province de *Hou-quam*); le regulo lui répondit en se servant de l'expression ordinaire des Chrétiens: Dieu l'a recueilli: « Oui, reprit le jeune », homme, Dieu l'a recueilli, mais il faut savoir que », nous mourrons tous comme lui; grands et petits, », jeunes et vieux, personne ne peut éviter la mort: », mais tous iront-ils dans le même endroit? L'enfer », est la demeure éternelle des infidèles, qui ont », refusé le baptême et rejeté la loi de Dieu; les », Chrétiens iront au ciel où ils jouiront d'éternelles », délices: oh! si vous saviez ce que c'est que l'enfer! », nulle expression n'en peut égaler l'horreur. » Le regulo qui ne vouloit pas essuyer le reste du sermon de ce jeune prince, lui imposa silence; mais il n'en étoit pas plus timide, et il saisissoit toutes les occasions de lui remettre devant les yeux les grandes vérités du christianisme.

Pendant qu'on dispoit toutes choses pour la cérémonie, la nouvelle se répandit que l'Empereur remettoit la peine de l'exil au regulo, et qu'il se contentoit de le dépouiller de sa dignité. Quoique cette nouvelle se soit trouvée fautive dans la suite, elle

devoit, ce semble, causer un mouvement de joie; cependant les princes l'écoutèrent froidement, et y parurent peu sensibles. Celui qui étoit prêt à être baptisé, craignit qu'on ne prit de là occasion de différer encore son baptême : « Tout va bien aujourd'hui, dit-il, et demain tout ira mal; je ne veux pas courir le risque de sortir de Pekin sans avoir reçu le baptême; peut-être que je n'en trouverois plus l'occasion. » Il fallut donc le satisfaire au plutôt. La cérémonie se fit par le père Fridelli, jésuite allemand, dans une grande sacristie bien ornée. Le prince Jean fut le parrain, et donna au jeune prince le nom de *Michel*, comme il le souhaitoit, à cause de la dévotion particulière qu'il avoit envers cet archange. Après la cérémonie, nous entrâmes tous à l'église pour y adorer Notre-Seigneur; et comme on se retiroit, le nouveau néophyte alla seul à la chapelle de son saint patron pour y faire sa prière, puis il vint nous rejoindre dans la salle; là il se mit à genoux aux pieds du père qui l'avoit baptisé, pour le remercier; il donna les mêmes marques de reconnaissance aux autres pères qui avoient été présents, à son parrain, à son père, à son oncle, et au prince Jean-Baptiste son cousin-germain. Le père Fridelli lui donna, selon la coutume, un chapelet, une croix et une image qu'il reçut à genoux avec beaucoup de respect et d'actions de grâces. On l'obligea après de s'asseoir avec tous les autres pour boire le thé, ce qu'il ne fit que par complaisance; car il étoit dans l'impatience de sortir de la salle, pour aller aussi remercier les catéchistes : il n'y eut pas jusqu'aux domestiques des pères, et à tous ceux qu'il crut avoir contribué à son bonheur, à qui il ne donna des marques d'amitié et de reconnaissance; et quoiqu'il sût qu'il étoit fort au-dessus d'eux par sa naissance, il les regardoit dès-lors comme ses frères en Jésus-Christ.

Pardonnez-moi, mon révérend père, ce petit détail; je crois que loin de le désapprouver, vous admirerez comme moi, qu'un jeune prince, dans les fâcheuses circonstances où il se trouvoit, prêt à partir pour un exil très-rude, et peut-être sans espérance de retour, fût si attentif à de simples devoirs de bien-séance, et aussi peu embarrassé, que s'il ne se fût agi après cela que d'aller faire un tour à sa maison de campagne.

Le regulo, qui s'attendoit toujours à quelque favorable retour du côté de l'Empereur, alla au tribunal des princes pour s'informer si Sa Majesté ne s'étoit point radoucie. Il eut pour toute réponse que l'Empereur avoit vu son mémoire, et qu'il n'avoit qu'à partir et sans délai. Sur cela le regulo ne prenant plus conseil que de lui-même, crut que pour apaiser l'Empereur, il devoit lui livrer ceux qui étoient devenus l'objet de sa colère et de son indignation, afin qu'il en fit telle justice qu'il lui plairoit. C'est une coutume établie chez les Mant-cheoux, de livrer leurs enfans à l'Empereur, quand il se plaint de leur conduite. Aussitôt qu'il fut de retour à son hôtel, il envoya chercher ses fils et ses officiers; il fit apporter des chaînes, et d'un signe de main, il ordonna qu'on les mît au prince Jean, qui les reçut sans dire un seul mot. Il indiqua de même le prince Paul. L'officiers'approcha pour le lier; mais ce prince repoussant de la main les chaînes, dit d'un ton ferme qu'il n'avoit offensé ni le ciel, ni la terre, ni l'Empereur, ni son père, et qu'il prioit du moins qu'on lui dît pour quelle raison on vouloit l'enchaîner. Son père ne répondit rien, et se contentant de baisser les yeux, son silence faisoit assez connoître l'embarras où il se trouvoit; sur quoi le prince Jean prenant la parole: « Ne voyez-vous pas, lui dit-il, que tout notre », crime est d'avoir embrassé la religion chrétienne? » C'est cela même, reprit le prince Paul, que je

„ voulais qu'on me dît clairement; je recevrai vos chaînes pour une si bonne cause : » et de la même main qu'il les avoit rejetées, il les reprit, et aida à se les mettre. Le prince François, qui, dès sa jeunesse, avoit un commencement de surdité, n'entendit pas bien ce qui se disoit; mais jugeant du traitement qu'on lui préparoit par ce qu'il voyoit, il n'attendit pas qu'on vînt à lui; il sortit de sa place, et alla se présenter aux officiers, qui, sans autre ordre, le lièrent comme ses deux frères.

A la fin de cette scène le regulo se leva, et retourna au palais de l'Empereur pour y rendre compte de ce qu'il venoit de faire. Avant que de partir, il ordonna à un de ses officiers infidèles d'aller dans tous les hôtels de ses enfans, et d'enjoindre à leurs domestiques qu'ils eussent à détruire promptement les chapelles et les oratoires, et à ramasser les images, les croix, les chapelets pour les reporter à l'église.

Pendant que le regulo étoit au palais, les trois princes chrétiens, qui restèrent avec leurs gardes, ne doutoient pas qu'on ne les conduisît bientôt au tribunal des princes pour y subir l'interrogatoire. Rien ne leur faisoit plus de plaisir : car long-temps auparavant, qu'on jouissoit d'une paix profonde, ils avoient résolu de présenter à ce même tribunal un mémorial, pour y rendre compte de leur religion, dont on parloit si différemment sans la connoître; ils prétendoient en démontrer la vérité aux autres princes, leur faire sentir la nécessité où ils étoient de s'y soumettre, et leur remettre devant les yeux, que puisqu'on l'avoit examinée et approuvée tant de fois au tribunal des rites, il seroit injuste d'inquiéter ceux qui l'embrassoient. Les Missionnaires qui avoient su cette résolution, s'y opposèrent, dans la crainte qu'elle ne fût prise pour une insulte, et qu'à ce sujet il ne s'élevât une persécution qui auroit pu ébranler les nouveaux néophytes, encore foibles dans la foi.

LETTRES

Les princes entrèrent pour lors dans ces raisons de prudence ; mais ils crurent qu'elles cessoient dans les circonstances présentes , et que le temps étoit venu de rendre un témoignage public aux vérités de la religion. Le prince Jean et le prince Paul s'entretenoient de la sorte , tandis que le prince François , qui se promenoit dans la salle , montrant ses chaînes à ses domestiques et à ceux de son père : « Vous » voyez ces fers , leur disoit-il , je les estime plus » que toutes les richesses de l'univers ; gardez-vous » bien de me plaindre , ou d'appréhender pour vous » le même sort : le plus grand bonheur qui puisse » vous arriver , c'est d'être enchaînés , et de souffrir » frir comme nous pour la cause de Jésus - Christ. » On nous a condamnés à l'exil : Ah ! plutôt à Dieu » que ce fût à la mort ! Quel plaisir seroit-ce pour » nous , de voir abrégér le chemin du ciel , d'être » tout d'un coup délivrés des misères de cette vie , » et transportés dans ce lieu de délices où Dieu » même emploie toute sa puissance à récompenser » ses Saints ! »

Il parloit encore , lorsqu'un de ses domestiques , envoyé par la princesse son épouse , vint l'avertir de l'ordre qu'avoit donné le regulo d'enlever les images , les croix et les autres symboles de la piété chrétienne. Il ne répondit qu'en récitant d'un ton ferme le premier précepte du Décalogue : *Vous adorerez le Seigneur votre Dieu , et ne servirez que lui seul.* « Qu'on » ne touche à rien , ajouta-t-il ; avant que ces chaînes » tombent par ma mort , ou que j'en sois délivré » d'une autre manière , moi-même je mettrai ordre » à tout. »

Le prince Jean - Baptiste , qui étoit présent , fit une réponse un peu plus dure : il en fut repris doucement par le prince Jean son oncle : « Faites attention , lui dit-il , que nous devons plus que jamais » ménager la foiblesse de nos domestiques chrétiens ;

» il faut si peu de chose pour affoiblir leur courage,
» surtout lorsqu'ils voient leurs maîtres couverts de
» chaînes; ce ne sont encore que de jeunes arbres
» qu'on vient de transplanter; le moindre vent peut
» les abattre.»

Cependant le regulo, qui étoit allé au palais afin de demander à qui l'Empereur souhaitoit qu'il remit ses enfans pour en faire justice, ne fut pas reçu comme il l'espéroit. Le président l'ayant entendu, ne parut pas content de sa démarche, soit que, connaissant la fermeté de ces trois illustres néophytes, il vit bien qu'ils ne reculeroient pas, et qu'on s'engageroit avec eux dans une dispute de laquelle il seroit difficile de sortir avec avantage; soit qu'il craignît que l'Empereur ne poussât l'affaire trop loin, et qu'ensuite venant à s'en repentir, il ne le rendît responsable de sa trop grande sévérité; soit par quelque autre motif que j'ignore, il ne voulût jamais se charger d'en faire le rapport à Sa Majesté: « Tout » est fini, lui dit-il; vous êtes instruit de la sentence qui a été portée, il ne vous reste plus d'autre » parti à prendre que celui d'obéir, et de vous corriger vous et vos enfans.» Comme on lui ajouta, qu'en cas d'amendement ils seroient tous avancés, mais qu'autrement ils seroient punis sévèrement, il ne s'agissoit plus que de savoir de quoi il falloit se corriger, et c'est ce qu'on ne voulut jamais lui dire.

Le regulo ne se voyant pas plus avancé par une démarche qui avoit tant coûté à sa tendresse, retourna à son hôtel, et fit ôter les chaînes à ses enfans sans leur dire un seul mot. Le prince Xavier, son aîné, prit cette occasion de lui représenter de nouveau ce qu'il lui avoit déjà dit tant de fois, que de toutes les familles de Pekin, il n'y en avoit aucune qui eût reçu de Dieu des faveurs plus singulières; que le traitement qu'on lui faisoit ne devoit pas lui paroître une disgrâce; mais qu'il devoit le regarder

comme un effet de la miséricorde infinie de Dieu , qui cherchoit à le sauver par la voie des souffrances. Animé qu'il étoit de ce feu divin , qu'il venoit de recevoir au baptême , il continua de dire à son père les choses les plus touchantes.

Le prince Jean , les larmes aux yeux , regrettoit la perte de ses chaînes , et l'occasion qu'il avoit manquée de souffrir le martyre. Il vouloit parler , mais sa foiblesse et les sanglots lui coupèrent la parole. Le prince Paul , son cadet , y suppléa : « A ce trait , » dit-il , ne reconnoissez-vous pas le monde qui a » été jusqu'ici votre idole ? Quoi de plus ingrat ! il » oublie les plus longs et les plus importans services. » Quoi de plus injuste ! ce n'est nullement la raison » qui le conduit. Quoi enfin de plus trompeur ! il » n'a que des apparences qui éblouissent. Mais nous » donnât-il des biens réels , quelle en est la solidité ? » Tout ce qu'il a , et ce qu'il peut donner , n'est » qu'une vapeur qui se dissipe à l'instant , et dont à » la fin il ne reste qu'un souvenir inutile. Dieu , au » contraire , est grand , libéral dans ses dons , magnifique dans ses promesses , et fidèle à les exécuter. Voulez-vous tout à coup goûter une paix que rien ne puisse altérer , et vous remplir d'une force supérieure à tous les événemens ? attachez - vous uniquement à Dieu , adorez-le , servez-le de la manière dont il veut être adoré et servi , en un mot , faites-vous Chrétien. Vous avez avoué tant de fois que cette religion est bonne ; dites-moi , y en a-t-il quelqu'autre qui soit capable de donner ce zèle et cette ardeur que vous nous voyez , qui nous fait pleurer et gémir depuis si long-temps sur le danger où vous êtes de vous perdre éternellement ? Eh ! que vous servira-t-il d'avoir eu ce grand nombre d'enfans que vous aimez avec tant de tendresse , s'il arrive que vous soyez éternellement séparé d'eux , pour n'avoir pas voulu reconnoître et servir le même Maître ? »

Le regulo se voyant ainsi assailli de tous côtés , porta les deux mains à la tête , et s'appuyant contre la muraille , il y demeura attaché sans répondre un seul mot. Cette posture fit connoître à ses enfans qu'il ne les écouloit pas volontiers , et que le temps de sa conversion n'étoit pas encore venu , ce qui les obligea de se retirer.

S'il a été dit de saint Augustin , *que le fils de tant de larmes ne pouvoit pas périr* , n'avons-nous pas raison d'espérer que Dieu accordera enfin la conversion de ce bon vieillard aux larmes , aux prières , aux jeûnes , aux austérités et aux aumônes de ses enfans ? Nonobstant l'effort de cette persécution domestique , qui ne pouvoit être ignorée de personne , neuf femmes de la même maison , toutes bien instruites , et sur le point de suivre leurs maîtresses en exil , vinrent à l'église de la Sainte-Vierge demander et recevoir le baptême.

Cependant presque tous les parens du vieux regulo lui conseillèrent de ne plus avoir recours aux mémoriaux ni aux apologies ; qu'il lui falloit tenter une autre voie plus capable de fléchir la colère de l'Empereur ; c'étoit d'aller encore au palais , d'implorer sa clémence et d'y rester dans une posture humiliée , jusqu'à ce qu'il eût reçu quelque réponse ; qu'on ne manqueroit pas d'avertir secrètement Sa Majesté de l'état d'humiliation où il se tiendroit ; que sans doute , touché de son grand âge , de ses longs services et des marques de son repentir , l'Empereur prendroit des sentimens de bonté et de douceur à son égard , et que le pardon ne tarderoit pas à venir.

Le regulo n'étoit pas éloigné de prendre ce parti ; ses enfans chrétiens l'oppréhendoient fort , sans oser néanmoins ouvrir la bouche pour l'en détourner ; ils se contentoient de conjurer la tempête par leurs continuelles prières : car ils désespéroient de sa conver-

sion, s'il obtenoit quelque adoucissement à sa peine qui lui rendît la liberté de demeurer à la cour. Dieu permit qu'un ami du regulo en qui il avoit une entière confiance, désapprouvât fort ce dessein, comme indigne de son âge, de son rang, de sa réputation, et de ses services; ainsi il ne fut plus question de retourner au palais.

Comme il n'y avoit point eu de défense de visiter cette famille avant son départ, presque tous leurs proches, leurs alliés et leurs amis s'acquittèrent de ce devoir. C'étoit un flux et reflux continuel de seigneurs qui inondoient le quartier. Nous n'osâmes pas aller les voir, parce que nous étions instruits qu'il y avoit des gens postés pour épier tous ceux qui entreroient dans leurs maisons. Le parti que je pris fut de leur écrire une lettre en langue tartare, sans la signer, où je tâchois de les fortifier en leur inspirant les sentimens qu'ils devoient prendre dans des conjonctures si tristes. Je l'adressai au prince Jean, et je la lui envoyai par un catéchiste qui lui portoit de ma part quelques présens de dévotion. Ce catéchiste avoit un talent rare de bien parler de Dieu, et il étoit accoutumé à voir de grands seigneurs. Il savoit que ces princes étoient Chrétiens; mais il ne les avoit jamais vus; il les visita l'un après l'autre. Quand il vint me rendre compte de la commission dont je l'avois chargé, je trouvai un homme transporté hors de lui-même. « Ah ! mon père, s'écria-t-il dans » une espèce d'enthousiasme, chez quelles personnes » m'avez-vous envoyé ? Eh ! quelles paroles de consolation pouvois-je porter à des gens qui ne res- » pirent que les croix et les souffrances ? J'ai vu des » saints qui parlent de Dieu avec une éloquence » toute divine ; je n'ai eu autre chose à faire qu'à les » écouter et à admirer la vivacité de leur foi ; ils ne » tiennent à aucune des choses de la terre ; ce qui les » touche uniquement, c'est que dans le lieu de leur

» exil, ils n'auront point de Missionnaires pour leur
 » administrer les sacremens. Vous ne sauriez croire
 » avec quel sang-froid ils m'ont entretenu de leur
 » départ : non , si je n'avois pas vu moi-même ces
 » seigneurs, je n'aurois jamais ajouté foi à tout ce
 » qu'on auroit pu me dire de leur courage et de
 » leur vertu. »

Ce même jour , le prince François dépêcha un de ses eunuques aux Missionnaires pour leur demander la permission de catéchiser et de baptiser dans le lieu de son exil, où il ne prétendoit pas, disoit-il, aller inutilement; et il les prioit de lui envoyer de toutes les églises le plus qu'on pourroit trouver de petites images, de croix et de chapelets. Que ne doit-on pas attendre du zèle de ce fervent néophyte, qui part pour une terre étrangère, animé de la plus ardente charité pour le salut de ceux qu'il y trouvera? Un de nos pères lui ayant témoigné combien il étoit touché de ce qu'il étoit devenu un peu sourd: il lui répondit qu'au contraire, il remercioit le Seigneur de lui avoir envoyé cette infirmité; parce que, comme elle le rendoit inutile pour le monde, elle lui laissoit une liberté entière de penser à Dieu, et de ne servir que lui.

Le lendemain, le regulo envoya chercher la princesse Françoise, épouse du prince Joseph. Pendant son absence, il dépêcha un de ses officiers infidèles avec ordre de visiter sa maison, et de pénétrer même jusque dans la chambre de la princesse, d'y ramasser tout ce qu'il y trouveroit de croix, de chapelets et d'images, et de les brûler au milieu de la cour. Cet ordre sacrilège fut exécuté ponctuellement: tout étoit déjà consumé, lorsque la princesse retourna à son hôtel. A la vue de ce monceau de cendres, elle pensa tomber en défaillance, et elle exprima sa douleur par les cris les plus lamentables; ce qui fit croire aux voisins qu'une douleur si excessive ne pouvoit être

que l'effet du déplaisir que lui causoit l'exil ; elle ne se consola que quand ses beaux-frères chrétiens lui eurent promis de la dédommager de sa perte , en partageant avec elle ce qu'ils avoient. Ils firent en même temps réflexion que le regulo pourroit ordonner une semblable visite dans leurs maisons ; et pour ne point exposer les croix et les images qui leur restoient , à être profanées par des mains idolâtres, ils renvoyèrent les plus grandes à l'église , et ne gardèrent que les plus petites , ou celles qui pouvoient aisément se cacher. Après quoi ils allèrent tous ensemble exhorter de nouveau leur père à embrasser le christianisme ; mais ils ne purent rien gagner sur son esprit. Cette journée finit par le baptême de trois domestiques d'un de ses enfans, catéchumènes. Le jour suivant , il y en eut encore quelques-uns de baptisés , et d'autres qui se purifièrent dans le sacrement de la pénitence.

Le 13, le regulo et tous ses enfans devant aller à la sépulture de leurs ancêtres , et étant obligés de passer près de l'église des pères portugais , qui étoit sur leur chemin , le prince Paul , le prince Jean , et le prince Michel partirent de grand matin , vinrent à l'église , y entendirent la messe , et reçurent Notre-Seigneur ; le deuxième fils du second fils du regulo y reçut le baptême , et fut nommé *Jean - Baptiste* comme son cousin ; son père étoit toujours catéchumène ; il souhaitoit fort d'être baptisé avant que de partir ; mais le soin de ses affaires domestiques , que les autres négligeoient , l'engagea dans tant de délais , qu'il en perdit l'occasion.

Ce même jour , vingt dames suivantes des maisons de ces princes vinrent se confesser : enfin tous ceux qui avoient la liberté de sortir , quelque embarras qu'ils eussent d'ailleurs , trouvoient le temps de venir à l'église. Il y eut même une princesse qui , dans la crainte qu'aucun des Missionnaires ne pût aller chez

elle , se rendit à l'église des femmes avec ses suivantes , aimant mieux s'exposer à la censure et à la malignité des discours publics , que de partir sans le secours des sacremens.

Le 14 , un père portugais alla de grand matin chez le prince Xavier : il étoit incommodé , de même que la princesse Thérèse. L'un et l'autre entendirent la messe , et y communierent , ainsi que le prince Pierre leur second fils , la princesse Agnès leur belle-fille , et plusieurs autres personnes qui devoient partir le lendemain pour leur exil.

Au même temps , le père Joseph Suarez , vieillard vénérable , qui travaille depuis si long-temps dans cette vigne du Seigneur , se rendit à la chapelle de la Sainte-Trinité chez le prince Paul , où toutes les princesses du quartier l'attendoient ; il fut souvent interrompu pendant la messe par les larmes et les soupirs de ces illustres dames. Quand il les eut communiees , il leur fit un petit discours propre au temps et aux circonstances présentes , dans lequel il les anima à souffrir généreusement leur exil pour Jésus-Christ. Il leur montra surtout que leurs peines étoient passagères , mais que la récompense qui leur étoit destinée n'auroit jamais de fin ; que Dieu traitoit ainsi ses fidèles serviteurs , pour les détacher des biens périssables de la terre , et qu'elles devoient sans cesse le remercier de ce qu'il les avoit choisies préférablement à tant d'autres , pour servir de modèles aux personnes de leur sexe.

Après qu'il eut achevé ; elles se prosternèrent toutes jusqu'à terre pour lui faire leurs remerciemens , et elles le supplièrent de les recommander souvent au Seigneur , surtout quand il célébreroit les saints mystères. Le père le leur promit , en leur demandant à son tour le secours de leurs prières auxquelles il avoit une vraie confiance. Il les leur demanda principalement , lorsqu'elles apprendroient la nouvelle de

sa mort : « car enfin , ajouta-t-il , à mon âge , elle » ne doit pas être éloignée ; je ne m'attends plus à » vous revoir que dans l'éternité. » A ce mot les sanglots et les soupirs recommencèrent ; le père , qui en fut attendri , sortit aussitôt de la chapelle. Comme il traversoit la grande cour , il y trouva le prince Jean , le prince Paul , et le prince Michel , qui l'attendoient pour lui dire les derniers adieux. Saisis de douleur , ils ne purent s'exprimer que par leurs soupirs , et par un silence beaucoup plus éloquent et plus expressif que les discours les plus animés. Rien n'a pu arracher des larmes à ces généreux néophytes , que la séparation de leur pasteur. Le père qui voyoit renverser en un instant l'ouvrage de tant d'années , et s'évanouir les espérances qu'il fondeoit sur les exemples de tant d'illustres Chrétiens , pouvoit-il n'y être pas sensible ? Il n'y a que ceux qui ont à cœur le salut des âmes , qui sentent ce qu'il en coûte dans ces sortes d'occasions ; ceux qui y sont indifférens ne le comprennent pas de même.

Le 15 , le regulo partit pour se rendre au lieu de son exil , avec ses enfans , ses petits-fils , ses arrière-petits-fils , au nombre de trente-sept , sans compter les princesses , femmes ou filles , qui égaloient presque ce nombre , et environ trois cents domestiques de l'un et de l'autre sexe , dont la plus grande partie avoient reçu le baptême. Plusieurs autres étoient encore catéchumènes : faute de temps , ils ont été obligés d'attendre qu'ils fussent arrivés au terme de leur voyage pour se faire baptiser.

Je ne finirois point si je voulois entrer dans le détail de ce qui concerne les dames chrétiennes , et vous raconter ce qui s'est passé avant et après leur baptême. Elles ne cédoient en rien aux princes leurs époux , soit pour la vivacité de leur foi , soit pour la rigueur de leurs austérités , soit pour l'ardeur de leur

leur

leur zèle à instruire des vérités de la religion les personnes de leur sexe. Deux jours avant leur départ, le bruit se répandit qu'il y avoit ordre de visiter exactement tous les équipages au passage de la grande muraille. Sur cet avis, ces illustres dames cachèrent tout ce qu'elles pouvoient de leurs meubles de dévotion, dans les doublures de leurs habits, dans les chevets de lit, et dans les autres choses qu'elles croyoient n'être point sujettes à la visite. Deux d'entre elles qui ne pouvoient cacher aisément les cilices dont elles usoient, paroissoient fort affligées de ne pouvoir les emporter; leur confesseur les consola en leur faisant dire que les fatigues du voyage qu'elles entreprenoient pendant les ardeurs de la canicule, et les montagnes affreuses qu'elles auroient à traverser, leur tiendroient lieu de cilice, et qu'il leur suffisoit d'endurer toutes ces peines avec patience et résignation à la volonté de Dieu.

Que n'aurois-je pas encore à vous dire des domestiques de ces princes ! quoiqu'ils n'aient pas eu les mêmes difficultés à vaincre, les miséricordes du Seigneur n'ont pas moins éclaté avant et après leur conversion, du moins dans plusieurs dont je pourrois rapporter une infinité de traits édifiants. Mais aussi comment n'auroient-ils pas été touchés, lorsqu'ils comparoient leurs maîtres infidèles à ces mêmes maîtres devenus chrétiens, et qu'ils voyoient le changement extraordinaire que la grâce avoit fait dans leurs personnes ? On sait ce que peut l'exemple pour nous porter au bien ; mais il a beaucoup plus de force quand il se trouve dans des personnes du premier rang et d'un mérite rare. Les princes et les princesses qui l'ont donné aux autres, ne l'ont pas eu pour eux-mêmes. Aussi ne douté-je point que Dieu ne choisisse parmi eux ces redoutables témoins, qu'au jour de ses vengeances il opposera aux grands de la terre, lesquels nés dans le sein du christia-

nisme , comblés de grâces , environnés de bons exemples , ne pensent à rien moins qu'à l'affaire de leur salut , et qui se trouvent , à l'heure de la mort , presque sans autre mérite que celui de n'avoir pas fait tout le mal qu'ils pouvoient faire.

Le jour même que ces illustres exilés arrivèrent au terme qui leur étoit marqué , le prince François-Xavier passa à une meilleure vie à l'âge de cinquante - neuf ans. Quand il partit , il se sentit fort oppressé d'un asthme qu'il avoit depuis quelques années. Nous apprîmes la nouvelle de sa mort au retour des porteurs de chaise dont il s'étoit servi. Quoique ce fussent des infidèles , ils ne cessoient de louer sa patience , et la douceur avec laquelle il les avoit traités. Le prince Paul écrivit au père Suarez la lettre suivante :

« Je suis en peine de la santé des pères Suarez ,
 » Fridelli , Kegler , Parennin , Slavicek , Bouvet ,
 » et de tous vos autres pères. Il n'y a qu'un peu plus
 » d'un mois que je vous ai quittés , et ce temps m'a
 » déjà paru une année. Par la grâce de Dieu , il ne
 » nous est arrivé aucun accident durant notre voyage.
 » Le seizième de la sixième lune à deux heures après
 » midi , Dieu appela à lui notre frère François-
 » Xavier. Un vomissement de sang lui ayant ôté
 » l'usage de la parole , il ne lui étoit pas possible de
 » réciter les prières ordinaires ; mais nous voyant
 » à ses côtés , il nous faisoit signe de la tête qu'il
 » entendoit celles que nous récitons pour lui ;
 » c'étoient les prières des agonisans. Cinq jours au-
 » paravant , il lui avoit pris un vomissement sem-
 » blable , et pour lors il nous pria instamment de
 » dire les prières que les Chrétiens ont accoutumé
 » de réciter pour ceux qui sont à l'article de la
 » mort : il fit son acte de contrition , et nous té-
 » moigna par ses larmes la douleur qu'il ressentoit
 » de ses péchés. Selon que je puis juger , je crois

» que Dieu lui a fait miséricorde : je prie cependant
 » tous vos pères de dire la messe à l'autel privi-
 » légié , et de réciter les autres prières de l'Église
 » pour notre frère François - Xavier : ce sera un
 » double bienfait , s'ils veulent bien lui accorder
 » leurs suffrages , aussitôt que vous les aurez infor-
 » més de sa mort.

» Quoique j'aie peu souffert dans ce voyage , ce-
 » pendant comme il s'est fait avec beaucoup de pré-
 » cipitation , je crains bien d'avoir commis plu-
 » sieurs fautes : je supplie tous les pères de prier
 » Dieu qu'il me les pardonne , qu'il me fasse la
 » grâce de bien garder ses commandemens , et qu'il
 » me donne la force de vaincre les ennemis de mon
 » salut. J'aurois bien d'autres choses à dire que le
 » pinceau ne peut achever ; vous en pourrez juger
 » par celles que j'ai dites. »

PAUL, *dixième de la famille, a écrit ;
 cacheté le 23 de la sixième lune.*

P. S. MICHEL vous salue aussi.

LA nouvelle de cette mort nous causa plus de joie
 que de douleur , parce qu'il nous parut qu'elle devoit
 être très-précieuse aux yeux de Dieu. Quel bonheur,
 disions - nous , pour ce prince ! Après trois ans de
 préparation , il est baptisé le 6 de juillet ; le 14 il
 reçoit le corps de Notre - Seigneur ; il part le 15
 pour le lieu de son exil ; il en bénit Dieu ; il souffre
 avec une patience héroïque les fatigues d'un voyage
 pénible , dans une saison affreuse , et attaqué d'une
 maladie mortelle ; il ne cesse de pleurer ses péchés ;
 enfin le 4 du mois d'août , jour de son arrivée au
 terme de son exil , il sort de cette vie mortelle ,
 pour aller recevoir dans le ciel , ainsi qu'il y a lieu
 de l'espérer , la récompense de ses souffrances et de
 ses vertus.

Je me flatte , mon révérend père , que vous n'ou-

blierez pas dans vos saints sacrifices de prier le Seigneur pour cette mission désolée, pour cette famille en particulier, et pour moi qui en ai plus besoin que personne, et qui suis avec beaucoup de respect, etc.

LETTRE

*Du père Parennin, missionnaire de la Compagnie de Jésus, au père***, de la même Compagnie.*

A Pekin, ce 20 juillet 1725.

MON RÉVÉREND PÈRE,

La paix de N. S.

JE ne doute point que vous n'ayez été édifié du détail que je vous envoyai l'année dernière, sur le progrès que la religion a fait dans une nombreuse famille du sang impérial, et sur la générosité toute chrétienne avec laquelle ces princes, encore nouveaux dans la foi, se sont vus dépouillés de leur dignité, et condamnés à un pénible exil. Mais peut-être êtes-vous en peine de savoir s'ils se sont soutenus dans la même ferveur qu'ils ont fait paroître au commencement de leur disgrâce, et si la continuité de leurs souffrances n'a point à la fin ébranlé leur courage. Non, mon révérend père, la vertu de ces illustres néophytes n'a point chancelé; leurs maux qui croissent chaque jour, ne servent qu'à augmenter leur patience, et ils nous donnent de continuel exemples d'une constance et d'une fermeté héroïque. Je ne vous rapporterai que ce que j'ai appris, soit des Chrétiens qui sont venus du lieu de leur exil, soit de quelques lettres que ces seigneurs

m'ont écrites; mais j'ignore plusieurs traits particuliers de vertu, que leur humilité a pris grand soin de nous cacher. Au reste, il est bon de vous avertir, 1.^o qu'en parlant du lieu de leur exil, que les Chinois nomment *Yeou-oué*, je ne me servirai que du nom tartare *Fourdane*, lequel signifie en général *place de guerre* et qui est bâtie dans les passages de la grande muraille, ou ailleurs dans des gorges de montagnes pour fermer aux ennemis l'entrée de l'Empire; 2.^o que quand je parlerai du vieux *regulo*, père des princes chrétiens, je l'appellerai désormais de son nom honorable *Sourniama*, et non pas *Sou-nou*, dont je me suis servi dans ma première lettre. *Sou-nou* est son petit nom qui n'est employé que par l'Empereur, ou par ceux qui parlent de lui à Sa Majesté. Ses enfans ont aussi des noms tartares; mais comme je ne parlerai guère que de ceux qui sont Chrétiens, je continuerai à leur donner le nom du saint qu'ils ont reçu au baptême.

Les Mant-cheoux entretiennent dans *Fourdane* quarante mille hommes de garnison avec un général, et grand nombre d'officiers subalternes. Ce général est en même temps gouverneur de la ville et de toutes les petites places d'alentour, où il y a garnison. On compte dans *Fourdane* cinquante mille habitans. Ce sont tous ou des ouvriers ou des négocians qui commercent avec les *Montgoux*. La police y est administrée par les mandarins de lettres.

Il y a encore deux choses que je vous prie d'observer: la première, que parmi les domestiques qui suivirent ces princes dans leur exil, il y en avoit de deux sortes; les uns, proprement esclaves de leur maison; les autres, Tartares ou Chinois tartarisés, que l'Empereur donne en grand ou petit nombre, à proportion de la dignité dont il honore les princes de son sang. Ces derniers font l'équipage du *regulo*, et on les appelle communément les gens de sa porte.

Il y a parmi eux des mandarins considérables, des vice-rois et des tsong-tou. Quoiqu'ils ne soient pas esclaves comme les premiers, ils sont presque également soumis aux volontés du regulo, tant qu'il conserve sa dignité; ils passent après sa mort au service de ses enfans, s'ils sont honorés de la même dignité. Si le père, pendant sa vie, vient à déchoir de son rang, ou si le conservant jusqu'à sa mort, il ne passe point à d'autres de ses enfans, cette espèce de domestiques est mise en réserve, et ils sont donnés à quelqu'autre prince du sang lorsqu'on fait sa maison, et qu'on l'élève à la même dignité.

La deuxième, que c'est une coutume établie parmi les Mant-cheoux, que lorsqu'un domestique prend la fuite, en quelque endroit que soit son maître, soit en son palais, soit à la guerre, ou même en exil, celui-ci est obligé d'en informer le tribunal, et de désigner le nom, l'âge, la figure et les traits du visage du fugitif, sans quoi il seroit responsable des mauvaises actions dont il se rendroit coupable. Le tribunal chargé de cette sorte d'affaire, fait les perquisitions les plus exactes des déserteurs, et les punit sévèrement. On leur imprime à la joue une marque ineffaçable, et on les rend à leurs maîtres.

Ce petit éclaircissement m'a paru nécessaire pour l'intelligence de ce que j'ai à vous dire dans la suite de cette lettre. Aussitôt donc que ces illustres exilés furent arrivés à Fourdane, chacun d'eux songea à se loger avec sa famille. Les habitans du lieu persuadés que ces princes étoient fort riches, et abusant de la nécessité pressante où ils se trouvoient, mirent le louage de leurs maisons à un prix excessif, en sorte que le prince Paul, et un de ses frères, jugeant bien qu'ils feroient-là un long séjour, prirent le parti d'acheter un terrain, et de se bâtir des maisons, plutôt que de se mettre en si gros frais pour un simple louage. Un licencié, habitant de Fourdaue, qui avoit

reçu autrefois des grâces de Sourniama, lui offrit sa maison. Le prince accepta son offre, et l'acheta dans la suite.

Cependant toute communication avec Pekin étoit absolument interdite à Sourniama. L'Empereur lui avoit défendu d'y envoyer aucun de ses domestiques; ce n'étoit que de là néanmoins que lui et les princes ses enfans pouvoient tirer les secours nécessaires à leur subsistance. Le licencié fut touché de voir des personnes de son rang éloignées de leur patrie, dans un délaissement général, sans amis, sans support. Comme il n'étoit pas leur domestique, il crut pouvoir sans aucun risque faire le voyage de Pekin, et procurer quelque assistance à ces princes abandonnés.

L'Empereur, qui a partout des espions, fut bientôt informé, et du plaisir que le licencié avoit fait à Sourniama, en lui vendant sa maison, et de son arrivée à Pekin. Il y eut ordre de l'arrêter : on le mit en prison, on l'appliqua à la question, et la violence des tourmens tira de lui les lettres adressées aux princes amis de Sourniama, dont il étoit le porteur. On mit aussitôt la main sur ces princes, et on les conduisit en prison avec l'intendant de Sourniama, domestique de sa porte, qu'il avoit laissé à Pekin pour veiller au soin de ses affaires, et lui fournir peu à peu l'argent qui lui étoit nécessaire.

Les réponses que firent les prisonniers dans les interrogatoires qu'ils subirent, en impliquèrent plusieurs autres dans la même affaire. Ils furent emprisonnés sur le champ, et on donna ordre au général de Fourdane de se rendre incessamment à la cour.

Cet ordre auquel il n'étoit pas naturel de s'attendre, et les emprisonnemens qui le précédèrent, effrayèrent les domestiques de Sourniama. Plusieurs d'entr'eux renoncèrent au soin de ses affaires pour ne penser qu'à leur propre sûreté; d'autres s'enrichirent aux dépens de leurs maîtres qui les avoient

comblés de bienfaits, et qui les honoroient encore de leur confiance; tels furent quelques domestiques de la porte, qui chargés de percevoir les revenus des terres et des maisons de ces seigneurs, refusèrent de s'en dessaisir, sous le spécieux prétexte que ces biens seroient infailliblement confisqués, qu'on leur demanderoit compte des fonds et des rentes échues depuis le départ de Sourniama, et qu'après ce compte rendu on les feroit domestiques d'une autre maison.

Pendant le général de Fourdane arriva à Peking. Il étoit créature de Sourniama, et c'étoit à sa protection qu'il devoit sa fortune; aussi eut-il pour son bienfaiteur tous les égards que le devoir de sa charge et la fidélité à son prince lui permirent. Dès qu'il parut à la cour, l'Empereur le fit venir en sa présence, et eut avec lui de longs entretiens, dont on n'auroit rien appris, si le temps n'en eût découvert une partie.

Il fut bientôt renvoyé à son poste. Quand il approcha de Fourdane, tous les officiers de la place vinrent au-devant de lui selon la coutume. Sourniama s'y trouva aussi; mais le général fit semblant de ne pas l'apercevoir, et affecta de détourner la tête. Ce fut pour le vieillard un triste augure des nouveaux malheurs dont il étoit menacé. En effet, le lendemain il lui vint de la part du général un ordre qui lui prescrivait de sortir de la ville, lui, sa famille et tous ses gens, et d'aller demeurer au milieu d'une campagne qu'il lui assigna à deux lieues de la place, avec défense d'y remettre le pied.

Cette nouvelle que nous n'apprîmes que d'une manière confuse, nous affligea sensiblement, et nous commençâmes à croire comme beaucoup d'autres, que le dessein étoit de laisser ces princes languir et se consumer peu à peu dans ce désert. Tout ce que nous pûmes faire dans de si tristes conjonctures,

fut de
leur c
rudes

Je
quelq
tous l
mesti
faisoit
conno
après
comme
maiso
dans
retire
qu'il
ou six
les pr
tique
saluer
jouiss
tens

V
quell
duisi
comme
être
me fa
depu
acqu
faire
raco
vie, a
de ce
princ

«
» re
» fat

fut de redoubler auprès de Dieu nos prières, afin de leur obtenir la force de supporter patiemment de si rudes épreuves.

Je cherchois inutilement le moyen de faire passer quelques mots de consolation à ces illustres affligés ; tous les passages m'étoient fermés. Si quelque domestique fidèle se hasardoit de venir à Peking, il le faisoit très-secrètement, et nous n'en avions nulle connoissance. Enfin, vers les fêtes de Noël, six mois après le départ de ces princes, deux hommes inconnus, qui se disoient Chrétiens, vinrent dans notre maison, et demandèrent à me parler. Je les fis entrer dans ma chambre ; le plus ancien me fit signe de faire retirer un domestique qui étoit présent. Il me dit qu'il s'appeloit *Marc Ki* ; qu'il étoit le chef de cinq ou six familles chrétiennes établies à Fourdane ; que les princes exilés n'osant envoyer ici aucun domestique, il s'étoit chargé de venir de leur part me saluer moi et les autres pères, et nous assurer qu'ils jouissoient d'une parfaite santé, et qu'ils étoient contents de leur sort.

Vous jugerez aisément, mon révérend père, quelle fut l'impression de joie que ce discours produisit dans mon cœur. Je regardois ce zélé Chrétien comme un ange du ciel que Dieu avoit placé là pour être la consolation de ses serviteurs ; je le priai de me faire le détail de ce qui s'étoit passé à Fourdane depuis l'arrivée des princes jusqu'à son départ ; il acquiesça volontiers à ma prière, et je ne puis mieux faire que de vous rapporter simplement ce qu'il me raconta. Il commença d'abord par l'histoire de sa vie, afin de me donner une connoissance plus entière de ce qui le regardoit, et de ce qui concernoit les princes.

« J'ai porté, dit-il, les armes toute ma vie. Au retour de la dernière guerre contre les Eluths, les fatigues que j'avois essuyées, et mon grand âge me

» portèrent à demander la permission de me démettre
 » de mon emploi en faveur d'un fils qui est aussi
 » chrétien. Cette grâce me fut accordée. Nous de-
 » meurons ensemble à Fourdane , et nous y vivons
 » de la paye annuelle de mon fils , et du riz qu'il
 » reçoit chaque lune : je fais d'ailleurs un petit com-
 » merce, dont le gain supplée à ce qui nous manque.
 » Nous avons là plusieurs Chrétiens, dont les uns
 » sont gens de métier, et les autres soldats. Ceux-ci
 » m'ont dit qu'ils ont reçu de vous le baptême il y a
 » plus de vingt ans, au passage de la grande muraille
 » appelé *Tcham-hia-keou*, où ils étoient en gar-
 » nison. J'assemble ces Chrétiens dans ma maison
 » les jours de fête ; nous faisons ensemble la prière,
 » et je les avertis des jours d'abstinence et de jeûne ;
 » tous aspirent au bonheur de voir un Missionnaire,
 » afin de pouvoir entendre une messe, et de par-
 » ticiper aux sacremens : la plupart n'en ont point
 » vu depuis douze ans.

» Quand j'appris qu'une foule de princes exilés
 » arrivoient à Fourdane , dont plusieurs avoient
 » embrassé la foi, j'appelai tous les Chrétiens, et
 » je leur défendis de rôder autour des maisons de
 » ces seigneurs, et de s'informer s'il y avoit parmi
 » eux des Chrétiens. Je leur fis entendre que cette
 » curiosité qui pourroit être louable en toute autre
 » conjoncture, deviendroit funeste et à ces princes
 » et à eux-mêmes, surtout dans les commencemens
 » d'un nouveau règne si contraire au christianisme.
 » Je les priai de se reposer sur moi du soin de
 » cette sorte d'information, en les assurant que je
 » ne leur laisserois rien ignorer de ce qui viendroit
 » à ma connoissance. Ils convinrent que cette pré-
 » caution étoit sage, et ils s'y conformèrent.

» Aussitôt que les princes furent arrivés, ils se
 » logèrent séparément, les uns dans des maisons,
 » les autres dans des hôtelleries que leurs domes-

» tiques avoient eu soin de retenir. Je m'adressai
» à un de nos Chrétiens, homme sage, que sa pro-
» fession de barbier autorisoit à parcourir les rues
» sans donner aucun ombrage. Je lui recommandai
» de tourner autour des maisons de ces nouveaux
» venus, en faisant du bruit de sa sonnette, et sup-
» posé, comme je n'en doutois pas, que quelqu'un
» l'appelât, d'user de toute son adresse pour décou-
» vrir s'il étoit Chrétien.

» En effet, il fut bientôt appelé par un de ces
» princes, qui tout couvert encore de la poussière
» du voyage, vouloit se faire raser les cheveux.
» Comme ce prince est populaire, il fit diverses
» questions au barbier tandis qu'il le rasoit. Il lui de-
» manda d'abord s'il étoit de Fourdane, et com-
» ment il n'alloit pas à Pekin, où des gens de sa
» profession trouvoient bien plus à gagner que dans
» un lieu aussi misérable que Fourdane. Il répondit
» qu'il étoit de la province de Chen-Si, qu'il avoit
» demeuré quelques années à Pekin, mais qu'il n'y
» faisoit pas fortune à cause de la quantité de gens
» de sa profession qui s'y trouvent. En quel quartier
» demeuriez-vous, dit le prince, et qu'y avez-vous
» trouvé de remarquable ? Je demeuroidis, dit le
» barbier, près de la porte de Chun-Tchi-men, et
» j'y ai vu avec plaisir une église bâtie à l'euro-
» péenne qui est proche de cette porte. Etes-vous
» entré dans cette église, reprit le prince, et con-
» noissez-vous ceux qui y logent ? Que font-ils là ?
» J'y suis entré plusieurs fois, répondit le barbier ;
» ce sont des Européens qui y résident, et qui
» prêchent la loi de Dieu ; mais, répliqua le prince,
» quel étoit votre dessein ? Vouliez-vous vous faire
» Chrétien ? Je le suis dès ma jeunesse, dit le bar-
» bier. A cette parole le prince se leva, et l'em-
» brassant tendrement, eh ! que ne vous expliquiez-
» vous plutôt, lui dit-il ; je suis Chrétien comme

» vous ; Paul est mon nom de baptême. Il s'informa
 » ensuite de tous ceux qui étoient Chrétiens dans
 » ce lieu-là , et de moi en particulier qu'ils regardent
 » comme le chef ; il me fit donner quelques ins-
 » tructions , et ajouta que je pouvois m'adresser à
 » François Tcheou , domestique de la porte du
 » prince Jean. Je le fis , et je rendis secrètement
 » à ces illustres exilés tous les services dont j'étois
 » capable.

» Tout fut assez paisible jusqu'au retour du gé-
 » néral , qui apporta l'ordre de les chasser de la
 » ville , et de les confiner dans un désert. On leur
 » assigna une plaine de sable appelée *Sin-pou-tse* ,
 » c'est-à-dire , *nouveau hameau* , parce que sur un
 » petit tertre qui s'y trouve , de pauvres gens venus
 » d'assez loin y ont bâti sept ou huit cabanes , pour
 » cultiver quelques morceaux de terre qui sont au-
 » delà du sable.

» Ce fut un spectacle bien touchant de voir la
 » triste situation de ces princes. Les pluies conti-
 » nuelles avoient ruiné leur équipage : les uns
 » avoient été forcés de payer d'avance pour un an
 » le loyer de leurs maisons , parce qu'on en use
 » ainsi avec les exilés ; les autres avoient presque
 » achevé d'en bâtir à leurs propres dépens , et ce-
 » pendant on les obligeoit de tout abandonner. Il
 » leur fallut sortir brusquement , les uns à pied , les
 » autres à cheval , les femmes et les enfans sur de
 » méchantes charrettes , pour se transporter dans
 » un désert où l'on ne trouvoit , ni pâturages pour
 » les bestiaux , ni bois pour le chauffage. Tout in-
 » fertile et sablonneux qu'étoit ce terroir , les pro-
 » priétaires leur vendirent très-cher l'emplacement
 » nécessaire pour y construire des cabanes : car on
 » ne peut guère appeler autrement des maisons
 » faites de bois et de terre , et couvertes de chaume ;
 » encore fallut-il faire venir ces matériaux d'ailleurs ,

» et ces nouveaux frais absorbèrent le peu d'argent
» qui leur restoit.

» Pendant que ceux qui étoient témoins d'un
» traitement si dur, murmuroient hautement, les
» princes étoient les seuls qui ne laissoient échapper
» aucune plainte ; ils paroissoient aussi tranquilles
» que s'ils eussent été dans l'abondance : je parle
» des Chrétiens, car je n'avois aucun commerce
» avec les autres.

» Pour moi j'étois vivement touché de me voir
» gêné dans les services que je voulois leur rendre.
» Le général de Fourdane avoit fait afficher des
» placards à toutes les portes de la ville, qui por-
» toient défense à tous les Mant-cheoux, Montgoux
» et Chinois tartarisés, d'aller à Sin-pou-tse, sous
» peine d'être livrés au tribunal des crimes à Peking,
» et d'être jugés et punis comme rebelles. Cet ordre
» arrêta tout court ceux qui étoient portés d'incli-
» nation à assister ces princes infortunés. Ils n'étoient
» secourus que par quelques domestiques qui ve-
» noient secrètement à la ville, pour acheter les
» choses les plus nécessaires, et qui s'en retour-
» noient très-promptement.

» Enfin, après quelque temps, je risquai d'aller
» les voir. Depuis que j'ai quitté la profession des
» armes, on me regarde assez communément comme
» un homme du simple peuple ; d'ailleurs je sais le
» métier de colleur, et François Tcheou étant
» encore à Fourdane, m'avoit donné à coller une
» image qu'il vouloit placer dans un oratoire. Ce
» fut pour moi un prétexte de l'aller trouver pour
» apprendre de lui ce qui se passoit, et ce que je
» pourrois faire en faveur de ces seigneurs. Je ne
» trouvai pas un seul homme dans toute ma route ;
» mais quand j'approchai d'un espèce de village
» qui étoit celui où les princes sont relégués, un
» jeune homme à cheval qui étoit placé comme en

» sentinelle , vint à moi , m'arrêta , et me demanda
 » d'où je venois , où j'allois et si j'ignorois les dé-
 » fenses qui avoient été faites. Je répondis que
 » j'étois colleur , et qu'ayant appris qu'on bâtissoit
 » dans ce village , j'étois venu y chercher de l'oc-
 » cupation. Si tu es ouvrier , dit-il , montre-moi
 » tes instrumens. Ce n'est pas la coutume , répon-
 » dis-je , d'en porter avant que d'avoir vu ce qu'il
 » y a à faire , et d'être convenu du prix. Comme
 » il m'examinait avec attention , il s'aperçut que
 » j'avois dans le sein un rouleau de papier ; il de-
 » manda ce que c'étoit : c'est une peinture , lui
 » répondis-je. Il la voulut voir , et aussitôt il s'écria :
 » ah ! c'est la Sainte-Vierge ; tu es donc Chrétien ?
 » à qui veux-tu parler ? Quand je lui eus répondu
 » que c'étoit à François Tcheou : Suis-moi , dit-il ,
 » je te conduirai chez lui : effectivement il me
 » montra sa porte , et alla avertir son père de l'ar-
 » rivée d'un Chrétien. Je sus ensuite que c'étoit
 » le prince Michel , fils du prince Paul , et que ces
 » jeunes princes faisoient tour à tour une espèce
 » de garde hors du village , pour se précautionner
 » contre la surprise des espions et d'autres gens
 » sans aveu , qui voudroient observer leurs dé-
 » marches.

» François Tcheou ne se posséda pas de joie
 » quand il me vit. Nous passâmes le reste du jour
 » et une partie de la nuit à délibérer ensemble ; et
 » enfin nous convînmes que j'irois à Pekin avec ce
 » jeune homme que vous voyez , qui est Chrétien
 » et mon parent. Les princes Paul et François me
 » vinrent voir chez ce domestique , et s'opposèrent
 » à notre résolution , dans la crainte que cette dé-
 » marche ne leur attirât quelque nouvelle persécution.
 » Mais Tcheou les rassura. Soyez tranquilles , leur
 » dit-il , je me charge de tous les événemens. Le pis
 » qui puisse arriver , c'est que mon dessein soit dé-

» couvert; en ce cas j'irai hardiment trouver le gé-
 » néral, et je lui dirai que n'étant pas exilé nommé-
 » ment, et ne vous ayant suivi qu'en qualité d'homme
 » de la porte, j'ai cru ne rien faire contre les ordres
 » de l'Empereur, en envoyant, à votre insçu, cher-
 » cher chez moi de quoi vivre, puisqu'enfin je ne
 » suis pas condamné à mourir de faim. A cela, les
 » seigneurs n'eurent rien à répondre, et le laissèrent
 » suivre son projet. Je partis donc, et grâces à Dieu,
 » je suis arrivé ici, comme vous voyez, sans aucun
 » accident. »

Voilà à peu près tout ce que je pus apprendre de ce zélé Chrétien; il me remit une lettre du prince François, laquelle contenoit la liste de différentes choses qu'il me demandoit pour entretenir sa piété et celle de ses frères, et entr'autres des crucifix et plusieurs estampes de dévotion. Je lui donnai sur le champ tout ce qui m'en restoit entre les mains, et il se retira pour aller terminer d'autres affaires beaucoup plus difficiles dont il s'étoit chargé.

Pendant qu'on chassoit les princes de Fourdane, Ha-peylé, régulo du troisième ordre, propre neveu de Sourniama, augmenta le nombre de ses persécuteurs. Poussé par une inimitié de famille, il fit savoir à l'Empereur que, contre ses ordres, le neuvième fils de Sourniama avoit laissé sa femme à Pekin, sous prétexte de quelques incommodités. Sur quoi le général de Fourdane reçut ordre de charger de chaînes ce neuvième fils, et de l'enfermer dans une étroite prison. L'Empereur chargea ensuite cet indigne délateur de faire partir incessamment la dame et les princesses, épouses des princes Louis et Joseph, qui avoient été envoyés à la guerre, ainsi que je l'ai marqué dans ma première lettre.

Le cinquième fils de Sourniama étoit mort depuis long-temps avec la dignité de comte; sa veuve n'avoit pas cru être obligée de suivre son beau-père, et

étoit restée à Pekin. On l'obligea de partir avec les autres. Ce neveu dénaturé exécuta ces ordres avec une extrême dureté. Il précipita leur départ, et à peine leur laissa-t-il un équipage; il ôta leurs suivantes, et substitua en leur place d'autres vieilles femmes inconnues, et incapables de leur rendre le moindre service durant le voyage; encore eurent-elles ordre de s'en revenir aussitôt que les princesses seroient arrivées à Sin-pou-tse. Le barbare qui visita leurs ballots, ne leur laissa pas même emporter l'argent et les habits nécessaires pour se rendre au lieu de leur exil. La seule épouse du prince Joseph étoit Chrétienne. Les deux autres ont, dans leur infortune, ouvert les yeux aux lumières de la foi, comme je le dirai dans la suite.

Après cette triste expédition, le regulo prit le titre de chef de la famille. Il fit assembler tous les domestiques qui gardoient les hôtels des princes, et il leur défendit, sous les peines les plus sévères, d'aller aux églises, ou de recevoir des visites des Chrétiens. Ces menaces refroidissent la piété de quelques-uns, et les autres ne viennent à l'église qu'avec de grandes précautions.

Le tribunal des princes eut ordre de son côté, de dresser un état des domestiques, des terres et des maisons de Sourniama et de ses enfans; ce qui fit croire que leurs biens alloient être aïjugés au fisc. Ceux de leurs domestiques qui avoient fait paroître peu de bonne volonté, en devinrent plus insolens. Ce fut dans de si fâcheuses circonstances que Marc-Ki arriva. Il n'en trouva presque aucun qui fût disposé à fournir aux besoins de leurs maîtres, et le pouvoir manquoit à d'autres qui avoient encore pour eux quelque reste d'affection. Le prince Jean avoit laissé mille taëls en garde à son beau-père, qui étoit un mandarin des plus distingués, comptant trouver cette somme toujours prête au premier besoin qu'il
en

en auroit. Le mandarin qui regardoit ce besoin comme éloigné, l'employa à des usages particuliers. Cependant Marc-Ki arrive, et rend à ce mandarin la lettre du prince. Il mandoit que des dépenses imprévues l'obligeroient d'avoir recours à lui plutôt qu'il n'avoit cru, et qu'il le supplioit de remettre au porteur de son billet, homme sûr et fidèle, le dépôt qu'il lui avoit confié. Le mandarin se trouvant fort embarrassé, lui fit dire d'attendre encore quelques jours, jusqu'à ce qu'il eût emprunté une somme qu'il vouloit lui donner.

Pendant ce temps-là, ses domestiques surent le tirer d'intrigue par une indigne supercherie, dont ils usèrent pour éloigner ce vieillard qui étoit si fort à charge à leur maître. Ils subornèrent quelques gens de la lie du peuple : ceux-ci, selon les instructions qu'on leur donna, se rendirent un jour de fête à l'église des pères portugais, où ils savoyent que Marc devoit être. Ils dirent qu'ils étoient envoyés par le dix-septième regulo, frère de l'Empereur, pour arrêter un certain homme nommé Ki, arrivé tout récemment de Fourdane. Les Chrétiens qui se trouvèrent à la porte, donnèrent d'autant plus aisément dans ce piège, qu'en effet le dix-septième regulo, par ordre de l'Empereur, avoit déjà fait arrêter beaucoup de monde. Ils répondirent qu'il n'étoit pas à l'église, mais qu'on alloit s'informer de sa demeure : leur dessein étoit de donner à Marc le temps de s'évader, et c'est justement ce que prétendoient les domestiques du mandarin, qui ne se donnèrent plus de mouvemens, dès qu'ils virent que leur ruse avoit réussi. En effet, aux premières nouvelles qui vinrent à ce bon vieillard qu'on le recherchoit, il fut saisi d'une telle frayeur qu'il prit aussitôt la fuite avec son compagnon, encore plus pauvre qu'il n'étoit venu, et laissant à Pekin tout ce qu'on lui avoit donné pour les princes.

Comme je savois le besoin que ces seigneurs avoient d'un prompt secours, le départ précipité de Marc m'affligea sensiblement. J'ignorois alors que Dieu, qui n'abandonne jamais ses serviteurs, leur préparoit une autre ressource dont je parlerai en son lieu. Peu de temps après le départ de Marc, un eunuque de Sourniama ne pouvant soutenir la vie dure qu'on menoit dans ce désert, s'enfuit et prit la route de Pekin, pour y chercher de quoi vivre. Sourniama ne manqua pas, comme il y étoit obligé, d'informer le général de Fourdane de sa fuite : celui-ci en donna avis au tribunal des crimes à Pekin. On chercha le fugitif, et on l'arrêta. Il fut mis à la question par ordre de l'Empereur, et il eut à subir un interrogatoire peu ordinaire.

Nous savons, lui dit-on, que tu n'es pas fugitif, que c'est ton maître qui a employé cet artifice pour t'envoyer porter de ses nouvelles à Pekin, et pour examiner ce qui se passe à la cour. L'eunuque répondit que Sourniama manquant de pain et de riz, il s'étoit vu réduit à vivre de millet cuit à l'eau; qu'il mouroit de faim, et que comme il y avoit à Fourdane plus de domestiques qu'on n'en pouvoit nourrir, il s'étoit déterminé à venir, à l'insçu de son maître, chercher quelque secours chez ses parens et ses amis. On lui demanda ensuite si Sourniama étoit chrétien, et le nom de ceux de ses enfans qui avoient embrassé cette loi; enfin, on lui fit plusieurs autres questions qui ne sont point venues à ma connoissance: je sais seulement que les mandarins ont coutume d'en faire en grand nombre, même d'inutiles, afin d'être en état de répondre à celles que l'Empereur pourroit leur faire.

L'eunuque fut renvoyé lié et garotté au général de Fourdane; mais il ne paroît pas qu'il ait été rendu à son maître, car on apprit bientôt que Sourniama étoit mort d'ennui et de misère. Selon l'avis que le

général
ces
(le
seiz
que
mo
alor
et l
per
mo
à l'
reg
sion
mon
don
ce c
Je v
voir
asse
les a
de l
néar
depr
la c
fort
poin
désa
tend
L
ordr
les c
lui r
son
fils d
que
prin
viem

général de Fourdane en donna au tribunal des princes, ce vieillard mourut le 19 de la onzième lune (le 2 janvier 1725). Le président de ce tribunal, seizième frère de l'Empereur, différa, je ne sais pour quelle raison, d'en informer l'Empereur par un mémorial: c'est un usage auquel on ne manque point; alors Sa Majesté marque elle-même sur le mémorial, et la somme qu'elle destine aux funérailles, et les personnes qui doivent assister de sa part aux cérémonies funèbres. Ce président ne parla de cette mort à l'Empereur, que quelques jours après qu'il en eut reçu la nouvelle, et il ne le fit même que par occasion, en traitant d'autres affaires de son tribunal. Le monarque parut indigné de cette négligence. Est-ce donc, dit-il, pour m'empêcher de faire du bien à ce défunt, qu'on ne m'a pas présenté de mémorial? Je vois bien que vous n'êtes guère attentif aux devoirs de votre charge: puis rejetant la faute sur les assesseurs qui n'avoient pas instruit le président, il les abaissa de quelques degrés, et destitua son frère de la charge de président des princes, lui laissant néanmoins la dignité de regulo qu'il lui avoit donnée depuis peu de temps. Cette démarche fit croire que la colère de l'Empereur finiroit avec la vie de cet infortuné vieillard, et que ses enfans étoient sur le point de recouvrer leur liberté; mais on fut bientôt désabusé par deux événemens auxquels on ne s'attendoit pas.

Le premier est que l'Empereur donna différens ordres au général de Fourdane, entre autres d'ôter les chaînes au neuvième fils de Sourniama, et de les lui remettre aussitôt que les cent jours du deuil de son père seroient écoulés; de rappeler le quatrième fils qui étoit depuis sept ans à la guerre, de même que le sixième et le douzième, c'est-à-dire, les princes Louis et Joseph, qui étoient avec le neuvième frère de l'Empereur, afin que tous trois por-

tassent le deuil de leur père à Sin-pou-tse, après quoi Sa Majesté lui feroit connoître ses intentions à l'égard de ces princes.

Le second est que l'Empereur avoit envoyé à Fourdane deux mandarins, pour dégrader tous les fils de Sourniama de la qualité de princes du sang, en leur ôtant la ceinture jaune, qui en est la marque, et les mettant au rang du simple peuple.

Ces tristes nouvelles m'accablèrent de douleur, et j'étois dans l'impatience de voir quelqu'un qui revînt de Fourdane. Enfin au commencement du mois d'avril, un jeune homme qui étoit chrétien, et médecin de profession, vint me voir. Après m'avoir fait signe de renvoyer les domestiques, il me dit qu'il venoit de la part des princes Jean, Paul, François, Michel, et des autres, s'informer de l'état de ma santé, et me prier de ne point prendre d'inquiétude à leur sujet: qu'ils étoient contens de leur destinée, et qu'ils n'avoient besoin que du secours de mes prières. Il me fit ensuite l'histoire de son voyage, et de la situation de ces princes, telle que je vais vous la rapporter.

« Je m'appelle *Thomas Tem*, me dit-il; et bien
 „ que je sois de la province de Kiang-Si, je me suis
 „ établi à Pekin, où j'exerce avec quelque réputation
 „ la médecine. Ma profession me donna autre-
 „ fois entrée chez les princes chrétiens. Le prince
 „ Paul m'avoit fait l'amitié de me loger près de son
 „ hôtel; et quand j'avois quelque loisir, il me faisoit
 „ l'honneur de m'appeler. Son entretien rouloit tou-
 „ jours sur des matières de religion et de piété. C'est
 „ lui qui m'introduisit chez les princes ses frères; et
 „ je vous avoue que je sortois toujours de leur hôtel
 „ infiniment édifié, de voir des personnes de ce rang
 „ si humbles et si exacts observateurs de la loi de
 „ Dieu. Ils me parloient avec une bonté dont j'étois
 „ confus; tout élevés qu'ils étoient par leur naissance

» et leurs dignités, ils sembloient oublier leur grandeur, et me traitoient comme leur égal. Leur disgrâce me pénétra de la plus vive douleur, et je ne pus voir sans indignation que tout le monde leur tournât le dos, et que, par une lâche timidité, leurs parens, leurs amis, leurs serviteurs mêmes les abandonnassent.

» Quoique ma fortune soit des plus médiocres, je pris la résolution de faire le voyage, et de leur procurer quelques secours : et parce que le secret étoit absolument nécessaire, je ne confiai mon dessein qu'à *Jean Tchao*, homme sage et fidèle. C'est un de ceux que le prince Paul a laissés à Pekin pour l'administration de ses biens; mais comme il n'a qu'une autorité partagée, il n'est pas le maître, et ses adjoints au même ministère le gênent infiniment. Dès que je lui eus fait la confidence de mon voyage, il fut transporté de joie; et sans perdre de temps, il ramassa comme il put deux cents taëls, et des rafraîchissemens autant qu'un mulet en pouvoit porter. La veille de mon départ, j'affectai de paroître devant les personnes dont j'avois lieu de me défier, et le lendemain matin je montai à cheval suivi de mon valet. J'avois pris la précaution de dire dans ma famille, que j'allois chez mon beau-père, chez qui effectivement je passai, et que de là j'irois visiter plusieurs malades à la campagne, afin qu'on ne s'étonnât pas de ma longue absence. Je joignis le muletier au lieu que je lui avois marqué hors de la ville; il s'étoit engagé de me mener jusqu'à Chaou-keou, qui est au-delà de Fourdane, que je ne voulois pas nommer.

» Mon voyage fut assez heureux; la langue tartare que j'ai apprise, et ma profession de médecin, aidoient à éloigner les soupçons. Après dix jours de marche, et à quelques lieues de Fourdane, je fis mettre la charge de la mule sur le cheval de mon

» valet, et je congédiai le muletier. Comme je ne
 » voulois point entrer dans Fourdane, où j'aurois pu
 » être reconnu des domestiques du général, chez
 » qui j'ai souvent traité des malades quand il étoit à
 » Pekin, je pris une route détournée, et j'arrivai
 » enfin à un petit chemin qui se terminoit à la plaine
 » de sable, au milieu de laquelle je crus voir le vil-
 » lage tel qu'on me l'avoit dépeint. Je pouvois y
 » arriver avant le coucher du soleil, si j'eusse dou-
 » blé le pas. Mais c'est ce qui n'étoit pas possible,
 » à moins que d'abandonner mon valet, qui étoit à
 » pied, conduisant le cheval qui portoit les secours
 » dont les princes avoient un besoin pressant.

» Cependant le ciel se couvrit tout à coup, et le
 » village disparut; la neige tomboit à gros flocons,
 » et à peine voyois-je la tête de mon cheval. Mon
 » valet avoit peine à me suivre : la peur me saisit :
 » car je me croyois perdu si je passois la nuit dans
 » ce désert. Je me recommandai à Dieu, qui savoit
 » à quelle intention j'avois entrepris ce voyage; et
 » puis je continuai de marcher au hasard, sans savoir
 » la route que je tenois. Enfin, après quelque temps,
 » j'arrivai à une espèce de tertre, où je fis attendre
 » mon valet, accablé de lassitude, tandis que j'irois
 » chercher l'entrée du village. Je ne faisais pas ré-
 » flexion que je pouvois m'égarer de plus en plus :
 » car la neige tomboit toujours en abondance, et la
 » nuit étoit des plus obscures. Je marchois néan-
 » moins sans trop savoir si j'avançois ou si je recu-
 » lois, jusqu'à ce qu'enfin mon cheval donna assez
 » rudement contre une espèce de mur, et il s'en
 » fallut peu que cette secousse imprévue ne me fit
 » tomber. A ce bruit, on me demanda qui j'étois,
 » et où j'allois. Dans l'étonnement où je me trouvai,
 » je répondis que c'étoit moi, comme si l'on eût dû
 » connoître ma voix. On me fit une seconde fois la
 » même demande, et je fis la même réponse. Mais

„ enfin ayant repris mes esprits, je dis assez bas que
„ j'étois le médecin appelé *Tem*. Alors je vis paroître
„ un homme qui m'aida à descendre de cheval (car
„ j'étois transi de froid et à demi-mort), et qui me
„ fit entrer dans sa maison. Je reconnus le prince
„ Jean-Bapuste, lequel, en m'embrassant : ah! mon
„ ami, me dit-il, d'où venez-vous? Avant toute
„ chose, je le priai d'envoyer chercher mon valet,
„ que j'avois laissé sur un tertre peu éloigné. Il en-
„ voya de ses gens, qui l'eurent bientôt trouvé; et
„ en même temps il fit avertir ses frères chrétiens
„ de mon arrivée. Ils se hâtèrent de venir, ils m'em-
„ brassèrent, en me disant que j'étais un ange venu
„ du ciel pour les consoler. Enfin, comment puis vous
„ exprimer quelle fut la joie réciproque de cette en-
„ trevue: ils ne pouvoient assez remercier Dieu de
„ cette neige épaisse qui m'avoit si fort incommodé,
„ et dont je me plaignois: c'est une faveur de la
„ Providence, me disoient-ils, qui a voulu vous
„ rendre invisible à ceux qu'il eût été dangereux,
„ et pour vous et pour nous, de rencontrer. Ils s'em-
„ pressèrent de me faire souper, et tout ce que des
„ gens qui souhaitoient de me bien régaler purent
„ faire, me fit connoître le malheureux état où ils
„ étoient réduits. Cependant il n'en paroissoit rien,
„ ni dans leurs discours, ni sur leur visage: au mi-
„ lieu d'une extrême disette, ils avoient l'air gai et
„ content. Deux jours entiers suffirent à peine à ré-
„ pondre à toutes les questions qu'ils me firent.
„ Quand je les vis dans leurs habits de grand deuil,
„ je ne doutai point que Sourniama leur père ne
„ fût mort: je leur demandai s'il avoit enfin ouvert
„ les yeux à la vérité. Hélas! me répondirent-ils en
„ soupirant, le regulo notre père, et sa seconde
„ femme mère du prince François, sont morts l'un
„ et l'autre, mais d'une manière bien différente. A
„ la onzième lune dernière, la princesse se sentit



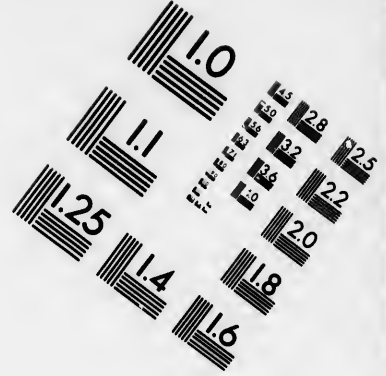
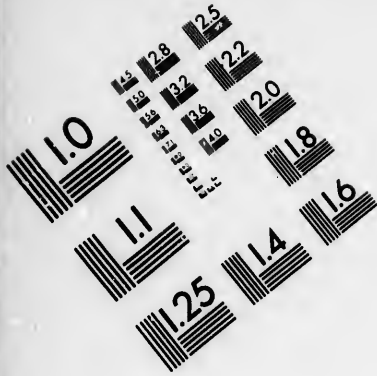
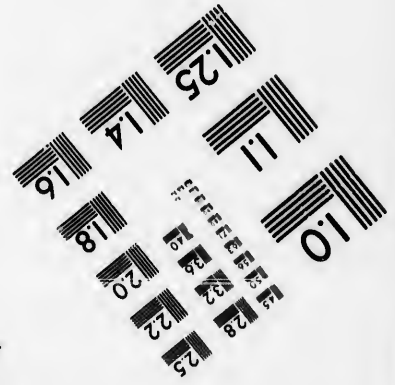
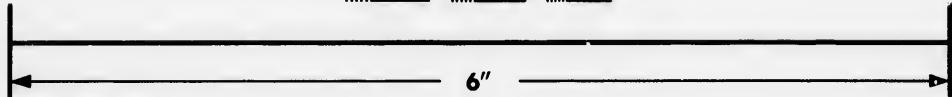
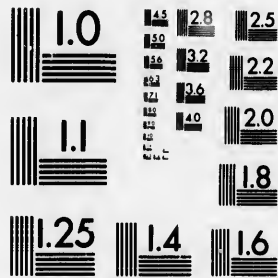


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)



Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

5
1.8
2.0
2.2
2.5
3.6
3.2
2.8

5
10
11
12

» fort mal, et jugea elle-même que sa dernière heure
» approchoit. Elle étoit chrétienne dans le cœur,
» et elle en auroit fait, il y a long-temps, une pro-
» fession ouverte, si le regulo son mari ne s'étoit
» point opposé constamment à son dessein. Elle lui
» demanda la permission de se faire transporter chez
» son fils, sous prétexte qu'elle y seroit mieux
» soignée par sa belle-fille qu'elle aimoit tendrement.
» Le regulo y consentit. Dès qu'elle y fut arrivée
» elle demanda le baptême; tous ses entretiens étoient
» de Dieu, et de la vive douleur qu'elle ressentoit
» de l'avoir offensé. Comme elle étoit parfaitement
» instruite de nos saintes vérités, après lui avoir fait
» faire des actes de contrition et d'amour de Dieu,
» le prince Paul la baptisa. Dès ce moment, elle
» parut si tranquille, qu'on eût dit qu'elle n'atten-
» doit que cette grâce pour sortir de cette vie. Le
» regulo qui sut le danger où elle étoit, vint la voir,
» quoiqu'il fût malade lui-même; mais elle ferma les
» yeux, et ne voulut ni le regarder ni lui répondre,
» ce qui l'obligea de se retirer. Elle parla ensuite
» avec un grand sens, et enjoignit à son fils le prince
» François d'écrire aux pères de Pekin, et de les
» prier de sa part d'offrir le saint sacrifice pour le
» repos de son âme: elle lui donna même à cette
» intention trente taëls, qu'on n'eut garde de rece-
» voir, et qui furent employés aux frais de ses ob-
» sèques. Nous ne la quittâmes point, afin de l'aider
» à finir saintement ses jours. Enfin le quinzième de
» la même lune, c'est-à-dire, le 29 décembre 1724,
» que nous environnions son lit tous à genoux, et
» récitant les prières des agonisants, elle expira dou-
» cement et rendit son âme au Seigneur.

» Le regulo notre père avoit plusieurs maladies
» compliquées, et entr'autres depuis long-temps il
» étoit tourmenté d'une toux sèche, qui jointe à
» l'âge, au chagrin et à la vie dure qu'il menoit dans

» ce désert, diminua insensiblement ses forces, et
» ruina entièrement le reste de santé dont il jouissoit.
» Nous allions chez lui à tout moment, mais nous
» n'étions pas admis jusque dans sa chambre, et nous
» n'y pouvions pénétrer qu'il ne nous y appelât.
» Enfin le 19 de la onzième lune (le 2 janvier 1725),
» il nous fit entrer, et il commença une longue apo-
» logie de sa conduite pour nous persuader que son
» exil étoit injuste.

„ L'Empereur, dit-il, m'a fait quatre reproches
„ également faux, et qui n'ont aucun fondement. Le
„ premier, que mes ancêtres étoient les ennemis de
„ sa famille : quelle inique supposition ! *Ergatou*
„ *Peylé*, mon grand père, endossa la cuirasse à
„ l'âge de dix-sept ans, et mourut à vingt-trois les
„ armes à la main pour la famille de l'Empereur.
„ *Toumen Peylé*, mon père, a combattu toute sa
„ vie pour ses intérêts ; et moi qui n'avois pas hérité
„ de leur dignité, j'y suis parvenu par de longs et de
„ dangereux services : est-ce ainsi qu'en agissent les
„ ennemis de la famille impériale ? Le second, c'est
„ qu'à la mort du beau-père de son neuvième frère,
„ je soupirai, et témoignai de la tristesse : il est vrai,
„ c'étoit mon parent et mon ami ; nous avons été
„ ensemble chefs de bannière et camarades de ca-
„ saque ; mais nous n'avions ni liaisons ni desseins
„ contraires au service de l'Empereur. Le troi-
„ sième, c'est que quand il se fâcha contre ceux de
„ mes enfans qu'il envoya à la guerre, je ne me
„ donnai aucun mouvement, je n'allai point m'hu-
„ milier au palais, et demander grâce : eh ! quelle
„ est donc la destinée des Mant-cheoux ? n'est-ce pas
„ de porter les armes ? Si j'eusse alors fait la moindre
„ démarche, quel reproche n'auroit-il pas eu droit
„ de me faire, et qu'aurois-je pu lui répondre ? Le
„ quatrième, c'est que mes enfans se sont faits chré-
„ tiens, et que je ne les ai point punis. Je les ai mal-

„ traités plusieurs fois pour ce sujet; mais ne voyant
 „ rien dans la loi chrétienne qui fût contraire à la
 „ droite raison, devois-je sévir contre des enfans
 „ que je chérissais, et que je ne croyois pas cou-
 „ pables? Après ce discours il nous fit retirer, et peu
 „ d'heures après, étouffé par un catarre, il ex-
 „ pira entre les bras d'un domestique infidèle: les
 „ cris de ce domestique nous annoncèrent sa mort.
 „ Que de larmes nous répandîmes! que nous pous-
 „ sâmes de cris et de gémissemens inutiles!.....
 „ Comme je vis qu'ils s'attendrissoient je changeai
 „ de discours. Le lendemain matin le second fils du
 „ défunt vint me voir. Il me fit ses plaintes de ce que
 „ je n'avois pas donné avis à ses parens de mon dé-
 „ part. Je m'en suis bien donné de garde, lui ré-
 „ pondis-je; leur mésintelligence auroit trahi mon
 „ dessein, et rompu mon voyage. En voulant servir
 „ tout le monde, je n'aurois servi personne. Il parut
 „ content de ma réponse. En partant de Pekin, ce
 „ prince avoit permis à son fils de recevoir le bap-
 „ tême, et promettoit de le recevoir aussi lui-même
 „ à Fourdane, dès qu'il se verroit débarrassé des
 „ affaires qui agitoient son esprit. Je l'ai trouvé tel
 „ qu'il étoit parti; de fausses craintes et de vaines
 „ espérances le retiennent encore dans l'infidélité. Il
 „ me conseilla de ne point partir en plein jour, et
 „ de m'en retourner le plutôt que je pourrois. Ce-
 „ pendant sur le soir j'allai chez le prince Jean pour
 „ lui dire adieu, et recevoir ses ordres. Il me reçut
 „ avec sa bonté ordinaire; et pour me faire honneur
 „ il rassembla toute sa famille, voulant, disoit-il,
 „ leur faire voir un ami chrétien venu tout récem-
 „ ment de Pekin.
 „ Comme je devois partir le lendemain matin,
 „ il m'offrit de l'argent pour les frais de mon voyage,
 „ et me pressa de l'accepter: mais je le refusai cons-
 „ tamment. Il me fit en le quittant une petite exhor-

„ tation que j'aurai toujours présente à l'esprit : les
„ paroles des saints sont des traits de feu , qui pé-
„ nètrent jusque dans le fond de l'âme. Ne perdez
„ pas , me dit-il d'un air aimable , le fruit de la cha-
„ rité que vous avez pour nous , en négligeant cer-
„ tains défauts qui , quoique légers , peuvent être
„ d'une conséquence dangereuse pour le salut. Je
„ m'aperçois que vous ne vous êtes pas encore cor-
„ rigé de votre humeur impatiente , et de vos viva-
„ cités naturelles. Je crains qu'un orgueil secret ne
„ vous domine encore , et n'infecte de son venin vos
„ actions les plus vertueuses : faites-y attention ; mais
„ surtout profitez de la facilité que vous avez d'ap-
„ procher des sacremens ; la privation de ce secours
„ est la seule chose qui nous chagrine dans notre
„ exil. Ne négligez donc point un moyen si utile de
„ vous sanctifier , et faites-moi l'amitié d'assister
„ souvent au saint sacrifice de l'autel à mon inten-
„ tion. Je fus tellement attendri à ces dernières pa-
„ roles , que je le quittai sans presque pouvoir parler ;
„ je ne les oublierai jamais ; elles ont fait de trop
„ fortes impressions dans mon cœur. „ Voilà , mon
„ révérend père , un précis de ce que me raconta ce
„ charitable médecin.

Sept ou huit jours après sa visite , le père uarez
m'envoya une lettre que le prince François m'écri-
voit de sa propre main en langue mant-cheou : en
voici la traduction.

„ Je vous regarde comme mon père spirituel. Il
„ y a près d'un an que je suis privé du plaisir de
„ vous voir , et de recevoir vos salutaires instruc-
„ tions. Toutes sortes de malheurs sont venus nous
„ assaillir depuis ce temps-là ; mais celui que j'ai le
„ plus de peine à supporter , c'est de me voir frus-
„ tré de mes espérances , et de la chose que je dé-
„ sirois le plus. Grâce à Dieu nous sommes en assez
„ bonne santé. Je ne sais si je m'abuse , mais je me

„ flatte toujours que nous verrons finir notre exil. Je
 „ ne le souhaite que pour revoir nos pères en Jésus-
 „ Christ et tâcher de profiter de leurs instructions et
 „ de leurs exemples. Vous avez eu la bonté de m'en-
 „ voyer des médailles, des reliquaires, des bagues :
 „ nous les avons reçus avec joie et avec reconnois-
 „ sance ; si vous en avez encore, ne nous en laissez
 „ pas manquer, je vous prie, surtout de ceux où il
 „ y a des indulgences attachées ; joignez-y des es-
 „ tampes de saint Michel, de l'Ange gardien, de
 „ saint Jean, etc. „

Pour l'intelligence de cette lettre, il est bon d'observer, 1.^o que quand ce prince parut pour son exil, loin d'être affligé de sa disgrâce, il en témoigna au contraire de la joie dans l'espérance d'enseigner les vérités de la foi aux peuples de Fourdane, et d'en gagner un grand nombre à Jésus-Christ ; mais depuis qu'il se vit relégué dans un désert, il soupiroit sans cesse, et se sentoit comme étouffé de différens mouvemens, et de zèle pour la conversion de tant de peuples qui vivent dans l'infidélité, et de douleur de s'en voir si près sans pouvoir les entretenir de nos saintes vérités. J'en ai une peine, disoit-il quelquefois, qui me presse et m'agite nuit et jour. Je vous le demande, mon révérend père, trouveroit-on en Europe beaucoup de grands seigneurs animés du même zèle, et également portés à concourir au salut des âmes ?

2.^o Les bagues dont ce prince parle, n'étoient que de cuivre. Dans le chaton de chaque bague, on avoit enchassé sur un fond rouge un crucifix doré, qui étoit couvert d'un cristal convexe. J'en avois envoyé deux douzaines qui m'étoient venues d'Europe au prince Jean, pour les partager entre les dames chrétiennes. Comme ce nombre n'étoit pas suffisant, il chargea la princesse Thérèse, sa belle-sœur, de les distribuer selon qu'elle jugeroit à propos. Le prince

Paul
 une
 tien
 « V
 » é
 » l
 » q
 » c
 » l
 » le
 » ic
 L
 et la
 dire
 que
 faire
 form
 L
 repa
 dit c
 plus
 en a
 ord
 de q
 prin
 quoi
 quel
 Je
 la dé
 avoi
 leurs
 exil.
 artic
 Il
 de la
 dane
 signi

Paul ayant appris qu'une des princesses avoit reçu une de ces bagues, et que sa suivante, ancienne chrétienne, en avoit été privée, lui en fit des reproches : « Vous ne faites pas réflexion, lui dit-il, que vous êtes sa cadette au service de Dieu : quoique par la naissance elle vous soit beaucoup inférieure, et qu'elle vous doive l'obéissance et la soumission, et cependant son ancienneté dans le christianisme lui donne sur vous une sorte de supériorité dans les choses qui concernent le culte de Dieu, et c'est ici une occasion où vous devez lui céder. »

La dame, sans rien dire, tira sa bague à l'instant, et la donna à sa suivante. Tous les princes applaudirent à sa modestie et à son humilité. Ce trait, quelque peu considérable qu'il paroisse, ne laisse pas de faire connoître la grande idée que ces princes se sont formée de notre sainte religion.

Le 13 de mai, je fus agréablement surpris de voir reparoître le médecin qui étoit déjà de retour. Il me dit que les trois princes étoient arrivés à Sin-pou-tse plusieurs jours avant lui; que le général de Fourdane en avoit donné avis à la cour, et qu'on attendoit les ordres de l'Empereur. Il me donna ensuite des lettres de quelques-uns de ces princes, et une entr'autres du prince Paul. Il me proposoit des difficultés qui marquoient la délicatesse de sa conscience, et sur lesquelles il me demandoit une prompte décision.

Je souhaitois fort de savoir comment s'étoit faite la dégradation de ces princes, de quelle manière ils avoient reçu ce coup accablant, et quelles étoient leurs occupations ordinaires dans le lieu de leur exil. Le médecin me satisfit pleinement sur ces trois articles.

Il me dit d'abord que des mandarins venus exprès de la cour, avoient rassemblé tous les princes à Fourdane, et que les ayant fait mettre à genoux, ils leur signifièrent l'ordre de l'Empereur qui les dépouil-

loit du rang et des prérogatives de princes du sang : qu'aussitôt après on leur ôta la ceinture jaune, et qu'on les renvoya à leur village confondus avec le simple peuple.

En second lieu, que les princes qui sont chrétiens, témoignèrent beaucoup de joie de se voir débarrassés d'une dignité qui leur devenoit onéreuse, et qui les gênoit dans la pratique des devoirs du christianisme. En effet, depuis leur dégradation, ils jouissent d'une plus grande liberté. Comme ils sont au rang du peuple, le général se croit déchargé de toute inspection sur leurs démarches; et les mandarins du peuple n'ayant point reçu d'ordre exprès de veiller à leur conduite, prennent volontiers ce prétexte de les laisser tranquilles, jugeant bien que ces princes, comme il arrive quelquefois, pourroient être un jour rétablis dans leurs premiers honneurs, et se souviendroient de la manière dont ils auroient été traités : ainsi personne ne les inquiète maintenant. Il leur est seulement défendu de sortir du désert où ils sont relégués.

Il me dit en troisième lieu, que ces princes s'assemblent plusieurs fois, tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre; qu'ils lisent ensemble des livres de piété; qu'ils recitent en commun leurs prières, et qu'ils s'exhortent mutuellement à la pratique des vertus chrétiennes, et surtout à la constance dans les différentes afflictions dont leur foi est éprouvée. Les dames de leur côté se comportent de la même manière. On les entend de la rue chanter à pleine voix les prières ordinaires de l'Eglise. Il m'ajouta que quand le prince Louis arriva, la princesse sa femme fut si surprise de son changement, et si touchée des discours qu'il lui tint sur la religion, qu'elle prit le dessein d'être chrétienne, et qu'actuellement elle se fait instruire, et se dispose au baptême; que la veuve du cinquième prince, qui avoit fait paroître à Pekin tant d'éloignement pour le christianisme, demandoit aussi avec

inst
édi
n'av
de s
mus
quit
de s
H
avo
la li
sent
man
qu'i
men
terr
mais
obse
gnag
deve

P
pan
con
chac
suj
m'ac
prie
ces i

L
soir
étoit
pou
lett
de le

«
» pl
» co
» ét

instance le baptême ; enfin , qu'il avoit été infiniment édifié de leur douceur et de leur patience , et qu'il n'avoit pu voir sans admiration , qu'au milieu de tant de souffrances , il ne leur échappât ni plaintes , ni murmures. Après avoir ainsi satisfait ma curiosité , il me quitta pour retourner à Sin-pou-tse , où il étoit pressé de se rendre.

Peu de jours après son départ , j'appris qu'on avoit fait la recherche des biens de Sourniama ; que la liste des gens de sa porte étoit dressée , et que la sentence du tribunal des princes , qui ne pouvoit pas manquer d'être confirmée par l'Empereur , portoit qu'ils seroient mis en réserve ; qu'on avoit pareillement dressé un état de leurs maisons et de leurs terres ; qu'elles couroient risque d'être confisquées : mais que comme ces biens sont éloignés , et que pour observer les formalités , on avoit à prendre le témoignage d'un grand nombre d'officiers , cette affaire devoit traîner en longueur.

Presque en même temps un bruit sourd se répandit , qu'un ordre étoit parti de la cour pour faire conduire à Peking les princes Louis et Joseph chargés chacun de neuf chaînes. Ce fut pour moi un nouveau sujet d'inquiétude. Tout ce que je pus faire , fut de m'adresser au Dieu de toute consolation , et de le prier de fortifier et de soutenir de sa main puissante ces illustres affligés.

Le 2 de juin je fus un peu consolé , lorsque sur le soir je vis entrer dans ma chambre le médecin. Il étoit si fatigué d'avoir couru nuit et jour , qu'à peine pouvoit-il se soutenir. Après m'avoir remis deux lettres de ces seigneurs , il m'instruisit en peu de mots de leur situation présente.

« Je suis arrivé , me dit-il , à Sin-pou-tse un jour
» plutôt que je ne l'avois promis. Vos lettres ont
» comblé de joie ces généreux Chrétiens ; elles ont
» été lues avec avidité. Mais à peine avoient-ils

» achevé, qu'on vit arriver un officier de la part du
 » général, qui enjoignoit aux trois princes venus ré-
 » cemment de la guerre, (le quatrième, le sixième
 » et le douzième), de se rendre à Fourdane, pour
 » y recevoir les ordres de l'Empereur. Ces trois sei-
 » gneurs montèrent à cheval sans faire paroître la
 » moindre émotion, et suivirent l'officier.

» Les princes leurs frères envoyèrent à leur suite
 » plusieurs domestiques à cheval, pour être promp-
 » tement informés de ce que portoient ces nouveaux
 » ordres. L'un d'eux revint à bride abattue, pour
 » nous dire que ses maîtres étant entrés dans le tri-
 » bunal, le général les avoit fait mettre à genoux, et
 » portant d'abord la parole au quatrième prince :
 » Vous avez eu permission ; lui a-t-il dit, de revenir
 » de la guerre pour porter le deuil de votre père :
 » pourquoi n'y êtes-vous pas retourné aussitôt que
 » le deuil a été fini ? Partez incessamment, et ne re-
 » venez pas que la guerre ne soit terminée : pour
 » lors vous vous rendrez à Sin-pou-tsé. Puis s'adres-
 » sant aux princes Louis et Joseph : J'ai ordre, leur
 » a-t-il dit, de vous mettre à chacun neuf chaînes,
 » et de vous envoyer à Pekin pour y être enfermés,
 » et confiés à la garde du troisième regulo, frère de
 » l'Empereur. Les autres domestiques vinrent les
 » uns après les autres apporter la même nouvelle,
 » et préparer des charrettes pour transporter leurs
 » maîtres, lesquels accablés de la pesanteur de leurs
 » fers, ne pouvoient pas monter à cheval. Le
 » dernier que je vis arriver étoit domestique du
 » prince Joseph ; il l'envoyoit au prince Jean son
 » frère, avec ordre de lui dire qu'il ne plaigñit pas
 » son sort ; que ses souffrances étoient légères, et
 » que la plus grande marque d'amitié qu'il pût lui
 » donner, étoit de prier Dieu d'augmenter ses
 » peines.

» Le prince Jean parut d'abord interdit de l'éton-
 » nement

„ nement que lui causa ce discours. Puis revenant
 „ de sa surprise : Je n'ai garde , dit-il , de demander
 „ à Dieu qu'il augmente les peines de mon frère ;
 „ mais je le prierai , avec toute l'ardeur dont je suis
 „ capable , de lui donner la force de les supporter.
 „ Il semble , continua le médecin , que cet enchaî-
 „ nement de disgrâces devoit consterner ces sei-
 „ gneurs ; mais j'étois affligé plus qu'eux tous , et ils
 „ me consoloient par la fermeté de leur courage ,
 „ et par leur parfaite résignation aux ordres du Sei-
 „ gneur. Je dois retourner demain à Sin-pou-tse ,
 „ me dit-il en prenant congé de moi , les momens
 „ sont chers , et je n'ai pas le loisir de vous en dire
 „ davantage ; mais on rappelle à Pekin tous les do-
 „ mestiques de leur porte , et ils pourront aisément
 „ vous informer de tout ce que ces princes ont à
 „ souffrir , et des vertus qu'ils font éclater au milieu
 „ de tant de souffrances. „ Dès qu'il m'eût quitté ,
 je lus la lettre que m'écrivait le prince Jean : elle
 étoit conçue en ces termes :

JEAN, TROISIÈME DE LA FAMILLE,

*Au père Parennin , pour m'informer de l'état de sa
santé , et de celle des autres pères.*

« J'AI reçu votre lettre , et je l'ai lue avec autant
 „ d'attention que si je vous avois écouté , et que
 „ vous m'eussiez parlé en personne vous-même.
 „ Les instructions qu'elle contient me consolent et
 „ me tranquillisent ; je les porte gravées dans le
 „ cœur. Nous sommes pleins de reconnoissance de
 „ ce que vous et les autres pères , vouliez bien vous
 „ ressouvenir de nous au saint sacrifice. Ce que nous
 „ souhaitons maintenant , et ce que vous devez de-
 „ mander à Dieu pour nous , c'est que , par le se-
 „ cours de sa grâce , il nous aide à nous corriger de
 „ nos défauts , à pratiquer la vertu , à nous confor-

T. XI.

» mer à sa sainte volonté, et à persévérer jusqu'à
 » la fin dans son saint service. Voilà le seul objet
 » de nos désirs; nous comptons le reste pour rien.
 » Mes deux frères Louis et Joseph vous rendent
 » mille grâces. Comme ils ne peuvent s'acquitter par
 » eux-mêmes de ce devoir de reconnaissance, ils
 » m'ont chargé de le faire, et de vous demander
 » pour eux le secours de vos prières. Nous sommes
 » tous pressés du désir de vous voir comme d'une
 » soif violente : quand viendra ce bienheureux jour !
 » Hélas ! il est encore bien éloigné; en attendant ,
 » ne laissez passer aucune occasion de nous conso-
 » ler par vos lettres, et de nous fortifier par vos
 » instructions.»

Si ces princes souhaitent si fort d'avoir un des Missionnaires, nous le souhaitons encore plus qu'eux; et j'ose dire que ce qui nous afflige le plus dans le triste état où cette mission est réduite, c'est de n'avoir pas la liberté d'aller secourir hors de Peking, où nous sommes très-gênés, non-seulement ces seigneurs, mais encore tant d'autres qui implorent notre secours, et qui ne sont qu'à quelques journées de cette capitale. Ces princes ne l'ignorent pas; aussi soupirent-ils après un temps qu'ils regardent encore avec raison comme bien éloigné.

Le 7 de juin les deux prisonniers arrivèrent au tribunal des princes : on ne leur fit point subir d'interrogatoire; mais ils furent livrés sur le champ au troisième regulo, pour les enfermer et les garder séparément. J'appris les circonstances de leur emprisonnement par un serviteur du prince Joseph nommé *Jean Ou*.

« Dès que j'eus connoissance, me dit-il, que mon
 » maître étoit amené prisonnier, j'allai au-devant
 » de lui à une journée de la ville, et l'ayant aperçu
 » chargé de neuf chaînes sur une charrette couverte
 » d'une mauvaise natte, je ne pus retenir mes larmes.

» Mon maître m'en fit une sévère réprimande : Vous
» ne connoissez pas le prix des souffrances, me dit-il,
» et cependant vous êtes Chrétien ! apprenez qu'elles
» sont le gage d'une éternité bienheureuse : ne vous
» découragez donc point, et, quoiqu'il en coûte,
» soyez toujours ferme dans la foi, et n'abandonnez
» jamais le service de Dieu.
» Je suivis, continua le domestique, la charrette
» jusqu'au tribunal, et de là à la prison. On m'y
» laissa entrer avec quelques autres, pour trans-
» porter le peu de meubles qu'il lui avoit été per-
» mis de garder : ils consistoient en trois coussins et
» trois manteaux ; on ne voulut point laisser entrer
» autre chose. Je vis là trois petites chambres de
» plain-pied, toutes dégarnies, sans chaises, sans
» tables, sans armoires, sans livres ni papier à
» écrire ; ces chambres sont entré deux petites cours,
» et le tout est enfermé de quatre murailles isolées,
» dont on peut faire le tour par dehors. On nous fit
» tous sortir au plus vite, à la réserve d'un jeune
» garçon qui y resta pour aider à soulever les
» chaînes ; je crois même qu'il sera changé de
» temps en temps. On ferma aussitôt la porte, où
» l'on plaça des gardes. Il ne reste plus de commu-
» nication qu'un tour à hauteur d'appui dans le mur,
» par où on lui fait passer à manger. Nous avons
» loué près de là une chambre pour faire la cuisine ;
» des soldats viennent prendre les plats, et nous les
» rapportent, sans qu'il soit permis à qui que ce soit
» d'approcher du tour. Le prince Louis est logé de
» la même manière dans une autre maison séparée.
» Entre les prisons des deux princes, il y en a une
» troisième où depuis deux mois est resserré un
» autre prince, qui étoit chef de bannière. Le troi-
» sième regulo avoit fait construire autrefois ces pe-
» tits bâtimens pour différens ouvriers qu'il em-
» ployoit ; il en a changé la destination par ordre

» de l'Empereur, et il y a enfermé les princes dont
 » on lui a confié la garde. »

Voilà tout ce que j'ai pu apprendre de ce fidèle domestique; mais sur la fin de juin François Tcheou, ce fervent chrétien, et si affectionné au service de son maître, vint me voir, et me confirma tout ce qui m'avoit déjà été rapporté. Je lui fis plusieurs questions, auxquelles il me fit des réponses que je vous raconterai simplement et sans garder aucun ordre. Ce fut donc ainsi qu'il me parla.

« 1.^o Les domestiques de nos princes, hommes
 » et femmes, fidèles et infidèles, sont tous rappelés
 » à Peking. Ces seigneurs avoient à leur suite les plus
 » honnêtes gens de leurs maisons. C'est parmi eux
 » qu'on choisissoit les secrétaires, les intendans,
 » les maîtres d'hôtel et les autres personnes de con-
 » fiance. Il ne leur reste plus maintenant que des
 » esclaves qu'ils ont achetés, ou quelques domes-
 » tiques qui leur furent donnés par les parens des
 » princesses qu'ils épousèrent.

» 2.^o Depuis que je suis arrivé de Sin-pou-tse,
 » j'ai évité d'aller à l'hôtel de mon maître; je m'en
 » tiens bien éloigné pour le mieux servir; je sais
 » que le trouble et la confusion règnent dans sa
 » maison: en attendant que le calme y renaisse, je
 » fais des efforts pour avoir des habits et un peu
 » d'argent que je puisse lui envoyer. Des voleurs
 » ayant fait une ouverture sous le seuil de sa porte,
 » ont emporté, durant son sommeil, ses habits et
 » tout l'argent qu'il avoit.

» 3.^o Les haras que Sourniama avoit en Tartarie,
 » qui montoient à plusieurs milliers de chevaux,
 » ont été dissipés par des Tartares - Montgous - ses
 » domestiques, auxquels il les avoit confiés, comme
 » font les autres princes; un seul plus fidèle que les
 » autres, en amena deux cents à Sin-pou-tse. Mais il
 » apprit en arrivant que son maître venoit de mou-

„ rir. Ses enfans partagèrent les chevaux ; et comme
„ un si grand nombre ne leur étoit pas nécessaire ,
„ et que d'ailleurs ils avoient des besoins plus pres-
„ sans, ils les vendirent ; mais ils ne purent retirer
„ que trois ou quatre tael pour chaque cheval.

» 4.^o Les raisons pour lesquelles l'Empereur mal-
„ traite ainsi les princes Louis et Joseph , sont les
„ mêmes qu'il prétextait il y a deux ans, quand il les
„ envoya à la guerre avec son neuvième frère. On
„ ne reprochoit autre chose au prince Joseph , que
„ d'avoir accompagné le prince Louis au palais ,
„ lorsqu'il alla demander des instructions avant son
„ départ ; il a fallu trouver quelque nouvelle raison
„ de l'emprisonner. Voici celle que l'Empereur a
„ alléguée : Quand j'envoyai, dit-il, Lessihin à la
„ guerre, son frère Ourt-chen me regarda de tra-
„ vers, et avec des yeux menaçans ; il ne faudroit
„ pas le laisser vivre, cependant qu'on l'enferme de
„ même que son frère.

» 5.^o Lorsqu'on interrogea l'eunuque au tribunal
„ sur la religion de son maître, un des mandarins
„ trouva cette question ridicule. Vous n'êtes pas au
„ fait, répondirent les autres ; c'est là un point
„ essentiel. Cette réponse fait croire que la princi-
„ pale raison pour laquelle on a chassé les princes
„ de Fourdane, c'est que la garnison de cette place
„ étant composée de Mant-cheoux et de Chinois
„ tartarisés, dont les uns sont de leurs amis, et les
„ autres ont été leurs créatures, on craignoit que
„ plusieurs, touchés de leur exemple et de leurs
„ discours, ne se fissent aussi chrétiens.

» 6.^o La première femme titrée de Sourniama a
„ reçu le baptême, et s'appelle *Anne* ; la veuve du
„ cinquième, qui est comte, et la femme du prince
„ Louis ont aussi été baptisées. La même grâce a
„ été accordée à la belle-fille du prince Paul. Le
„ dernier fils de Sourniama, âgé de dix-huit ans,

„ a des sentimens pleins de foi et de religion ,
 „ quoiqu'il ne soit pas encore chrétien ; mais il se
 „ met en état de le devenir par le soin qu'il prend
 „ de se faire instruire , et de se disposer au baptême.
 „ La princesse Thérèse est toujours la même , pleine
 „ de vertu et de zèle. Lorsque j'allai prendre congé
 „ d'elle , et que je lui offris mes services : Tout ce
 „ que je vous demande , me dit-elle , c'est d'aller
 „ voir souvent ma fille qui est mariée à Pekin , et
 „ de lui dire de ma part qu'elle ne me plaigne point ,
 „ que je suis contente de ma destinée , et que je lui
 „ recommande , sur toutes choses , de conserver
 „ toujours la crainte de Dieu , et d'approcher tous
 „ les mois des sacremens. Je vous recommande la
 „ même chose à vous-même , m'ajouta-t-elle ; n'ou-
 „ bliez jamais ce que vous avez promis à Dieu. La
 „ princesse Agnès s'occupe des plus vils ministères
 „ de sa maison ; elle la tient propre , elle prépare à
 „ manger , elle prend soin des malades et des enfans :
 „ ah ! qu'elle est différente de ce que je l'ai vue au-
 „ trefois , lorsqu'elle étoit à la cour !
 „ 7.^o Comme il n'y a point d'endroit commode
 „ pour s'assembler , et que chaque maison particu-
 „ lière est trop petite , ils se sont tous cotisés , à
 „ proportion du bien qui leur reste , pour bâtir une
 „ chapelle. Les bois étoient déjà achetés quand je
 „ suis parti. » Ici finit l'entretien de ce fidèle ser-
 viteur.

Il me fit comprendre que si leurs biens leur étoient
 conservés , ils pourroient suffire , nonobstant la mau-
 vaise administration , à entretenir pendant quelques
 années cette nombreuse famille ; mais que s'ils ven-
 noient à être confisqués , comme on le publioit , elle
 se trouvoit sans nulle ressource. Parens , amis , alliés ,
 tous abandonnent ces seigneurs , parce que l'Empe-
 reur attaque encore la mémoire du vieux regulo , et
 ceux qui ont épousé ses filles.

L'Empereur dit il y a peu de jours , et la gazette a pris soin de le publier dans tout l'Empire , que Sou-nou , pendant huit ans qu'il avoit été général dans la province de Leao - tong , en avoit perverti les plus sages coutumes ; qu'il donnoit toute liberté au peuple afin de se concilier les cœurs , et de se mettre en réputation d'homme affable et populaire ; et qu'il avoit porté la connivence à un tel excès , que quand même on pileroit maintenant ses os , le mal ne pourroit se réparer.

Tchabina qui est tsong-tou des provinces de Kiang-nang et Kiang-Si , dont le fils a épousé la fille de Sourniama , avoit eu ordre , il y a quelques mois , de faire le choix de gens capables d'être mandarins de guerre , et de les envoyer à la cour. Il en fit partir six à l'instant , dont il fit à peu près le même portrait. L'Empereur blâma hautement sa conduite. Comment se peut-il faire , dit-il , que six personnes soient si semblables , qu'il ne se trouve presque point entre elles de différence ? ce n'est pas , ajouta-t-il , que Tchabina manque d'esprit ni de talent , c'est qu'étant fâché de ce que j'ai puni Sou-nou son allié , il fait peu d'attention à mes ordres ; qu'on l'en avertisse et qu'il réponde. Le tsong-tou s'est parfaitement bien justifié , mais il est à craindre que ses raisons ne soient pas écoutées ; et c'est ce qui intimide tous les mandarins et les seigneurs de la cour.

Telle est , mon révérend père , la situation présente de cette illustre famille. Je ne doute point que plusieurs personnes de piété qui s'intéressent en Europe aux progrès de la religion parmi les nations infidèles , ne soient touchées des souffrances de tant d'illustres persécutés , et édifiées de leur attachement à la foi. Je les conjure de redoubler leurs prières auprès du Seigneur , afin de leur obtenir la grâce de persévérer dans cet esprit de ferveur qui les a soutenus jusqu'ici dans les fers , et au milieu des plus

affligeantes disgrâces. Je les recommande aussi à vos saints sacrifices, en vous priant de n'y pas oublier votre très-humble, etc.

AUTRE LETTRE

*Du père Parennin, missionnaire de la Compagnie de Jésus, au père***, de la même Compagnie.*

A Pekin, ce 24 août 1726.

MON RÉVÉREND PÈRE,

La paix de N. S.

APRÈS les lettres que j'eus l'honneur de vous écrire le 20 d'août 1724, et le 20 de juillet de l'année suivante, sur la piété et la ferveur des princes chrétiens exilés à Fourdane, il me sembloit que vous n'aviez plus rien à désirer, et qu'il seroit inutile de vous en parler davantage. Mais le changement de leur destinée, et les exemples tout récents qu'ils viennent de donner de leur courage et de leur fermeté dans la foi, ne me permettent pas de vous laisser ignorer des faits si intéressans, et si capables d'instruire et d'édifier ceux à qui vous en ferez part.

Depuis la fin de juillet de l'année passée, jusqu'au mois de novembre, les domestiques de ces seigneurs, qui venoient de Sin-pou-tse à Pekin, ne cessoient de nous dire, que le triste état où ils étoient réduits, ne leur faisoit nulle peine, qu'ils étoient contens de leur sort, et qu'ils passoit presque toute la journée, ou à prier Dieu dans la chapelle commune, ou bien à instruire ceux qui avoient nouvellement reçu le baptême, ou qui se dispoient à le recevoir.

Ce fut vers ce temps-là qu'ils nous écrivirent plu-

sieurs lettres , où ils nous pressoient en des termes que la seule piété inspire , de leur envoyer du moins le père *Louis Fan* , jésuite chinois , puisque dans les affligeantes conjonctures où l'on se trouvoit , la religion courroit trop de risque , si un Missionnaire européen entreprenoit ce voyage. Quoiqu'il y eut du danger à leur envoyer même un Chinois , nous ne pûmes cependant leur refuser cette consolation , et après avoir pris toutes les précautions que demandoit la prudence , on leur accorda ce qu'ils désiroient avec tant d'ardeur.

Aussitôt qu'ils en eurent connoissance , ils dépêchèrent à Peking un homme de confiance pour accompagner le père , qui partit en équipage de petit marchand , et arriva heureusement à Sin-pou-ste. Il n'y demeura que sept ou huit jours , c'est-à-dire , autant de temps qu'il étoit nécessaire pour leur administrer les sacremens : car ils n'avoient besoin ni d'instructions ni d'exhortations pour s'affermir dans les vérités de la foi , ou pour supporter constamment leurs disgrâces. En retournant à Peking , le père Louis visita nos chrétientés du nord , comme on l'en avoit prié , savoir , celles de Suen-hoa-fou , de Ta-ton-keou et Sa-tching , et il nous en rapporta des choses très-édifiantes , dont je pourrai vous faire part dans la suite.

Je le priai , quelques jours après son arrivée , de me raconter en détail ce qui s'étoit passé pendant son séjour à Sin-pou-tse. « Que puis-je vous dire , ré-
» pondit ce père ? Ne connoissez-vous pas ces sei-
» gneurs aussi bien que moi ? Leur zèle , leur fer-
» veur , leur fermeté , leur humilité et leur morti-
» fication m'ont fait cent fois rougir. Leur soin est
» de cacher ce qu'ils souffrent , et d'en dérober la
» connoissance par des dehors agréables et remplis
» d'une sainte gaieté. A les entendre , rien ne leur
» manque , et ils auroient tort de s'échapper en la
» moindre plainte.

» Certainement il faut bien aimer les souffrances ,
 » pour être content de l'état d'indigence où ils se
 » trouvent. Ils assurent néanmoins que s'ils pou-
 » voient avoir de temps en temps parmi eux un
 » Missionnaire , ils n'auroient rien à désirer. Je
 » trouvai leur chapelle fort propre , et je fus surpris
 » qu'ils eussent pu si bien l'orner dans un lieu si
 » désert et si solitaire. Je commençai d'abord par
 » entendre leurs confessions et par les fortifier de la
 » sainte eucharistie , que je leur distribuai à chaque
 » messe à mesure qu'ils s'y étoient disposés : après
 » quoi je baptisai les catéchumènes que ces seigneurs
 » avoient très-bien instruits : je suppléai ensuite les
 » cérémonies à ceux qui avoient été baptisés avant
 » mon arrivée : il y avoit en tout plus de quarante
 » personnes , en comptant les maîtres , les maî-
 » tresses , et les domestiques. De plus , le treizième
 » et dernier fils de Sourniama me demanda instam-
 » ment le baptême , et quoiqu'il ne dépende point
 » de ses frères , je jugeai pourtant qu'il feroit sage-
 » ment d'en dire un mot à son second frère , qui
 » depuis la mort de Sourniama leur père , et du
 » prince Xavier , étoit devenu le chef de la famille.
 » Cette démarche lui fit de la peine , parce que ,
 » disoit-il , son frère , qu'une fausse politique avoit
 » empêché de recevoir le baptême , pourroit diffi-
 » cilement se résoudre à lui accorder une pareille
 » permission. Ayez pour lui cette déférence , lui
 » répliquai - je ; nous ferons de notre côté ce que
 » nous croirons être devant Dieu le plus à propos
 » pour sa gloire , et pour le salut de votre âme.
 » Son frère le reçut avec amitié , mais en même
 » temps il se plaignit amèrement de ce qu'il venoit
 » le consulter sur une affaire dans laquelle il ne
 » vouloit point entrer. N'êtes-vous pas le maître de
 » vos actions , lui dit-il ? Si je consens à ce que vous
 » demandez , je me rends responsable des suites ; si

» j
 » f
 » p
 » n
 » p
 » e
 » lu
 » d
 » q
 » ép
 » p
 » ti
 » d
 » q
 » p
 » de
 » le
 » av
 » se
 » de
 » Je
 » m
 » av
 Ve
 Louis
 princ
 sont
 ont
 Jésus
 Un
 Louis
 je vo
 deux
 Paul
 à d'a
 me sa
 leur c

» je le refuse, je me charge d'un grand péché ;
» faites donc ce qu'il vous plaira, et ne m'en parlez
» point. Ce prince vint aussitôt me trouver pour
» me demander le baptême ; il choisit le prince Jean
» pour son parrain ; celui-ci lui donna son nom,
» et y ajouta celui de *Stanislas*, comme vous le
» lui aviez recommandé, en lui envoyant le portrait
» de ce saint, et sa vie écrite par le père Dorléans,
» que vous aviez traduite en langue chinoise. Son
» épouse reçut aussi le baptême, et dans les trans-
» ports de sa joie, elle envoya à Pekin un domes-
» tique pour presser son père de se faire instruire
» dans la religion chrétienne par un catéchiste
» qu'elle nommoit. Elle pria en même temps les
» pères de lui envoyer ce catéchiste. Une des veuves
» de Sourniama a reçu la même grâce. Je suppléai
» les cérémonies de l'Eglise aux autres dames qui
» avoient été baptisées par le prince Paul. Tous ces
» seigneurs m'assiégeoient de tous côtés pour avoir
» des crucifix, des chapelets, des médailles, etc.
» Je n'avois pas de quoi leur en fournir à tous ;
» mais j'apporte une liste de ce qu'ils demandent
» avec le plus d'instance. »

Voilà une partie de ce que me raconta le père Louis, qui finit son entretien en me disant que le prince Jean, le prince Paul et le prince François sont des modèles de la plus haute vertu, et qu'ils ont un zèle et un talent admirables pour prêcher Jésus-Christ, et toucher le cœur des infidèles.

Un mois ou environ après le retour du père Louis Fan, Thomas Tem, ce zélé médecin, dont je vous ai parlé dans ma dernière lettre, fit encore deux voyages à Sin-pou-tse, pour porter au prince Paul des secours qui ne pouvoient guère se confier à d'autres. A son retour il ne manqua pas de venir me saluer de la part de ces seigneurs, et d'appuyer leur demande des plus vives sollicitations. « Si vous

» ne faites pas un effort pour contenter leur piété,
 » me disoit-il avec sa franchise naturelle, ils se
 » plaindront de moi ; ils diront , ou que je n'ai pas
 » eu le talent de persuader , ou que mes sollicita-
 » tions ont été trop foibles. »

Voici quelques lettres de ces princes , que j'ai traduites , et dont je vous envoie les originaux , que vous pourrez conserver comme des monumens de leur piété ; je commence par celle que m'écrivit le prince Paul.

« Vous êtes mon père spirituel , et je vous salue
 » avec respect. C'est par un effet de la bonté di-
 » vine, et de la charité que vous avez pour nous, que
 » le père Louis Fan a daigné venir ici nous déli-
 » vrer du fardeau énorme de nos péchés : je n'en
 » ai caché aucun , selon que la loi de Dieu me
 » l'ordonne , et j'ai reçu deux fois le corps adora-
 » ble de Jésus-Christ. Si cependant , ou par oubli,
 » ou faute d'avoir assez bien examiné ma cons-
 » cience , j'avois omis quelque péché que je n'eusse
 » pas connu , je vous prie de demander à Dieu , au
 » saint sacrifice , qu'il le pardonne à Paul , malheu-
 » reux pécheur ; qu'il me fasse la grâce d'étouffer
 » les mauvais désirs qui s'élèvent dans mon cœur ;
 » qu'il augmente en moi la foi , l'espérance et la
 » charité ; qu'il me donne l'esprit de componction ,
 » et un vif sentiment de douleur de mes fautes
 » passées ; enfin qu'il me procure une sainte vie ,
 » qui soit couronnée d'une mort également sainte ,
 » et qu'un jour il me fasse jouir de ses libérales
 » récompenses.

» J'ai une autre grâce à vous demander ; ne me
 » la refusez pas , je vous en conjure ; envoyez-moi
 » un morceau du bois précieux de la vraie Croix ,
 » quelques images de Jésus-Christ crucifié , de la
 » très-sainte Trinité , de la très-sainte Vierge por-

„ tant Jésus entre ses bras, de saint Joseph, de
 „ saint Antoine, etc. »

N'êtes-vous pas édifié, mon révérend père, de voir que ces princes, dans un pays où ils manquent de toutes choses, ne font nulle attention à ce qu'ils souffrent, pour ne penser qu'à ce qui peut entretenir leur piété? Le prince Jean et le prince François nous écrivirent aussi des lettres de remerciement, et nous envoyèrent une liste des estampes de dévotion qu'ils demandoient pour les distribuer aux nouveaux Chrétiens. Je ramassai tout ce que j'avois pu tirer de nos Missionnaires, exilés à Canton; entr'autres, j'envoyai au prince Paul un reliquaire du feu père Cazier: un morceau de la vraie Croix s'y trouvoit au milieu de plusieurs autres reliques; mais ce présent engagea le prince François à me faire de nouvelles demandes qui m'embarrassèrent. « Vous
 „ m'avez répondu plusieurs fois, m'écrivit-il, que
 „ le seul morceau de la vraie Croix que vous aviez,
 „ étoit destiné à mon frère Paul; je ne me rebute
 „ point pour cela, et je continuerai toujours de
 „ vous renouveler mes instantes prières; l'Écriture
 „ m'apprend qu'il faut frapper jusqu'à ce qu'on
 „ ouvre; je vous importunerai si souvent, que vous
 „ serez obligé d'en faire venir de près ou de loin
 „ pour contenter mes désirs. »

Le révérend père d'Entrecolles, supérieur de cette maison, fut si touché des sentimens de ce prince, qu'il se priva de son propre reliquaire pour le lui envoyer. François Tcham, domestique du prince Jean, en fut le porteur, et à son retour à Peking, il me remit la réponse suivante :

« Quand François Tcham arriva ici avec le bois
 „ précieux de la sainte Croix, et qu'il me rendit
 „ votre lettre remplie d'instructions si touchantes,
 „ je fus transporté de joie et de vénération; je reçus
 „ à genoux ce sacré bois, et je l'arrosai de mes

„ larmes , faisant réflexion qu'un aussi grand pé-
 „ cheur que moi ne méritoit pas de posséder un si
 „ grand trésor. Cependant c'est pour les pécheurs
 „ que Jésus - Christ est mort sur cette Croix , et
 „ c'est ce qui me console et qui ranime mon espé-
 „ rance. Je conserverai toute ma vie un souvenir
 „ respectueux de la charité que Dieu vous inspire
 „ pour nous.

» La princesse , ma belle-sœur (l'épouse du prince
 „ Louis) , et la princesse mon épouse , envient
 „ mon bonheur , et souhaitent ardemment que vous
 „ leur procuriez la même consolation. Elles me
 „ pressent de vous demander cette grâce ; j'ose vous
 „ dire que ces deux dames méritent votre attention.

» Lorsque Jean Tchao s'en retourna à Peking , je
 „ lui recommandai de vous demander le livre qui
 „ contient une instruction sur le sacrement de la
 „ pénitence. Ne l'oubliez pas , je vous en supplie.

» Vous vous recommandez à nos prières ; c'est
 „ un devoir des enfans à l'égard de leurs pères spi-
 „ rituels. Mais , qu'est-ce qu'une goutte d'eau peut
 „ ajouter à la mer ? Nous le ferons cependant pour
 „ vous donner une légère preuve de nos sentimens ,
 „ pleins de la plus vive reconnaissance. Ne laissez
 „ passer , je vous prie , aucune occasion sans nous
 „ faire savoir de vos nouvelles , et de celles de tous
 „ les autres pères. Pour ce qui est de nous , la grâce
 „ de Dieu et la protection de sa sainte Mère , nous
 „ maintiennent dans une paix et dans une tranquillité
 „ d'esprit que nous n'avions jamais goûtées. »

Je reçus par la même voie la lettre du prince Paul ;
 c'est ainsi qu'il s'explique :

« J'ai reçu à genoux , et les larmes aux yeux , le
 „ sacré bois de la Croix que vous avez eu la bonté
 „ de m'envoyer. Depuis que j'ai embrassé la loi
 „ du vrai Dieu , j'ai honte de me voir dépourvu de
 „ mérites. Bien plus , que de fautes n'ai-je pas

» f
 » r
 » l
 » r
 » P
 » l
 » n
 » P
 » t
 » C
 » e
 » s
 » v
 » c
 » m
 » le
 » c
 » ju
 » su
 » co
 » d
 » in
 » jo
 » no
 » to
 » qu
 L
 nisl
 blabl
 près
 par c
 Au
 l'Em
 alloit
 siden
 leur p
 temen

» faites, soit par orgueil, soit par légèreté, et par
» négligence! A peine fus-je baptisé, que j'allai à
» la guerre, où j'offensai souvent le Seigneur, qui
» néanmoins a eu pitié de moi, et m'a délivré de
» plusieurs périls. Je retournai à la cour, où j'eus
» la liberté de me confesser, d'entendre la sainte
» messe, et d'être favorisé d'une infinité de grâces
» par la fréquentation des sacremens. J'y reçus
» trente-deux fois le corps adorable de Jésus-Christ.
» Cependant mes vieilles habitudes se réveillèrent,
» et je fis encore des fautes : depuis que nous
» sommes ici, j'en ai fait de nouvelles qui me cou-
» vrent du confusion. L'arrivée du père Louis m'a
» comblé de joie, et m'a procuré le bonheur de
» me confesser et de communier deux fois. Dans
» le moment que je pleurois mes péchés, qui s'ac-
» cumulent chaque jour, le bois sacré est descendu
» jusqu'à moi. En vérité, Paul pécheur ne peut
» supporter la grandeur d'un tel bienfait; c'est le
» cœur qui vous parle; oserois-je user avec vous
» d'artifice et de déguisement? Comptez qu'il m'est
» impossible de vous exprimer ce que je sens de
» joie et de reconnoissance au fond du cœur. Vous
» nous faites entendre que le père Louis Fan re-
» tournera encore ici : faites en sorte, je vous prie,
» que ce soit au plutôt. »

Les autres princes, et entr'autres le prince Stanislas, nouvellement baptisé, m'écrivoient de semblables lettres; mais comme elles contiennent à peu près les mêmes choses, je ne veux pas vous fatiguer par des redites ennuyenses.

Au commencement du mois d'avril de cette année, l'Empereur donna un ordre qui faisoit espérer qu'on alloit fixer l'état de ces illustres exilés; il dit au président du tribunal des princes, que puisque Sou-nou leur père étoit mort, il falloit délibérer sur le traitement qu'on devoit faire à ses enfans, et il ne s'ex-

pliqua pas davantage. C'est la coutume des tribunaux de prononcer des sentences sévères, afin de donner lieu à l'Empereur d'user de clémence. Le président et ses assesseurs décidèrent qu'il falloit envoyer ces princes disgraciés auprès de la quatrième sœur de Sa Majesté, qui est mariée à un prince Kalka, au pays des Mougous. L'Empereur, qui ne fut pas de cet avis, prononça qu'il falloit les distribuer parmi les huit bannières. Mais parce qu'il y a aussi à Fourdane des soldats des huit bannières de Pekin, le tribunal proposa de les y incorporer, de leur donner des places de cavaliers à mesure qu'elles vaqueroient. Cette proposition fut goûtée de l'Empereur, et l'ordre en fut envoyé au général de Fourdane, qui est prince lui-même; car son prédécesseur a été rappelé à Pekin pour un autre emploi. Ce général fit aussi signifier l'ordre aux princes exilés à Sin-pou-tse, et leur assigna dans les casernes, qui sont hors de Fourdane, autant de bâtimens qu'il étoit nécessaire, pour loger commodément chaque chef de famille avec toute sa maison.

Ce changement de fortune ne déplut point à ces infortunés princes: ils crurent que la colère de l'Empereur commençoit à se radoucir, et d'ailleurs ils se voyoient enfin dans un état fixe, et en quelque sorte à l'abri de nouvelles disgrâces. Les Chrétiens en remercièrent Dieu; les infidèles ne parurent pas même être mécontents; car bien que ce poste soit beaucoup au-dessous de leur naissance, ils se consolent en se disant les uns aux autres, que tout Mant-cheou naît soldat; et d'ailleurs ils avoient devant les yeux l'exemple assez récent des petits-fils de l'empereur Cang-hi, qui ayant eu le malheur de déplaire à Sa Majesté, avoient été dégradés, et réduits à la condition de simples cavaliers.

Néanmoins leur état, qu'ils regardoient comme
 1. e et arrêté, ne fut que de peu de durée; voici
 comme

comme la chose arriva. Au même temps qu'on distribuait les princes exilés dans les différentes bannières, l'Empereur faisoit faire le procès à quatre de ses frères, au huitième, au neuvième, au dixième et au quatorzième. Cette affaire n'est pas encore finie, et je ne vous en dirai ici que ce qui a rapport à mon sujet.

Comme la disgrâce des grands entraîne d'ordinaire celle de beaucoup d'autres personnes, Tsi-ché, beau-père du neuvième frère de l'Empereur, s'y trouva mêlé, sans qu'on sache qu'il fût coupable d'autre faute que de celle d'être allié à un prince disgracié. Il fut exilé il y a deux ans avec sa fille, au même lieu où étoit le prince son gendre; mais il mourut en chemin de maladie et de vieillesse.

Il y a environ deux mois qu'on donna ordre de déterrer ses os, de les brûler, et de les jeter au vent. Ses biens furent confisqués, ses enfans emprisonnés; et parce qu'il y en avoit deux qui avoient épousé les filles de Sou-nou, on prétendit que ce dernier avoit été lié d'une amitié étroite avec Tsi-ché; sur quoi il y eut ordre de lui faire aussi son procès, quoiqu'il fût déjà mort. Cela se passa au mois de juin, et la décision du tribunal des princes, fut que les os de Sou-nou seroient pareillement déterrés, brûlés et jetés au vent; que ses fils et ses petits-fils, au-dessus de l'âge de quinze ans, seroient mis à mort, et que les autres qui n'avoient pas encore atteint l'âge de quinze ans, seroient dispersés dans les provinces, de même que les gens du peuple condamnés au bannissement. L'Empereur confirma le premier article de la sentence. Pour ce qui est du second article, il prononça qu'il falloit en choisir quelques-uns pour les mettre à mort, et disperser les autres dans les provinces.

Il fallut donc enfin délibérer sur le choix de ceux qu'on feroit mourir. Cependant on dépêcha un cour-

rier pour porter cet ordre de l'Empereur au général de Fourdane, qui le reçut à l'entrée de la nuit, le cinquième de la sixième lune (le 4 de juillet). A l'instant, il envoya un officier appeler ces seigneurs qui étoient fort tranquilles dans les casernes, et qui ne s'attendoient à rien de semblable. Néanmoins, ils ne s'inquiétèrent point, dans la persuasion où ils étoient, que quelque courrier étoit venu de l'armée, et que le dessein étoit de les y envoyer. Un moment après, arriva un autre officier de la part du général, avec ordre de conduire à Fourdane, non-seulement les princes, mais encore tous leurs enfans mâles, quand même ils seroient à la mamelle; ce fut pour lors qu'ils ne doutèrent point qu'on ne voulût éteindre leur famille.

Je vous laisse à penser, mon révérend père, quelle fut dans ce moment la désolation des princesses. Elle s'augmentoît à mesure qu'elles entendoient les cris de leurs enfans, qu'on arrachoit de leur sein. L'image que vous vous en formerez sera sans doute plus vive que tout ce que j'entreprendrois de vous dire.

L'ordre pressoit, et il fallut partir brusquement. Il n'y eut dans cette confusion que quelques domestiques qui suivirent leurs maîtres jusqu'au tribunal du général. Ils n'y furent pas plutôt arrivés, au nombre de trente-six, qu'on leur fit mettre des chaînes, et parce qu'il n'y en avoit pas un nombre suffisant pour en mettre neuf à chacun, deux ou trois furent attachés à la même chaîne; après quoi on les enferma tous dans un cabaret gardé par des soldats.

C'est à cette nouvelle épreuve que Dieu attendoit le second fils de Sourniama. L'espérance chimérique de se voir rétabli dans sa première splendeur, l'avoit empêché jusque-là d'embrasser la foi; quand il se vit chargé de fers, il alla se jeter aux pieds de son frère le prince Paul, et lui demanda avec instance le

baptême : le temps presse , mon cher frère , lui dit-il , si vous attendez à demain , il sera trop tard. Il venoit d'apprendre le traitement qu'on devoit faire à leur père , et il n'espéroit pas un meilleur sort. Le prince Paul , qui savoit que son frère étoit parfaitement instruit , lui fit faire des actes de contrition et le baptisa. Le septième prince et ses deux fils suivirent cet exemple , et reçurent la même grâce. Ils passèrent le reste de la nuit en prières , et comme ils récitoient leur chapelet à haute voix , les gardes les en reprirent , parce que , disoient-ils , les voisins pouvoient les entendre. « Y a-t-il quelqu'un , répondirent ces » seigneurs , qui ignore que nous sommes Chré- » tiens , et doit-on être surpris que nous invoquions » le Dieu que nous adorons ? Plût à Dieu , ajou- » tèrent-ils , que ce fût là la seule raison pour la- » quelle on nous traite si rudement , et que ce ne » fût pas pour les fautes prétendues de notre père ! »

Les chaînes que le général avoit commandées étant achevées , on en mit neuf à chacun de ces princes , et même aux plus petits enfans , pour qui on en avoit de conformes à leur âge. Comme on représentoit au général qu'il pouvoit user de modération à leur égard , il répondit que la loi étoit précise , et qu'il falloit s'y soumettre.

Les domestiques des prisonniers , et les nourrices des enfans , qu'on laissoit entrer dans la prison deux fois le jour , apportèrent du linge et de la soie pour entourer les chaînes dans l'endroit du cou et des bras qu'elles écorchoient. Un Chrétien , domestique du prince François , ayant voulu lui rendre ce service , le prince le refusa ; puis il se leva , et marchant assez vite en traînant ses fers , qui pesoient , dit-on , environ soixante-dix livres : « Quoi donc , lui dit-il » d'un ton sévère , avez-vous appris que la nuit de » la passion de Notre-Seigneur on se fût mis en » devoir de desserrer les cordes dont il étoit lié , et

» de mettre entr'elles et la chair du linge qu des
 » étoffes pour le soulager? C'étoit un homme, Dieu,
 » ajouta-t-il : quelle grandeur ! quelle majesté ! quelle
 » innocence ! Il souffroit pour nous qui sommes
 » pécheurs ; nous, nous ne souffrons pas pour les
 » autres, mais pour nous-mêmes.»

Pendant que ces tristes scènes se passaient à Fourdane, on délibéroit au tribunal des princes sur le choix de ceux qui devoient être punis de mort. On désigna le second prince, le quatrième, le neuvième, le dixième, le treizième, le fils aîné du prince Xavier, et à la tête de tous, les deux princes Joseph et Louis, qui sont détenus dans la prison de Pekin depuis plus d'un an. On ne fit aucune mention du troisième, appelé le prince Jean, qui avoit été comte : la raison est qu'avant la délibération, l'Empereur, ayant demandé au regulo qui préside à ce tribunal, ce qu'il pensoit de ce seigneur et comment il se comportoit, le président répondit que c'étoit un homme d'une candeur et d'une simplicité admirables, d'un esprit doux et paisible, tout à fait incapable de remuer dans l'état, et que pendant sa jeunesse il avoit servi avec zèle. Cette réponse tranquillisa l'Empereur. Lorsqu'on lui présenta la liste des huit princes que le tribunal condamnoit à la mort, il répondit que le sixième et le douzième, c'est-à-dire, les princes Louis et Joseph, attendroient dans leur prison la sentence qui seroit portée contre le huitième et le neuvième regulo, frères de Sa Majesté, et qu'elle leur seroit commune ; que le second prince, le quatrième, le neuvième, le dixième, le treizième, et le fils aîné du prince Xavier, seroient exilés dans les provinces, et séparés les uns des autres et de leur famille ; que les mandarins les feroient garder étroitement dans un coin de leurs tribunaux ; que pour ce qui est des autres, ils resteroient à Fourdane en qualité de simples cavaliers.

Le général de Fourdane, qui n'avoit pas encore reçu cet ordre, croyoit que la chose tourneroit encore plus mal, et songeant bien plus à maintenir sa fortune, et à se conserver dans son poste, qu'à secourir des parens malheureux, il s'imagina qu'il se rendroit coupable, s'il ne les accusoit pas à son tour. La difficulté étoit de trouver une accusation; car ces princes vivoient de manière à ne pas donner la moindre prise. Enfin, après avoir bien rêvé, il crut que la religion chrétienne qu'ils professoient, étoit la principale cause de leur disgrâce; il les accusa donc d'avoir construit une église à Sin-pou-tse, et de s'y assembler plusieurs fois le jour pour y faire leurs prières. L'Empereur lut son mémorial, sans le communiquer au tribunal selon la coutume, soit parce qu'il avoit déjà terminé cette affaire, soit qu'il ne voulût pas que le motif de la religion parût y entrer.

Ainsi, pendant que le général attendoit la réponse de son accusation, il reçut, le 16 juillet, le dernier ordre dont je viens de parler. Il fit ôter les chaînes aux prisonniers qui étoient absous, et les renvoya libres aux casernes; à l'égard des autres, on leur laissa les chaînes, et on leur donna vingt-quatre heures de temps pour se disposer à partir, et à se rendre aux prisons de Pekin; d'où ils devoient être conduits au lieu de leur exil. Cette peine parut à quelques-uns d'eux plus difficile à supporter qu'un arrêt de mort, lequel en terminant leur vie, eût mis fin à leurs disgrâces. Rien en effet n'étoit plus triste pour ces princes, que de se voir à jamais séparés de leurs femmes, de leurs enfans, et même de leurs domestiques: car on ne leur permit pas d'en prendre un seul avec eux. On les mit sur de méchantes charrettes louées à leurs dépens, et deux mandarins à la tête d'une troupe de soldats les accompagnèrent. Pour surcroît d'affliction, dès la seconde journée

ils rencontrèrent deux litières qui venoient à eux ; ils reconnurent que c'étoit leur seizième sœur, mariée à Peking au fils de Tchabina, tsong-tou de Nankin, dont j'ai parlé dans ma lettre précédente. Un ordre secret avoit fait répudier cette dame, et on la renvoyoit à ses parens à Fourdane, bien qu'on n'eût à lui reprocher d'autre faute que celle d'être née d'un tel père. La tristesse fut grande de part et d'autre : elle ne s'expliqua que par les gémissemens et les larmes ; mais comme il n'étoit pas libre aux prisonniers de s'arrêter long-temps, le prince Paul qui savoit qu'un de ses gens le suivoit de loin, le fit approcher et lui ordonna d'accompagner sa sœur jusqu'à Fourdane ; puis il continua sa route avec ses frères vers Peking.

Quand l'on apprit à Peking que ces princes étoient sur le point d'arriver, quelques-uns de leurs gens allèrent au-devant d'eux. Les gardes firent difficulté de les laisser approcher ; mais après s'être assurés qu'il n'y avoit parmi eux que des domestiques, ils leur permirent de monter sur les charrettes pour parler à leurs maîtres.

Les princes chrétiens me dépêchèrent d'abord un de ces domestiques, avec une lettre qu'ils écrivoient au père Suarez et à moi, pour nous prier d'envoyer un Missionnaire au-devant d'eux dans un logis qu'ils indiquoient, afin que pendant la nuit ils pussent se confesser : « Nous aurons, disoient-ils, cette facilité » avec nos gardes ; ils ferment les yeux sur beaucoup de choses, et ne cherchent point à nous » chagriner ; il n'en sera pas de même à Peking, où » l'on nous traitera avec la dernière rigueur. »

Quand nous reçûmes cette lettre, nous eûmes une vraie douleur que le père Louis Fan ne fût pas encore de retour de la mission de Leao-Tong, où il est allé depuis quatre mois ; il étoit le seul qui pût aller trouver ces seigneurs sans aucun risque. Nous

leur envoyâmes deux Chrétiens, dont l'un avoit été de leur porte : c'étoit François Tcheou, que j'ai fait assez connoître dans ma deuxième lettre. Ils étoient chargés de témoigner à ces seigneurs que le danger étoit trop grand, non pas par rapport à nos personnes, puisque nous n'aurions pas abandonné notre patrie, si de semblables périls eussent pu nous effrayer, mais par rapport à toute la chrétienté de la Chine, et surtout à celle de Pekin; qu'au reste lorsqu'ils sortiroient de Pekin, pour aller au lieu de leur exil, il leur falloit nécessairement passer par un village, et devant la porte d'une église de notre Compagnie; qu'ils pouvoient y descendre sous prétexte de prendre du thé ou de s'y délasser quelques momens, comme cela se pratique d'ordinaire, et qu'un Missionnaire les y attendroit.

Cette réponse ne les tranquillisa pas; le prince Jean demandoit qu'un de nous allât lui suppléer les cérémonies du baptême, ou le rebaptiser sous condition, ainsi qu'il est prescrit par les évêques, à l'égard de ceux qui ont été baptisés par des Chinois non prêtres. Nous ne le jugeâmes pas nécessaire, parce que nous étions bien sûrs que le prince Paul est parfaitement instruit de ce qu'il faut observer pour administrer le baptême.

Ils arrivèrent le 30 de juillet, veille de saint Ignace, aux prisons du tribunal des crimes, où l'on ne permit l'entrée qu'à Jean Tchao, domestique du prince Paul, qui leur portoit à manger. Le lendemain matin, François Tcheou s'alla présenter à la porte pour entrer : « A quoi pensez-vous, lui dit le mandarin de garde? Vous n'êtes plus dans la dépendance de ces seigneurs; êtes-vous sage de venir de gaieté de cœur vous jeter dans le précipice? » Que ne demeurez-vous tranquille dans votre nouveau poste? » Tcheou lui répondit, que son père et lui avoient reçu tant de grâces de ces princes,

qu'ils étoient prêts à tout souffrir pour leur service. Le mandarin, touché de cette réponse, lui permit d'entrer. Tcheou en profita pendant deux jours de suite; après quoi, il vint me faire le récit de tout ce qui s'étoit passé à Fourdane, et de là à Peking, comme il l'avoit appris du prince Paul et de ses autres frères. Thomas Tem, ce bon médecin dont j'ai parlé, étoit allé à pied, et avec un habit tout en lambeaux, au-devant du prince Paul. On le prit pour un domestique, et en cette qualité il monta sur la charrette : à son retour il me confirma tout ce que François m'avoit rapporté.

Il y a tant de naïveté dans ce que François Tcheou continua de me dire, que vous serez bien aise de l'entendre parler lui-même. « Comme j'étois dans » la prison avec ces seigneurs, ajouta-t-il, le neu- » vième prince et le fils aîné du prince Xavier, » qui étoient encore infidèles, me demandèrent » comment j'avois eu le courage de courir tant de » risques pour venir les voir, tandis que ceux qui » étoient encore à leur service n'osoient le faire. » Ils n'osent, lui répondis-je, parce qu'étant infi- » dèles à Dieu, ils ne peuvent être fidèles aux » hommes. Croyez-moi, si je n'étois pas Chrétien, » je ferois comme eux, et c'est ce qui doit vous con- » vaincre de l'excellence de la religion chrétienne, » qui inspire de si généreux sentimens. Tu nous » prêches toujours, me dirent-ils; mais c'est encore » trop tôt, nous nous reverrons bientôt dans un » état plus tranquille : Je n'en sais rien, leur re- » pliquai-je; je m'aperçois depuis long-temps que » vous prenez plaisir à vous abuser vous-mêmes par » trop de confiance.

» Le prince Paul, qui étoit ravi que je leur tinsse » ce langage, appuya ma réponse, et y applaudit : » mais comme, d'un discours à l'autre, ce seigneur » vint de son côté à me dire qu'il auroit souhaité

» qu'on l'eût fait mourir à Fourdane : et vous-
» même, lui dis-je, il me semble que vous vou-
» driez toujours gagner avec Dieu, et en être quitte
» au meilleur marché qu'il se pourroit. Tu ne com-
» prends point ma pensée, répondit le prince Paul;
» ce que je veux dire, c'est que je fais continuelle-
» ment des fautes, et que je n'aurois plus d'occasion
» de me confesser. Voulez-vous, lui répliquai-je,
» que je vous parle franchement? C'est ce que jus-
» qu'ici je n'ai jamais osé faire; peut-être que nous
» ne nous reverrons plus en cette vie. Mon ami
» François, répondit le prince, dis-moi hardiment
» tout ce qu'il te plaira; je t'écouterai avec plaisir.
» Hé bien, continuai-je, quand vous étiez libre
» dans votre hôtel, vous assistiez à la messe, vous
» vous confessiez, vous communiez; mais aussi il
» ne vous manquoit aucune des commodités de la
» vie, que celles que vous ne vouliez pas prendre;
» vous étiez bien logé, bien nourri, bien vêtu, bien
» monté; vous ne fréquentiez que de grands sei-
» gneurs; une infinité de personnes venoient un
» genou en terre s'informer de l'état de votre santé,
» et recevoir vos ordres, vous traitant de *Ouang-*
» *Ye* (regulo) comme votre père. Pour lors je di-
» sois en moi-même: Voilà le chameau de l'évan-
» gile qui aura de la peine à passer par le trou de
» l'aiguille. A ce mot les princes se mirent à sou-
» rir, parce qu'en effet le prince Paul est fort re-
» plet. Je les laissai rire, et je poursuivis ainsi. Main-
» tenant que vous êtes habillé de toile, chargé de
» chaînes, que vous n'avez d'autre aliment que celui
» des pauvres, que personne ne fait de cas de vous,
» vous voilà dans le droit chemin du ciel, où vous
» arriverez bientôt pour peu que cela dure.
» A ces mots le prince Paul se frappant les bras
» de ses chaînes: François, me dit-il, je hais ce
» corps depuis long-temps, et je ne m'embarrasse

» pas de ce qui peut lui arriver ; mais c'est l'état de
 » mon âme qui m'inquiète. Si vous avez raison de
 » craindre, repris-je, hélas ! que deviendrai-je, moi,
 » qui commets plus de péchés que vous, et dont
 » les souffrances comparées aux vôtres, sont très-
 » légères ? »

Charmé de la franchise de ce bon néophyte, je ne pouvois me lasser de l'entendre. Comme il songeoit à me quitter, je lui demandai si ces seigneurs étoient si fort dépourvus de tout secours, et si on ne leur avoit pas permis de porter ce qui leur étoit nécessaire pour se soulager dans la route : presque rien, me répondit-il ; ils ont chacun un *talien* (espèce de besace), où sont leurs habits et le petit lit qu'ils étendent sur leur charrette, et qui leur sert de matelas pour prendre leur repos. Le prince Paul conserve dans son sein un petit paquet où est son crucifix, son reliquaire, le chapelet, un livre de prières et quelques images. Le prince Jean et le prince Stanislas ont la même chose : ils portent outre cela sous leurs habits une ceinture, où ils ont serré de l'argent pour acheter en chemin ce qui leur est absolument nécessaire, et pour adoucir la sévérité de leurs gardes. Il me demanda ensuite différentes choses qui feroient plaisir à ces seigneurs, et que je lui donnai, entre autres une petite boîte de baume apoplectique. « Ce sera, lui dis-je, une marque qui
 » assurera que vous êtes venu me voir de leur part ;
 » dites-leur que nous ne cessons point de prier le
 » Seigneur qu'il les soutienne dans leurs afflictions. »

Deux jours après, François revint me voir. Il me dit qu'il avoit eu beaucoup de peine à obtenir la permission de parler à ces seigneurs ; mais qu'enfin on s'étoit rendu à ses importunités : qu'ils m'étoient infiniment obligés de mon souvenir ; surtout que les deux princes qui sont encore infidèles, admiroient que j'eusse daigné penser à eux comme aux autres ;

« Je suis pressé, m'ajouta-t-il ; il faut me rendre
» auprès de mon mandarin ; comme je ne parois pas
» depuis quelques jours, on lui a dit malignement que
» sans doute j'avois pris la fuite ; il seroit homme
» à envoyer mon nom au tribunal, et l'on ne man-
» queroit pas de m'arrêter comme déserteur ; ce-
» pendant je ne puis m'empêcher de vous rappor-
» ter encore deux traits assez singuliers.

» Le premier regarde le prince François. Vous
» savez quel est son zèle pour gagner les infidèles
» à Jésus-Christ. Il a trouvé un bon moyen de le
» satisfaire ; il s'est fait médecin, et il passe pour
» très-habile dans cette profession. Comme sa sur-
» dité l'a séparé depuis plusieurs années de tout
» commerce avec les hommes, il s'est amusé à la
» lecture des livres de médecine. Il essaya d'abord
» ses remèdes sur ses domestiques. Le succès qu'ils
» eurent le fit bientôt connoître au dehors : on ve-
» noit le consulter, et sa réputation augmentant
» chaque jour, on l'invitoit de tous côtés à venir
» visiter les malades. Les soins qu'il en prenoit gra-
» tuitement l'ont encore plus accrédité. Il a su pro-
» fiter de l'accès que cette profession lui donnoit
» dans toutes les maisons à Fourdane, pour exhor-
» ter les grands à se convertir, et pour baptiser les
» enfans qu'il trouvoit en danger de mort. Ses oc-
» cupations, auxquelles il ne pouvoit suffire, n'ont
» été interrompues que pendant le peu de jours qu'il
» a été enchaîné avec les autres à Fourdane.

» Le second trait regarde le prince Jean. Pen-
» dant qu'il étoit chargé de chaînes dans ce cabaret
» dont je vous ai parlé, il eut la consolation de voir
» son fils unique, le prince Ignace, guéri tout à
» coup d'une maladie bien extraordinaire. Il y a trois
» ans qu'il en fut attaqué, et les plus habiles méde-
» cins n'y pouvoient rien connoître : elle fut suivie
» d'une espèce de stupidité qui lui faisoit garder un

» silence opiniâtre; peu à peu elle dégénéra en folie,
 » en sorte qu'on eut beaucoup de peine à le con-
 » duire jusqu'au lieu de l'exil : il devint dans la
 » suite tout à fait intraitable. Sa principale folie étoit
 » de ne vouloir ni respecter, ni même voir aucun
 » de ceux qui étoient au-dessus de lui, soit par la
 » naissance, soit par l'âge et l'autorité, tandis qu'en
 » santé il étoit doux, honnête et affable à l'égard de
 » tous les autres et même de ses domestiques.

» Enfin au mois de juin, un peu avant que l'ordre
 » vint d'arrêter les princes, le général de Fourdané
 » envoya un mandarin de guerre pour examiner
 » ceux qui étoient en état de porter les armes. Le
 » prince Jean s'excusa de faire paroître son fils, à
 » cause de sa maladie, qui le portoit à faire et à
 » dire beaucoup de folies. Le mandarin rejeta cette
 » excuse, et voulut absolument qu'il parût en sa
 » présence, afin de pouvoir rendre un compte plus
 » exact de sa commission.

» Ignace parut, et accabla ce mandarin d'injures,
 » le traitant de vil esclave, et se donnant à lui-
 » même le titre de seigneur. Le mandarin n'en de-
 » manda pas davantage, et se retira au plus vite,
 » en disant qu'il falloit avoir compassion d'un ma-
 » lade : cependant dans le compte qu'il rendit au
 » général, il n'oublia pas les injures qu'Ignace lui
 » avoit dites. Aussitôt il y eut ordre de se saisir de
 » sa personne, de le garrotter, de le frapper d'une
 » manière cruelle, et de le lier à la porte du tri-
 » bunal.

» Ce mauvais traitement ne fit point plier Ignace
 » comme on le prétendoit : cependant sa maladie
 » devint sérieuse, et le troisième jour il fut réduit
 » à l'extrémité. Les princes, son père et ses oncles,
 » prièrent qu'on le remit entre leurs mains pour le
 » soigner, ce qui leur fut accordé ; mais peu après
 » arriva l'ordre du 4 juillet. Ignace fut chargé de

les
 j att
 Die
 pér
 sans
 entr
 avo
 prin
 man
 fect
 hom
 doie
 regu
 que
 la re
 le b
 prin
 lui u
 oblig
 tifica

» chaînes comme les autres, et sans qu'on eût égard
» à sa maladie, on le traita avec la même rigueur.
» Un jour qu'il étoit étendu par terre, et qu'on
» croyoit qu'il alloit expirer de foiblesse, il se mit
» tout à coup sur son séant, et ayant regardé tous
» ceux qui l'environnoient : Par la miséricorde de
» Dieu, dit-il, je suis guéri ; grâces infinies lui en
» soient rendues : me voilà dans un état où je puis
» désormais souffrir avec mérite. Ensuite il exhorta
» ses frères à persévérer dans la foi, et à supporter
» constamment des peines de peu de durée, et qui
» devoient être suivies d'une éternité de bonheur.
» Que n'ai-je une meilleure mémoire, poursuivit
» Tcheou ! je vous raconterois une infinité de choses
» édifiantes d'Ignace que je n'ai pu retenir.»

Je ne vous avois point parlé de ce seigneur dans les deux lettres que j'ai eu l'honneur de vous écrire ; j'attendois sa guérison, et je ne doutois pas que Dieu ne l'accordât enfin aux ferventes prières d'un père, d'une mère, et d'une épouse qui sollicitoient sans cesse le rétablissement de sa santé, avec une entière confiance en la miséricorde du Seigneur. Ils avoient raison de s'intéresser si fort pour ce jeune prince ; c'étoit celui de tous les petits-fils de Sourmama qui se distinguoit le plus par toutes les perfections de l'esprit et du corps. Son air doux et honnête, ses manières aisées et prévenantes le rendoient aimable à tout le monde, et surtout au vieux regulo son grand-père, qui ne le prit en aversion que quand il sut qu'il vouloit absolument embrasser la religion chrétienne ; il eut le bonheur de recevoir le baptême environ dans le même temps que le prince Jean son père. On remarqua aussitôt en lui une exactitude scrupuleuse à remplir toutes les obligations du christianisme, une ferveur, une mortification et un recueillement extraordinaires, ne

s'appliquant qu'à étudier la loi divine, et évitant avec soin tout frivole amusement, jusqu'aux conversations inutiles, qui ne le portoient point à Dieu. Digne fils d'un père qui étoit lui-même un modèle de vertu, je ne doute point que Dieu ne l'ait conservé, pour être à Fourdane la consolation de tant de princesses abandonnées par l'exil de leurs maris et de leurs frères.

Le seizième de la septième lune, c'est-à-dire le 13 août, le département de nos prisonniers fut réglé, et on le leur signifia de la manière suivante. Le prince Jean fut exilé à Tsi-nan-fou, dans la province de Chang-tong; le neuvième prince, à Tay-yen-fou, dans la province de Cham-si; le prince Paul, à Nankin; le prince Stanislas, à Soutcheou, dans la province de Kiang-nang; le fils aîné du prince Xavier, à Hang-tcheou, dans la province de Tche-Kiang; et quand le quatrième arrivera de la guerre, il doit aller à Cai-fong-fou, dans la province de Honan.

L'ordre donné aux mandarins de ces provinces, porte qu'on les renferme avec leurs chaînes, sans leur permettre la moindre communication au-dehors. Le même jour, on les mit en des charrettes dans le même équipage qu'ils étoient venus à Pekin; il y eut ordre d'arrêter tous ceux de leurs anciens domestiques qui oseroient les approcher: quatre cavaliers commandés par autant d'officiers, marchaient autour de chaque charrette.

Quelque soin qu'on eût d'observer les princes chrétiens, ils trouvèrent le moyen de faire avertir le père Suarez qu'ils devoient passer immédiatement devant la porte de son église; ils l'assuroient qu'ils étoient disposés à recevoir l'absolution, et que, ne sachant pas ce qui devoit leur arriver dans la route, ils le prioient de la leur donner au passage. Il étoit près de cinq heures du soir; ceux qui devoient

accompagner ces seigneurs jusqu'à la première poste, les pressoient fort, et vouloient qu'ils marchassent toute la nuit, afin d'être plutôt de retour; quelque argent qu'on leur donna les rendit plus indulgens et plus traitables.

Il est à croire qu'à mesure qu'ils s'éloigneront de Peking, ils seront traités avec moins de rigueur; mais dès qu'ils seront arrivés au terme, si on observe la coutume, on ne manquera pas de leur donner la bastonnade avant que de les emprisonner; on exécutera aussi au pied de la lettre les ordres donnés à leur sujet, surtout dans ces premiers commencemens. Mais dans la suite, à moins qu'il ne vienne de nouveaux ordres de la cour, on se relâchera peu à peu de cette sévérité; on en use d'ordinaire ainsi dans les provinces.

Il n'en est pas de même à Peking, où les princes Louis et Joseph, qui furent mis en prison l'année dernière, y sont encore dans le même état que le premier jour qu'ils y furent enfermés; il n'a jamais été permis aux domestiques qui leur préparent à manger au-dehors, d'avoir avec eux le moindre entretien. Aussi n'avons-nous pu rien apprendre de l'état où ils se trouvent. Tout ce que j'ai pu savoir, c'est que le prince Joseph dit une fois à ses gardes, qu'il falloit avertir le troisième regulo, frère de l'Empereur, qui est préposé à leur garde, qu'un anneau d'une des trois chaînes qu'il avoit au cou étoit rompu. Le regulo se mit à sourire, et sans faire d'autre réponse, il entra seul chez chacun de ses prisonniers. On n'a rien appris de ce qui s'étoit passé dans cette entrevue: nous savons seulement qu'il a permis aux domestiques de leur apporter des habits propres à la saison. On a remarqué aussi qu'ils s'étoient trompés en supputant les jours de la lune, et qu'ils n'avoient pu bien distinguer les jours de jeûne ou d'abstinence, d'avec ceux où il est permis de manger de la viande.

Dès le commencement de leur prison, leurs domestiques ont eu soin de les servir tous les jours en gras et en maigre. Au bout de deux ou trois lunes, ils reconnoîtront par la desserte, que leurs maîtres faisoient maigre le dimanche, et gras le vendredi, et qu'ils avoient commencé le carême chacun dans des temps différens.

Vous serez peut-être surpris de ne point voir reparoître sur la scène Marc-Ki, ce zélé néophyte qui, par pure charité, fit l'an passé trois voyages à Peking pour le service de ces illustres exilés; je l'ai été moi-même; et ni étant informé de ce qui le regarde, on m'a appris les choses suivantes: Quoiqu'il ait remis à son fils son emploi de soldat, il n'est pas pour cela rentré dans le rang du simple peuple; il demeure toujours sous la bannière où il est né, et est soumis à ceux qui la commandent.

Le mandarin de qui il dépend immédiatement, et qui est more de religion, fut informé des fréquens voyages que Marc faisoit à Peking pour le soulagement des princes exilés, et il en craignit les suites pour lui-même (car les mandarins répondent de leurs gens): sur quoi il fit appeler Marc, et après lui avoir fait donner quarante coups de bâton: « Ecoute, lui dit-il froidement, ce n'est pas pour » t'obliger à changer de religion ni à adorer les » idoles, que je t'ai fait donner cet enseignement, » mais c'est pour t'apprendre à ne te pas ingérer » dans les affaires qui ne te regardent pas; com- » prends-le bien. Hélas! répondit Marc, je l'aurois » compris à merveille dès le premier coup que vous » m'avez fait donner, si vous vous fussiez expliqué » plutôt. » Dès qu'il ne fut plus sous les yeux du mandarin, il dit aux Chrétiens qu'il trouva, que puisqu'il y avoit assez de gens libres, et même de domestiques qui pouvoient aller et venir sans aucun risque, il se tiendrait désormais en repos; mais que cependant,

cep
pa
s y
sui
mo

à S
de

les

au
ma

pré
où

pou
évit

avec
don

pui
sout

com
de m

Du j
de
pa

V
vous

pendant, comme il étoit sur l'âge, il ne vouloit pas laisser passer l'année sans venir à Pekin, pour s'y confesser et communier; qu'il retourneroit ensuite à son poste, pour attendre tranquillement la mort dans sa maison.

Un fervent Chrétien, nommé *Paul Su*, est resté à Sin-pou-tse pour garder la chapelle, et avoir soin de quelques domestiques qu'on y a laissés.

L'Empereur n'a pas fait confisquer les maisons ni les terres de ces princes; mais, ce qui revient presque au même, tous leurs biens sont entre les mains de mauvais domestiques, qui les dissipent sous différens prétextes, sans que les maîtres, dans le triste état où ils sont, osent s'en plaindre. Leurs parens qui pourroient y mettre ordre, se tiennent à l'écart, et évitent jusqu'au soupçon d'avoir la moindre liaison avec ces infortunés princes; mais s'ils sont abandonnés des hommes, Dieu sans doute sera leur appui et leur protecteur, et leur donnera la force de soutenir tant d'afflictions et de disgrâces. Je les recommande à vos saints sacrifices, en vous suppliant de n'y pas oublier votre très-humble, etc.

L E T T R E

Du père Parennin, missionnaire de la Compagnie de Jésus, au père du Halde, de la même Compagnie.

A Pekin, ce 26 septembre 1727.

MON RÉVÉREND PÈRE,

La paix de N. S.

VOICI la quatrième lettre que j'ai l'honneur de vous écrire au sujet des princes chrétiens de la Chine;

T. XI.

Ils continuent à nous donner d'admirables exemples des vertus les plus sublimes, et surtout d'une constance à toute épreuve dans la foi. Les personnes de piété à qui vous en ferez part, en seront sans doute édifiées: et peut-être que, sensibles à la seule consolation qui nous reste dans ce temps de trouble, elles nous aideront, par leurs prières, à remercier le Père des miséricordes, de ce qu'il a bien voulu faire triompher la religion de Jésus-Christ au milieu d'une cour, où elle n'est connue que pour être pros- crite et persécutée.

Quoique l'attachement de ces princes à la religion chrétienne ait été la principale cause des mauvais traitemens qu'on leur a fait souffrir, on n'avoit cependant apporté jusqu'ici d'autres motifs que les fautes prétendues du prince Sourniama leur père; mais aujourd'hui ce vain prétexte a disparu; on s'explique clairement, et on ne laisse plus ignorer que c'est uniquement de leur attachement à la religion qu'il s'agit.

Dès le commencement de cette année, l'Empereur a mis tout en œuvre pour les faire renoncer publiquement à la foi; mais ni son autorité, ni ses ordres auxquels il n'avoit jamais trouvé de résistance, ni ses raisons qu'il croyoit invincibles, ni les députés des grands qu'il leur envoya pour les ébranler, ni les plus cruels traitemens dont on usa à leur égard, ne purent faire la moindre impression sur des cœurs véritablement animés de l'esprit du christianisme. C'est ce que je vais raconter par ordre, et dans un détail qui ne laissera rien à désirer d'essentiel dans un sujet aussi intéressant que celui-ci.

Dans la lettre que je vous écrivis le 24 d'août de l'année dernière, je vous mandai que cinq des fils du vieux regulo Sourniama, c'est-à-dire, le second, le quatrième, le neuvième, le dixième, le treizième, et un fils du prince aîné avoient été transportés dans

différentes provinces, pour y être gardés aussi étroitement que le sixième et le douzième prince l'étoient à Pekin; que les autres fils et petits-fils étoient restés libres à Fourdane, pour y servir en qualité de soldats; qu'avant la conclusion de cette affaire, le général de Fourdane avoit accusé ces illustres exilés d'avoir élevé une église à Sin-pou-tse, et que l'Empereur conserva son mémorial sans le donner à examiner aux tribunaux, selon la coutume. Tout paroissoit donc terminé, du moins pour quelque temps; c'est ce que le silence de l'Empereur sur ce mémorial nous faisoit juger: mais nous nous trompions, ainsi que vous l'allez voir.

Pour vous mettre mieux au fait, il faut vous rappeler le souvenir de ce que je vous ai déjà mandé touchant le zèle du onzième prince nommé *François Cou*. Ce seigneur, qui a le cœur d'un apôtre, est parfaitement instruit des vérités de la religion: il parle également bien le chinois et le tartare; et avec l'autorité que lui donnoit sa naissance, même dans ses malheurs, il étoit très-propre à annoncer Jésus-Christ. Pour avoir occasion d'exercer ce zèle, il avoit imaginé un expédient qui lui réussissoit: il avoit étudié plusieurs livres de médecine, et il s'étoit si fort appliqué à cette science, qu'il l'entendoit mieux que la plupart de ceux qui en font profession.

Tout ce qu'il y avoit de malades dans les huit bannières, l'invitoient à venir les voir: ils s'accommodoient fort d'un médecin qui ne leur demandoit rien ni pour ses peines ni pour ses drogues, et ils étoient comme forcés, du moins par politesse et par reconnoissance, de l'entendre parler des vérités chrétiennes, qu'ils voyoient d'ailleurs être le principal motif de sa charité: plusieurs profitèrent de ses instructions; mais le fruit le plus solide qu'il retira, ce fut de mettre dans le ciel plusieurs enfans moribonds, auxquels il conféra le baptême.

Ces actions de zèle ne purent se faire long-temps, sans que les mandarins subalternes de sa bannière s'en aperçussent : le *thcam-in* (1) l'en reprit plusieurs fois, et le menaça même d'en porter ses plaintes au général. Ces menaces ne produisirent aucun effet : le prince François se croyoit obligé de faire connoître Jésus-Christ et sa sainte loi à tout le monde, et d'aller secourir ceux à qui ses services pourroient être utiles pour les besoins tant du corps que de l'âme. Il arriva en même temps que cet officier tomba dans une maladie dangereuse : l'art des médecins ordinaires ne put le soulager ; il se voyoit mourir, lorsque la pensée lui vint d'appeler celui-là même à qui il venoit de défendre d'exercer la médecine.

Le prince François y alla volontiers, dans l'espérance de le guérir, et de ménager sa conversion. Il vint à bout de lui rendre la santé ; mais quelque touchantes que fussent ses exhortations, elles ne purent rien sur l'esprit d'un homme que la crainte de perdre sa charge, touchoit presque autant que l'amour de la vie. Ce mandarin donna cependant au prince François des marques de sa reconnoissance, mais qui furent bien différentes de celles qu'il attendoit. Il alla le remercier dans sa maison, et il l'exhorta à modérer son zèle, ou du moins à ne pas sortir de sa bannière, parce que tôt ou tard l'empressement avec lequel il parcouroit les différentes bannières, lui attireroit quelque nouvelle disgrâce : mais ayant vu que ses remontrances étoient inutiles, il prit le dessein de lui en faire parler par un ami commun, qui auroit plus de crédit sur son esprit. C'étoit pour lors son tour de venir rendre compte à Pekin de l'état de la garnison, et des troupes qui composent les bannières. Là il rendit visite à un médecin chrétien

(1) Centenier ou capitaine d'un des corps qui composent une bannière.

nommé *François Ouei*, qu'il avoit connu avant que d'aller en garnison à Fourdane. Il savoit les liaisons d'amitié que ce médecin avoit avec le prince François, et qu'il avoit fait les fonctions de médecin et de catéchiste dans son palais et dans celui de ses frères.

Ce mandarin commença par lui conter l'histoire de sa guérison, et la dure nécessité où il se trouvoit d'accuser son bienfaiteur, ou de perdre sa charge, et peut-être la liberté. « J'allai, dit-il, chez lui pour » le remercier de ses services : mais au lieu de me » recevoir dans la salle ordinaire, comme il se pratique avec les hôtes, il m'introduisit, pour me faire » plus d'honneur, jusque dans l'intérieur de sa maison, et au milieu de toute sa famille.

» La première chose que j'aperçus, fut une grande » chapelle ornée d'images, de croix, et de tout ce » qui est à l'usage des Chrétiens. Je fus d'abord effrayé de cet appareil extérieur d'une religion qui » est proscrite. Je le priai de garder plus de mesures, et de vaquer plus secrètement et avec moins » d'éclat aux exercices de sa religion. Je lui ajoutai » que je ne désapprouvois pas son attachement à la » loi chrétienne, pourvu qu'il en fit profession en » son particulier, et dans l'intérieur de sa famille. » Enfin, j'allai jusqu'à lui promettre de fermer les » yeux sur sa conduite, s'il me promettoit à son tour » de n'aller que chez les soldats dont je suis chargé, » ou tout au plus chez ceux de la même bannière ; » qu'en cas de recherche, j'aurois de quoi me disculper ; mais que s'il continuoit de visiter indifféremment tout le monde, je ne pouvois pas me résoudre à courir un tel risque, et que je ne le sauverois pas en me perdant moi-même. Toutes » mes remontrances furent vaines, et je ne pus rien » gagner sur un homme entêté de ses idées. D'ailleurs, comme il est à moitié sourd, il ne pouvoit

» entendre qu'une partie de ce que je lui disois. C'est
 » pourquoi je vous prie, vous qui êtes son ami, de
 » lui faire connoître dans un grand détail toutes les
 » raisons qui peuvent l'engager à suivre mes conseils :
 » sa triste situation me touche ; quoique maintenant
 » il dépende de moi, et que j'aie droit de lui com-
 » mander, je me souviens toujours du respect que
 » je lui devois autrefois, et je n'oublie point qu'il ne
 » m'étoit permis de paroître devant lui qu'en flé-
 » chissant le genou. Je serois au désespoir qu'il lui
 » arrivât quelque nouveau malheur. Ecrivez-lui donc
 » d'une manière qui le persuade, et vous nous sau-
 » verez tous deux. C'est en vain que je lui écrirois,
 » répondit François Ouei ; il faut, pour le retenir,
 » une autorité qu'il respecte, comme celle de Dieu
 » même ; et il n'y a que ses pères spirituels qui
 » puissent régler ses démarches : je vais leur en
 » parler. »

Il vint effectivement nous proposer, au père Sua-
 rez et à moi, la peine de l'officier, et nous crûmes
 devoir avertir le prince François, que, dans l'exer-
 cice de son zèle au dehors, il devoit suivre aveuglé-
 ment les conseils et la direction du prince Jean, son
 frère aîné, dont la prudence nous étoit parfaitement
 connue : mais avant que nos lettres pussent arriver
 à Fourdane, et même avant que l'officier partit de
 Pékin, un événement changea la face des choses, et
 contribua beaucoup à la persécution présente. Le
 voici :

Lorsque les six princes partirent de Pékin pour
 leur exil dans les différentes provinces, il y eut des
 défenses expresses de permettre à leurs domestiques
 de les y accompagner : quelques-uns cependant les
 suivirent de loin, afin de ne manquer à rien de ce
 qu'ils regardoient comme leur devoir. Un d'entr'eux
 encore infidèle, nommé Tong-leou, eut le courage
 de se loger à Tsi-nan-fou, capitale de la province

de Chang-tong, qui étoit le lieu de la prison de son maître. Il étoit veuf, et il épousa une veuve. Il arriva qu'il y eut du tumulte à ses noces, et que la fête en fut troublée. Les mandarins en eurent bientôt connoissance; et craignant que l'Empereur, qui a partout des espions, n'apprit par quelqu'autre voie que le prince prisonnier avoit été suivi de ses domestiques, ils les firent tous arrêter. On interrogea le nouveau marié, qui répondit qu'il étoit esclave du prince.

Les autres assurèrent qu'ils étoient domestiques à gages, et non sur le pied d'esclaves, sur quoi ils furent mis en liberté. L'un d'eux, appelé *Pierre Yang*, fils d'un lettré qui avoit été précepteur chez le second prince, me vint voir à son retour, et me raconta cet événement. L'esclave n'en fut pas quitte à si bon compte : les mandarins le renvoyèrent enchaîné à Pekin, et le livrèrent au tribunal des crimes : ils en donnèrent en même temps avis à l'Empereur, et telle fut la source de tout le mal. Sa Majesté ayant ordonné qu'on fit des informations, le tribunal des crimes répondit que ces princes coupables avoient été remis sans aucun domestique au tribunal des troupes, pour être conduits au terme de leur exil : ceux-ci rejetèrent la faute sur l'ancien général de Fourdane, qui étoit en place quand on y envoya le prince Sourniama et sa famille. Il apportoit pour raison qu'on avoit déterminé que toute cette famille n'auroit que cent trente domestiques, et que le général nommé *Ou-ly-pou*, n'avoit point répondu par écrit au tribunal des troupes touchant ce nombre de domestiques. Cet ancien général étoit pour lors à Pekin, où il exerçoit une autre charge : on le cita pour répondre à l'accusation; et comme il ne pouvoit pas se rappeler le souvenir de ce qui s'étoit passé dans ce temps-là, il lui fallut interroger ses officiers subalternes : il dépêcha courrier sur courrier à la for-

teresse, comme s'il se fût agi d'une affaire de la dernière importance. Ces courriers qui alloient et venoient sans cesse, mirent l'alarme parmi les officiers, et leur firent prendre la résolution d'accuser ces princes sur leur religion, qu'ils regardoient comme l'unique cause de tous ces mouvemens, puisque toutes les autres affaires étoient finies. Ils composèrent un mémorial à ce sujet, qu'ils présentèrent au général qui commandoit alors dans la forteresse. Ce nouveau général, appelé *Chemoute*, est prince du sang, et par conséquent de la famille des princes accusés. Il savoit que ces princes étoient Chrétiens, et il faisoit semblant de l'ignorer : mais quand ils lui eurent été déferés comme tels, il craignit de se rendre lui-même coupable, s'il ne se donnoit pas quelque mouvement sur une accusation si publique. Il s'imagina que le moyen le plus court pour prévenir tout sujet de reproche, étoit de les faire renoncer à leur religion, chose à laquelle il ne voyoit nulle difficulté : il se flattoit même qu'il n'auroit qu'à parler pour être obéi, et que des gens qui depuis trois ans accablés de toutes sortes de maux, voyoient à peine tomber leurs chaînes, que leurs frères portoient encore, seroient ravis de trouver en lui un protecteur qui pût mettre fin à leur misère. Mais, grâces en soient rendues au Seigneur, il se trompa : n'ayant pu vaincre la résistance de ces fervens Chrétiens, il assembla son conseil de guerre, en condamna deux à être décapités, et les autres à être emprisonnés. Il envoya ensuite un mémorial à l'Empereur, par lequel il le supplioit de ratifier la sentence. Ce mémorial arriva à Peking le 8 de janvier de cette année.

Pour vous instruire en détail des demandes et des réponses qui furent faites dans l'interrogatoire, je ne puis mieux faire que de traduire la relation qu'en fit le prince Jean Sou, et qu'il nous envoya. La simplicité qui y règne porte un caractère de vérité qui

ne laisse pas le moindre doute. Ce prince, par esprit d'humilité, parle de lui-même en troisième personne. Voici ses paroles.

« Il faut vous informer d'une affaire qui vient d'arriver. Il n'y a personne ici qui ignore que les mandarins d'aujourd'hui couvrent la recherche qu'ils font des Chrétiens, du spécieux prétexte de connoître le nombre de nos domestiques, comme si leurs prédécesseurs, par égard pour nous, avoient gardé le silence sur cet article.

» Le 15.^e jour de la onzième lune de la quatrième année de *Yong-Tching* (le 18 décembre 1726), des députés en grand nombre, vinrent nous déclarer, de la part du général, qu'il falloit changer de loi. Nous répondîmes que la loi chrétienne que nous professons étoit la seule véritable, qu'elle ne pouvoit être ni changée, ni réformée, et qu'absolument nous ne pouvions pas y renoncer. Comme ils s'aperçurent qu'ils ne gagneroient rien, soit par leurs promesses, soit par leurs menaces, l'un d'eux nous tira à part : Pourquoi, nous dit-il, êtes-vous si opiniâtres et si inflexibles ? qui vous empêche de penser dans l'âme tout ce que vous voudrez ? dites seulement de bouche que vous renoncez, cela nous suffit. Cela même, répondîmes-nous, nous ne le pouvons pas : le moindre mensonge est opposé à la loi de Dieu ; comment permettrait-il une si honteuse dissimulation ?

» Le septième fils du prince Sourniama, appelé *Pierre Lo*, étoit présent, de même que son fils aîné Paul. Ils n'avoient reçu le baptême que depuis peu de temps, et n'étoient pas encore assez bien instruits des obligations du christianisme. Le premier faisant attention à ce que disoit l'officier, crut pouvoir suivre l'avis qu'il proposoit, et il dit : *je renonce*. Et vous, dit l'officier, s'adressant à Paul, n'imitiez-vous pas votre père ? Paul sortit sans ré-

» pondre ; et l'on écrivit sur un registre les noms de
 » ceux qui avoient confessé Jésus-Christ.

» Ce premier interrogatoire fini, on nous ordonna
 » de nous rendre chez le *cousaïta* (tribun ou co-
 » lonel), afin qu'il nous examinât lui-même. Pour
 » lors Jean Sou prit la parole, et dit : Nous autres
 » Chrétiens, nous suivons une loi qui défend tout ce
 » qui est mal, et qui n'ordonne rien que de bien.
 » Elle enseigne la fidélité au roi, l'obéissance aux
 » parens, l'amour du prochain, en un mot tous les
 » devoirs, et elle défend tout ce qui n'est pas con-
 » forme à la raison. Vous voulez que nous renon-
 » cions à cette loi ; dites-nous lequel de tous ces
 » points vous voulez que nous abandonnions ? Point
 » tant de discours, reprit le tribun. Voulez-vous re-
 » noncer à la loi du Seigneur du ciel, ou ne le vou-
 » lez-vous pas ? Nous répondîmes tous, qu'il ne nous
 » étoit pas possible d'y renoncer. Cette réponse fut
 » aussitôt portée au général et aux grands officiers.

» Le même jour, sur le soir, nos domestiques
 » eurent ordre de se rendre au corps-de-garde : on
 » les interrogea chacun en particulier, et on leur
 » demanda s'ils étoient Chrétiens. Tous répondirent
 » qu'ils se faisoient gloire de l'être : deux d'entr'eux,
 » qui n'étoient encore que catéchumènes, confes-
 » sèrent Jésus-Christ comme les autres, et la nuit
 » suivante ils furent baptisés : l'un fut nommé *Sta-*
 » *nislas*, et l'autre *François*. Neuf autres de leurs
 » compagnons reçurent aussi le baptême. Le même
 » jour qui étoit le 15.^e, et pendant une nuit très-obs-
 » cure, nous fûmes appelés au même corps-de-garde,
 » par ordre du général et des grands officiers. On nous
 » demanda comment nous avions connu la loi du Sei-
 » gneur du ciel, à quelle intention nous l'avions em-
 » brassée, et s'il y avoit parmi nous des étrangers.

» Les princes Jean et François répondirent qu'ils
 » entendoient les caractères chinois ; qu'ils avoient

» lu plusieurs livres qui traitoient de la religion chrétienne, et qu'après avoir mûrement examiné cette religion, ils avoient reconnu qu'elle étoit la seule véritable, et qu'ils l'avoient embrassée. Nous adorons, ajoutèrent-ils, un premier Etre, qui a créé le ciel, la terre, les anges, les hommes et toutes choses, et qui en est le Seigneur universel. La loi que nous suivons, nous oblige d'être fidèles au roi, d'obéir à nos parens, d'observer les cinq devoirs, de nous réformer nous-mêmes, d'éviter toute sorte de mal, et de pratiquer toute sorte de bien pendant cette vie, afin de mériter dans l'autre une éternelle félicité. Telles sont nos vues et nos intentions. Nous prions pour l'Empereur et pour l'Empire, et nous demandons à Dieu qu'il nous donne la force d'éviter le péché, et de pratiquer la vertu; du reste il n'y a parmi nous aucun étranger.

» Les mandarins nous ordonnèrent de mettre notre déposition par écrit cette nuit-là même, et ils nous renvoyèrent. Les princes étant de retour chez eux, firent sentir à Pierre et à Paul toute l'énormité de la faute qu'ils avoient commise. Vous avez renoncé Jésus-Christ, leur dirent-ils, vous avez apostasié sa sainte loi. Ces deux néophytes rentrèrent en eux-mêmes, et sortant comme d'un profond sommeil, ils comprirent qu'ils étoient beaucoup plus coupables qu'ils ne se l'étoient figuré. Leur douleur fut si vive, que dès le lendemain ils allèrent se présenter à l'officier dont la feinte douceur les avoit séduits. Quand vous nous avez interrogés, s'écrièrent-ils, nous étions Chrétiens, et nous le sommes encore: pourquoi changerions-nous? Nous ne changeons point, nous professons la loi chrétienne.

» L'officier ne voulut point les écouter, et les renvoya au tribunal. Ils y allèrent, et ils lui parlèrent avec la même fermeté. Le tribunal ajouta leurs noms

» dans la liste de ceux qui s'étoient dits Chrétiens ,
 » et c'est ce qu'ils souhaitoient. Quelque temps après
 » nous allâmes chez le tribun , pour lui lire notre
 » déposition que nous avions écrite la nuit précé-
 » dente : il la rejeta , parce que , disoit-il , elle étoit
 » trop longue. Ainsi nous ne savons pas en quels
 » termes il l'aura rapportée au général et aux autres
 » officiers.

» On nous laissa en repos jusqu'au second de la
 » douzième lune , c'est-à-dire jusqu'à la veille de
 » Noël. Ce jour là , le général assembla chez lui les
 » mandarins des bannières , et leur dit : J'ai résolu
 » d'accuser à l'Empereur les Chrétiens de la famille
 » de Sourniama. *Sourghien* (c'est le nom tartare du
 » prince Jean) est le chef de cette famille : qu'on
 » l'arrête , et qu'on le garde dans un lieu public.
 » L'ordre fut exécuté à l'instant. Aussitôt le prince
 » François accourut ; et s'adressant aux mandarins
 » chargés d'exécuter l'ordre du général : L'Empe-
 » reur est averti , leur dit-il , que mon dixième
 » frère et moi , sommes Chrétiens , de même que
 » Sourghien : mon dixième frère est absent ; mais
 » pourquoi ne m'arrêtez-vous pas avec Sourghien ?
 » François nomma le prince Paul , son dixième
 » frère , parce qu'ils étoient convenus entr'eux , qu'en
 » cas de persécution , le premier qu'on attaqueroit
 » sur le christianisme , déclareroit que l'autre étoit
 » aussi Chrétien. Votre dixième frère est absent ,
 » répondirent les mandarins , ce n'est plus notre af-
 » faire : pour vous , attendez ; nous allons informer
 » le général de ce que vous venez de dire. Le géné-
 » ral , ayant appris ce nouvel incident , fit pareille-
 » ment arrêter François.

» Les dames et les filles chrétiennes voyant qu'il
 » s'agissoit de prisons , de chaînes , et peut-être de
 » la mort pour Jésus-Christ , voulurent avoir part
 » au bonheur de souffrir pour la religion. Cécile ,

» épouse du prince Jean , et cinq autres dames , sa-
» voir , Marie Ly , Catherine Nan , Marie Cou ,
» Agnès Pé , Michelle Pé , étoient déjà prêtes à
» partir pour aller se présenter aux mandarins ,
» lorsque Thérèse , veuve du prince Xavier , suivie
» de sa belle-fille , courut pour se joindre à cette
» troupe. Un des fils de Thérèse , nommé Pierre Y ,
» pria sa mère de rester , lui faisant entendre qu'elle
» n'étoit pas décemment vêtue pour sortir ; qu'il
» étoit tard , et que si l'on attendoit davantage , toutes
» les autres dames voudroient les accompagner , et
» qu'avant qu'elles fussent prêtes , il seroit nuit ;
» que d'ailleurs un trop grand nombre causeroit du
» tumulte et mettroit de la confusion ; que même
» on refuseroit de les écouter. Thérèse se rendit ;
» et se mettant à genoux devant Cécile , elle la pria
» de donner son nom aux mandarins pour être ins-
» crit dans la même liste. Plusieurs autres dames
» envoyèrent prier Cécile de la même grâce. Ca-
» therine Sou vouloit suivre sa mère ; Cécile l'en dé-
» tourna. Catherine Hou envoya un domestique à
» Cécile , pour la prier de se souvenir d'elle. Luce
» Hoang , Marie Lou , Agnès Tchao , Suzanne
» Leou , et une de leurs suivantes , nommée Ly ,
» firent la même prière à Cécile.

» Françoise Vang , femme suivante , vouloit ac-
» compagner sa maîtresse ; mais comme l'on n'avoit
» point encore parlé des domestiques , elle eut ordre
» de se tenir tranquille. Il n'y eut donc que les six
» dames que j'ai nommées , et qui avoient Cécile à
» leur tête , qui allèrent trouver les mandarins. Le
» prince Pierre les conduisit. Ils furent étrange-
» ment surpris à la vue de toutes ces dames ; mais
» ils le furent bien davantage , quand ils apprirent
» la raison qui les amenoit. Cécile leur déclara que
» ses cinq compagnes , et presque toutes les autres
» dames , femmes et filles , qui n'avoient pu venir ,

» étoient Chrétiennes ; qu'elle prioit qu'on en infor-
» mât le général , et qu'on écrivit leurs noms dans
» l'accusation qu'il devoit envoyer à l'Empereur.
» Marie Ly , épouse du prince Paul , l'une des com-
» pagnes de Cécile , dit que dès le temps de Cang-hi ,
» son époux aussi bien qu'elle , avoient embrassé la
» religion chrétienne , et qu'elle prioit que leurs
» noms fussent écrits sur le registre.

» Ces demandes embarrassoient les mandarins , et
» ils gardoient un profond silence. Les dames les
» pressèrent avec autant de force que de modestie.
» Si c'est un crime à nos époux , dirent-elles , d'être
» Chrétiens , nous sommes aussi criminelles qu'eux.
» Nous sommes prêtes comme eux à donner notre
» vie , plutôt que d'abandonner notre religion. Les
» mandarins ayant enfin répondu qu'ils n'avoient
» point d'ordre d'interroger les dames , et qu'ils ne
» pouvoient recevoir leur déposition , Cécile se mit
» à genoux , et les conjura les larmes aux yeux ,
» de ne pas lui refuser la grâce qu'elle demandoit.
» Alors ils promirent d'en informer le général. En
» même temps , ils donnèrent ordre à Pierre Y de
» faire une liste de toutes les dames et demoiselles
» qui étoient Chrétiennes , et de n'écrire les noms
» que de celles qui le voudroient. Cette nuit-là
» même , Pierre s'acquitta de sa commission , et le
» lendemain matin , sur les sept heures , il entra
» dans la ville , et porta la liste aux mandarins. Le
» général à qui elle fut présentée , répondit que les
» femmes suivroient le sort de leurs maris , et qu'il
» ne falloit pas écrire leurs noms séparément. Dans
» le même temps , le bruit se répandit que les man-
» darins , trouvant le nombre des Chrétiens trop
» grand , avoient déclaré qu'ils ne compteroient pas
» parmi eux les enfans au-dessous de quinze ans.

» A cette nouvelle , cinq jeunes gens , savoir ,
» Ignace Cou , âgé de dix ans ; Philippe Té , âgé

» de quatorze ans ; Philippe Mou , âgé de onze ans ;
» Matthieu Sou , âgé de neuf ans ; Thomas Sou ,
» âgé de huit ans , ces deux derniers petits-fils de
» Jean Sou , coururent au tribunal , et prièrent les
» mandarins de recevoir leurs noms , et de les ins-
» crire dans la liste des Chrétiens. Faut-il donc
» avoir quinze ans , disoient-ils , afin de pouvoir
» mourir pour Jésus-Christ ? Les mandarins ren-
» voyèrent ces jeunes gens , et ne parurent pas faire
» attention à leur demande. Mais que durent-ils
» penser d'une religion qui inspire tant d'ardeur et
» de courage ?

» Ignace Sou , qu'une violente maladie a fait
» tomber en démençe , répondit brusquement à
» l'interrogatoire , qu'il n'avoit pas embrassé la loi
» chrétienne. Jean Lo , pour qui sa mère avoit ré-
» pondu qu'il étoit Chrétien , saisi tout à coup
» de frayeur , dit qu'il ne vouloit plus l'être : la
» mère en avoit fait informer le mandarin , qui
» prononça qu'il falloit s'en tenir à la première ré-
» ponse. Mais ce jeune enfant étant instruit , revint
» de sa première frayeur , et protesta que quand il
» s'agiroit de répandre jusqu'à la dernière goutte
» de son sang , il étoit résolu de persévérer dans la
» loi chrétienne.

» Il nous est venu plusieurs doutes sur lesquels
» nous vous demandons des éclaircissemens. 1.° Nous
» avons plusieurs enfans qui ont été baptisés : il y
» en a d'autres qui , après avoir reçu le baptême ,
» tombent en démençe : pouvons-nous répondre
» à leur place , et dire qu'ils sont Chrétiens ? 2.° Le
» quatrième jour de la troisième lune de l'année
» dernière , l'ordre de l'Empereur nous ayant été
» signifié pendant la nuit , on nous appela chez le
» tribun , où nous apprîmes que cet ordre étoit ter-
» rible. Comme nous étions encore hors de la porte
» de la ville , et qu'on ne nous avoit pas enchaînés ,

» Paul Chou baptisa Paul Tou, François Cou baptisa Gabriel Lo, fils de notre quatrième frère.
» Quand nous fûmes entrés dans la ville, et qu'on nous eut chargés de chaînes, Jean Sou baptisa trois personnes : Jean Lou, Gabriel Lou son fils, et Pierre Lo. Paul Chou en baptisa cinq autres, à qui il donna le nom de *Paul*. Le vingt-troisième jour de la septième lune de la même année, notre quatrième frère qu'on ramenoit de l'armée, pour le conduire en exil, passa la nuit dans une hôtellerie hors de la ville; Jean Sou l'alla visiter; et après l'avoir instruit des vérités de la religion les plus capitales, et l'avoir exhorté à la contrition de ses péchés, il lui conféra le baptême qu'il demandoit avec un extrême empressement. Quand le temps nous le permet, nous ne baptisons personne qu'après l'avoir bien instruit en détail de ce qu'il doit croire et pratiquer. Mais dans ce temps de troubles et de persécution, ou à l'article de la mort, nous croyons pouvoir en user autrement.

» Le quatrième jour de la sixième lune, qui fut un jour de confusion et de tumulte, trois femmes, savoir : *Tchao*, *Leou* et *Ly*, arrêterent Joseph Cai par ses habits, lui demandant instamment le baptême, et disant que bientôt il ne seroit plus temps. Joseph les baptisa, et donna à l'une le nom d'*Agnès*, à l'autre celui de *Suzanne*, et à la troisième celui de *Marie*. Le même jour, Cécile Tou, Marie Ly et Catherine Nan en baptisèrent six autres, tant femmes que filles.

» Quelque temps après, Agnès Tchao qui avoit été baptisée au milieu du tumulte causé par l'emprisonnement de tous les Chrétiens, tomba malade, et pria Jean Sou de suppléer à ce qui pourroit avoir été omis dans son baptême. Jean Sou, après l'avoir instruite plus à loisir, et lui
» avoir

» avoir fait faire un acte de contrition , la rebaptisa
» sous condition. Il en a souvent usé de même : il
» demande s'il n'a rien fait en cela de contraire aux
» maximes de la sainte loi , et il vous prie de l'en
» instruire. Michel Chou souhaite fort d'avoir le
» livre qui contient les explications des saints
» évangiles. Donnez - lui , je vous prie , cette
» satisfaction. »

Voilà , mon révérend père , ce que nous écrit le prince Jean : ces faits nous ont été confirmés par des domestiques et des néophytes venus de Fourdane. Ils nous ont rapporté quelques autres circonstances , entr'autres , que le prince Jean s'étoit fait admirer par son égalité d'esprit , par sa modestie , et par la force de ses raisonnemens ; qu'un des mandarins avoit dit au tribun , qu'il eût fait plus sagement de se taire , que d'accuser des gens qu'on ne pouvoit convaincre d'aucune action mauvaise , et dont les réponses étoient sans réplique ; que ces mandarins avoient été très-embarrassés , lorsque les six dames vinrent se présenter pour faire inscrire leurs noms dans le registre ; mais qu'ils avoient été interdits et saisis d'étonnement lorsqu'ils virent ces cinq jeunes enfans les prier de leur accorder la même grâce , et que l'un d'eux leur demanda s'il étoit nécessaire d'avoir quinze ans accomplis , pour pouvoir confesser Jésus-Christ et répandre son sang en témoignage de sa foi.

Je pourrois vous traduire les autres lettres que je reçus en même temps de quelques autres de ces princes ; mais comme elles n'ajoutent rien à celle du prince Jean , je me contente de vous rapporter le mémorial présenté à l'Empereur de la part du général de Fourdane. Il est bon de vous faire observer que quand on présente des mémoriaux à l'Empereur , on expose à la tête du mémorial le sujet dont il s'agit.

T. XI.

Mémorial présenté à l'Empereur par le général de Fourdané, pour faire mourir ceux qui ont embrassé une fausse loi.

« Nous, vos sujets, *Ché-moute*, etc. après avoir mûrement examiné toutes choses, nous avons trouvé que Sourghien, troisième fils de *Sou-nou*, et *Courtchen* son onzième fils avoient embrassé la loi du Seigneur du ciel, de même que leurs fils et leurs frères, auxquels ils ont appris à mépriser les lois, à vivre à leur gré, sans frein et sans nulle retenue. Nous, vos sujets, ayant ordonné sévèrement aux fils et petits-fils de *Sou-nou* d'abandonner cette fausse loi, *Sourghien* et *Courtchen* ont répondu qu'ils l'avoient embrassée depuis long-temps, et qu'ils mourroient plutôt que de l'abandonner.

» Nous, vos sujets, nous avons considéré que les fils et petits-fils de *Sou-nou* étant déjà coupables, ils eussent dû respecter les bienfaits de Votre Majesté, et montrer leur reconnaissance par une attention scrupuleuse à observer les lois. Mais, au contraire, ils sont entrés dans une loi fausse : ils vivent selon leur caprice, sans discrétion et sans règle. Ils ont péché grièvement contre les lois. Ainsi *Sourghien* et *Courtchen*, qui ont protesté qu'ils mourroient plutôt que d'abandonner la loi du Seigneur du ciel, sont très-dignes de haine, et ont donné des preuves manifestes de leur opiniâtreté ; ils ne méritent pas de vivre. C'est pourquoi nous jugeons que *Sourghien* et *Courtchen*, comme étant à la tête de ceux qui font profession de la loi chrétienne, doivent être décapités, pour donner un exemple qui retienne tous les autres. Que l'autre fils de *Sounou* et ses petits-fils *Letay*, *Legen*, *J. Jamga*, *Loubequet*, *Onbequet*, *Tourtay*, *Chourtaz*, etc. qui ont embrassé la loi chrétienne, soient chargés

de c
men

»
serv
qu'o
ques
lois

II
qui
tract
dans
tarta

C
zièm
à l'E
aucu
cond
ehée
priso
qui n
une
génér

L'I
des p
bunar
porta
rappo
pereu
nonce
différ
assez
pour
n'ont
tromp

La
qu'un
l'ordre

de chaînes, enfermés dans une prison, et étroitement gardés.

» Pour ceux qui ne sont pas Chrétiens, qu'ils servent en qualité de soldats dans les bannières, et qu'on les observe attentivement. S'il arrive que quelques-uns d'eux fasse quelque chose au mépris des lois, nous en informerons Votre Majesté. »

Il est à remarquer que les princes Pierre et Paul, qui avoient cru pouvoir dissimuler, et qui se retractèrent ensuite, sont compris comme les autres dans cette accusation du général sous leurs noms tartares.

Cette accusation arriva à Peking le 15 de la douzième lune (8 de janvier 1727), et fut présentée à l'Empereur. Le général n'attribuoit à ces princes aucun autre crime que celui de leur religion. Il condamnoit cependant les uns à avoir la tête tranchée, et les autres à être chargés de chaînes et emprisonnés, ce qui est contraire aux lois de la Chine, qui ne condamnent qu'à l'exil ceux qui professent une fausse loi; mais cela même fait voir que le général étoit bien instruit des intentions de la cour.

L'Empereur renvoya cette accusation à l'assemblée des princes du sang et à tous les grands des neuf tribunaux, comme une affaire d'une très-grande importance, afin de l'examiner, et de lui en faire leur rapport. Il est certain que, dès ce temps-là, l'Empereur prit la résolution d'obliger ces princes à renoncer à leur religion. Les divers expédiens et les différens biais qu'il employa pour y réussir, font assez voir que les raisons qu'il alléguâ dans la suite pour les condamner, étoient de purs prétextes, qui n'ont trompé que ceux qui ont bien voulu être trompés.

La délibération fut différée, et la réponse ne vint qu'un peu tard; car les affaires s'expédient ici dans l'ordre qu'elles arrivent, et plusieurs autres plus an-

ciennes devoient précéder celle-ci. Pendant ce temps-là, il arriva à Peking un courrier avec un mémorial du général d'armes de Mougden, ou autrement Chin-yang, capitale de la province du Leao-tong, autrefois la cour des Tartares mant-cheoux. Ce général représentoit à l'Empereur, que les soldats de sa garnison n'avoient ni maison dans la ville, ni casernes au-dehors, et qu'étant obligés de demeurer dans des villages aux environs, ils étoient trop éloignés, et que le service en souffroit.

L'Empereur n'ignoroit pas que ce nouveau général se plaignoit d'une coutume aussi ancienne que l'établissement des Mant-cheoux, et qui étoit même fondée en raison. Cependant il éclata contre les anciens commandans qui n'avoient pas donné cet avis. Les deux qui avoient précédé immédiatement celui-ci, sont encore à Peking pleins de vie. L'un s'appeloit *Sunjou*, et l'autre *Tan-pao-chou*; en remontant plus haut, on trouvoit Sourniama qui étoit mort, et qui avoit en effet gouverné cette province pendant dix ans avec un applaudissement général. Aucun d'eux n'avoit averti que les soldats manquassent de logement; on ne s'en prit néanmoins qu'à Sourniama. L'ordre de l'Empereur portoit que l'on confisquât tous les biens de Sou-nou (c'est le même que Sourniama), et qu'ils fussent employés à bâtir des logemens pour les soldats de Mougden; que les deux commandans qui l'avoient suivi, savoir, Sunjou et Tang-pao-chou, fussent chargés de l'exécution, et que s'ils ne trouvoient pas dans la confiscation l'argent qui étoit nécessaire ils le fournissent du leur. Ces deux mandarins étoient trop intéressés dans cette affaire, pour ne pas agir avec la dernière rigueur. Ils se firent accompagner des mandarins de la bannière rouge, qui est celle de Sourniama, et ils allèrent la nuit du 18 de la seconde lune (le 8 février), apposer les sceaux, non-seulement dans l'hôtel de Sourniama, mais en-

co
pr
de
et
pas
le
nie
rén
il f
rét
don

C
et
de
ville
beau
ne p
de c
gati
et c
C'es
qui f
fils
ans,
le cè
mart
lettre

Ce
déjà
pré
sation
sente
et Co
Four
Sou-r
brassé

core dans tous les hôtels des princes ses enfans. Ces princes avoient encore dans Pekin des intendans et des domestiques, qui prenoient soin de leurs palais et de leurs biens. Plusieurs furent arrêtés, et n'eurent pas le loisir de rien mettre à couvert; un seul trouva le moyen de s'échapper, et d'emporter dans un panier les vases d'or dont le regulo se servoit aux cérémonies pour les ancêtres défunts. Comme il fuyoit, il fut arrêté par les gardes qui veillent; et pour se retirer de leurs mains, il leur abandonna le panier, dont ils profitèrent.

Cette nuit fut une nuit de confusion, de désordre et de pillage. Les mandarins ne pouvant sceller tant de maisons à la fois dans différens quartiers de la ville, soupçonnèrent les domestiques d'avoir mis beaucoup d'effets à l'écart. Les terres et les maisons ne pouvoient pas disparaître; mais il étoit plus aisé de cacher l'argent, les meubles, les bijoux, les obligations, les billets d'argent prêté ou mis à profit, et c'est de quoi les mandarins vouloient s'assurer. C'est aussi ce qui donna lieu à la cruelle persécution qui fut suscitée au prince Joseph Ourtchen, douzième fils de Sourniama, prisonnier à Pekin depuis trois ans, et dont le courage et la fermeté dans la foi ne le cèdent guère au courage et à la fermeté des premiers martyrs, comme vous le verrez dans la suite de cette lettre.

Ces visites et ces perquisitions tumultueuses avoient déjà duré dix jours, lorsque les regulo et les grands présentèrent à l'Empereur leur réponse sur l'accusation du général Ché-moute. Ils confirmoient la sentence qu'avoit portée ce général contre Sourghien et Courtchen, ajoutant qu'il falloit les décapiter à Fourdane. Pour ce qui est des fils, des petits fils de Sou-nou, et des autres qui ont, disoient-ils, embrassé une fausse loi, il est difficile de leur par-

donner , il faut les punir et les livrer au général , pour les faire étrangler en automne,

Le premier de la troisième lune (23 mars) , l'Empereur fit sur cette délibération la réponse suivante :
 « Cette délibération des regulo et des grands s'est
 » faite avec peu de soin et d'attention. On s'en est
 » tenu à l'accusation du général Ché-moute , qui
 » rapporte que Sourghien et Courtchen ont répondu
 » qu'ils avoient embrassé cette loi depuis long-temps ,
 » et que quand il s'agiroit de perdre la vie , ils ne
 » l'abandonneront jamais. On devoit me représenter
 » qu'il étoit à propos d'envoyer à Fourdane un regulo et des grands , pour les interroger , et que si
 » Sourghien et Courtchen , après avoir entendu mes
 » ordres , continuent à dire qu'ils mourront plutôt
 » que de changer , il faut les faire mourir.

» Il est vrai que dans un temps et dans des circonstances ordinaires , ils ont pu dire qu'ils ne changeront pas ; mais maintenant , lorsque mes ordres leur seront signifiés , s'ils venoient à changer , ce seroit autre chose , et il faudroit conclure d'une autre manière. Ils ont tous fait des fautes qui méritoient la mort , je leur ai pardonné ; il ne faut pas les faire mourir pour un mot dit au hasard , et qui n'est peut-être l'effet que d'un vain entêtement.
 » Qu'on renvoie ce mémorial pour délibérer une seconde fois , et que le rapport me soit fait de cette nouvelle délibération. » Tel fut le premier ordre de l'Empereur : il fait assez voir que le dessein étoit d'obliger ces illustres Chrétiens d'abandonner leur religion , et que c'étoit là le seul crime qu'on pût leur reprocher.

Les regulo et les grands se rassemblèrent donc de nouveau , non pas pour délibérer , mais pour se conformer entièrement à la volonté du souverain , qui est l'unique règle qu'on ose suivre. Ils le prièrent donc de nommer lui-même le regulo et les grands qu'il

reconnoîtroit les plus capables de cette commission.

L'Empereur nomma le prince Tomoro-congo son cinquième frère, et un chef de bannière. Ils ne partirent de Peking que le 22 de la troisième lune (le 13 d'avril), qui étoit le saint jour de Pâques. On ne fut pas peu surpris de voir que l'Empereur envoyât son propre frère à des princes dégradés, qu'il avoit mis au rang du simple peuple; mais il n'y eut personne qui ne jugeât que la vue de l'Empereur étoit d'engager plus efficacement ces seigneurs à abandonner leur religion.

Aussitôt que nous apprîmes qu'on persécutoit ouvertement les princes chrétiens, nous ne nous contentâmes pas d'offrir tous les jours à Dieu nos vœux et nos sacrifices pour eux: nous crûmes devoir encore les consoler et les fortifier par nos lettres. Il y avoit du risque dans un tel commerce de lettres, vu les circonstances; mais c'est dans de pareilles circonstances qu'il faut risquer. Nous fîmes donc partir un homme de confiance, à qui nous remîmes des lettres qui avertissoient ces seigneurs de la confiscation de leurs biens, et de l'ordre donné au cinquième frère de l'Empereur de se transporter à Foudane pour les examiner. Nous le chargeâmes en même temps de les prévenir sur un petit secours d'argent que nous leur préparions, pour subvenir à leurs nécessités présentes. Enfin, nous tâchâmes de les satisfaire en les éclaircissant sur les doutes qu'ils nous avoient proposés, et nous leur donnâmes les instructions les plus conformes aux tristes conjonctures où ils étoient. Cet exprès que nous avions fait partir, s'appelle *Pierre Yang*; c'est un fervent Chrétien et anciennement attaché à ces princes. Il fut très peu de temps dans son voyage; il nous rapporta à son retour, que ces illustres néophytes avoient reçu de si accablantes nouvelles, sans faire paroître la moindre émotion; que la seule chose qu'ils sembloient craindre, c'étoit qu'à leur occasion

on ne nous fit de la peine ; qu'ils nous recommandoient instamment de nous souvenir d'eux tous les jours au saint sacrifice, et de demander à Dieu la rémission de leurs péchés, et la force de souffrir constamment pour une cause si juste. Il ajouta qu'il avoit été rempli de la plus douce consolation en voyant que tous, grands et petits, les princesses et leurs filles, et même jusqu'aux enfans de sept à huit ans, ne respiroient que les souffrances, et ne parloient que du bonheur qu'il y a de donner sa vie pour Jésus-Christ.

« Quand je leur parlai, poursuivit-il, du petit secours que je devois leur apporter de votre part, ils allèrent en avertir le prince Jean ; car il ne m'étoit pas permis d'entrer chez lui de peur de donner de l'ombrage à ses gardes. Il me fit répandre en ces termes : Dites aux pères que s'ils jugent qu'il n'y ait rien à risquer pour eux du côté de la cour, nous recevrons volontiers leurs aumônes ; mais que s'ils prévoient qu'il y ait le moindre risque, nous les supplions de s'en dispenser : c'est-à-dire, qu'ils eussent mieux aimé souffrir la faim, et être réduits à la plus extrême misère, que de nous exposer le moins du monde au ressentiment de l'Empereur. » On avoit ramassé entre les pères portugais et les pères français, la somme de deux cents taëls, qui valent environ mille francs de notre monnaie ; c'étoit bien peu de chose pour tant de personnes qui se trouvoient dans un extrême besoin ; mais c'étoit tout ce que notre pauvreté nous permettoit de faire.

Le même *Pierre Yang* fut le porteur de cette modique somme. Il ne lui arriva aucun accident durant le voyage ; mais à son retour ayant rencontré les fourriers du cinquième regulo, il fut obligé de se cacher un jour entier pour laisser passer ce prince avec toute sa suite, dont il n'auroit pas manqué

d'a
inte
soie
qui
d'an
rece
rem
de
Tel
Pen
des
seig
tion
com
leur
D
des
il le
et si
qu'il
fidèle
parti
tème
ignor
reçu
l'accu
contr
de sa
pelle
vous
ment
prison
quatre
menac
proscr
verten
qu'il l

d'être reconnu. Il arriva ici le 6^e de la troisième lune intercalaire (le 26 d'avril), avec des lettres qui faisoient foi de l'exactitude avec laquelle il s'étoit acquitté de sa commission. Il nous dit que ce secours d'argent avoit été reçu avec de grands sentimens de reconnoissance, et que le prince Jean l'avoit fait remettre à celui qui garde la chapelle commune, afin de le partager entre ceux qui s'adresseroient à lui. Telle étoit la situation de ces princes à Fourdane. Pendant ce temps-là, Sunjou, ministre d'état, l'un des deux intéressés à la confiscation des biens de ces seigneurs, étoit continuellement occupé à questionner leurs domestiques, et à leur faire rendre compte des sommes qu'il prétendoit que leurs maîtres leur avoient laissées entre les mains.

Dans la visite qu'il fit de leurs hôtels, ayant vu des chapelles, des oratoires, et des images de piété, il leur demanda si leurs maîtres étoient Chrétiens, et si eux-mêmes l'étoient aussi. Quatre répondirent qu'ils étoient Chrétiens. Le cinquième, qui étoit infidèle, et qui appartenoit au prince Louis, avoit vu partir son maître pour l'exil sans recevoir le baptême. Il répondit qu'il n'étoit pas Chrétien, et qu'il ignoroit que son maître le fût. Louis en effet n'avoit reçu le baptême qu'au lieu de son exil, et qu'après l'accusation que le général d'armée fit à l'Empereur contre lui et contre son frère Joseph, compagnon de sa disgrâce, sur ce qu'ils avoient élevé une chapelle dans une ville de la frontière. La lettre que je vous écrivis en l'année 1724, vous a appris comment ils furent conduits tous deux à Pekin, et emprisonnés séparément. Sunjou crut intimider ces quatre domestiques Chrétiens. Il leur fit de grandes menaces sur ce qu'ils avoient embrassé une religion proscrite, et contre laquelle l'Empereur s'étoit ouvertement déclaré. Mais la conclusion étoit toujours qu'il lui falloit remettre ce qu'ils avoient retenu de

l'argent, des papiers, et des meubles de leurs maîtres. Les Chrétiens répondirent qu'ils leur avoient remis tout ce qu'ils avoient; qu'à l'égard de leur religion, ils la croyoient la seule véritable. « Quoi! vous osez » parler ainsi, reprit Sunjou! je vais vous livrer au » tribunal, et vous accuser à l'Empereur; remettez » moi tout ce que vous avez caché. Nous n'avons » rien caché, répondirent les Chrétiens; vous pouvez » nous accuser à l'Empereur; nous vous suivrons » jusqu'à la porte du palais, pour y attendre la ré- » ponse de Sa Majesté. » Sunjou les fit enchaîner tous quatre, et présenta à l'Empereur l'accusation suivante le 25 de la troisième lune (16 d'avril).

« Nous vos sujets, nous avons visité les maisons » de Sou-nou, et nous avons trouvé que ses fils » Sourghien, Tchourtchen, Courtchen, Ourtchen, » et ses petits-fils Ijamga, Legen, etc. avoient em- » brassé la loi du Seigneur du ciel; que Sourghien » et Tchourtchen avoient orné dans leurs maisons » des endroits particuliers, pour y placer l'image » du Seigneur du ciel, et pour l'honorer. Ayant » interrogé leurs domestiques Yose, San-pao, Ou- » danga, Tong-cheting, ils ont répondu que leurs » maîtres étoient Chrétiens, et qu'ils l'étoient pa- » reillement. Les domestiques ont suivi l'exemple » de leurs maîtres; Sourghien et les autres, en sui- » vant cette loi, ont agi inconsidérément, et ont » tenu une conduite tout à fait insensée. Mais » puisqu'un regulo et un grand sont partis pour » Fourdane afin de les juger, nous n'en dirons pas » davantage. Pour ce qui est d'Ourtchen, qui est » actuellement à Pekin, et de ces quatre domes- » tiques, qui sont Chrétiens, nous demandons à » Votre Majesté un ordre pour les livrer au tribunal » des crimes, afin qu'ils y soient jugés dans la der- » nière rigueur. Il n'y a que les châtimens qui puissent » réduire ces esprits brouillons et indisciplinables.

» Nous attendons avec respect les ordres de Votre
» Majesté. »

La réponse de l'Empereur ne fut pas entièrement conforme aux désirs de Sun-jou. « Vous me demandez, dit Sa Majesté, de livrer au tribunal les domestiques d'Ourt-chen et les autres fils de Sounou, parce qu'ils suivent la loi du Seigneur du ciel. En cela, les domestiques n'ont fait que se conformer à la conduite de leurs maîtres. Que le regulo Ounenguy (troisième frère de l'Empereur), accompagné des grands de la même bannière, aille interroger Ourtchen (le prince Joseph); s'il reconnoît sa faute et s'il s'en repent, tout est fini; mais s'il ne veut pas changer, qu'on en détermine, et qu'on ne fasse le rapport de ce qui aura été déterminé. A l'égard des domestiques, qu'on les mette en liberté; je leur pardonne. »

Je vous avoue, mon révérend père, que lorsque nous apprîmes cet ordre de l'Empereur, nous craignîmes fort que le prince Joseph, qu'on n'avoit pas eu le temps d'instruire à fond de nos saintes vérités, et qui, d'ailleurs, étoit affoibli par une longue et dure prison, ne se laissât surprendre ou embarrasser par les artifices du troisième regulo. Ce prince avoit ordre de lui faire tout espérer de la cour, pourvu qu'il eût la complaisance de déférer aux volontés de l'Empereur, en quittant la religion qu'il avoit eu l'imprudence de suivre. Tout ce que nous pûmes faire, fut de redoubler nos vœux au Seigneur, et de le prier d'éclairer ce prince de ses lumières, et de le fortifier par sa sainte grâce.

Nous apprîmes bientôt que Dieu ne l'avoit pas abandonné dans les fers, et qu'il étoit descendu avec lui dans sa prison (Sag. 10. 13). Il eut à soutenir les plus fréquentes et les plus vives attaques. Promesses, menaces, reproches, tout fut mis en œuvre; mais il y fut insensible: et toute la réponse

qu'on put tirer de lui, c'est qu'il étoit Chrétien, et qu'il continueroit de l'être jusqu'à l'effusion de tout son sang. C'est ce que vous verrez encore mieux par le compte que le regulo en rendit à l'Empereur, le troisième de la troisième lune intercalaire (le 23 d'avril).

« Nous, vos sujets, pour obéir respectueusement
 „ aux ordres de Votre Majesté, nous sommes allés
 „ interroger Ourtchen, et nous lui avons fait les
 „ questions suivantes : On assure que vous et vos
 „ frères aînés Sourghien, Tchourtchen et Court-
 „ chen, avez embrassé la loi chrétienne : dites-
 „ nous quelle raison vous a portés, vous qui êtes
 „ Mant-cheoux, à suivre cette fausse loi ?

„ Ourtchen a répondu : Il est vrai que j'adore le
 „ Seigneur du ciel de même que je sers l'Empereur ;
 „ je ne puis changer. Rebelle, m'écriai-je, oses-tu
 „ désobéir à l'Empereur ton maître ? Ignores-tu
 „ que c'est par son ordre et de sa part que je t'in-
 „ terroge ? Tiens, lis-le, cet ordre respectable,
 „ et fais-y attention : veux-tu changer, ou ne le
 „ veux-tu pas ?

„ Ourtchen ayant lu l'ordre de Votre Majesté,
 „ s'est mis à genoux et a dit : J'offense l'Empereur,
 „ je dois mourir ; mais je ne puis changer.

„ Nous, vos sujets, nous considérons qu'Ourtchen
 „ étant Mant-cheou, a suivi une fausse religion,
 „ et qu'il tient la conduite d'un insensé et d'un re-
 „ belle. Sunjou l'a déjà accusé à Votre Majesté. Elle
 „ a bien voulu, par un effet de sa bonté singulière,
 „ nous envoyer vers lui pour le faire rentrer en lui-
 „ même, et lui dire qu'il n'a qu'à avouer sa faute,
 „ et en témoigner du repentir, et que tout est fini.
 „ Mais Ourtchen est obstiné dans sa désobéissance :
 „ son parti est pris, et il ne changera jamais. Pen-
 „ dant que nous l'interrogeons, il ne fit paroître
 „ nulle crainte, et ne donna aucun signe de repen-

„ ti
 „ q
 „ av
 „ et
 „ di
 „ qu
 „ re
 „ de
 „ do

Il
 d'ébr
 pereu
 que s
 effet.

«
 » Ma
 » ail
 » bèr
 » rap

Au
 gulo f
 le jou
 Yen -
 envoy
 ville,
 à cette
 inform
 devoit
 sa pris
 coup c
 tiroit l
 motifs
 l'un d
 son ma
 même
 de rec

» tir : au contraire , il avouoit d'un air content ,
» qu'il avoit embrassé cette loi ; et il soutenoit ,
» avec opiniâtreté , qu'il avoit eu raison de le faire ,
» et qu'il ne devoit pas changer. Rien n'est plus
» digne de châtement. C'est pourquoi nous jugeons
» que sur le champ Ourtchen doit être traité en
» rebelle , et être coupé en pièces. C'est le moyen
» de faire observer exactement les lois. Nous atten-
» dons avec respect les ordres de Votre Majesté. »

Il sembloit qu'on devoit perdre toute espérance d'ébranler ces illustres néophytes. Cependant l'Empereur ne désespéra pas d'y réussir , et il se flatta que ses promesses ou ses menaces auroient enfin leur effet. Voici l'ordre qu'il donna le même jour.

« Que le regulo , tous les chefs des bannières
» Mant-cheoux , et tous les présidens des tribunaux
» aillent encore interroger Ourtchen ; qu'ils déli-
» bèrent sur ses réponses , et qu'ils m'en fassent le
» rapport. »

Aussitôt que cet ordre fut porté , le troisième regulo fixa au cinquième de la même lune (25 d'avril) , le jour de l'assemblée générale qui devoit se tenir à Yen-sse-keou , lieu de la prison d'Ourtchen. On envoya des billets dans les différens quartiers de la ville , pour avertir tous ceux qui devoient assister à cette assemblée : et par ce moyen-là on fut bientôt informé , dans tout Pekin , du jour où ce seigneur devoit être jugé. Le concours du peuple autour de sa prison fut si grand , que les gardes eurent beaucoup de peine à écarter la foule. La curiosité y attirait les uns ; d'autres y venoient par de meilleurs motifs : plusieurs de ses domestiques y accoururent : l'un d'eux , quoiqu'infidèle , ne doutant point que son maître ne dût avoir la tête tranchée ce jour-là même , avoit préparé une natte et un coussin , afin de recevoir son corps : d'autres , qui étoient Chré-

tiens, n'avoient en vue que de recueillir avec respect ce qu'ils pourroient s'approprier de ses reliques.

Un si grand nombre de juges ne pouvant entrer dans la prison du prince, ils établirent leur tribunal dans un temple d'idoles qui étoit proche, et y firent venir le prisonnier chargé de ses neuf chaînes. On lui ordonna d'abord de se mettre à genoux. On lui fit coup sur coup une infinité de questions, auxquelles on l'obligeoit de répondre promptement. Le dessein étoit de l'embarrasser, et de le forcer en quelque sorte à se couper lui-même en ses réponses. Mais Dieu ne permit pas que le mensonge et l'iniquité prévalussent sur la vérité et l'innocence. Ses juges furent bientôt convaincus qu'ils perdoient leur temps et leurs peines : et après environ une heure de combat, où le généreux Chrétien se soutint toujours avec une admirable fermeté, ils le renvoyèrent dans sa prison. Ils rendirent compte à l'Empereur de ce qui s'étoit passé : mais le peu de succès qu'ils avoient eu, les empêcha sans doute de présenter un mémorial : du moins il n'est pas venu à ma connoissance.

Quand le prince Joseph fut de retour dans sa prison, il raconta une partie de son interrogatoire à Ma-siao-ell, jeune domestique qu'on avoit enfermé avec lui pour le servir, et qu'on a depuis mis en liberté. Je diffère à vous en parler, pour ne pas interrompre les actes authentiques.

Cette seconde tentative, faite avec tant d'éclat, ayant si peu réussi, de même que deux autres particulières et plus secrètes, l'Empereur fut outré d'une résistance à laquelle il ne croyoit pas devoir s'attendre : situation dangereuse dans un monarque peu accoutumé aux contradictions, et qui a tout pouvoir sur la vie de ses sujets ! Il dissimula néanmoins son chagrin ; et faisant semblant qu'on n'avoit pas compris sa pensée, il prit un autre biais, qui

pour
mêm
duis
Le
mai
nistr
les g
dit :
» pa
» co
» vo
»
» ch
» Ci
» ren
» ch
» le
» pa
»
» rit
» M
» cur
» att
» se
» nor
» lui
» ma
» il c
» seu
» l'ab
» pée
» C
» anc
» cel

 (1) I
d'arrêt

pourtant ne trompa personne. Vous en jugerez vous-même par l'exposition que je vais faire, en traduisant fidèlement ses paroles.

Le treizième jour de la troisième lune (le 10 mai), l'Empereur fit appeler Ma-tsi, premier ministre d'état, les présidens des neuf tribunaux, et les grands Mant-cheoux des huit bannières, et leur dit : « Ourtchen se moque de vous, et il a raison, » parce que vous l'avez mal interrogé, faute d'avoir » compris ma pensée : écoutez bien ce que je vais » vous dire, et retournez lui porter mes ordres.

» Le Seigneur du ciel, et le Ciel, c'est une même » chose; toutes les nations du monde honorent le » Ciel, mais chacune a son rite particulier pour lui » rendre ses honneurs. Le rite des Tartares Mant- » cheoux est le *Tiaochin* (1). Il n'y a personne qui, » le premier jour de l'an, ne brûle des odeurs et du » papier, et cela pour honorer le Ciel.

» Nous autres Mant-cheoux, nous avons nos » rites particuliers; les Montgoux, les Chinois, les » Moscovites, les Européens, etc., ont aussi cha- » cun le leur qui leur est propre. Quand on fait » attention aux réponses d'Ourtchen, on voit qu'il » se fâche, comme si l'on vouloit qu'il cessât d'ho- » norer le Ciel. Ce n'est pas là ce que j'ai prétendu » lui défendre : mais j'ai dit que chacun avoit sa » manière de l'honorer, et que lui étant Mant-cheou, » il devoit suivre le rite des Mant-cheoux. Or, non- » seulement il refuse de s'y conformer, mais il » l'abandonne pour suivre la fausse loi des Euro- » péens; c'est un renversement total de conduite.

» Ourtchen ayant donc abandonné le rite de ses » ancêtres, et soutenant contre toute raison que » celui d'Europe, qu'il a embrassé, est le seul véri-

(1) Le *Tiaochin* est une cérémonie qui n'a rien de fixe ni d'arrêté; chaque famille la fait à sa manière.

» table, imite la conduite insensée de son père, qui
 » abandonna son véritable maître pour entrer dans
 » la faction d'Akina et de Se-sse-ke. Voici sans
 » doute quel est le raisonnement d'Ourtchen : C'est
 » fait de moi, je dois mourir ; si, en m'attachant
 » opiniâtrément à la loi du Seigneur du ciel, l'Em-
 » pereur me condamne à la mort, je rendrai sa per-
 » sonne odieuse, et il aura la mauvaise réputation
 » de m'avoir fait mourir, parce que j'honore le
 » Seigneur du ciel. Son père et lui ont commis des
 » fautes énormes, qui méritoient la mort : vous
 » autres grands, vous me présentâtes un mémorial
 » par lequel vous me suppliez de les traiter en re-
 » belles : je n'ai pas encore répondu à ce mémorial.
 » Si je voulois le faire mourir, ce seroit pour les
 » crimes de rebellion, dont son père et lui sont
 » coupables, et non pas parce qu'il honore le Sei-
 » gneur du ciel. Vous savez que les grands m'ayant
 » présenté une requête contre les quatre domes-
 » tiques qui s'étoient dits Chrétiens, afin qu'on les
 » jugeât sévèrement, je répondis que c'étoit une ca-
 » naille ignorante, et qu'il falloit leur pardonner. Je
 » n'ignore pas que plusieurs autres font aussi pro-
 » fession de cette loi : mais il n'y a nul inconvénient
 » par rapport à l'Empire ; car s'il y en avoit réelle-
 » ment, est-ce que l'Empereur mon père eût souf-
 » fert les Européens à la cour ? et moi-même ne l'au-
 » rois-je pas défendu dès le commencement de mon
 » règne ? mais parce qu'Ourtchen, qui est Mant-
 » cheou, et qui étoit ci-devant du sang royal, a pré-
 » féré la loi chrétienne aux rites de ses ancêtres, il
 » a non-seulement violé les lois de l'Empire, mais
 » il a encore offensé le Ciel même, et c'est pourquoi
 » j'avois ordonné qu'il abandonnât cette loi. »

Au sortir de cette audience, les grands mirent par
 écrit les paroles de l'Empereur, et avec ces nouvelles
 armes, ils allèrent pour la troisième fois attaquer le
 généreux

gén
 ils
 dit
 cru
 gag
 pro
 nac
 Jos
 Je
 et c
 voir
 ses
 et q
 sent
 écri
 sera
 un a
 voic

«
 tés d
 Le S
 il n'
 Ciel.
 chin
 suiv
 porté
 man
 d'arti
 pres
 »
 d'hon
 chose
 Seign
 jours
 cérém
 trièm
 les an

généreux néophyte. Ils redoublèrent leurs efforts ; ils lui répétèrent tout ce que l'Empereur leur avoit dit, et ils y ajoutèrent d'eux-mêmes tout ce qu'ils crurent de plus convaincant et de plus capable de le gagner ; ils le flattèrent ; ils lui firent les plus belles promesses ; ils en vinrent aux reproches, aux menaces, aux invectives. Tous ces efforts furent inutiles ; Joseph fut inébranlable, et finissoit toujours par dire : Je ne puis changer. Les juges se retirèrent interdits et confus. Pour se disculper eux-mêmes, et pour faire voir à l'Empereur, qu'ils ne s'étoient pas écartés de ses vues, ils mirent par écrit et leurs interrogations, et quelques-unes des réponses d'Ourtchen, qu'ils présentèrent à Sa Majesté. Quoiqu'on répète dans cet écrit plusieurs choses que j'ai déjà dites, je ne laisserai pas de le rapporter tout entier, parce que c'est un acte authentique qui ne doit pas s'omettre. Le voici fidèlement traduit du tartare :

« Nous, vos sujets, nous nous sommes transportés dans la prison d'Ourtchen, et nous lui avons dit : Le Seigneur du ciel, et le Ciel, c'est la même chose ; il n'y a point de nation sur la terre qui n'honore le Ciel. Les Mant-cheoux ont dans leurs maisons le *Tiao-chin* pour l'honorer. Vous qui êtes Mant-cheou, vous suivez la loi des Européens, et vous vous êtes senti porté à l'embrasser, dites-vous, à cause des dix commandemens qu'elle propose, et qui sont autant d'articles de cette loi ; apprenez-nous ce qu'ils prescrivent.

» Ourtchen a répondu : Le premier nous ordonne d'honorer et d'aimer le Seigneur du ciel sur toutes choses ; le second défend de jurer par le nom du Seigneur du ciel ; le troisième veut qu'on sanctifie les jours de fête en récitant des prières, et en faisant les cérémonies pour honorer le Seigneur du ciel ; le quatrième commande d'honorer le Roi, les pères et mères, les anciens, les grands, et tous ceux qui ont autorité

sur nous ; le cinquième défend l'homicide , et même la pensée de nuire aux autres ; le sixième oblige à être chaste et modeste , et défend jusqu'aux pensées et aux affections contraires à la pureté ; le septième défend de ravir le bien d'autrui , et la pensée même de l'usurper injustement ; le huitième défend le mensonge , la médisance , les injures ; le neuvième et le dixième défendent de désirer la femme d'autrui. Tels sont les articles de la loi à laquelle j'obéis. Je ne puis changer.

» Nous avons dit : Ces dix commandemens se trouvent dans tous nos livres , et il n'est personne qui ne les observe , ou si quelqu'un les transgresse , on le punit de la manière que la loi le prescrit. Ce ne sont pas les seuls Européens qui les mettent en pratique. Mais comment pouvez-vous dire que cette loi commande d'honorer le Roi , les pères et mères , etc. , tandis que vous abandonnez les rites du tiao-chin de vos ancêtres ? Est-ce ainsi que vous leur obéissez ? Et n'est-il pas vrai de dire que vous violez cet article de votre loi ? Vous êtes Mant-cheou , vous avez été du sang royal , et malgré cela vous renoncez aux coutumes de vos pères , pour suivre une loi étrangère ! N'est-ce pas imiter la conduite insensée de votre père , qui abandonnant son véritable maître , s'attacha à la faction d'Akina et de Se-sse-ke ? Qu'a-t-il gagné ? Ses os réduits en cendres , ont été jetés au vent. Quoi ! vous manquez de fidélité à votre légitime maître , vous désobéissez à vos parens , vous péchez contre le Ciel , et vous dites que vous l'honorez !

» Ourtchen a répondu que la loi chrétienne lui apprenoit que le Seigneur du ciel descendit sur la terre , il y a plus de dix-sept cents ans , et qu'il enseigna lui-même le culte dont il doit être honoré ; que quand une fois on a suivi cette loi , on ne la doit plus abandonner , et que quiconque l'abandonne , se révolte contre le Ciel ; que cette loi ne permet pas

de
per
fait
tine
plu
tou
»
lui
Eur
don
notr
l'ore
vou
que
»
répo
ne p
pas
ne p
»
assur
l'esp
anci
Ne t
maxi
ayez
semb
encor
en te
l'avez
cents
pour
règne
toit p
le nic
vous

de pratiquer le rite du tiao-chin, et qu'ainsi il ne peut pas changer.

» De plus, il a dit que la loi d'Europe règle parfaitement l'esprit et le cœur; qu'elle prescrit des abstinences convenables; qu'elle réproouve les fautes les plus intérieures, et jusqu'à la pensée du mal, et que toute autre loi n'est pas véritable.

» Nous l'avons pressé encore davantage, et nous lui avons dit: La loi d'Europe n'est suivie que des Européens, et vous prétendez que quiconque l'abandonne se révolte contre le Ciel? Quoi! l'Empereur notre maître, n'est-il pas maître et seigneur par l'ordre du Ciel? et vous refusez de lui obéir. Pouvez-vous disconvenir que vous ne soyez un rebelle, et que vous n'offensiez le Ciel? Répondez nettement.

» Ourtshen a paru embarrassé, et ne sachant que répondre, il a frappé la terre du front, et a dit: Je ne puis soutenir le reproche qu'on me fait, de ne pas obéir à l'Empereur; il est vrai pourtant que je ne puis changer.

» Nous lui avons fait de nouvelles instances: Vous assurez, lui avons-nous dit, que la loi d'Europe règle l'esprit et le cœur. Est-ce que dans les livres de nos anciens sages on n'apprend pas à régler l'un et l'autre? Ne trouve-t-on pas à chaque page de ces livres les maximes suivantes: Ne vous trompez pas vous-même, ayez l'esprit droit, rectifiez votre cœur, et tant d'autres semblables? qu'avez-vous à répondre? Vous dites encore que le Seigneur du ciel est descendu du ciel en terre. Est-ce qu'il a un corps? Est-ce que vous l'avez vu? Vous ajoutez qu'il y a plus de dix-sept cents ans qu'il a pris naissance parmi les hommes pour leur salut; mais bien avant ce temps-là, sous le règne de *Yao* et de *Chun*, la loi d'Europe n'existoit pas, et cependant le culte du Ciel subsistoit: le nierez-vous? vous seriez le seul. Que prétendez-vous donc, lorsque vous vous attachez avec tant d'opi-

niâtreté à la loi des Européens? Voudriez-vous dire que la doctrine de nos anciens sages est fausse, et que celle d'Europe est la seule véritable?

« A tout cela Ourtchen a fait des réponses peu intelligibles, et qui marquoient l'embarras où il se trouvoit. Il nous a parlé d'une loi ancienne et nouvelle; il nous a dit qu'il n'étoit pas nécessaire de voir pour croire des vérités, telle que la descente du Seigneur du Ciel en terre: et après beaucoup de paroles auxquelles on ne comprenoit rien, il a persisté à dire qu'il ne pouvoit pas changer.

» Fatigués de tant de discours peu sensés, nous lui avons dit: Jeune homme, non content du crime de rebellion dont vous vous êtes rendu coupable, vous avez encore suivi une fausse loi que vous ne voulez pas abandonner. Cela seul mériteroit qu'on vous fît mourir à l'heure même; mais notre incomparable maître, par une bonté singulière, suspend les effets de sa justice. Il a envoyé des grands pour vous instruire, pour vous faire rentrer en vous-même, et vous dire que si vous voulez vous corriger en quittant votre fausse loi, et reprenant les pratiques des Mant-cheou touchant le culte du Ciel, tout est fini; mais que si au contraire vous persistez dans votre opiniâtreté, c'est à l'ordre de l'Empereur même que vous résistez: prenez votre parti et répondez.

» Ourtchen, frappant la terre du front, a répondu: Les bienfaits de l'Empereur mon maître sont très-grands; son amour pour moi est parvenu à son comble; je ne puis soutenir le reproche que vous me faites de ne lui pas obéir. Quoi! lui avons-nous répliqué, n'êtes-vous pas entré, vous et votre père, dans la faction d'Akina et de Se-sse-ke? N'avez-vous pas commis des crimes de toutes les sortes? Combien de fois n'avez-vous pas mérité la mort? Le mémorial que les grands ont présenté à l'Empereur, pour faire mourir selon les lois votre père et ses enfans, sub-

sis
rép
son
cet
ain
mo
que
fass

il p
Ma
niât
La
la v
pou
»

s'éta
ont
les o
avoi
dam
emb
plus
Man
devo
qu'el
dans
les b
Mais
s'est
ment
tienn

»
qu'il
nière
crime
pire,

siste encore; il est devant l'Empereur; il n'a qu'à y répondre, et votre mort est certaine. Pour nous qui sommes témoins de votre opiniâtreté à ne pas quitter cette fausse loi, il nous est clair que vous raisonnez ainsi: J'ai mérité la mort; si maintenant on me fait mourir, parce que j'ai embrassé la loi chrétienne et que j'honore le Ciel, à la bonne heure, qu'on le fasse.

» Nous avons eu beau presser Ourtchen, comme il paroît par le compte que nous en rendons à Votre Majesté, il n'a pas été possible de vaincre son opiniâtreté; ses réponses ont toujours été les mêmes. La loi que j'ai embrassée, je ne la puis quitter qu'avec la vie, je ne la changerai jamais; si l'on me fait mourir pour cette cause, je mourrai avec joie.

» Tout bien considéré, Ourtchen et son père s'étant attachés à la faction d'Akina et de Se-sse-ke, ont fait des crimes de toutes les sortes, pour lesquels les os de Sou-nou ont été dispersés. Les grands, après avoir délibéré, ont supplié Votre Majesté de le condamner à la mort lui et ses enfans. Ourtchen ayant embrassé une fausse loi, Votre Majesté lui a donné plusieurs ordres consécutifs, et lui a fait dire qu'étant Mant-cheou, et ayant même été du sang royal, il doit suivre les coutumes de sa nation dans le culte qu'elle rend au Ciel. Ourtchen n'eût-il pas dû porter dans le cœur, élever respectueusement sur sa tête les bienfaits de Votre Majesté, et changer à l'instant? Mais au lieu d'obéir à des ordres si respectables, il s'est entêté de folles idées, et a répondu constamment, que puisqu'il avoit embrassé la religion chrétienne, il ne la quitteroit pas.

» Les réponses d'Ourtchen prouvent évidemment qu'il a pris son parti, et qu'il raisonne de cette manière: Je ne puis éviter la mort que méritent mes crimes et ceux de mon père; selon les lois de l'Empire, on ne peut les pardonner. Si maintenant l'on me

fait mourir, parce que je fais profession de la loi chrétienne, et que j'honore le Seigneur du ciel, à la bonne heure, je mourrai content. C'est ce qui n'a pas échappé aux lumières et à la pénétration de Votre Majesté. Si donc on le faisoit mourir parce qu'il a suivi une fausse loi, on ne feroit que ce qu'il souhaite. Il est plus à propos, conformément à la délibération des grands, présentée à Votre Majesté, de le traiter en rebelle, et de l'exécuter à mort sans aucun délai. C'est pour cela que nous ofrons avec respect ce mémorial à Votre Majesté. »

Il est aisé de voir que les grands, en mettant par écrit cette déposition, n'ont rien compris à plusieurs réponses du prince Joseph, surtout à celles qui regardent l'ancienne et la nouvelle loi et l'incarnation du Verbe. Ces vérités sont expliquées dans plusieurs livres que ce seigneur avoit lus, et qu'il avoit même appris par cœur.

Les juges furent quelque temps sans faire leur rapport; du moins l'Empereur ne parla de cette affaire que le 21 de mai; c'étoit le jour auquel il faisoit la cérémonie tartare du *Tiao-chin*. A cette occasion, il dit aux regulo et aux grands mant-cheoux, que les fils de Sou-nou étoient des rebelles; que c'étoient des esprits brouillons et désobéissans, et qu'on ne devoit pas les laisser vivre.

Quelque temps après, le gouverneur-général de Pekin se transporta dans la prison de Joseph, suivi de maçons, de charpentiers et d'autres ouvriers. Il examina attentivement le logement et la cour, et dit au prince: « *Ago*, ce lieu-ci est trop vaste pour vous; il vous faut un lieu plus étroit, et plus propre à vous maintenir dans le recueillement, pour avoir moins de distractions dans vos prières. Cela est vrai, répondit Joseph, le plus petit espace me suffit. Quel âge avez-vous, dit le gouverneur? J'ai trente-trois ans, dit Joseph. Que fait ici ce valet, reprit le gouver-

neur? il faut qu'il sorte. Joseph répondit : On le fit entrer avec moi, pour m'aider de temps en temps à soulever mes chaînes : je n'en ai pas besoin, d'ailleurs il n'a point fait de faute qui mérite la prison. Je le ferai sortir, dit le gouverneur, mais auparavant il faut vous construire un petit ermitage. »

Au même instant il fit approcher ses ouvriers ; la prison consistoit en trois petites chambres de plain pied. Il en prit une qu'il partagea en deux, ne laissant qu'un espace de six pieds en large sur dix de profondeur : on pratiqua une petite porte sur le devant, et à côté une fenêtre. Devant la porte, à la distance de cinq pieds, il fit élever un mur aussi haut que le toit, où l'on plaça un tour pour faire passer la nourriture ; puis il fit sortir le domestique avant que la cloture fût entièrement achevée.

Ce domestique âgé de dix-huit ans, nommé *Masia-oell*, avoit été baptisé le jour de la Commémoration de saint Paul dont il porte le nom ; et c'est pourquoi je l'appellerai dans la suite *Paul Ma*. Il vint me voir le 16 de juin, et me raconta ce que je viens de dire. Je lui fis plusieurs questions auxquelles il me répondit avec beaucoup d'ingénuité, ainsi que vous le verrez par le précis que je vais en faire.

J'ai été enfermé, me dit-il, avec le prince Joseph deux ans et quarante-un jours. On m'avoit promis de ne me retenir que deux mois dans la prison, et qu'au bout de ce temps-là un autre prendroit ma place. Ce terme étant expiré, et voyant qu'on ne pensoit pas à moi, l'ennui me prit de telle sorte que j'en pensai mourir. Mon maître en étoit affligé lui-même, et imaginoit toutes sortes de moyens de me consoler. Il attribuoit mon chagrin au malheur que j'avois de n'être pas Chrétien ; il m'instruisoit chaque jour ; j'appris les prières, et je me trouvai peu après dans une situation tranquille ; la prison ne m'étoit plus à charge ; la pensée même ne me venoit pas d'en

sortir. Voici l'ordre du jour que mon maître s'étoit prescrit, et qu'il observoit exactement. Il se levoit de grand matin, et récitait le gros livre de prières qu'il sait par cœur. Il avoit trois livres qui traitent de la religion; il les lisoit chaque jour pendant quelque temps: il les sait de même par cœur.

» Après le dîner, il s'occupoit à des exercices corporels et creusoit la terre dans la cour. Quand un trou étoit achevé, il en faisoit un autre pour combler le premier. Je l'aïdois à un ouvrage si inutile. Nous n'avions point d'outils de fer; nous nous servions du bois le plus dur, qu'on nous donnoit pour brûler.

» Le *cang* ou l'estrade de maçonnerie sur laquelle nous couchions, étoit endommagée; et au-dessous l'on ne pouvoit brûler que du charbon de pierre, dont la vapeur causoit à mon maître des étourdissemens; ainsi nous passions l'hiver sans feu. Il s'avisa de faire de petits fourneaux de la terre qu'il avoit tirée de la cour, et de l'eau qu'on nous fournissoit, afin de pouvoir allumer dans la cour du charbon de pierre. J'avois beau lui dire que je savois par expérience, qu'on ne pouvoit allumer que du charbon de bois dans de pareils fourneaux: Fais toujours, me disoit-il, et ne te mets pas en peine du reste. Il arriva en effet, que le charbon de pierre s'y alluma aisément; c'est ce que jusque-là je n'avois jamais vu.

» Quand l'heure destinée au travail étoit venue, il jetoit sur ses épaules les chaînes qu'il avoit au bras et au cou, et il traînoit celles qu'il avoit aux pieds. Il ne m'a jamais dit de l'aider à les supporter, si ce n'est quand il vouloit changer d'habit. Un jour qu'un anneau d'une de ses chaînes s'étoit rompu, il en fit avertir les gardes afin qu'on y remédiât. Après le souper, il récitait toutes les prières du soir. Pour ce qui est des jours d'abstinence, il n'étoit pas nécessaire de l'en avertir; depuis qu'il a été arrêté à Fourdane, il n'a jamais fait gras, dans la crainte où il

étoit
de l
de l
péch
de s
tinu
rer s
d'ins
la po
de l
bruit
le te
à ce
cent
tr'au
peu
plate
en cr
d'aut
le tai
à peu
c'est
la lec
»
regule
nière
rins. l
mon r
ses an
Ces r
Quitte
vos fa
Mais n
qu'il s
mieux
l'Empe
l'ayant

étoit de ne pas garder les jours d'abstinence, faute de les connoître. Il n'y avoit que moi qui mangeois de la viande. Pour lui, il disoit qu'il étoit un grand pécheur, et qu'il devoit faire pénitence. La rigueur de sa prison, la pesanteur de ses chaînes, et sa continuelle abstinence, ne l'empêchoient pas de macérer son corps par plusieurs autres austérités. Un bruit d'instrumens qu'un voisin faisoit devant ses idoles à la pointe du jour, nous annonçoit le premier jour de la lune, et nous apprenions le quinzième par le bruit d'une poulie, dont on se sert pour élever devant le temple voisin la bannière au-dessus du mât dressé à cet usage. Son esprit inventif lui faisoit trouver cent moyens de varier ses exercices: une fois entr'autres, il me fit tirer quelques tuiles du toit, et peu à peu nous les fendîmes avec de petites pierres plates ou avec de petits os; ayant ensuite trouvé, en creusant dans un endroit, du marbre blanc, et d'autre marbre qui étoit noir, nous nous mîmes à le tailler et à le polir avec d'autres pierres; et peu à peu nous achevâmes un jeu de dames complet: c'est ainsi qu'il s'occupoit hors des temps destinés à la lecture et à la prière.

» Vinrent ensuite les interrogatoires. Le troisième regulo entra dans notre prison avec le chef de la bannière *Pou-ta-che*, et grand nombre d'autres mandarins. Il n'y a point de reproches qu'ils n'aient fait à mon maître, sur ce qu'il avoit abandonné le rite de ses ancêtres pour suivre la religion des Européens. Ces reproches étoient suivis de belles promesses: Quittez cette loi, lui disoient-ils, l'Empereur oubliera vos fautes, et vous rétablira dans vos charges, etc. Mais mon maître répondoit toujours que la religion qu'il suivoit, étoit la seule véritable, et qu'il aimoit mieux mourir que d'y renoncer. Voici l'ordre de l'Empereur, poursuivoient-ils, lisez-le. Mon maître l'ayant lu, frappoit la terre du front, et répondoit

toujours qu'il ne pouvoit pas changer. Ces Messieurs parloient tantôt tartare et tantôt chinois, et je ne comprenois pas tout ce qu'ils disoient; mais je vis bien qu'ils étoient en grande colère, et qu'en se retirant ils lançoient sur lui des regards menaçans, et le chargeoient d'invectives. Une autre troupe de mandarins vint encore dans sa prison, et l'accabla d'injures. Quelques-uns lui demandèrent en se moquant, s'il étoit fils des Européens ou des Mantcheoux. Est-ce que les jeunes gens, leur répondoit mon maître, qui vont aux écoles de *Cong-tse* (Confucius), sont pour cela les enfans de *Cong-tse*? Ils apprennent sa doctrine, et c'est tout.*

» Un de ces mandarins, qui a épousé la sœur de mon maître, et qui pour cette raison a été dépouillé de sa dignité, sans cependant perdre sa charge, lui a fait la même question par manière d'insulte. Mon maître lui demanda à son tour s'il étoit fils de *Koen-lao-ye* (1) qu'il honoroit à genoux avec tant de dévotion? Taisez-vous, lui dirent les autres, c'est par ordre de l'Empereur que votre beau-frère vous parle ainsi : pour lors il se tut, et s'excusa sur ce qu'il ignoroit cet ordre.

» Enfin on tira mon maître de sa prison, pour lui faire subir un troisième interrogatoire. Je ne le suivis pas; mais il me dit à son retour, que quand on doit comparoître devant les tribunaux pour rendre compte de sa foi, il n'est pas nécessaire de préparer ses réponses, et que Dieu inspire alors ce qu'il faut dire. Ils me reprochent, ajouta-t-il, que je suis un rebelle, que je viole les ordres de l'Empereur; mais

(1) Ce *Koen-lao-ye* qui s'appeloit *Koen-yun-tcham*, après avoir mené la brouette, et fait le métier de voleur, devint fameux général. Après sa mort, on lui éleva un temple, et les Mantcheoux qui croient qu'il les a aidés à faire la conquête de l'Empire, l'honorent d'une façon particulière.

puis-j
volter
confise
qu'ens
avanta
il, on
à te fa
tien. S
rois pa
déjà to
» En
maître
l'ai rac
chargea
Dieu p
et qu'il
quet un
ancien
ner. Il
maître;
donner
avec lui
Ma a re
l'ont in
Antoine
de M. l'a
positions
Penda
cinquièm
ger les a
tés, dép
pereur le
jours, sa
que les m
ne plaiso
Le 25
tien nom

puis-je lui obéir, quand il me commande de me révolter contre Dieu même? Je vois bien qu'on va confisquer mes biens, je m'en mets peu en peine; qu'ensuite on me fera mourir, c'est le plus grand avantage que je puisse désirer. Pour toi, poursuivit-il, on te laissera tranquille; mais songe sérieusement à te faire bien instruire, et à vivre en parfait Chrétien. Si cette loi n'étoit pas véritable, je ne porterois pas ces chaînes que tu vois, ou elles seroient déjà tombées depuis long-temps.

» Enfin, ajouta Paul Ma, on vint resserrer mon maître; il fut mis dans un cachot, comme je vous l'ai raconté, et l'on me donna la liberté. Il me chargea de recommander à tous ses amis de prier Dieu pour lui, et de leur dire qu'il se portoit bien, et qu'il étoit content. Il me fit mettre dans mon paquet une vieille veste de soie blanche, ses bas et ses anciennes bottes; c'est tout ce qu'il avoit à me donner. Il n'est pas possible de trouver un meilleur maître; je ne l'ai jamais entendu se plaindre, ni donner le moindre signe d'impatience; je n'ai eu avec lui d'autre peine que celle de le quitter.» Paul Ma a rendu le même témoignage à tous ceux qui l'ont interrogé, et en particulier à M. le docteur Antoine Rua, protonotaire apostolique et secrétaire de M. l'ambassadeur de Portugal, qui a reçu ses dépositions par le canal de l'interprète de son Excellence.

Pendant que ces choses se passoient à Pekin, le cinquième regulo envoyé à Fourdane pour interroger les autres princes chrétiens qui y étoient arrêtés, dépêcha un de ses eunuques à la cour. L'Empereur le fit attendre à la porte du palais plus de dix jours, sans lui donner de réponse, ce qui marquoit que les nouvelles que cet eunuque avoit apportées, ne plaisoient pas à Sa Majesté.

Le 25 de mai, Pierre Yang m'amena un Chrétien nommé *Louis Vang*, arrivé tout récemment

de Fourdane, et envoyé par la famille du prince Stanislas. Ce Chrétien me dit que le cinquième regulo, prince d'un génie doux et naturellement équitable, avoit interrogé plusieurs fois les princes Jean et François, en présence du général des armées; que bien qu'il eût ordre de faire mourir les Chrétiens qui refuseroient de renoncer à Jésus-Christ, il avoit été frappé de leurs réponses, et qu'il n'avoit pu se résoudre à condamner à la mort des gens qu'il ne trouvoit coupables d'aucun crime; qu'il avoit pris le parti de recevoir par écrit leurs dépositions et tous leurs moyens de défense, avec les livres de la sainte loi, qu'ils lui présentèrent; qu'il avoit envoyé le tout par un courrier à l'Empereur; et que Sa Majesté, après avoir été long-temps sans faire de réponse, avoit donné l'ordre suivant: « Ces gens-là veulent » disputer; eh bien! qu'on les amène chargés de » chaînes pour disputer à Peking; » que cet ordre ne fut pas plutôt arrivé à Fourdane, qu'on fit monter les princes Jean et François, chacun sur une charrette; que le général de Fourdane fit arrêter en même temps tous les autres Chrétiens, et les fit étroitement garder jusqu'à ce qu'il fût informé des dernières résolutions de la cour. Il m'ajouta qu'il partit deux jours après eux; qu'ils venoient assez lentement; que le cinquième regulo les faisoit conduire par une escorte de soldats, les officiers à leur tête, et qu'il les suivoit de loin. C'est tout ce que je pus apprendre de ce bon néophyte.

Les deux prisonniers arrivèrent le 27, et couchèrent hors de la ville. Le 28 au matin, le cinquième regulo se rendit au palais pour faire son rapport à l'Empereur. Il ne savoit pas que tout s'y disposoit pour l'audience que Sa Majesté devoit donner ce jour-là à l'ambassadeur de Portugal. Deux princes, frères de l'Empereur, qui le virent entrer, l'avertirent de ce contre-temps. Sur l'heure, il

retour
niers,
fit son
couch
dience
écrit,
pèce d
ses vu

Le 2
pereur
sonnier
enferm
cun par
pagné
princes
firent d

« No
ghien,
l'Empe
ancêtres
pères, p

» Sou
donne
ciel, en
mères;
connoiss
suis fidèl

» Vou
nous dit
vous ord
vous rési
pas recon

» J'ai
vingt ans
tude, la
et la prat
et très-pr

retourna sur ses pas, et alla au-devant de ses prisonniers, qui étoient déjà entrés dans la ville; il les en fit sortir pour retourner à l'endroit où ils avoient couché. L'ambassadeur eut donc ce matin-là son audience; et au sujet de cette audience, il donna par écrit, ce jour-là même, à tous les grands, une espèce de déclaration, où il marquoit ses sentimens et ses vues sur les différentes religions.

Le 29, le cinquième regulo fit son rapport à l'Empereur, et le même jour il conduisit les deux prisonniers au quartier oriental de la ville, où ils furent enfermés dans deux prisons séparées, et gardés chacun par vingt soldats. Le 30, le même regulo, accompagné des grands mandarins, fut envoyé vers les princes pour les interroger. Tel fut le rapport qu'ils firent de leur interrogatoire.

« Nous nous sommes d'abord adressés à Sourghien, et nous lui avons dit : Vous êtes infidèle à l'Empereur; vous avez manqué de respect pour vos ancêtres; vous avez abandonné la religion de vos pères, pour vous livrer à une loi funeste et proscrite.

» Sourghien a répondu : La loi que je suis, ordonne d'honorer en premier lieu le Seigneur du ciel, en second lieu le Roi, et ensuite les pères et mères; mais elle n'honore point Fo. J'ai de la reconnaissance pour les bienfaits de l'Empereur; je lui suis fidèle; je ne sers point deux maîtres.

» Vous ne reconnoissez pas deux maîtres, avons-nous dit; comment l'entendez-vous? L'Empereur vous ordonne de renoncer à la loi chrétienne, et vous résistez opiniâtrément à ses ordres; n'est-ce pas reconnoître un autre maître que lui?

» J'ai examiné, a dit Sourghien, pendant plus de vingt ans, avec beaucoup d'application et d'exactitude, la doctrine chrétienne, pour m'en instruire et la pratiquer : j'ai reconnu qu'elle est très-subtile et très-profonde.

» Vous prétendez, avons-nous repris, que cette doctrine est profonde et subtile; dites-nous quelque chose qui ne se trouve pas dans nos livres?

» Sourghien a eu de la peine à répondre: après avoir rêvé un peu de temps, il a dit: Sous la dynastie des *Han*, le Seigneur du ciel se fit homme, descendit sur la terre, fut crucifié, et mourut pour porter lui seul les péchés de tous les hommes. Ce point n'est pas dans les livres de la Chine; il est néanmoins très-certain. Les docteurs Européens qui nous le prêchent viendroient-ils de neuf mille lieues, pour mentir et nous tromper?

» Sur quoi nous avons dit à Sourghien: Ce que vous avez avancé d'un homme qui a porté les péchés de tous les hommes, est incompréhensible. Ce sont là des contes, dont on cherche à amuser le peuple. Notre admirable maître a fort bien dit que vous vous laissiez tromper par quelque imbécille d'Européen. Vous devriez bien le comprendre et changer; faites-y réflexion un moment avant que de nous répondre.

» La religion chrétienne, répondit Sourghien, enseigne des choses véritablement merveilleuses. Si l'on veut que j'en parle, je prie le prince et les grands de m'introduire en présence de l'Empereur, afin de lui expliquer la loi du Seigneur du ciel; rien ne sera plus utile à Sa Majesté.

» Comment osez-vous parler de la sorte, nous écriâmes-nous? L'Empereur n'a-t-il pas lu tous les livres d'Europe? N'en a-t-il pas pénétré le sens le plus caché? Il veut bien vous instruire, et vous ne comprenez pas encore? En parlant comme vous venez de faire, vous vous rendez coupable d'un crime plus grand que celui de rébellion. Ne vous avisez jamais de rien dire de semblable; mais répondez-nous nettement: Voulez-vous changer, ne le voulez-vous pas?

»
je c
je tr
que
ghier
la m
terro
il no
frère
»
l'antr
leur p
religi
senton
Apr
disoit
tribun
le chr
qui n'e
L'Emp
témoig
fets de
cérém
cheoux
avoient
sont in
pour le
insensés
ce jour
un écrit
la gazet
de la pr
de Portu
jour mé
pieds de
se met e
souverain

» Sourghien a répondu : Si je dis de bouche que je change, et que dans le cœur je ne change pas, je trompe l'Empereur. C'est-à-dire, reprîmes-nous, que vous ne voulez pas changer. Pour lors Sourghien a déclaré nettement qu'il persévérera jusqu'à la mort dans la religion qu'il a embrassée. Nous interrogeâmes ensuite Courtchen (le prince François); il nous a fait à peu près les mêmes réponses que son frère, et avec une égale opiniâtreté.

» Sur quoi nous jugeons qu'il faut traiter l'un et l'autre comme on a traité Ourtchen, et leur faire leur procès pour d'autres crimes que celui de leur religion. Telles sont leurs réponses que nous présentons à Votre Majesté. »

Après des démarches si éclatantes et si inutiles, on disoit publiquement que les princes, les grands et les tribunaux avoient honteusement échoué en attaquant le christianisme dans la personne de ces princes, qui n'étoient Chrétiens que depuis quelques années. L'Empereur ne put dissimuler son chagrin : il le témoigna d'abord par paroles, et ensuite par des effets de sa colère. Dès le 21 de mai, au sortir d'une cérémonie de religion, qui est proprement des Mantcheoux, il arrêta tous les princes et les grands qui y avoient assisté, et leur dit : Les enfans de Sourniama sont infidèles à leur roi, et manquent de respect pour leurs ancêtres : ce sont des brouillons et des insensés qu'on ne doit pas laisser vivre. Ce qu'il dit ce jour-là, il le répéta le 28 du même mois dans un écrit adressé à tous les grands de l'Empire et que la gazette a publié. Il composa cet écrit à l'occasion de la première audience qu'il donna à l'ambassadeur de Portugal. *Il est assez plaisant, dit-il, que le jour même de la naissance de Foë, j'aie vu aux pieds de mon trône un ambassadeur d'Europe. Il se met ensuite à dogmatiser : et s'érigeant en juge souverain de toutes les religions, il se moque de la*

secte de *Foë*, et prétend réfuter certains points du christianisme. Il retombe sur les fils de Sourniama, qu'il accable d'injures, et qu'il traite d'insensés pour s'être faits Chrétiens. « Le comble de leur folie, » ajoute l'Empereur, est de dire qu'ils sont prêts à verser tout leur sang pour une telle cause. » C'est ainsi que, sans le vouloir, ce prince fait le plus magnifique éloge de ceux dont il prétend censurer la conduite. Les juges ne doutoient pas que dès qu'ils auroient rapporté cette affaire, les princes ne fussent exécutés à mort le même jour. C'est pourquoi, comme ils devoient la rapporter le 8 de juin, jour de la très-sainte Trinité, dès le matin, ils firent préparer ce qui étoit nécessaire pour cette exécution. On dressa les poteaux dans le *Tsaiche* (la place publique); les soldats avec leurs officiers furent postés dans la place et dans les rues où devoient passer les prétendus criminels. Tout ce fracas remua le peuple; chacun s'arrêtoit et demandoit de quoi il s'agissoit; les soldats répondoient qu'on alloit couper en pièces les fils de Sou-nou, parce qu'ils étoient Chrétiens. L'église des pères portugais étant sur la rue où passent ceux que l'on conduit au supplice, ils furent informés des premiers de cette nouvelle par le bruit et le mouvement du peuple.

Deux de ces pères en allèrent aussitôt faire part à M. l'ambassadeur de Portugal, chez qui j'arrivai un moment après eux. Il nous répondit qu'il comptoit parmi les plus beaux jours de sa vie, celui de s'être trouvé à Peking au triomphe de ces héros du christianisme. M. le comte Sava Ouladislavisek, plénipotentiaire de Sa Majesté czarienne en cette cour, n'avoit d'autre regret en la quittant, que de ne pouvoir être le témoin de la fin glorieuse de ces illustres confesseurs de Jésus-Christ. Il me pria instamment de l'en instruire, et il ajouta qu'il demanderoit sans cesse au Seigneur leur persévérance dans

dans
la su
voeux
et tan
ne co
précie
M. l'al
de la c
dans l
et tou
pour e
sa nati

Cep
seigneu
étoient
nèrent
les derr
prépar
en lisan
trompé.
mais il
qui prot
pour les

Le g
tions de
portes s
six pieds
d'ouvert
Il fit éle
l'on plaç
manger.
Jean et F
et les aya
sans leur
ces sombr
ce pays-ci
neroit cha

T. X

dans la foi. Plus de vingt catholiques qui étoient à la suite de cet ambassadeur, faisoient les mêmes vœux, et ne doutoient pas qu'après un si long exil et tant de peines souffertes pour la foi, ces seigneurs ne consommassent enfin leur sacrifice par une mort précieuse. Le plus illustre de ces Messieurs étoit M. l'abbé Crussala, prêtre dalmatien, historiographe de la cour de Russie; il se faisoit sans cesse raconter dans le plus grand détail l'histoire de ces princes, et toutes les circonstances de leurs persécutions, pour en faire part dans la suite aux catholiques de sa nation.

Pendant les domestiques et les esclaves de ces seigneurs, hommes et femmes, ceux mêmes qui étoient encore infidèles, accoururent et environnèrent les portes de leurs prisons, pour leur rendre les derniers devoirs. Grand nombre de Chrétiens se préparoient à voir ce qu'ils avoient souvent admiré en lisant la vie des anciens martyrs : mais on fut trompé. L'Empereur ne ratifia pas la sentence ; mais il donna des ordres au gouverneur de Pekin, qui prouva assez qu'on ne leur laissoit la vie que pour les faire souffrir plus long-temps.

Le gouverneur seconda parfaitement les intentions de son maître : il fit préparer près d'une des portes septentrionales de la ville deux prisons de six pieds de large sur dix de profondeur, n'y laissant d'ouverture que la porte et une petite fenêtre à côté. Il fit élever une muraille à la hauteur du toit, où l'on plaça un tour pour faire passer le boire et le manger. Tout étant prêt, il alla tirer les princes Jean et François des premières prisons où ils étoient, et les ayant fait monter sur une méchante charrette, sans leur dire où il les menoit, il les renferma dans ces sombres cachots pour y passer l'été brûlant de ce pays-ci : il prescrivit même ce qu'on leur donneroît chaque jour : la troisième partie de ce qu'un

homme mange communément de riz , vingt deniers pour des herbes , et de l'eau à discrétion. Quatre soldats avec leurs officiers , furent mis en faction , pour garder jour et nuit les prisonniers (car leurs prisons sont isolées) , et pour empêcher que personne n'en approchât. Il paroît bien qu'on ne vouloit pas leur laisser une longue vie. Il y en a qui prétendent que l'Empereur avoit dit qu'ils ne seroient pas là huit jours sans changer de ton : mais j'ai peine à le croire. Ce prince étoit trop bien instruit de leur inébranlable fermeté , pour se persuader que les plus mauvais traitemens pussent affoiblir leur constance. Quoi qu'il en soit , les voilà ensevelis tout vivans , jusqu'à ce qu'il plaise au Seigneur de couronner une persévérance qui a été mise à de si rudes et de si longues épreuves.

La suite des actes que je n'ai pas voulu interrompre , m'a fait omettre plusieurs particularités édifiantes , que je ne dois pas vous laisser ignorer , non plus que les lettres que je reçus de ces seigneurs avant qu'ils partissent de Fourdane , pour être conduits prisonniers à Peking. Les moindres actions de ces généreux confesseurs de Jésus-Christ ont de quoi toucher et instruire.

Quand l'ordre fut arrivé à Fourdane de conduire à Peking les princes prisonniers ; comme ils étoient sur le point de monter sur leurs charrettes , la princesse Cécile fit prier le général de lui permettre de dire le dernier adieu au prince Jean son époux. Cette permission lui fut refusée. Elle jugea que la nature lui donnoit ce droit : elle se mit en chemin , et s'étant présentée à la porte de la prison où étoit le prince , elle entra , sans écouter ce que lui dirent les gardes , qui n'osèrent , par respect , user de violence pour l'arrêter.

Aussitôt qu'elle aperçut son mari , elle se mit à genoux ; et d'un air modeste et tranquille , elle lui

dem
prin
Ayez
vous
gard
de m
Ce
bourg
dont
maître
la por
et un
qu'aux
sonnie
qui éto
vaux ;
lorsqu
Que
princes
purent
où leur
gueur ,
tentoien
après a
charreti
alloit ac
vaux. D
faire la
couvrir
sonniers
avoit am
rien por
manquer
« Il n'est
portes ri
ici. Mais
nos nom

demanda quel ordre il lui laissoit : *Gardez*, dit le prince, *les commandemens du Seigneur du ciel. Ayez soin de bien instruire votre famille, et ne vous mettez nullement en peine de ce qui me regarde ; je ne suis point à plaindre.* Après ce peu de mots la princesse se retira.

Ces seigneurs étant arrivés le 27 de mai au faubourg de Pekin, on les enferma dans une hôtellerie, dont on avoit fait sortir tout le monde, jusqu'au maître de la maison. Ce lieu devint inabordable : la porte étoit continuellement gardée par six soldats et un officier qui les commandoit. Il n'étoit permis qu'aux deux charretiers qui avoient amené les prisonniers, de sortir et d'aller acheter au dehors ce qui étoit nécessaire pour la nourriture de leurs chevaux ; encore avoit-on grand soin de les fouiller lorsqu'ils rentroient.

Quelques Chrétiens, domestiques de ces deux princes, étoient allés au-devant d'eux : mais ils ne purent les voir, ni en chemin, ni dans l'hôtellerie, où leurs maîtres étoient gardés avec une telle rigueur, qu'ils n'osoient en approcher. Ils se contentoient d'observer de loin ce qui se passoit ; et après avoir attendu long-temps, ils virent un des charretiers qui sortoit avec un sac sur l'épaule, et alloit acheter de la paille et des fèves pour ses chevaux. Deux le suivirent dans la boutique où il devoit faire la provision. Ils prirent leur temps, et lui découvrirent franchement qu'ils appartenoient aux prisonniers. Le charretier, de son côté, leur dit qu'il avoit amené le prince François, mais qu'il n'osoit lui rien porter, parce qu'en rentrant dans le logis, il ne manqueroit pas d'être visité avec la dernière rigueur. « Il n'est pas nécessaire, lui dirent-ils, que tu lui portes rien ; il suffit que tu lui dises que nous sommes ici. Mais parce que tu aurois de la peine à retenir nos noms, nous allons les écrire dans la main dont

tu tiens l'ouverture de ton sac : présente - les au prince , c'est tout ce que nous voulons. » Ils le menèrent à un petit cabaret ; deux coups de vin et quelques centaines de deniers dissipèrent ses craintes : il prit même la précaution de n'acheter que la moitié de ce qui lui étoit nécessaire , afin d'avoir occasion de sortir une seconde fois , et d'apporter une réponse qui lui vaudroit une nouvelle récompense.

Il ne fut pas long-temps sans reparoître , non pas la tête nue , comme la première fois , mais avec un bonnet où il avoit caché une lettre du prince François. C'étoit un mémoire que ce seigneur avoit écrit en chemin sur du papier de Corée , et qu'il avoit plié en forme de petites tablettes , pour être plus facilement remis à des domestiques dans une pareille occasion. Ce mémoire contenoit une instruction qui devoit diriger ses domestiques , soit qu'on le fit mourir au plutôt , soit qu'on le retînt long-temps en prison. Le voici tel que je l'ai traduit de l'original que je conserve précieusement :

« Dans le cas d'une longue prison , si l'on me permet d'allumer du feu , procurez - moi les petits meubles de cuisine dont se servent les pauvres pour cuire du riz , pour faire chauffer de l'eau , etc. Si l'on ne me permet pas d'allumer du feu , faites-moi apporter quelques petits pains , des herbes salées et du thé ; cela suffit pour les jours ouvrables. Le Dimanche , vous me ferez donner du thé au lait , et de petits pains farcis de viande. Les jours de fêtes ordinaires , des galettes de farine sans levain , et du thé tartare. Le jour de Noël , une livre de viande et du thé tartare. S'il y a des nouvelles favorables à la religion , envoyez - moi un paquet de *long - yuen* ; (c'est un fruit qui est doux et agréable au goût). Si elles sont mauvaises , vous m'enverrez un paquet de *nympha-lien-tse* ; (c'est un fruit amer et insipide). Si l'on me permet de changer d'habits aux quatre

saisi
l'été
et d
d'en
»
il ne
le ch
se tr
un ce
au pl
sans
la sép
qu'on
beau
rétabl
quelq
hai
ce qu
» H
ces de
(ce so
d'avo
cents
Fourd
Le
points
sonne
une é
n'avon
Le j
un mar
sisté à
même i
tien de
prier de
tienne
même.

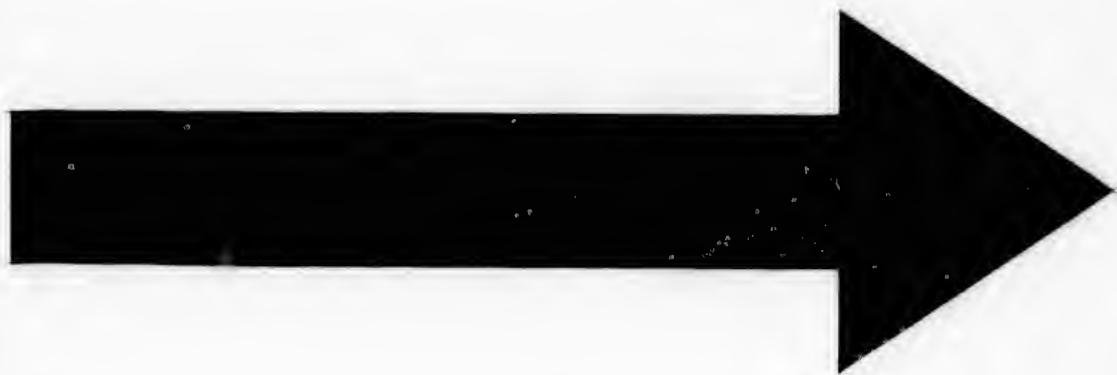
saisons ; il faut les faire faire de toile grossière pour l'été , et pour l'hiver de grosses peaux de moutons et de chèvres. Tâchez , autant que vous le pourrez , d'envoyer chaque année quelques secours à Fourdane.

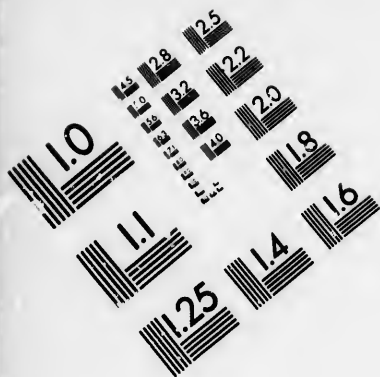
» En cas qu'on me fasse mourir pour la religion , il ne faudra pas rejoindre ma tête à mon corps , ni le changer d'habit , mais le laisser avec ceux dont il se trouvera pour lors revêtu ; qu'on le mette dans un cercueil des plus communs , et qui ne coûte tout au plus que deux ou trois taëls ; qu'on le transporte sans fracas à Yang-fang-tien , hors de l'enceinte de la sépulture de mes ancêtres du côté de l'orient , et qu'on l'enterre simplement et sans orner le tombeau , jusqu'à ce que la mémoire de mon père soit rétablie. Si cela arrive , vous pourrez alors faire quelque ornement à ma sépulture. Si les pères souhaitent qu'on dispose autrement de mon corps , faites ce qu'ils vous ordonneront.

» En cas que vous n'avez pas de quoi fournir à ces dépenses , je prie *Hiu , Tchang , Tong , Hong* ; (ce sont quatre anciens domestiques de son père) , d'avoir pitié de moi. Commencez par donner cinq cents deniers à ce charretier. Je n'ai rien apporté de Fourdane. »

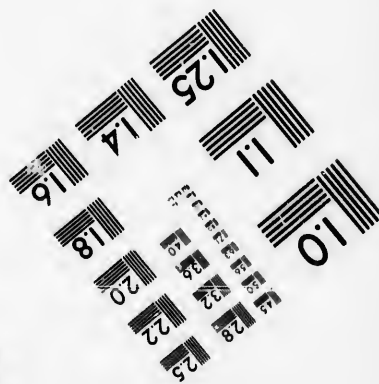
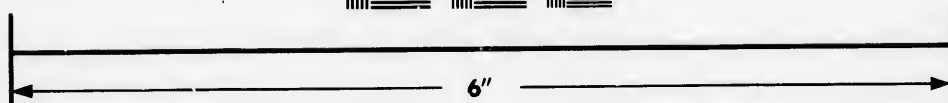
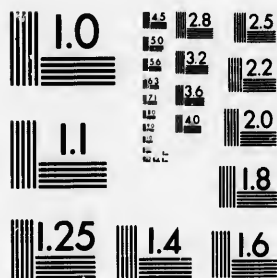
Le prince avoit mis à la fin de ce mémoire sept points noirs traversés de deux lignes parallèles. Personne n'a pu comprendre ce qu'il vouloit dire ; c'est une énigme qui suppose des connoissances que nous n'avons pas.

Le jour qu'on interrogea à Peking le prince Jean , un mandarin du tribunal des crimes , qui avoit assisté à l'interrogatoire , en fut si touché , que le soir même il alla frapper à la porte d'un mandarin chrétien de ses amis , nommé *Laurent Tchao* , pour le prier de lui donner des livres de la religion chrétienne , disant qu'il vouloit les lire cette nuit - là même. Laurent , surpris de cet empressement , dans





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503



un homme qui jusqu'alors avoit eu tant d'éloignement du christianisme , lui en demanda la cause. « J'ai assisté , répondit - il , à l'interrogatoire de Sourghien (le prince Jean) : je n'ai jamais vu de criminel parler avec tant de fermeté et de constance. Les autres , à la vue de leurs juges , pâlisserent et sont saisis de frayeur : à peine peuvent-ils dire deux paroles de suite : ils tombent souvent par terre de crainte et de foiblesse. Celui-ci a paru avec un air modeste , à la vérité , mais tranquille et même gai. Il a subi les interrogatoires sans se troubler , sans s'étonner : il a soutenu les disputes , les reproches , les invectives d'un ton de conversation : inébranlable sur la religion , lors même qu'on lui déclaroit que l'ordre de l'Empereur étoit qu'il y renonçât ; paroissant insensible à la vue des supplices et de la mort , dont sa résistance doit être suivie. Où puisez-vous , vous autres Chrétiens , tant de générosité ? Sont-ce vos livres qui vous l'inspirent ? Votre religion a-t-elle la force de dissiper toute crainte ? » Son ami lui dit sur le champ ce qu'il y avoit de meilleur dans les circonstances , et lui promit de lui donner le lendemain des livres.

De si beaux commencemens auront-ils une suite heureuse ? Je n'ai pas encore ouï dire que ce mandarin ait demandé le baptême : il est vrai qu'il faut du temps pour l'instruire. Des exemples semblables à ceux dont nous avons été témoins , auroient été autrefois en Europe une source féconde qui eût produit une multitude de Chrétiens. On peut dire aussi qu'un pareil procès n'y eût pas duré si long-temps , et qu'on auroit déjà vu nos invincibles néophytes sur des échafauds : le génie chinois est plus tempéré , et par - là moins disposé à prendre une résolution qui demande de la vigueur.

Pour ce qui est des Chrétiens , cette persécution a eu parmi eux l'effet qu'elle a communément , selon

les
timi
eux
plus
sieur
tisés
infin
jusqu
avec
de ca
obten
autres
temp
autre
reçu
très-b
veuler
passée
temps.
Le
l'intern
tinelle
quelqu
entré d
tien ,
heureu.
qu'il ne
encore
à surm
et priez
du sold
qui l'av
qu'il av
pouvoit
ses dom
soldat s
averti s'

les différentes dispositions de chacun : les uns , plus timides , ont appréhendé qu'elle ne s'étendit jusqu'à eux ; les autres , et en grand nombre , beaucoup plus généreux , n'ont témoigné aucune crainte ; plusieurs , et même ceux qui étoient nouvellement baptisés , ont fait paroître un courage qui consolait infiniment les Missionnaires. Il y en a eu qui alloient jusqu'à souhaiter ardemment de se trouver aux prises avec les ennemis de Jésus-Christ. Un grand nombre de catéchumènes ont allégué le danger présent ; pour obtenir au plutôt la grâce du baptême. Quelques autres ont pris de là occasion de s'éloigner pour un temps. Des princes de la maison impériale , d'une autre branche que ceux qu'on persécute , qui avoient reçu beaucoup d'instructions , et qui paroisoient très-bien disposés , se sont arrêtés tout à coup. Ils veulent sans doute attendre que cette tempête soit passée. Dieu veuille qu'ils n'attendent pas trop longtemps.

Le lendemain , jour que le prince Jean eut subi l'interrogatoire , un soldat chrétien qui étoit en sentinelle , fut chargé par l'officier de garde , de porter quelques petits pains au prisonnier. Le soldat étant entré dans sa chambre , lui déclara qu'il étoit chrétien , et lui présenta son chapelet. *Que vous êtes heureux* , répondit le prince ! *Mais souvenez-vous qu'il ne suffit pas de porter un si beau nom ; il faut encore en remplir les devoirs. Il y a des difficultés à surmonter ; mais comptez sur la bonté de Dieu , et priez-le avec confiance.* L'exhortation , au rapport du soldat , fut assez longue et pleine d'une onction qui l'avoit charmé. En le quittant , le prince lui dit qu'il avoit rompu ses lunettes , sans lesquelles il ne pouvoit lire , et qu'il le prioit d'avertir quelqu'un de ses domestiques de lui en procurer d'autres. Le soldat s'acquitta de sa commission. Le domestique averti s'adressa à moi : et outre les lunettes , je lui

remis encore quelque argent pour le lui faire tenir, s'il étoit possible. L'officier qui commandoit alors, se laissa toucher, et après avoir ouvert l'étui pour examiner s'il ne renfermoit point quelque billet, il le fit tenir au prince. Il ne trouva pas même mauvais qu'on remit de l'argent à quelques - uns des gardes pour les besoins des prisonniers.

Ce même domestique, en se retirant, examina les gardes du prince François; ils étoient tous infidèles. L'un d'eux, qu'il connoissoit, lui dit que l'état de ce seigneur étoit digne de compassion; qu'il ne vivoit que de riz clair et de quelques petits pains noirs; qu'il étoit encore vêtu des habits de peau qu'il portoit au mois de décembre, lorsqu'il fut arrêté à Fourdane. Ce domestique eut recours à moi, et je lui donnai aussitôt de quoi acheter un habit propre de la saison. Le soldat qui avoit donné l'avis, se chargea, tout infidèle qu'il étoit, de faire passer cet habit au prince François, auquel il demanda un témoignage de sa fidélité, qu'il fit voir ensuite au domestique. Mais cette légère condescendance dont on usoit, ne dura pas long-temps: les gardes furent changés, et l'on devint plus rigide que jamais à ne laisser approcher personne de leurs prisons. On publia que si quelqu'un de leurs domestiques venoit à paroître, il seroit arrêté à l'instant: on ne voulut plus même recevoir du dehors ce qui étoit nécessaire pour leur nourriture, de crainte que, par une charité mal entendue, et pour leur épargner la rigueur des supplices, quelqu'un n'empoisonnât leurs mets. Telle est la situation de ces princes: leur courage et leur patience sont encore plus grands que l'animosité de leurs persécuteurs. Je ne puis mieux vous faire connoître leurs sentimens, qu'en vous rapportant les lettres qu'ils m'écrivirent avant que de partir de Fourdane. La première est du prince Jean.

« Jean Sou offre cette lettre avec respect au père

Paren
des aut
ce qui
autres
nous pa
Seigneu
notre ce
pour so
corriger
tenir un
livre de
règles de
en parti
il raison
qui sont
vous que
nulle esp
que vous
ne me re
lettres, e
et tout ce
piété. »
Le prin
après la f
de leur aff
n'en a nul
de continu
à Dieu la g
service. Il
et il dit qu
encore pro
des relique
fois sur ce
le mettre en
de ne pas m
du gros rec
pour le proc

Parennin , pour s'informer de sa santé et de celle des autres pères. Le père Suarez vous apprendra tout ce qui nous est arrivé : je lui en fais le détail. Nous autres pécheurs , nous vous prions instamment de ne nous pas oublier au saint sacrifice , et de demander au Seigneur qu'il nous donne la grâce de l'aimer de tout notre cœur ; qu'il augmente nos forces spirituelles , pour soutenir le poids de nos souffrances , et nous corriger de nos défauts , afin que nous puissions obtenir une sainte mort..... Je voudrais bien avoir le livre de la Consolation dans les souffrances , et les règles de votre Compagnie. Mon fils Ignace est guéri en partie. Il y a beaucoup de choses sur lesquelles il raisonne juste. Ce n'est que quand il s'agit de ceux qui sont au-dessus de lui , qu'il extravague. Croyez-vous que sa maladie soit incurable , et qu'il n'y ait nulle espérance de guérison ? Quand Pierre Yang , que vous nous avez envoyé , retournera à Fourdane , ne me refusez pas la consolation de recevoir de vos lettres , et souvenez-vous de m'envoyer des livres , et tout ce qui est capable de nous entretenir dans la piété. »

Le prince François m'écrivit pareillement , et après la formule ordinaire , il me dit que la décision de leur affaire a été renvoyée à l'Empereur , et qu'il n'en a nulle inquiétude ; qu'il nous prie seulement de continuer pour eux nos prières , et de demander à Dieu la grâce de persévérer jusqu'à la fin dans son service. Il me parle ensuite des nouveaux Chrétiens , et il dit qu'ils se plaignent de ce qu'il ne leur a pas encore procuré des chapelets , des croix , des images , des reliques , etc. ; qu'il a cependant écrit plusieurs fois sur ce sujet. Sur quoi il me prie instamment de le mettre en état de satisfaire leur piété , et surtout de ne pas manquer de lui envoyer deux exemplaires du gros recueil des prières ; et parce que sa charité pour le prochain le fait penser à tout ce qui peut le

soulager, il me prie encore de lui envoyer quelques pierres carrées des Indes, qu'on dit être propres à arrêter le vomissement, lequel est fréquent dans une maladie populaire qui règne à Fourdane. Je reçus en même temps des lettres de trois des petits-fils du vieux regulo. Ils m'écrivoient, les uns en tartare, et les autres en chinois, et me faisoient des demandes particulières. Aucun d'eux ne se plaint de la confiscation générale de leurs biens, ni ne demande du secours, quoique plusieurs manquent du pur nécessaire : ils paroissent même appréhender qu'on ne soit plus touché qu'eux de leurs misères. Le domestique dont je viens de parler, étant retourné à Fourdane, me rapporta la réponse suivante, que me faisoit le prince Jean :

« C'est par la grâce de Dieu, et par un bienfait singulier de sa sainte Mère, que nous nous soutenons dans cette longue épreuve. La seule inquiétude que nous ayons, c'est qu'étant aussi grands pécheurs et aussi foibles que nous le sommes, il ne nous échappe bien des fautes. L'assurance que vous nous donnez de vos continuelles prières pour nous, nous pénètre de la plus vive reconnaissance; nous vous en rendons de très-humbles actions de grâces, en vous suppliant de nous continuer cette faveur. Nous nous souviendrons toute notre vie des instructions que vous avez eu la bonté de nous envoyer : nous les avons reçues avec respect; mais nous n'avons pu goûter les éloges que vous nous donnez : tout ce qu'il y a de bien en nous est dû à Dieu, à la protection de sa sainte Mère, et aux soins que tous les pères ont pris de nous instruire : leur charité les porte à s'incommoder eux-mêmes pour nous secourir, et remédier au désordre de nos affaires domestiques. Nous avons reçu ce secours, la honte sur le visage et la reconnaissance dans le cœur. François Cou en a pris cinquante taëls; on disposera du reste suivant les divers

besoins
à assiste
lement.

» J'ai
saints pe
tare. Je
chinoise
prendre
de Fran
qui m'a
contribu
qui les li
Vous s
rend père
ces cinq
Il y avoit
tiennes, q
esclaves. J
maîtresses
tuelle. Le
qui avoien
pas de ven
donneroi
de leur do
voir lui et
quoit. Il e
œuvre si ch
que ces illu
posoient à
Depuis le
ment resser
cachée en J
témoin de l
gardés, qu
sans en appr
qu'à la secon
garde, il s'y

besoins. Les pères ont un grand nombre de personnes à assister; et il ne falloit pas nous partager si libéralement.

» J'ai lu avec plaisir l'abrégé des actions de quelques saints pénitens, que vous m'avez envoyé écrit en tartare. Je voudrois qu'on en fit une traduction en langue chinoise : je souhaiterois aussi que vous voulussiez prendre la peine d'écrire la vie de saint Louis, roi de France, que vous m'avez racontée autrefois, et qui m'a extrêmement touché. Ces deux ouvrages contribueroient beaucoup à la sanctification de ceux qui les liroient. »

Vous serez également surpris et édifié, mon révérend père, de l'usage que le prince François fit de ces cinquante taëls, dont le prince Jean me parle. Il y avoit chez lui et chez ses frères, trois filles chrétiennes, qu'ils avoient achetées, et qui étoient leurs esclaves. Du consentement de leurs maîtres et de leurs maîtresses, elles avoient fait vœu de chasteté perpétuelle. Le prince François voyant que les mandarins, qui avoient confisqué leurs biens, ne manqueroient pas de vendre ces jeunes esclaves à ceux qui leur en donneroient le prix, jugea qu'il étoit plus important de leur donner de quoi se racheter, que de se pourvoir lui et sa famille, de riz et d'habits dont il manquoit. Il employa donc les cinquante taëls à une œuvre si charitable. C'est par ces éminentes vertus, que ces illustres confesseurs de Jésus-Christ se dispoioient à recevoir la couronne de gloire.

Depuis le 10 de juin, qu'ils furent plus étroitement resserrés, leur vie a véritablement été une vie cachée en Jésus-Christ, qui étoit presque le seul témoin de leurs souffrances. Ils sont si sévèrement gardés, que nous avons passé plus de deux mois sans en apprendre de nouvelles. Il arriva néanmoins qu'à la seconde ou troisième fois qu'on changea leur garde, il s'y trouva un soldat chrétien nommé *Ignace*

Cao, que l'officier avoit chargé de porter à manger aux prisonniers. Toute la préparation de leur repas consistoit en une poignée de riz qu'on faisoit cuire, en quelques herbes salées, du thé et de l'eau.

Un jour qu'Ignace, accompagné d'un infidèle, faisoit passer ces mets par le tour, ayant aperçu par une fente le prince Jean, qui le voyoit aussi; il fit le signe de la croix, pour lui faire connoître qu'il étoit Chrétien. Le prince sourit pour lui marquer sa joie, et lui demanda de quelle part on apportoit ces alimens. Ignace répondit que tout se faisoit par l'ordre du gouverneur de Pekin. « N'y a-t-il aucun de mes domestiques dans la rue, reprit le prince? » L'officier de garde, qui entendit ces mots, s'avança vers le tour, écarta Ignace, et répondit lui-même que s'il paroisoit quelqu'un de ses gens, il le livreroit au gouverneur-général. Le soldat infidèle fut indigné de voir qu'un petit officier, qui avoit été autrefois à la porte du prince en qualité de domestique, traitât ainsi son ancien maître, et il ne put s'empêcher de lui en faire des reproches.

Un autre jour, à ce que me dit Ignace, le prince Jean ayant prié les gardes de faire passer à son frère, le prince François, quelques habits de toile qu'il croyoit lui manquer durant les chaleurs, l'officier, à qui on en parla, en refusa durement la permission. Le même soldat ajouta que les prisonniers récitoient des prières une grande partie du jour, et même bien avant dans la nuit; qu'ils les récitoient si haut, qu'on les entendoit de la rue; qu'ils avoient attaché des images aux murs de leurs cachots, que les infidèles prenoient pour des portraits d'Européens; que le prince François, au fort de l'été, demanda un jour au soldat qui lui portoit à manger, si dehors il faisoit chaud; que le soldat ayant répondu que la chaleur étoit excessive: *Hé bien*, répliqua le prisonnier, *je vous avertis que l'air est*

ici fort
parce q

La p
illustres
sante ;
chagrin
Il fallo
les préte
le pouvo
je l'ai di
C'est l'u
que les g
des mém
charge. L
morial, e
fait rend
ajoute l'a
porté, et
tribunal.

Au con
de tirer de
au palais
écrit en ca
pereur se
mémoriau
sur un de
niamas. S'é
écrits de la
tères noirs.
nou : ne v
scélérat ? V
mon père ;
ractères à c
n'est-ce qu
tôt ce mém
procès. »

Le dix-se

ici fort frais, et que je me porte à merveille. C'est parce que je mets toute ma confiance en Dieu.

La prison et les souffrances continuelles de ces illustres Chrétiens ne parurent pas une peine suffisante; l'Empereur résolut, dans un moment de chagrin, la perte entière de la famille de Sourniama. Il falloit pour cela un prétexte; il fut bientôt trouvé: les prétextes ne manquent pas, quand on a en main le pouvoir et l'autorité. Sourniama avoit été, comme je l'ai dit dans ma première lettre, chef de bannière. C'est l'usage à la Chine, que ces chefs, de même que les grands mandarins, offrent de temps en temps des mémoriaux sur les affaires qui concernent leur charge. L'Empereur écrit sa réponse à la fin du mémorial, et quelquefois en caractères rouges, et le fait rendre à celui qui l'a présenté. Un secrétaire y ajoute l'année, le mois, le jour que l'ordre a été porté, et ce papier se garde sous clef dans le tribunal.

Au commencement de son règne, il y eut ordre de tirer des archives de chaque tribunal, et de porter au palais tout ce que le feu empereur Cang-hi avoit écrit en caractères rouges. Sur la fin de juillet, l'Empereur se fit apporter quelques-uns de ces anciens mémoriaux, et tomba, par hasard ou autrement, sur un de ceux qui avoient été présentés par Sourniama. S'étant aperçu qu'à côté des caractères rouges écrits de la main de son père, la date étoit en caractères noirs. « Voyez, s'écria-t il, l'insolence de Sournou: ne vous avois-je pas bien dit que c'étoit un scélérat? Voyez le peu de respect qu'il avoit pour mon père; il a osé écrire dans ce mémorial, des caractères à côté ceux de l'Empereur mon père; encore n'est-ce qu'un pur griffonnage: qu'on porte au plutôt ce mémorial au tribunal, et qu'on lui fasse son procès. »

Le dix-septième frère de l'Empereur étoit présent.

Soit qu'on lui eût fait sa leçon ou qu'il parlât de lui-même, il dit que Sourniama étant mort, il n'en falloit plus parler, mais que son crime devoit être rejeté sur ses enfans et sur toute sa postérité masculine. « C'est bien dit, reprit l'Empereur; mais il faut auparavant rappeler Se-ke, qui est pareillement coupable, puisque ayant succédé à Sourniama, il ne l'a pas accusé. » Sur cet ordre, tous les regulo, tous les grands mandarins d'armes et de lettres, tartares et chinois, s'assemblèrent, et sans autre délibération, sur la seule parole de l'Empereur, sans même faire mention de Se-ke, ils condamnèrent à mort tous les descendans de Sourniama, jusqu'aux arrière-petits-fils, comme coupables du crime de rébellion, etc.

Ils présentèrent cette sentence le 16 de la sixième lune (le 3 d'août), par la voie ordinaire. L'Empereur l'ayant lue, les appela tous en sa présence, et leur fit un long discours, auquel ils ne s'attendoient pas, et qu'ils furent obligés d'écrire aussitôt en tartare. Le voici :

« Quoiqu'on ait ôté la ceinture jaune à Sounou et qu'on l'ait dégradé, il est toujours vrai qu'il a été de la famille impériale. Maintenant vous vous êtes assemblés, et vous me priez d'éteindre toute sa race à cause du crime de rébellion. Suivant votre rapport, il est donc juste, et même nécessaire, que je les fasse mourir comme la loi l'ordonne. Cette affaire cependant est de conséquence; faites-y bien réflexion: si la justice se trouve blessée dans cette exécution, le crime nous sera commun à vous et à moi. Il se peut faire que quelques-uns aient signé cet arrêt contre leurs véritables sentimens. C'est pour cela que je vous ai fait venir tous en ma présence, pour vous interroger à la face du ciel, de la terre, et des ancêtres, et vous donner lieu de dire ce que vous pensez. Que si quelqu'un cache dans son âme ses vé-

ritables
il sera p
Sounou
timent
que les f
sérieuse

L'asse
de l'Emp
encore
Sounou
venue au
supplice

Après
particulie
ce qu'ils p
descendan

paroit, re
parle com
bina, il m
Tous ceux
suivi que
qu'à ses i
attaché à
de se voir
tion totale
à craindre
assez connu
voit des ge
uns les aut
se découvre
âmes viles.

Ensuite
cienne, étal
et sur les pa
il fit voir que
à leurs chefs
ici d'un part

ritables sentimens, sans vouloir les faire connoître, il sera puni dans la suite avec la même sévérité que Sounou; ou s'il n'est pas en état de recevoir le châ-timent qu'il mérite, sa postérité aura le même sort que les fils et petits-fils de Sounou. Ainsi faites-y de sérieuses attentions. »

L'assemblée comprit bien que c'étoit là un artifice de l'Empereur, pour découvrir si les princes avoient encore des amis. Tous répondirent que les fautes de Sounou étoient énormes; que sa malice étoit parvenue au comble, et que ses enfans méritoient le supplice dont on punit les rebelles.

Après cette réponse, l'Empereur s'adressant en particulier à Mandoho et à Tchabina, leur demanda ce qu'ils pensoient. Ils répondirent tous deux que les descendans de Sourniama méritoient la mort. « Il paroît, reprit l'Empereur, qu'aujourd'hui Mandoho parle comme il pense; mais pour ce qui est de Tchabina, il me semble que ses vues se portent plus loin. Tous ceux qui sont ici, en donnant leur avis, n'ont suivi que ce que prescrit la loi: Tchabina n'a égard qu'à ses intérêts particuliers: il a toujours été fort attaché à Sounou; il étoit son ami intime; il craint de se voir mêlé dans ses affaires; il souhaite l'extinction totale de sa race, pour n'avoir plus de malheur à craindre; c'est ce que son air et sa contenance font assez connoître: ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on voit des gens de parti s'accuser réciproquement les uns les autres, aussitôt que leurs secrets complots se découvrent; ç'a été de tout temps la conduite des âmes viles. »

Ensuite l'Empereur, se jetant sur l'histoire ancienne, étala son érudition sur les diverses révolutions et sur les partis qui se sont formés dans l'Empire, et il fit voir que ces entreprises ont toujours été funestes à leurs chefs, voulant faire entendre qu'il s'agissoit ici d'un parti réel et véritable qu'il falloit dissiper;

après quoi il exhorta tous les grands à concevoir l'horreur qu'ils devoient de la méchante conduite de Mandoho et de Tchabina, et il conclut enfin en ces termes : « Que ce mémorial, signé par tous les regulo et par tous les grands, soit remis au San-fa-sse ; qu'on y détermine le genre de mort dont doivent être punis les descendans de Sounou, et qu'on m'en fasse le rapport. »

Deux jours après, je vis un papier du tribunal des crimes, par lequel il demandoit aux mandarins de la bannière de ces princes, s'il y avoit d'autres descendans de Sounou que les trente-huit qui étoient marqués sur la liste. Il leur ordonnoit d'en faire une exacte recherche, et d'examiner aussi si ce qui concernoit leurs maisons, leurs terres et leurs domestiques, soit à Pekin, soit à Fourdane, étoit enfin terminé. Les prétendus criminels étoient en grand nombre, et plusieurs fort éloignés ; il falloit parler exactement sur chacun d'eux : c'est ce qui demanda un nouvel examen qui ne fut pas sitôt fait.

Pendant qu'on faisoit ces recherches, les dames chrétiennes étoient à Fourdane dans une extrême inquiétude de ce qui se passoit à Pekin. Elles attendoient de jour en jour la détermination de leur sort. Les princes étoient aux fers, et les princesses ainsi abandonnées, se trouvoient dans la situation la plus triste. On leur donnoit de temps en temps des nouvelles de Pekin ; mais il étoit bien naturel que dans de pareilles circonstances, elles souhaitassent d'être plus souvent informées de la manière dont étoient traitées des personnes qui leur étoient si chères.

La princesse Cécile profitant des bons intervalles que la maladie laissoit à son fils Ignace, lui dicta deux lettres, l'une pour le père Suarez, et l'autre pour moi. La difficulté étoit de faire partir ces lettres. Tous leurs anciens domestiques avoient été renvoyés à Pekin ; on n'avoit laissé pour les servir que quelques
gens

gens
ne les
nues é
Un
prince
étoit,
moyen
vieux h
et se pr
en dem
mais lui
colère,
être pay
pauvrete
temps c
garde s'a
vieillard
laisser p
la précau
Il partit
Il m'app
cile, don
« Je v
mon mari
par l'inter
tienne par
leur coura
mandé ave
de la croi
l'obtenir.
a si ardem
fait qui lui
ose aussi vo
» Je ne
se confesse
Que s'est-il
ou est leur
T. XI.

gens qui devoient leur être ôtés au premier jour. On ne les laissoit point sortir sans garde, et toutes les avenues étoient exactement gardées.

Un bon vieillard, parent d'une des suivantes de la princesse Cécile, ayant appris l'embarras où l'on étoit, se chargea de la commission, et trouva le moyen d'entrer; il quitta ses habits et se couvrit de vieux haillons; il prit sur ses épaules un fagot de bois, et se présenta à la porte faisant semblant d'entrer sans en demander la permission. Les soldats l'arrêtèrent; mais lui sans s'étonner, et contrefaisant l'homme en colère, jeta par terre son fagot, et dit qu'il vouloit être payé de ses premiers fagots, et que son extrême pauvreté ne lui permettoit pas d'attendre plus longtemps ce qui lui étoit dû. A ce bruit l'officier de garde s'avança, et après avoir écouté les raisons du vieillard, il jugea qu'il n'y avoit nul inconvénient à le laisser passer. On lui remit les deux lettres, qu'il eut la précaution de bien coudre dans ses habits déchirés. Il partit ensuite pour Pekin, où il arriva le 8 août. Il m'apporta la lettre que m'écrivoit la princesse Cécile, dont voici la traduction :

« Je vous écris pour vous prier d'avoir soin de mon mari et de mon beau-frère. Demandez à Dieu, par l'intercession de sa sainte Mère, qu'il les soutienne par sa grâce, et qu'il augmente leur force et leur courage. Je sais que mon mari vous avoit demandé avec beaucoup d'empressement du bois sacré de la croix de Jésus-Christ, et qu'il espéroit de l'obtenir. Si vous lui accordiez maintenant ce qu'il a si ardemment souhaité, ce seroit un double bienfait qui lui inspireroit une nouvelle ferveur. Cécile ose aussi vous prier de lui accorder la même grâce.

» Je ne sais si l'un et l'autre ont eu occasion de se confesser et de recevoir la sainte communion. Que s'est-il passé depuis qu'ils sont à Pekin? Où en est leur affaire? Est-elle terminée? De quelle

manière sont-ils emprisonnés, et en quel endroit? Qui leur donne à manger? Se portent-ils bien, ou plutôt vivent-ils encore? Mon mari a une foible santé; il est âgé de près de soixante ans; il est chargé de neuf chaînes; il est dépourvu de tout secours. Aura-t-il pu souffrir tant de maux sans y succomber? C'est là pour moi un sujet continuel d'inquiétude et d'affliction. Je ne sais si en cela j'offense Dieu.

» Il y a plus d'un an que je n'ai pu me confesser; les affaires et les embarras qui se sont succédé les uns aux autres, m'ont tellement dérangée, que sans doute j'ai commis beaucoup de fautes. Il ne me reste que des femmes et des enfans. De plus, on m'a choisie pour présider à l'assemblée des femmes; c'est une autre source de péchés; je ne puis les rassembler toutes à la chapelle pour les prières; il en manque toujours quelques-unes que la crainte et les circonstances présentes retiennent à la maison; mais on ne peut que se louer de la ferveur et de l'assiduité du plus grand nombre. Si j'entreprendois d'écrire en détail tous mes péchés, tant de paroles que de pensée et d'omission, je ne finirois point; priez le Seigneur qu'il me les pardonne.

» Je vous avois fait demander du bois sacré de la sainte croix; faites-moi ce plaisir. Nous aurions besoin de deux exemplaires, l'un tartare, l'autre chinois, du recueil général de toutes les prières.

» Je vous prie encore une fois de m'apprendre des nouvelles certaines de l'état où se trouve mon mari: donnez-moi, je vous en conjure, cette consolation.»

Elle écrit à peu près la même chose au père Suarez, et elle lui recommande trois filles chrétiennes et esclaves, qui doivent être conduites à Peking.

Lorsque la princesse Cécile nous écrivoit ces

lettre
encom
pereu
Missie
nouve
partici
ne po
nomie
que la
père R
compag
vana, e
Si. On
accepta
quitta a
pénible
mais be
Europée
Sainte-V
avec que
fourni, p
chrétienn
Le 12
prince L
prison. C
appréhens
faire mou
Ce don
jeune hom
ting, qui
rapporta:
nous enter
la prison,
que événer
le fils du
s'adressant
donne qu'on

lettres, ni elle ni les autres dames n'avoient pas encore de connoissance du dernier ordre de l'Empereur. On jugea à propos de leur envoyer un Missionnaire, qui, en leur apprenant ces tristes nouvelles, les animât par sa présence et par la participation des sacremens, s'il étoit possible. On ne pouvoit y envoyer un Européen ; sa physiologie l'auroit aussitôt fait connoître. Mais il semble que la Providence eût conduit exprès à Pekin le père Rosario, jésuite chinois, qui a été long-temps compagnon, et ensuite successeur du feu père Provana, et qui retournoit dans sa mission de Chen-Si. On proposa à ce père d'aller à Fourdane : il accepta volontiers cette commission, et il s'en acquitta avec zèle et avec sagesse. Le voyage étoit pénible, et dans les circonstances très-dangereux ; mais beaucoup moins pour un Chinois que pour un Européen. Il partit le jour de l'Assomption de la Sainte-Vierge, accompagné d'un fervent Chrétien, avec quelque secours d'argent que nous lui avions fourni, pour soulager du moins les pauvres femmes chrétiennes qui souffroient le plus.

Le 12 août nous apprîmes qu'on avoit ôté au prince Louis le domestique qui le servoit dans la prison. C'étoit un fort mauvais augure, et plusieurs appréhendoient qu'on n'eût pris le dessein de le faire mourir sans témoin.

Ce domestique vint aussitôt me voir ; c'est un jeune homme âgé de vingt ans, nommé *Chouang-ting*, qui est encore infidèle. Voici ce qu'il me rapporta : « Le 23 de la sixième lune (10 d'août), nous entendîmes ouvrir brusquement la porte de la prison, et nous jugeâmes qu'il s'agissoit de quelque événement extraordinaire. Nous vîmes entrer le fils du troisième frère de l'Empereur, qui, s'adressant à mon maître, lui dit : L'Empereur ordonne qu'on fasse sortir ce valet. Mon maître se

mit à genoux et répondit : Qu'il sorte , à la bonne heure.

» Le regulo , sans rien dire autre chose , me fit plier mon paquet , et m'ordonna de retourner chez mon père. Il sortit en même temps lui-même , et fit refermer la porte comme auparavant. Mon maître a quarante-neuf ans ; il est tout décharné , quoiqu'il paroisse avoir encore assez de vigueur. Il prie cinq fois le jour ; on ne lui a laissé aucun livre ; mais il sait une infinité de prières par cœur : il porte toujours sur lui le reliquaire du bois de la croix que vous lui envoyâtes à Fourdane : il a des médailles et plusieurs chapelets ; il n'a d'autre amusement que celui d'examiner le travail des guêpes et des araignées ; il me faisoit remarquer un jour comment Dieu avoit instruit ces animaux à faire des ouvrages où l'industrie des hommes ne pourra jamais parvenir : il m'expliquoit la doctrine chrétienne , et il m'apprenoit les prières.

» Je souhaite fort d'être Chrétien , mais mon père et mes deux frères sont infidèles : on ne sait pas encore à quel maître nous serons livrés , ni quelle liberté nous sera laissée. » C'est tout ce que je pus tirer de ce jeune homme , qui est naturellement mélancolique et taciturne.

Le jour de l'Assomption , Paul Ma , valet du prince Joseph , accourut de grand matin à notre église , et vint nous dire en pleurant , que Dieu venoit d'appeler à lui son bon maître ; qu'il étoit mort d'un flux de sang ; que les gardes assureroient que depuis trois jours il ne venoit plus recevoir au tour ce qu'on lui portoit à manger , et que le 14 au matin ils l'avoient vu couché à la porte de son cachot , demi-nu , et sans mouvement ; qu'un officier en alla aussitôt donner avis au troisième frère de l'Empereur. Heureux moment , qui délivra le confesseur de Jésus - Christ des mortels ennuis

d'une
la joie
auroit
mais
plus s
Je
de Pe
d'avoir
son ser
dans le
patrie.
confess
quième
de tous
sceller
eussent
tence q
Le tr
mort , e
visiter le
verneur
faisoient
prison. C
arrêter le
qui osero
bre. Pau
auroient
n'eussent
et si dans
domestiqu
fui? Ils
évader au
mandarins
dans un m
et le firent
de soldats
qui écartoi

d'une si malheureuse vie, et qui le fit entrer dans la joie du Seigneur ! Le tranchant d'une épée lui auroit sans doute épargné bien de cruelles langueurs ; mais plus ses souffrances ont été longues et dures, plus sa couronne est brillante.

Je fis aussitôt savoir cette nouvelle à nos pères de Pekin, et tous ensemble nous remerciâmes Dieu d'avoir terminé les combats et les souffrances de son serviteur, ne doutant point qu'il ne devienne dans le ciel le protecteur de la mission et de sa patrie. Dès le commencement du mois de mai, il confessa le saint Nom de Jésus-Christ pour la cinquième fois au milieu des tribunaux, et en présence de tous les grands de l'Empire : il se préparoit à sceller de son sang les vérités de la foi ; et ses vœux eussent été exaucés, si l'Empereur eût ratifié la sentence qui avoit été portée contre lui.

Le troisième regulo avertit l'Empereur de cette mort, et l'ordre fut donné aux mandarins d'aller visiter le corps. Un chef de bannière, avec le gouverneur de Pekin, à la tête d'une troupe de soldats, faisoient écarter la foule avant l'ouverture de la prison. Quarante archers couroient çà et là, pour arrêter les domestiques de la maison de Sourniama qui oseroient paroître. Il y en avoit un grand nombre. Paul Ma, François Tcheou et quelques autres auroient été pris, si les archers qui les aperçurent, n'eussent mieux aimé les dissiper que de les arrêter, et si dans cette vue ils n'eussent crié : *Où sont les domestiques de Sourniama ? de quel côté ont-ils fui ?* Ils n'en fallut pas davantage pour les faire évader au plus vite. Le 17 du même mois, les mêmes mandarins firent mettre le corps du prince Joseph dans un méchant cercueil, sans lui ôter ses chaînes, et le firent porter par quatre hommes : une troupe de soldats marchoit devant, et une autre suivoit qui écartoit le peuple. On fit fermer les boutiques

du faubourg de la porte occidentale par où ils sortirent ; et l'on suivit le grand chemin pendant une demi-lieue jusqu'à un endroit nommé *Ssely-yuen*, où ce chemin est coupé par un autre aussi grand qui va du nord au sud. Là ils s'arrêtèrent, et posèrent le cercueil sur deux bancs. Ils mirent ensuite le feu sous le cercueil pour brûler le corps. Quand tout fut à peu près consumé, ils brisèrent les restes, les jetèrent dans la boue ; et pour les y enfoncer, firent passer par-dessus les charrettes et les mulets qu'on avoit arrêtés pendant l'exécution.

Les chaînes furent retirées du feu, et rapportées sur une charrette au tribunal des crimes. Le gouverneur de Pekin ordonna aux soldats chinois, qui veillent à la garde des chemins, de faire souvent la ronde en cet endroit, et de ne permettre à personne de s'y arrêter. On espère bien avec le temps, ou tromper la vigilance des gardes, ou les gagner par argent.

Un de nos catéchistes y fut envoyé, et s'arrêta à un petit cabaret, qui est dans ce chemin croisé. Il demanda à l'hôte d'où venoit ce fracas, et ce que signifioit cette multitude de gens qui retournoient à la ville : *C'est*, répondit-il, *qu'on vient de brûler un Chrétien : on assure que ce ne sera pas le seul.* D'autres Chrétiens qui suivoient de loin cette populace, entendoient les uns qui disoient : *Des princes se faire Chrétiens ! avoient-ils perdu l'esprit ?* Et d'autres qui répondoient : *Deux mots auroient tiré celui-ci d'affaire, et il a été assez fou pour ne vouloir pas les dire ; sans doute que les gens qui sont long-temps renfermés deviennent stupides et s'ennuient de vivre.* C'est ainsi que raisoient les infidèles, qui ont de la peine à comprendre qu'on ne puisse pas dissimuler sa religion lorsqu'il s'agit de la vie.

L'exemple de ces illustres confesseurs de Jésus-

Christ
ment,
sa foi
toire v
du dis
du Kia
et alla
un aut
Celui-c
Christ,
jamais
il n'avo
à son é
ou plut
tème et

Quan
troduire
decins,
avoit en
cents lie
grand ge
fait de s
toit les m
le renvo
dans le n

Au mo
nal une
aux prési
à la remp
il se flatta
étoit con
neur de p
furent mis
sant à Mat
et sur ses
personne,
avec une g

Christ n'a pas été stérile. Un Chrétien baptisé récemment, n'a pas rougi non plus qu'eux, de confesser sa foi en présence même de l'Empereur. Son histoire vous édifiera. Un jeune bachelier, nommé *Van*, du district de la ville de Fon-yang, dans la province du Kiang-nan, s'étant fait médecin, quitta son pays, et alla à Geho pour y exercer sa profession. Il y trouva un autre médecin de sa province qui étoit chrétien. Celui-ci tâcha de gagner le nouveau venu à Jésus-Christ, et il me l'amena pour l'instruire. Il n'avoit jamais entendu parler de la religion chrétienne, et il n'avoit l'esprit rempli que des connoissances propres à son état. Peu à peu il ouvrit les yeux à la lumière, ou plutôt Dieu lui toucha le cœur, et il reçut le baptême et le nom de *Matthieu*.

Quand il fut de retour à Peking, il tâcha de s'introduire en qualité d'associé dans le tribunal des médecins, afin de pouvoir servir dans l'armée qu'on avoit envoyée en Tartarie contre Tse-van-raptan, à six cents lieues d'ici. Matthieu s'y comporta bien : le grand général à qui je l'avois recommandé, fut satisfait de ses services, et loua le zèle avec lequel il traitoit les malades. Après avoir achevé son temps, on le renvoya avec une bonne récompense, et il rentra dans le même tribunal en qualité de mandarin.

Au mois de mars dernier, il vaqua dans ce tribunal une charge considérable. L'Empereur ordonna aux présidens de lui présenter quatre sujets propres à la remplir. Matthieu fut du nombre des proposés : il se flattoit d'être préféré aux autres, parce qu'il étoit connu de l'Empereur, et qu'il avoit eu l'honneur de paroître en sa présence. Aussitôt qu'ils se furent mis tous quatre à genoux, l'Empereur s'adressant à Matthieu, l'interrogea sur son âge, sur son pays, et sur ses services. Matthieu qui est bien fait de sa personne, et qui a le talent de la parole, répondit avec une grande présence d'esprit. Mais l'Empereur

changeant tout à coup de ton, et prenant un air sévère : *J'ai appris*, lui dit-il, *que tu es Chrétien : cela est-il vrai ?* Matthieu répondit sans hésiter qu'il étoit Chrétien. *Tu as perdu l'esprit*, répondit l'Empereur ; *tu ne sais ce que tu fais. Cette loi est sainte*, dit Matthieu : *elle nous enseigne la fidélité, l'obéissance, et la pratique de toutes les vertus.* L'Empereur jeta quelque temps un regard fixe sur Matthieu, comme s'il eût eu encore quelque question à lui faire; puis, sans rien dire davantage, il les congédia tous quatre.

Au sortir de là, les eunuques de la présence, qui étoient amis de Matthieu, lui firent de grands reproches, en lui disant que la tête lui avoit tourné, et qu'il venoit de perdre sa fortune. *Si je ne passe aucun jour*, répondit le médecin, *sans vous presser d'embrasser le christianisme, comment aurois-je pu déguiser mes sentimens, et nier à l'Empereur que je suis Chrétien ?*

Le lendemain Matthieu ne laissa pas d'aller au tribunal, quoiqu'il s'attendit à être exclus du poste auquel il aspirait : mais il fut agréablement surpris, lorsqu'en entrant dans la salle, le président vint le féliciter, et lui dire que l'Empereur l'avoit nommé, et qu'il pourroit prendre possession de sa charge quand il lui plairoit. *Ne vous l'avois-je pas bien dit*, répondit le médecin, *que le Seigneur du ciel me protégeroit, et vous ne voulez pas me croire, lorsque je vous exhorte à embrasser sa loi ?*

On dira peut-être qu'il n'y a rien en cela d'extraordinaire, et que ce Chrétien n'a fait que son devoir : je l'avoue, mais c'est justement en quoi consiste la difficulté. L'enfer n'est rempli que de gens qui n'ont pas fait leur devoir, et le ciel n'est plein que de ceux qui ont satisfait à leurs obligations. Il faudroit savoir combien un Chinois est petit, lorsqu'il se trouve à genoux en présence de l'Empereur, pour

connoître
généreu

J'ai p
et Tang
de Sour
quatre d
qu'ils eu
les caser
les plus r
et les av
passion d
réduits :
manière d

Dans le
surèrent
en y com
meubles,
vans de ta
les seules
au-delà. L
et leur dor
commenc
gea les hôt
renfermer
qui est des
nière que
truction de
darins : ca
viendra de
pas long-t
temps apr
l'autre mor
cusateur er

Le 6 de
fasse avoit
portoit que
nombre de

connoître ce qu'il y a d'héroïque dans l'action de ce généreux néophyte.

J'ai parlé plus haut des deux mandarins Sunjou et Tang-pao-tchou, qui, en confisquant les biens de Sourniama, accusèrent le prince Joseph et ses quatre domestiques d'être Chrétiens. Dans la crainte qu'ils eurent d'être obligés de construire à leurs frais les casernes des soldats, ils avoient fait les recherches les plus rigoureuses des biens appartenans aux princes, et les avoient saisis avec violence, sans nulle compassion de l'extrême misère où ces seigneurs étoient réduits : mais leurs mesures furent déconcertées d'une manière qui apprêta à rire à toute la ville.

Dans le rapport qu'ils firent à l'Empereur, ils assurèrent que tous les biens qui restoient de ces princes, en y comprenant leurs terres, leurs maisons et leurs meubles, avoient été estimés par les experts vingt vans de taëls (c'est un million deux cent mille livres) : les seules terres labourables valoient cette somme et au-delà. L'Empereur qui en étoit instruit, dissimula, et leur donna ordre de partir incessamment pour faire commencer les bâtimens. Après leur départ, il changea les hôtels de ces princes en autant de prisons, pour renfermer les criminels des huit bannières. Pour ce qui est des terres, il les réunit à son domaine, de manière que la plus grosse partie des frais pour la construction de ces casernes, retombera sur les deux mandarins : car ils ne retireront guère que ce qui proviendra de la vente des meubles. Sunjou ne survécut pas long-temps à cette disgrâce. Il mourut peu de temps après le prince Joseph, et il aura trouvé dans l'autre monde pour juge, celui dont il s'étoit fait l'accusateur en celui-ci.

Le 6 de septembre, nous apprîmes que le *San-fasse* avoit présenté sa délibération à l'Empereur. Elle portoit que tous les descendans de Sourniama, au nombre de trente-neuf, seroient décapités ; que leurs

femmes et leurs filles seroient mises au nombre des esclaves, qu'on occupe aux plus vils emplois au dedans et au dehors du palais. L'Empereur répondit que tous méritoient la mort. Cependant il fut détourné de ratifier la sentence de ce tribunal, par la crainte que l'effusion de tant de sang ne donnât atteinte à sa réputation. Nous n'avons pas vu par écrit l'ordre qu'il porta alors : mais on en peut juger par ce qui s'est passé depuis.

Le 8 de septembre, un Chrétien qui retournoit dans sa maison au sortir de notre église, rencontra en chemin les deux princes Jean et François qu'on avoit tirés de leurs prisons, pour les transférer dans celle où le prince Joseph est mort. Ils étoient chacun sur une charrette et chargés de neuf chaînes. Le troisième regulo, qui n'avoit pas prévu qu'on lui enverroit ces prisonniers, avoit rétabli la prison dans son premier état, et y avoit logé une bande de ses comédiens. Il fallut les faire sortir à l'instant, et travailler toute la nuit à construire deux prisons, et à élever des murs devant les fenêtres. Ainsi les deux prisonniers passèrent la nuit dans la cour, gardés par des soldats.

Le lendemain, le troisième regulo, le président du tribunal des regulo, et deux comtes du sang royal, se transportèrent dans la prison, et firent venir le prince Louis de la prison voisine où il étoit renfermé. Deux hommes le soutenoient, parce qu'il ne pouvoit porter le poids de ses chaînes. Il fut bien surpris de voir deux de ses frères, et quatre autres princes de sa connoissance. Ces quatre envoyés de l'Empereur déclarèrent aux prisonniers que, quoiqu'ils méritassent la mort, Sa Majesté vouloit bien leur accorder la vie, et qu'elle se contentoit de les punir par une prison perpétuelle.

On ramena ensuite le prince Louis dans sa prison, et les deux autres attendirent que la leur fût prête :

après qu'ils y sont
Ainsi la
vira qu'à
tiens, et
ficile à s
Ce fut
Pekin sur
qu'à son
rières qu
tement g
aucun; q
un de leu
il fit aver
Pekin; qu
velle de le
le véritab
à leurs ma
que ce q
vue de l'av
fidèles, d'
et de se v
leur honne
voir plutôt
les filles a
vie si misé
leur, elles
elles lui fi
soient-elles
ter à nos
seroit-il pa
tiler, de no
ver notre p
Cette occ
leurs suivan
Outre plusi
teté, il se tr

après quoi on les y enferma sans leur ôter leurs chaînes : ils y sont encore plus resserrés que dans la première. Ainsi la prétendue clémence de l'Empereur ne servira qu'à prolonger les souffrances de ces héros Chrétiens, et à rendre leur martyre plus lent et plus difficile à supporter.

Ce fut le même jour que le père Rosario revint à Peking sur les cinq heures du soir. Il nous rapporta qu'à son arrivée à Fourdane, il avoit trouvé les barrières qui environnent les maisons des princes si exactement gardées, qu'il perdit toute espérance d'en voir aucun; que tout ce qu'il put faire, fut de parler à un de leurs domestiques, ami des gardes, par lequel il fit avertir toute cette famille de ce qui se passoit à Peking; que les princes reçurent avec joie la nouvelle de leur mort prochaine, dont ils voyoient bien le véritable motif; que les princesses portoient envie à leurs maris, à leurs frères et à leurs enfans; mais que ce qui les chagrinoit extrêmement, c'étoit la vue de l'avenir, et la crainte d'être livrées à des infidèles, d'être données pour esclaves à des Mongous, et de se voir dans un danger continuel de perdre leur honneur; que les mères auroient souhaité de voir plutôt leurs filles condamnées à la mort, et que les filles auroient préféré mille fois la mort à une vie si misérable; qu'accablées de tristesse et de douleur, elles imaginèrent un expédient que de concert elles lui firent proposer. « Nous savons bien, disoient-elles, que la loi de Dieu nous défend d'attenter à nos vies dont il est le maître : mais ne nous seroit-il pas permis de nous estropier, de nous mutiler, de nous couper le nez, les oreilles, pour sauver notre pudeur ? »

Cette occasion fit découvrir parmi ces dames et leurs suivantes une vertu toute nouvelle à la Chine. Outre plusieurs filles qui avoient fait vœu de chasteté, il se trouva des femmes, qui, du consentement

de leurs maris, avoient fait celui de continence perpétuelle. Elles crurent alors devoir en avvertir le Missionnaire. Thérèse en particulier, veuve du prince Joseph, mort tout récemment dans les fers à Peking, lui envoya dire que quand le prince son époux revint de la guerre pour prendre le deuil du vieux prince Sourniama son père, tous deux s'étoient mis à genoux devant l'image de la Sainte-Vierge, et d'un consentement réciproque, avoient promis à Dieu une perpétuelle continence. Il est à remarquer que le prince n'avoit alors que trente ans, et étoit sans postérité. La princesse ajoutoit qu'ayant eu le bonheur d'être l'épouse d'un confesseur de Jésus-Christ, elle étoit prête à tout souffrir, plutôt que d'être engagée à aucun autre mortel. Le père répondit avec sagesse à leurs questions, leur donna les instructions convenables, les affermit et les consola le mieux qu'il put, et ne différa pas à sortir de la forteresse, parce que les Chrétiens l'avertirent qu'il n'étoit pas sûr pour lui d'y rester davantage.

Peu de jours après que le Missionnaire fut parti de Fourdane, le général des troupes reçut ordre de la cour de renvoyer à Peking tous les domestiques de la famille de Sourniama, pour être donnés à divers autres princes : ils étoient au nombre de cent quatre-vingt-quatorze, presque tous Chrétiens. Cet ordre qui arriva le 2 septembre, ne surprit pas ces dames. Elles s'y attendoient : mais faisant réflexion que parmi leurs esclaves il y avoit sept ou huit jeunes filles chrétiennes, qui, changeant de maîtres, seroient infailliblement données en mariage à des infidèles, avec lesquels elles courroient risque de se pervertir, ces illustres dames les firent marier au plutôt avec de jeunes Chrétiens du nombre de leurs domestiques. A l'égard de celles qui avoient fait vœu de chasteté, elles les renvoyèrent aux conseils et à la direction des Missionnaires. Le général fit enchaî-

ner tou
ne se
charret
six offic
Ce f
Pekin.
maîtres,
pour pa
prendre
nous rap
les fers,
leur serv
furent so
qu'on y
troisième
que le go
sans de d
et leur a
se mettre
ter. Voilà
bien éloi
changer a
l'on n'y e
beaucoup
d'être né e
C'étoit
ces choses
ne pouvoi
même mo
point que l
le même s
enfants qu'
des victime
Quand c
mille a son
d'imaginer
soutenue av

ner toute cette troupe, de peur que quelqu'un d'eux ne se sauvât en chemin; on les mit sur quarante charrettes, et ils furent escortés par cent soldats et six officiers.

Ce fut le 19 du même mois qu'ils arrivèrent à Peking. Après avoir été distribués à leurs nouveaux maîtres, ils ne manquèrent pas de venir à nos églises pour participer aux divins mystères, et nous apprendre ce qui venoit de se passer à Fourdane. Ils nous rapportèrent que les princes sont toujours dans les fers, et que les princesses n'ont plus personne à leur service; qu'aussitôt après que les domestiques furent sortis des casernes, on ferma la barrière, et qu'on y laissa la même garde; que le second ou le troisième jour après leur départ ils avoient appris que le gouverneur leur avoit envoyé cinq jeunes enfans de dix ou douze ans, pour leur porter de l'eau, et leur acheter les choses nécessaires à la vie, sans se mettre en peine si elles avoient de quoi les acheter. Voilà des épreuves bien rudes, et une conduite bien éloignée de nos idées d'Europe. Il faut en changer absolument, quand on est en ce pays-ci, et l'on n'y est pas long-temps sans apprendre à estimer beaucoup le bonheur qu'il y a, même pour ce monde, d'être né et de vivre dans un empire chrétien.

C'étoit le 4 ou le 5 de septembre que toutes ces choses se passaient à Fourdane. Alors le général ne pouvoit pas savoir ce qui n'arriva ici que le 9 du même mois. C'est pourquoi cet officier ne doutoit point que les princesses ne dussent bientôt éprouver le même sort que leurs esclaves, et il regardoit les enfans qu'elles portoient entre leurs bras, comme des victimes destinées à une mort prochaine.

Quand on fait réflexion à ce que cette illustre famille a souffert depuis quatre ans, il est difficile d'imaginer une plus rude épreuve, ni qui ait été soutenue avec une générosité plus chrétienne. Des

princesses du sang royal, qui avoient toujours vécu dans l'état et l'abondance, se voir tomber comme par degrés dans la plus affreuse indigence; n'avoir plus ni maris qui les soutiennent, ni parens qui les secourent, ni amis qui les consolent; n'avoir devant les yeux que des fils enchaînés, destinés à la mort, et de jeunes demoiselles plus malheureuses encore, et dont le sort étoit plus accablant que la mort même; savoir qu'un Missionnaire est venu de si loin pour elles, et ne pouvoir l'entretenir, ni participer aux sacremens, seule consolation qu'elles pouvoient recevoir dans le triste état où elles se trouvoient; éprouver tous ces malheurs, sans néanmoins que ce déluge de maux ait été capable d'ébranler la foi de ces nouvelles chrétiennes, ni même d'arracher de leur bouche un seul mot de plainte: ne m'avouerez-vous pas, mon révérend père, qu'il y a dans cette fermeté quelque chose d'aussi admirable et d'aussi héroïque, que ce que nous lisons de la constance des héros chrétiens des premiers siècles de l'Eglise?

Voilà ce que nous avons pu apprendre des combats de nos illustres néophytes. L'Empereur n'avoit jamais cru devoir trouver en eux tant de courage et de fermeté. Après avoir arrêté le cours de la prédication de l'évangile dans tout son Empire, il vouloit enlever à la religion chrétienne l'honneur qu'elle avoit de compter tant de princes parmi ses enfans; mais jamais le christianisme n'a reçu plus d'honneur à la Chine que par le moyen dont on s'est servi pour l'y déshonorer.

Ce qui est surprenant, et qu'on doit attribuer à une providence particulière de Dieu, c'est que l'Empereur, en déchirant les ouailles, n'inquiète point les pasteurs, et les laisse tranquilles au milieu de sa capitale; qu'il leur donne quelquefois audience, et les honore de présens. Au commencement de cette année, qui est un temps de réjouissance où l'Empe-

reur fait
maison,
a admis
à-dire,
étoit sur
tint sur
quoique
honneur
des Europ
rant son
eunuques,
mets, que
avant que
chacun de
propres, te
ture. Il no
appartemen
corbeilles r
vue de tout
darins au p
Il n'y a p
pensée: Ah
plus de justi
Dieu, qui ti
changer cel
l'année, nou
mer en céré
manque poin
venir les pèr
bonté, et ne
présent.
C'est de ce
de profiter po
christianisme.
lorsqu'elles ne
avons supplié
forts et pressa

reur fait des largesses aux grands et aux gens de sa maison, il nous a fait tous appeler au palais et nous a admis en sa présence au nombre de vingt, c'est-à-dire, autant que les deux côtés de la salle où il étoit sur son trône en pouvoient contenir. Il s'entre-tint sur différens sujets; il parla de la religion, quoique fort superficiellement; il nous fit même un honneur que l'Empereur *Cang-hi*, tout protecteur des Européens qu'il étoit, ne leur a jamais fait. Durant son repas, il nous fit servir par les premiers eunuques, des tables couvertes de toutes sortes de mets, questionnant tantôt l'un, tantôt l'autre; et avant que de nous congédier, il nous fit donner à chacun deux peaux de zibeline, et deux bourses fort propres, telles que les Chinois les portent à la ceinture. Il nous fit ensuite accompagner au sortir des appartemens intérieurs par des eunuques chargés de corbeilles remplies de très-beaux fruits, et cela à la vue de tout ce qu'il y avoit de princes et de mandarins au palais.

Il n'y a personne de nous à qui il ne vint cette pensée: Ah! moins de grâces aux Missionnaires, et plus de justice à la religion qu'ils prêchent. C'est à Dieu, qui tient entre ses mains le cœur des rois, de changer celui d'Yong-tching. Durant le cours de l'année, nous allons de temps en temps nous informer en cérémonie de sa santé. Notre placet ne manque point de lui être porté. Quelquefois il fait venir les pères qui l'ont présenté; il leur parle avec bonté, et ne les congédie point sans quelque petit présent.

C'est de ces sortes d'occasions que nous tâchons de profiter pour parler au monarque en faveur du christianisme. Souvent nous les avons fait naître lorsqu'elles ne se présentoiént pas; souvent nous avons supplié, insisté et présenté des mémoriaux forts et pressans pour la défense de la religion, et

capables de le persuader de son excellence et de sa vérité ; et en cela nous avons toujours plus consulté notre confiance en la protection divine, que certaines règles de prudence, qui sembloient demander plus de ménagemens. Triste et étrange situation, d'avoir affaire à un prince infidèle, puissant, absolu, qui se croit habile, et qui veut avoir raison ! Prince d'ailleurs que le respect, et l'autorité despotique et sans bornes qu'il a dans son empire, empêche d'interrompre, quoi qu'il puisse dire, et qui n'attend pas qu'on lui réponde ; qui, lorsqu'il se sent pressé, change de discours, sans qu'il soit permis de l'y ramener ; et qui enfin ne manque ni d'esprit ni d'adresse pour éluder ce qu'on peut lui dire de plus convaincant. Un moment d'attention sur les tempéramens qu'on est obligé de prendre en Europe avec des princes chrétiens, tout religieux qu'ils sont, peut donner quelque idée de l'extrême embarras où se trouvent les Missionnaires en présence de l'Empereur de la Chine. Nous avons grand besoin de vos prières, et de celles de tant de personnes qui ont du zèle pour la propagation de la foi. Je les demande instamment, et suis, etc.

LETTRE

Du père
pagnie
Compa

M

La der
écrire le 2
moit dans
princes du
n'a pu être
rang, ni pa
par les rig
naces d'une
après ma le
prince Jean
le 16 de sep
capitale de
lieu de son
étoit prison
sément mala
dois pas vou
mort si glori
vais traitem
tianisme lui a
Depuis le
prison dans
ainsi que je
lettres, on n'a
T. XI.

L E T T R E

Du père Parennin, missionnaire de la Compagnie de Jésus, au père Duhalde, de la même Compagnie.

A Pekin, ce 15 septembre 1728.

MON RÉVÉREND PÈRE,

La paix de N. S.

LA dernière lettre que j'eus l'honneur de vous écrire le 26 septembre de l'année 1727, vous informoit dans un grand détail de l'héroïque fermeté des princes du sang impérial de la Chine, dont la foi n'a pu être ébranlée, ni par la dégradation de leur rang, ni par la confiscation de tous leurs biens, ni par les rigueurs d'une dure prison, ni par les menaces d'une mort infâme et cruelle. Peu de temps après ma lettre écrite, il me vint des nouvelles du prince Jean Lou; elles m'apprennent qu'il étoit mort le 16 de septembre dans sa prison de Tci-nan-fou, capitale de la province de Chang-tong, qui étoit le lieu de son bannissement. Le prince Jean Sou, qui étoit prisonnier à Pekin, se trouvoit alors dangereusement malade, et il mourut le 13 novembre. Je ne dois pas vous laisser ignorer les circonstances d'une mort si glorieuse, fruit d'une longue suite de mauvais traitemens, que son attachement pour le christianisme lui a procuré.

Depuis le 8 septembre, qu'on le transféra de sa prison dans celle où étoit mort le prince Joseph, ainsi que je vous le racontois dans mes dernières lettres, on n'a pu rien apprendre de l'état où il se

T. XI.

trouvoit. Nul domestique ne pouvoit approcher des prisons; les soldats mêmes qui faisoient la garde n'osoient parler aux prisonniers, et il ne leur étoit permis que de répondre quand ils étoient appelés, ou de faire passer par le tour ce qu'on accordoit chaque jour pour leur subsistance.

Mais deux mois après, c'est-à-dire le 8 novembre, Paul Sa vint m'avertir que le prince Jean étoit malade à l'extrémité, qu'il ne prenoit plus que du riz clair, et qu'il avoit beaucoup de peine à se traîner jusqu'au tour pour le recevoir. Le troisième regulo, que l'Empereur avoit chargé de tout ce qui concernoit ces illustres prisonniers, ne fut pas plutôt informé du danger où étoit le prince, qu'il ordonna à ses gens d'ouvrir la prison, et de porter au malade tout ce qu'il souhaiteroit. Le prince répondit d'une voix mourante, que désormais il n'avoit plus besoin de rien, et qu'il ne pensoit plus qu'à se préparer à la mort.

Aussitôt le regulo fit appeler Pou-ta-che (c'est le chef de bannière dont j'ai déjà parlé), et lui dit que Sourghien (c'est le nom tartare du prince Jean), étant sur le point de mourir dans un temps où l'on célébroit la naissance de l'Empereur, il n'étoit pas possible de prendre les ordres de Sa Majesté; qu'il falloit attendre que la fête fût passée, et que cependant il croyoit qu'on devoit renfermer le corps dans un cercueil, et le déposer dans un lieu convenable. « Qu'est-il besoin d'attendre l'ordre de l'Empereur, répondit brusquement Pou-ta-che ! croyez-vous que Sourghien doive être traité plus favorablement que son frère, dont les cendres ont été jetées dans la boue, et foulées aux pieds ? » Le regulo plus humain, ne fut pas de cet avis.

Le 13 du même mois, on vint lui dire que le malade venoit d'expirer: il ordonna qu'on mît son corps dans un cercueil, et qu'on le transportât dans

une pa
gardé p
qu'on p
cet ord
dans un
ne lui ô
Cepen
inquiétu
princess
mandoit
jour en j
son mari
quoient a
bien de
ses deux
Matthieu
si sans vo
quelques
ne le pouv
Elle éc
termes au
lui disoit-
mort, c'es
à observer
accoutumé
comber sou
ou que se
se flattent d
me presse d
de crainte q
cour ne les
veut même
ordinaires,
prudence, d
son particul
de nouvelles
ces instances

une pagode hors la porte occidentale, où il seroit gardé par un officier et quelques soldats, jusqu'à ce qu'on pût être informé des volontés de l'Empereur; cet ordre fut exécuté, et le corps du prince fut mis dans un méchant cercueil avec ses chaînes, qu'on ne lui ôta pas même après sa mort.

Cependant on étoit à Fourdane dans une extrême inquiétude. Marc Ki m'apporta alors une lettre de la princesse Cécile, épouse du prince Jean : elle me mandoit que les princesses et leurs enfans étoient de jour en jour plus resserrés; que depuis le départ de son mari et de son beau-frère, leurs familles manquoient absolument de toutes choses, et qu'elle avoit bien de la peine à défendre de la faim et du froid ses deux petits-fils, le prince Thomas et le prince Matthieu: « Je vous expose nos besoins, ajoutoit-elle; si sans vous incommoder vous pouvez nous procurer quelques légers secours, à la bonne heure; si vous ne le pouvez pas, n'ayez nul égard à nos souffrances. »

Elle écrivoit aussi à peu près dans les mêmes termes au père Suarez : « Ce qui m'inquiète le plus, lui disoit-elle, et ce que j'apprends plus que la mort, c'est que nonobstant la fidélité de nos princes à observer les jeûnes prescrits, et à réciter les prières accoutumées, quelques-uns d'eux ne viennent à succomber sous le poids accablant de tant de disgrâces, ou que se repaissant d'une vaine espérance, ils ne se flattent du retour des bontés de l'Empereur. On me presse de retirer de la chapelle les saintes images, de crainte que quelque ordre subit et imprévu de la cour ne les expose à la profanation des infidèles; on veut même que nous cessions de tenir les assemblées ordinaires, et de faire les prières en commun: la prudence, dit-on, demande que chacun les fasse en son particulier, pour ne point fournir de prétexte à de nouvelles vexations. J'ai cru devoir me rendre à ces instances; mais si vous jugez que j'aie commis

en cela quelque faute, j'en demande pardon à Dieu, et je vous prie de me donner là-dessus les éclaircissemens nécessaires. Depuis le départ des chefs de famille, nous n'avons plus personne qui puisse nous guider, résoudre nos doutes, et nous fixer au parti qu'il convient de prendre: je m'aperçois même que la pauvreté extrême où l'on se voit réduit, refroidit la charité dans plusieurs, et altère un peu l'union qui régnoit auparavant parmi nous. Il y en a qui craignent que partageant ce qui leur reste avec les autres, ils ne tombent bientôt eux-mêmes dans le même état d'indigence. Ce que je vous écris ici naïvement, ne doit pas passer au-dehors; j'ai même quelque scrupule de vous en faire part, et j'en aurois pareillement de vous le dissimuler: je ne sais pas bien démêler ce que je dois dire d'avec ce que je dois taire. Quand on nous retira de Sin-pou-tse, mon mari fit démolir la chapelle, pour la rebâtir dans le lieu où nous sommes maintenant: il se répand un bruit sourd qu'on nous fera bientôt changer de demeure: que dois-je faire de la chapelle? j'attends sur cela votre réponse. » Enfin elle finit sa lettre en priant le père Suarez de lui donner des nouvelles du prince Jean son mari, parce qu'elle ne peut compter sur tout ce qu'elle apprend par d'autres voies.

Je fus chargé de faire une réponse commune à cette dame, et de lui apprendre la précieuse mort de son mari. Je confiai ma lettre à Marc Ki, avec une petite somme conforme à l'état de pauvreté où nous sommes nous-mêmes, pour le soulagement de ceux dont les besoins étoient les plus pressans. Les aumônes venues de France par votre canal, mon révérend père, quelque légères qu'elles soient, seront d'un grand secours à cette nombreuse et illustre famille dépouillée de ses biens, et constamment persécutée pour son attachement à la foi.

Le 13 de décembre, le regulo fit appeler les do-

mestique
dire, ce
leur per
maître à
terror au
avoit eu
jeune, et
Les dome
puis la co
tres: ils n
habits de
obsèques
mois. L'en
les Tartare
le corps av
l'autre, ran
dans une ur
ensuite au-
manière qu
Jean.

Sébastien
tiens et anci
extrême env
retirer les sa
lui: ils prire
cercueil sans
leur coûta ch
infidèle, se d
tivement leur
grand bruit,
darins, et de
pour satisfaire
un crime dign
force d'argent
le cercueil ce
moins l'adress
l'insçu du gard

domestiques du prince nouvellement décédé, c'est-à-dire, ceux qui avoient été autrefois à son service, et leur permit de transporter le corps de leur ancien maître à la sépulture de ses ancêtres, et de l'y enterrer auprès de celui de sa femme (le prince Jean avoit eu une première femme, qui étoit morte assez jeune, et il avoit épousé ensuite la princesse Cécile). Les domestiques étoient extrêmement pauvres depuis la confiscation générale des biens de leurs maîtres : ils ne laissèrent pas néanmoins de prendre des habits de deuil, et de disposer toutes choses pour les obsèques du prince, qui furent finies au 29 du même mois. L'enterrement se fait de deux manières parmi les Tartares Mant-cheoux : chez les uns, on enterre le corps avec le cercueil ; les autres brûlent l'un et l'autre, ramassent les cendres, et les renferment dans une urne qu'ils mettent en terre, et ils élèvent ensuite au-dessus un monument : c'est cette dernière manière qui est en usage dans la famille du prince Jean.

Sébastien Ly et François Tcheou, tous deux chrétiens et anciens domestiques du prince, avoient une extrême envie de voir le corps de leur maître, et de retirer les saintes reliques qu'il portoit toujours sur lui : ils prirent le temps le plus propre à ouvrir le cercueil sans être aperçus ; mais leur pieuse curiosité leur coûta cher. Le garde de la sépulture, qui étoit infidèle, se doutant de leur dessein, observoit attentivement leurs démarches ; et les ayant surpris, il fit grand bruit, et les menaça de les déferer aux mandarins, et de les accuser d'avoir violé le cercueil, pour satisfaire à leur avarice, ce qui est à la Chine un crime digne de mort. Ils ne purent l'apaiser qu'à force d'argent, et avec promesse de remettre dans le cercueil ce qu'ils en avoient tiré : ils eurent néanmoins l'adresse de se réserver plusieurs choses à l'insçu du garde ; après quoi on mit le feu au cercueil.

Parmi ceux qui se trouvèrent à cette cérémonie, il y eut des infidèles qui vouloient que tout généralement fût réduit en cendres selon la coutume. Les Chrétiens tâchèrent de sauver quelques ossemens; et comme la piété est industrieuse, ils y réussirent. Ils se saisirent aussi des chaînes, qu'ils retirèrent des cendres: mais ils trouvèrent de nouvelles oppositions de la part du garde. Sa raison étoit que les chaînes du prince Joseph ayant été portées au tribunal, on ne manqueroit pas de lui demander celles du prince Jean, dont, en qualité de garde de la sépulture, il devoit répondre. Sébastien lui promit de les lui représenter, s'il étoit nécessaire; les autres Chrétiens se firent sa caution. On ne put rien gagner sur cet esprit intéressé, et il ne se laissa enfin fléchir qu'à la promesse qu'on lui fit de lui donner une nouvelle somme d'argent; encore suivit-il les Chrétiens qui emportoient ces chaînes, jusqu'au lieu où elles devoient être déposées.

Comme le chemin le plus court pour retourner à Pekin, étoit de passer devant l'église des Jésuites portugais, ils les remirent au père Suarez, en présence du garde qui reçut alors l'argent dont on étoit convenu avec lui. Les Chrétiens vinrent ensuite me trouver pour me rendre compte de ce qui s'étoit passé à l'ouverture du cercueil. Ils m'assurèrent qu'ils n'avoient pas trouvé le moindre vestige de corruption ni de mauvaise odeur; qu'on eût dit que le prince ne faisoit que d'expirer: ce qui ne pouvoit pas s'attribuer à la rigueur de la saison, puisque les mains et le cou étoient souples et maniables, comme ils l'avoient éprouvé plusieurs fois en retirant les reliquaires; que son visage même n'avoit pas changé de couleur, et qu'il étoit seulement un peu couvert de la poussière qui s'étoit insinuée par les fentes du cercueil; c'est là tout ce que je pus apprendre au sujet de la mort et de la sépulture de ce prince. Quoi-

qu'il soit
les années
le portra
dans deux
année. L
s'exprime

« Mar
lettre qu'
je n'avois
prit les gr
donnez au
je pouvois
tous les bi
sidère con
splendeur
étoit de n
pour m'ins
disposer au
à tout cela
reuse de to
ses derniers
voirs d'une

» La mo
Dieu de mis
croire, l'a p
me console;
qualités se p
renouvelle,
à la support
m'étoit uni
tendrement!
toujours dan
l'a-t-on ente
être sûremen
lieu qu'on l'a
le même sor
ignorer. Quoi

qu'il soit déjà assez connu par ce que j'en ai écrit les années précédentes, il le sera encore mieux par le portrait qu'en fait la princesse Cécile son épouse, dans deux lettres qu'elle écrivit le 29 janvier de cette année. L'une s'adressoit à moi, et c'est ainsi qu'elle s'exprimoit.

« Marc Ki arriva ici le 2 de la onzième lune. La lettre qu'il me rendit de votre part m'apprenoit que je n'avois plus de mari. J'ai toujours présent à l'esprit les grands motifs de consolation que vous me donnez au sujet de cette perte, la plus grande que je pouvois faire. Mais enfin quand je fais réflexion à tous les bienfaits que j'ai reçus de lui; quand je considère combien d'années il m'a maintenue dans la splendeur et l'abondance; dans quelle inquiétude il étoit de mon salut; quelles peines il s'est données pour m'instruire des mystères de la religion, et me disposer au saint baptême; quand, dis-je, je pense à tout cela, je me regarde comme la plus malheureuse de toutes les femmes, de n'avoir pu recueillir ses derniers soupirs, et remplir à son égard les devoirs d'une tendre et fidèle épouse.

» La mort vient de terminer ses malheurs, et le Dieu de miséricorde, comme j'ai grand sujet de le croire, l'a placé dans le lieu du repos: cette pensée me console; mais quand sa personne et ses aimables qualités se présentent à mon esprit, ma douleur se renouvelle, et je vous avoue que j'ai bien de la peine à la supporter. Il n'est donc plus, ce prince qui m'étoit uni par des liens si forts, et que j'aimois si tendrement! Mais qu'est devenu son corps? est-il toujours dans cette pagode ou on l'a transporté? l'a-t-on enterré, et en quel endroit? je ne puis en être sûrement informée que par vous: en quelque lieu qu'on l'ait mis je vous le recommande: s'il a eu le même sort que son frère, ne me le laissez pas ignorer. Quoi qu'il en soit, je sais que rien ne s'est

fait que par la disposition de la Providence : pardonnez, je vous prie, cette inquiétude d'esprit à la vivacité de ma douleur.

» Vous dites dans votre lettre qu'une pareille mort est la fin de tous les maux, et le commencement de tous les biens, et c'est cela même qui me la fait souhaiter. Lorsque je reçus le saint baptême, j'avois sans cesse les yeux sur Jésus-Christ attaché à la croix ; les cinq plaies par où son sang coula jusqu'à la mort, pour nous délivrer de la servitude du péché et nous donner droit à l'héritage céleste ; me pénétrèrent de la plus vive reconnoissance ; ce fut avec ces sentimens que je me vis régénérée dans les eaux salutaires ; et depuis ce temps-là, fortifiée par la grâce de Dieu et par la protection de sa sainte Mère, j'ai persévéré jusqu'à présent dans la foi.

» Une autre réflexion me soutient encore, c'est le souvenir que j'ai du contentement et de la joie que mon mari faisoit paroître toutes les fois qu'il survenoit une nouvelle disgrâce, surtout les trois dernières années de sa vie. Je fus autant surpris qu'édifiée de son attention continuelle à n'agir que par l'esprit de Dieu : il n'entreprendoit rien, il ne faisoit rien qu'après avoir imploré le secours du Ciel : une grande pureté de cœur et une profonde humilité animoient toutes ses actions. Il est heureusement au bout de sa carrière ; Dieu l'a appelé de ce monde, et je vis encore, malheureuse pécheresse que je suis ! Il y a trois ans que je n'ai pu me confesser : je crains tout de ma foiblesse ; si vous y joignez ce que j'ai à souffrir de ceux-là mêmes de qui je devois attendre quelques secours, n'ai-je pas lieu d'appréhender que je n'oublie enfin les bienfaits de Dieu, que je ne déshonore le nom et la mémoire de mon époux, et que je ne tombe dans des péchés griefs qui me conduiroient à une mort éternelle ? c'est pourquoi je vous prie à genoux, et je vous conjure les larmes

aux ye
sa pass
monde
telle es
la conno

» La
bliquem
s'est dis
difficile
nos lettr
à qui qu
et l'adre
porteur
c'est un
confiance

L'autr
père Sua
lui parle
vous ent
Dieu a r
est enfin
vie. J'en
temps de
et de mou
fait singul
et ses esp
des saints
soutenir ;
que accabl
dans le co
n'est pas
fasse réflex
lui a faite
C'est à vou
charité, à
chain, que
redevables

aux yeux, de demander à Dieu, par les mérites de sa passion, qu'il me retire au plutôt de ce misérable monde; j'espère que vous m'accorderez cette grâce; telle est ma disposition présente, et il suffit que vous la connoissiez.

» La lettre que vous m'avez écrite a été lue publiquement, et l'aumône que vous m'avez envoyée s'est distribuée selon vos intentions: il est très-difficile de trouver quelqu'un qui puisse vous porter nos lettres; on nous garde à vue, et l'on ne permet à qui que ce soit de nous voir: c'est par la charité et l'adresse d'un petit officier de bannière que le porteur de mes lettres a eu entrée chez nous; c'est un homme sûr, en qui vous pouvez prendre confiance. »

L'autre lettre de la princesse étoit adressée au père Suarez. Après les complimens ordinaires, elle lui parle ainsi. « J'ai lu votre lettre, comme si je vous entretenois vous-même. Vous m'apprenez que Dieu a recueilli mon mari dans son sein, et qu'il est enfin délivré des misères de cette malheureuse vie. J'envie son bonheur: il souhaitoit depuis longtemps de sceller de son sang les vérités de la foi, et de mourir pour Jésus-Christ. Dieu, par un bienfait singulier de sa miséricorde, a rempli ses desirs et ses espérances: je le crois maintenant au nombre des saints. Cette pensée si consolante devoit me soutenir: je vous avoue néanmoins que je suis presque accablée sous le poids de ma douleur. Je ressens dans le cœur un chagrin et une amertume qu'il ne m'est pas aisé de dissiper, quoique sans cesse je fasse réflexion à la grâce peu commune que Dieu lui a faite de l'attirer au ciel par la voie du martyr. C'est à vous après Dieu, mon père; c'est à votre charité, à votre zèle et à votre amour pour le prochain, que lui, toute sa famille et moi, sommes redevables du bonheur que nous avons eu d'em-

brasser la foi. Ce sont vos soins, vos conseils, vos exhortations, qui ont ouvert le ciel à mon époux : comment puis-je, dans l'éloignement où je suis, vous en témoigner ma juste reconnaissance? c'est à genoux, et en frappant la terre du front, que je vous rends grâces d'un si grand bienfait : car enfin c'est vous qui avez jeté dans son cœur les semences de tant de vertus, dont il reçoit maintenant la récompense : j'en ai été témoin, et elles sont continuellement présentes à mon esprit.

» Vous savez que dès l'enfance ses inclinations le portoient à la vertu : à vingt ans, il honoroit le souverain Maître du ciel, il aimoit le prochain, et faisoit des œuvres de charité. Environ à quarante ans, il lut les livres qui traitent de la religion chrétienne, il les goûta, il ne pouvoit se lasser de vous entretenir, et il recevoit vos instructions avec une avidité et une docilité que j'admirois ; mais comme la grâce du baptême lui fut alors différée pour des raisons qui vous sont connues, vous ne sauriez vous imaginer quelles furent ses agitations et son inquiétude : il soupiroit jour et nuit, sans pouvoir prendre aucun moment de repos. C'est de quoi j'ai été témoin. A peine eut-il reçu le baptême, qu'il me sembla revêtu d'une force toute extraordinaire ; les continuelles disgrâces dont sa vie fut traversée, le combloient de la plus douce joie ; il n'avoit point d'autre volonté que celle de Dieu, et tout son plaisir étoit de s'y conformer. A toutes les fêtes qu'on s'assembloit pour faire les prières en commun, il nous faisoit les exhortations les plus pathétiques, pour faire entrer dans nos cœurs les mêmes sentimens dont il étoit pénétré. Dans la maison, il assembloit souvent ses petits-fils, les domestiques et les esclaves ; il leur lisoit les livres saints ; il leur expliquoit l'histoire de la création du monde, l'incarnation du Fils de Dieu, les douleurs de sa pas-

sion, son
autres my
des Saints
de Dieu,
étoient ob
des fers e
fonctions

» Lors
Pekin, il n
suscription
êtes d'une
vous cors
laissez ps
et mes lo
nos action
devant le
nous ne d
nous être
l'assistanc
rien ; invo
par son i
persévérer
demens de
qu'il y a a
en sur le ch
dans quelq
prompt rep
et corrigez
et l'humili
Christ et
grands ex
survient qu
votre belle
dans une p
que les cho
désirs ; ab
ce qu'il or

sion, son ascension glorieuse dans le ciel, et les autres mystères; la vie de la Sainte-Vierge, celle des Saints, les huit béatitudes, les commandemens de Dieu, et enfin il leur enseignoit tout ce qu'ils étoient obligés de croire et de pratiquer. Au milieu des fers et dans sa prison, il vaquoit encore à ces fonctions de zèle.

» Lorsqu'on le retira d'ici pour le conduire à Pekin, il me laissa une instruction par écrit avec cette suscription : *Jean Sou à sa sage épouse. Vous êtes d'une santé foible, me dit-il, ayez soin de vous conserver pour le bien de ma famille; ne laissez passer aucun jour sans instruire mes enfans et mes domestiques de leurs obligations. Toutes nos actions doivent se faire, comme si nous étions devant le trône de Dieu même, c'est-à-dire, que nous ne devons en commencer aucune, qu'après nous être mis en sa présence. Implorez souvent l'assistance divine, sans laquelle nous ne pouvons rien; invoquez la très-sainte Vierge, afin d'obtenir par son intercession les grâces nécessaires pour persévérer dans l'exacte observation des commandemens de Dieu. Aussitôt que vous vous apercevez qu'il y a du mal à faire une chose, abstenez-vous-en sur le champ; si vous avez le malheur de tomber dans quelques fautes, qu'elles soient suivies d'un prompt repentir. Veillez sans cesse sur vous-même, et corrigez-vous de vos défauts. La pureté de cœur et l'humilité sont deux vertus essentielles : Jésus-Christ et sa sainte Mère nous en ont donné de grands exemples; efforcez-vous de les imiter. S'il survient quelque affaire difficile, prenez conseil de votre belle-sœur l'aînée, et vivez l'une et l'autre dans une parfaite intelligence. Il ne faut pas croire que les choses réussissent toujours au gré de vos desirs; abandonnez-vous à la conduite de Dieu; ce qu'il ordonnera sera toujours ce qu'il y a de*

meilleur ; faites souvent des actes de foi , d'espérance et de charité : ces trois vertus sont nécessaires en tout temps , mais surtout à l'heure de la mort. Dans cet endroit , mon mari me recommande de répéter sans cesse ce qu'il me marque , à ses enfans , à ses petits-fils et à ses domestiques ; puis il adresse ce qui suit à sa bru : *Vous êtes valétudinaire ; ne faites rien sans consulter votre mère ; obéissez-lui ; respectez-la ; vivez dans une union parfaite avec toute la famille ; appliquez-vous à diminuer le nombre de vos défauts ; fixez-vous dans la pratique de la vertu , et persévérez-y jusqu'au moment qu'il plaira à Dieu de vous retirer de ce monde.*

» Ensuite m'adressant la parole : *Pour ce qui regarde la maladie de mon fils , poursuit-il , n'en prenez point d'inquiétude ; soumettez-vous aux volontés du Seigneur , et attendez tout de sa miséricorde ; ayez grand soin de bien instruire des vérités chrétiennes tous nos enfans et leur postérité , afin que le christianisme se perpétue dans notre famille. Demandez sans cesse à Dieu cette grâce par l'intercession de sa sainte Mère , dont vous ne devez jamais abandonner le culte : c'est ce que je ne puis assez vous recommander. Pour ce qui est de moi , je reconnois que je suis un grand pécheur , la foiblesse même , et dénué de toute vertu ; cependant Dieu me comble de grâces , et il n'y a point de jour que je ne ressente des effets de sa protection. Que j'ai mal répondu aux desseins de sa miséricorde qu'il a eus sur moi ! car enfin , je sens que je tiens encore au monde et à la chair , et que je fais déshonneur à sa sainte loi. J'en ai la plus vive douleur , et toute ma ressource est dans sa bonté infinie , à laquelle je m'abandonne sans réserve avec un cœur véritablement contrit. Ne vous inquiétez point de ma situation présente , et ne pensez point à vous informer*

*dans la
somm
nous à
Mère ,
et obser
quième
calaire
que le
son épou
omis , pa
bien av
cette lett
taine et d
ment qu'
tous les j
mander à
au milieu
ce jeûne ,
le ciel. Fa
truire. Il y
je suis foib
en jour. J
moi-même
petits-fils
et je n'ai
comber à
secours de
je vous prie
mes péchés
avec patient
me retire a
» Oseroi
mis de don
souffrances
fendre la rel
n'est-ce pas
jours avant q*

dans la suite de ce qui regarde ma personne : nous semmes entre les mains de Dieu ; abandonnons-nous à son amour et à la protection de sa sainte Mère, cela suffit. Recevez cette lettre, sage épouse, et observez bien ce qu'elle contient. Rait l'an cinquième de Yong-tching, le 20 de la 3.^e lune intercalaire (le 10 de mai 1726.) Tel est le testament que le prince Jean a laissé à la pécheresse Cécile son épouse. Il y a encore quelques articles que j'ai omis, parce que le temps me presse, et que j'écris bien avant dans la nuit. Je lis et relis sans cesse cette lettre, que je regarde comme une marque certaine et de son amitié et de sa vertu. Depuis le moment qu'on l'arrêta ici, je n'ai pas cessé de jeûner tous les jours, à la réserve du Dimanche, pour demander à Dieu qu'il lui donnât la force de se soutenir au milieu de tant de tribulations. Je continue encore ce jeûne, pour le prier d'augmenter sa gloire dans le ciel. Fais-je bien en cela ? Je vous prie de m'instruire. Il y a trois ans que je n'ai pu me confesser ; je suis foible, et mes afflictions s'accroissent de jour en jour. Je perds un époux que j'aimois plus que moi-même : j'ai un fils dont l'esprit est affoibli, des petits-fils qui sont encore jeunes ; je manque de tout et je n'ai nulle ressource : je crains bien de succomber à tant de disgrâces ; j'ai grand besoin du secours de vos prières : intercédez donc pour moi, je vous prie, auprès de Dieu, afin qu'il me pardonne mes péchés, et qu'il me donne la force de supporter avec patience tant de diverses tribulations, ou qu'il me retire au plutôt de ce monde.

» Oserois-je vous demander encore s'il m'est permis de donner à mon mari le nom de *saint* ? Ses souffrances et sa mort sont l'effet de son zèle à défendre la religion, et de sa constance à y persévérer : n'est-ce pas là un vrai martyr ? J'apprends que trois jours avant que de mourir, il ne pouvoit plus prendre

de nourriture , et que cependant il faisoit ses prières à genoux ; que foible comme il étoit , et qu'après une prison de sept mois , il ait pu , la mort sur les lèvres , se prosterner ainsi devant le Seigneur , c'est ce qui me comble de joie et de consolation. Je remercie Dieu de nous avoir donné un si parfait modèle d'une sainte mort. »

Le reste de sa lettre ne contient que des demandes particulières , qu'il est inutile de rapporter. Elle m'écrivit encore une petite lettre que je reçus au commencement de mai de la même année , où elle dit que les mandarins les ont tous fait sortir de l'endroit où ils étoient , pour les renfermer dans un autre beaucoup plus étroit , sous prétexte qu'il sera plus aisé de veiller à leur sûreté , et d'empêcher que pendant la nuit on ne leur fasse quelque insulte.

« Nous voilà , dit-elle , au nombre de soixante-trois personnes resserrées dans dix-huit *kien* ; (un *kien* n'a que dix pieds de largeur sur douze de profondeur.) C'est vainement que nous avons représenté aux mandarins , qu'un si petit espace ne suffisoit pas pour loger tant de monde : ils nous ont répondu que nous pouvions bâtir dans la cour à nos dépens de petites maisons de terre , ou faire transporter celles que nous avons ajoutées aux casernes dont on nous retiroit ; mais n'ayant pas de quoi vivre , comment aurions-nous le moyen de bâtir ? Nous demandâmes ensuite , que du moins on nous donnât la même quantité de riz qu'on accorde dans tout l'Empire aux prisonniers. La réponse des mandarins fut que cela passoit leurs pouvoirs , et qu'il ne leur étoit pas permis de porter nos représentations au général , parce que leurs ordres se bornoient à nous faire changer de logement. Au milieu de tant de maux , ce qui m'afflige le plus , c'est que par ce changement de demeure , la chapelle se trouve hors de notre enceinte. Priez le Seigneur qu'il me

soutien
mes for
19 de l
Voilà
sère ce
touche
à tant d
secours
ils sont
et vous
j'ai reçu
pour sou
Pour
François
prisons s
On est as
mens née
pour leur
mandé d
fendre du
aussitôt à
chargé de
de la pris
rement ,
mestique
officier en
autre. Cel
Tchou de
maître ; il
en nomma
avoit appo
» maître ,
» tion ; il
» de vous
» trois cha
» lontiers
un bon mo

soutienne de sa main toute-puissante, qu'il augmente mes forces, et qu'il me pardonne mes péchés. Le 19 de la 3.^e lune. »

Voilà, mon révérend père, à quel excès de misère cette grande famille est réduite. Rien ne me touche tant que de n'être pas en état de procurer à tant de généreux confesseurs de Jésus-Christ, les secours nécessaires dans le délaisement général où ils sont, sans support, sans amis, sans ressource; et vous pouvez juger quelle a été ma joie, lorsque j'ai reçu la petite aumône que vous m'avez envoyée, pour soulager leur extrême indigence.

Pour ce qui est du prince Louis et du prince François, ils sont toujours ici reufermés dans deux prisons séparées, sous la garde du troisième regulo. On est assez exact à leur fournir chaque jour les alimens nécessaires; mais on n'a pas la même attention pour leurs vêtemens. Le prince François ayant demandé des habits doublés de peaux, pour se défendre du froid extrême de la saison, nous songeâmes aussitôt à les lui procurer, et François Tcheou fut chargé de les lui remettre. Il se présenta à la porte de la prison, mais l'officier de garde le chassa durement, et lui défendit de reparoître. Le zélé domestique ne se rebuta point; il attendit que ce cruel officier eût descendu la garde et fût relevé par un autre. Celui-ci fut plus doux et plus humain; il loua Tcheou de l'affection qu'il conservoit pour son ancien maître; il prit les habits et les fit passer par le tour, en nommant au prisonnier le domestique qui les lui avoit apportés. Peu après il vint le retrouver: « Votre » maître, lui dit-il, est très-sensible à votre attention; il n'a rien à vous donner; mais il m'a chargé » de vous dire, que s'il pouvoit détacher une des » trois chaînes qu'il a au cou, il vous en feroit volontiers présent. » L'officier avoit pris cela pour un bon mot du prisonnier, comme s'il eût voulu

faire entendre que tant de disgrâces ne lui avoient point abattu l'esprit ni le courage. Le domestique ne le prit pas de même, et il jugea que son maître lui souhaitoit le même bonheur qu'il avoit d'être enchaîné pour Jésus-Christ.

Il paroît que le prince Louis n'a fait jusqu'ici aucune demande ; il a même refusé un petit présent de diverses sortes de fruits que son ancien maître d'hôtel lui apportoit. L'officier voulant les faire passer dans la prison, il le pria, en le remerciant de son honnêteté, de dire au domestique qu'il feroit bien d'aller servir son nouveau maître, et de ne plus revenir : « Si l'Empereur, ajouta-t-il, venoit à découvrir ce que votre bonté vous a inspiré de faire en ma faveur, vous en souffririez et moi aussi. »

A l'égard des autres princes relégués dans les diverses provinces, le prince Paul est le seul dont nous ayons entendu parler. Le père Dacruz, jésuite chinois, nous en a donné, par une lettre qu'il nous a écrite, des nouvelles très-consolantes. Il mande qu'outre les gardes qui sont aux premières portes, les mandarins ont posté deux soldats immédiatement devant la prison, afin de lui ôter toute communication avec les personnes de dehors ; que l'un de ces soldats, également touché et de la patience de son prisonnier, et de ses entretiens sur les vérités chrétiennes, avoit pris la résolution d'embrasser la foi, dut-il lui en coûter la vie ; qu'il a reçu le baptême, et a eu l'adresse d'introduire deux fois dans la prison le Missionnaire chinois ; savoir, le 21 de novembre de l'année passée, et le 17 du mois suivant. C'est par le moyen de ce néophyte, que le prince Paul a eu la consolation de se confesser et de recevoir Notre-Seigneur. Ce fut par le même Missionnaire qu'il apprit la glorieuse mort des deux princes ses frères, et qu'il écrivit à ce sujet une lettre très-touchante et pleine des plus beaux sentimens à son
fils

fils unique
 Fourdan
 aller visi
 de Fo - k
 recevions
 illustre p
 Le 15
 Gabriel,
 un Chréti
 que la pr
 prison, e
 dame, non
 sans avoir
 médecin,
 pire à tou
 damnés à
 tant de per
 et manqua
 la vie, il
 jours dans
 les princes
 logés fort
 n'ont pour
 herbes salé
 ont-ils chac

Comme j
 une de la p
 a dessein de
 des vertus
 commencé
 employer be
 de la peine
 porte pour
 autre plus ré
 aux malades
 la cour, où
 Voilà, me

T. XI.

fil unique le prince Michel, qui est prisonnier à Fourdane. Comme ce Missionnaire est parti pour aller visiter les diverses chrétientés de la province de Fo - kien, il n'y a guère d'apparence que nous recevions de long - temps aucune nouvelle de cet illustre prisonnier.

Le 15 d'août de cette même année, le prince Gabriel, fils du quatrième prince Jean Ho, dépêcha un Chrétien de Fourdane, pour nous donner avis que la princesse sa mère venoit de mourir dans sa prison, et que peu de jours auparavant, une autre dame, nommée *Agnès Tchao*, étoit morte de même, sans avoir pu obtenir la permission de faire venir un médecin, ce qui est néanmoins permis dans l'Empire à tous les prisonniers qui ne sont point condamnés à la mort. Il n'est pas surprenant que parmi tant de personnes renfermées dans un espace si étroit, et manquant presque de tout ce qui est nécessaire à la vie, il y en ait eu déjà deux qui aient fini leurs jours dans un âge si peu avancé. Il est difficile que les princes résistent encore long - temps; ils sont logés fort à l'étroit, ils couchent sur la terre, ils n'ont pour toute nourriture qu'un peu de riz et des herbes salées; et sous un climat très-froid, à peine ont-ils chacun une couverture pour s'échauffer.

Comme je finissois ma lettre, j'en ai reçu encore une de la princesse Cécile. Elle me marque qu'elle a dessein de mettre sur le papier tout ce qu'elle sait des vertus du prince son époux; qu'elle a même commencé ce petit ouvrage, auquel il lui faudra employer beaucoup de temps, parce qu'elle a bien de la peine à écrire: c'est la seule raison qu'elle apporte pour excuser sa lenteur; mais j'en sais une autre plus réelle, c'est qu'elle a cédé sa petite chambre aux malades, et qu'elle s'est retirée dans un coin de la cour, où elle couche sous des nattes.

Voilà, mon révérend père, un précis de tout ce

que j'ai pu apprendre cette année de la situation de cette illustre famille, dont l'attachement à la foi et l'inébranlable constance au milieu de la plus vive persécution, ne peuvent manquer d'édifier tous ceux qui ont le cœur véritablement chrétien. Je la recommande à vos saints sacrifices, et suis avec beaucoup de respect, etc.

L E T T R E

Du père Parennin, missionnaire de la Compagnie de Jésus, au père Duhalde, de la même Compagnie.

A Pekin, ce 15 octobre 1734.

MON RÉVÉREND PÈRE,

La paix de N. S.

DANS toutes les lettres que vous me faites l'honneur de m'écrire, vous me demandez quelle est la situation présente de cette illustre famille tartare, qui gémit depuis tant d'années dans les fers, et dont la foi ne s'est jamais démentie au milieu des plus longues et des plus rudes épreuves. Vous auriez voulu savoir s'il ne s'étoit pas fait quelque changement à leur fortune; mais jusqu'ici je n'ai rien eu de positif à vous apprendre: ce n'est que l'année dernière qu'il y eut ordre de la cour de faire revenir à Fourdane ceux de ces princes qui avoient été exilés dans diverses provinces, où on les avoit enfermés dans d'étroites prisons. Cet adoucissement donna lieu de croire qu'on accorderoit quelque grâce à ceux qui étoient restés prisonniers à Fourdane. C'est ce qui arriva effectivement dans le temps qu'on osoit le

moins l'
contraire
pour le
son saint
Il y a
son prem
revue de
l'armée q
Kar, fils
Eluths. C
dane, jus
command
cruauté,
niers. Les
cutèrent
soldats de
chrétiens,
munication
ment tout
afin d'exar
billet ou q
placées dan
libres; let
ceux qui le
prendre la
aimoient m
deux de ces
aller tirer d
Le minis
là comme p
étoient réd
Ce spectacl
avec laquelle
sur la famil
Pekin, et qu
la commissio
des indignes

moins l'espérer, et que tout leur paroissoit le plus contraire. Voici l'occasion que Dieu a fait naître pour le soulagement de ces généreux confesseurs de son saint nom.

Il y a environ deux ans que l'Empereur envoya son premier ministre en Tartarie, pour y faire la revue des nouvelles troupes destinées à renforcer l'armée qui étoit aux mains avec le prince Tchong-Kar, fils et successeur de Tse-Vang-Raptan, roi des Eluths. Ce ministre à son retour passa par Fourdane, justement dans le temps que le général qui y commandoit redoubloit sa vigilance, ou plutôt sa cruauté, pour resserrer plus que jamais les prisonniers. Les mandarins qu'il chargea de ce soin exécutèrent durement ses ordres : ils changèrent les soldats de la garde, ils chassèrent ceux qui étoient chrétiens, ils interdirent aux prisonniers toute communication avec ceux de dehors, visitant exactement tout ce qu'on leur portoit pour leur repas, afin d'examiner si l'on n'y auroit pas caché quelque billet ou quelque lettre. Les princesses qu'on avoit placées dans un quartier séparé, n'étoient pas plus libres ; leurs gardes en refusoient l'entrée même à ceux qui leur portoit de l'eau ; et ne voulant pas prendre la peine de leur en porter eux-mêmes, ils aimoient mieux ouvrir la barrière, et permettre à deux de ces dames de sortir de l'enceinte, et d'en aller tirer dans un puits qui étoit voisin.

Le ministre dont je viens de parler, passant par-là comme par hasard, fut témoin du triste état où étoient réduites des personnes d'un rang si élevé. Ce spectacle le toucha, et il crut que l'indécence avec laquelle on traitoit ces princesses, rejaillissoit sur la famille impériale. Lorsqu'il fut de retour à Peking, et qu'il eut rendu compte à l'Empereur de la commission dont il avoit été chargé, il l'entretint des indignes traitemens dont on usoit à leur égard.

Mais comment s'y prit-il, et quels termes employa-t-il? c'est ce que nous ignorons; ce que nous savons de certain, c'est qu'il parla en leur faveur, et que deux jours après son arrivée, il y eut ordre de renvoyer à Fourdane les princes exilés dans les provinces. Cet ordre fut donné au Ping-pou, c'est-à-dire au tribunal des troupes, qui ne se pressa pas de l'exécuter.

Le neuvième prince, encore infidèle, étoit prisonnier à Tai-yuen-fou, capitale de la province de Chau-Si. Ses hauteurs avoient forcé les mandarins à le traiter plus durement qu'ils n'auroient fait s'il eût été plus modeste dans sa disgrâce. Il se souvenoit trop qu'il étoit né prince du sang, et il affectoit des airs trop fiers et trop impérieux avec des gens de qui il dépendoit, et qu'il ne cessoit pas de regarder comme ses esclaves.

Lorsque l'ordre fut arrivé de le renvoyer à son premier poste, les mandarins le tirèrent de son cachot, lui ôtèrent ses chaînes, lui permirent de se faire raser, l'équipèrent assez mal, et le firent conduire par une petite escorte jusqu'à Fourdane, d'où il étoit plus près que ses frères. Il y arriva le trente de la sixième lune de l'année dernière. Le général, qui est en faveur à la cour, bien qu'il soit de la même famille impériale, se trouva embarrassé, parce que l'Empereur n'avoit pas expliqué nettement ses intentions. Dans la crainte qu'il eût d'être disgracié lui-même, s'il traitoit trop favorablement le prince son parent, il ordonna qu'on l'enfermât dans la même prison où étoient son fils et ses neveux. Cet ordre fit entrer ce neuvième prince dans une espèce de fureur; il ne fut plus maître de lui-même, et prenant ce ton de fierté qui lui étoit naturel : « L'Empereur, mon maître et le vôtre, lui dit-il, » vient, par un bienfait singulier, de me délivrer » de mes chaînes; avez-vous ordre de me les rendre?

» Si vous
» ne l'av
échappa
pouvoien
passion.

Le trist
ral, émut
d'outre-p
de le gar
quoique p
infortuné
les-Christie
ligion insp
noire, qui
Le général
fut là un
Tou son fil
si édifiant
patience, q
lui ont don
cousins, qu
son, rendem
Le quatri
exilé à Cai-
Ho-nan, a
lune. Les ma
assez propre
les rigueurs
mettant pres
dération d'y
tenir compag
prince disgr
distingué qu'i
Cet emploi ré
nans-générau
doute le génér
dans un logem
princes exilés.

» Si vous avez cet ordre, montrez-le moi; si vous
» ne l'avez pas, je suis aussi libre que vous.» Il lui
échappa quelques autres paroles indiscrètes, qui ne
pouvoient partir que d'une tête troublée par sa
passion.

Le triste état de ce prince, loin d'aigrir le général, émut sa compassion; mais il craignoit toujours d'outré-passer ses pouvoirs. Le parti qu'il prit, fut de le garder dans son tribunal. Ce traitement, quoique plus modéré, parut encore trop dur à cet infortuné prince, qui n'étant point soutenu, comme les Chrétiens, par les motifs surnaturels que la religion inspire, tomba bientôt dans une mélancolie noire, qui dégénéra peu à peu en une vraie manie. Le général le fit lier et garrotter comme un fou. Ce fut là un surcroît d'affliction pour le prince Paul. Tou son fils, qui est chrétien. Ce jeune homme est si édifiant par sa douceur, par sa modestie et par sa patience, que ses gardes, tout infidèles qu'ils sont, lui ont donné le surnom de saint. Les princes ses cousins, qui demeurent avec lui dans la même prison, rendent le même témoignage à sa vertu.

Le quatrième prince nommé Jean Ho, qui étoit exilé à Cai-fong-fou, capitale de la province de Ho-nan, arriva à Fourdane le 21 de la septième lune. Les mandarins de Cai-fong l'avoient équipé assez proprement. Ils avoient tâché de lui adoucir les rigueurs et les amertumes de sa prison, en permettant presque tous les jours à des gens de considération d'y entrer par une porte dérobée pour lui tenir compagnie; ils respectoient encore dans ce prince disgracié ses qualités aimables, et l'emploi distingué qu'il exerçoit à l'armée lorsqu'on l'arrêta. Cet emploi répond à peu près à celui de nos lieutenans-généraux. Les mêmes raisons portèrent sans doute le général à le recevoir avec amitié. Il le mit dans un logement séparé, jusqu'à l'arrivée des quatre princes exilés.

Le général faisoit semblant d'ignorer que, des six princes qu'on attendoit, il n'en restoit plus que quatre, et que deux avoient déjà passé à une meilleure vie, savoir le second prince nommé *Jean Lou*, qu'on avoit exilé à Tsi-nan-fou, capitale de la province de Chan-tong; et le dixième nommé *Paul Chou*, qui étoit relégué à Nankin. Il n'y en avoit donc plus que deux qui devoient retourner à Fourdane, savoir *Stanislas Mou*, qui étoit le dernier de tous (1) et l'héritier de sa famille, qu'on avoit exilé à Sou-tcheou, dans la province de Kiang-nang; et le prince fils aîné de ce prince Xavier, qui mourut saintement en arrivant à Fourdane. Ce fils aîné avoit été relégué à Han-tcheou, capitale de la province de Tche-Kiang. Des raisons d'intérêt l'empêchèrent de suivre l'exemple de son père, et d'embrasser la foi. Il s'est imaginé que dans un changement de règne, il obtiendra la place qu'occupoit son grand-père, et cette chimérique espérance, dont il se flatte encore, le retient dans l'infidélité. Ces deux princes en revenant de leur exil, passèrent presque aux portes de Pekin, dont l'enceinte leur fut interdite. Ils furent reçus à Fourdane à peu près de la même manière que le quatrième prince.

Ceux de cette famille qui y ont toujours resté prisonniers, crurent toucher enfin au moment où l'on alloit rendre leur captivité plus douce; mais ils furent bien étonnés, lorsqu'ils apprirent que le général vouloit paroître ignorer la mort des deux princes qui manquoient. A la vérité, on ne la lui avoit pas fait savoir par une voie authentique, et pour en être informé juridiquement, il écrivit au tribunal des troupes

(1) Selon la coutume des Mant-cheoux, le dernier ou celui de la famille qui se trouve encore à la maison lorsque le père meurt sans qu'il ait eu son partage, hérite de tous les biens qui restent.

qui est à
on lui ma
nan-fou,
le généra
sur la ma
étoient ce
prendre p
il crut qu
une secon
mander c
les prince
fans, leur
étoient dé
lais, la r
n'étoit pas
que le trib
riaux à l'
voie de la
jugeroit à p

S'il se fu
on se seroi
port; mais
renvoyoit d
devoir du g
détermina
reur. On ne
voici quelle
13.^e lune,
cette année
» que vous
» pour si p
Cette rép
à la discrét
une nouvel
d'être trop
qu'il prit le
qui d'ailleurs

qui est à Pekin. Au bout d'un mois, il reçut réponse: on lui mandoit simplement que l'un étoit mort à Tsinan-fou, et l'autre à Nankin. Nouvel embarras pour le général, qui s'attendoit à recevoir des instructions, sur la manière dont il devoit traiter ces princes qui étoient confiés à sa garde. Ne sachant quel parti prendre pour se mettre à couvert de tout reproche, il crut que le plus sûr pour lui étoit de s'adresser une seconde fois au même tribunal, et de lui demander comment il devoit se conduire, tant avec les princes revenus de leur exil, qu'avec leurs enfans, leurs neveux, leurs femmes et leurs filles, qui étoient détenus encore en prison. Après bien des délais, la réponse du tribunal fut que cette affaire n'étoit pas de son ressort; que le général, de même que le tribunal, avoit le droit d'adresser des mémoires à l'Empereur; qu'il pouvoit employer cette voie de la manière qu'il lui plairoit, et quand il le jugeroit à propos.

S'il se fût agi d'une affaire agréable à l'Empereur, on se seroit disputé l'honneur de lui en faire le rapport; mais celle-ci étant d'une autre nature, on se la renvoyoit de part et d'autre. Dans le fond, c'étoit le devoir du général, et après bien des réflexions il se déterminâ enfin à envoyer son mémorial à l'Empereur. On ne sait en quels termes il étoit conçu; mais voici quelle fut la réponse qu'il reçut le 24 de la 13.^e lune, qui étoit la troisième fête de Pâques de cette année: « Disposez de ces gens-là de la manière » que vous jugerez la plus convenable: falloit-il » pour si peu de chose avoir recours à moi? »

Cette réponse équivoque abandonnoit ces princes à la discrétion du général, et c'est ce qui lui causoit une nouvelle inquiétude. Il craignoit également d'être trop sévère ou trop indulgent. Dieu voulut qu'il prît le parti que lui suggéra la compassion, et qui d'ailleurs pouvoit lui faire le plus d'honneur dans

le public, et dans l'esprit des princes sortis tous de la même tige, qui sont en grand nombre à Peking. Il commença par ôter les chaînes aux princes, et il leur permit de se faire raser, ce qui est pour des Tartares une consolation presque aussi grande que celle de se voir délivrés de leurs fers. Les dames eurent permission de sortir de leur enceinte, pour aller voir, les unes leurs époux, les autres leurs fils, leurs filles, leurs pères, etc. Vous devez juger que dans cette première entrevue, et après une séparation de tant d'années, il se répandit bien des larmes. Ces illustres confesseurs de Jésus-Christ rendirent à Dieu tous ensemble des actions de grâces pour cette première faveur, qui devoit, ce semble, être suivie de quelques autres. Ils auroient bien voulu terminer une si belle journée par un petit repas de conjouissance; mais leur pauvreté ne le leur permit pas, et ils se retirèrent chacun dans son premier poste, jusqu'à ce qu'on leur assignât un logement. Il est peu important de vous rapporter quel fut l'arrangement que prit le général pour placer toutes ces familles; mais l'intérêt que vous prenez depuis tant d'années à leurs souffrances, me fait croire que vous ne serez pas fâché d'apprendre jusqu'aux moindres circonstances qui les regardent.

La garnison de Fourdane, comme vous savez, n'est qu'un détachement des troupes des huit bannières qui sont à Peking; ce détachement est logé dans des casernes hors de la ville. Le général jugea qu'au lieu de placer toutes ces familles ensemble dans quelque grande maison de la ville, ce qui eût été incommode et gênant pour elles, il valoit mieux les distribuer dans chacun des détachemens qui porte le nom de la bannière dont il est sorti. Voici comme il les distribua.

Il mit la princesse Thérèse, veuve du feu prince Xavier, avec son fils aîné, la femme de son fils et

leurs
Pierre
jaune.
sonnes
rouge.
de sept
ième
sous la
famille
La quat
sous la
ième
mille,
furent n
Mais le
casernes
assigna
au fisc,
casernes

Voilà
ou prin
un seul
encore,
nécessai
mens. L
une cert
pour leu
en âge
places d
Mais ce
pas aux

Ces s
triste éta
les assiste
mais à pr
cours qu
légers, e

leurs enfans, sous la bannière blanche. Le puîné, Pierre Y, fut mis avec sa famille sous la bannière jaune. La seconde famille, composée de neuf personnes, fut mise sous la bannière blanche bordée de rouge. La troisième et la dixième famille, au nombre de sept personnes, sous la bannière rouge. La huitième et la neuvième famille, de neuf personnes, sous la bannière rouge bordée de blanc. La septième famille, de dix personnes, sous la bannière bleue. La quatrième et la sixième famille, de huit personnes, sous la bannière bleue bordée de rouge. La cinquième, la onzième, la douzième et la treizième famille, qui ne comprenoient que dix personnes, furent mises sous la bannière jaune bordée de rouge. Mais le général n'ayant pu trouver de place dans les casernes pour ces quatre dernières familles, il leur assigna dans la ville une maison qui avoit été adjudgée au fisc, et qui étoit beaucoup plus commode que les casernes.

Voilà, mon révérend père, soixante-douze princes ou princesses du sang impérial, qui n'ont pas même un seul domestique pour les servir. Trop heureux encore, si on leur fournissoit ce qui est absolument nécessaire pour leur nourriture et pour leurs vêtemens. Le général leur fait distribuer tous les mois une certaine quantité de riz; mais elle ne suffit pas pour leur subsistance. Il fait espérer à ceux qui sont en âge de porter les armes, de leur procurer des places de soldats quand il y en aura de vacantes. Mais cette espérance qu'il leur donne ne remédie pas aux besoins présents.

Ces seigneurs eurent soin de nous informer du triste état où ils se trouvoient : nous avons tâché de les assister, non pas selon l'étendue de nos désirs, mais à proportion de nos facultés, et des légers secours qui nous sont venus d'Europe. Je les appelle légers, eu égard au nombre de tant de princes et

de princesses , dont les souffrances et les besoins demandoient des secours bien plus abondans.

Peu de temps après qu'on eut élargi les prisonniers , la dame Ursule Ly fut attaquée d'un flux de sang qui l'emporta en peu de jours , sans qu'elle ait pu faire venir aucun médecin , faute d'avoir de quoi payer son honoraire. La princesse Catherine Na me fit savoir cette perte , en me demandant pour la défunte les suffrages de tous les Missionnaires , et les prières des Chrétiens. Elle marquoit que cette princesse leur avoit donné pendant sa maladie les plus grands exemples de piété , de patience , de confiance en Dieu , et de résignation à sa divine volonté ; qu'elle faisoit presque à tout moment des actes de contrition et d'amour de Dieu , et qu'enfin elle avoit rendu le dernier soupir en prononçant les saints noms de JÉSUS et de MARIE.

La conversion de cette dame est un des traits les plus marqués de la Providence. Elle avoit épousé le cinquième fils du regulo Sourniama , chef de l'illustre famille tartare , exilée à Fourdane. Son mari mourut assez jeune et sans enfans , dans un temps où il n'y avoit encore aucun Chrétien dans sa famille. Cette princesse demeura veuve dans la fleur de sa jeunesse. Elle n'eut pas plutôt achevé le temps de son deuil , qu'elle fut fortement sollicitée de contracter un nouveau mariage. Elle refusa constamment tous les partis qui s'offrirent , et déclara à ses parens que sa résolution étoit prise de passer le reste de ses jours dans la maison de son époux , où elle ne vouloit s'occuper que de sa douleur. En effet , elle ne sortoit presque jamais de sa maison , et s'étoit interdit toute communication avec ses parens , à la réserve de certains jours , auxquels la coutume de l'Empire et la bienséance ne permettent pas de se dispenser des devoirs ordinaires.

Lorsque le regulo , son beau-père , et toute la

famille
compr
ne ten
lien ; e
elle fût
alliance
Mais le
neveu ,
quelle
de la fa
à son p
d'une s
lendem

Ce q
disgrâce
pas plut
l'étroit
chrétien
continu
qu'on lu
qu'elle c
lui fut
instruite

Au ré
après sa
celles q
s'étoit c
le bord
Pour ce
de four
famille p
jours le
prières d
ville à Sin
le lieu de
changem
Sin-pou-

famille furent condamnés à l'exil, elle ne fut point comprise dans cette disgrâce commune, parce qu'elle ne tenoit plus à cette famille que par un assez foible lien; et elle en auroit été tout à fait détachée, si elle fût entrée dans une autre famille par une seconde alliance. Elle resta donc tranquille dans sa solitude. Mais le regulo ayant eu quelques démêlés avec son neveu, celui-ci alla déferer cette princesse, à laquelle on n'avoit pas pensé. Il y eut ordre aussitôt de la faire partir pour l'exil, et cet ordre fut donné à son propre accusateur, qui se chargea avec plaisir d'une si odieuse commission, et l'exécuta dès le lendemain avec dureté et sans nul ménagement.

Ce que cette princesse regarda alors comme une disgrâce, fut la source de son bonheur. Elle ne fut pas plutôt arrivée à Fourdane, qu'on la logea fort à l'étroit avec ses belles-sœurs et ses nièces, qui étoient chrétiennes. Les grands exemples de piété qu'elle eut continuellement devant les yeux, et les exhortations qu'on lui fit à propos, la touchèrent de telle sorte, qu'elle demanda instamment le baptême. Cette grâce lui fut accordée aussitôt qu'elle fut suffisamment instruite des vérités de la religion.

Au reste, le général ne traita pas cette princesse après sa mort, de même qu'il avoit traité ceux et celles qui avoient fini leurs jours dans la prison. Il s'étoit contenté de les faire enterrer dans le sable sur le bord de la rivière, et sans aucune cérémonie. Pour ce qui est de celle-ci, il ordonna aux bannières de fournir aux frais des funérailles. Tous ceux de la famille prirent le deuil, et après avoir gardé quelques jours le corps dans un cercueil, ils récitèrent les prières de l'Eglise, et l'accompagnèrent hors de la ville à Sin-pou-tse, qu'ils ont maintenant choisi pour le lieu de leur sépulture, jusqu'à ce qu'un heureux changement les rétablisse dans leur premier état. Sin-pou-tse est un petit hameau que ces princes

bâtirent quand on les chassa de Fourdane. C'est le seul morceau de terre qui leur reste en propre, et qu'on ne pensa pas à confisquer.

La douzième princesse, nommée Thérèse Hou, digne épouse du prince Joseph Ourtchen, me mandoit, il y a peu de jours, que le grand avantage qu'elle tirera du peu de liberté qu'on vient de lui accorder, sera d'approcher du sacrement de la pénitence, et de recevoir le corps de Notre-Seigneur, ne doutant point que quelque Missionnaire ne vienne incessamment les visiter. Elle ignore l'état de contrainte où nous sommes; car il n'est pas possible à un Missionnaire européen de sortir hors de Pekin. Nous espérons cependant leur envoyer bientôt un père chinois qui passera par Fourdane en qualité de médecin ou de marchand: mais il faut attendre qu'il soit de retour en cette ville. Ces princes ne sont pas d'ailleurs tellement libres, qu'on ne veille continuellement sur leur conduite, et c'est ce qui durera apparemment jusqu'à ce qu'ils aient obtenu de l'emploi.

Telle est, mon révérend père, la situation présente de cette illustre famille, dont je vous ai si souvent entretenu depuis onze ou douze ans, et dont l'on ne sauroit trop louer la foi et la constance au milieu de tant de disgrâces et d'afflictions. Au même temps qu'on apportoit ce léger adoucissement à leurs maux, nous étions à Pekin dans d'étranges inquiétudes. En voici le sujet.

Nous apprîmes que deux Missionnaires de l'ordre de saint Dominique venoient d'être arrêtés dans la province de Fo-kien: l'un qui s'y étoit caché depuis environ deux ans, et l'autre qui ne faisoit que d'y arriver de Manille. Interrogés l'un et l'autre par le tsong-tou sur le lieu d'où ils étoient partis pour venir dans sa province, le premier dit qu'il étoit venu de Canton, et sur le champ le tsong-tou le fit conduire par des

gardes
noit de

Le t
Mission
que les
à l'égar
mais il
tiens ch
sionnair
cachés
les ame
bannisse
quelque
termino
informé
un licen
traite au
de mort
l'Emper
la suite d
crimes,
tribunal
ou pour
Toutes le
par l'Em
le plus so
la senten
qu'elle ne
Ce gro
septième
en fûmes
avis différ
tsong-tou
sans aucu
lorsqu'il y
étoit dang
nous trouv

gardes à Macao. Le second ayant répondu qu'il venoit de Manille, y fut renvoyé.

Le tsong-tou traita assez humainement ces deux Missionnaires; ce qu'on attribue à la crainte qu'il eut que les habitans de Manille n'usassent de représailles à l'égard des Chinois qui fréquentent leurs ports; mais il fit éclater toute sa sévérité contre les Chrétiens chinois qui avoient favorisé l'entrée des Missionnaires dans la province, ou qui les avoient cachés dans leurs maisons. La prison, les chaînes, les amendes pécuniaires, les coups de bâton, le bannissement, furent les peines qu'il décerna pour quelques-uns d'eux. S'il s'en fût tenu là, l'affaire se terminoit sans bruit, et la cour n'en auroit pas été informée: mais comme il condamna à être étranglé un licencié chrétien, dont la maison servoit de retraite aux deux Missionnaires, et qu'une sentence de mort ne peut s'exécuter sans un ordre exprès de l'Empereur, il fut obligé d'envoyer la sentence avec la suite de ses procédures au tribunal souverain des crimes, afin qu'après l'avoir revue et confirmée, le tribunal la présentât à l'Empereur pour la ratifier, ou pour donner tel ordre qu'il jugeroit à propos. Toutes les sentences de mort doivent être confirmées par l'Empereur: quelquefois il augmente la peine, le plus souvent il la diminue; mais d'ordinaire il laisse la sentence telle qu'elle est, parce qu'il n'arrive guère qu'elle ne soit conforme aux lois de l'Empire.

Ce gros paquet du tsong-tou arriva à Pekin le septième de la cinquième lune. Aussitôt que nous en fûmes informés, la crainte fut commune, et les avis différens. Plusieurs croyoient que la sentence du tsong-tou seroit simplement confirmée par le tribunal sans aucune addition, comme c'est assez la coutume lorsqu'il y procède de bonne foi. Ils ajoutoient qu'il étoit dangereux, dans les tristes conjonctures où nous nous trouvions, de paroître nous intéresser à cette

affaire ; que ce seroit attirer sur tous tant que nous sommes , une tempête qu'il ne seroit pas aisé d'apaiser , et que le souverain tribunal en étant déjà saisi , il seroit tout à fait inutile d'avoir recours à la clémence de l'Empereur. Je convenois assez de ce dernier article ; mais mon avis étoit qu'on ne devoit pas abandonner une pareille affaire aux *chou-pan* du tribunal , c'est-à-dire , à ceux qui sont chargés de dresser la minute des réponses que fait le tribunal : car ce sont de vraies harpies qui ont cent moyens d'embrouiller une affaire , pour s'enrichir aux dépens des malheureux. Je crus donc qu'il falloit se servir de quelque entremetteur habile qui trouvât le moyen de gagner ces gens-là à peu de frais , et mon sentiment fut suivi. Il étoit temps de négocier avec ces âmes vénales. On trouva qu'ils avoient déjà dressé leur minute avec une malignité capable de mettre la mission dans le plus grand danger où elle ait encore été. Les trois présidens n'auroient pas même balancé à la signer , de peur de paroître favoriser les Européens , dans une affaire positivement contraire aux volontés et aux ordres de l'Empereur.

Ils avoient inséré dans leur minute , que puisque le tsong-tou de la province de Fo-kien , avoit découvert des Européens cachés dans leur province , il étoit naturel de croire qu'il y en avoit pareillement de cachés dans toutes les autres (et en effet il y en avoit plusieurs), et qu'il falloit ordonner les recherches les plus exactes , généralement dans toutes les provinces de l'Empire. Cela seul étoit capable de nous perdre , et eût donné lieu à l'Empereur de mettre en exécution les menaces qu'il nous fit , dans l'audience que nous eûmes le 18 mars de l'année dernière.

Les entremetteurs que nous avions chargés de traiter avec ces gens-là , dissimulèrent adroitement ce danger , et ne firent paroître aucun empressement , surtout quand ils aperçurent que pour réformer la

minute
Ils insi
Europ
ce qui
cette a
qu'il n
Mais il
des liai
prendre
état de
nous le
égard à
souvien
se retros
positif s
pour ré
chir dan
dirent p
ne rien v
d'une sor
ils , pour
ils propo

La pro
sentence
tou de fa
renvoyé
Missionn
un homm
dans cet
corrompr
ajoutèren
de Fo-kie
tou , et de
roit le jete
bien des a

La seco
de dresser

minute, ils demandoient une somme considérable. Ils insinuèrent habilement dans l'entretien, que les Européens de la cour ne prenoient point d'intérêt à ce qui étoit arrivé dans une province si éloignée; que cette affaire ne les regardoit en nulle manière, parce qu'il n'y avoit aucun des leurs qui y fût impliqué. Mais il n'en est pas de même de nous, ajoutèrent-ils; des liaisons de parenté et d'amitié nous obligent d'y prendre part. Vous savez que nous ne sommes pas en état de pousser notre reconnaissance aussi loin que nous le souhaiterions; mais si vous voulez bien avoir égard à la médiocrité de notre fortune, nous nous en souviendrons en temps et lieu, et où est-ce qu'on ne se retrouve pas? Après quoi, sans rien répondre de positif sur les quinze cents livres qu'on demandoit pour réformer la minute, ils les menèrent se rafraîchir dans le cabaret voisin. Là, les choupan se rendirent plus traitables qu'au tribunal, et feignant de ne rien vouloir pour eux-mêmes, ils se contentèrent d'une somme assez modique, uniquement, disoient-ils, pour adoucir leurs camarades; puis d'eux-mêmes ils proposèrent deux voies d'accommodement.

La première, dirent-ils, c'est de renvoyer cette sentence d'où elle est venue, et d'ordonner au tsong-tou de faire savoir à la cour, par quelle raison il a renvoyé sans châtement les plus criminels (les deux Missionnaires européens) et a condamné à la mort un homme bien moins coupable qu'eux; on insinuera dans cet ordre qu'on le soupçonne de s'être laissé corrompre par l'argent des étrangers. En même temps, ajoutèrent-ils, il faudra avoir ici, et dans la province de Fo-kien, des gens capables d'accuser le tsong-tou, et de soutenir leurs accusations. Alors on pourroit le jeter dans de terribles embarras, et lui susciter bien des affaires.

La seconde voie plus courte et moins éclatante, est de dresser une nouvelle minute, où, sans rien ajou-

ter à la sentence que le tsong-tou a prononcée, on dise que cette affaire n'a pas besoin d'autre délibération, et que la sentence doit être exécutée selon sa forme et teneur; car, ajoutèrent-ils, comme il a jugé selon les lois, auxquelles le tribunal est également soumis, il n'est pas possible de diminuer les peines qu'il a décernées; il n'y a que l'Empereur qui puisse accorder la grâce à un coupable qu'on a condamné à mort. Mais en quoi nous pouvons le servir, c'est en ménageant tellement les choses, que la réponse du tribunal, confirmée par l'Empereur, ne puisse arriver dans la province de *Fo-kien* assez à temps pour être exécutée dans l'automne prochain. Cette saison étant écoulée, l'exécution sera nécessairement remise à l'automne suivant, et pendant ce temps-là il peut arriver une amnistie générale, ou bien l'on pourra trouver quelque moyen de faire commuer la peine de mort en celle de l'exil.

Les entremetteurs acceptèrent ce second moyen, et déposèrent en main tierce deux cents livres que nous leur avions données sous main, et dont ces petits officiers du tribunal se contentèrent. Moyennant quoi ils promirent de faire passer une minute qui n'intéresseroit que ceux qui étoient déjà condamnés, et auxquels on ne pouvoit rendre aucun service.

En effet, ils la dressèrent assez favorable, et la montrèrent au premier président chinois nommé *Tchang-tchao*. Ce président refusa de la signer, et donna ordre qu'on commençât par lui apporter les anciennes accusations faites contre les Chrétiens par Moan-pao, en l'année 1724, et les ordres que l'Empereur avoit donnés à cette occasion. Cette réponse tendoit à remuer de nouveau une affaire fâcheuse, et c'est ce qu'il étoit très-important d'éviter.

Les chou-pan ne répondirent qu'en termes généraux sur ces accusations, sans cependant les montrer, et ils promirent de réformer leur minute, à laquelle

laquelle
sant tou
ment, c
province
mandari
cette pr
Europée
n'étant p
les chou
pour la f
quoi il n
ler avec
tribunal,
à tout ce

Ainsi l
1734), l'
qu'il pron

» tomne;
» sa form
ajouté qu
pan euren
pêche just
qu'ils fire
damne à r
née. On v
prochain p

A peine
arriva une
d'ici, dans
du ressort
se nomme
nos pères p
sécution co
lignité d'un
néophyte d
de l'accuser
tribuer à la

T. XI.

laquelle ils ne changèrent que les expressions, y laissant toujours le même sens. Ils y ajoutèrent seulement, qu'il falloit donner ordre au tsong-tou de la province de Fo-kien, de punir la négligence des mandarins de Hia-men ou Emouy, port de mer de cette province, pour y avoir laissé débarquer deux Européens venus de Manille. Le président chinois n'étant pas encore satisfait de cette nouvelle minute, les chou-pan choisirent un jour qu'il étoit absent pour la faire signer au président tartare, moyennant quoi il n'osa plus chicaner, de crainte de se brouiller avec le tartare qui tient le premier rang dans le tribunal, et donne presque toujours le mouvement à tout ce qui s'y détermine.

Ainsi le septième de la septième lune (5 août 1734), l'affaire fut portée à l'Empereur, et voici ce qu'il prononça : « Que le lettré soit étranglé en au- » tomne; du reste que la sentence s'exécute selon » sa forme et teneur. » L'Empereur n'ayant point ajouté qu'on se pressât d'envoyer l'ordre, les chou-pan eurent le pouvoir de différer le départ de la dé- pêche jusqu'à une vingtaine de jours, et c'est ce qu'ils firent; au moyen de quoi la sentence qui condamne à mort le lettré, ne s'exécutera pas cette année. On verra ce qui se pourra faire d'ici à l'automne prochain pour lui sauver la vie.

A peine cette affaire étoit-elle terminée, qu'il en arriva une autre également fâcheuse, à trois journées d'ici, dans deux villes du troisième ordre qui sont du ressort de Pao-ting-fou. La première de ces villes se nomme *Cao-yang*, et la seconde *Gin-kieou*, où nos pères portugais ont d'anciennes missions. La persécution commença il y a quelques mois par la malignité d'un infidèle, qui dressa un piège à un bon néophyte de la campagne, pour avoir un prétexte de l'accuser aux tribunaux. Il lui proposa de contribuer à la construction d'une petite pagode qu'il

vouloit élever dans son village, ou du moins de lui vendre du bois de chauffage pour faire cuire les briques, les tuiles, et les autres matériaux nécessaires pour bâtir cet édifice.

Sur le refus que fit le néophyte, il dressa une accusation remplie de calomnies contre la religion, et alla la présenter au gouverneur de Cao-yang, qu'il savoit être ennemi déclaré des Chrétiens. Celui-ci, sans autre examen, envoya saisir l'accusé, l'enchaîna, et on enleva de sa maison les livres, les croix, les images, les chapelets, et les autres symboles de la piété chrétienne, qui furent regardés du mandarin comme la conviction des crimes dont le néophyte étoit accusé. Dans l'interrogatoire, il lui fit plusieurs questions captieuses; il lui demanda, entre autres choses, comment il avoit osé embrasser une secte fautive et réprouvée de l'Empereur: qui l'avoit baptisé; quels étoient ses complices, etc. Toutes ces questions étoient accompagnées de soufflets et de beaucoup d'autres mauvais traitemens. Le néophyte, sans se troubler, répondit simplement, que la loi qu'il suivoit étoit très-sainte, et que tous ceux qui la professoient comme lui, s'en faisoient honneur. Cette réponse, toute modeste qu'elle étoit, ne servit qu'à aggraver davantage le gouverneur, qui fit arrêter sur le champ plusieurs autres Chrétiens, et qui informa aussitôt les grands mandarins de la province, de l'heureuse découverte qu'il venoit de faire.

Cet éclat nous jeta dans de cruelles inquiétudes: nous mêmes en mouvement tous nos amis, et ce ne fut pas sans faire des dépenses assez considérables; les Chrétiens qui sont le plus à leur aise en firent encore de plus grandes, sans qu'on ait pu adoucir le gouverneur en faveur des prisonniers. Il n'y en eut que quelques-uns, accablés de maladie ou de vieillesse, qu'il fit élargir sous caution, parce que s'ils fussent morts dans la prison avant l'interrogatoire

juridiqu
fâchense
encore é
tances, c
rai vous
Vous
la contra
vous être
nemis de
nous avo
la maison
droits où
présence.
aux mori
lions que
que nous
endroits c
parussent
père Julie
dimanches
continué
nous pren
foule. Enf
troubles q
n'avons pa
cessé de c
çais sont ch
puis la onz
née, on co
enfans qui
nions se m
rité peu de
recueilleroi
Providence
montagnes
Quang, où
Chrétiens s

juridique et le jugement définitif, il se seroit attiré une fâcheuse affaire. Comme cette persécution n'est pas encore éteinte, et que j'en ignore bien des circonstances, ce ne sera que l'année prochaine que je pourrai vous en informer plus en détail.

Vous jugez assez, mon révérend père, quelle est la contrainte où nous vivons, et combien nous devons être attentifs à ne donner aucune prise aux ennemis du nom chrétien. Depuis le mois de mars nous avons été long-temps sans oser guère sortir de la maison, que pour aller au palais, et aux autres endroits où le service de l'Emperere demandoit notre présence. Lorsqu'il falloit administrer les sacremens aux moribonds, nous autres Européens, nous n'allions que dans les lieux où il n'y avoit point à craindre que nous fussions surpris; mais à l'égard des autres endroits où il n'étoit pas prudent que des Européens parussent, on y envoyoit le père Matthieu Lo, ou le père Julien Tchín, tous deux jésuites chinois. Les dimanches et les fêtes, les Chrétiens n'ont pas discontinué de venir à l'église : la seule précaution que nous prenions, étoit de ne pas les laisser sortir en foule. Enfin, nonobstant tous ces mouvemens et ces troubles qui se sont succédé les uns aux autres, nous n'avons pas été tout à fait dans l'inaction. On n'a pas cessé de cultiver les missions dont les jésuites français sont chargés, soit ici, soit à la campagne. Depuis la onzième lune jusqu'à la huitième de cette année, on compte onze cent cinquante-sept adultes ou enfans qui ont été baptisés : le nombre des communions se monte à six mille deux cents. C'est à la vérité peu de chose en comparaison des fruits que l'on recueillerait si cette mission étoit plus paisible. La Providence vient de nous ménager un asile dans des montagnes inaccessibles de la province de Hou-Quang, où les Missionnaires et un grand nombre de Chrétiens seront à l'abri de la persécution présente :

voici ce qui a donné lieu à ce nouvel établissement.

Lorsque la persécution qui s'étoit élevée dans la province de Fo-kien s'étendit par toute la Chine, et qu'on obligea les Missionnaires de sortir des différentes provinces, et de se retirer à Canton, je fis savoir au révérend père Hervieu, notre supérieur, qui se vit forcé de quitter la province de Hou-Quang, que j'enverrois de temps en temps d'anciens Chrétiens respectables par leur vertu et par leur capacité, pour visiter ces chrétientés, et examiner si les catéchistes qu'il y laissoit, remplissoient exactement leurs devoirs. La première visite que je fis faire, produisit un autre bon effet : elle rendit les catéchistes très-attentifs à leurs obligations, et fut d'une grande consolation pour les nouveaux fidèles. Les chefs de différentes chrétientés m'écrivirent pour me marquer leur reconnoissance de ce secours, qui leur étoit venu si à propos de la capitale.

Quelque temps après, le chef de la chrétienté de Siang-Yang, cherchant à se dérober aux recherches rigoureuses qui se faisoient par l'ordre des mandarins, prit la résolution de se retirer dans des montagnes qui sont au nord de cette grande province, à sept lieues de Cou-tching, ville du troisième ordre, où l'on entretient une garnison. Il savoit qu'il y avoit là des terres qui n'ont point été cultivées depuis un siècle, que les propriétaires n'y habitoient pas, et qu'ils étoient disposés à s'en défaire à bon compte. Il y acheta une petite vallée qui ne lui coûta que soixante écus romains, et ayant fait défricher une partie de ces terres, il les distribua à de pauvres familles chrétiennes.

C'est ce qui me fit naître la pensée d'y faire un petit établissement qui pût servir de retraite aux Chrétiens de la province, et aux Missionnaires qui y viendroient secrètement exercer leurs fonctions. Je chargeai de cette commission un bachelier chrétien,

homme
mois fur
trat fait
sceaux d
vallée fo
à celle q
Ces mon
dire, m
bordées
à un plat
qui ne p
avoir pas
tagnes fo
elles son
met. Qu
étendu,
sont si g
ne sera p

Cette a
qui avoie
tirent de
montagn
chelier c
dont ces
prévu ce
que les a
et la poss
qui les av
lier chré
de si fré
pleurésie
de tous l
m'affligea
ciens cat
la distribu
mens, et
server.

homme habile et expérimenté dans les affaires. Trois mois furent à peine écoulés, qu'il m'apporta le contrat fait en son nom en bonne forme, et scellé des sceaux du mandarin du lieu. On lui avoit vendu une vallée formée par deux montagnes, laquelle aboutit à celle que le chef des Chrétiens avoit déjà achetée. Ces montagnes se nomment *Mou-pan-chan*, c'est-à-dire, *montagnes du plat de bois*, parce qu'elles sont bordées d'arbrisseaux, et que leur sommet ressemble à un plat. Pour y arriver, il faut traverser des torrens qui ne peuvent souffrir ni ponts ni barques. Après avoir passé ces torrens, il s'agit de grimper ces montagnes fort escarpées, au travers des broussailles dont elles sont couvertes, depuis la racine jusqu'au sommet. Quand on y est parvenu, on trouve un pays fort étendu, rempli de beaux arbres, et dont les terres sont si grasses, que de plus de quatre ou cinq ans il ne sera pas nécessaire d'y mettre du fumier.

Cette affaire fut à peine terminée, que des infidèles qui avoient un riche bachelier à leur tête, se repentirent de s'être laissé prévenir dans l'achat de ces montagnes. Ils résolurent d'en faire un crime au bachelier chrétien, et allèrent l'accuser aux mandarins dont ces montagnes dépendent. Comme on avoit prévu cette accusation, on prit de si bonnes mesures, que les accusateurs furent déboutés de leur demande, et la possession de ces terres confirmée aux Chrétiens qui les avoient achetées. Malheureusement le bachelier chrétien qui n'étoit pas accoutumé à faire à pied de si fréquens et si rudes voyages, fut attaqué d'une pleurésie dont il mourut, regretté universellement de tous les fidèles. Pour suppléer à cette perte qui m'affligea beaucoup, je continuai d'y envoyer d'anciens catéchistes en qualité de visiteurs, qui firent la distribution des terres, qui dressèrent des réglemens, et qui établirent des chefs pour les faire observer.

En l'année 1729, un grand mandarin du palais présenta, au mois de septembre, un mémoire à l'Empereur, par lequel il lui représentoit qu'il y avoit un trop grand nombre d'Européens à Pekin; que plusieurs étoient inutiles, et ne s'occupoient qu'à surprendre les Chinois, pour leur faire embrasser la loi chrétienne; qu'il y en avoit dans les provinces qui se cachoit chez leurs disciples; que plusieurs églises n'avoient pas encore été converties en des usages utiles au public, etc. Sur ces remontrances, l'Empereur appela un de ses ministres, et s'étant fait apporter les réglemens qu'il avoit faits, au sujet de l'accusation intentée contre les Européens par le tsong-tou de Fo-kien, il donna de nouveaux ordres si secrets, qu'il ne nous fut pas possible d'en rien découvrir. Tout ce que nous pûmes faire, fut d'avertir au plutôt les Missionnaires qui étoient dans les provinces, de se tenir bien cachés, ou de se retirer sur leurs barques. Les recherches se firent dans la province de Hou-Quang, avec tant d'exactitude, que le père le Cou-teux, qui y demeuroit depuis quelques années, fut obligé de se retirer à Canton. Cet orage passé, ce père sollicita fortement les supérieurs de le renvoyer dans la province; mais ils lui trouvèrent la santé si affoiblie par l'âge et par les fatigues, qu'ils ne jugèrent pas à propos de se rendre à ses instances. Ils nommèrent le père Labbe pour le remplacer, en lui permettant seulement de conduire son successeur dans la province, de l'installer dans les chrétientés, et de revenir aussitôt à Canton pour s'y rétablir, s'il étoit possible. Ce père étoit mûr pour le ciel: deux jours après qu'il eut quitté le père Labbe, il tomba malade, et eut la consolation de mourir au milieu de ses chers néophytes.

Ainsi le père Labbe est le premier Européen qui ait pénétré dans ces affreuses montagnes, que le père Hervieu appeloit *les Cevennes* de la Chine. Il en prit

possessi
mois d'a
année, j
un expr
bénédic
sement.
rens qua
la visite
ministre
tiens, et
naire, q
les endr
met à au
ailleurs,
convertir
habitée q
qu'en son
Chrétiens
la suite,
Supérieur
le père K
que trent
plus estim
sa modest
Chinois p
d'autre m
l'Empereu
s'aideront
passera la
tagues, et
de la pro
cette miss
suis avec b

possession au mois d'octobre 1731. Il y retourna au mois d'août de l'année 1732, et le 2 mars de cette année, j'ai reçu de lui une lettre qu'il m'a envoyée par un exprès, où il me fait un détail bien consolant des bénédictions que Dieu répand sur ce nouvel établissement. Il avoit divisé ces montagnes en huit différens quartiers, qui ont chacun leur catéchiste. Dans la visite qu'il en a faite, il a eu la consolation d'administrer les sacremens à un grand nombre de Chrétiens, et y a fait bâtir une maison pour le Missionnaire, qui servira d'école pendant son absence. Dans les endroits où il n'y a que des Chrétiens, on ne permet à aucun infidèle de s'établir; et si l'en trouve ailleurs, il espère, avec la grâce du Seigneur, de les convertir à la foi; ainsi toute cette contrée ne sera habitée que par les adorateurs du vrai Dieu. Il ajoute qu'en sortant de ces montagnes il y laissa six cents Chrétiens; que ce nombre augmentera beaucoup dans la suite, et que pour cette raison il a écrit au père Supérieur-général, pour le prier de lui envoyer le père Kao, jésuite chinois. Ce père qui n'a guère que trente ans, a l'esprit excellent, et est encore plus estimable par sa piété, par sa prudence et par sa modestie. Dieu veuille nous procurer parmi les Chinois plusieurs sujets semblables: je ne vois point d'autre moyen de soutenir cette mission, tandis que l'Empereur régnant sera sur le trône. Ces deux pères s'aideront réciproquement l'un l'autre, le père Labbe passera la plus grande partie de l'année dans ces montagnes, et le père Kao visitera toutes les chrétientés de la province sans aucun risque. Je recommande cette mission chancelante à vos saints sacrifices, et suis avec bien du respect, etc.

L E T T R E .

Du père Parennin, missionnaire de la Compagnie de Jésus, au père Duhalde, de la même Compagnie.

A Pekin, ce 22 octobre 1736.

MON RÉVÉREND PÈRE,

La paix de N. S.

Vous apprîtes par ma dernière lettre, que l'Empereur avoit enfin procuré plus de liberté aux princes chrétiens qui ont été si long-temps prisonniers à Fourdane; qu'il les y avoit laissés sans emploi, et que toute la grâce que le général leur faisoit espérer, c'est que quand il y auroit quelques places de soldat vacantes, il les donneroit à ceux qui sont en état de porter les armes.

Dès que ces généreux Chrétiens se virent un peu plus libres, leur premier soin fut de nous écrire. Ils gémissent sur les conjonctures présentes, qui ne nous permettent pas de sortir de Pekin, et ils nous prioient de leur envoyer du moins le père Louis Fan, jésuite chinois, pour leur administrer les sacremens, et leur apporter quelques secours autant que nos facultés pourroient nous le permettre: car, disoient-ils, « nous sommes sortis de prison à demi-vêtus, et nous nous trouvons sans aucune ressource. Nous avons beau solliciter le général des troupes de cette contrée, de demander à l'Empereur ce qu'il veut faire de nous, il remet cette affaire de jour en jour, et par ses délais continuels, il fait assez paroître qu'il n'est pas trop bien disposé à notre égard. Après

tout, c
prêtre
combien
coupable
mettre
frances
Tou
virent,
termes
ment d
et de r
s'imagin
pas pou
à les sa
vieillars
exil, et
lettres c
fesseurs
Pekin p
doient,
Il s'exc
blesse;
tantes p
il est tr
encore p
jours av
rendu co
commun
jugeoit r
Les p
avec moi
mettre p
avons, t
que celle
Nous eûr
le père L
qui depui

tout, ce qui presse le plus, c'est la présence d'un prêtre, dont nous avons un extrême besoin. De combien de péchés ne sommes-nous pas peut-être coupables aux yeux de Dieu, pour n'avoir pas su mettre à profit les ennuis, les rigueurs et les souffrances d'une si longue prison ! »

Toutes les lettres que ces illustres exilés nous écrivaient, étoient conçues à peu près dans les mêmes termes, et ils marquoient tous le même empressement de se purifier par le sacrement de la pénitence, et de recevoir Notre-Seigneur : mais parce qu'ils s'imaginèrent que de simples lettres ne suffiroient pas pour vaincre les difficultés qu'on auroit peut-être à les satisfaire, ils eurent recours à Marc Ki, ce bon vieillard qui leur a rendu tant de services dans leur exil, et dont j'ai si souvent parlé dans les premières lettres où je vous ai entretenu de ces généreux confesseurs de Jésus-Christ ; ils le prièrent d'aller à Pekin pour presser l'exécution de ce qu'ils demandoient, et de leur rendre encore ce dernier service. Il s'excusa d'abord sur son grand âge et sur sa foiblesse ; mais enfin ne pouvant résister à leurs instantes prières, il partit avec fort peu d'argent (car il est très-pauvre, et ceux qui l'envoyoient étoient encore plus pauvres que lui). Il arriva ici quelques jours avant les fêtes de Noël. Après nous avoir rendu compte de sa commission, il se confessa et communia pour se disposer à une sainte mort, qu'il jugeoit n'être pas fort éloignée.

Les pères portugais, que je consultai, conclurent avec moi qu'il falloit renvoyer Marc Ki, et lui remettre pour ces princes toutes les aumônes que nous avions, tant celles qui nous sont venues de France, que celles que nous avons pu ramasser d'ailleurs. Nous eûmes aussi moins de difficulté à leur envoyer le père Louis Fan, parce que le nouvel Empereur, qui depuis trois mois étoit monté sur le trône, avoit

un beau naturel, et nous donnoit lieu de croire qu'il seroit plus favorable à la religion et aux Européens, que l'empereur Yong-tching son père.

Ce Missionnaire partit avec un domestique peu de jours après l'Épiphanie; il essuya un très-mauvais temps pendant son voyage, et comme il n'est pas d'une complexion robuste, à peine fut-il arrivé à Fourdane, qu'il tomba malade. Il se logea fort à l'étroit chez Marc Ki, dans les casernes mêmes des soldats, où il étoit très-difficile de le secourir. Les princes chrétiens nouvellement sortis de prison, n'étoient pas logés plus au large dans les maisons de louage qu'ils habitoient dans la ville. Il n'y avoit que le prince Michel Chou, fils du prince Paul (mort dans les prisons de Nankin), qui fût logé assez commodément avec les petits-fils du troisième prince Jean, et leur mère Agnès. Ils firent transporter le Missionnaire dans leur maison, où rien ne lui manqua que de bons remèdes. La foiblesse de son tempérament, jointe à sa maladie, le retint au lit près de deux mois, sans pouvoir administrer les sacrements, qu'à ceux des deux familles chez lesquelles il logeoit; encore fallut-il pour cela profiter des intervalles où il se trouvoit moins mal. A peine fut-il un peu rétabli, qu'il se livra tout entier à ses fonctions; mais il ne les pouvoit remplir qu'avec de grandes précautions et lentement.

Il en restoit encore quelques-uns, dont il n'avoit pu contenter la dévotion, lorsque des lettres venues coup sur coup de Peking, apprirent la persécution qui venoit de s'y élever contre la loi chrétienne. Elles portoient que dans toutes les bannières, on recherchoit avec une extrême sévérité ceux des Mant-cheoux ou des Chinois qui étoient Chrétiens, qu'on les rouoit de coups pour les faire renoncer à leur religion, et que les mêmes ordres viendroient bientôt pour Fourdane. La prudence demandoit

que
et qu
sein;
aux p
tinren
ses fo
qu'à c
proch
père
voyer
» vou
» l'or
» cha
» fair
» lem
» rien
» dre
» ma
» exp
» don
Ce
prince
aux ra
manda
opposi
leur di
gné. Je
tail de
et de la
vous ré
sieurs d
Je ne
dinaire
n'ait p
prince
Le père
que l'é

que le père Fan quittât sur le champ cette place, et qu'il retournât à Peking, et en effet c'étoit son dessein; mais les princes accoutumés depuis long-temps aux plus rudes épreuves, s'y opposèrent, et le retinrent encore quelque temps, afin qu'il continuât ses fonctions. Il eut pour eux cette déférence, jusqu'à ce qu'un des premiers mandarins de Fourdane, proche parent du prince Michel chez qui logeoit le père Fan, alla voir ce prince, et le pressa de renvoyer au plutôt ce Chinois sans aveu. « Au lieu de vous en prier, lui dit-il, je pourrois en donner l'ordre; un seul mot de ma part suffiroit pour le chasser honteusement; mais je ne veux pas vous faire cet affront: vous savez ce qui se passe actuellement à la cour; vous dites que vous ne craignez rien, je le crois; car vous n'avez plus rien à perdre; mais moi je crains pour mon emploi, pour ma famille, et encore pour vous-mêmes, qui vous exposez imprudemment à rentrer dans la prison dont vous ne faites que de sortir. »

Ce discours du mandarin n'effraya nullement le prince Michel, et il eut bien de la peine à se rendre aux raisons du père Fan, qui appuyoient celles du mandarin. Ce Missionnaire craignant de nouvelles oppositions de la part des autres princes, partit sans leur dire adieu, et arriva à Peking extrêmement fatigué. Je l'allai voir aussitôt. Je vous épargnerai le détail de tout ce qu'il me dit de la foi, de la constance et de la ferveur de ces nouveaux fidèles. Il faudroit vous répéter ce que je vous ai déjà mandé dans plusieurs de mes lettres.

Je ne puis cependant omettre un trait assez extraordinaire de zèle d'un prince, le seul de sa famille qui n'ait pas encore été baptisé: il est le fils aîné du prince François-Xavier Sou, et se nomme *Kajounga*. Le père Fan m'a rapporté qu'il le vit aussi empressé, que l'eût pu être le plus fervent Chrétien, pour pro-

curer à sa mère, à sa femme et à ses enfans, le bonheur de participer aux sacremens. Il fit préparer lui-même un endroit décent et commode pour y célébrer le saint sacrifice; il invita à y venir ceux qui étoient intimidés par les recherches qu'on leur faisoit craindre, et il leur releva le courage, en les assurant que s'il s'agissoit de répondre au mandarin, il en prendroit sur lui tous les risques. « Hé quoi! » ajoutoit-il, tant de princes de notre famille sont » morts si généreusement pour la défense de la sainte » loi, ne sont-ce pas autant d'exemples à suivre? » N'allez pas croire que je ne parle d'un ton si ferme, » que parce que n'étant pas encore baptisé, j'aurai » une excuse toute prête: d'autres motifs ne m'ont » point encore permis de recevoir le baptême, et » assurez-vous que s'il y a quelque danger, on ne » me verra jamais reculer. »

Le père Fan, avant que de partir de Fourdane, eut la consolation de baptiser la seizième et dernière fille du regulo Sourniama. C'est celle-là même dont je vous parlois dans ma lettre du 24 août 1726. Je vous marquois alors qu'après avoir fait répudier cette princesse, on l'envoya à ses parens exilés à Fourdane, et qu'étant près d'y arriver, elle rencontra quelques-uns de ses frères, qui étoient conduits enchaînés aux prisons de Peking, d'où ils devoient être dispersés dans les provinces du midi, et enfermés pour le reste de leurs jours.

Cette dame étoit bien éloignée de penser qu'elle embrasseroit un jour cette religion, à laquelle elle attribuoit la ruine de sa famille, et le malheureux état où elle se voyoit réduite. Loin de prêter l'oreille aux exhortations des autres princesses, elle blâmoit leur entêtement, et regardoit leur attachement à la loi chrétienne, comme la cause de sa disgrâce particulière, et de tous les maux qu'elle alloit souffrir le reste de sa vie.

C
 patie
 ses f
 qu'il
 dre p
 coup
 missi
 bits;
 ce qu
 relég
 quel
 voie
 fut h
 je le
 de te
 frères
 geoit
 noit à
 de pa
 pusse
 Ell
 ses fr
 vince
 Stanis
 l'aimo
 lontie
 encor
 la loi
 de l'er
 posoit
 Franç
 » mie
 » not
 » dan
 » mis
 » char
 » bras

Cependant, peu à peu elle se sentit touchée de la patience et de la tranquillité qu'elle remarquoit dans ses frères et dans ses belles-sœurs. Elle étoit étonnée qu'il ne leur échappât jamais comme à elle, la moindre plainte, quoique leurs souffrances fussent beaucoup au-dessus des siennes: car elle avoit eu la permission d'emporter son argent, ses bijoux et ses habits; d'ailleurs, son mari qui étoit au désespoir de ce que, pendant son absence, on l'avoit répudiée et reléguée à Fourdane, lui envoyoit de temps en temps quelques secours, quand il le pouvoit faire par une voie sûre, et sans trop risquer sa fortune. Mais il fut bientôt hors d'état de les lui continuer, comme je le dirai dans la suite. Elle se trouva donc en peu de temps dans le même état d'indigence que ses frères, et au lieu de recourir à Dieu, qui lui ménageoit cette disgrâce pour son salut, elle s'abandonnoit à de continuelles plaintes, sans que les exemples de patience qu'elle avoit sans cesse devant les yeux pussent faire taire ses murmures.

Elle ne se rendit plus traitable qu'à l'arrivée de ses frères qu'on avoit mis en liberté dans les provinces du sud, et qu'on avoit renvoyés à Fourdane. Stanislas Mou étoit de ce nombre; et comme elle l'aimoit tendrement, non-seulement elle accepta volontiers l'offre qu'il lui fit de loger ensemble; mais encore elle l'écoutoit avec plaisir, lorsqu'il expliquoit la loi de Dieu, et l'obligation qu'ont tous les hommes de l'embrasser et de l'observer. Souvent il lui proposoit l'exemple de ses frères Jean, Joseph, Paul, François, etc. « Vous savez, lui disoit-il, que le premier passoit pour le plus sage et le plus éclairé de notre famille; il a pourtant mieux aimé mourir dans un cachot, chargé de chaînes et accablé de misères, que de témoigner par aucun signe, qu'il chancelât dans une religion, qu'il n'avoit pas embrassée à l'aveugle, mais qu'il regardoit comme

» l'unique voie d'aller au ciel et d'éviter une éternité de supplices. Craignez-vous de vous tromper en suivant son exemple et celui de ses frères, qui ont souffert comme lui pour la même cause, et qui jouissent avec lui dans le ciel du même bonheur, où sans doute ils prient Dieu de vous éclairer? »

Cette dame se sentoit de plus en plus ébranlée par les raisons et par les exemples qu'on lui proposoit; mais rien ne la toucha davantage que l'exemple de Stanislas, à qui elle pouvoit appliquer une partie de ce qu'il venoit de dire du prince Jean. Elle ne pouvoit revenir de la surprise où elle étoit, de lui voir des sentimens si différens de ceux qu'il avoit avant le baptême; de ne lui entendre parler des chaînes qu'il avoit portées, des rigueurs de sa prison et de son exil, que comme d'une grâce singulière que Dieu lui avoit faite de le punir si légèrement en cette vie, pour lui épargner dans l'autre de bien plus terribles peines dues à ses péchés. Elle le voyoit d'ailleurs doux, tranquille, humble et modeste, ne laissant échapper aucune plainte, quoiqu'après avoir eu autrefois toutes les commodités de la vie, il fût réduit à n'avoir pas même le nécessaire.

Tout cela, joint aux exemples et aux exhortations de ses belles-sœurs, lui ouvrit enfin les yeux, ou plutôt Dieu s'en servit pour éclairer son esprit et toucher son cœur. Elle se mit à lire les livres propres à l'instruire des vérités chrétiennes, à apprendre les prières, à garder les jeûnes et les abstinences aux jours marqués, enfin à imiter son frère, et à observer la loi chrétienne aussi exactement que si elle l'eût déjà embrassée; de sorte qu'à l'arrivée du père Louis Fan, elle étoit parfaitement instruite et disposée à recevoir le baptême qu'il lui conféra, en lui donnant le nom de *Rosalie*.

(1) Nos lettres de l'année dernière vous apprennent

(1) Nous avons placé de suite toutes les lettres qui ren-

la mor
7 octob
qui re
fils K
ne pû
ce prin
et qu'i
sa bon
surtout
qu'il d
les fils
qui ét
pour le
blir da
recher
exilés
si l'on
suite q
dition
le peup
ches à
ce qui
temps
Fourda
qu'on e
Dans
fils de l
le prem
pagne.
dans le
l'armée
d'un m

doient co
périale,
n'a point
pèreux F

la mort de l'Empereur *Yong-tching*, laquelle arriva le 7 octobre 1735, peu avant le départ de nos vaisseaux qui retournoient en Europe. L'avènement de son fils *Kien-long* au trône étoit tout récent, et nous ne pûmes vous mander autre chose, si ce n'est que ce prince étoit d'un caractère doux et bienfaisant, et qu'il avoit déjà donné des marques publiques de sa bonté et de sa clémence envers les peuples, et surtout envers les princes de sa famille. Les ordres qu'il donna au tribunal des princes, marquoient que les fils du huitième et du neuvième regulo ses oncles, qui étoient en prison, ne devoient pas être punis pour les fautes de leurs pères; qu'il falloit les rétablir dans leur premier état, et faire pareillement la recherche des autres princes du sang, dégradés et exilés depuis long-temps en divers lieux; parce que si l'on négligeoit cette affaire, il arriveroit dans la suite que par des alliances peu sortables à leur condition, leurs descendans seroient confondus avec le peuple, et qu'ainsi il manqueroit quelques branches à la généalogie du fondateur de sa dynastie, ce qui est d'une grande conséquence. Il fallut du temps pour faire cette recherche, où les princes de *Fourdane* n'entrèrent que par cette occasion, sans qu'on eût fait d'eux aucune mention particulière.

Dans ce temps-là, le dixième et le quatorzième fils de l'Empereur *Cang-hi* étoient encore en prison; le premier, dans la ville, et le second, à la campagne. Ce dernier, lorsque *Cang-hi* mourut, étoit dans le fond de la Tartarie, où il commandoit l'armée chinoise contre *Tchon-Kar*. Comme il étoit d'un mérite distingué, et que son fils, âgé de dix-

doient compte de la situation des princes de la famille impériale, persécutés pour la religion; c'est ce qui fait qu'on n'a point encore vu celles qui apprennent la mort de l'Empereur *Yong-Tching*.

huit ans, nommé *Poki*, étoit tendrement aimé de l'Empereur à cause de ses belles qualités, on ne doutoit point que ce prince ne le nommât pour son successeur au trône; mais la mort ayant surpris l'Empereur plutôt qu'il ne croyoit, et dans la crainte que s'il nommoit ce quatorzième fils qui étoit fort éloigné de Pekin, il n'arrivât du trouble dans l'Empire, pendant le temps qu'il viendroit de si loin prendre possession du trône, il jeta les yeux sur *Yong-tching* son quatrième fils, frère de père et de mère du quatorzième. Leur mère vivoit encore, et aimoit beaucoup plus celui-ci, qu'*Yong-tching* qui venoit d'être nommé. C'est ce qui contribua beaucoup à accélérer la perte du quatorzième prince, et de son fils *Poki*.

Dès que le nouvel Empereur fut sur le trône, il dépêcha en Tartarie courrier sur courrier au nom de l'Empereur défunt comme s'il eût été encore en vie, pour lui ordonner de remettre les sceaux à celui qu'il lui nommoit, et de revenir au plutôt à Pekin avec peu de suite, pour délibérer sur une affaire de la dernière importance. Le prince obéit sur le champ, et n'apprit de quoi il s'agissoit qu'à trois journées de la cour. Il n'étoit plus temps de reculer: il arriva donc, et trouva son frère sur le trône, qui l'envoya garder la sépulture de leur père, où l'on se contenta d'observer de près ses démarches, parce que sa mère vivoit encore; mais elle ne fut pas plutôt morte, ce qui arriva peu de temps après, qu'on le fit revenir à Pekin, et ensuite on l'envoya à *Tchang-chun-yuen*, où il fut enfermé plus étroitement, sans nulle communication au-dehors, pas même avec son fils *Poki*, qui fut mis dans une prison séparée. On le changea plusieurs fois de prison, et enfin il fut mis entre les mains de son frère aîné, qui étoit du même père que lui, mais d'une mère différente. Ce prince, aussi mauvais

frère

frère
un co
bien n
nécess
pereur
nière
de dé
sa cou
ne diu
deman
Et apr
porte
Que
ordonn
bunal
prince
ches,
l'ayant
ture d
pour l
surtout
pect et
admis
paroles
pereur
de son
mérito
sa fem
un jard
s'y div
vraie p
sortir.
fit appe
fils de
dont on
au sor
équipag
T

frère qu'il avoit été mauvais fils, le renferma dans un coin de son palais, où il ne lui fournissoit que bien modiquement, et encore à regret, ce qui étoit nécessaire à sa subsistance. C'est à ce Poki que l'Empereur régnant a rendu d'abord la liberté d'une manière assez singulière. L'année dernière, au mois de décembre, l'Empereur lui envoya un grand de sa cour, qui se fit ouvrir la porte de la prison, et ne dit au prisonnier que ces mots : *L'Empereur demande quel est celui qui vous retient ici : sortez.* Et après ce peu de paroles il se retira, laissant la porte ouverte.

Quelques jours auparavant, l'Empereur avoit ordonné au regulo, frère de Poki, d'aller au tribunal des princes pour y recevoir ses ordres. Ce prince à qui la conscience faisoit de justes reproches, ne s'y rendit qu'en tremblant. Le président l'ayant fait mettre à genoux, lui fit entendre la lecture d'un ordre bien humiliant et bien désagréable pour lui. C'étoit un long détail de ses fautes, et surtout de celles qu'il avoit commises contre le respect et l'obéissance filiale. A l'égard de Poki, il fut admis en la présence de l'Empereur; il dit peu de paroles, et ne s'expliqua que par ses larmes. L'Empereur, pour le consoler, le fit regulo à la place de son frère, qui fut encore mieux traité qu'il ne méritoit : car on se contenta de le faire passer avec sa femme, ses enfans, et quelques eunuques, dans un jardin qu'il avoit fait faire à côté de son palais pour s'y divertir, et qui est devenu aujourd'hui une vraie prison, par la défense qui lui a été faite d'en sortir. Le 17 janvier de cette année, l'Empereur fit appeler le président des regulo : c'est le douzième fils de Cang-hi. Sa Majesté lui donna ses ordres, dont on ne put avoir aucune connoissance; mais au sortir du palais, on le vit partir avec tout son équipage de regulo, pour se rendre à Tchang-tchun.

yuen , où le bruit couroit qu'étoit renfermé le quatorzième fils de Caug-hi , dont on ne parloit plus , et que plusieurs croyoient n'être plus en vie. Il fallut ouvrir bien des portes pour parvenir jusqu'au prisonnier , qui ignoroit encore la mort de son frère , et l'élévation de son neveu sur le trône , parce que les murailles de sa prison étoient si épaisses , qu'il ne pouvoit rien entendre , ni de ce qui se passoit , ni de ce qui se disoit au-dehors.

Je vous laisse à juger , mon révérend père , quelle fut la joie et la surprise de ce prince , lorsqu'ayant été comme enseveli depuis plus de douze ans , on le tira de l'horreur de ses ténèbres. Les passans s'arrêtèrent à l'endroit où ils virent l'équipage du regulo , qui étoit entré dans la prison. On eut bientôt découvert de quoi il s'agissoit , et chacun voulut être témoin de la délivrance de ce prince infortuné. La nouvelle s'en répandit aussitôt à Pekin ; et comme le palais de ce quatorzième prince est assez près de la porte par laquelle on y entre , les peuples y accoururent en foule ; et , pour témoigner leur joie , ils le reçurent à genoux , frappant la terre du front , et tenant des *hiang* (1) à la main.

Le prince , qui ne s'attendoit pas à ces honneurs , et qui craignoit même qu'ils ne lui fussent préjudiciables , passa au plus vite , faisant signe à tout le monde de se lever. Il étoit accompagné du regulo ; de son fils Poki et d'un autre seigneur , qui avoient eu ordre de l'aller recevoir. Il arriva ainsi comme en triomphe à son palais , où toute sa maison l'attendoit. Aussitôt qu'il y fut entré , le regulo lui parla quelque temps en particulier. Tout ce qu'on a découvert de cet entretien , est qu'il lui fut dit de se remettre peu à peu , sans sortir sitôt de son palais ,

(1) Ce sont des baguettes de parfums qu'on allume par un bout , et qui se consomment peu à peu.

et de laisser à son fils le soin d'aller remercier l'Empereur. Le même jour, un autre prince eut ordre d'aller mettre en liberté le dixième fils de Cang-hi, et de le conduire, non pas à son palais, qu'on avoit détruit depuis long-temps, mais dans une maison particulière, où logeoit le seul fils qui lui restoit, l'ainé étant mort en prison. Cela se fit avec moins d'éclat ; mais on lui donna les mêmes ordres qu'au quatorzième prince son frère. Quand ces nouvelles furent publiques, tout Pekin applaudit au bon naturel et à l'humanité de l'Empereur ; chacun l'exaltoit à sa manière ; et pendant plusieurs jours, les éloges qu'on faisoit de la bonté de son cœur, furent la matière de tous les entretiens.

Pour ce qui est de nous autres, nous ne fûmes ni indifférens, ni insensibles à la grâce qu'on venoit de faire à ces princes, qui nous avoient toujours protégés, et dont en mon particulier j'avois beaucoup à me louer, parce que j'avois eu plus d'occasions que d'autres de les voir et de les entretenir. Tant de bienfaits que nous voyions répandre sur toutes sortes de personnes, excepté sur les bonzes et les taossée, dont il manifestoit les désordres, nous firent espérer que nous pourrions obtenir de ce nouveau maître quelque grâce en faveur de notre sainte religion, que son père avoit si fort persécutée, en faisant sortir des provinces les Missionnaires pour les reléguer à Canton, et quelques années après à Macao.

Deux difficultés se présentèrent d'abord à l'esprit : la première, que le nouvel Empereur ne commenteroit pas son règne par révoquer les ordres qu'avoit donnés son père, ni par les expliquer d'une manière qui les rendit inutiles. La seconde étoit que nous n'avions nul moyen de parler nous-mêmes à l'Empereur, et que nous ne voyions personne qui osât prendre sur lui de présenter de notre part un mé-

morial , où il s'agissoit d'une affaire si délicate , et qui intéressoit les ordres du feu Empereur. Enfin , je proposai à nos pères d'avoir recours au premier ministre Ma - tsi , qui a eu toujours de l'affection pour les Européens en général , et pour moi en particulier , qui suis en commerce de lettres et en liaison d'amitié avec lui depuis trente-six ans. Mon dessein fut approuvé. Je priai le premier officier de ce ministre de pressentir son maître sur notre affaire , que je lui expliquai dans un grand détail , afin qu'au cas qu'il fût disposé à y entrer , j'allasse en personne solliciter sa protection , et recevoir ses ordres.

Dès le lendemain , le ministre m'envoya dire de dresser promptement un mémorial , pour demander le rétablissement de la religion et des Missionnaires ; que rien n'étoit plus raisonnable , et qu'il n'y avoit point dans tout l'Empire de plus honnêtes gens que les Européens. Cette nouvelle nous remplit de joie et d'espérance. Je travaillai aussitôt au mémorial ; et il n'étoit pas encore fini , que le ministre nous l'envoya demander , en nous faisant dire qu'il falloit se presser , et que son dessein étoit de le faire présenter par le douzième regulo , président du tribunal des princes et du tribunal des rites ; mais que pendant le temps qu'on traiteroit cette affaire , nous ne devions point paroître chez lui , afin qu'elle demeurât secrète.

Ce douzième regulo est gendre du ministre , pour lequel il a des égards particuliers. L'Empereur se dit également son gendre , quoiqu'il n'ait épousé que sa nièce , fille de son frère ; mais parce que ce frère mourut de bonne heure , laissant sa fille au berceau , le ministre Ma-tsi , son oncle , prit soin de l'élever chez lui , comme si c'étoit sa propre fille , et il étoit regardé comme son père. C'est elle qui a été choisie préféablement à tant d'autres , pour être l'épouse légitime de l'Empereur régnant ,

don
sera
C
au
ses
et n
lui p
étoit
et qu
les M
fait d
buna
renvo
sut q
avoit
sous
sans a
de no
le pré
même
heure
qu'il a
le seizi
quatre
lui fit p
mémor
fut bien
tement
faveur.
Nous
mais le
renvoya

(1) Qu
minorité
montant
jeune pou
torité qu'

dont elle a eu déjà un fils âgé de huit ans, et qui sera sans doute le prince héritier.

Quand notre mémorial fut en état, je l'envoyai au ministre, qui le fit passer au regulo par un de ses eunuques. Ce prince le lut, le trouva bien fait, et ne fit changer que deux ou trois caractères qui lui paroissent trop forts contre Mouan-pao, lequel étoit autrefois tsong-tou de la province de Fo-kien, et qui, par son accusation calomnieuse, fit chasser les Missionnaires des provinces. Le prince étoit au fait de cette affaire, car il étoit président du tribunal des rites, auquel l'accusation de Mouan fut renvoyée. Il ne put alors nous servir, parce qu'il sut que l'accusation venoit de plus haut, et qu'elle avoit été faite par un ordre secret; mais à présent, sous un nouveau règne, il peut nous rendre service sans aucun risque. Quoi qu'il en soit, il se chargea de notre mémorial, sans nous avertir du jour qu'il le présenteroit. Il ne le savoit peut-être pas lui-même, car il vouloit bien prendre son temps. Malheureusement pour nous, il le prit mal. Le jour qu'il alla au palais pour le présenter, il rencontra le seizième regulo son frère, qui est le premier des quatre gouverneurs ou régens (1) de l'Empire; il lui fit part de son dessein; il lui montra même notre mémorial, parce qu'il le croyoit son ami; mais il fut bien surpris de voir que ce prince s'opposa fortement à la démarche qu'il vouloit faire en notre faveur.

Nous ne pûmes rien découvrir de leur entretien; mais le 8 avril dernier, le douzième regulo nous renvoya notre mémorial par le même domestique

(1) Quoique les régens ne soient que pour le temps de la minorité du prince, l'Empereur en a nommé quatre en montant sur le trône, sur ce qu'il se croyoit encore trop jeune pour gouverner lui seul; mais il ne leur laisse d'autorité qu'autant qu'il lui plaît.

du vieux ministre , avec ce peu de paroles : « C'est » au seizième régulo qu'il faut vous adresser ; votre » affaire me sera ensuite renvoyée , et je vous ren- » drai service. » Je demandai en particulier à ce do- mestique si le prince ne s'étoit pas expliqué plus en détail ; « car enfin , lui dis - je , ce que vous nous » dites de sa part a assez l'air d'une défaite ; au » reste , s'il y avoit du risque pour lui dans une pa- » reille démarche , nous n'aurions garde de l'y ex- » poser , et nous attendrions en patience un temps » plus favorable. » Il nous répondit qu'il ne savoit rien davantage. « Il est vrai , ajouta - t - il , que ce » matin , la princesse son épouse m'a fait appeler , » et m'a ordonné de vous dire qu'une personne » puissante s'y opposoit ; je n'ai pas osé lui en de- » mander le nom , et peut-être n'auroit - elle pas » voulu me le dire. »

Je vous laisse à penser , mon révérend père , combien nous fûmes affligés de voir nos espérances évanouies de ce côté-là. Cependant , pas un de nous ne fut d'avis de recourir au seizième regulo ; ce n'est pas qu'on crût qu'il nous fût contraire ; car il nous témoignoit de l'amitié dans l'occasion ; et si l'on ne s'adressa pas d'abord à lui , c'est que nous étions bien informés qu'il n'aimoit pas à entrer dans d'autres affaires que dans celles qui le regardoient immédia- tement , et qu'il ne pouvoit pas se dispenser de rap- porter à l'Empereur. Il n'eût pas manqué de nous répondre , ce qui est vrai , qu'il n'étoit pas chargé de nos affaires particulières.

Ce même jour , j'allai sur le soir remercier le vieux ministre des marques qu'il nous avoit données de son affection. Il est certain que s'il n'eût tenu qu'à lui , notre affaire eût été bientôt terminée. Mais quoiqu'il ait le nom de premier ministre , son âge de quatre-vingt-cinq ans ne lui permet plus d'aller au palais , que pour s'informer de temps en temps de

la
pul
for
pri
que
(
que
enc
dan
et d
diso
le r
sur l
L
petit
lais ,
avoit
les C
qu'il
cette
répar
que s
du bi
mal.
tellig
intéri
tient r
faites
rien d
où son
fective
core r
fûmes
vinren
l'accus
et de l
ractère

la santé de l'Empereur, ni de se mêler des affaires publiques, quoiqu'il en seroit très-capable, si les forces de son corps répondoient à celles de son esprit. Ce bon vieillard me dit qu'il falloit trouver quelque voie de parler à l'Empereur même.

Cette tentative ayant été inutile, nous crûmes que l'heure des miséricordes du Seigneur n'étoit pas encore venue; qu'il falloit nous tenir en repos pendant quelque temps, et ajouter de nouvelles prières et d'autres bonnes œuvres, aux messes votives qu'on disoit tous les jours dans nos trois églises, depuis le 18 mars de l'année 1733, que l'Empereur fut sur le point de nous renvoyer tous en Europe.

Le 22 d'avril, un Chrétien nommé *Joseph Ouang*, petit officier du magasin des porcelaines dans le palais, m'envoya avertir de grand matin, qu'on lui avoit dit la veille au soir, qu'une accusation contre les Chrétiens avoit été présentée à l'Empereur, mais qu'il n'en savoit pas davantage. Nous prîmes d'abord cette nouvelle pour un de ces faux bruits qui se répandoient pour lors, et nous étions persuadés que si l'Empereur ne nous faisoit pas positivement du bien, il étoit d'un caractère à ne nous faire aucun mal. Cependant nous envoyâmes des personnes intelligentes s'en informer adroitement au tribunal intérieur, où vont tous les mémoriaux, dont on y tient registre, aussi bien que des réponses qui y sont faites, et des ordres de l'Empereur: ils ne purent rien découvrir, non plus qu'au tribunal des rites, où sont renvoyées toutes les accusations. C'est qu'effectivement, contre tout usage, on n'en savoit encore rien dans ces deux tribunaux; mais nous ne fûmes pas long-temps dans le doute. Les Chrétiens vinrent de tous côtés nous apporter des copies de l'accusation, de la sentence des régens de l'Empire, et de la ratification de l'Empereur par ces deux caractères *yy*, c'est-à-dire, je consens à la délibération.

Celui qui s'est porté pour accusateur, se nomme *Tcha-sse-hai* : c'est un assez petit mandarin d'un tribunal nommé *tong-ching-ssée*, qui avoit été condamné à l'exil par l'Empereur défunt, et qui a été ensuite compris dans l'amnistie que fit publier son successeur. Au retour de son exil, il invita sa sœur à venir manger chez lui, et à assister à une cérémonie. Cette dame qui est chrétienne, et mariée à un mandarin chrétien, craignant que cette cérémonie ne fût superstitieuse, s'excusa d'y assister. C'est ce qui acheva de brouiller ces deux familles, qui n'étoient pas déjà trop bien d'accord ensemble.

D'autres disent que son accusation étoit déjà faite long-temps avant qu'il fût envoyé en exil ; que même il l'avoit fait passer à l'Empereur *Yong-tching* ; que ce prince l'ayant lue, la rejeta, en disant qu'il s'embarassoit peu que les gens de bannières se fissent chrétiens ou non ; que d'ailleurs il avoit déjà donné ses ordres sur cette affaire.

Le fond de l'accusation de *Tcha-sse-hai* n'étoit qu'une répétition des mêmes calomnies, que d'autres avoient avancées avant lui. Ce qu'il y avoit de particulier, c'est qu'il insistoit fortement pour que les Mant-cheoux, et les Chinois qui sont sous les bannières (1), n'eussent pas la liberté de se faire chré-

(1) Il y a huit bannières de Tartares Mant-cheoux, huit autres de Tartares Mongous, et huit de Chinois tartarisés. Les troupes de la maison impériale et des princes, qui sont très-nombreuses, sont sous les trois premières bannières, et font un corps séparé des autres. Ces bannières ont chacune leur étendard particulier, désigné par les couleurs jaune, blanche, rouge et bleue. Quatre ont chacune une de ces couleurs, les quatre autres ont ces mêmes couleurs bordées. La bannière jaune, la blanche et la bleue sont bordées d'une bande rouge de quatre à cinq pouces ; la bannière rouge est bordée d'une bande blanche. Chaque bannière a son quartier dans la ville tartare, et sa justice particulière indépendante de celle du peuple.

tien
 » se
 » p
 » v
 » c'
 » p
 » m
 » so
 » bi
 » re
 » so
 » M
 » tr
 » m
 » qu
 » ce
 » rit
 » su
 Ce
 l'Em
 lieu
 été b
 bonté
 pour
 qui l
 La d
 dire,
 trans
 qui l'
 ordon
 qui s'
 rer le
 refusé
 laiss
 scienc
 bunal
 tirer l

tiens. « Car, disoit-il, c'est par le peuple que la
» séduction a commencé ; les uns ont été abusés
» par des paroles artificieuses, les autres par des
» vues d'intérêt ; et ce qu'il y a de plus fâcheux,
» c'est que les Mant-cheoux se sont laissé entraîner
» peu à peu par l'exemple du peuple et par les mêmes
» motifs. Si l'on n'arrête de bonne heure ce dé-
» sordre par des punitions exemplaires, on verra
» bientôt notre religion et nos anciennes coutumes
» renversées et détruites ; et quoique les Chinois ne
» soient pas de la même origine que nous, Votre
» Majesté n'en fait nulle distinction, et elle les
» traite avec la même bonté. Il faut donc que la
» même défense soit faite aux uns et aux autres, et
» qu'on punisse également ceux qui embrasseront
» cette religion étrangère. En usant de cette sévé-
» rité, nos lois seront observées, et il n'y aura nulle
» suite funeste à craindre pour l'Empire. »

Ce *pen* ou mémorial fut présenté aux régens de l'Empire, dont le seizième *regulo* est le chef. Au lieu de le rejeter, comme il auroit dû faire s'il eût été bien intentionné, ou qu'il se fût souvenu des bontés que l'Empereur Cang-hi son père avoit eues pour nous, il le reçut, et le présenta à l'Empereur, qui lui ordonna d'en délibérer avec les autres régens. La délibération fut bientôt faite, ou, pour mieux dire, elle étoit déjà prête ; car ils ne firent que transcrire l'accusation de Mouan-pao, et la sentence qui l'avoit suivie ; d'où ils concluoient qu'il falloit ordonner aux chefs des bannières d'examiner ceux qui s'étoient faits chrétiens, de les exhorter à abjurer leur religion, et de les punir sévèrement s'ils refusoient de le faire ; que pour les Européens qu'on laissoit à Peking, parce qu'ils étoient habiles dans les sciences, et surtout dans les mathématiques, le tribunal des rites auroit ordre de leur défendre d'at- tirer les gens des bannières et le peuple à leur reli-

gion. Cette délibération fut faite avec beaucoup de précipitation, pour ne pas nous laisser le temps de prévenir la sentence; elle fut présentée le 24 avril, ratifiée le même jour, et le 26 du même mois, envoyée au bureau des bannières pour être exécutée, puis au tribunal des rites et à celui des censeurs qui gouvernent le peuple. Dès le lendemain de la publication de cet arrêt, les Chrétiens vinrent en grand nombre à nos églises pour se confesser et se disposer à soutenir la persécution.

Elle commença ce jour-là même. Les mandarins n'eurent pas plutôt reçu le *tchi* impérial, qu'ils se mirent en mouvement, non pas tous à la vérité, mais ceux-là principalement qui étoient prévenus contre notre sainte religion, ou qui étoient les plus dévoués au seizième regulo. S'étant informés quels étoient les Chrétiens de leur *nirou* ou compagnie, ils les citèrent à leurs tribunaux, et là, ils leur déclarèrent le *tchi* ou la volonté de l'Empereur, qui leur ordonnoit d'abjurer la religion chrétienne, sous peine d'être punis très-sévèrement.

Tous nos Chrétiens, à la réserve d'un très-petit nombre, qui furent intimidés par l'appareil des supplices, donnèrent des marques d'une intrépidité et d'une constance héroïque au milieu des plus cruels tourmens. Les infidèles en furent étrangement surpris, et la religion bien plus respectée. On avoit beau leur ensanglanter le visage à force de soufflets, les étendre par terre, et les assommer à coups de fouets et de bâtons, ils répondoient constamment qu'ils vouloient vivre et mourir chrétiens. Les juges se lassant de les tourmenter inutilement, les pressoient de dissimuler, au moins pour un temps, leur religion, et de se comporter à l'extérieur comme s'ils avoient renoncé à cette loi étrangère. « Ne vous » suffit-il pas, leur disoient-ils, de la conserver » dans le cœur? par ce moyen-là, vous obéirez à

» P
 Ils n
 de l
 rer l
 relig
 que
 mor
 désir
 que
 chos
 pouv
 une
 Je
 les t
 nos
 ennu
 born
 de J
 autr
 La
 distin
 défer
 Chré
 faire
 ving
 grâce
 leur
 ment
 ment
 départ
 des a
 parol
 vous
 à qu
 d'obé
 au lie
 tenter

» l'Empereur, sans préjudicier à votre créance.» Ils répondoient qu'ils étoient très-soumis aux ordres de l'Empereur; qu'il ne leur défendoit pas d'honorer le souverain Maître du ciel et de la terre; que la religion chrétienne n'est pas une loi étrangère, et que tous les hommes devoient l'embrasser; que la mort soufferte pour leur foi étoit l'objet de leurs desirs; qu'en vain les exhortoit-on à la dissimuler; que la loi chrétienne défendoit le mensonge dans les choses les plus légères; qu'à plus forte raison ils ne pouvoient ni dissimuler, ni user d'équivoques dans une affaire si importante.

Je voudrois pouvoir vous rapporter en détail tous les traits de fermeté et de constance qui illustrèrent nos Chrétiens; mais je tomberois dans des redites ennuyenses qui fatigueroient votre patience. Je me bornerai à deux ou trois de ces généreux confesseurs de Jésus-Christ, qui vous feront juger de tous les autres.

Le premier se nomme Laurent Tcheou. Il s'est distingué dans cette persécution par sa fermeté à défendre sa foi, et par son zèle à encourager les Chrétiens, et à soutenir les foibles; aussi est-il parfaitement instruit de nos saintes vérités. Il n'a que vingt-six ans, et il a si bien ménagé les bonnes grâces de son père et de sa mère, qu'il a obtenu leur consentement pour ne point prendre d'engagement dans le mariage, et pour se consacrer entièrement à Dieu. Etant allé dans la chambre de son département, où plusieurs s'étoient rassemblés pour des affaires particulières, l'un d'eux lui adressant la parole: « Maintenant, lui dit-il, que l'Empereur vous ordonne de renoncer à la religion chrétienne, à quoi vous déterminerez-vous? si vous refusez d'obéir, vous vous susciterez de terribles affaires; au lieu qu'un mot que vous direz, suffira pour contenter les mandarins, et vous n'en conserverez pas

moins votre religion au fond du cœur. Croyez-moi, c'est l'unique parti que vous ayez à prendre.

» Il y a long-temps, répondit Laurent Tcheou, que je ressens les effets de votre bon cœur pour moi; mais si vous connoissiez la religion chrétienne, et si vous aviez eu le bonheur de l'embrasser, vous tiendriez un langage bien différent. Personne ne connoît mieux que les Chrétiens l'obligation où l'on est d'obéir à son prince, parce qu'ils savent que son autorité vient du Dieu que nous adorons, et que transgresser ses ordres, c'est transgresser les ordres de Dieu même. Vous avez vu les ordres de l'Empereur : dit-il qu'il ne faut pas honorer le *Tien-tchu*? lui-même l'adore. Cet ordre, comme vous le savez aussi bien que moi, a été donné à l'occasion d'un placet du mandarin Tha-sse-hai, qui accuse fausement la religion chrétienne de ne pas honorer ses ancêtres, de ne point faire les cérémonies accoutumées à son père et à sa mère; à quoi les régens de l'Empire ont ajouté la calomnie de Mouan-pao, qui autrefois nous accusa fausement de nous assembler pêle-mêle, hommes et femmes, dans l'église. L'Empereur n'a pu s'empêcher de condamner de pareils désordres, et d'obliger ceux qui en sont coupables de changer de conduite. Tout ce que la religion chrétienne ordonne, se réduit principalement à deux articles; à honorer Dieu sur toutes choses, et à aimer le prochain comme soi-même. Le premier article de cet amour du prochain est d'honorer son père et sa mère vivans et morts, et je doute fort que ceux qui ne sont pas chrétiens, portent cet amour aussi loin que nous. Ce qu'on a eu l'audace d'avancer, que les hommes et les femmes s'assembloient pêle-mêle dans nos églises, est une calomnie avérée, puisqu'il n'est jamais permis aux femmes d'entrer même dans l'église où les hommes ont accoutumé de s'assembler.

» Cela étant ainsi, dirent ceux qui l'écoutoient avec une grande attention, Tcha-sse-hai a eu grand tort de présenter son accusation contre la loi chrétienne. Très-certainement, répondit Laurent Tcheou. Vous m'exhortiez d'abord à donner du moins quelques apparences extérieures de changement. Je vous le demande, en quoi puis-je changer ? Est-ce en disant qu'il ne faut plus honorer le Maître du ciel et de la terre ? Un Chrétien aimeroit mieux mourir mille fois que d'en avoir la pensée. Vous me disiez encore que j'allois m'attirer de terribles affaires : elles seroient terribles, je l'avoue, si je n'étois pas Chrétien ; mais je ne les crains point, et la tranquillité où je suis, j'en suis redevable au bonheur que j'ai d'être Chrétien. C'est aussi ce qui prouve que la religion chrétienne est la seule véritable, et que tout l'univers devrait la suivre : car je vous le demande à mon tour, si une puissance supérieure vous ordonnoit de changer de religion, sous peine de perdre votre solde, qui de vous n'y renonceroit pas pour conserver un petit revenu dont il entretient sa famille ? Mais si l'on vous menaçoit de cruels supplices, si l'on faisoit une recherche exacte de ceux qui ont embrassé la religion que chacun de vous professe, pour les punir rigoureusement, auriez-vous le cœur tranquille ? Marque certaine que votre religion n'est pas véritable. Vous savez qu'on recherche les Chrétiens ; en avez-vous vu quelqu'un qui n'ait pas avoué qu'il l'étoit ? Vous savez également les terribles menaces qu'on nous fait, nous voyez-nous pour cela moins tranquilles ? Est-ce que nous ne sommes pas composés de chair et d'os comme les autres hommes ? Les bêtes mêmes craignent leur destruction : pourquoi donc sommes-nous contents au milieu des menaces et des tourmens ? C'est que nous avons le bonheur de professer la seule véritable religion ; c'est que le Dieu que nous servons, témoin de ce que

nous souffrons pour son nom, récompensera notre fidélité par une félicité sans bornes et sans fin. Nul homme n'est immortel : je suppose que vous parveniez jusqu'à l'âge de cent ans : il faudra enfin mourir, et paroître devant ce Maître souverain, et juge de tous les hommes ; alors dix mille repentirs de ne l'avoir pas servi, viendront trop tard. C'est par un effet de votre amitié pour moi que vous m'exhortez à changer, et moi c'est par le même principe que je vous parle comme je fais. Je prie ce grand Maître que nous servons de vous en faire connoître l'importance. » Ce petit discours fut écouté dans un très-grand silence.

Le 25 mai, Laurent Tcheou fut appelé par le mandarin, qui le pressa d'abjurer sa religion, et qui employa toutes sortes de moyens pour y réussir, prières, sollicitations, caresses, menaces. Toutes ces démarches ayant été inutiles, le mandarin, outré d'une résistance à laquelle il ne s'attendoit pas, ordonna à ses gens de ne pas épargner le néophyte. Quatre soldats s'approchèrent de lui pour le prendre et le coucher par terre. « Je suis Chrétien, dit le » néophyte, et je n'aspire qu'au bonheur de souffrir pour Jésus-Christ ; dites-moi où vous voulez » que je me mette ; » et il se coucha tranquillement au lieu qu'on lui marqua. Le mandarin ayant ordonné que deux hommes lui tinsent la tête et les pieds : « Il n'est pas nécessaire, répondit-il ; ne crai- » gnez pas que je remue ; un Chrétien est trop heu- » reux de souffrir pour sa foi. » Deux soldats, armés de fouets, lui déchargèrent plusieurs coups sur le corps de toutes leurs forces, sans qu'il poussât le moindre soupir. Deux autres soldats relevèrent les premiers, et dans l'intervalle Laurent dit au mandarin : « Le plaisir que je témoigne sous tant de coups » redoublés est un témoignage que je rends à la vé- » rité de ma religion. Je mourrai volontiers pour

» sa
 » li
 » ex
 signe
 rent
 romp
 dats
 darin
 néop
 et le
 que s
 roit d
 de fé
 pièces
 mana
 ma vi
 La
 invinc
 la por
 joie à
 allons
 Et s'é
 toire,
 Après
 s'étoit
 Le
 pas av
 Yang,
 l'ordre
 darin,
 gards l
 elle, q
 père q
 Chrétie
 ment,
 heureux
 comme

» sa défense. Vous pensez à mourir pour votre religion, lui dit le mandarin, et moi je pense à exécuter les ordres de l'Empereur : » puis il fit signe aux soldats de continuer à le battre : ils n'eurent pas donné six à sept coups que les fouets se rompirent ; on les renoua, et deux nouveaux soldats recommencèrent à le frapper. Enfin, le mandarin plus las de tourmenter le néophyte, que le néophyte ne l'étoit de souffrir, se retira de la salle, et le laissa en repos. Alors quelqu'un avertit Laurent que s'il persistoit dans sa désobéissance, on préparoit de gros bâtons pour l'en frapper. *Fussent-ils de fer*, répondit Laurent, *dût-on me mettre en pièces, on n'obtiendra jamais de moi ce qu'on demande ; le plus ardent de mes désirs est de donner ma vie pour la défense de ma foi.*

La mère de Laurent qui avoit appris la fermeté invincible de son fils, l'attendoit avec impatience à la porte de sa maison. Dès qu'il parut, elle sauta de joie à son cou : *Allons, mon cher fils*, lui dit-elle, *allons remercier Dieu des grâces qu'il vous a faites.* Et s'étant mis ensemble à genoux devant leur oratoire, ils y demeurèrent long-temps prosternés. Après quoi elle se fit raconter en détail tout ce qui s'étoit passé.

Le lendemain 26 mai, une autre mère ne parla pas avec moins de générosité à son fils nommé *Paul Yang*, qui n'a que dix-neuf à vingt ans. Apprenant l'ordre qu'on lui donnoit de venir répondre au mandarin, elle le tira à l'écart, et jetant sur lui les regards les plus tendres : *Je sais, mon fils*, lui dit-elle, *que vous avez la crainte de Dieu, ainsi j'espère que vous vous comporterez en fidèle et zélé Chrétien. Je suis votre mère, je vous aime tendrement, vous devez m'obéir ; je me croirois la plus heureuse mère du monde, et je vous regarderois comme le fils le plus obéissant, si l'on m'apportoit*

la nouvelle que vous avez fini vos jours dans les tourmens pour la défense de notre sainte religion. Mais sachez aussi que si vous vous comportez en lâche et infidèle Chrétien, je ne vous reconnois plus pour mon fils, et ne pensez plus à reparoitre devant moi, ni à rentrer dans ma maison tant que je vivrai. Ne craignez point, ma chère mère, répondit ce généreux fils; quelque foible et quelque jeune que je sois, j'ai une si grande confiance dans les mérites de Jésus-Christ et dans l'intercession de sa sainte Mère, que j'espère, avec le secours de vos prières, soutenir jusqu'au bout tous les tourmens qu'on me fera souffrir. Il partit à l'instant, et comparut au tribunal avec *Luc Ouang*, plus âgé que lui, et également ferme dans sa foi. Ils reçurent, par l'ordre du mandarin, plus de quatre cents coups de fouet. Dans le pitoyable état où ils étoient, et presque sans mouvement, on les transporta dans leur maison, d'où ils furent retirés au bout de douze jours pour être jetés dans une prison; là, ils furent détenus jusqu'au mois de juin, sans que le mandarin ait pu obtenir d'eux d'autre déclaration sinon qu'ils étoient Chrétiens, et qu'ils ne cesseroient jamais d'être Chrétiens.

Le feu de la persécution qui duroit depuis longtemps dans les bannières des Chinois tartarisés, commençoit un peu à se ralentir, lorsqu'il s'alluma dans les troupes de la maison impériale, dont le prince Yun-lo est le chef principal. Celui par qui il commença plus vivement, fut Pierre Tchang, fils de Thomas Tchang, mandarin de la porte du quatorzième prince, fils de l'empereur Cang-li. Ce Thomas étoit mort depuis environ trois mois en vrai prédestiné. Pierre son fils est un très-fervent Chrétien, qui dans ces tristes conjonctures a fait éclater son zèle en parcourant les maisons des fidèles, afin de les encourager à souffrir constamment pour leur foi.

foi. Etant allé au palais de son prince , il y trouva son mandarin , qui lui demanda s'il avoit connoissance de l'ordre impérial qui condamnoit la religion chrétienne. « J'en ai oui parler , répondit Pierre Tchang ; mais s'il y a en effet un pareil ordre , on ne manquera pas de le publier. Il est tout publié , dit le mandarin ; allez le demander au posko (c'est une espèce de sergent.) » Le néophyte alla le trouver , et il apprit de lui l'accusation de Tcha-sse-hai , la déli-beration des régens et l'ordre de l'Empereur. « A ce que je vois , dit Pierre Tchang , tout se réduit à condamner une religion dans laquelle les hommes et les femmes s'assemblent en un même lieu , dans laquelle on n'honore point son père et sa mère après leur mort , on ne témoigne ni reconnaissance ni respect à ses ancêtres , on ne leur fait point les cérémonies accoutumées ; or tout cela ne nous regarde point. »

Deux jours après , le mandarin envoya deux sergens dans la maison de Pierre Tchang , pour lui ordonner de sa part de déclarer , par un écrit signé de sa main , qu'il obéissoit aux ordres de l'Empereur , qu'il n'auroit plus chez lui d'oratoire , qu'il n'iroit plus à l'église , et qu'enfin il renonçoit à la religion chrétienne.

« Je vois bien , dit Pierre Tchang , ce qui tient au cœur de notre mandarin ; il appréhende que ses supérieurs ne s'en prennent à lui de mon ferme attachement à la loi chrétienne ; mais dites-lui de ma part , qu'il n'a qu'à me déférer à leurs tribunaux comme étant Chrétien depuis plus de vingt ans , et marquer dans son accusation , que je suis si fortement attaché à cette loi , que ses exhortations les plus pressantes , et ses menaces même n'ont pu rien gagner sur moi : par-là il se tirera de l'embarras où il me paroît être. Si quelqu'un devoit craindre , ce seroit moi sans doute : or , je vous déclare que je ne crains rien. »

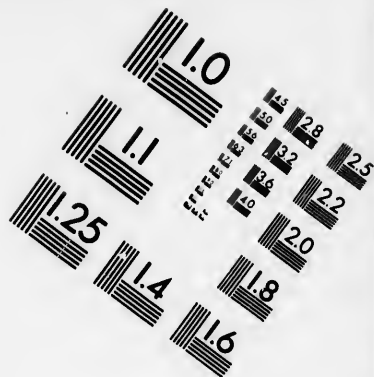
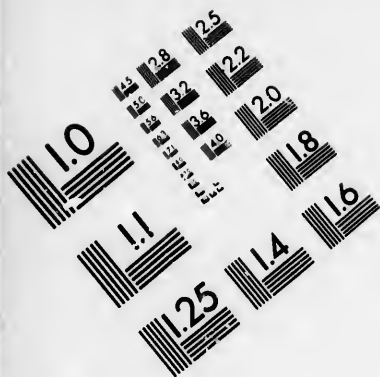
parce que la religion chrétienne n'enseigne rien que de très-saint et de très-conforme à la raison. Je tâche d'en observer les commandemens ; je rends à mes parens, vivans ou morts, tous les devoirs prescits par les lois ; j'honore et je respecte ceux qui sont au-dessus de moi ; je vis dans la plus grande union avec mes voisins ; j'aime mon prochain comme moi-même, et je n'ai jamais fait tort à personne. Si vous ne m'en croyez pas, informez-vous-en de ma famille, elle est fort étendue ; il n'y a que ceux de ma branche et moi qui soyons Chrétiens, tous les autres ne le sont pas ; demandez-leur si nous manquons d'honorer nos pères et nos mères, ou d'assister aux justes cérémonies de nos ancêtres ; s'ils ont jamais appris que nous ayons fait des assemblées d'hommes et de femmes dans le même lieu. Consultez nos voisins, ils sont témoins de notre conduite. Il y a plus de trente ans que je sers le prince ; examinez les registres, et voyez si j'ai jamais manqué à mon devoir. »

Après cet entretien, on fut quelque temps sans l'inquiéter, lorsqu'enfin son mandarin, chez qui il se trouva, lui ayant fait de nouvelles sommations, et ayant reçu les mêmes réponses : *Si vous n'obéissez pas aux ordres de l'Empereur, lui dit-il, je serai contraint de vous faire cruellement châtier. Faites*, lui répondit le néophyte, *vous me procurerez un vrai bonheur, et plus grand que vous ne pensez.* Le mandarin offensé de cette réponse, ordonna qu'on le menât hors de la salle, et qu'on le fît coucher par terre. Le généreux Chrétien se coucha lui-même à l'endroit qu'on lui désigna. Alors le mandarin lui demanda, s'il renonçoit ou non à la religion chrétienne, et sur sa réponse qu'il n'y renonceroit jamais, il lui fit d'abord donner trente à quarante coups de fouet. Comme il les recevoit sans jeter le moindre cri, le mandarin s'en prit aux exécuteurs ; il les chargea d'injures, et après bien des

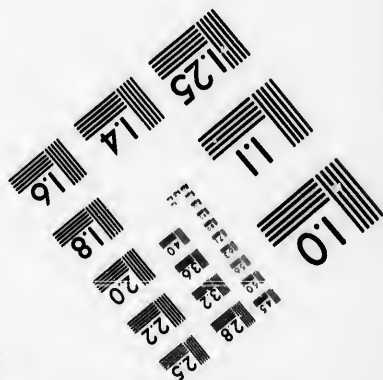
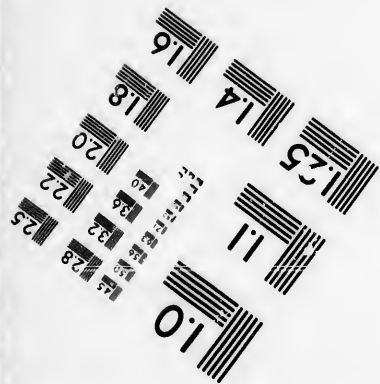
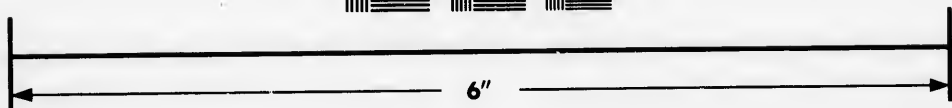
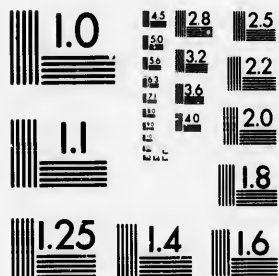
men
cou
d'au
lois
me
d'au
je n
reliq
ordr
jama
jusq
Com
moir
cont
tour
lui-c
bien
qu'o
le pe
dem
mém
que
je le
le fit
levè
deux
ce qu
tiens
que
de J
ordo
dans
nom
une e
incon
une t
rens

menaces, il fit donner au néophyte près de cent coups. Ensuite il fit relever les exécuteurs par d'autres, et demanda de nouveau au patient s'il vouloit changer ou non. *Il est inutile*, répondit-il, *de me le demander davantage, vous n'aurez de moi d'autre réponse que celle que je vous ai déjà faite; je ne renonce point et je ne renoncerai jamais à ma religion; je respecte et respecterai toujours les ordres de l'Empereur.* Le mandarin plus irrité que jamais, continua à le faire battre, et fit relever jusqu'à trois fois par d'autres ceux qui le faisoient. Comme ce généreux néophyte ne pouvoit pas le moindre soupir : *Je crois*, dit le mandarin, *qu'il contrefait le mort.* A ces mots Pierre Tchang tourna doucement la tête du côté du mandarin. Celui-ci prit ce mouvement pour une insulte : *Je vois bien*, s'écria-t-il, *que les fouets ne suffisent pas; qu'on apporte les bâtons dont on se sert pour punir le peuple.* Quand on les eut apportés, le mandarin demanda à Pierre Tchang, s'il persistoit dans les mêmes sentimens. *Je vous ai déjà répondu*, dit-il, *que cette demande étoit inutile; je suis Chrétien, et je le serai jusqu'à la mort.* Sur quoi le mandarin le fit battre avec ces bâtons; huit hommes qui se relèverent les uns les autres, lui donnèrent plus de deux cents coups, qu'il souffrit avec un égale fermeté; ce qui fit dire au mandarin, qu'il falloit que les Chrétiens eussent l'art de se rendre insensibles. C'est ainsi que finit ce combat. Comme cet illustre confesseur de Jésus-Christ ne pouvoit se remuer, le mandarin ordonna à ses gens de le prendre, et de le porter dans la chambre des registres. Là, il trouva un grand nombre de ses parens infidèles qui le placèrent sur une estrade, où ils l'étendirent de la manière la moins incommode. Dans l'épuisement où il étoit, il demanda une tasse de thé, et pendant qu'il la prenoit, ses parens ne cessèrent de l'exhorter à contenter son man-





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

0
m
E E E E E 28
E E E E E 32
E E E E E 22
E E E E E 20
E E E E E 18
6

11
10
E E E E E 15
E E E E E 28

darin, ou du moins à dissimuler ses sentimens. Pierre Tchang leur fit un petit discours, pour les instruire des vérités de la religion, autant que ses forces le lui permettoient, et il le finit en leur disant : « Ne regarderiez-vous pas comme un traître et un perfide, tout Mant-cheou, et tout Chinois qui renonceroit seulement de bouche à l'Empereur ? Et c'est le conseil que vous me donnez à l'égard du souverain Maître du ciel et de la terre ! Y pensez-vous ? »

En même temps vinrent plusieurs eunuques de ses princes, et deux entr'autres nommés *Tchang-fou* et *San-yuen*, dont l'un est eunuque de la présence du quatorzième prince, et l'autre l'est de la présence du fils de ce prince, qui est aussi regulo. Le zélé Chrétien les ayant aperçus, ouvrit d'abord l'entretien, afin de ne pas leur laisser le temps de lui donner de mauvais conseils. « Vous savez, leur dit-il, ce que j'étois autrefois, et ce que je suis maintenant. Je veux vous rappeler à ce sujet un trait d'audace et d'insolence qui m'échappa avant que d'être Chrétien, et dont vous fûtes témoins. Vous n'avez pas oublié qu'un chef des eunuques s'avisa de me dire un mot qui me déplut, et que je pris pour une injure. Alors, sans aucun respect, ni pour sa personne, ni pour son emploi, ni pour le lieu où j'étois, je me jetai sur lui, je le battis violemment, et je continuai de le battre jusqu'à la porte du prince, accablant d'injures et de malédictions ceux qui vouloient m'arrêter et les eunuques mêmes qui osèrent paroître. Voilà ce que j'étois avant que d'être Chrétien. Depuis que je le suis, avez-vous vu rien de semblable ? Vous m'avez dit plusieurs fois vous-mêmes que vous ne me reconnoissiez plus, et que j'étois un tout autre homme : étois-je capable d'un pareil changement ? Il n'y a que la religion chrétienne qui ait pu l'opérer, et c'est la preuve sensible qu'elle est la seule véri-

table ; et l'on voudroit que j'y renouçasse ! Cela se peut-il ? » Ces eunuques l'ayant ainsi oui parler , se contentèrent de lui dire plusieurs paroles obligantes sur le pitoyable état où ils le voyoient , et pas un n'osant lui rien dire contre la religion , ils se retirèrent.

A peine furent-ils sortis , que Pierre Tchang vit arriver sa tante , âgée de près de soixante-dix ans. « Hé quoi ! mon neveu , lui dit-elle , quel crime avez-vous donc commis , pour qu'on vous ait traité d'une manière si cruelle , vous qui avez plus de cinquante ans , et contre qui on n'a jamais formé la moindre plainte ? Soyez tranquille , ma tante , lui répondit-il , je n'ai commis aucun crime , et si vous me voyez en cet état , c'est parce que je suis Chrétien , et que je ne veux pas cesser de l'être. Je vois bien , répondit-elle , que la religion chrétienne vous a renversé l'esprit : sachez que si vous vous obstinez à ne vouloir pas y renoncer , vous me verrez mourir ici à vos yeux. J'en serois fâché , lui répondit Tchang , mais lié comme je suis et tout brisé de coups , on ne pourra pas m'imputer votre mort. Est-ce que vous croyez que s'il n'étoit pas d'une importance infinie pour moi de persévérer dans ma religion , j'aurois voulu m'exposer à tant de souffrances ? Mais il s'agit d'être infidèle au souverain Maître de l'univers , et de précipiter mon âme dans des supplices éternels , et croyez-vous que je le puisse ? Je vous l'ai dit souvent , et vous n'avez voulu jamais m'écouter : vous approchez de soixante-dix ans , combien de temps vous restet-il à vivre ? Peut-être encore moins que nous ne croyons. Alors vous connoîtrez la vérité de tout ce que je vous dis : mais ne sera-ce pas trop tard ? Il ne s'agit pas de cela , lui dit-elle ; il s'agit de vous tirer de la peine où vous êtes. C'est pourquoi je vais trouver le mandarin , pour lui dire que vous avez changé. Vous pouvez dire ce que vous voudrez , répandit

Tchang, je ne suis pas le maître de vos volontés ni de vos paroles. Tout ce que je puis dire, c'est que je suis Chrétien, que je le serai jusqu'à la mort, et que j'en ferai profession devant tout l'univers. » Ces paroles fermèrent la bouche à sa tante ; elle se retira.

Enfin, on lui permit de retourner dans sa maison. Ses parens infidèles le mirent sur une charrette et l'y accompagnèrent, dans l'espérance que par le moyen de sa femme ils obtiendroient son changement ; mais ils se trompèrent. Il est vrai qu'elle ne put retenir ses larmes à la vue du triste état où étoit son mari : mais quand on lui parla de se joindre à ses parens infidèles pour le pervertir, cette généreuse dame essuyant ses pleurs, et changeant de ton : « Je vois bien, dit-elle, que vous ne me connoissez pas : avez-vous donc oublié ce qui m'a porté à entrer dans votre famille ? La mienne qui étoit chrétienne ne me vouloit donner qu'à un Chrétien, et si elle eût voulu le contraire, je n'y aurois jamais consenti. J'ai toujours regardé comme un grand bonheur de pouvoir donner notre vie pour le souverain Maître du ciel et de la terre. Que sais-je si cet heureux jour n'est pas venu ? Je me suis souvent représenté mon mari dans l'état où je le vois pour la défense de sa foi, et je le trouve heureux de souffrir pour une si bonne cause. Les larmes que vous m'avez vu répandre au premier abord, ont échappé à ma tendresse naturelle ; mais je ne puis m'empêcher de le féliciter d'avoir été jugé digne de participer aux souffrances de notre divin Rédempteur : hé ! que ne puis-je y participer comme lui ! » Cette réponse les étonna si fort, qu'aucun d'eux n'osa y répliquer.

Ces mêmes parens revinrent peu après envoyés par le mandarin, pour lui dire de sa part que s'il persistoit dans son opiniâtreté, il devoit s'attendre à un châtiment encore plus dur et plus long que celui

qu'il avoit souffert. « Je ne crains point ses menaces, répondit le confesseur de Jésus-Christ. Il n'a pas le pouvoir de m'ôter la vie. Hé! plutôt à Dieu qu'il l'eût, je serois au comble de mes desirs. Tout son pouvoir se réduit à me faire exiler en Tartarie, ou à me faire donner pour esclave à quelqu'un des fermiers du prince. Hé quoi! dirent ses parens, ne seroit-ce pas pour vous la plus triste et la plus dure condition? Vous ne savez pas, répliqua le néophyte, ce que c'est que d'être Chrétien: ce que vous nommez peines, souffrances, tourmens, ce sont pour lui des délices, lorsqu'il les endure pour le nom de Jésus-Christ. Que voulez-vous donc, lui demandèrent-ils, que nous répondions au mandarin? Dites-lui, répondit le néophyte, qu'étant mon supérieur, il peut me condamner à toutes les peines qu'il lui plaira; mais que s'il espère obtenir de moi que je renonce à ma religion, il l'espère vainement. » Ils allèrent en effet porter cette réponse au mandarin. A la vue d'une si grande fermeté, ce persécuteur de la religion ne sut plus quel parti prendre. Il en parloit continuellement; et à l'entendre on eût dit que c'étoit l'affaire la plus importante qu'il eût jamais traitée. Enfin il se détermina à présenter une supplique au fils du quatorzième prince, où il disoit que *Tchang-ouen* (Pierre Tchang) étoit un esprit orgueilleux, qui se moquoit des ordres qu'on lui donnoit, et qui manquoit de respect pour ceux de l'Empereur; qu'il méritoit d'être sévèrement puni, et qu'il falloit ou l'envoyer garder les chevaux en Tartarie, ou le donner pour esclave à quelqu'un des métayers du prince. Le prince répondit que Tchang-ouen ne méritoit pas un si dur châtimement; mais qu'il suffisoit de le dépouiller de son emploi, ce qui fut exécuté. Tchang en reçut l'ordre avec joie, et rendit grâces à notre Seigneur de ce que cette destitution lui donnoit tout le loisir de vaquer librement à tous les exercices de sa religion.

Telle a été la constance de nos Chrétiens, dont on nous rendoit chaque jour un compte fidèle. Je n'ai pu être également instruit de ce qu'ont souffert ceux des églises portugaises; mais parmi ce grand nombre de fidèles qui fréquentent notre église française, il n'y en a eu que cinq ou six qui aient chancelé dans leur foi. Neuf ou dix autres furent d'abord intimidés, et on leur avoit arraché un écrit où quelques-uns disoient qu'ils ne suivroient plus la religion chrétienne, et où d'autres promettoient de ne plus réciter les prières, et de ne plus fréquenter l'église; mais ensuite rentrant en eux-mêmes, et honteux de leur foiblesse, ils réparèrent leur faute par une rétractation authentique, qu'ils remirent à leurs mandarins, dont voici la teneur :

« Nous, cavaliers (de tel *Nirou*) offrons avec respect cet écrit à notre mandarin, pour lui dire clairement, que dans l'attestation que nous lui présentâmes le cinquième de cette quatrième lune, nous avons commis un énorme péché, les uns disant qu'ils ne suivroient pas la loi chrétienne, les autres qu'ils ne réciteroient point de prières et ne fréquenteroient plus les églises. Nous reconnoissons sincèrement que nous avons grièvement péché, et nous protestons que nous faisons véritablement profession de la religion chrétienne : nous vous prions donc, en qualité de notre mandarin immédiat, de nous déférer comme Chrétiens à nos mandarins supérieurs. »

Nous fûmes fortement frappés, mon révérend père, d'une persécution si vive; mais nous n'en fûmes pas entièrement abattus : nous savions qu'on ne pouvoit l'attribuer qu'au seizième prince; que l'Empereur ayant été tenu très-resserré par son père, n'étoit point au fait de ce qui concerne les Européens, et qu'il ne savoit d'eux autre chose, sinon qu'ils étoient à Pekin; qu'à la vérité, nos Chrétiens avoient beaucoup souffert; mais que, grâce à Dieu, ils avoient

été très-fermes dans leur foi; que la religion en avoit reçu un nouvel éclat, et que, peut-être même, Dieu n'avoit permis tout ce fracas, que pour la faire mieux connoître. Après avoir délibéré ensemble, nous conclûmes qu'il falloit avoir recours à l'Empereur. Mais comment parvenir jusqu'à ce prince, auprès duquel nous ne pouvions avoir aucun accès, les voies ordinaires nous étant fermées? Nous crûmes pouvoir, dans des conjonctures si pressantes, nous servir d'une autre voie, bien qu'elle fût extraordinaire et contraire aux usages du palais: c'étoit de faire présenter notre mémorial par le frère Castiglione. L'Empereur l'occupoit à la peinture dans une chambre voisine de son appartement, où souvent il venoit le voir peindre.

Nous dressâmes au plutôt notre mémorial, auquel nous joignîmes un exemplaire de l'édit publié la 31.^e année de l'empereur Cang-hi, qui permet le libre exercice de la religion dans tout l'Empire. Cet édit est fort connu en Europe; mais l'Empereur régnant n'en a jamais entendu parler. Le mémorial fut prêt pour le 2 de mai, et dès le lendemain le frère Castiglione eut occasion de le présenter. L'Empereur vint à son ordinaire s'asseoir auprès de lui pour le voir peindre. Le frère quitta son pinceau, et prenant tout à coup un air triste et interdit, il se mit à genoux, où après avoir dit quelques paroles, interrompées de soupirs, sur la condamnation de notre sainte loi, il tira de son sein notre mémorial enveloppé de soie jaune. Les eunuques de la présence trembloient de la hardiesse de ce frère; car il leur avoit caché son dessein. L'Empereur l'écouta pourtant tranquillement, et lui dit avec bonté: « Je n'ai pas condamné votre religion; j'ai défendu simplement aux gens de bannières de l'embrasser. » En même temps il fit signe aux eunuques de recevoir le mémorial, et se tournant du côté du frère Casti-

glione, il lui ajouta : « Je le lirai, soyez tranquille, » et continuez de peindre. »

Quand nous apprîmes le succès de notre mémorial, nous fûmes bien consolés, jugeant que, par la lecture qu'en feroit l'Empereur, il se mettroit au fait de ce qui regarde notre sainte religion. Nous y exposions les accusations calomnieuses qu'elle avoit souffertes, les soins et l'attention avec lesquels on l'avoit tant de fois examinée, et surtout ce qui arriva à la 31.^e année de l'empereur Cang-hi, où cette religion ayant été examinée de nouveau, fut approuvée par le tribunal des rites, par les ministres et autres grands de l'Empire. Cependant, nous voyions bien que l'Empereur, soit qu'il eût été surpris, soit qu'il n'eût pas fait les réflexions nécessaires sur l'accusation de Tcha-sse-hai, et sur la délibération de ses ministres, ne reviendrait que très-difficilement de la résolution qu'il avoit prise.

Le 12 au matin, nous reçûmes avis que ce jour-là même le tribunal des censeurs avoit fait imprimer la condamnation de la religion, et qu'il alloit faire afficher ses placards aux portes de la ville. On m'en apporta une copie, où il étoit marqué que si, parmi les soldats et parmi le peuple, quelqu'un étoit convaincu d'avoir embrassé la religion chrétienne, il seroit arrêté et livré à la justice, pour être sévèrement puni.

Le 13 du même mois, nous reçûmes un billet d'un grand seigneur de la cour, nommé *Hay-ouang*, qui nous ordonnoit de nous rendre le lendemain au palais. Nous y allâmes dès le matin. Il vint aussitôt à nous, tenant à la main notre mémorial, et nous dit : « L'Empereur ne fera pas mettre ce mémorial en délibération : il ne convient pas que les Mantcheoux et ceux des bannières embrassent votre loi : on ne la défend pas, on ne dit pas qu'elle est fautive ou mauvaise, et on vous en laisse le libre exercice. »

Nous entendîmes cet ordre à genoux, auquel je répondis, qu'on défendoit également au peuple et aux gens des bannières d'être Chrétiens. « Y a-t-il quelqu'un parmi le peuple, dit ce seigneur, qu'on ait inquiété? — Je ne sais pas encore, lui répondis-je, mais on ne tardera pas à le faire, comme il est aisé de le voir par cette copie de l'ordre que le tribunal des censeurs a fait afficher. » Il la prit, et après l'avoir lue, « puisque cela est sorti, dit-il, quel moyen de le faire revenir? Il falloit prendre les devants, et prévenir la conclusion de cette affaire: Hé! le moyen, lui répliquai-je, après les soins qu'on a pris de nous en dérober la connoissance? Mais, seigneur, continuai-je, puisque la loi chrétienne n'est pas défendue pour le peuple, obligez-nous de faire publier cette déclaration de l'Empereur. Comme il ne fit à cela aucune réponse, j'ajoutai que les Mant-cheoux et ceux des bannières qui avoient embrassé la religion depuis l'année 31.^e de Cang-hi qu'elle fut approuvée, ne devoient pas être recherchés, et que néanmoins les mandarins subalternes les tourmentoient de la manière la plus oruelle, pour les y faire renoncer. » Les autres pères qui se trouvèrent avec moi, lui dirent aussi des choses très-pressantes; mais ce seigneur n'étoit pas venu pour nous écouter, et encore moins pour reporter nos paroles à l'Empereur; et comme il ne cherchoit qu'à se défaire de nous: « En voilà assez pour aujourd'hui, nous dit-il; s'il arrive quelque nouvel incident, vous pourrez parler. Hé! à qui parler, lui répondis-je? toutes les portes nous sont fermées, et c'est ce qui nous a obligés, contre l'usage, de faire présenter notre placet à l'Empereur par le frère Castiglione. S'il arrive que nous soyons obligés dans la suite d'avoir recours à Sa Majesté, à qui nous adresserons-nous? voulez-vous bien que ce soit à vous? Cela se pourra, répondit-il, et en même-temps il se retira. »

Quand le bruit se fut répandu , qu'un grand de la cour nous avoit parlé de la part de l'Empereur , bien qu'on ne sût pas quel ordre il nous avoit donné , quelques-uns des mandarins usèrent de modération envers les Chrétiens ; d'autres continuèrent encore quelque temps leurs vexations ; mais enfin la persécution fut assoupie , après avoir duré environ deux mois ; elle n'est pas pour cela éteinte : car on a toujours lieu de craindre qu'elle ne se réveille , et c'est ce qui dépend de la fantaisie des mandarins , à moins que l'Empereur ne révoque l'ordre qui lui a été surpris ; aussi le tribunal des rites alla-t-il son chemin , puisque le 18 du même mois , il envoya afficher le même ordre à nos trois églises.

Je vous ai déjà parlé de l'ordre que l'Empereur avoit donné au tribunal des princes , de faire la recherche de ceux de la famille impériale , qui avoient été dégradés et exilés. Comme on voyoit ce tribunal fort occupé de cette recherche , l'on ne doutoit pas que le dessein de l'Empereur ne fût de les rétablir dans leur première splendeur , surtout ses cousins-germains , fils du huitième , du neuvième et du dixième prince , fils de Cang-li , et de leur rendre la ceinture jaune ; marque d'honneur , qui ne s'accorde qu'aux descendans du fondateur de la dynastie et de ses frères , qui lui aidèrent à conquérir l'Empire. C'est parmi eux qu'on choisit les *regulo*. Ceux qui étoient anciennement de la même famille , et qui portent aussi le nom de *Kioro* , mais qui ne descendent , ni du fondateur de la dynastie , ni de ses frères , sont distingués par une ceinture rouge ; ils peuvent être faits mandarins , mais non *regulo*.

Quand l'Empereur donna cet ordre , un censeur de l'Empire lui représenta qu'il ne convenoit pas que des gens dégradés et mis au rang du peuple , fussent tout à coup rétablis ; que Sa Majesté devoit premièrement leur faire porter la ceinture rouge ,

et que dans la suite, s'ils se comportoient bien, il pourroit leur rendre la ceinture jaune, et même, si elle les en jugeoit dignes, les faire comtes ou regulo. Ce censeur appuyoit sa remontrance de plusieurs raisons et de divers exemples.

L'Empereur trouva que le censeur avoit fait son devoir : c'est pourquoi le 27 de la troisième lune, ayant vu la liste des exilés, parmi lesquels étoient les fils et petits-fils de Sounou, il leur accorda la ceinture rouge, et ordonna qu'on écrivît leurs noms dans le registre de la famille impériale, après ceux qui portoient la ceinture jaune; qu'on y ajoutât les fautes pour lesquelles eux et leurs pères avoient été punis, et qu'on les laissât toujours dans le même endroit et dans la dépendance du même général.

Cet ordre étoit conforme à la délibération du tribunal des princes; et il est à remarquer qu'en cette occasion, ce tribunal n'a fait aucune mention de la religion des princes descendans de Sounou, quoiqu'il vît tout le fracas qu'on faisoit actuellement à Peking, pour obliger les Chrétiens des bannières de renoncer à la loi de Dieu. C'est peut-être parce qu'il n'avoit pas reçu d'ordre sur cela, ou qu'il craignoit de renouveler une ancienne querelle, qui mettroit obstacle à la grâce de l'Empereur, ou bien pour d'autres raisons que j'ignore.

Quand on en apporta la nouvelle à Fourdane, quelques-uns de ces princes la reçurent assez froidement. « On nous donne des ceintures rouges, dirent-ils, mais nous donne-t-on de quoi en soutenir le rang? Nous n'avons ni maisons, ni terres; une ceinture de soie rouge s'accorde-t-elle avec cette toile grossière dont nous sommes vêtus? Ne valoit-il pas mieux nous laisser simples cavaliers, comme nous étions la plupart? »

Effectivement ceux de ces princes qui n'ont point à Peking de parens riches du côté de leurs épouses,

sont fort à plaindre. L'Empereur ne donne rien à ceux qui sont au-dessous de vingt ans ; et à ceux qui ont atteint cet âge , il ne donne par mois pour leur entretien que trois taëls , et du riz à proportion , ce qui ne fait en tout que quarante-cinq francs monnaie de France. Il ne leur reste donc que l'espérance de devenir mandarins , ou d'être rappelés à Pekin , où ils trouveroient pour le corps et pour l'âme plus de secours qu'à Fourdanie.

Je n'ai plus , mon révérend père , qu'à vous faire part de la manière dont la seizième fille de Sounou , nommée *Rosalie* à son baptême , a été rappelée de son exil. Son mari , fort riche , et mandarin du troisième ordre , étoit absent quand on la renvoya à ses parens. Peu de temps après , il fut accusé par un de ses esclaves sur plusieurs articles , et entr'autres sur ce qu'il étoit encore en commerce de lettres avec la fille de Sounou qu'on avoit répudiée. L'Empereur ne fit pas beaucoup de cas de cette accusation , et dit qu'il lui pardonnoit en considération de son père , qui avoit été tué depuis peu à la tête de l'armée. Ce jeune homme bouillant et vindicatif , peu de jours après qu'il fut de retour dans sa maison , fit expirer l'esclave sous le bâton. L'Empereur fut instruit , et indigné d'une action si cruelle , qui avoit suivi de si près la grâce qu'il lui avoit faite , il le dépouilla de ses biens et de ses mandarinats héréditaires , qu'il donna à son frère cadet , et le fit mettre à la cangue pour le reste de ses jours à une porte de la ville. Plusieurs croyoient que la honte , jointe à ce qu'il souffroit jour et nuit , lui feroit prendre la résolution de se tuer lui-même. C'est le parti que prennent ordinairement les plus lâches. Pour lui qui ne manquoit pas de courage , il souffrit plus de trois ans ce supplice. Il en fut délivré à l'amnistie générale qu'accorda le nouvel Empereur , sans cependant rentrer en possession de ses biens et de ses dignités.

Lorsqu'après sa délivrance, il apprit que l'Empereur désapprouvoit les séparations violentes du mari et de la femme, il demanda la sienne par une requête qu'il présenta au tribunal des troupes, pour être offerte à l'Empereur. Heureusement un des présidens étoit Chrétien. (C'est le prince Joseph, d'une autre branche que le prince exilé, et qu'on n'avoit point inquiété pour sa religion.) Ce président en ayant conféré avec ses collègues, tous prononcèrent qu'il n'étoit pas nécessaire d'en parler à l'Empereur; qu'ils savoiient ses intentions, et qu'ils lui donneroiient une patente avec les sceaux du tribunal, au moyen de laquelle son épouse lui seroit remise. Cependant lorsqu'il fut arrivé à Fourdane, avec des litières et des femmes de chambre pour servir sa femme, le général, nonobstant la patente du tribunal auquel il est soumis, s'opposa à son retour. Ce général raisonnoit juste, selon l'usage ordinaire de ce pays-ci; car si ses parens eussent été infidèles, ils ne l'eussent pas certainement rendue, à cause de l'affront fait à leur famille; ils l'eussent plutôt mariée à un autre. Mais ceux-ci qui étoient de fervens Chrétiens, consentirent volontiers à son départ, et firent à leur beau-frère le meilleur accueil qu'ils purent dans l'état où ils se trouvoient. Le prince Stanislas se distingua parmi les autres.

Quand cette dame fut arrivée à deux journées de Peking, elle y trouva le frère de son mari, et quelques autres de ses parens qui n'avoient pu avec bienséance se dispenser d'aller au-devant d'elle, et de la régaler jusqu'à la capitale, où néanmoins elle ne voulut point entrer. Elle s'arrêta dans une petite maison de campagne avec son mari, où elle est encore pour des raisons de famille qu'on ignore.

Parmi ceux qui allèrent la féliciter de son retour, se trouva un eunuque qui servoit autrefois le prince Xavier Sou: c'est un excellent Chrétien qui se nomme

Paul Ly. Après lui avoir témoigné combien elle étoit sensible à l'attachement qu'il conservoit pour ses anciens maîtres, elle lui apprit la triste situation de sa famille à Fourdane, l'histoire de sa conversion, et la grâce que Dieu lui avoit faite de recevoir le saint baptême avant son départ. « Aussitôt, ajouta-t-elle, que mon mari apprit que j'étois Chrétienne, il me dit qu'avant que de faire cette démarche, je devois bien l'en informer; que mes réponses lui faisoient assez connoître qu'inutilement il entreprendroit de me faire changer; qu'il n'ignoroit pas que ceux qui s'étoient faits Chrétiens, ne reculoient jamais (il désignoit par-là les princes ses beaux frères); mais du moins, ajouta-t-il, la grâce que je vous demande, est de ne pas faire connoître à nos domestiques que vous soyez Chrétienne; priez en votre particulier tant qu'il vous plaira, mais assurez-moi que vous ne sortirez pas au-dehors. »

Cette dame me fit dire par ce même eunuque d'être tranquille sur sa fermeté dans la foi; qu'elle espéroit, avec la grâce de Dieu, d'y persévérer jusqu'à la mort; que la seule chose qui lui faisoit de la peine, c'est qu'elle ne pourroit ni entendre la messe, ni participer aux sacremens, qu'au retour de ses frères et de ses belles-sœurs. Elle n'en dit pas la raison, parce qu'elle nous est assez connue: c'est qu'en ce pays-ci les personnes de qualité ne sortent jamais que pour visiter leurs parens les plus proches, ou pour aller à la sépulture de leurs ancêtres. Or, elle n'a actuellement à Pekin que deux sœurs mariées à deux seigneurs infidèles. Elles allèrent l'une et l'autre lui rendre visite dans sa retraite à la campagne, et lui offrir un logement dans leurs hôtels; mais elle s'en excusa sous différens prétextes: la vraie raison étoit qu'elle regardoit comme très-dangereux le commerce avec des familles infidèles. C'est ainsi que m'en parla l'eunuque Paul. Il m'ajouta qu'en

qu'en prenant congé de cette dame, elle lui enjoignit plusieurs fois de nous prier, tous tant que nous sommes, de nous souvenir d'elle au saint sacrifice, et de demander à Dieu qu'il daigne éclairer son mari, et lui toucher le cœur, pour le faire entrer dans la voie du salut. Je recommande également à vos prières cette mission si fort persécutée, et suis avec bien du respect, dans l'union de vos saints sacrifices, etc.

MOTIFS

Du prince Jean pour embrasser la religion chrétienne.

LE Ciel ne m'a point donné de talens; mon esprit est fort borné; cependant dès mon enfance j'ai aimé à m'instruire: c'est pourquoi je me suis appliqué à connoître à fond les deux sectes des *Ho-chang* et des *Tao-sse*, et cette étude m'a occupé plusieurs années. Au commencement, j'y ai trouvé quelque chose de bon; mais dans la suite leur doctrine m'a paru destituée de toute vraisemblance. Ne voulant pas m'en rapporter à mes propres lumières, je me suis mis à consulter les livres des lettrés, et j'y ai employé bien des années. J'ai tiré peu de profit de cette lecture, parce que je n'ai point rencontré de maître habile qui pût me guider. Quelques connoissances assez superficielles ont été tout le fruit de mes longues recherches; elles n'ont pu me conduire à bien pénétrer le vrai sens de ces livres. Toutes les fois que je tombois sur les articles qui regardent l'origine du monde, la vie et la mort des hommes, je pesois fortement dans mon esprit leurs dissertations, comme par exemple ce qui est dit dans le *Ta-*

tchuen de l'Y-king. Le ciel et la terre existent; après eux viennent toutes les productions de la nature, et puis l'homme et la femme. Je vois tout cela; mais ce ciel et cette terre, me disois-je à moi-même, par qui existent-ils? On lit dans le même livre ces paroles: *l'air subtil produit les êtres; l'âme est sujette au changement*: mais cette âme que devient-elle? Ces réflexions ne faisoient qu'augmenter mes doutes, et me jetoient dans un labyrinthe de perplexités.

Un jour que j'allois me promener, c'étoit la 46.^e année de l'empereur *Cang-hi* (1707), je rencontrai par hasard dans un temple d'idoles un livre intitulé: *Traité de l'âme*. Frappé de la nouveauté de ce titre, je l'achetai; et retournai à ma maison. Je n'eus rien de plus empressé que de le lire. Quelque attention que j'y donnasse, je sentis que je ne pouvois pénétrer le fond de la doctrine qui y étoit renfermée; que le but de ce livre étoit bien différent des autres livres que j'avois lus jusqu'alors. Je m'aperçus qu'il avoit été imprimé dans l'église du Dieu du ciel: j'ignorois parfaitement alors quelle espèce de gens demeuroient dans cette église, et ce qu'ils y faisoient. Piqué par la curiosité, j'envoyai un de mes domestiques y demander des livres; l'on m'envoya celui qui traite de *la connoissance du vrai Dieu*, celui des *sept victoires*, et quelques autres de cette nature. Leur lecture me plut fort; je pris goût à leur méthode d'expliquer la création du ciel et de la terre, la nature et la fin de l'homme, les suites de la mort, la spiritualité et l'immortalité de notre âme, la génération et la conservation de tous les êtres: tout y étoit traité si clairement, qu'on ne pouvoit former aucun doute. Un point cependant m'arrêtoit, avec quelques autres trop élevés au-dessus des sens; c'étoit le mystère de l'Incarnation et de la Rédemption; mon esprit se refusoit à leur créance. Je passai ainsi quelques années sans quitter tout à fait la lecture de

ces ouvrages, et sans m'y livrer avec ardeur. Enfin vers l'été de la 50.^e année de l'empereur *Cang-hi* (1711), je tombai malade; je guéris, et durant ma convalescence, n'ayant rien qui pût me distraire, je me mis à réfléchir sur la religion chrétienne, sur son parfait rapport en tous ses points, sur son extrême importance; je pris le parti d'aller visiter les Missionnaires, de raisonner avec leurs catéchistes, et de tirer d'eux des lumières sur les points qui me faisoient de la peine. Ces visites et ces disputes durèrent trois ans, après lesquels je me réveillai comme d'un songe; mes doutes se dissipèrent, et peu à peu la lumière commença à m'éclairer.

Je continuai à lire les livres de la religion qui traitent des récompenses et des châtimens éternels. Mon cœur se trouvoit alors partagé entre l'amour et la joie, la crainte et l'effroi; mon parti fut même pris d'embrasser la religion chrétienne: une réflexion qui me survint m'en détourna. La doctrine qu'elle renferme, disois-je, est parfaitement vraie et bonne; je ne puis me le dissimuler, après tant d'examens que j'en ai faits: on n'y trouve aucune contradiction. Mais pourquoi vient-elle d'un pays étranger? pourquoi la Chine n'en a-t-elle pas entendu parler? Il est vrai que plusieurs lettrés de la dynastie des *Ming* en ont publié de grands éloges dans leurs écrits; mais ne se seroient-ils point laissé éblouir par l'amour du merveilleux? De plus, reconnoître ce Jésus incarné dont parle cette loi, pour le souverain maître du ciel et le père du genre humain! comme la créance de cet article est de la dernière conséquence, dois-je m'en rapporter à moi-même, et prendre légèrement ma dernière résolution? agir autrement, ne seroit-ce pas me tromper moi-même, et me mettre dans le cas d'en tromper beaucoup d'autres? C'est pourquoi je redoublai mon application à m'instruire; à la lecture, je joignis d'instantes prières au Dieu du ciel, pour

qu'il daignât m'éclairer et seconder mes efforts. Si dans mes profondes méditations et l'examen des livres, je trouvois quelque passage plus difficile à entendre, j'allois consulter les Missionnaires, je les interrogeois, je disputois avec eux : Plusieurs années s'écoulèrent de cette sorte.

Depuis la première connoissance que j'ai eue de la religion chrétienne jusqu'à cette année, qui est la 56.^e de l'empereur Cang-hi (1717), je compte dix années et au-delà. Je remercie de toute mon âme le Père des miséricordes, non-seulement de ne m'avoir pas rejeté, moi grand pécheur, mais d'avoir encore daigné m'éclairer intérieurement, et conduit par sa grâce à connoître la vraie religion. J'ai enfin compris que tous les peuples de l'univers ont un cœur semblable et une même raison pour guide, qu'un même ciel les couvre, et qu'ils doivent tous honorer un même Dieu créateur du monde. J'ai aussi reconnu que les lettrés de la dynastie des *Ming*, qui ont embrassé la religion chrétienne, étoient gens fort éclairés, qui ne se sont rendus qu'à la vérité connue; ces grands hommes n'ont point été guidés par le goût de la nouveauté, ni des choses extraordinaires. Enfin Dieu m'a encore fait cette dernière grâce de croire en Jésus-Christ, Sauveur et Rédempteur des hommes, de le reconnoître pour le vrai Dieu, créateur de l'univers. A ce doux souvenir mon cœur éclate en sentimens de la plus vive reconnoissance, en cantiques de louanges et d'admiration envers un Dieu si miséricordieux.

Ceci est écrit du commencement de la 11.^e lune. Vers le milieu de cette lune où tombe le solstice d'hiver, ayant été visiter le chrétien Lieou Joseph, je lui fis part de mon dessein de mettre sur le papier les motifs que j'avois eus d'embrasser la loi chrétienne; il l'approuva fort: c'est ce qui m'a déterminé à le faire, en les réduisant en cinq articles. Par-là je

m'affermirai dans ma foi, et je serai peut-être cause que d'autres l'embrasseront.

Premier motif et première preuve.

J'ai bien examiné nos livres, et j'ai remarqué que *Yao-chun*, *Ya-tang*, *Ouen-vou*, *Kong-tze*, *Mong-tze*, tous ces sages philosophes et ces anciens empereurs n'honoroient et ne servoient que le suprême Monarque du ciel; qu'ils regardoient ce culte comme la première et plus essentielle affaire, comme la base de leur gouvernement. Quand l'empereur *Yao*, fort âgé, institua son successeur nommé *Chun*, il lui adressa ces paroles: *C'est à vous de recevoir avec respect les années de règne que le Ciel vous destine, d'en user avec modération, et de conformer toutes vos actions aux règles invariables de l'équité.* L'empereur *Chun* assembla un jour les quatre mandarins supérieurs, ministres d'état, les neuf mandarins subalternes chargés de veiller en général à l'observation des lois; et sur les douze mandarins inférieurs préposés au gouvernement des villes et du peuple en particulier: *Respectez, leur dit-il, l'autorité que je vous ai donnée; elle vient du Ciel, et quand vous m'obéissez en l'employant avec sagesse, c'est au Ciel que vous obéissez.* L'empereur *Ya-yal*, successeur de *Chun*, se disoit à lui-même: *Le Maître du ciel m'a confié le gouvernement de l'état; je dois obéir à ses ordres, et les exécuter en usant bien de mon autorité.* L'empereur *Tang* disoit: *Je dois rendre compte à l'Etre suprême de toute ma conduite; je n'ose m'écarter en rien du droit chemin.* Le roi *Ouen-ouang* parloit en ces termes: *Comment puis-je me dispenser de veiller sans cesse sur toutes mes actions, puisque le Souverain du ciel que je sers est si clair-voyant?* Le prince *Ou-ouang* s'exprimoit ainsi: *Etant établi par l'Empereur du ciel pour gouverner les peuples, comment oserois-je m'écarter*

de mes devoirs en la moindre chose ? Le philosophe Confucius dit : *Les cérémonies qu'on pratique pour honorer la terre doivent se rapporter toutes au culte du Maître du ciel.* Mongoze, autre philosophe célèbre, dit : *Veillez sur votre cœur, veillez sur votre esprit, parce que vous servez le souverain Monarque du ciel.* Enfin il paroît que tous ces princes et ces philosophes n'avoient en tout d'autre but et d'autre fin que de faire respecter et honorer le Seigneur suprême. Tous les sages de ces premiers siècles ont enseigné la même doctrine : ils l'ont conservée très-pure et sans mélange de fausseté.

Ce fut durant la dynastie du *Tchin*, qu'un Empereur ayant fait brûler les livres et mettre à mort les lettrés, cet incendie et ce ravage furent la ruine de la littérature et de la saine doctrine. On vit alors les superstitions et le mensonge s'accréditer de tous côtés, la vraie lumière s'éclipser ; on perdit de vue les bonnes et solides maximes ; ce malheur subsista, non pas des jours et des années, mais dura très-long-temps.

Enfin, vers la fin de la dynastie des *Ming*, plusieurs savans d'Europe sont venus prêcher la religion chrétienne : ils ont composé des livres. Ce sont eux qui les premiers ont donné une vraie et juste idée du suprême Empereur du ciel, dont il est tant parlé dans les livres classiques, en nous éclairant sur sa nature. C'est, prouvent-ils, cet Etre infini qui n'a point eu de commencement, qui est par lui-même et ne reçoit point d'ailleurs son existence, dont la toute-puissance et la sagesse sont infinies, qui renferme en soi l'assemblage de toutes les perfections sans bornes et sans mesure, qui est un dans son essence, unique en sa grandeur, souverainement heureux, plein de gloire et de majesté ; c'est lui qui est le Créateur des hommes et de l'univers ; sa parole féconde a tout tiré du néant ; il récompense la vertu

et punit le vice , chacun sera traité sans distinction selon ses œuvres ; il est souverainement juste et souverainement éclairé , rien ne lui échappe ; il est le Roi et le Père commun à qui tous les hommes de tous les siècles , de tous les pays , doivent leurs hommages et leur culte. Si l'on veut faire maintenant le parallèle de ce que nous enseignent ainsi ces savans étrangers , avec la doctrine de nos anciens sages et philosophes , nous y trouverons une grande ressemblance ; de même que cette doctrine comparée avec les rêveries et les mensonges de nos sectaires modernes , en est aussi éloignée que le ciel et la terre le sont entr'eux.

Ainsi donc il est évident que cet Etre suprême a créé toutes choses pour l'usage de l'homme : le ciel pour nous couvrir ; le soleil , la lune et les étoiles pour nous éclairer ; les différentes semences de la terre pour nous nourrir. De plus , il a doué l'homme d'une âme intelligente avec ses trois puissances , la mémoire , l'entendement et la volonté ; il l'a revêtu d'un corps avec tous ses sens et les facultés naturelles pour agir. Tous ces bienfaits viennent de cet Etre suprême. Comment peut-on les oublier un seul instant de sa vie ? C'est ce Dieu que nos sages de l'antiquité ont reconnu et adoré. Depuis plus de mille et quelques cents ans les superstitions et les fausses doctrines qui ont inondé l'Empire , ont obscurci cette belle lumière. A présent qu'elle a reparu par la prédication de la religion chrétienne , savans et ignorans , grands et petits , tous sont également instruits de nouveau , et connoissent l'Etre suprême pour le souverain Maître de toutes choses , pour le Père commun des hommes , pour celui en qui ils doivent mettre toute leur confiance , pour celui dont la doctrine peut seule les sanctifier et les conduire au vrai bonheur. Voilà tout le résultat de cette preuve , qui seule peut suffire. La religion chrétienne nous procure la

connoissance du vrai Dieu; elle nous apprend à lui rendre le culte qui lui est dû. Elle est donc la seule véritable.

Deuxième motif, deuxième preuve.

En contemplant le ciel et la terre et leur étendue, on ne peut s'empêcher de demander d'où ils ont tiré leur origine; quand on examine les hommes dont le cœur est occupé de mille soins, et dont les conditions sont si variées, on doit penser qu'ils ont tous un but et une fin où ils tendent. C'est un principe dicté par la raison. Comment est-il arrivé que dans les siècles postérieurs à nos grands empereurs et à nos anciens philosophes, les grands principes de la loi naturelle aient été oubliés et comme anéantis par les superstitions de l'idolâtrie, au point de ne pouvoir plus rien trouver qui me ramenât à cette source primitive? Ce n'est que depuis la prédication de l'Évangile que la vérité fondamentale recommence à paroître, comme on le voit dans le premier verset du symbole. *Je crois en Dieu le Père tout-puissant, Créateur du Ciel et de la Terre.* Qui dit ciel, qui dit terre, ne prétend pas seulement dire que le ciel et la terre renferment toutes les autres créatures; mais on entend par là que tout ce que Dieu a fait est achevé dans son genre, qu'il n'y a aucun défaut, que tous les ouvrages de la création ont la dernière perfection propre à leur espèce: de plus, que tous ces ouvrages n'existoient point auparavant, qu'ils ont tous été tirés du néant. Or, qui est-ce qui a pu leur donner leur existence? n'est-ce pas la toute-puissance admirable de Dieu qui l'a fait, et qui a pu le faire? C'est ici une vérité sublime et fondamentale de la religion chrétienne. Quoique ce premier verset du symbole suffise pour éclairer tout l'univers, et instruire hommes et femmes, savans et ignorans, il faut encore quelque chose de

plus pour suivre la vérité , et devenir homme de bien : il est nécessaire que Dieu répande sa lumière sur l'esprit de l'homme , et lui touche le cœur pour parvenir à la connoissance essentielle des vérités et des enseignemens de la religion , et les lui faire pratiquer. Que si on parvient à cette connoissance , et qu'on n'y joigne pas la pratique , à quoi sert d'entrer dans cette religion ? Or, elle prêche et recommande l'observation des dix commandemens. Le premier est celui-ci : *Vous adorerez le Seigneur votre Dieu , et vous ne servirez que lui.*

Comme Dieu est tout-puissant, qu'il est le Créateur du ciel, de la terre et de toutes choses, il mérite seul le culte de l'adoration suprême. Que si quelqu'un veut transférer ce culte à un être créé, et lui faire rendre les honneurs dus à la divinité, ne blesse-t-il pas la droite raison, et ne renverse-t-il pas les premiers principes ? En les suivant, au contraire, ne jouit-on pas d'une paix et d'un calme de conscience admirable ? N'est-ce pas ce qu'ont reconnu nos anciens sages, en rendant leurs hommages au suprême Empereur du ciel, en le craignant, en lui adressant leur culte ? Cette science surpasse toute autre science ; toutes les personnes de l'un et de l'autre sexe, éclairées et ignorantes, sont capables de la goûter, et elle les engage à remplir tous leurs devoirs. Il est vrai que si Dieu n'avoit pas daigné promulguer la loi écrite, nous serions restés enveloppés dans nos ténèbres. Maintenant les premiers mots du symbole suffisent, pour porter la lumière dans tout l'univers et le sanctifier ; à plus forte raison, quand on est instruit du profond mystère de la rédemption, des mérites infinis de Jésus-Christ, des exemples admirables de vertu qu'il nous a laissés, de son détachement des richesses, de sa patience inaltérable, de son amour infini pour Dieu, de sa charité immense pour les hommes, de sa bonté

à pardonner les injures sans en tirer vengeance, de sa conduite irréprochable, exempte de la plus légère atteinte des passions; quand on réfléchit sur les trois sources des vices, sur les sept péchés capitaux, sur les moyens de les combattre, sur les trois vertus théologiques, sur les quatre vertus cardinales; qu'on voit à découvert le vrai chemin de pratiquer excellemment la vertu; qu'on examine l'établissement des sacremens, du baptême, de la pénitence, qui sert comme de porte à la conversion et à une meilleure vie, et de barrière aux grands désordres pour les pécheurs obstinés; quand on considère les huit béatitudes qui sont la source du vrai bonheur, les dix commandemens qui nous servent d'échelle pour monter au ciel, tant de saints règlemens, tant d'excellens usages, tant de sages moyens si multipliés qu'on ne sauroit les compter; peut-on n'être pas convaincu de la vérité d'une si sainte religion? c'est avec tous les secours spirituels qu'elle fournit, qu'on réforme son intérieur, qu'on dompte ses passions, qu'on s'efforce d'arriver à la sainteté; avec les mêmes secours, on règle l'extérieur, un particulier est édifiant, un père de famille gouverne bien sa maison, un souverain entretient le bon ordre dans ses états; tout est dans une tranquillité parfaite; chacun s'étudie à l'envi à exercer la vertu, et donne un spectacle ravissant d'émulation. Certainement les docteurs d'Europe, quelque génie, quelque talent qu'ils eussent, étoient toujours des hommes; s'ils n'avoient puisé leur science dans les vraies sources et les principes admirables de la religion chrétienne, comment auroient-ils pu de leur propre fond imaginer des maximes si belles, établir des pratiques si efficaces pour le changement des mœurs, les faire observer partout et dans tous les âges, sans se démentir en aucun point? Il faut convenir que c'est là une preuve invincible de la vérité de la religion chrétienne.

Troisième motif, troisième preuve.

L'homme ne peut perdre la vie qu'une fois ; mais si, en preuve de quelque vérité , il la sacrifie volontiers , ce témoignage est le plus fort qu'il puisse donner. On lit dans le livre intitulé : *Témoignages de la Religion chrétienne* , que plusieurs savans d'Europe , il y a près de deux siècles , abandonnèrent leur patrie , leurs parens , leurs amis sans espoir de retour , entreprirent un voyage sur mer de neuf mille lieues , à travers mille dangers et mille périls de mort , qu'ils y employèrent trois années , et cela uniquement pour venir prêcher ici la religion chrétienne. Or , s'exposer ainsi volontairement à la mort , en témoignage de la vérité de cette religion , c'est à quoi personne n'est capable de se résoudre , à moins qu'il n'en soit bien persuadé. Que si quelqu'un veut attribuer cette entreprise au désir de se faire un nom , ou à celui d'amasser des richesses , il ne voit pas combien un pareil dessein est entièrement contraire à celui qui les anime uniquement , qui est d'acquérir pour eux - mêmes les biens éternels , et de les procurer aux autres. Si l'on fait encore réflexion que ces Missionnaires étoient la plupart gens de naissance ; qu'en entrant dans un corps dévoué à la pratique de la plus sublime vertu , ils renonçoient aux honneurs et aux richesses du siècle ; qu'ensuite destinés à aller dans des royaumes étrangers et des pays fort éloignés annoncer la religion chrétienne , ils se procuroient eux - mêmes , pour n'être à charge à personne , des sommes d'argent proportionnées aux frais de si longs voyages par mer et par terre , et durant bien des années ; on ne peut les accuser du vain désir des biens et des honneurs de la terre ; mais on voit évidemment qu'ils ne cherchoient qu'à faire rendre à Dieu l'adoration suprême , qu'à exercer envers les hommes la plus

tendre charité, en les instruisant, en leur enseignant à servir le Père commun, en leur montrant le chemin du bonheur éternel et le moyen d'éviter les supplices de l'autre vie. Voilà le but de leurs voyages; voilà la preuve de la vérité, de la sainteté de la religion chrétienne, qui ne doit plus laisser aucun doute. S'il n'en étoit pas ainsi, comment se persuader que ces sçavans eussent affronté tant de périls, se fussent exposés à tant de dangers évidens de mort, s'ils n'avoient pas été convaincus d'une éternité de peines ou de récompenses? autrement, ils auroient mérité de passer pour des imposteurs devant Dieu et devant les hommes, ce qu'on ne doit pas supposer de gens idiots, à plus forte raison de personnes aussi éclairées. D'ailleurs, si parmi ces Missionnaires il s'en étoit trouvé par hasard un ou deux qui seulement, ou dans un temps, ou dans un pays, eussent souffert la mort en preuve de la vérité de la religion chrétienne, on pourroit les accuser de simplicité, et les taxer d'esprits foibles; mais nous savons qu'il y a eu et qu'il y a des milliers de ces prédicateurs de l'Évangile répandus dans toutes les contrées de l'univers; dans notre Chine on y en a compté jusqu'à présent plus de cent, tous gens éclairés et versés dans les sciences; le royaume d'où ils sont venus nous est connu, ainsi que leur nom, leurs talens, l'année où ils sont arrivés, celle où ils sont morts, le lieu où ils sont enterrés, les livres qu'ils ont composés; le détail en est marqué exactement dans un livre écrit à ce sujet. On voit que chacun de ces Missionnaires s'est appliqué dès ses jeunes ans à l'étude profonde de la religion, de la philosophie, de la morale; qu'ils s'y sont distingués et ont excellé dans toutes ces sciences. Le nombre des livres qui sont sortis de leur plume en notre langue monte à présent à plus de cent. Outre ceux qui traitent uniquement de la religion, il y en a qui expliquent

la nature du ciel et des globes célestes, le cours des astres ; d'autres parlent des météores et des différens phénomènes ; certains donnent les règles d'un bon gouvernement particulier et public ; ceux-ci s'attachent à donner des connoissances utiles sur le mécanisme des différens arts ; enfin rien ne leur a échappé en tout genre de sciences, dont ils nous ont laissé des préceptes très-lumineux dans leurs ouvrages. Cependant ces hommes habiles faisoient peu de cas de ces talens ; ils ne les regardoient que comme l'accessoire de leur but principal. Faire connoître l'excellence de la religion chrétienne, la faire aimer et pratiquer : voilà l'essentiel et la fin de toutes leurs veilles. Maintenant je raisonne ainsi : Si ces Missionnaires, sur des points de peu de conséquence, nous ont fourni des lumières si pures et des preuves si convaincantes, ne convient-il pas de les écouter, lorsqu'en matière importante de religion, ils établissent la vérité de la loi chrétienne sur des principes aussi solides et aussi irréfragables ? Ce qui me frappe encore, et doit achever de convaincre, c'est ce que racontent les annales de l'Eglise. Durant plus de dix-sept siècles que nous comptons depuis que Dieu s'est incarné, on fait monter presque à l'infini le nombre des martyrs. Ces généreux Chrétiens ont tous répandu leur sang pour attester la vérité de la foi qu'ils professoient, rien n'a pu ébranler leur constance ; leur foi leur a été plus chère que leur vie. Leur nombre prodigieux mérite notre admiration, et elle sera bien plus ravissante, en lisant les vertus héroïques dont ils étoient doués. Or, si leur esprit n'avoit pas été parfaitement convaincu de la vérité de la foi qu'ils avoient embrassée ; si leur cœur n'avoit pas goûté ses maximes, et ne les avoit pas rendus parfaits observateurs de ses lois, comment auroient-ils pu se dévouer à la mort ? n'est-ce pas ce que nous avons sous les yeux ? tous ces res-

pectables et savans Missionnaires ne prodiguent-ils pas leur vie en venant ici, et ne sont-ils pas martyrs de volonté, si le fer ou le feu ne tranche pas le cours de leurs jours?

D'après ces réflexions, mes chers compatriotes, qui peut ne pas se rendre à la vérité? Chercherons-nous des témoignages plus éclatans? Connoissons notre bonheur, servons avec fidélité le Maître suprême du ciel, pénétrons-nous de sa grandeur et de ses bontés, nous viendrons à le connoître tôt ou tard, et sa connoissance sera pour nous le principe de la véritable sagesse.

Quatrième motif, quatrième preuve.

Suivant le livre intitulé : *Relations curieuses de l'Europe*, et cet autre, *Elémens de géographie*, l'Europe est une des quatre parties du monde. Elle a pour confins à l'orient le Tanaïs, à l'occident l'Océan, au midi la mer Méditerranée, au septentrion la mer Glaciale. Cette partie du monde contient plus de trente royaumes. Dans chacun d'eux, depuis les souverains jusqu'au peuple, tous suivent la religion chrétienne et une même doctrine, qui ne permet pas d'avoir plusieurs femmes, d'où l'on peut conclure l'excellence et la sainteté de la religion chrétienne. Confucius dit quelque part, que pour porter un bon jugement des choses, il vaut mieux consulter les actions que les paroles. Si Dieu n'étoit pas l'auteur du christianisme, ses lois ne seroient pas si saintes et si admirables; ceux qui le pratiquent ne mèneroient pas une conduite si irréprochable. Voyez l'Europe: depuis que la loi chrétienne y est établie, tous les états sont en bonne intelligence, et sont unis entre eux comme membres d'un même corps; les chefs de la justice ne se laissent point séduire par l'appât de l'argent ni des présens, et leurs subalternes n'usent point d'artifices pour

tromper les plaideurs ; le peuple s'empresse à payer les tributs , sans qu'il soit besoin d'user de violence ; les mœurs sont si douces et si portées à la bienfaisance , qu'on aime à faire du bien aux malheureux , qu'on soulage les indigens , qu'on a banni le barbare usage de vendre ses enfans. Quelle est enfin la cause de la tranquillité dont jouissent ces différens royaumes et du bon ordre qui y règne , si ce n'est qu'on y observe exactement ce que prescrit la sainte loi , et que chacun remplit les devoirs de son état ? S'il y avoit quelque chose de défectueux , quelque léger qu'il fût dans cette loi , les hommes sont trop éclairés pour ne pas le remarquer , et pour lui donner une entière croyance. Qui est-ce en effet qui , avec ses doutes , voudroit s'astreindre à observer des préceptes si durs et si rigoureux , tel que celui qui défend la pluralité des femmes ? Qui est-ce qui se détermineroit à renoncer aux honneurs et aux richesses , à se retirer dans les déserts et y mener une vie austère ? Qui est-ce qui quitteroit sa patrie , renonceroit à ses proches et à ses amis , exposerait sa vie à travers tous les dangers d'une pénible navigation pour aller prêcher cette loi aux nations reculées , et devenir leurs pères dans la foi ? A présent , dans toute l'étendue de l'Europe , qui renferme plus de mille lieues , depuis dix siècles et au-delà , savans et ignorans , pauvres et riches , jeunes et vieux , hommes et femmes , tous suivent généralement la religion chrétienne ; l'émulation est si grande qu'on la pratique à l'envi : de là , on peut conclure sans aucun doute combien elle est véritable et solide. Que si quelqu'un prétend que tout cela peut bien être vrai , mais qu'après tout on ne parle que sur le témoignage des oreilles , et non pas sur celui des yeux qui est bien plus sûr , à cela je répons , que pour certaines choses il est plus sûr de les voir que de les entendre ; mais que pour celles

dont j'ai parlé ci-dessus, entendre et voir c'est la même chose : et comment cela ? à examiner les sentimens de la nature et les principes de la raison, est-il des hommes qui voulussent se résoudre à quitter leur patrie, à se livrer aux plus pénibles fatigues du corps, au risque de leur vie, pour venir tromper le monde par des livres faits à plaisir, et pleins de contes fabuleux ? D'ailleurs n'avons-nous pas dans notre Empire des gens de réputation qui ont été eux-mêmes dans ces royaumes chrétiens, qui y ont demeuré plusieurs années, qui ont appris leur langue, qui ont été témoins de la beauté de leurs mœurs et de la sagesse de leurs gouvernemens ? Revenus en Chine, et même à la cour, ne sont-ce pas des personnes dont le témoignage des yeux est recevable ? Or, qu'on les interroge : ne s'accorderont-ils pas avec tout ce que je viens de dire, sans me démentir en aucune façon ? Peut-il donc y avoir à présent là-dessus quelque doute raisonnable ?

Cinquième motif, cinquième preuve.

Il faut convenir que la religion du vrai Dieu renferme quantité de mystères profonds et incompréhensibles à l'esprit humain ; mais aussi tous ceux qui en ont entendu parler ont été extrêmement contents des preuves qu'on en apportoit. Une seule chose les arrêtoit, c'est que nos anciens sages et nos lettrés ne s'en étoient point expliqué dans leurs livres, et ne l'avoient point suivie ; aussi se sont-ils contentés de lire ces livres et de les admirer, sans se mettre en peine d'aller plus avant, et attendant toujours que quelques personnes d'un savoir éminent leur fissent comme toucher au doigt la vérité, afin de les déterminer à suivre cette religion ou à la rejeter. Eh ! qui ne sait combien nous avons eu de grands hommes qui ont reconnu que cette religion est la véritable et la seule qui doit être embrassée ! Dans
certain

certain livre composé par notre docteur *Lieou-ying*, n'est-il pas prouvé comment ces grands hommes ont successivement mis au jour avec beaucoup de clarté leurs pensées sur cet article? Dès le commencement que cette loi a été annoncée dans notre Empire, le fameux ministre *Siu-Kouang-Ki* démontra la vérité de la doctrine qu'on prêchoit. *Dans cet univers*, dit-il, *il y a une souveraine raison, immuable, invariable; tout ce bel ordre de choses que nous voyons découle d'elle comme de son principe; c'est la première cause qui est au-dessus de tout, et cette première cause, c'est le Dieu du ciel.* Ce peu de paroles est énergique, et donne une idée claire de l'Être suprême, telle que personne avant lui n'en avoit donné de pareille. Depuis, tous ceux qui ont écrit, et tous les lettrés ont puisé dans cette source, et se sont étudiés à l'envi de faire connoître la grandeur de Dieu et la sublimité de ses œuvres; tout ce qu'ils en disent est parfaitement conforme à la doctrine de nos anciens livres et à la tradition constante de nos sages. Que disent *Li-ngo-tse*, *Li-tche-tsao*? leurs écrits ne sont autre chose qu'un parfait énoncé de la loi chrétienne, et qu'un développement de son excellente morale. *Yang-hong-yven*, et *Ting-Kiun*, s'accordent à publier que cette loi n'est point nouvelle ni extraordinaire, qu'elle a une entière ressemblance avec ce que *Yao*, *Chun*, *Theou-Kong*, *Kong-tze*, nous ont enseigné. *Ouang-mo-tchong*, *Kia-tche*, tiennent le même langage; *Tcheou-Kong*, *Kong-czt*, expliquent cette doctrine en expliquant la leur; *Thing-hoën-fou*, *Leang-tsai*, disent que cette doctrine s'appuie à merveille de celle de nos anciens sages, qu'elle est le bonheur de tous les siècles et de tous les âges, sans en avoir aucun mal à redouter. Les savans d'Europe qui nous l'ont apportée, selon *Lieou-tsing-choui* et *Yuen-tchang*, doivent être regardés comme nos fidèles citoyens à

qui nous avons des obligations essentielles. Selon *Hiong-tanche* et *Ming-yu*, la loi chrétienne s'accorde entièrement avec les enseignemens de *Fo-hi*, *Ouen-ouang*, *Tcheou-Kong*, *Kong-tze*, et même elle renferme quelque chose de plus parfait. A entendre *Lieu-lo*, *Quan-ming*, ils auroient été fâchés de n'avoir pas vécu de notre temps. *Tchang-tze-houi*, *Ouai-Ku*, plaignent les gens qui s'amusoient à voir des conteurs de fables, et à entendre débiter des maximes extravagantes qui ne sont bonnes qu'à énerver l'âme et à fomenter les passions; cela, disent-ils, est insupportable; mais quelle satisfaction, au contraire, quelle douce joie du cœur, quel avantage pour les mœurs, d'écouter et de fréquenter des hommes qui ne débitent que la vérité et une sainte morale! c'est le témoignage que rendent encore à la sainte loi *Foug-ho-tu*, *Yug-kin*, en assurant que chacun de ses articles porte l'empreinte du vrai, sans l'alliage de la moindre fausseté. *Ouang-yao-ki*, *Ping-yuen*, en lisant nos livres qui font voir la différence des plantes et des animaux d'avec les hommes en qui réside une âme intelligente et immortelle, disent que c'est là précisément ce qu'enseigne *Mong-tze*, dans son livre *Ki-hi*. Tous nos lettrés, disent *Tching-ming* et *Fong-y*, qui ont écrit beaucoup sur le *li*, sur le *ki*, sur le *vou-kie*, le *tai-kie* (systèmes des philosophes), ressemblent à des personnes dont l'estomac est surchargé et incapable de digestion. *Hoang-kin-fang* dit que tous nos écrivains, en parlant du ciel, l'ont fait si haut et si éloigné de nous, que les yeux et les oreilles n'y peuvent atteindre, au lieu que les lettrés européens nous en rapprochent, en le comparant à un vêtement extérieur avec sa doublure qui en est inséparable. Le dehors et le dedans se touchent de près. *Ye-heang-kao* dit qu'il faut commencer par bien examiner et sonder à fond la doctrine proposée, qu'ensuite après

en avoir reconnu la vérité, il s'agit d'en tirer son profit; il ajoute, que si on vouloit faire revivre les beaux enseignemens des trois premières dynasties, il ne croit pas qu'on en pût venir à bout sans le secours de la religion chrétienne. Le sentiment de *Sun-hoa-yuen* est, que cette religion si sainte est bien supérieure à tous les cultes anciens et nouveaux, que les forces humaines n'y peuvent pas atteindre, et que son établissement marque bien son auteur. Enfin *Chin-quang-yu* s'exprime ainsi : *Tous les écrits publiés en faveur du christianisme sont si solides et si éloquens, qu'on ne trouve point de termes pour les louer; leurs auteurs éclairés, et dont le nombre est très-grand, après avoir étudié les dogmes de la religion, en ont fait voir la solidité, et ont pris plaisir à nous les développer. Les anciens et ceux qui les ont suivis ont tous parlé le même langage, de quelque nation qu'ils fussent; leur éloignement n'a point empêché qu'ils ne fussent d'accord.* Que conclure de là? que la religion chrétienne est très-véritable, qu'elle est seule la véritable, et qu'il faut par conséquent la suivre, s'étudier à la connoître toujours davantage, et s'efforcer à mettre en pratique ses saintes lois, pour obtenir un bonheur éternel.

L E T T R E

Du père Contancin, missionnaire de la Compagnie de Jésus, au père Etienne Souciet, de la même Compagnie.

A Canton, ce 2 décembre 1725.

MON RÉVÉREND PÈRE,

La paix de N. S.

DANS le triste état où vous savez que cette mission est réduite, vous ne vous attendez pas sans doute que je vous mande rien de bien consolant ; c'est pourquoi, sans entrer dans le détail de nos souffrances, que vous ne pouvez ignorer, je ne vous entretiendrai que du nouvel Empereur, qui depuis trois ans occupe le trône. Tout aliéné qu'il paroît être de la religion chrétienne, on ne peut s'empêcher de louer les qualités qui le rendent digne de l'Empire, et qui en si peu de temps lui ont attiré le respect et l'amour de ses peuples. Quelques traits que je vais vous rapporter, vous le feront suffisamment connoître.

Ce prince est infatigable dans le travail ; il pense nuit et jour à établir la forme d'un sage gouvernement, et à procurer le bonheur de ses sujets. On ne peut mieux lui faire sa cour, que de lui proposer quelque dessein qui tende à l'utilité publique et au soulagement des peuples : il y entre avec plaisir, et l'exécute sans nul égard à la dépense.

Deux villes de la province de Nankin, *Sou-tcheou* et *Song-kiang*, gémissaient chaque année sous le poids du tribut. On représenta à l'Empereur que ces villes

étoient trop chargées , et qu'il étoit à propos de les soulager. Aussitôt il diminua d'un million cinq cent mille livres le tribut annuel que Sou-tcheou doit payer , et de sept cent cinquante mille livres celui de la ville de Song-kiang. Il accorda la même grâce à la ville de Nan-tchang , capitale de Kiang-Si.

Une grande sécheresse désola , l'année dernière , la province de Tche-kiang. En plusieurs endroits la récolte fut très-légère. L'Empereur fit distribuer cent quatre-vingt-seize mille boisseaux de riz. La centième partie d'un boisseau est pour un jour la nourriture ordinaire d'un homme.

Cette année , au contraire , les pluies ont été trop abondantes ; elles ont inondé la province de Pekin et les environs ; le prix des vivres est devenu excessif. Le premier soin de l'Empereur a été de soulager les pauvres familles de soldats qui sont à la cour : il leur a fait distribuer 450,000 livres. Egalement attentif aux besoins du peuple , il a écrit de sa propre main et du pinceau rouge , un avertissement dans lequel il parle ainsi aux grands de l'Empire.

« Cet été , les pluies ont été extraordinaires ; les provinces de Pekin , de Canton et de Honan en ont été inondées. Je suis très-sensible à l'affliction de mon peuple : je le porte dans mon cœur ; j'y pense jour et nuit. Comment pourrai-je goûter un sommeil tranquille , sachant que mon peuple souffre ? Ceux qui faisoient un petit commerce pour gagner leur vie , se trouvent sans fonds : d'autres qui avoient une maison , l'ont vue renversée par les pluies , et n'ont plus où se retirer. Surtout à présent que l'automne approche , je fais réflexion que les grains ayant été ensevelis sous les eaux , il n'y aura point de moisson à recueillir : c'est ce qui renouvelle et augmente ma douleur. Il faut secourir au plutôt tant de pauvres affligés. Vous , grands de l'Empire , choisissez des officiers fidèles , attentifs , capables de seconder mes

intentions, et qui préfèrent le bien public à leurs propres intérêts. Qu'ils parcourent ces trois provinces pour y porter les effets de ma compassion ; qu'ils pénètrent jusque dans les endroits les plus obscurs et les plus reculés, pour y découvrir le pauvre, afin qu'aucun de ces malheureux n'échappe à leurs recherches et à mes bienfaits. Je sais qu'il se commet des injustices dans ces sortes de distributions ; mais j'y veillerai : veillez-y aussi. Je charge les tsong-tou et les vice-rois des provinces d'y donner tous leurs soins : je punirai sévèrement les coupables : qu'on m'informe exactement. Regardez donc ces alligés comme vos enfans, ou comme vos petits neveux ; soyez équitables et vigilans dans la distribution de mes bienfaits ; usez-en comme vous feriez, si vous aviez à partager votre propre bien. Il suffit de vous dire que vous me ferez plaisir, et que votre conduite sera conforme à mes intentions. Qu'on respecte cet ordre. »

Cette instruction impériale fut insérée dans la gazette publique, et répandue dans l'Empire, afin que les mandarins et le peuple même fussent informés des intentions de Sa Majesté. Ce qui rend la gazette de la Chine très-utile pour le gouvernement, c'est qu'au lieu de la remplir, comme il se fait en certaines contrées de l'Europe, d'inutilités, et souvent de médisances et de calomnies, on n'y met que ce qui a rapport à l'Empereur ; et comme le gouvernement chinois est parfaitement monarchique, et que toutes les affaires tant soit peu considérables de l'Empire lui sont rapportées, cette gazette ne contient rien qui ne puisse beaucoup servir à diriger les mandarins dans l'exercice de leur charge, et à instruire les lettrés et le peuple.

On y lit, par exemple, le nom des mandarins qui ont été destitués de leurs emplois, et pour quelle raison : l'un, parce qu'il a été négligent à exiger le

tribut impérial, ou qu'il l'a dissipé; l'autre, parce qu'il est, ou trop indulgent, ou trop sévère dans ses châtimens; celui-ci, à cause de ses concussions; celui-là, parce qu'il a peu de talent pour bien gouverner. Si quelqu'un des mandarins a été élevé à quelque charge considérable, ou s'il a été abaissé, ou bien s'il a été privé pour quelque faute, de la pension annuelle qu'il devoit recevoir de l'Empereur, la gazette en fait aussitôt mention. Elle parle aussi de toutes les affaires criminelles qui vont à punir de mort le coupable. Il est à observer qu'à la réserve de certains cas extraordinaires, qui sont marqués dans le corps des lois chinoises, nul mandarin, nul tribunal supérieur ne peut prononcer définitivement un arrêt de mort. Tous les jugemens de crimes dignes de mort doivent être examinés, décidés et souscrits par l'Empereur. Les mandarins envoient en cour l'instruction du procès, et leur décision, marquant l'article de la loi qui les a déterminés à prononcer de la sorte. Ces informations étant arrivées à la cour, le tribunal supérieur des affaires criminelles examine le fait, les circonstances et la décision. Si le fait n'est pas clairement exposé, ou que le tribunal ait besoin de nouvelles informations, il présente un mémorial à l'Empereur, lequel contient l'exposé du crime et la décision du mandarin inférieur; et il ajoute: « Pour juger sainement, il paroît qu'il faut être encore instruit de telle circonstance; ainsi nous opinons à renvoyer l'affaire à tel mandarin, afin qu'il nous donne les éclaircissemens que nous souhaitons. » L'Empereur ordonne ce qui lui plaît; mais sa clémence le porte toujours à renvoyer l'affaire, afin que quand il s'agit de la vie d'un homme, on ne décide point légèrement et sans avoir les preuves les plus convaincantes. Lorsque le tribunal supérieur a reçu les informations qu'il demandoit, il présente de nouveau sa délibération à l'Empereur. Alors l'Empereur

souscrit à la délibération du tribunal, ou bien il diminue la rigueur du châtimeut ; quelquefois même il renvoie le mémorial en écrivant ces paroles de sa main : *Que le tribunal délibère encore sur cette affaire, et me fasse son rapport.* Vous seriez surpris, mon révérend père, si vous étiez témoin de l'attention scrupuleuse que l'on apporte à la Chine, quand il s'agit de condamner un homme à mort. Tout cela est marqué dans la gazette. On y voit encore le nom des officiers qui remplacent les mandarins cassés de leurs emplois, leur nom, leur pays, les accusations portées contre les mandarins, et la réponse de l'Empereur ; les calamités arrivées dans telle ou telle province, et les secours donnés par les mandarins du lieu, ou par l'ordre de l'Empereur ; l'extrait des dépenses faites pour la subsistance des soldats, pour les besoins du peuple, pour les ouvrages publics, et pour les bienfaits du prince ; les remontrances que les grands de l'Empire ou les tribunaux supérieurs prennent la liberté de faire à Sa Majesté sur sa propre conduite ou sur ses décisions. On y marque le jour que l'Empereur a labouré la terre, afin de réveiller dans l'esprit des peuples l'amour du travail et l'application à la culture des campagnes : le jour qu'il doit assembler à Pekin tous les grands de la cour et tous les premiers mandarins des tribunaux, pour leur faire l'instruction dont le sujet est toujours tiré des livres canoniques : car, disent les Chinois, *il est Empereur pour gouverner, Pontife pour sacrifier, et Maître pour enseigner.* On y apprend les lois ou les coutumes qui sont établies nouvellement. On y lit les louanges que l'Empereur a données à un mandarin, ou les réprimandes qu'il lui a faites, par exemple : *Tel mandarin n'est pas d'une réputation saine ; s'il ne se corrige, je le punirai.* Enfin, comme je l'ai déjà dit, la gazette chinoise se fait de telle sorte, qu'elle est très-utile pour

apprendre aux mandarins la manière de bien gouverner les peuples. Aussi la lisent-ils exactement ; la plupart même mettent par écrit des observations sur les choses qui peuvent diriger leur conduite. Pardonnez-moi, mon révérend père, cette digression sur la gazette chinoise ; j'ai cru qu'elle ne vous seroit pas désagréable. Je reviens à l'Empereur.

Ayant été informé par un vice-roi de province, que la sécheresse menaçoit son gouvernement d'une stérilité générale, il s'enferma dans son palais, il jeûna, il pria, jusqu'à ce qu'il eût appris que la pluie y étoit tombée en abondance ; après quoi il porta un édit, où témoignant combien il étoit touché des misères de son peuple, il ordonna à tous les grands mandarins de l'informer avec soin des calamités dont les peuples de leur district seroient affligés : puis il conclut par ces paroles. « Il y a entre le *Tien* (le Ciel) et l'homme une correspondance de fautes et de punitions, de prières et de bienfaits ; remplissez vos devoirs ; évitez les fautes : car c'est à cause de nos péchés que le *Tien* nous punit. Quand le *Tien* envoie quelque calamité, soyons attentifs sur nous-mêmes, mortifions-nous, corrigeons-nous, prions : c'est en priant et en nous corrigeant que nous fléchissons le *Tien*. Si je porte cet ordre, ce n'est pas que je me croie capable de toucher le *Tien* ; mais c'est pour vous mieux persuader qu'il y a, comme je viens de le dire, entre le *Tien* et l'homme, une correspondance de fautes et de punitions, de prières et de bienfaits. »

Cette année le fleuve Hoan-go a inondé les campagnes, et causé de grands ravages. Les mandarins supérieurs ne manquèrent pas, selon la coutume, d'attribuer la cause de ce malheur à la négligence des mandarins subalternes, et de les déférer à l'Empereur. « Ne jetez point cette faute sur les mandarins, répondit l'Empereur : c'est moi qui suis cou-

pable. Ces calamités affligent mon peuple, parce que je manque des vertus que je devrois avoir. Pensons seulement à nous corriger de nos défauts, et à remédier à l'inondation. A l'égard des mandarins que vous accusez, je leur pardonne; et je n'accuse que moi de mon peu de vertu. » Sur la fin de la 6.^e lune, qui répondoit cette année au mois de juillet, les chaleurs ont été excessives à Pekin. L'Empereur fit alors attention à tant de malheureux détenus dans les prisons; ou condamnés à porter la cangue dans les carrefours. Sur quoi il fit venir les quatre mandarins du premier ordre, auxquels il ordonna ce qui suit: « Les chaleurs sont insupportables: ceux qui sont renfermés dans les prisons, ou qui portent la cangue, doivent beaucoup souffrir: il faut les soulager: je ne parle pas de ceux qui sont dans les cachots, et qu'on a condamnés à être punis de mort dans l'automne: ils ne méritent point de grâce, et il ne convient point de les élargir: je parle de ceux qui sont détenus pour dettes, ou pour des différends qui demandent une longue discussion. Demain joignez-vous à *tel* président, et de concert avec lui, voyez ce qui peut se faire pour adoucir la peine de ces malheureux. » Le lendemain l'ordre de l'Empereur fut exécuté: la liberté fut donnée aux criminels qui trouvèrent une caution, sur laquelle on pût s'assurer qu'ils seroient représentés à la fin des chaleurs. On fit la même grâce et sous la même condition à ceux qui portoient la cangue. A l'égard de ceux qui ne purent trouver de caution, ils furent délivrés de leurs fers, et on les laissa libres dans toute l'étendue de la prison qui est fort spacieuse. Les mandarins furent approuvés de l'Empereur; et ce trait fit connoître au peuple que l'attention et la clémence de ce prince s'étendoit généralement à tous ses sujets, et qu'il n'y en avoit point de si misérable, pour qui il n'eût une tendresse de père.

Depuis le peu de temps qu'il est sur le trône, il a fait plusieurs autres réglemens qui prouvent sa vigilance et son application à bien gouverner ses peuples. Je me contenterai de vous en rapporter quelques-uns.

Pour exciter les laboureurs au travail et leur inspirer l'amour d'une vie régulière, il a ordonné aux gouverneurs de toutes les villes de l'informer chaque année de celui qui, parmi ceux de cette profession, se sera le plus distingué dans leur district par son application à la culture des terres, par l'intégrité de sa réputation, par le soin d'entretenir l'union dans sa famille, et la paix avec ses voisins; enfin par son économie et son éloignement de toute dépense inutile. Sur le rapport qui lui sera fait par le gouverneur, Sa Majesté élèvera ce sage et actif laboureur au degré de mandarin du huitième ordre, et lui enverra des patentes de mandarin honoraire. Cette distinction lui donnera droit de porter l'habit de mandarin, de visiter le gouverneur de la ville, de s'asseoir en sa présence et de prendre du thé avec lui. Il sera respecté le reste de ses jours, et après sa mort on lui fera des obsèques convenables à son degré, et son titre d'honneur sera écrit dans la salle des ancêtres. Quelle joie pour ce vénérable vieillard et pour toute sa famille! outre l'émulation qu'une pareille récompense excitera parmi les laboureurs, l'Empereur donne encore un nouveau lustre à une profession si nécessaire à l'état, et qui de tout temps a été estimée dans l'Empire.

Il a fait un autre règlement pour engager les femmes veuves à garder la continence, et les femmes mariées à demeurer fidèles à leurs maris. « La beauté du gouvernement, dit l'Empereur, dépend surtout de la régularité des femmes; elles doivent s'appliquer à remplir leurs devoirs, et à vivre dans la retenue qui convient à leur sexe. Lorsqu'une femme encore

jeune a perdu son mari; si elle demeure dans son état de veuve sans passer à un second mariage, et qu'elle vive au moins vingt ans dans la continence, avant sa mort; ou si une autre, pressée, forcée même, a résisté jusqu'à donner sa vie, plutôt que de commettre le crime, j'ordonne à ceux de sa famille, de quelque condition qu'ils soient, d'en informer le mandarin du lieu, qui vérifiera le fait et m'en instruira, afin que; suivant mes ordres, on tire du trésor impérial l'argent nécessaire, pour ériger dans sa patrie un arc de triomphe en son honneur, sur lequel sera gravé son éloge. »

Il y a deux mois que pour mieux entretenir et augmenter, s'il étoit possible, la piété des enfans envers leurs parens (car c'est un point capital dans l'Empire), il donna ordre à tous les vice-rois des provinces, de s'informer exactement quels sont les bacheliers de leur gouvernement, qui ont le plus excellé dans l'observation d'un devoir si essentiel, et d'envoyer leurs noms à la cour, afin que pour cette seule raison Sa Majesté leur accorde le degré de *kien-seng*, qui est plus élevé que celui de bachelier, et avec lequel ils peuvent devenir mandarins, celui de simple bachelier ne suffisant pas pour être élevé aux charges. Il ne leur accorde pas le degré de licencié, de peur d'avilir ou de dégrader les belles-lettres; cet honneur ne se donnant qu'au mérite reconnu par les épreuves des examens publics.

Par un autre règlement qu'a fait l'Empereur, il semble vouloir porter cette piété filiale, au plus haut point où elle puisse monter. Comme les mandarins, selon le degré où ils ont été élevés, ont un titre particulier qui les distingue et sous lequel ils doivent être honorés après leur mort, l'Empereur permet aux enfans mandarins de renoncer à ce titre, et de le transporter à leur père, et par conséquent à la mère qui participe au titre honorable de son mari.

« C'est, dit l'Empereur, renoncer à soi-même en faveur de son père et de sa mère ; c'est se priver d'un honneur qui subsisteroit même après la mort, afin qu'il soit rendu au père. Rien n'est plus juste, parce qu'enfin le fils est bien moins redevable à lui-même de son mérite qu'à ceux dont il a reçu la vie et l'éducation. » Ce sentiment des Chinois paroît singulier, mais il n'en est que plus digne d'éloge.

Dans le dessein qu'à l'Empereur de bien connoître tous les mandarins de l'Empire, il a fait aussi à leur sujet de nouveaux réglemens. 1.º Il a ordonné à tous les grands mandarins d'examiner soigneusement quels sont les officiers de leur district, qui ont le plus de talens pour bien gouverner les peuples, et d'envoyer leurs noms à la cour. 2.º Il a ordonné qu'on lui envoyât pareillement les noms des mandarins inférieurs, qui sont capables d'exercer les charges du premier ordre, afin que sans passer par les degrés ordinaires, ils puissent être élevés aux emplois les plus considérables. 3.º On a coutume tous les trois ans de faire l'examen de tous les mandarins de l'Empire, sans en excepter un seul. Le vice-roi de chaque province en délibère avec les quatre officiers généraux qui résident à la capitale, et envoie à la cour ses notes sur chaque mandarin. Il marque, par exemple, que tel mandarin, de tel degré, de telle ville, est trop sévère, qu'il est avide d'argent, et qu'il vexé le peuple ; ou bien, qu'il est trop âgé, qu'il a peu d'application aux fonctions de sa charge ; ou bien qu'il est brusque, sujet à se mettre en colère, et peu aimé du peuple. Suivant ces notes adressées au premier tribunal de Pekin, la cour casse, abaisse, et punit un grand nombre de mandarins. Au contraire, ceux qui n'ont point de notes mauvaises, ou qui sont loués comme gens extraordinaires et au-dessus du commun, on les élève aussitôt à de plus grands mandarins. Il semble que ces connoissances devoient suffire : le nouvel Em-

pereur veut quelque chose de plus. Il ordonne aux mandarins supérieurs de chaque province, de distinguer en trois classes tous les mandarins de leur district. La première, doit être de ceux qui ont des manières polies et engageantes, qui ne cherchent point à s'enrichir ; qui sont habiles dans les lettres, qui possèdent les coutumes et les lois de l'Empire, qui sont peu avancés en âge, et qui ont de la force et de la santé. La seconde doit contenir ceux qui ont les mêmes talens, mais qui sont d'une santé foible ou d'un âge avancé. Enfin la troisième doit être de ceux qui ont un corps sain et robuste, mais dont les talens sont médiocres. « Cette liste me fera mieux connoître, dit l'Empereur, les mandarins qui, dans l'examen triennal, mériteront des éloges ou des réprimandes. La gloire qui en reviendra aux uns, et la honte dont les autres seront couverts, les piquera d'une louable émulation. J'examinerai moi-même cette liste, ajoute l'Empereur ; ainsi j'ordonne aux wandarins, sous peine d'être sévèrement punis, d'agir avec une extrême équité, sans partialité, et sans acception des personnes. »

J'ai parlé plus haut de la grâce que l'Empereur a faite aux villes de Sout-cheou et de Song-kiang, en leur remettant pour toujours une partie du tribut annuel qu'elles doivent payer. Cette bonté du prince causa une grande joie parmi le peuple. Le tsong-tou crut faire sa cour à l'Empereur, en lui apprenant quelle avoit été la joie des peuples : il lui envoya un mémorial, où, après avoir fait l'éloge de Sa Majesté, il disoit entr'autres choses, que le peuple, pour marquer sa reconnoissance, faisoit réciter des prières dans les temples pour la conservation d'une vie si précieuse à l'état ; qu'on y représentoit des comédies ; et que pour perpétuer le souvenir d'un bienfait si signalé, on alloit élever un édifice public, et y placer un monument de pierre, où sera gravée une

inscription propre à éterniser la mémoire de ce bienfait. L'Empereur écrivit de sa propre main au tsong-tou la réponse suivante.

« Ce que vous me mandez est tout à fait contraire à mes intentions. Quand j'ai accordé cette grâce, je n'ai eu d'autre vue que de procurer le bonheur de mon peuple, et non pas de m'attirer un vain honneur. Ces comédies et ces prières sont superflues, et ne peuvent m'être d'aucune utilité. Après que j'ai envoyé des instructions dans tout l'Empire, pour exhorter les peuples à l'économie et à la frugalité, comment osez-vous permettre ces folles dépenses? Défendez-les au plutôt. Il est même à craindre que les officiers subalternes, sous prétexte d'avoir de quoi fournir à ces divertissemens, ne tirent des contributions, et ne s'engraissent de la substance du pauvre peuple. Veillez-y. Pour ce qui est de l'édifice et du monument de pierre, je défends aussi qu'on les élève : car, encore une fois, quand j'accorde des grâces, je ne prétends pas me faire une vaine réputation. Tout ce que je souhaite, c'est que parmi ce grand peuple, il n'y ait personne qui n'observe les coutumes, qui ne remplisse ses devoirs, et qui ne vive tranquille. Voilà ce qui peut me faire plaisir. C'est pourquoi, aussitôt que vous aurez reçu cet ordre, défendez ces prières et ces comédies; empêchez qu'on n'élève l'édifice et le monument de pierre, et donnez vous-même par un écrit une instruction publique, qui soit affichée aux carrefours, par laquelle vous exhortiez le peuple à observer les coutumes, à remplir ses obligations, et à vivre dans une parfaite union. Alors je m'estimerai heureux. »

L'attention de ce prince s'étend jusqu'aux criminels. Voici ce qu'il a ordonné, par rapport à ces malheureux. « Deux choses, dit l'Empereur, doivent me rendre très-attentif, quand il s'agit de condamner

quelqu'un à la mort : premièrement , l'estime que nous devons faire de la vie de l'homme ; secondement , la tendresse et la compassion que je dois avoir pour mon peuple. Ainsi , que dans la suite on ne punisse personne du supplice de mort , que son procès ne m'ait été présenté trois fois. »

Lorsque le crime est fort énorme , l'Empereur , en souscrivant à la mort du criminel , ajoute : *Aussitôt qu'on aura reçu cet ordre , qu'on l'exécute sans aucun délai.* Pour ce qui est des crimes dignes de mort , qui n'ont rien d'extraordinaire , l'Empereur écrit au bas de la sentence : *Qu'on retienne le criminel en prison , et qu'on l'exécute au temps de l'automne.* Il y a un jour fixé dans l'automne pour exécuter tous les criminels. Voici la conduite que le souverain tribunal des crimes a tenue cette année.

Quelque temps avant le jour déterminé , il a fait transcrire dans un livre toutes les informations qui , pendant le cours de l'année , lui ont été envoyées des justices subalternes ; on y a joint le jugement qu'a porté cette justice , et celui du tribunal de la cour. Ce tribunal s'est ensuite assemblé , et a lu , revu , corrigé , ajouté , retranché ce qu'il a jugé à propos. Après quoi il en a fait tirer deux copies au net : l'une qu'il a présentée à l'Empereur , afin que ce prince puisse la lire et l'examiner en particulier : l'autre qu'il a gardée pour la lire en présence de tous les principaux officiers des tribunaux souverains , et la réformer selon leurs avis. Ainsi , comme vous voyez , on accorde ici à l'homme le plus vil et le plus misérable , ce qui ne s'accorde en Europe , comme un grand privilège , qu'aux personnes les plus distinguées , je veux dire le droit de n'être jugé et condamné que par toutes les chambres du parlement assemblé en corps.

On fait encore plus à la Chine : cette deuxième copie ayant été ainsi examinée et corrigée , on la présente.

présente à l'Empereur; puis il s'en tire quatre-vingt-dix-huit copies en langue tartare et quatre-vingt-dix-sept en langue chinoise. Toutes ces copies se remettent entre les mains de Sa Majesté, qui les donne encore à examiner aux plus habiles officiers, soit Tartares, soit Chinois, qui se trouvent à Pekin. Cette attention de l'Empereur, lorsqu'il s'agit d'ôter la vie à un homme, est une autre preuve de sa tendresse pour ses sujets.

Enfin, ce nouveau monarque a si fort à cœur le bien de l'Empire, qu'il a donné un avertissement écrit du pinceau rouge, par lequel il exhorte tous les mandarins qui, selon leur dignité, ont droit de présenter des mémoriaux, à bien réfléchir sur ce qui peut contribuer au bon gouvernement, et à lui communiquer leurs lumières par écrit. Il ajoute qu'au cas que leurs réflexions doivent être secrètes, ils peuvent envoyer ou présenter leur mémorial cacheté, et il promet qu'alors il ne le rendra point public, ou bien qu'il effacera le nom de l'auteur.

Vous voyez par tous ces traits, mon révérend père, quelle est l'application de ce prince. Sa continuelle étude est d'apprendre à bien gouverner ses peuples, et à procurer leur bonheur. Dieu veuille lui inspirer des sentimens plus favorables à notre sainte religion, afin que les pasteurs, arrachés par ses ordres à leur cher troupeau, puissent quelque jour y être réunis. C'est une grâce que je vous prie de demander dans vos saints sacrifices, en l'union desquels je suis avec respect, etc.

L E T T R E

Du père d'Entrecolles , missionnaire de la Compagnie de Jésus , au père Duhalde , de la même Compagnie.

A Pekin , ce 26 juillet 1726.

MON RÉVÉREND PÈRE ,

La paix de N. S.

DANS le déplorable état où se trouve la chrétienté de la Chine , nous avons encore cette légère consolation , que les Missionnaires sont soufferts à Pekin , où , nonobstant le peu de liberté qu'ils ont d'exercer les fonctions de leur ministère , leur présence ne laisse pas d'être très-utile au troupeau que Jésus-Christ leur a confié. Vous en jugerez par le détail que je vais vous faire de plusieurs particularités édifiantes qui m'ont véritablement touché , et qui feront sans doute la même impression sur votre cœur. Je ne vous entretiendrai point des exemples héroïques de force et de vertu que donne depuis plusieurs années une nombreuse famille de princes du sang impérial ; je laisse au père Parennin le soin de vous en informer , comme il l'a déjà fait par plusieurs de ses lettres ; je me bornerai à ce que j'ai vu de plus singulier , parmi les Chrétiens qui sont sous ma conduite.

Il n'y a point d'année qu'on ne vous fasse part du grand nombre d'enfans ou exposés ou moribonds , qui ont été régénérés dans les eaux du baptême. Nous en comptons pendant celle-ci plus de six cents ; on en compte beaucoup plus dans chacune des deux

églises portugaises, parce que leur district est d'une bien plus grande étendue que le nôtre. N'y eût-il que ce seul bien à faire, ne serions-nous pas bien dédommagés de tout ce que nous éprouvons de peines et de contradictions? Je visite de temps en temps les tombeaux de nos Chrétiens, surtout le quartier destiné à la sépulture des enfans morts avant l'âge de raison: et là, me représentant cette multitude innombrable d'âmes innocentes qui sont à la suite de l'Agneau, j'implore leur secours, et je les prie d'intercéder auprès du Seigneur pour le salut de leurs proches et de leurs compatriotes, qui court de si grands risques dans ces jours de tribulation. Je regarde tous ces petits prédestinés comme des troupes de réserve, toujours prêtes à fortifier du haut du ciel ceux de leurs frères, dont la constance a de si rudes assauts à soutenir pour s'affermir dans la foi.

C'est principalement dans cette vue, que j'exhorte sans cesse nos néophytes à baptiser les jeunes enfans qui se trouvent dans le danger évident d'une mort prochaine. Outre les catéchistes entretenus par les aumônes qui nous viennent d'Europe pour une œuvre si sainte, je consacre volontiers une partie de l'argent qui m'est destiné, à aider les Chrétiens dont je connois le zèle, afin qu'ils ne plaignent point le temps qu'ils emploient à une fonction si charitable. A l'égard des autres qui n'ont pas besoin d'un pareil secours, je leur fais sentir l'obligation où ils sont d'épier les occasions qui se présentent, d'assurer par le baptême le salut de ces enfans moribonds. Je vois chaque jour que mes exhortations ne sont pas vaines. Un de ceux-ci vint me trouver, il y a quelques jours, pénétré de la plus vive douleur: il avoit découvert que l'enfant d'un de ses voisins, qui est infidèle, ne pouvoit échapper à la violence de son mal, et il comptoit de le baptiser secrète-

ment le lendemain matin. Ayant appris qu'il étoit mort pendant la nuit, il parut inconsolable ; et déposant dans mon sein le vif repentir qu'il avoit de ne s'être pas pressé davantage, il se reprochoit cette prétendue négligence, comme une des fautes les plus grièves qu'il eût pu commettre.

Une Chrétienne, que sa condition rend sujette à des corvées journalières dans la maison d'un regulo où il y a quantité d'esclaves, a conféré cette année le baptême à treize enfans moribonds. Un de ses artifices est de porter toujours sur elle du coton bien imbibé d'eau, et de répandre furtivement quelques gouttes de cette eau salutaire sur la tête des enfans qui sont près d'expirer. Le plaisir qu'elle ressent en me comptant le nombre de ses pieuses conquêtes, égale celui que j'ai de l'entendre.

Il ne se passe aucun mois qu'un médecin, habile à traiter les maladies des enfans, ne m'apporte la liste de ceux auxquels il a ouvert la porte du ciel. C'est ce qui m'a donné l'idée d'enseigner à nos Chrétiens, hommes et femmes, des remèdes aisés pour la petite vérole, afin qu'ayant par ce moyen un libre accès dans les maisons des infidèles, ils puissent procurer le même bonheur aux enfans dont la vie est désespérée. Comme je suis persuadé que rien n'est impossible à une foi vive, je suis porté à croire qu'il y a quelque chose d'extraordinaire et de sur-humain, dans ce qui est arrivé à un de nos catéchistes plein de religion et de piété.

« J'entrai il y a quelque temps, me disoit-il, chez un Chrétien de ma connoissance. Je trouvai toute la famille éplorée de la perte qu'elle venoit de faire d'un enfant qui lui étoit cher ; mais ce qui l'affligeoit le plus, c'est que cet enfant étoit mort sans recevoir le baptême. Après quelques mots de consolation, j'exhortai ces bonnes gens à se mettre avec moi en prières. A peine avions-nous élevé les mains vers le

Ciel, qu'on s'aperçut que l'enfant respiroit; je me lève à l'instant, je le baptise, et il est maintenant plein de vie. Après l'avoir écouté attentivement: « Il se peut faire, lui dis-je, et il est même vraisemblable que cet enfant n'étoit pas mort. On m'assura qu'il étoit mort, me répondit-il, et je le crus aisément; car ayant tâté moi-même son corps, je le trouvai tout froid. » L'humble naïveté du catéchiste est toute la preuve que j'ai de la vérité du fait.

Je vous ai parlé autrefois d'un temple où l'on apporte de divers endroits les enfans exposés, pour les transporter ensuite à l'hôpital, ou, s'ils viennent à mourir, dans le lieu destiné à leur sépulture. Un Chrétien du voisinage, que nous entretenons exprès, a changé ce temple consacré au démon, en une piscine vivifiante pour ces enfans abandonnés. Il a fallu pour cela gagner le bonze, chef de la pagode, et on y a réussi en achetant la liberté d'y entrer, moyennant une somme qu'on lui paye tous les mois. Mais il semble que le démon, jaloux du salut de tant de petits innocens, ait voulu nous fermer à jamais l'entrée de ce lieu. Le bonze a été exclus avec affront de son poste; et comme nous sommes dans un temps où règne la défiance, nous craignîmes pendant quelques jours, que le contre-coup de sa disgrâce ne tombât sur le néophyte, et ensuite sur la religion et sur ceux qui la prêchent. Mais nos craintes se sont dissipées, et la bonne œuvre continue au moyen d'une somme plus forte que l'on remet chaque mois aux nouveaux maîtres de cette pagode.

Un nouveau Chrétien dont j'admire l'innocence et la ferveur, me fournit un trait de zèle que je dois placer ici; mais pour en être aussi frappé que je le suis, il faudroit être bien au fait des usages de la Chine. Ce néophyte, aussitôt après son baptême, ne songea plus qu'à travailler à la conversion de sa mère et de sa femme. Il trouvoit dans celle-ci assez

de docilité, mais il n'en étoit pas de même de sa mère; son obstination dans l'infidélité étoit si grande, que le moindre entretien sur la loi de Dieu la transportoit de fureur. En vain le néophyte lui eût-il demandé son agrément pour faire baptiser son fils, elle avoit déclaré plusieurs fois, et dans les termes les plus durs, qu'elle ne le souffriroit jamais: d'ailleurs, il ne lui étoit pas possible d'introduire un catéchiste dans sa maison à l'insçu de sa mère. Je lui conseillai, dans l'embarras où il se trouvoit, de baptiser lui-même son fils; mais c'est à quoi il avoit peine à se résoudre. Enfin dans un jour de réjouissance publique, il obtint la permission de prendre son fils entre ses bras pour le récréer hors de la maison: aussitôt il vole vers l'église, et me l'apporte comme en triomphe. Il ne cessa de pleurer de joie durant toute la cérémonie du baptême que je lui conférâi. La foi du néophyte, et l'innocence de cet enfant nouvellement baptisé, obtiendront de Dieu, à ce que j'espère, des grâces de conversion pour le reste de sa famille.

Ce trait de zèle me rappelle le souvenir d'un autre qui est assez récent. Un vieux soldat plein de foi, prit tout à coup la résolution de faire un tour dans son pays pour tâcher de gagner à Jésus-Christ quelques-uns de ses compatriotes, ou du moins pour réparer les scandales qu'il avoit donnés autrefois. En y arrivant, il apprit que la maison d'un de ses concitoyens étoit infestée des démons; que ces malins esprits brisoient les meubles, et que souvent ils lançoient des pierres contre ceux qui se présentoient à l'endroit où se faisoit le vacarme. On avoit eu recours aux *Taossée*, prêtres d'idoles qui prétendent avoir de l'empire sur les démons. Leurs efforts furent inutiles; mais leurs peines n'en furent pas moins bien récompensées: c'est tout ce qu'ils souhaitoient.

Le bon soldat crut que Dieu lui offroit une occa-

sion de manifester sa gloire. Il appelle le chef de cette maison affligée; il l'entretient des vérités de la religion; il lui fait sentir que cette tyrannie des démons sur le corps, n'est qu'une foible image de celle qu'ils exercent sur les âmes des idolâtres, et il lui promet que s'il embrasse le christianisme, le caractère qui lui sera imprimé par le baptême, écartera pour toujours ces funestes ennemis de son repos.

Celui-ci touché des paroles du soldat, eut toute l'ardeur imaginable pour se faire instruire, et demanda avec empressement le baptême pour lui et pour toute sa famille. Le soldat se contenta pour lors de baptiser le plus jeune des enfans; puis adressant la parole au chef de la maison: « Votre fils, lui dit-il, est maintenant enfant de Dieu; cette qualité le rend redoutable à toutes les puissances infernales; si elles s'avisent de vous inquiéter encore, ce que j'ai peine à croire, prenez cet enfant, et conduisez-le hardiment et sans crainte dans le lieu où elles renouvelleront leurs insultes. » Dès ce moment le démon n'eut plus de pouvoir dans cette maison désolée, et tout y devint tranquille. A quelques jours de là, toute cette famille reçut le baptême, et le soldat s'en retournant à son poste, passa par Pekin, pour m'informer du succès dont Dieu avoit béni sa mission. Quelque temps après, il alla revoir cette famille, qu'il regardoit comme sa conquête, à dessein de la fortifier dans la foi; mais il fut bien surpris de la trouver replongée dans sa première affliction: le chef de la maison n'ayant pu résister aux instances de ses voisins infidèles, qui le pressoient de contribuer à certaines fêtes superstitieuses, paya sa cote-part, sans pourtant renoncer à la foi. Au même instant le *fort-armé* rentra en possession de sa première demeure, et y porta la désolation, comme il avoit fait auparavant. On voit de faux zélés, dit saint Jérôme, qui, loin des épreuves, et dans une vie douce

et tranquille, se promettent tout de leur fermeté dans la foi; mais qui en même temps sont inexorables, s'ils apprennent qu'au milieu de la gentilité, de foibles néophytes aient chancelé dans des sentiers très-difficiles, et qui n'ont plus pour eux que des reproches amers et de dures invectives. Notre zélé soldat tint une conduite bien différente. Il fit sentir à son compatriote toute l'énormité de sa faute, mais avec une douceur propre à le ramener au devoir; il l'assura que s'il avoit un vif repentir de sa lâcheté, et que s'il promettoit de ne plus contribuer à ces sortes de superstitions, la bonté infinie de Dieu le délivreroit une seconde fois des insultes du démon. Prévoyant ensuite les persécutions que ce nouveau fidèle auroit à souffrir de la part des idolâtres: « Ils sont la plupart vos amis, lui dit-il; exposez-leur ingénument le triste état où le démon avoit réduit votre famille; représentez-leur que vous n'avez pu chasser de votre maison ce cruel persécuteur, qu'en embrassant la loi chrétienne, et que tous les autres moyens dont vous vous étiez servi, n'avoient fait qu'irriter sa fureur; faites-leur comprendre qu'il n'y a que le Dieu qu'adorent les Chrétiens, qui puisse enchaîner le malin esprit et l'empêcher de nuire, et que votre malheureuse complaisance à contribuer au culte des idoles, lui a rendu le pouvoir de vous tourmenter, qu'il avoit perdu par votre attachement à la loi chrétienne. Ce discours les attendrira sans doute, et peut-être feront-ils attention à l'empire que leur infidélité donne au démon sur eux-mêmes; mais quoiqu'il vous en doive coûter, songez qu'il faut sauver votre âme, et qu'on ne peut être disciple de Jésus-Christ lorsqu'on coopère au moindre acte de superstition. » On ne peut pas dire encore ce qui arrivera dans la suite. Sous le règne du feu empereur Cang-hi, notre protecteur déclaré, les infidèles n'auroient jamais osé forcer les Chrétiens à ces cri-

minelles contributions ; ce temps heurenx n'est plus , il a expiré avec ce monarque , et les plaintes qu'on pourroit faire , ne serviroient qu'à allumer davantage la persécution présente.

Je ne dois pas omettre les nouvelles marques de zèle que d'autres soldats tartares ou tartarisés , ont données pour leur propre salut et pour celui du prochain. Ils font partie d'un corps de cinq mille hommes de troupes , qu'on envoie , avec leurs familles , pour former des colonies sur les frontières dans la province de Chen-si. Pendant leur séjour à Pekin , ils ont approché plusieurs fois des sacremens , les hommes dans notre église , et les femmes dans des maisons particulières , tantôt en un quartier et tantôt dans un autre. C'étoit un spectacle bien touchant pour moi de voir , et avec quelle importunité ils me demandoient des reliquaires , des médailles , des images , et des chapelets ; et quel étoit leur empressement à se fournir d'eau bénite , qu'ils emportoient dans des vases bien fermés. Ils étoient charmés d'apprendre le secret que je leur enseignoï de la perpétuer. Généralement parlant , nos néophytes ont une grande confiance dans l'eau bénite ; cette dévotion si autorisée , s'entretient parmi eux par les guérisons souvent miraculeuses qu'elle produit , et dont Dieu récompense la simplicité de leur foi.

Il y avoit dans ce détachement de troupes un Mant-cheou , dont l'emploi est d'être canonnier. Tout pauvre qu'il étoit , il avoit amassé de ses épargnes un taël d'argent , et il l'avoit employé à faire peindre à l'huile une image du Sauveur : il me l'apporta déceimment enveloppée dans de la soie , afin de la bénir.

Comme je savois qu'il y a un grand nombre de Mahométans très-riches dans le lieu fixé pour la demeure de ces troupes , je crus devoir précautionner nos néophytes contre les sollicitations que je craignois

de la part de ces sectaires, qui se disent les vrais adorateurs de Dieu; quoique pourtant ils ne songent guère à parler de leur fausse religion, ils savent l'étendre par d'autres voies que par celle de la persuasion: *Que nous dites-vous là, mon père, me répondirent-ils! après avoir quitté la religion de nos pères, pour embrasser le christianisme, serions-nous capables d'y renoncer pour suivre une secte infâme?* Ils se servoient de ce terme, parce qu'en effet le mahométisme est fort décrié à la Chine. Ils me pressèrent ensuite de leur donner des crucifix de cuivre: j'en fis la distribution; ils les reçurent à genoux et les baisant amoureuxment. Leur tendre dévotion envers Jésus-Christ, attaché à la croix pour le salut des hommes, étoit une preuve bien sensible de leur éloignement du mahométisme.

Ce fut alors qu'une Chrétienne mant-cheou me parla en des termes qui m'attendrirent jusqu'aux larmes: « Ah! s'écria-t-elle, en quel malheureux climat nous envoie-t-on! L'éloignement où nous serons de nos pasteurs, va nous priver de tout secours spirituel: nous ne pourrons plus ni assister au saint sacrifice, ni confesser nos péchés, ni participer à la divine eucharistie. Voici une pensée qui m'est venue: ne puis-je pas à la fin de chaque mois, me mettant à genoux aux pieds du crucifix, faire une humble confession des péchés que j'aurai malheureusement commis ce mois-là, et m'imposer ensuite une pénitence? Cette pratique est excellente, lui répondis-je; et bénissant au fond de l'âme le maître intérieur qui l'instruisoit: Vous pouvez encore, lui ajoutai-je, en vous tournant du côté de Peking, vers l'heure où vous savez que nous célébrons les saints mystères, communier en esprit; il suffit pour cela d'élever votre cœur à Dieu, et de lui témoigner l'ardent désir que vous avez de le recevoir. » Je lui rafraîchis ensuite la mémoire de tout ce qu'on lui avoit

dit autrefois, des fruits admirables de la communion spirituelle.

Ce qui m'édifia encore extrêmement, ce fut l'exactitude avec laquelle ces bons néophytes me donnoient par écrit les noms de leurs enfans, afin de les offrir à Dieu dans mes prières, et à l'autel. Le jour même de leur départ, on m'apporta celui d'une petite fille, nommée *Agnès*, que l'un d'eux avoit oublié par mégarde. Après leur avoir recommandé de vivre ensemble dans une parfaite union, de se secourir réciproquement les uns les autres, et de chercher tous les moyens de procurer le salut du prochain, il me fallut répondre à une infinité de questions qu'ils me firent sur le baptême, et sur la manière de l'administrer, soit aux enfans des infidèles près d'expirer, soit aux adultes qui, après s'être suffisamment instruits de la doctrine chrétienne, souhaiteroient de le recevoir.

Un jeune Mant-cheou, âgé de vingt ans, et qui ne fut baptisé que l'année dernière, me parla avec une ingénuité charmante. Il s'appelle *Jean-Baptiste*. En lui donnant une image de son saint patron: « Dieu s'est servi de vous, lui dis-je, pour convertir à la foi votre père, votre mère, vos frères, vos sœurs, et récemment tous vos domestiques. Vous allez maintenant à Ning-hia, où vous vous trouverez au milieu des infidèles: soyez à leur égard un Jean-Baptiste, et imitez bien le zèle de ce saint précurseur. Savez-vous donner le baptême? » Il me répondit en m'expliquant la manière dont il l'avoit administré depuis peu de jours à l'enfant d'un infidèle, qui mourut un moment après l'avoir reçu. Comme il s'aperçut de la joie secrète que je ressentais, de voir qu'il fût si bien instruit, son zèle en devint plus animé. Dès le lendemain, il revint me trouver transporté de joie. « Il m'est arrivé ce matin un grand bonheur, me dit-il; en passant par un quartier peu fréquenté, j'ai

trouvé un petit enfant exposé, j'ai couru au plus vite à un ruisseau qui n'étoit pas loin, j'y ai trempé le pan de ma robe; l'enfant respiroit encore, et j'ai eu le temps de verser sur lui l'eau salutaire du baptême. » J'ai lieu de croire que ce jeune néophyte fera à Ning-hia les fonctions d'un zélé catéchiste. Je lui ai distribué plusieurs remèdes pour diverses maladies, qui, lui donnant entrée dans les maisons, lui faciliteront les moyens d'ouvrir le ciel à un grand nombre d'enfans moribonds.

En parlant des néophytes que la Providence éloigne de nous, je ne dois pas oublier ceux qui nous environnent, ou qui viennent de pays assez reculés, pour participer aux sacremens; car, comme vous savez, la liberté de visiter les chrétientés hors de Pekin, nous est absolument interdite. Celui qui est à la tête d'une de ces chrétientés, située au-delà d'une des gorges de la grande muraille, vint me trouver aux dernières fêtes de pâques. Le père Parnnin l'avoit baptisé autrefois dans un de ces voyages de Tartarie, qu'il faisoit à la suite de l'Empereur. Tout grossier qu'est ce vieux néophyte, continuellement occupé de la culture des terres qui appartiennent à un Mant-cheou, il a eu et a encore le zèle d'un apôtre. C'est par ses soins que ses frères, ses alliés, et tous les habitans de son village, au nombre de plus de cent personnes, ont embrassé le christianisme, à la réserve de deux, dont il n'a pu encore vaincre la résistance. Ils ont élevé, partie de l'argent que nous leur avons fourni, partie de leurs épargnes, une petite église à l'écart, laquelle n'a point été sujette aux recherches, et ils s'y assemblent librement. Néanmoins cette heureuse tranquillité fut sur le point d'être troublée par la malignité des lamas; c'est ce qu'il me raconta lui-même à la fin de sa confession. La sagesse de son zèle sauva cette chrétienté naissante de l'orage qui la menaçoit. « Je reçus

tout à coup, me dit-il, un ordre de comparoître devant le mandarin d'armes, qui gouverne ce pays. Dès que je parus en sa présence, il prit un air sévère, et me dit d'un ton menaçant: J'apprends que tu introduis dans mon gouvernement le *Tien-tchu-Kiao* (le christianisme): Es-tu sage, et ne vois-tu pas à quels malheurs tu t'exposes? J'avois porté avec moi, m'ajouta le néophyte, quelques-unes des curiosités que vous m'aviez données à Peking, je lui en fis présent; et m'apercevant à son visage que son esprit se radoucissoit: Seigneur, lui répondis-je, votre religion du *Fo* a un pays immense où elle domine; au contraire, notre religion du *Tien-tchu* est renfermée dans un si petit espace, qu'elle ne mérite nullement votre attention. A ces mots, le mandarin qui avoit agréé mon présent, ne pût s'empêcher de sourire; il me renvoya en paix, et depuis ce moment-là, la pensée même ne lui est pas venue de nous inquiéter. » C'est ainsi qu'à l'égard des gens simples, mais remplis de foi, se vérifie cet oracle de Jésus-Christ. *Quand vous serez mené aux gouverneurs et aux rois à cause de moi, ne songez point, ni comme vous parlerez, ni ce que vous direz; car ce que vous aurez à dire, vous sera suggéré à l'heure même* (Matt. 10, v. 19 et 20).

Un catéchiste, l'un de ceux que nous envoyons à trente lieues aux environs de cette capitale visiter les Chrétiens répandus en divers endroits, pour les affermir dans la foi et gagner les infidèles à Jésus-Christ; ce catéchiste, dis-je, vint vers la Fête-Dieu, me rendre compte de l'état de ces diverses chrétiens. Il étoit accompagné de plusieurs néophytes, qui souhaitoient d'approcher des sacremens. Dans le long entretien qu'il eut avec moi, il me raconta un fait qui mérite de vous être rapporté. « En parcourant, me dit-il, les montagnes qui sont à une journée d'ici vers le nord, où il y a plusieurs

familles chrétiennes dispersées de côté et d'autre, j'avois souvent sollicité une femme âgée de plus de quatre-vingts ans de se faire chrétienne : elle paroisoit être ébranlée ; cependant elle ne me donnoit que des espérances stériles, et elle reculoit toujours le moment de sa conversion. Ses résistances, sa surdité qui étoit extrême, le commerce qu'elle avoit nécessairement avec les infidèles dont elle étoit environnée, la longueur du chemin qu'il falloit faire pour l'aller voir : tout cela me rebutoit, quoique néanmoins une voix intérieure me pressoit sans cesse de ne la pas abandonner et de lui continuer mes soins. Je m'y sentis porté un jour plus fortement qu'à l'ordinaire : je me transportai chez elle, et élevant la voix à cause de son infirmité, je lui représentai le plus vivement qu'il me fut possible, le risque qu'elle couroit de son salut, si dans le grand âge où elle étoit, elle différoit encore sa conversion. Il n'est pas nécessaire, me répondit-elle, de crier à pleine-tête comme vous faites ; je vous entends sans peine ; au moment que vous êtes entré, ma surdité s'est dissipée : c'est tout de bon que je veux être chrétienne, et dès maintenant ; vous savez que je suis assez instruite, ne me refusez pas le baptême, et accordez-le-moi à ce moment même que je vous le demande avec toute l'instance dont je suis capable. Je fus frappé de voir avec quelle facilité elle répondit à toutes mes questions, quoique je lui parlasse d'un ton de voix assez bas, et je ne fis aucune difficulté de lui accorder la grâce qu'elle désiroit avec tant d'ardeur. Quelques jours après, comme je visitois d'autres familles chrétiennes, j'appris que le lendemain de mon départ elle étoit morte dans des sentimens pleins de piété et de religion. » N'est-ce pas là un de ces miracles de la grâce, qui ont fait dire à saint Paul : *Ce n'est point là l'ouvrage de celui qui veut, ni de celui qui court, mais de Dieu qui fait miséricorde.* (Rom. 9. v. 16.)

Voici un autre effet de la providence de Dieu sur ses élus. Un de nos Chrétiens, d'une patience souvent éprouvée, tout aveugle qu'il est depuis plusieurs années, donne tous les jours des preuves de son zèle, par le soin qu'il a d'éclairer les infidèles des lumières de la foi. Il entreprit de convertir un de ses voisins qui étoit dangereusement malade : il avoit déjà passé plusieurs jours à l'instruire, et il en étoit favorablement écouté; enfin le malade se sentant plus accablé par la violence du mal, demanda au plutôt le baptême. Notre zélé Chrétien, après lui avoir fait diverses questions pour le disposer à ce sacrement, s'aperçut tout à coup que le malade cessoit de lui répondre; il conçut qu'il venoit de perdre l'usage de la parole, et s'étant assuré, en lui tâtant le pouls, qu'il respiroit encore, il le baptisa : le malade ne survécut que peu d'instans.

A cette occasion, ce fervent Chrétien me fit plusieurs questions sur la conduite à tenir selon les diverses occurrences. Il me demanda entre autres choses, si dans le doute qu'un malade fût encore vivant, il pouvoit lui administrer le baptême : « Il se peut faire, me disoit-il, que quelque catéchumène étant malade à l'extrémité, m'envoie chercher; si en arrivant chez lui, jé trouve qu'il ait perdu la parole, et qu'il soit privé de tout sentiment, que dois-je faire? Puis-je le baptiser? »

Un autre Chrétien extrêmement pauvre, mais aimant sa pauvreté, et du nombre de ceux qui, selon l'apôtre saint Jacques, sont véritablement riches dans la foi, n'a guère d'autre aliment que la prière et les œuvres continuelles de charité qu'il pratique. Quoiqu'il soit presque aveugle, et qu'il ne discerne les objets qu'autant qu'il est nécessaire pour se conduire, son zèle le met dans un mouvement continu, et il seroit difficile de compter le nombre d'enfans exposés ou moribonds, auxquels il a con-

féré le baptême. La pluie, la neige et les incommodités des plus rudes saisons, sont pour lui de légers obstacles; il a le talent de découvrir dans les lieux les plus reculés, et même jusque dans les masures éloignées d'une demi-lieue de Pekin, les Chrétiens qui sont malades; il y en a peu qui échappent à sa vigilance et à l'exactitude avec laquelle il vient m'en informer, pour aller leur administrer les derniers sacrements. Sa candeur me fait aisément ajouter foi à ce qu'il m'a rapporté de certaines grâces extraordinaires dont Dieu l'a favorisé. « Il n'y a pas longtemps, me disoit-il avec cette ingénuité que je lui connois, que dans une de mes courses, je me vis environné, et comme pénétré d'une très-vive lumière: je me crus transporté dans le ciel, tant ce spectacle me ravissoit en admiration. Un ange rayonnant de gloire, m'apparut, me disant qu'il se nommoit *Raphaël*, et me promit de venir me recevoir au moment de ma mort; mais il ajouta que cet heureux moment étoit encore éloigné; et comme il finissoit ces paroles, cet éclat qui m'éblouissoit disparut tout à coup. » Il m'a pareillement raconté qu'il avoit reçu une semblable faveur en deux occasions différentes; l'une en assistant au saint sacrifice, et l'autre en conférant le baptême à un jeune enfant. Lorsqu'il m'entretenoit de la sorte, je me disois à moi-même: « Voilà véritablement un de ces pauvres de cœur et d'affection, dont Jésus-Christ a parlé, lorsqu'il a dit que *le royaume du ciel leur appartient*; il leur donne quelquefois, dès cette vie même, un goût anticipé du bonheur qu'il a promis à ceux qui sont contents de leur indigence, et qui dédaignent les biens périssables de la terre. »

Quoique nous soyons très-gênés dans les fonctions de notre ministère, et qu'il ne soit pas permis aux Chinois de fréquenter nos églises, nous avons néanmoins trouvé le secret de les y assembler, sans qu'on

qu'on puisse soupçonner qu'ils y viennent. Le frère Rousset s'est fait une grande réputation par son zèle, par son habileté, et par le succès dont Dieu bénit les remèdes qu'il donne pour les diverses maladies: tant de gens ont éprouvé la bonté de ses remèdes, qu'on ne le nomme plus que le médecin charitable; les infidèles mêmes ne le connoissent que sous ce nom, et la plupart s'adressent à lui avec une entière confiance. Le matin et l'après-midi, à certaines heures, sa chambre est assiégée d'une foule de Chinois, et il est saintement occupé ou à panser des plaies, ou à distribuer des remèdes. Sous ce prétexte, les Chrétiens entrent dans notre maison sans rien craindre. La seule précaution consiste à faire le service divin à voix basse; et à renvoyer les fidèles, non plus en foule comme autrefois; mais les uns après les autres, de crainte qu'un éclat indiscret n'achève de ruiner tout à fait une mission que nous avons vue si florissante.

On ne peut pas trouver le même prétexte pour assembler les dames chrétiennes dans leur église particulière. Comme on m'a chargé de leur conduite, je leur administre les sacremens en différens quartiers où elles se rendent en petit nombre. Quelques remèdes innocens que je donne, me font regarder des voisins comme un médecin qui visite les malades. La vie retirée de ces dames, toujours occupées ou du travail, ou des soins domestiques, les entretient dans une innocence de mœurs, qui leur ôte d'ordinaire la frayeur de la mort. J'ai souvent admiré la paix inaltérable dont elles jouissent aux approches du dernier moment de leur vie, le détachement où elles sont de toutes les choses de la terre, leur parfaite résignation aux volontés de Dieu, la ferme confiance qu'elles ont dans les mérites de Jésus-Christ et en la protection de la très-sainte Vierge, dont elles ont éprouvé tant de fois les effets sensibles; enfin la

douce espérance qu'elles ont d'entrer bientôt en possession de l'héritage céleste.

Il y en a parmi elles dont la foi est exposée aux plus rudes épreuves, et dont la ferveur s'accroît par les continuelles persécutions qu'elles ont à souffrir de leurs parens infidèles. Une sainte-veuve, comme une autre Monique, ne se confesse jamais qu'elle ne verse un torrent de larmes sur le triste état de son fils, dans la crainte où elle est que les nouvelles dignités auxquelles on l'élève de jour en jour, ne lui fassent oublier ses devoirs de Chrétien. J'en sais plusieurs qui ont converti les familles avec lesquelles elles se sont alliées par le mariage : le seul exemple de leur vertu persuade aux infidèles la sainteté, et par une suite nécessaire, la vérité de la religion chrétienne. Il y a peu de jours, que je portai le saint viatique à une dame d'un rang distingué. Sa patience et sa vertu ont fait tant d'impression sur l'esprit de son mari infidèle, qu'il a consenti que ses quatre enfans fussent régénérés dans les eaux du baptême : il y en a déjà deux de baptisés, et l'on instruit actuellement les deux autres, dont le plus âgé n'a que douze ans. Le père se dispose aussi à recevoir la même grâce; mais nous ne sommes pas sans appréhension que sa dignité de mandarin, et les nouvelles espérances dont se flatte son ambition, n'étouffent les saints désirs qui ne font que de naître en son cœur.

Une autre Chrétienne, qui est esclave dans une famille très-opulente, a été souvent sollicitée par sa maîtresse de renoncer à la foi, et de se marier à celui des domestiques de la maison qu'elle voudroit choisir pour époux. La vertueuse néophyte a rejeté constamment cette offre, apportant pour raison, qu'elle n'aura jamais d'autre époux que Jésus-Christ, et qu'elle lui a voué sa virginité. La dame, toute infidèle qu'elle est, a conçu une si haute estime de

sa vertu , qu'elle lui a donné une espèce d'intendance dans sa maison , et lui a confié le soin des jeunes filles esclaves. Cette autorité dont elle est nouvellement revêtue , elle ne l'emploie qu'à élever ces enfans dans la connoissance des vérités chrétiennes , et à remplir leurs jeunes cœurs des sentimens de la religion ; elle m'en amena deux , il y a peu de jours , que je trouvai parfaitement instruites , et à qui j'administrai le baptême.

Un trait assez singulier de la Providence pour la conservation d'une dame chrétienne , a converti à la foi une nombreuse famille. Une fièvre maligne , accompagnée de frénésie , faisoit tout craindre pour la vie de cette dame. A une certaine heure de la nuit où on la veilloit avec moins d'exactitude , elle trouva un couteau sous sa main , et s'en donna plusieurs coups dans le gosier. Le bruit qu'elle fit en tombant de son lit par terre , éveilla les domestiques , qui accoururent à la chambre de la malade ; ils la trouvèrent baignée de sueur et à demi-morte ; mais ce qui les surprit étrangement , ce fut de voir les sept profondes blessures qu'elle s'étoit faites à la gorge , sans qu'il en sortît une goutte de sang : ces plaies furent aisées à guérir , et la fièvre cessa. Le mari de cette dame fut tellement frappé d'un événement si extraordinaire , qu'il vint aussitôt me prier de l'instruire lui et ses enfans , et de leur accorder la grâce du baptême. La piété et la ferveur règnent à présent dans cette maison.

La constance de nos héros chrétiens du sang impérial , et les grands exemples de vertu que donnent les princesses leurs épouses dans le feu d'une persécution si opiniâtre , opèrent de merveilleux effets dans l'âme de nos néophytes. Je connois deux demoiselles tartares , qui , touchées de ces exemples , vivent chez leur frère comme de véritables religieuses. La prière , le travail des mains , les jeûnes ,

les macérations du corps et la pratique des plus austères vertus sont leurs exercices ordinaires. Elles assistent tous les jours en esprit au saint sacrifice de l'autel , à l'heure qu'on a coutume de le célébrer dans notre église , et ne pouvant pas participer aussi souvent qu'elles voudroient à la sainte eucharistie , elles y suppléent par la communion spirituelle , dont la pratique leur est familière. Ces saintes filles se rendent en certains temps dans la maison d'une de leurs tantes chrétienne où je me trouve , et où elles ont la consolation de se confesser et de communier. Elles m'ont souvent demandé avec instance la permission de se consacrer à Dieu d'une manière plus particulière par le vœu de chasteté. Leurs entretiens roulent presque toujours sur le bonheur de verser leur sang pour Jésus-Christ , et elles ne me quittent point qu'elles ne me conjurent de demander au Seigneur qu'il leur accorde cette grâce.

Un événement extraordinaire opéra , il y a peu de temps , la conversion d'une dame chrétienne , qui s'étant mariée à l'âge de dix-sept ans , renonça aussitôt à la foi , et avoit persévéré pendant quarante ans dans son apostasie. Sa sœur , apostate comme elle , se trouva à l'article de la mort. Son lit étoit environné de tous ses parens infidèles. Tout à coup elle poussa les plus hauts cris , conjurant sans cesse ceux qui étoient auprès d'elle de lui faire venir un Missionnaire , parce qu'elle vouloit mourir dans la foi qu'elle avoit malheureusement abandonnée. Ses prières ayant été reçues avec assez d'indifférence , elle redoubla ses cris , disant qu'elle resentoit un feu qui la dévorait à l'endroit de la tête et du front où elle avoit été arrosée des eaux salutaires du baptême , et en finissant ces paroles , elle expira. Les circonstances effrayantes d'une mort si déplorable , opérèrent à l'instant dans le cœur de sa sœur , qui en fut témoin , le changement dont je

viens de parler. Je l'ai confessée plusieurs fois depuis sa conversion, et elle est maintenant un modèle de vertu. Son mari et ses enfans se sentent fortement pressés d'embrasser le christianisme, mais des raisons d'intérêt les retiennent encore dans l'infidélité.

Un jeune gradué nommé *Laurent Ouang*, fils d'un mandarin de guerre assez considérable, a mis dans le cœur de sa nouvelle épouse de saintes dispositions au christianisme. Il espère de gagner bientôt sa propre mère, qui lui a déjà promis de ne plus l'inquiéter sur la profession ouverte qu'il fait de sa foi. Il a baptisé un très-grand nombre d'enfans près de mourir, dans le lieu où son père est mandarin. Il a aussi baptisé secrètement sa sœur, âgée de dix-huit ans, qui étoit dangereusement malade. Peu de jours après son baptême, elle fut réduite à l'extrémité; sa mère voulut la veiller pendant la nuit; mais Laurent s'y opposa, en lui faisant entendre que cette fatigue altérerait sa santé, et qu'il prendroit ce soin-là lui-même. Son dessein étoit de pouvoir, avec plus de liberté, aider sa sœur à mourir saintement; et en effet, il lui suggéra tous les actes de religion qui disposent à une mort précieuse devant Dieu. Cette jeune néophyte se trouvant beaucoup plus mal, ne cessa, jusqu'au dernier soupir, d'invoquer les saints noms de JESUS et de MARIE, en qui elle avoit mis toute sa confiance. Le lendemain, sa mère étant informée de cette mort, se plaignit amèrement de ce qu'on l'avoit empêchée de recueillir les derniers soupirs d'une fille, pour qui elle avoit une extrême tendresse. Je comprends, ajouta-t-elle, ce que signifie le songe que j'ai eu pendant cette nuit. J'ai vu une dame vénérable qui conduisoit ma fille par la main; et lui ayant demandé pourquoi elle m'enlevoit ce cher enfant, c'est, m'a-t-elle répondu, pour la rendre éternellement heureuse. A ces mots, Laurent ne fit nulle difficulté de déclarer

à sa mère que sa sœur avoit été baptisée , et qu'elle étoit morte dans des sentimens pleins de religion. Quoi qu'il en soit de cette apparition , vraie ou prétendue , outre que la mère en a été extrêmement touchée , elle a fait une si forte impression sur le frère cadet de Laurent , âgé de vingt-deux ans , qu'il m'est venu trouver pour me demander le baptême. Il est à présumer que cette famille distinguée par ses emplois , sera bientôt toute chrétienne.

Je ne finirois point , mon révérend père , si j'entreprendois de vous rapporter une infinité d'autres traits semblables de la piété , de l'innocence , du zèle et de la ferveur de nos Chrétiens ; il semble que leur vertu se fortifie et se ranime par les persécutions. Je les recommande à vos saints sacrifices , en l'union desquels je suis avec beaucoup de respect , etc.

LETTRE

Du père d'Entrecolles , missionnaire de la Compagnie de Jésus , au révérend père Duhalde , de la même Compagnie.

A Pekin , le 11 mai 1726.

MON RÉVÉREND PÈRE ,

La paix de N. S.

EN lisant depuis peu les mémoires de Trévoux de l'année 1724 , je suis tombé sur l'extrait d'une lettre de M. de la Coste , dans laquelle il parle de l'insertion ou inoculation de la petite vérole ; et je me suis souvenu d'avoir lu quelque chose d'approchant dans un livre chinois. C'est ce qui m'a déterminé à en

transcrire le texte, et à chercher ailleurs des particularités capables de contenter les personnes curieuses sur une opération dont la nouveauté a frappé les esprits et partagé les sentimens.

On ne sera pas peu surpris de voir qu'une méthode à peu près semblable à celle qui est venue de Constantinople en Angleterre, soit en usage depuis un siècle à la Chine. Comme il ne m'appartient pas de prendre parti pour ou contre les partisans de l'insertion de la petite vérole, je citerai indifféremment les auteurs chinois qui la décrivent, et ceux qui la défendent.

Le nom chinois qu'on donne ici à cette méthode, seroit traduit en français peu fidèlement par ces termes d'*insertion* ou d'*inoculation*. Pour parler exactement, il faut la nommer *semence* de la petite vérole, ou bien manière de la semer : *tchung-teou*, dit-on ; *tchung* semer, *teou* la vérole. Ce dernier mot, sans aucune différence pour la prononciation, signifie *pois à manger* : le caractère est aussi le même pour le fond, à cela près qu'on y a joint à côté le signe propre de la maladie. Je croirois assez que les Chinois, en donnant le nom de *teou* à cette maladie, ont eu égard à la figure de la petite vérole, dont les boutons paroissent sur la peau en forme de petits pois.

On verra dans la suite de cette lettre, que les narines sont comme des sillons où l'on jette la semence de la petite vérole. L'usage du tabac en poudre pris par le nez, est trop récent à la Chine, et même à la cour, pour lui attribuer la manière, beaucoup plus ancienne et plus universelle, d'attirer par le nez la semence de la petite vérole. Il faut que l'on ait remarqué dans cette partie du corps humain, des rapports avec le dessein qu'on avoit. Je m'imagine qu'on s'est aperçu qu'un des principaux diagnostics de la petite vérole, est une violente démangeaison que les

ensans témoignent sentir au nez, et l'on aura jugé que l'endroit où elle commence à se déclarer, étoit très-propre pour l'y semer. Je viens maintenant au texte chinois que j'ai fidèlement traduit.

« Quand on accorderoit que la manière de semer la petite vérole, est un secret éprouvé et inmanquable; puisque dans la suite on est encore exposé à l'avoir, on ne gagne autre chose que de pouvoir en être deux fois dangereusement attaqué. Cependant ceux qui favorisent cette invention, en disent des merveilles : ils insistent sur ce que tôt ou tard la petite vérole est comme inévitable. Je le veux; mais laissons-la venir naturellement. Pourquoi hâter le mal lorsqu'on se porte bien et qu'on n'en a pas la moindre atteinte? Cette précipitation a coûté cher à plusieurs; les gens sages craindront toujours d'en faire la triste épreuve. Je sais bien qu'on voudroit voir au plutôt des enfans quittes de ce danger. Le moyen le plus sûr pour les conserver, c'est le soin qu'ont les parens de pratiquer constamment la vertu. Aussi, dans la prière qui se fait à l'esprit qu'on croit présider à la petite vérole, on dit de lui : Il suit exactement ce que le Ciel a réglé touchant le commencement, le progrès et l'issue de la maladie; et tout ce qui arrive à cet égard, c'est précisément ce qu'on s'est attiré; car la vertu et les vices d'un père et d'une mère sont alors pesés, et c'est ce qui détermine le bon ou le mauvais succès; en sorte même qu'il varie, selon que les parens viennent à changer, ou pour le bien ou pour le mal. Voilà ce que j'appelle un secret salutaire aux enfans. »

Ce médecin qui moralise comme vous voyez, parlant ailleurs de la petite vérole, rejette un proverbe populaire, que je ne dois pas omettre, non plus que sa réfutation. *Ngo cha pao teou* (affamez la rougeole, rassasiez la vérole). « Ce proverbe, dit mon auteur, est faux et dangereux. Gardez au contraire une grande

diète pour la petite vérole, surtout les trois premiers jours que la fièvre se fait sentir. La nature en agira mieux pour pousser le venin au dehors. Que si l'on prescrivait au malade durant dix ou quinze jours un jeûne trop rigoureux, il s'affoiblirait extraordinairement, et l'on auroit bien de la peine à le sauver. Ainsi n'y condamnez pas les jeunes gens : contentez-vous de les défendre du froid et du vent; modérez leur appétit; permettez-leur l'usage du riz clair, surtout après que la fièvre sera considérablement diminuée. C'est principalement lorsque le mal ne s'est pas tout à fait déclaré par la fièvre, qu'il faut apporter le plus de soin et d'attention. »

L'auteur que je viens de citer, vivoit à la fin de la dynastie *Ming* (il y a environ cent ans). Il n'est pas surprenant qu'une méthode qui étoit alors nouvelle, et qui n'étoit pas encore autorisée par un long usage, fût combattue et traversée. Peut-être que s'il vivoit aujourd'hui, il seroit moins contraire à la petite vérole artificielle, et qu'il parleroit autrement que dans le temps où ce secret étoit peu accrédité. Quoi qu'il en soit, cent ans de possession donnent à cette méthode le droit d'une ancienneté assez considérable sur l'insertion, qui n'a été en quelque vogue à Constantinople que dans ce XVII.^e siècle.

Mais si c'est peu de temps avant la conquête de la Chine par les Tartares, qu'on a voulu donner cours à la petite vérole artificielle, est-ce dans cet Empire même que cette invention a pris naissance, ou l'a-t-on reçue des pays voisins? Si l'on en croit quelques Anglais, les Grecs de Constantinople ont tiré ce secret des pays voisins de la mer Caspienne, ce qui pourroit faire penser que la Chine le tiendroit de la même source par le moyen des caravanes de marchands arméniens et autres, qui viennent depuis bien des années dans cet Empire. Néanmoins cette conjecture prouveroit également que c'est de la Chine que ce

secret a passé chez les habitans des environs de la mer Caspienne. Mais un préjugé qui montre que cette nouveauté ne s'est pas introduite à la Chine par la Tartarie, c'est que les Tartares ont absolument ignoré cette méthode de semer la petite vérole, et de la rendre par-là plus bénigne et plus traitable. Ils regardent cette maladie comme une espèce de peste; et dès que quelqu'un d'eux en est atteint, il est abandonné de tout le monde, et n'a guère de ressource que dans la bonté de son tempérament.

Comme on a remarqué que ce mal, qui n'est pas commun parmi les Tartares, les attaquoit à Pekin, lorsqu'ils y venoient pour payer le tribut, ou pour faire leur commerce, et que la plupart qui avoient un certain âge, en mouroient, l'Empereur régnaient envoya en 1724 des médecins du palais en Tartarie, pour y mettre cette méthode en pratique, et procurer la petite vérole aux enfans. On assure que l'exécution a été heureuse : et une preuve du succès, c'est que ces médecins en sont revenus fort riches en chevaux, en peaux, et en feutres, qu'on leur avoit donnés pour reconnoître leurs services : car ce sont là les richesses des Tartares.

D'ailleurs, si ce secret eût été apporté à la Chine par les caravanes venues des environs de la mer Caspienne, il auroit commencé à être connu dans la province de *Che-si*. Or c'est dans le Kiang-nang, sur les confins de la province de Kiang-si, qu'on place celui qui en est l'auteur. Au reste, cet Empire étant si vaste, et cette méthode étant employée dans des endroits fort chauds, dans d'autres plus tempérés, et enfin dans des pays extrêmement froids, il est vraisemblable que si elle est utile, on peut s'en servir dans les divers royanmes de l'Europe.

Comme je savois que malgré les préjugés ordinaires contre les nouvelles découvertes, et contre les anciennes qui se renouvellent, l'art de semer la petite

vérole étoit en vogue, mais que c'étoit un secret qu'on ne divulguoit pas, je n'omis rien pour m'en procurer des connoissances certaines : c'est ce qui ne fut pas aisé. Outre des présens qu'il me fallut faire, on me fit bien promettre que je ne communiquerois point dans la Chine, ce qu'on ne m'apprenoit qu'en faveur de l'Europe. Il étoit nécessaire d'avoir sur cela des recettes de plus d'un endroit, pour les confronter, et voir en quoi elles conviendroient : car les pratiques sont souvent différentes, et par-là même deviennent instructives. Les trois recettes que je vais rapporter, m'ont été communiquées par des médecins du palais, non pas à la vérité par ceux qui ont le plus de réputation, mais par d'autres qui servent la cour, et dont les appointemens ne sont pas si considérables. Voici la première recette.

« Quand vous aurez trouvé un enfant, depuis un an jusqu'à sept inclusivement, dont la petite vérole est sortie heureusement sans aucun signe de malignité; qui l'a eue clair-semée, et qui en a été quitte le treizième ou quatorzième jour, en sorte que les écailles des pustules soient tombées, recueillez ces écailles ou pellicules des pustules desséchées : renfermez-les dans un vase de porcelaine, dont vous fermerez bien l'ouverture avec de la cire : ce sera le moyen de conserver leur vertu pendant plusieurs années, laquelle s'évaporerait au bout de cent jours, s'il y avoit au vase la moindre ouverture.

» Je suppose d'abord, que l'enfant à qui l'on veut procurer la petite vérole, se porte bien, et a déjà au moins un an accompli. Si les écailles mises en réserve sont petites, prenez-en quatre : si elles sont grandes, deux suffisent : vous y mêlerez le poids d'un *li* de musc (un peu plus d'un grain), en telle sorte que le musc se trouve entre deux écailles qui le pressent. Le tout sera mis dans du coton en forme de tente, qu'on insinuera dans le nez, et dont on rem-

plira la narine gauche si c'est un garçon, ou la narine droite si c'est une fille.

» Il faut observer si l'enfant a la suture du crâne tout à fait réunie (c'est la fontanelle), à l'endroit le plus près du front nommé *sin muen*, la porte de l'esprit, de la raison. Si elle n'étoit pas consolidée, ou si l'enfant avoit pour lors le cours de ventre ou quelqu'autre maladie, il ne conviendrait pas de lui procurer la petite vérole.

» Quand le remède a été insinué dans le nez, et que la fièvre est survenue, si les pustules ne paroissent qu'au troisième jour, on peut s'assurer que de dix enfans, on en sauvera huit ou neuf : mais si elles sortent dès le second jour, il y en aura la moitié qui courront grand risque. Enfin si les pustules poussent au premier jour que la fièvre se déclare, on ne peut répondre de la vie d'aucun d'eux.

» Au reste, dans l'usage de cette recette, il faut se conduire de la même manière que dans les petites véroles naturelles. Il ne faut user qu'une seule fois de remèdes expulsifs, et du reste donner au malade des potions et des cordiaux qui fortifient. »

Cette recette est chargée de circonstances peut-être plus importantes dans la pratique, qu'il ne paroît d'abord. Je crois qu'on choisit la petite vérole des plus jeunes enfans pour servir de semence, parce qu'on juge plus sûrement qu'elle est exempte de toute malignité étrangère, et que son levain n'est pas trop fort pour l'opération dont il s'agit. On aura jugé de même ; que les pustules de la petite vérole volante sont mieux nourries et mieux conditionnées, à peu près comme il arrive aux fruits qu'on laisse en petit nombre sur un arbre. Quant au musc, on le fait apparemment servir de véhicule : comme il est fort spiritueux, les semences morbifiques avec lesquelles il est confondu, s'insinuent plus aisément, et deviennent plus tempérées. On a eu aussi égard

à ce que le bon musc conforte le cerveau, fortifie le cœur, et par sa chaleur ouvre les pores des vaisseaux : ce qui a fait dire qu'étant flairé un peu fortement à jeun, il provoque le saignement de nez. Je passe à la seconde recette.

« Pour réussir dans la manière de semer la petite vérole, il faut choisir les écailles de celle qui est la mieux conditionnée. Les écailles récentes ont besoin d'une préparation pour tempérer leur acrimonie. Voici en quoi elle consiste. On coupe en ronelles la racine de la scorsonère, à laquelle on ajoute un peu de réglisse, qu'on met dans une tasse de porcelaine pleine d'eau chaude. On couvre ensuite cette tasse d'une gaze fine, sur laquelle on tient quelque temps les écailles véroliques exposées à la vapeur bénigne de cette composition; puis on les retire et on les sèche : alors elles ont le degré de force qui convient. Les croûtes ramassées depuis un mois ou davantage, n'ont pas besoin de cette préparation; il suffit de les tempérer par la douce transpiration d'un homme plein de santé, qui les porte sur lui quelque temps avant qu'on en fasse usage.

» On observera que les croûtes prises sur le tronc du corps, soit sur la poitrine, soit sur le dos, etc. sont les meilleures; et qu'il faut se donner de garde d'employer celles qui se trouvent sur la tête, sur le visage, sur les pieds, et sur les mains.

» Quand on veut semer à sec la petite vérole, il faut prendre le cocon d'un ver à soie, et y mettre la quantité d'écailles nécessaires, puis l'insinuer dans le nez du côté gauche, si c'est un garçon, et du côté droit si c'est une fille : on ne l'y laissera que trois heures. Il y a une autre manière : c'est de faire de ces croûtes pulvérisées et mêlées avec un peu d'eau tiède, une mixtion épaisse. On enferme cette pâte dans une enveloppe de coton bien délié, qu'on insinue dans le nez de l'enfant, en l'y laissant pen-

dant six heures. La fièvre ne sera pas long - temps à venir, et au sixième jour, on verra les marques de la petite vérole. Les boutons se sécheront, et tomberont au bout de douze jours. Pour délayer dans l'eau ces croûtes, il faut se servir d'un bâton fait de bois (1) de mûrier.

» Il y a six occasions où il ne faut point semer la petite vérole : 1.° Si l'enfant n'a pas encore un an accompli : 2.° Si c'est un jeune homme qui ait atteint sa seizième année : 3.° S'il est sujet à quelque maladie extérieure : 4.° S'il a au - dedans quelque indisposition : 5.° Pendant l'été et dans les grandes chaleurs : 6.° Lorsque la semence n'est pas bien conditionnée. Au reste, dans cette petite vérole venue par artifice, il faut employer les mêmes remèdes que dans la petite vérole naturelle. »

Ces précautions et cette espèce de raffinement qui se trouve dans cette seconde recette, font assez voir que la méthode de semer la petite vérole n'est pas une invention si nouvelle à la Chine, puisqu'on y a ainsi réfléchi, et qu'on a songé à la perfectionner en plusieurs manières.

C'est apparemment avec réflexion qu'on recommande de ne pas semer la petite vérole pendant l'été, et qu'on choisit les saisons où les esprits vitaux sont moins dissipés, et sont plus réunis au-dedans. Alors la nature agit beaucoup mieux, pourvu qu'elle soit aidée contre le froid extérieur, à quoi il est plus aisé de parer, qu'il ne le seroit en été de donner des forces précisément au degré qu'il convient.

Dans l'une et dans l'autre recette, on juge qu'il est dangereux que la petite vérole sorte trop tôt; mais ce danger lui est commun avec la petite vérole naturelle. Un effort précipité de la nature, fait que

(1) On s'en sert généralement à la Chine pour délayer toutes les médecines.

ses forces ne sont jamais totalement réunies, comme il arrive dans les demi-crisés, lesquelles étant réitérées ne sauvent pas le malade, ainsi que fait une crise parfaite. Les matières qui ne sont pas préparées, étant poussées entre les chairs et la peau, ne peuvent s'y cuire suffisamment, à peu près comme les alimens qui tombent dans l'estomac avant que la première digestion ait été faite dans la bouche par la trituration et par la dissolution qu'opère la salive. Ainsi ces acides rentrant dans le sang, n'en sortent plus qu'à demi, et causent d'étranges ravages.

La dernière recette m'a plus coûté à obtenir; on me l'a donnée en forme de petit livre manuscrit, et divisé par petits articles. Le titre porte *Tchung-teou-kan-fu* (règles à observer en semant la petite vérole).

« 1.^o Il faut que l'enfant à qui on veut procurer la petite vérole, soit sain, robuste et exempt de toute maladie.

» 2.^o On s'assurera si la suture, *sin muen* (1), est parfaitement réunie et fermée. C'est pourquoi on ne doit guère procurer la petite vérole qu'aux enfans qui ont trois ans; et c'est une expérience qu'il ne faut plus faire, quand ils ont plus de sept ans.

» 3.^o Il faut que l'enfant soit exempt d'infirmités internes et habituelles; qu'il n'ait nulle part sur le corps, ni gale, ni apostème, ni dartre, non pas même de légères ébullitions de sang; enfin que son ventre ne soit pas trop libre.

» 4.^o Il faut s'abstenir de semer la petite vérole, lorsque l'enfant regarde souvent du coin de l'œil, comme s'il étoit louche; lorsqu'il a l'oreille dure,

(1) C'est sans doute la suture sagittale, qui répond au haut du front.

bien plus s'il étoit sourd ; lorsqu'il a le nez bouché, ou qu'il n'urine que difficilement.

» 5.^o Ce seroit une tentative inutile, si l'enfant avoit de grands yeux dépourvus de la caroncule, qui est située au coin de l'œil, ou s'il avoit l'*hircus* (1) en forme de pointe, et non pas arrondi comme l'ont le commun des hommes.

» 6.^o La saison des grandes chaleurs ou des froids excessifs seroit contraire à cette opération, de même que s'il régnoit des maladies, ou si le ciel étoit irrégulier, et qu'il fût trop sec, trop humide, trop couvert.

» Quand on aura remarqué que l'enfant a les dispositions nécessaires, il faut le préparer par une potion propre à dissiper la malignité, ou à purifier le sang et les humeurs du corps ; ce ne sera que dix ou onze jours après ce remède, qu'on entreprendra de semer la petite vérole. Telle est la composition du remède. On prendra des pois rouges, des pois noirs, des pois verts, et de la réglisse concassée et brisée, le poids d'une once de chaque ingrédient (2), on réduira le tout en une poudre très-fine, qu'on mettra dans un tuyau de *bambou* (le sureau peut servir), dont on enlèvera la peau, en laissant le nœud qui est à chaque extrémité. On remplira ce tuyau de la poussière médicinale, puis on fermera les deux ouvertures avec des coins de bois de sapin sur quoi on étendra une épaisse couche de cire, afin qu'il ne reste ni fente, ni ouverture aux deux extrémités du *bambou*. Tout étant ainsi disposé pendant l'hiver, on suspendra ce tuyau dans un *mao-cang* (lieux d'aisances), d'où l'on

(1) La partie de l'oreille qui est proche des tempes ; les Chinois sont persuadés que ce sont là des signes qui marquent que l'enfant ne vivra pas.

(2) L'once de la Chine est plus forte que celle d'Europe.
ne

ne le tirera qu'après un ou deux mois. Après en avoir nettoyé les dehors, on ajoutera à cette mixtion, qui sera séchée à l'ombre, sur une once de cette poudre, trois mas (trois dixièmes d'once) de feuilles de la fleur de *moei-tse*; (c'est, je crois, un abricotier sauvage, qui fleurit durant l'hiver; il y en a qui n'ont que des fleurs) (1). On ne ramassera pas avec les doigts ces feuilles qu'on trouvera tombées sur la neige, mais on les percera avec une aiguille; on les mettra sur du papier, et on les exposera à la chaleur d'un feu clair pour les sécher entièrement. Enfin on réduira ces feuilles en une poudre très-fine, qu'on mêlera avec l'autre poudre, et qu'on emploiera de la manière suivante. La prise sera d'un mas, ou d'un demi-mas, à proportion de l'âge de l'enfant; on délayera cette poudre dans une potion d'eau, où l'on aura fait bouillir des tiges rampantes de *se-koua*; (c'est une espèce de courge longue, déliée et velue qui se mange) (2). Au défaut de ces tiges de *se-koua*, on peut faire bouillir des fleurs de *kin-inhoa*. (J'expliquerai ci-dessous ce que c'est).

» Quand on donne ce remède, il faut interdire l'usage de toute nourriture, dont le goût ou l'odeur seroient trop piquans. Dix ou douze jours après l'avoir administré, on sèmera la petite vérole, et pour cela :

» On choisira dans la bonne saison un jeune enfant fort et robuste, qui ait une petite vérole bien conditionnée et clair-semée. On ramassera les écailles de ses pustules les plus épaisses, et on les fermera bien dans un vase, en sorte que les esprits

(1) Selon d'autres, c'est *pruna acida*; le fruit mûr est très-aigre, et il a l'odeur de l'abricot.

(2) Cette sorte de courge longue et déliée passe ici pour être rafraîchissante, diurétique, et propre à chasser le venin.

ne puissent point s'évaporer. Avec cette précaution, elles pourront servir pendant un an, et elles conserveront leur vertu.

» Quand on voudra semer la petite vérole, on prendra cinq ou six de ces écailles : si l'enfant est un peu âgé, on y joindra le poids de deux grains de *hiung-hoang*, et on pilera le tout ensemble, qu'on enveloppera dans du coton; ensuite on l'insinuera dans le nez de l'enfant, et on l'y laissera deux ou trois jours; après quoi la petite vérole poussera. Si l'enfant est fort jeune, deux ou trois écailles suffissent, et l'on retranchera à proportion de la quantité du musc et du *hiung-hoang*. Le second jour après qu'on aura semé la petite vérole, ou lui en fera prendre par la bouche. La dose sera de deux ou trois écailles pulvérisées, qu'on mettra dans du bouillon de *chinma*. On l'appelle ainsi, parce que le *chinma* y domine, mais il n'y entre pas seul. On fait encore bouillir ensemble du *kotem*, du *cho-yo* et de la réglisse. Cette potion, qui sera d'une bonne tasse, étant presque au point de sa cuisson, on y jettera la poudre des deux ou trois écailles dont j'ai parlé. Après avoir pris ces mesures, il faut attendre l'effet du remède. Si après le troisième jour, on voit paroître les marques de la petite vérole, c'est un indice heureux.

» Si la petite vérole paroît dès le deuxième jour, il y a du danger, et communément de dix enfans à qui on l'aura procurée, il n'y en aura que six ou sept qui en échapperont.

» Le danger sera bien plus grand, si elle sort dès le premier jour: de dix, à peine en sauverait-on un ou deux. Voilà ce qui se dit; mais on doit se rassurer, parce qu'en observant la méthode que j'ai prescrite, et en prenant le remède qui dissipe la malignité de la petite vérole, l'enfant ne sera pas sujet aux symptômes et aux accidens fâcheux dont je viens de parler. Il faut alors avoir recours aux

rem
peti
reus
»
parc
il fa
fant
qué
cett
exer
qua
tièm
jour
don
com
II
des
man
crai
lenc
leur
pre
le s
L
véro
rell
le v
sièm
com
pust
natu
à s
rece
que
pas
véro
se d

remèdes qui sont marqués dans nos livres, pour la petite vérole naturelle, lorsqu'elle devient dangereuse.

» Enfin, si après ces remèdes la petite vérole ne paroît point, ni au quatrième, ni au cinquième jour, il faut ôter les poudres insérées dans le nez de l'enfant, et recourir de nouveau au remède que j'ai indiqué pour dissiper la malignité du venin. En prenant cette précaution, je garantis que dans la suite il sera exempt de la petite vérole. Il faudra seulement, à la quatrième et cinquième lune, de même qu'à la huitième et neuvième, se gêner à prendre quelques jours de suite le même remède. C'est une sujétion dont l'enfant sera délivré, quand il aura dix ans accomplis. »

Il est aisé de voir que c'est seulement pour l'usage des médecins chinois, que dans ces trois recettes manuscrites on s'explique sur les dangers qui sont à craindre; ils savent ailleurs faire bien valoir l'excellence de leurs remèdes. Si le succès ne répond pas à leurs promesses, ce n'est jamais leur faute; ils s'en prennent d'ordinaire, ou au malade, ou à ceux qui le soignent, ou à la rigueur de la saison.

Les médecins chinois conviennent que la petite vérole artificielle est de la même espèce que la naturelle; qu'elle est sujette aux mêmes symptômes; que le venin sort au même temps, c'est-à-dire, le troisième ou quatrième jour, et non pas le septième, comme il arrive dans les fièvres pourprées; que les pustules sont semblables pour la figure, pour la nature de la matière, et pour le temps nécessaire à sa maturité. Aussi n'est-il point dit dans ces recettes, comme on l'a dit de l'insertion à la grecque, que les pustules venues par artifice ne sont pas propres à semer ou à insérer de nouveau la petite vérole; et c'est parce qu'on la croit la même, qu'on se donne bien de garde de la semer sur des sujets

à qui la naturelle est dangereuse, tels que sont les personnes avancées en âge.

On aura sans doute remarqué que les Chinois sont très-circonspects à user de remèdes expulsifs, de peur de troubler la nature, qui est dans une espèce de crise durant les premiers jours de la fermentation morbifique, et que le principal soin doit être d'employer des remèdes qui résistent à la corruption du sang, que le trop d'activité des levains insinués y causeroit. On aura aussi remarqué qu'ils avertissent d'user, selon les besoins de la petite vérole artificielle, des mêmes remèdes prescrits pour la petite vérole ordinaire : sur quoi je rapporterai encore deux recettes de l'auteur que j'ai cité le premier, parce qu'on assure qu'elles sont propres non-seulement à prévenir les fâcheux accidens de la petite vérole, mais encore à en préserver pour toute la vie. Ces recettes pourront même éclaircir ce qui a été prescrit dans le dernier article sur la petite vérole artificielle. C'est ainsi que cet auteur s'exprime :

« Quand la petite vérole se répand dans un lieu, réglez le boire et le manger des enfans; ne leur donnez pas la liberté de courir de côté et d'autre; ayez soin qu'ils ne soient ni trop vêtus ni trop peu; donnez-leur quelques petits préservatifs. »

Il passe ensuite aux recettes.

« Prenez une tasse de pois rouges, une de pois noirs, une autre de pois verts, avec deux onces de réglisse, que vous réduirez en une poudre très-fine. Vous mettrez ces quatre ingrédiens dans un pot de terre, et vous les ferez cuire jusqu'à ce qu'ils se forment en une espèce de pâte, que vous ferez manger à l'enfant. Les pois rouges chassent du cœur tout le venin; les pois noirs sont bons contre la malignité des reins, et les verts, contre celle de l'estomac. »

D'autres médecins, de même que celui que j'ai cité, vantent beaucoup la recette suivante :

« Prenez sept œufs d'une poule qui est prête à couver; tirez - en un des sept; percez - le pour en faire entièrement sortir le blanc et le jaune : puis remplissez - le de quatre *mas* et de neuf *condorins* (l'once a dix *mas*, et le *mas* dix *condorins*) de *tchu-cha* bien pur (espèce de cinabre); collez du papier sur le trou, et bouchez-le exactement. Vous mettrez cet œuf sous la poule, pour être couvé avec les six autres. Quand ceux-ci seront éclos, vous retirerez l'œuf médicinal, d'où vous ramasserez le *tchu-cha*, que vous exposerez à un beau soleil et au clair de la lune, durant sept jours et sept nuits. De plus, vous prendrez la première courge qui naît de cette plante, que vous laisserez bien mûrir, et que vous ferez sécher. Quand vous l'aurez brûlée, sans cependant permettre qu'elle se calcine, vous la réduirez en poudre. Pour chaque prise, vous mettrez le poids de cinq *condorins* de *tchu-cha*, et autant de la poudre de courge, que vous mêlerez dans une quantité suffisante de miel bien pur. Vous ferez prendre ce remède trois fois de suite. C'est un préservatif excellent. »

Je finis ces recettes par un secret aussi agréable qu'il est propre, à ce qu'on assure, à modérer et même à détourner la petite vérole; c'est l'usage fréquent des raisins de Corinthe, nommés en chinois *sosopou-tao*. C'est ce que j'ai lu dans un traité d'agriculture composé par l'illustre *Paul Siu*, autrement *Siu-quang-ki*, ce grand ministre d'état, qui vivoit sur la fin de la dynastie des *Ming*, et qui, par son exemple et son zèle, a si fort contribué à l'établissement et au progrès de la religion dans ce vaste Empire.

La prévention où l'on est avec raison du peu d'habileté des Chinois dans l'anatomie, causera peut-

être quelque surprise à ceux qui liront ces recettes de nos médecins de la Chine. Il me semble qu'à moins de voir clairement la fausseté de ce qu'ils disent être dangereux ou sujet à des inconvénients, on doit être porté à les croire sur ce qu'ils prescrivent. L'économie du corps humain dépend d'une infinité de ressorts imperceptibles, et il y a mille voies secrètes qu'on découvre avec surprise. La lecture des deux premiers tomes des illustres académiciens de Leipsick, m'a fait voir que bien des choses qu'on auroit cru impossibles, sont néanmoins arrivées. J'ose dire en particulier qu'il n'est pas hors de vraisemblance qu'il y ait des indices, par le moyen desquels la nature fasse connoître à ceux qui l'étudient, la vraie disposition du dedans : de même à peu près que l'aiguille marque la régularité du corps de l'horloge. De vils insectes font bien connoître par certains signes le changement de temps qui doit se faire. La connoissance des indices d'une maladie prochaine, et du rétablissement de la santé, seroit une partie bien précieuse de la médecine.

Peut-être aussi trouvera-t-on que la méthode chinoise de procurer la petite vérole aux enfans, est plus douce et moins dangereuse que la méthode d'Angleterre, qui le fait par la voie de l'incision. Celle-ci porte immédiatement le ferment vérolique dans la masse du sang, au lieu que dans la pratique des Chinois, ce sont des esprits subtils, et même tempérés ou aidés d'ailleurs, qui s'insinuent par les nerfs olfactoires, où bien que la digestion sait préparer en différens passages où elle s'achève. Le levain vérolique a sans doute son espèce de venin : mais qu'il soit froid ou chaud, subtil ou épais, il doit être plus dangereux, lorsqu'il est inséré dans les chairs vives, que quand il est insinué par l'inspiration ou par la déglutition. Le venin des vipères et des crapaux, avalé ou senti long-temps, ne nuit

point, ou nuira bien moins que si on l'introduisoit par une incision. C'est, comme l'on sait, par une légère morsure que le serpent donne la mort.

Dans la manière de traiter ceux à qui la petite vérole a été insérée, on renvoie, selon le besoin, à la méthode qui s'observe par rapport à la petite vérole naturelle. On a ici d'amples traités sur cette matière, qui contiennent une foule de remèdes de toute espèce. Peut-être qu'à la saignée près, qui n'est pas en usage parmi les Chinois, on trouveroit de grands rapports entre la pratique européenne et la leur.

On ne sera peut-être pas fâché de voir qu'ici, dans l'excrétion de la petite vérole, on fait cas des pois ou petites fèves. Il y a de l'apparence qu'on les emploie pour tempérer la trop grande acrimonie du sang et des humeurs. Ce qui confirme ma conjecture, c'est qu'un médecin m'a dit que quand la fièvre dure sans que la petite vérole paroisse, il met dans les remèdes ordinaires un peu d'opium, qui a la vertu de réunir les esprits et de leur donner la force de pousser le venin au-dehors.

En parcourant quelques livres chinois sur cette matière, j'ai remarqué que nos médecins parlent de la petite vérole, comme d'une espèce de maladie connue dès les premiers temps. Ainsi, malgré le silence d'Hippocrate et de Galien, on ne peut pas douter de son ancienneté. Quand ils recherchent la cause d'un mal si commun et si universel, ils prétendent que l'enfant apporte du sein de sa mère le principe de cette maladie, que des causes occasionnelles avancent, retardent, ou arrêtent tout à fait. J'aurois souhaité de trouver un texte chinois capable de me donner quelque éclaircissement sur une difficulté qui m'est toujours restée dans l'esprit. Comment se peut-il faire que la légère portion de ferment qui cause la petite vérole, et qui communément dès la

première fois qu'on en est atteint se trouve épuisée, et met à couvert d'une seconde malgré les causes externes, et quoiqu'on approche de ceux qui en sont couverts; comment, dis-je, est-il possible que cette portion imperceptible de levain ou de matière impure, reste sans action durant plusieurs années dans la masse du sang, ou en quelqu'autre réservoir que ce soit, et cela dans un âge si tendre et si susceptible d'impression, et que dans la suite ce ferment ne soit ni atténué ni dissipé à la longue, après des fièvres ardentes et de violentes crises qui ont dû renouveler les humeurs, les acides, les souffres du sang, et tous les principes de vie et de santé, d'où résulte un nouveau tempérament? Je n'ai pu rien trouver dans aucun texte chinois, qui donnât le moindre éclaircissement à cette difficulté.

Cependant, ce que j'ai rapporté jusqu'ici sur la méthode chinoise de procurer la petite vérole aux enfans, fait assez voir que la connoissance des maladies et des remèdes, n'a pas été si négligée à la Chine qu'on se l'imagine peut-être en Europe, où quelques-uns ont traité les médecins chinois d'ignorans ou d'aventuriers. Je ne suis pas en état de juger de leurs traités de médecine, dont le langage affecté et mystérieux n'est pas aisé à entendre au commun des Chinois. Mais le peu de ces livres que j'ai eu occasion de feuilleter, m'a persuadé que s'ils étoient traduits en notre langue, les médecins européens seroient contens de ce qu'ils disent sur les différentes maladies, sur leurs diagnostics, leurs symptômes, leurs remèdes, et les qualités de ces remèdes. Si l'on n'aperçoit pas par quelle sorte de chimie ils ont acquis une grande partie de ces connoissances, leur ancienneté, sans qu'on ait jamais remarqué de variation, ne laisse pas de les rendre respectables. Lorsque l'empereur Thin-chi-hoang fit brûler les livres classiques de la nation, environ deux cent

vingt-huit ans avant Jésus-Christ, les livres de médecine furent privilégiés et préservés de l'incendie. L'on donne à l'Esculape de la Chine une ancienneté, qui le met plusieurs siècles avant celui de la Grèce, et avant la Grèce même.

Nos médecins de la Chine ne manquent guère de mêler dans leurs écrits quelques réflexions morales. L'auteur que j'ai cité en dernier lieu, et qui s'est rendu célèbre par divers ouvrages, qu'il fit paroître à la quarante-sixième année du feu empereur *Cang-hi*, s'explique ainsi dans la préface d'un livre intitulé : *l'Art de conserver la vie* ; ce sont des règles de santé.

« Quoique le Ciel, dit-il, ait fixé le cours de notre vie, on peut cependant contribuer à sa propre conservation. La pratique de la vertu est un moyen qui dépend de nous : car *Hoang-tien*, c'est-à-dire, *le Ciel suprême*, ne sauroit être partial, et n'agit point par une affection aveugle. La vertu seule le touche et le gagne en notre faveur, la vertu mise en pratique, est comme le langage du Ciel qui nous assure de sa protection. Ainsi le grand art de conserver sa santé, c'est de travailler surtout à se rendre vertueux. Les autres règles et les secours qu'on se procure, ne sont que l'accessoire, qui ne peut que suivre et seconder ce qui fait le point capital. »

On ne peut mieux connoître les drogues dont j'ai parlé que par un écrit chinois, qui en traite, et que je vais traduire.

La plante de *Chin-ma* commence à pousser hors de terre au printemps. Elle monte à la hauteur de trois ou quatre pieds ; ses feuilles, qui sont d'un noir obscur, ressemblent à celles du chanvre qu'on nomme *tchu-ma*, et d'une espèce de lin appelé *hongma*.

Dans la quatrième ou cinquième lune, et à la fin de la sixième, la plante donne une graine noire.

Sa racine approche de celle du *hao* (espèce d'absynthe). On la tire noirâtre et chevelue : il n'y a que cette partie qui s'emploie dans la médecine. Comme sa vertu est sudorifique, on croit qu'elle est bonne contre le venin, contre la corruption de l'air, contre les incommodités externes produites par la chaleur ou par un froid qui a saisi tout à coup, et généralement contre toutes sortes d'apostèmes.

Ko-ken, c'est-à-dire la racine du *ko*. C'est de la pellicule extérieure de cette plante rampante et à long sarment, qu'on fait la toile appelée *ko-pou*. La racine entre dans la médecine, et l'on s'en sert pour guérir des fièvres chaudes, de violens maux de tête et de gros rhumes; pour procurer la sueur, pour résister au venin, et généralement pour toutes les maladies des enfans, causées par un sang échauffé.

Tchi-fiao-teou, petits pois incarnats (les pois verts et noirs sont assez connus). Les incarnats se sèment après le solstice d'été. Leurs feuilles et leurs fleurs sont entièrement semblables à celles des *kiao-teou*, c'est-à-dire, des pois à gousses étroites, et longues d'un pied. Les *tchi-teou* ont l'enveloppe de dehors comme les pois verts, mais tant soit peu plus grande. On les mange ou cuits dans l'eau, ou rissolés, ou réduits en une espèce de bouillie. On s'en sert aussi dans la médecine. On fait choix des plus petits, qui sont d'un rouge incarnat moins foncé. Ils dissipent l'hydropisie, résolvent les apostèmes et le sang extravasé; ils sont d'un grand usage dans les maladies contagieuses.

Cho-yo (la pivoine) : il s'agit ici de la racine de cette plante. On s'en sert contre les impuretés du sang, ou les maladies produites par une grande humidité; on la croit aussi propre à dissiper les chancres ouverts ou fermés, à arrêter les dyssenteries ou tenesmes, à guérir les incommodités qui précèdent ou qui suivent l'accouchement.

Kin-inhoa (fleur dorée et argentée); c'est le chèvre-feuille; on en trouve partout. La plante qui porte cette fleur, ne sèche point en hiver; c'est pourquoi on la nomme *gim-tommen* (sarment qui souffre l'hiver). Il s'attache aux arbres voisins, et s'y entortille par le côté gauche du tronc. La tige est un peu violette: les feuilles sortent à chaque noeud médiocrement velues et âpres. Les fleurs qui s'épanouissent à la troisième ou quatrième lune, sont larges d'un pouce, attachées deux à deux au même pied; chacune a deux feuilles, l'une grande, l'autre plus petite. Elles sont d'abord blanches: après deux ou trois jours, elles deviennent jaunes: et comme l'on voit avec plaisir cette variété de fleurs blanches et jaunes, selon qu'elles sont plus hâtives ou plus tardives, on les a nommées fleurs dorées et argentées. On en use avec succès dans les abcès, chancres, ulcères, apostèmes, lorsqu'on a le sang échauffé, et enfin pour combattre toute sorte de venin et de malignité interne.

Tcha-cha, espèce de minéral; c'est peut-être le cinabre si rare de Dioscoride. Le meilleur vient de la ville de Chin-teou, dans la province de Hou-quang. On le trouve dans les mines: il est plein de mercure. On assure même que d'une livre de *tcha-cha*, on pourroit tirer une demi-livre de mercure: mais le *tcha-cha* est trop cher pour en avoir la pensée. Les grosses pièces sont de grand prix: lorsqu'on le garde, il ne perd rien de sa vivacité et de sa couleur. Il a son rang parmi les remèdes internes; pour cela on le réduit en une poudre fine, et dans la lotion on ne recueille que ce que l'eau agitée élève et soutient. C'est un excellent cordial, qui rétablit les esprits et toutes les parties du corps dans un état de santé et de vigueur. On en use ici en été, pour faire une boisson rafraîchissante; il est particulièrement admi-

nable contre les convulsions et les maladies malignes des enfans (1).

Hiung-hoang, autre minéral (espèce d'orpiment). Toutes les mines où il y a du soufre, du plomb, du fer, ou autre métal, fournissent du *Hiung-hoang*. Le plus grossier, qu'on rebute, contient des parcelles de fer et de gravier; le bon, qui est en gros quartiers, renferme quelquefois un diamant; mais c'est un grand hasard quand on y en trouve (2). On choisit pour l'usage de la médecine le *Hiung-hoang* le plus transparent; on l'emploie contre les morsures des serpens et d'autres reptiles venimeux. On y a recours dans les maladies malignes et épidémiques, ou pour s'en guérir, ou pour s'en préserver.

Je souhaite, mon révérend père, que ces recherches puissent être de quelque utilité; c'est la seule vue que je me suis proposée en me donnant la peine de les faire: j'en serai bien dédommagé, si l'on en retire quelque avantage. Je suis, etc.

(1) Ceux qui vantent le mercure doux pour la petite vérole, ainsi que le marquent les Académiciens de Leipsick, jugeront que le *tcha-cha* en est une espèce préparée dans le sein de la terre.

(2) J'ai parlé à un Chrétien chez qui on en trouva un qui fut vendu plusieurs taëls: il n'étoit pas poli, et sa couleur étoit un peu blafarde. Il fut trouvé dans un morceau de *Hiung-hoang*, gros comme le poing.

Du
8
C

In
la Cl
bass
plus
ciell
pour
crois
vous
trans
min
n'ay
voie
n'est
valer
Je
chin
Eure
trava
réuss
fleur
mati
trie.
car

L E T T R E

Du père d'Entrecolles, missionnaire de la Compagnie de Jésus, au père Duhalde, de la même Compagnie.

A Pekin, ce 7 juillet 1727.

MON RÉVÉREND PÈRE,

La paix de N. S.

IL vient d'ordinaire tous les ans des Européens à la Chine : il en est venu cette année qu'une célèbre ambassade a conduits jusqu'à Pekin. Je les ai entretenus plusieurs fois, et je les ai vus admirer des fleurs artificielles que font les Chinois. Ils les prenoient d'abord pour des fleurs naturelles; à peine pouvoient-ils croire que l'art eût pu si bien imiter la nature. Je vous ai déjà envoyé de ces fleurs; et si, dans le transport, l'air de la mer ou l'humidité n'a rien diminué de leur agrément, je ne doute point que vous n'ayez trouvé l'ouvrage fin et délicat. Je vous en envoie encore, dans la persuasion où je suis que ce n'est qu'en les voyant qu'on les estime ce qu'elles valent.

Je ne prétends pas insinuer par-là que les ouvriers chinois aient plus d'adresse et d'habileté que les Européens qui, par profession ou par amusement, travaillent à ces petits ouvrages. S'il est vrai qu'on réussit mieux à la Chine qu'en Europe à faire des fleurs artificielles, il faut bien plus l'attribuer à la matière que les Chinois y emploient, qu'à leur industrie. C'est une matière que je veux faire connoître, car peut-être pourroit-on la trouver en France;

j'expliquerai ensuite la manière dont les Chinois la préparent et la mettent en œuvre. Les plus petits secrets ont leur prix, et pour peu qu'on soit curieux, on fait cas des moindres découvertes.

Les ouvriers chinois, surtout ceux qui sont au palais, manient la soie avec beaucoup d'adresse, et savent peindre à l'aiguille toutes sortes de fleurs sur des feuilles de papier; elles ressemblent assez à ces beaux colifichets qui nous viennent de Bourges, dont la broderie représente des deux côtés les mêmes figures. Nous en présentâmes autrefois à l'empereur Cang-hi, qui nous montra en même temps celles qui se font à la Chine; elles étoient travaillées finement: cependant il fit plus de cas des nôtres, à cause du poli de la soie, et de la vivacité des couleurs, dont quelques-unes ont bien plus d'éclat que celles de la Chine.

Les fleurs dont je parle, et qui imitent si bien la nature, ne sont faites ni de soie, ni d'aucune espèce de toile ou de papier. De quoi sont donc formées les feuilles qui composent le corps de la fleur, pour être si déliées, si lisses, si transparentes, en un mot si naturelles? C'est un roseau ou une espèce de canne, qui en fournit la matière; du reste, on ne met en œuvre ni son écorce, ni sa racine, qui pourroit, ce semble, s'effeuiller; c'est toute autre chose, que j'expliquerai quand j'aurai fait connoître quel est ce roseau ou cette sorte d'arbrisseau, d'où se tire cette matière.

Comme ce roseau ne croît point dans cette province, je n'ai pu l'examiner par moi-même; ce que j'en ai appris de ceux qui travaillent aux fleurs, ne suffisoit pas pour que je pusse donner des indices capables de le déterrer en France, supposé qu'il y en ait, comme j'ai lieu de le croire; mais ayant une fois appris qu'on nomme cet arbrisseau *tong-tsao*, et autrement *tong-to-mon*, j'ai consulté l'herbier

chinois. Le but de cet ouvrage est d'expliquer les vertus médicinales des plantes et des végétaux. L'auteur, après avoir rempli ce dessein à l'égard du *tong-tsaou*, ajoute qu'il fournit encore divers ornemens, dont le sexe a coutume de se parer. L'herbier m'a confirmé des particularités que je savois déjà, et m'en a appris d'autres que j'ignorois. Ce qu'il rapporte des vertus médicinales de cette plante, en facilitera peut-être la découverte aux herboristes européens.

» Le *tong-tsaou*, dit l'herbier chinois, croît dans des fonds ombragés et fort couverts : on lui a donné le nom de *tong-to*, parce que, selon les médecins chinois, il est apéritif, laxatif, propre à ouvrir les pores, et à ôter les obstructions. Selon un autre auteur qui est cité, (car c'est la coutume des auteurs chinois d'appuyer ce qu'ils disent de fréquentes citations), cet arbrisseau croît sur le côté des montagnes; ses feuilles ressemblent au *pi-ma*, c'est-à-dire, à celle du *riccin* ou *palma Christi*; le milieu de son tronc est rempli d'une moëlle blanche très-légère, et cependant assez unie et agréable à la vue : on en fait des ornemens pour les personnes du sexe. Un auteur dit qu'il croît dans la province de Kiang-nang. Cela pouvoit être vrai autrefois, que les terres de cette province étoient peu cultivées, mais à présent on l'y apporte de la province de Se-tchuen, et de quelques endroits de celles de Hou-quang : mais c'est dans le Kiang-nang qu'on a l'art de le mettre en œuvre.

» La plante, continue cet auteur, croît à la hauteur de plus d'une brasse; ses feuilles ressemblent à celles du nénufar, mais elles sont plus grasses; on trouve au milieu du tronc, sous un bois semblable à celui des cannes, une substance très-blanche. »

Il me paroît qu'elle est moins serrée que la chair du melon, mais qu'elle est aussi unie, moins spon-

gieuse que les autres moëllés, et en particulier que celle du sureau : je crois que ce corps léger tient un milieu entre la nature du bois et des moëllés ordinaires.

« A présent, poursuit le même auteur, on sème et on cultive des *tong-tsaou* dans les terres qui leur sont propres; lorsqu'ils sont encore tendres, on les cuit et l'on en fait un rob; ce sucre épais en consistance approchante des électuaires mous (par exemple, de thériaque ou de raisiné), est doux et agréable; si on le mêle avec des fruits, il en relève le goût, et les rend meilleurs. » Un autre auteur a dit : « Le *tong-tsaou* croît en abondance dans les montagnes et dans les bois : le contour de sa tige est de plusieurs pouces. » Celui qui travailloit à ces fleurs, et avec qui je me suis entretenu, en a vu de secs qui étoient gros comme le poing.

« Sa tige, dit le même auteur, est divisée, comme le bambou, par divers nœuds qui laissent entre deux des tuyaux longs quelquefois d'un pied et demi. Ces tuyaux sont plus gros au bas de la plante. On coupe l'arbrisseau tous les ans, et l'année suivante il repousse. On charge des barques de ces tuyaux pour les transporter dans le Kiang-nang : c'est là qu'on en tire la moëlle, et qu'on la prépare. Pour la préserver de l'humidité, qui lui est contraire lorsqu'elle est hors de ses tuyaux, il faut la tenir bien enfermée dans un lieu sec, sans quoi l'on ne pourroit plus la mettre en œuvre. »

Avant que d'avoir consulté l'herbier chinois, je m'étois imaginé, sur ce que j'avois entendu dire, que le *tong-tsaou* pourroit bien être la même chose que la plante appelée *papyrus*, qui croît dans des marais et dans des fossés autour du Nil à la hauteur de six coudées, et dont les anciens tiroient la moëlle renfermée dans la tige, et en faisoient une espèce de bouillie; d'où ensuite ils levoient des feuilles propres

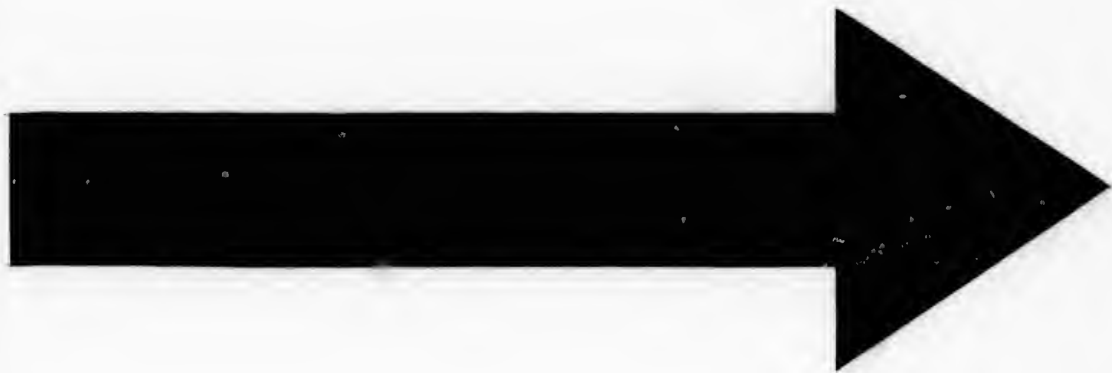
prop
de f
mon
dèle
du t
d'abe
diffé
enser
égale
Le
tsao
pèc
peut
dans
Math
arbris
les ve
sureau
que la
cela l
Si
Europ
aux C
ficiell
péens
noise
bien p
nables
recevo
leur fa
qui m
La
bâtons
pas l'o
apport
nang.
premi
7

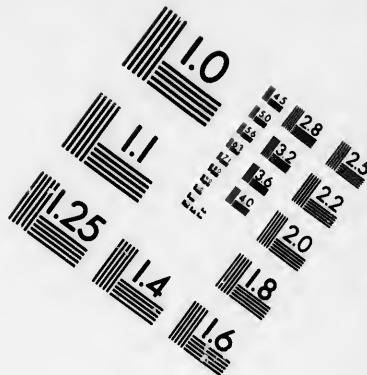
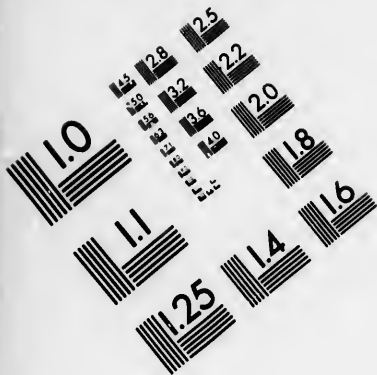
propres à écrire; c'est qu'en effet il étoit possible de faire le même usage de la moëlle qu'on me montrait, et que, comme vous le verrez par le modèle que je vous envoie, on tire de cette moëlle du *tong-tsaou* une espèce de feuille qui semble d'abord du papier; mais ces feuilles sont tout à fait différentes de celles du *papyrus*: ils ne conviennent ensemble qu'en ce que leurs parties ligneuses sont également inflammables.

Les vertus médicinales qu'on attribue au *tong-tsaou*, le feront peut-être regarder comme une espèce de sureau plus moëlleux. C'est une idée qui peut servir à la découverte que je propose. On lit dans le Dictionnaire des Arts, qu'au rapport de Mathiolo, il croît dans les lieux marécageux un petit arbrisseau, qu'on nomme sureau de marais, dont les verges sont nouées et ressemblent à celles du sureau; qu'au dedans il y a une moëlle blanche, et que la matière de son bois est frêle. Je vois en tout cela bien des rapports.

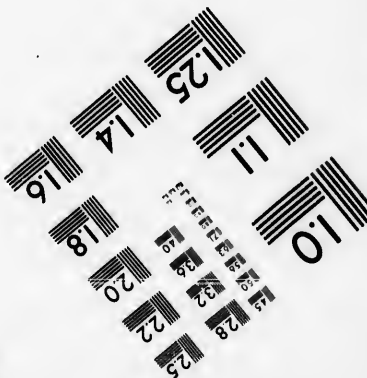
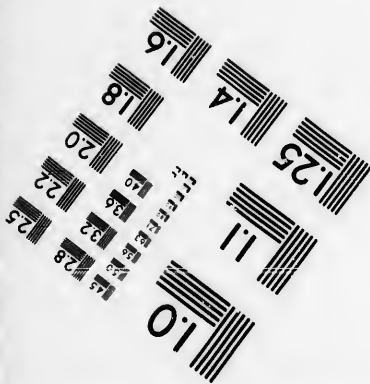
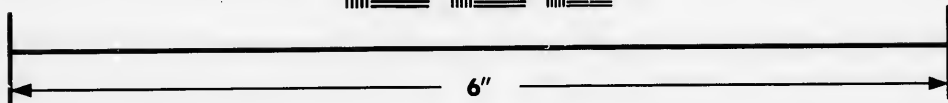
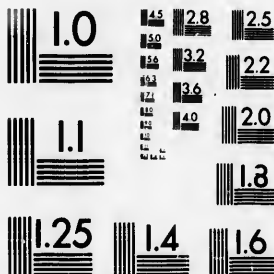
Si ces connoissances peuvent aider à trouver en Europe, un arbrisseau semblable à celui qui fournit aux Chinois la matière dont ils font leurs fleurs artificielles, il ne sera pas difficile aux ouvriers européens d'imiter, et même de surpasser l'adresse chinoise dans cette sorte de travail, et ils pourront bien plus finement appliquer les couleurs convenables, sur une matière qui est très-propre à les recevoir et à les conserver dans leur vivacité et dans leur fraîcheur. C'est cet artifice des ouvriers chinois qui me reste à expliquer.

La première opération, qui consiste à réduire ces bâtons de moëlle en feuilles minces et déliées, n'est pas l'ouvrage de ceux qui font les fleurs; on les apporte ainsi préparées de la province de Kiang-nang. Lorsqu'on m'en montra un paquet pour la première fois, je les pris d'abord pour de véritables





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.5 2.8 2.5
3.0 3.2
3.6 2.2
4.0 2.0
11.8

11
01
57

feuilles de papier, qu'on avoit ainsi coupées pour quelque dessein particulier. On me montra ensuite le bâton de moëlle d'où se tiroient ces feuilles. La surprise où je fus piqua ma curiosité, et je voulus être éclairci de la manière dont on s'y prenoit pour cette opération. S'il y a quelque particularité qui m'échappe, les artistes pourront aisément y suppléer.

La pièce de moëlle, plus ou moins grosse et longue selon qu'on veut les feuilles plus ou moins larges, se met sur une plaque de cuivre entre deux autres plaques fort déliées, et en même temps que d'une main l'ouvrier la fait glisser doucement dans cet entre-deux des plaques, de l'autre main avec un couteau semblable au tranchet dont les cordonniers coupent leur cuir, il enlève une mince superficie qui se développe, de même qu'on enlève avec le rabot des espèces de rubans de dessus une pièce de bois bien polie. Ce qu'on lève ainsi de la moëlle, ressemble à de larges bandes de papier ou de parchemin très-fin; on en fait des paquets qu'on vient vendre à Pekin, et les ouvriers les emploient à faire ces belles fleurs artificielles dont je parle. Sur quoi il faut observer que pour empêcher ces bandes ou pellicules de moëlle de se déchirer en les maniant, lorsqu'il s'agit de les peindre ou de les façonner, il faut les tremper dans l'eau d'une main légère, en les y plongeant et en les retirant à l'instant. Il suffiroit même de les laisser quelque temps avant cette opération dans un lieu frais et humide. Avec cette précaution, il n'y a point à craindre qu'elles se rompent ou qu'elles se déchirent.

Il y a une autre observation à faire sur les couleurs qu'on applique. Les ouvriers chinois n'y emploient que des couleurs douces, où il n'entre ni gomme, ni mercure, ni céruse, ni alun, ni vitriol; ces couleurs sont simplement à l'eau et ne sont pas fortes.

Je vis dans le lieu où travailloient ces ouvriers diverses petites feuilles auxquelles on avoit donné une teinture de vert, de rouge, et de jaune; c'étoit là comme la préparation aux autres couleurs, que différens peintres devoient leur appliquer pour les peindre au naturel. Ce travail, lorsqu'on veut y faire de la dépense, est fin et recherché. J'avoue néanmoins que je fus étonné du vil prix auquel se donnoient ces ouvrages: car il n'est pas aisé d'achever en un jour beaucoup des plus petites fleurs avec leurs pieds et leurs feuilles. On leur donne les différentes figures qu'elles doivent avoir, en les pressant sur la paume de la main avec des instrumens faits pour cela. C'est avec des pincettes déliées qu'ils les saisissent, et ils les unissent avec de la colle de *nomi*, qui est une espèce de riz bien cuit et épais; le cœur des fleurs, des roses par exemple, se fait de filamens de chanvre très-déliés et colorés. Les petites têtes que portent ces filamens sont de la même matière.

Ayant aperçu des feuilles de plantes lustrées et vernissées d'un seul côté, de même que certaines feuilles qui composent le corps des fleurs, je m'informai de la manière dont ils donnoient ce lustre; ils me répondirent que c'étoit en appliquant les pellicules du *tong-tsao* déjà peintes, sur de la cire fondue; mais il faut joindre beaucoup d'adresse à une grande attention, pour que la cire ne soit ni trop chaude, ni refroidie, l'un ou l'autre de ces inconvéniens étant capable de gâter l'ouvrage; et de plus il faut choisir un jour serein, parce qu'un temps pluvieux n'est point propre à ce travail. Ils ont un autre moyen plus aisé: c'est de tremper un pinceau dans la cire fondue, de le passer délicatement sur la feuille, et de la frotter avec un linge.

C'est avec la moëlle du même arbrisseau qu'ils imitent parfaitement les fruits, les petits insectes qui

s'y attachent , et surtout les papillons ; on ne peut rien voir de plus naturel. Voici comment ils s'y prennent. S'ils veulent , par exemple , faire une pêche , et la rendre semblable à la pêche naturelle , ils font avec des cannes très-déliées et fendues finement , la carcasse de la figure et de la grosseur de la pêche ; ils remplissent le dedans d'une pâte composée de sciure de ce bois odoriférant dont on fait des bâtons de parfum , et ils y mêlent de la sciure d'un vieux pêcher , qui donne au fruit l'odeur de la pêche ; ensuite ils y appliquent la peau , qui consiste en une ou deux couches de feuilles de *tong-tsaou* , lesquelles représentent bien plus naturellement la peau d'une pêche , que ne fait la soie , et même la cire la mieux préparée ; après quoi ils y donnent les couleurs convenables.

Plus communément , ils prennent des bâtons ou des pièces de moëlle de canne ou de roseau ordinaire , qu'ils unissent avec de la colle forte , et dont ils font le corps du fruit. Après l'avoir perfectionné avec le ciseau , ils étendent une couche d'une pâte de poudre odoriférante , et quand tout est sec , ils y appliquent une feuille de papier qu'ils couvrent ensuite de la feuille de *tong-tsaou* : après quoi on peint le fruit , on le cire , et on le frotte avec un linge pour le lustrer.

Les ailes de papillon , si artistement travaillées qu'on les prendroit pour des papillons vivans , se font avec le même artifice que les feuilles de certaines fleurs : ce sont ces papillons que l'on nomme à la Chine *ye-fei* (feuilles volantes). Il y en a dont les couleurs sont si brillantes et si variées , que je leur donnerois volontiers le nom de fleurs volantes. Aussi est-ce dans les parterres les mieux fleuris qu'ils s'engendrent.

Je joins à ce que je vous envoie la figure d'un citron peu connu en Europe , et fort estimé à la Chine

par sa beauté et par son odeur, qui est très-douce et qui dure long-temps. On le confit tout entier avec le sucre, et c'est une excellente confiture. Sa figure extraordinaire l'a fait appeler par les Chinois *fo-cheou* (main de *Fo*). On croit voir en effet les doigts d'une main qui se ferme. Les ouvriers qui imitent ce fruit avec la moëlle du *tong-tsao*, mettent sous la matière divers fils de fer qui figurent les doigts. Ce fruit est rare par sa forme; on en trouve de la grandeur des plus gros citrons.

J'ai quelque idée d'avoir lu dans un livre intitulé *Acta philosophica*, de l'académie royale d'Angleterre, ou dans un autre qui a pour titre *Curiosa naturæ*, qu'un noble d'Italie fort curieux se vançoit d'avoir un fruit très-extraordinaire par sa figure. On le regardoit comme un prodige de la nature, qui avoit fait presque changer d'espèce à un citronnier. Il se pouvoit pourtant bien faire que ce prétendu prodige ne fût que l'effet d'une cause naturelle, et que celui chez qui il est arrivé, eût eu des semences d'un fruit qui est très-commun à la Chine. C'est de quoi vous pouvez vous éclaircir, en comparant celui que je vous envoie avec celui d'Italie. Je suis avec respect, etc.

on ne peut
ent ils s'y
faire une
naturelle,
dues fine-
rosseur de
pâte com-
ent on fait
la sciure
deur de la
qui con-
de *tong-*
rellement
et même
donnent

âtons ou
rdinaire,
at ils font
né avec
pâte de
ec, ils y
rent en-
on peint
un linge

availlées
, se font
ertaines
me à la
ont les
je leur
blantes.
is qu'ils

'un ci-
Chine

L E T T R E

Du père Parennin, missionnaire de la Compagnie de Jésus, au révérend père Nyel, de la même Compagnie, sous-précepteur des Infans d'Espagne.

A Pekin, ce 8 octobre 1727.

MON RÉVÉREND PÈRE,

La paix de N. S.

C'EST une chose assez nouvelle en cette cour, que d'y voir un ambassadeur d'Europe. Le roi de Portugal vient d'y envoyer un ministre également sage et éclairé, dont l'ambassade a été accompagnée de circonstances capables de vous faire plaisir : en voici l'histoire en peu de mots.

Dom Alexandre Metello Souza Menezes, est celui que Sa Majesté portugaise avoit chargé d'une commission si importante et si délicate. Il arriva à Macao avec le père Antoine Magalhaens, qui avoit été envoyé en Europe par l'Empereur Cang-hi, quelques années auparavant. L'ambassadeur eut d'abord des difficultés à essuyer de la part des mandarins de Canton, qui dépêchèrent aussitôt des exprès pour s'informer de sa personne, des gens qu'il avoit à sa suite, des présens qu'il portoit, et du sujet de son voyage. Après les plus exactes perquisitions, ils instruisirent la cour de son arrivée par la voie du tribunal des rites, avouant néanmoins qu'il n'étoit pas sur la liste de ceux qui venoient payer le tribut.

Comme le père Magalhaens étoit un envoyé de retour à la Chine, il partit de Macao, dès que sa

santé le lui permit, pour se rendre à Peking. Il y arriva le 19 novembre avec deux Jésuites portugais, mathématiciens, et il alla d'abord au palais, où je me trouvai alors avec deux Missionnaires, parce qu'on y célébroit le jour de la naissance de l'Empereur, qui est le 30 de la 10^e. lune.

Le treizième regulo, frère de l'Empereur, à qui Sa Majesté a confié les grandes affaires de l'Empire, et qui est chargé de celles qui nous regardent, questionna beaucoup le père Magalhaens sur le sujet de cette ambassade. Je lui servis d'interprète, parce qu'il a un peu oublié ce qu'il avoit appris de la langue chinoise. L'ambassadeur, répondit le père Magalhaens, ne nous a déclaré autre chose, sinon qu'il venoit de la part du roi son maître complimenter Sa Majesté sur la perte qu'elle avoit faite de l'empereur Cang-hi, son père, et sur son avènement à la couronne, et en même temps le prier de prendre sous sa protection les habitans de Macao, et ses autres sujets qui demeurent à la Chine.

Cette réponse ne satisfit pas le regulo. Ce prince, ou plutôt l'Empereur, dont il n'étoit que l'organe, craignoit extrêmement que l'ambassadeur n'eût ordre de lui parler en faveur de la religion chrétienne, parce que d'un côté il étoit résolu de ne rien accorder sur cet article, et que de l'autre, il ne vouloit pas exposer à un refus public une personne qu'il avoit dessein de bien recevoir : ainsi le regulo, sans s'expliquer clairement, demandoit sans cesse si l'ambassadeur n'étoit pas chargé de quelqu'autre commission fâcheuse, ou s'il n'avoit pas à traiter d'affaire difficile et désagréable. La réponse du père fut qu'il n'en avoit nulle connoissance, après laquelle le regulo rendit compte à l'Empereur de cet entretien. Sa Majesté parut contente, et donna ordre que le père se tint prêt pour l'audience qu'elle devoit lui donner le 24 novembre.

Les pères Frideli, Pereyra et moi, nous accompagnâmes ce jour-là le père Magalhaens au palais. Ses présens furent offerts par le regulo, et l'Empereur en ayant agréé une partie, envoya au père des plats de sa table. Sur les deux heures après midi, un mandarin nous fit signe d'entrer; mais après avoir passé la première porte intérieure, l'Empereur envoya dire que si le père Magalhaens savoit parler chinois, il entrât seul, sinon que je l'accompagnasse pour lui servir d'interprète. Nous avançâmes jusque devant la porte du milieu de la salle, où l'Empereur étoit assis sur son trône. Le père fit ses neuf révérences, selon la coutume, tandis que j'étois debout à la porte orientale : ensuite nous approchâmes du trône, où étant à genoux, le père fit son compliment en portugais, et rendit compte de sa commission. J'interprétai son discours; après quoi l'Empereur fit plusieurs questions, et ensuite m'adressant la parole : « Faites entendre à *Tcham-nganto*, me dit-il, (c'est le nom chinois du père) qu'il a été envoyé en Europe par feu mon père, qu'il me voit maintenant sur le trône, mais que c'est pour lui la même chose que s'il y voyoit mon père; que je suis content de l'exactitude avec laquelle il a exécuté les ordres qui lui ont été donnés, et qu'il mérite récompense. » Sur quoi il fit signe à un eunuque de lui apporter un de ses bonnets de zibeline, qu'il fit mettre sur la tête du père, et il accompagna cet honneur de quelques autres présens. Le père Magalhaens fit ses remerciemens selon l'usage et les cérémonies de cet Empire.

Au sortir du palais, nous nous transportâmes chez le regulo. Le père offrit quelques présens à ce prince, dont il ne reçut qu'une partie, encore se fit-il beaucoup prier. Comme je lui disois que c'étoit à ses bontés que le père étoit redevable de ses succès : « Il a fait son devoir, me répondit-il, et l'on est content de sa conduite. Il me paroît, ajouta-t-il, que

dans cette affaire le roi de Portugal est guidé par la bonté de son cœur : si son ambassadeur n'a rien à proposer de désagréable et de chagrinant, il peut s'attendre que je lui procurerai plus d'honneur en cette cour, qu'aucun ambassadeur n'en a jamais reçu. »

Pendant que ces choses se passaient à Pekin, les mandarins de Canton pressoient l'ambassadeur de partir pour la cour. Il s'en excusa sur ce qu'il attendoit la réponse d'un exprès qu'il avoit dépêché à Pekin. Cet exprès y arriva en effet le 26 de novembre, et apporta une lettre adressée à l'Empereur, par laquelle Son Excellence déclaroit son arrivée; et faisant entendre qu'il ne venoit point comme ambassadeur d'un roi tributaire, il supplioit Sa Majesté de donner sur cela aux mandarins des ordres convenables.

On me chargea de traduire cette lettre, qui fut aussitôt remise au regulo. Ce prince l'ayant lue, me demanda si je ne savois pas quelque autre expression chinoise, dont on pût se servir au lieu de celle de *tsin-cong*, qui n'étoit pas du goût de l'ambassadeur, et quel sens on donnoit à ces deux caractères chinois en Europe. « On leur donné un très-mauvais sens, lui répondis-je : ils signifient *tribut*, *redevance*, *sujétion*, *dépendance* : mais il me semble, ajoutai-je, qu'on pourroit trouver quelqu'autre caractère qui expliquât mieux le sujet de cette ambassade. Il est vrai, dit le regulo, ces caractères ne s'emploient qu'à l'égard de ceux qui dépendent de nous, et qui nous doivent le tribut. Mais s'avisera-t-on jamais de croire que les Européens qui sont au bout du monde nous soient soumis, et que nous ayons rien à exiger d'eux ? D'un autre côté, vouloir changer l'usage ancien, c'est ce qui peut avoir des suites. Il y a des règles qu'il faut observer ; je vais en délibérer avec l'Empereur ; attendez ici ma réponse. »

Il revint assez tard, et nous trouvant dans son hôtel : « Je ne puis pas, dit-il, entrer avec vous dans un grand détail. Tout ce que je puis vous dire, c'est que l'Empereur veut envoyer un mandarin et un Européen au-devant de l'ambassadeur jusqu'à Macao. » Le père Magalhaens s'étant offert, le regulo fit de la difficulté à cause de la foiblesse de sa santé, et parce qu'il s'agissoit d'y aller en poste. « Cette affaire, répondit le père Magalhaens, m'a été si fort recommandée par le roi mon maître, que je me sens des forces de reste pour exécuter ses ordres. » Il fut donc arrêté qu'il seroit du voyage. En même temps, le regulo m'ordonna d'aller trouver le grand-maître du palais et le premier ministre, qui sont chargés avec lui des affaires de cette ambassade, et de leur dire de choisir pour ce ministère un mandarin capable de le bien remplir. Le choix tomba sur *Tong-tchai-tse*, président du tribunal intérieur des crimes : je n'aurois pas pu mieux choisir moi-même ; car c'est un parfaitement honnête-homme, et très-affectionné aux Européens. On délibéra ensuite si l'on feroit venir l'ambassadeur par eau ou par terre depuis Nan-tchang-fou (capitale de la province de Kiang-si) jusqu'à la cour. Notre avis fut que le voyage se fit par eau, non-seulement parce que les présens se conserveroient mieux dans le transport, mais encore parce qu'ayant quarante personnes à sa suite, il auroit besoin par terre d'un trop grand nombre de chevaux de poste et de porte-faix. Nos raisons furent goûtées : mais ces Messieurs trouvèrent qu'il avoit trop de monde, et qu'une si grosse suite n'étoit bonne qu'à causer de l'embarras. Je leur répondis que l'ambassadeur au contraire se plaignoit de ce que les mandarins de Canton en avoient retranché plus de la moitié, et entr'autres ses gardes, qu'il s'étoit offert d'entretenir à ses frais. Ils ne répliquèrent rien, et il fut conclu que le voyage se feroit par eau.

Le 9 de décembre, les deux envoyés partirent de Pekin; et à peu près dans le même temps, pour des raisons que j'ignore, l'ambassadeur étoit parti de Canton sans attendre le retour de son exprès. Ce fut l'Empereur qui nous apprit lui-même cette nouvelle un jour que nous étions en sa présence. « Votre » ambassadeur, dit-il, est parti de Canton, et les » envoyés le trouveront en chemin. Les mandarins » de Canton ont mal conduit cette affaire. » En effet, Dom Metello avoit déjà passé la montagne de Moeilim, lorsque les envoyés le joignirent. Ils s'embarquèrent avec lui sur le grand fleuve Kiang, et lui firent rendre sur la route les plus grands honneurs. Pendant ce temps-là, nous prîmes soin de faire préparer pour l'ambassadeur un logement propre et commode, qui nous fut accordé. Nous obtînmes pareillement que lui et ses gens auroient liberté entière d'aller où ils jugeroient à propos, et qu'ils ne seroient point gardés et enfermés dans leur maison jusqu'à leur première audience, ainsi qu'il se pratique à l'égard des ambassadeurs de Moscovie, de Corée, et des autres royaumes étrangers.

Ce fut le 12 mai que nous apprîmes que dom Metello s'approchoit de la capitale. Nous eûmes permission d'aller à une ou deux journées au-devant de Son Excellence, et l'Empereur m'ordonna de lui porter de sa part divers rafraîchissemens. Le 14 nous le joignîmes à quatre-vingt-dix lys de Pekin (dix lys font une lieue commune). Il descendit de sa barque à Tchan-kiavan, où nous avions fait conduire les quarante chevaux qu'il avoit donné ordre qu'on lui achetât, et les autres équipages qu'il avoit souhaités pour faire son entrée dans Pekin. Elle se fit le 18 avec beaucoup d'ordre et de magnificence. Le gouverneur-général de Pekin avoit fait débarrasser les rues, et posté de tous côtés des gardes pour empêcher le tumulte. La foule du peuple étoit infinie, et

il y en avoit qui étoient grimpés jusque sur les toits. Mais ce qui surprit davantage ce peuple, ce fut la quantité de cruzados que l'ambassadeur sema dans toute sa marche. Il fit la même chose en retournant à son hôtel après sa première audience. Comme il ne nous avoit pas prévenus sur cette sorte de libéralité, qui est nouvelle à la Chine, nous craignîmes qu'elle ne fût blâmée de l'Empereur. Mais notre crainte se dissipa bientôt par le silence qu'on garda sur cet article.

Comme le regulo étoit alors à la campagne, nous priâmes le grand-maître d'avertir Sa Majesté de l'arrivée de l'ambassadeur : il le fit aussitôt, et il eut beaucoup de questions à essayer. « Quel homme est-ce que cet ambassadeur, demanda l'Empereur ? » Quel est son génie et son caractère ? Quel rang tient-il auprès du roi son maître ? Qui l'envoie en cette cour ? » Le grand-maître qui avoit prévu toutes ces questions, y répondit d'une manière très-avantageuse et très-honorable à la personne de Son Excellence.

Le 21 nous vîmes le regulo qui étoit de retour de la campagne : il nous parut beaucoup refroidi, et plus que jamais rempli de craintes et de soupçons. Il nous demanda encore si dans la lettre du roi de Portugal il n'y avoit rien qui pût causer de l'embarras. Je portois sur moi la traduction que j'avois faite de cette lettre, et je la lui mis entre les mains. L'ayant lue : « Elle est bonne, dit-il ; mais ce roi veut qu'on ait la même créance à tout ce que dira son ambassadeur, qu'à ce qu'il diroit lui-même. N'est-ce pas une adresse dont il se sert pour donner lieu à son ministre de parler d'affaires capables de déplaire à l'Empereur ? » Je lui répondis que c'étoit une formule usitée dans les lettres de créance : mais cette réponse ne le guérit pas de ses soupçons, surtout dans un temps où il voyoit faire le procès à des princes

du sang, à cause de leur attachement à la religion chrétienne.

Le 23 étoit le jour fixé pour l'audience ; mais il y eut quelques difficultés de la part de l'ambassadeur ; sur la manière dont il devoit présenter la lettre du roi son maître. C'est ici la coutume de la poser sur une table en un lieu de la salle d'audience ; et Son Excellence vouloit la remettre immédiatement entre les mains de l'Empereur, ainsi que l'avoit pratiqué l'ambassadeur de Moscovie. On lui demanda d'où il le savoit : « C'est une chose publique en Europe, répondit-il, et les Moscovites l'ont fait insérer dans » les gazettes. »

Le même jour à sept heures du matin, le regulo nous dit qu'il alloit avec le grand-maître représenter à l'Empereur les difficultés que dom Metello venoit de faire au *li-pou* (tribunal des rites), et il nous parla d'un air chagrin, comme si nous avions donné occasion à ces difficultés, et que nous eussions négligé d'instruire l'ambassadeur de ce qu'il devoit faire. Après avoir demeuré assez long-temps avec Sa Majesté, il revint nous dire, comme par son ordre, que le *li-pou* s'étoit mépris ; et ensuite il demanda si l'on avoit examiné dans les registres ce qui s'étoit passé à l'égard des Moscovites. Le mandarin ayant répondu qu'on avoit consulté les registres. « Qu'on s'en tienne » là, répondit le regulo ; c'est l'intention de l'Empereur. »

Il entra ensuite dans une chambre, et il nous ordonna de le suivre. Ce fut là qu'il nous fit des reproches dans les termes les plus durs et les plus désagréables. « Prétendez-vous encore rester ici, nous dit-il d'un ton sévère, ou votre dessein est-il d'accompagner votre ambassadeur en Europe ? Si vous voulez rester avec nous, vous devez donc vous accoutumer à nos usages, et en instruire les nouveaux venus. Y auroit-il parmi vous quelque âme assez

noire pour donner de mauvais conseils à Metello, et le faire échouer dans son ambassade? Si j'en connoissois quelqu'un de ce caractère, je le ferois mourir. Qui est-ce qui peut empêcher l'Empereur de vous chasser, s'il en a la moindre envie? Vous ressemblez à des gens qui veulent avoir les pieds sur deux barques: les barques viennent à s'écarter, ils tombent dans l'eau. Prenez garde qu'après le retour de l'ambassadeur, vous ne soyez dans une situation plus triste pour vous qu'elle ne l'étoit avant son arrivée. Puis s'adressant à moi seul: C'est vous, poursuivit-il, qui avez traduit tout ce qui concernoit l'affaire de *Sava* (ambassadeur de Moscovie). En quelle considération a-t-il été en cette cour? Comment y a-t-il réussi? Le roi de Portugal nous a-t-il envoyé un ambassadeur pour disputer du point d'honneur avec les Moscovites, et lire leurs gazettes? Si ces gazettes disoient que les regulo ont frappé du front contre terre devant Ismaliof, Metello prétendrait-il la même chose? Que nous importe que Metello vienne en cette cour ou n'y vienne pas? Y avons-nous quelque intérêt? Il est venu, dit-il, pour remercier l'Empereur et le féliciter sur son avènement au trône: cela ne peut être qu'agréable; mais quand il se seroit dispensé de venir, il n'auroit pas commis de faute. De quelle utilité ont été les envoyés qui sont allés au-devant de lui? Ils ont rapporté qu'on étoit d'accord sur toutes choses, et cependant à peine Metello est-il arrivé, qu'il chicane sur des bagatelles: aujourd'hui il forme un incident sur une table, demain il en formera un autre, et ce sera toujours à recommencer. » Le père Magalhaens répondit que l'ambassadeur ne feroit plus de difficulté. Pour moi, qui n'osois rien promettre, je demeurai dans le silence.

Le regulo nous congédia en m'ordonnant de rapporter tout ce discours à l'ambassadeur comme de moi-même, et non pas de sa part. Il avoit quelque

raison de parler ainsi ; car je sentis bien qu'il ne ré-
pétoit que ce qui lui avoit été dit par l'Empereur :
presque à chaque mot qu'il disoit, il jetoit les yeux
sur le grand-maître, qui avoit été témoin des ordres
qu'il avoit reçus. Nous nous retirâmes fort attristés,
et nous passâmes de là chez l'ambassadeur. Nous lui
fîmes entendre, ce qui étoit vrai, que son ambassade
ne pouvoit être utile à la mission, ainsi qu'il le sou-
haitoit, qu'autant que l'Empereur seroit satisfait de
lui, et qu'il recevroit à son départ les mêmes honneurs
qu'on lui avoit faits à son arrivée. C'est ce qu'il com-
prenoit bien lui-même ; car il nous dit qu'il avoit
déjà jugé par les craintes et les soupçons de l'Em-
pereur, qu'en vain il tenteroit de lui parler en faveur
de la religion ; que c'étoit cependant son dessein,
quoiqu'il n'eût pas sur cela de commission spéciale ;
que même dans le conseil qui se tint à Lisbonne
avant son départ pour la Chine, un des ministres
s'opposa fort à cette ambassade, apportant pour rai-
son que la conservation de Macao n'étoit utile que
pour favoriser l'entrée de la Chine aux Missionnaires,
et que cette mission étant presque entièrement rui-
née, on ne devoit plus s'intéresser pour se maintenir
en la possession de cette place, et qu'on feroit bien
de l'abandonner. « Le roi mon maître, ajouta l'am-
bassadeur, rejeta cet avis, dans la persuasion où il
est, que les temps peuvent changer et devenir plus
favorables à la prédication de l'évangile. Rien de plus
digne de l'attention d'un grand roi, répondis-je, et
nous sommes infiniment redevables au zèle et à la
sagesse de Sa Majesté : soyez sûr que votre arrivée
en cette cour sera très-utile à la mission, pour peu
que Votre Excellence contente l'Empereur dans tout
ce qui n'intéressera pas l'honneur et la gloire du roi
votre maître. »

Le 26, l'Empereur décida que l'ambassadeur ne
mettroit pas la lettre sur la table, et qu'il la présen-

teroit lui-même. Le même jour, le tribunal qui a soin d'exercer aux cérémonies les étrangers et tous ceux qui doivent paroître devant l'Empereur, fit appeler M. l'ambassadeur. Son Excellence, qui jugea que cet exercice blesseroit sa dignité, refusa de s'y rendre. Nous mêmes tout en œuvre pour l'en faire dispenser, et nous y réussîmes, en assurant qu'il étoit parfaitement instruit de toutes les cérémonies qui s'observent en cette occasion. Le regulo, qui en fut informé, trouva ce refus très-mauvais. « Les princes, dit-il, et les grands qui viennent des provinces, s'exercent dans ce tribunal à faire les révérences; puisque Metello le refuse, il faut qu'il ne soit pas un des grands de son royaume. »

Une autre difficulté se présenta. Il n'est permis qu'aux regulo de se faire porter en chaise à Pekin par huit porteurs. Son Excellence, qui étoit entrée ainsi dans Pekin, voulut aller de même à l'audience : mais enfin il céda aux remontrances que lui fit le président Teou, et il consentit à faire comme les autres ambassadeurs, auxquels on ne permet cette distinction que dans les provinces.

Ce fut le 28 mai qu'il eut sa première audience. Vers les sept heures et demie, il sortit à cheval avec son cortége, et entra par la porte du midi jusqu'à la salle du conseil, où on lui donna à dîner et à tous ceux de sa suite. Un comte et un des ministres d'état lui tinrent compagnie. De là il passa à une autre salle, où l'Empereur lui fit dire de faire entrer avec lui deux de ses mandarins. Son Excellence nomma le docteur François-Xavier da Rua, secrétaire de l'ambassade, et M. Fructoso-Xavier Pereyra Pinto. La marche se fit de la manière suivante. Deux mandarins de la présence précédoient; un assesseur du *Li-pou* et moi les suivions. L'ambassadeur venoit ensuite, portant à deux mains la lettre du Roi; puis venoient les deux Messieurs de sa suite, qui étoient

étoient conduits par un mandarin. On marcha dans cet ordre et en grand silence jusqu'à la salle impériale, dont le perron étoit bordé de chaque côté de deux rangs de mandarins en habits de cérémonie. La salle étoit remplie des grands de l'Empire, assis des deux côtés sur quatre lignes, et l'Empereur paroissoit au milieu sur son trône. L'ambassadeur entra par la porte occidentale, et étant conduit par l'assesseur, il monta les degrés du trône, se mit à genoux et présenta la lettre du Roi. L'Empereur la reçut et la remit à un mandarin, qui la prit entre ses mains, et la tint toujours élevée jusqu'à la fin de l'audience. L'ambassadeur se leva, et retournant sur ses pas, il sortit par la même porte, et alla devant celle du milieu, qui étoit pareillement ouverte. Ce fut là et sur le perron, que lui et ceux de sa suite firent les neuf révérences. Pour moi j'étois debout à côté de son Excellence, pour l'avertir quand il seroit temps de se lever. Je le conduisis ensuite jusqu'aux pieds du trône au-dessus de tous les grands, où l'on avoit fait porter son coussin. Jusque-là tout s'étoit passé dans le plus profond silence, et son Excellence avoit charmé tout le monde par sa gravité, par sa modestie et par son exactitude à observer le cérémonial. Il ne manqua à rien, et il ne parut nullement embarrassé.

Quand il fut arrivé à sa place, l'Empereur me dit de le faire asseoir; puis il donna ordre qu'on lui apportât du thé. Un moment après, je l'avertis qu'il étoit temps de parler. Il se mit à genoux sur son coussin, et dit en portugais les paroles suivantes dont voici la traduction.

« Je suis envoyé par le Roi de Portugal, Dom Jean V, pour faire des complimens à Votre Majesté sur son avènement au trône.

» Le Roi mon maître fait tant de cas de l'amitié de Votre Majesté, qu'il n'a pas cru devoir moins

faire, que d'envoyer un ambassadeur des extrémités de l'Occident, pour venir saluer Votre Majesté, la féliciter de ce qu'elle a été jugée digne de succéder au trône de son père, et lui témoigner par les expressions les plus vives, avec quelle passion elle souhaite entretenir une bonne intelligence entre les deux couronnes. Les magnifiques présens que l'Empereur, père de Votre Majesté, a envoyés au Roi mon maître, sont une grande preuve de l'affection avec laquelle il daignoit protéger les Portugais qui résident à Macao et dans l'étendue de cet Empire; aussi le Roi mon maître en est-il pénétré de reconnoissance; c'est pour cela qu'il m'a chargé de venir de sa part assurer Votre Majesté qu'on ne peut être plus sensiblement touché qu'il l'a été de la mort de ce grand Empereur, et que sa douleur n'a pu être soulagée qu'au moment qu'il a appris que Votre Majesté remplissoit le même trône. Ainsi il m'ordonne de rendre mille grâces à Votre Majesté, de la protection qu'elle veut bien accorder aux Portugais ses sujets qui demeurent à Macao et dans cet Empire. Comme je suis peu capable de m'acquitter d'une commission si importante, et que je n'ai point d'expressions qui puissent égaler ce que je sens, et ce qui est dû à Votre Majesté, je la supplie d'être bien assurée que si je manque en quelque chose, on doit l'attribuer au peu de connoissance que j'ai des usages du pays, et non pas aux ordres de mon maître, dont les sentimens à l'égard de Votre Majesté surpassent de beaucoup tout ce que je pourrois dire. Votre Majesté est trop éclairée pour ne pas voir que les sujets ne peuvent jamais bien entrer dans les grandes vues de leurs Souverains. Cette lettre les lui fera mieux connoître. »

Après que j'eus interprété le discours de son Excellence, l'Empereur répondit gravement et d'un air content :

« L'Empereur mon père, après m'avoir instruit pendant quarante ans, m'a fait monter sur le trône, et j'ai toujours tâché de l'imiter dans sa manière de gouverner l'Empire, mais surtout dans l'affection qu'il avoit pour les étrangers, que j'ai toujours traités favorablement. Vous en êtes témoin, ajouta-t-il en m'adressant la parole, et personne n'ignore que je ne les distingue pas de mes propres sujets. Le Roi de Portugal, suivant les mouvemens de son bon cœur, l'a envoyé ici de fort loin : demandez-lui si le Roi se porte bien. » L'ambassadeur répondit qu'il étoit en parfaite santé. L'Empereur continua, et dit : « Il a eu beaucoup à souffrir dans un si long voyage : demandez-lui pareillement comment il se porte. » Son Excellence fit la révérence, et répondit qu'après un si long voyage il avoit ressenti quelques incommodités, mais que par les ordres de Sa Majesté, depuis Canton jusqu'à Peking, on lui avoit rendu de si grands honneurs, et fait de si bons traitemens, qu'il avoit été bientôt guéri; et que le bonheur qu'il avoit de voir Sa Majesté lui faisoit entièrement oublier toutes ses fatigues passées. L'Empereur l'interrompit pour lui faire boire du thé, de même qu'à ceux de sa suite; puis il me fit signe de nous retirer. A peine étions-nous sur le seuil de la porte, que j'entendis l'Empereur qui disoit aux Grands qui l'environnoient : *Cet homme-ci est agréable et poli*. En effet, tout se passa à cette audience avec une égale satisfaction de part et d'autre.

Le 7 juin, l'ambassadeur alla offrir les présens du Roi à la maison de campagne où étoit l'Empereur. Ils étoient fort beaux; et si l'on en voit de plus magnifiques, il seroit difficile d'en imaginer de plus propres et de mieux arrangés.

Les caisses qui les renfermoient étoient si belles au-dehors et au-dedans, qu'on les porta toutes devant l'Empereur, sans en tirer les présens. Ces caisses

étoient en effet bien travaillées, couvertes de velours, et ornées de galons et de franges d'or; les clefs et les serrures étoient d'argent. Ce fut après le dîner de l'ambassadeur qu'ils furent présentés. L'Empereur, après les avoir vus, envoya les deux grands qui avoient assisté au dîner de l'ambassadeur pour lui dire que la coutume de la Chine étoit de ne pas recevoir tout ce qui étoit offert; qu'il ne savoit pas si c'étoit celle d'Europe, et si l'on seroit fâché qu'il n'en fût reçu qu'une partie. *Ma difficulté*, ajouta l'Empereur, *est de voir que le Roi de Portugal en agit avec la meilleure volonté du monde. Mais voilà trop de présens; il n'y a pas moyen de tout recevoir.*

M. l'ambassadeur répondit que le Roi son maître avoit jugé qu'il offroit bien peu de chose, eu égard à la haute estime qu'il faisoit de Sa Majesté; qu'il auroit fait beaucoup plus, si la longueur du voyage l'eût permis, et qu'il seroit très-mortifié, si Sa Majesté renvoyoit la moindre partie de ce qui avoit été présenté de sa part, d'autant plus que la coutume en Europe est de recevoir tout ce qui s'offre. *Pour ce qui me regarde*, ajouta l'ambassadeur, *je sais bien que ce que j'ai offert en mon nom, ne méritoit pas de paroître devant Sa Majesté; je la supplie cependant de vouloir bien tout accepter, et de joindre cette grâce à tant d'autres dont Sa Majesté m'a comblé.* Les deux grands répondirent qu'ils rendroient un fidèle compte à l'Empereur de ce qu'ils venoient d'entendre; que Sa Majesté le verroit encore avant son départ, et que pour ce jour-là il ne devoit songer qu'à prendre un peu de repos.

On étoit près de se séparer, lorsque les deux grands me dirent de demander à M. l'ambassadeur, s'il n'avoit rien autre chose à proposer à l'Empereur. M. l'ambassadeur répondit qu'il n'avoit plus d'autre affaire que de s'informer de la santé de Sa Majesté, et de la remercier de tant de faveurs qu'il en avoit

reçues, parmi lesquelles il comptoit pour une des plus grandes, celle d'avoir nommé deux si grands ministres et si honnêtes gens, pour prendre soin de lui. Ces deux seigneurs, en souriant, lui donnèrent les mains à la manière tartare, et l'accompagnèrent quelques pas vers sa chaise. Ils rendirent à l'Empereur un compte si exact de cet entretien, qu'il parut déposer entièrement les soupçons qu'il avoit, que l'ambassadeur ne voulût lui parler en faveur de la religion chrétienne. Il ordonna que désormais des mandarins lui portassent de deux en deux jours des mets de sa table, ce qui ne s'étoit pas encore fait jusque-là.

Quelques jours après, l'Empereur envoya à M. l'ambassadeur un présent de mille taëls, en lui faisant dire que ce n'étoit pas qu'il crût que Son Excellence manquât d'argent, mais qu'il vouloit l'honorer comme un hôte venu de loin, et qui d'ailleurs devoit acheter des curiosités du pays pour les porter en Europe. Je n'étois pas alors à son hôtel; il se servit de ses interprètes ordinaires pour faire son compliment, et demander la permission d'aller remercier Sa Majesté. L'Empereur le lui permit, en ajoutant qu'il falloit lui faire voir sa nouvelle maison de campagne et ses jardins.

M. l'ambassadeur avoit amené de Macao deux pères portugais, savoir le père de Souza, qui étoit son confesseur, et le père Gaëtano Lopez, qui parle assez bien le chinois, pour lui servir d'interprète. Son Excellence eût bien souhaité que ce père eût pu m'accompagner à sa première audience, afin de lui procurer le plaisir de voir l'Empereur. Je le souhaitois pareillement; mais c'est un usage du *li-pou* de ne donner qu'un seul interprète, qui sert en même temps de directeur et d'introducteur. Comme le père Gaëtano ne s'étoit jamais trouvé à une pareille cérémonie, il auroit eu lui-même besoin d'un guide :

car il y a bien de la différence entre parler et répondre à l'Empereur dans une cérémonie publique, et s'entretenir familièrement avec des mandarins. M. l'ambassadeur ne s'en aperçut bien qu'après l'audience, et il m'en fit de grands remerciemens. Il avoit encore avec lui un Chinois nommé *Jean Tchîn*, qui étoit domestique de notre maison de Macao, et qui parloit bien portugais; il l'avoit habillé de la même manière que ses gentilshommes, et il s'en servoit comme d'un interprète ordinaire : car je ne l'étois qu'au palais ou dans son hôtel, quand il venoit des ordres de l'Empereur.

Le 13, M. l'ambassadeur alla remercier Sa Majesté, et il fut traité à dîner comme la première fois; après quoi on le promena en barque sur les canaux, pour lui faire voir tous les jardins. Il soupiroit de temps en temps, et disoit : *A quoi bon tous ces honneurs, s'il ne m'est pas permis de parler en faveur de la religion !* Mais il sentoit bien qu'on étoit déterminé à ne le pas écouter sur cet article, et que d'ailleurs il exposeroit les Missionnaires à être renvoyés avec lui, ou que du moins il fermeroit tout chemin aux demandes qui pourroient être faites dans des temps plus favorables.

M. l'ambassadeur ayant une fois offert son présent, n'eut plus rien à faire qu'à assister aux fréquentes fêtes qu'on lui donnoit, et à attendre qu'on eût préparé dans le palais les magnifiques présens que l'Empereur vouloit envoyer au Roi. Il profita de ce loisir pour visiter les églises; il y communia avec ceux de sa suite, et donna des marques de piété qui édifièrent tous les nouveaux fidèles. Son mérite, son habileté, et le bon ordre qu'il avoit mis dans sa maison, lui ont fait, et à tous les Européens, un grand honneur dans cette cour. On ne vit aucun de ses gens abuser de la liberté qu'on leur avoit accordée contre l'usage, de sortir de leur maison

et d'aller dans tous les quartiers de la ville où bon leur sembleroit. Il étoit d'ailleurs généreux et récompensoit libéralement ceux qui lui apportoient des présens de la part de l'Empereur. Le jour de saint Jean, dont le Roi porte le nom, il donna la comédie et un repas superbe au président Tong-lao-ye, et aux mandarins qui demeuroient dans son hôtel pour lui fournir tout ce qui lui étoit nécessaire.

Le 7 juillet M. l'ambassadeur reçut ordre d'aller sur le soir, pour éviter la chaleur, à Yuen-ming-yuen, et de passer la nuit dans une maison de regulo, qui est proche de celle de l'Empereur, afin de se trouver le lendemain matin en état de venir prendre son audience de congé. Il la prit en effet à six heures. Il n'y avoit que deux ou trois grands dans la salle; l'escalier étoit rempli d'officiers en habits de cérémonie, pour servir le vin et les tables de fruits. On voyoit dans la galerie deux troupes de musiciens et de joueurs d'instrumens. On avoit dressé la tente jaune faite en pavillon, où se trouvoit le buffet; les vases d'or et d'argent pour le service étoient dans la cour.

Avant que d'aller à l'audience, le président Tong-lao-ye régla que le père Pereyra, arrivé depuis deux ou trois ans à Peking, et le Chinois de Macao me suivroient, afin d'avoir occasion de voir l'Empereur et la cérémonie; et que M. l'ambassadeur pourroit aussi avoir deux de ses gens à sa suite; il choisit M. A. Rua, et M. Rodrigue, son majordome. Le même président me dit alors d'avertir M. l'ambassadeur, que le treizième regulo avoit représenté à l'Empereur la difficulté qu'il avoit faite de recevoir les trois cents taëls que le *li-pou* avoit mis parmi les présens destinés pour le Roi de Portugal, et que Sa Majesté fit la réponse suivante: « Dites à l'ambassadeur qu'il a raison, et que le tribunal du *li-pou* a tort. Le Roi de Portugal a-t-il envoyé un

ambassadeur pour payer le tribut, ou pour faire le commerce? Son unique vue a été de s'informer de ma santé, et de me féliciter sur mon avènement au trône. Ainsi son ambassadeur a fait sagement de refuser cette somme. Si je lui ai donné mille taëls, parce que j'étois content de lui, me seroit-il venu dans la pensée de n'en envoyer que trois cents au Roi son maître? Avertissez-le que non-seulement je serai bien aise qu'à son arrivée il rapporte au Roi ce que je viens de dire, mais que je souhaite encore que tous les autres rois de l'Europe en soient informés. »

Nous arrivâmes au palais dans l'ordre que j'ai dit, et nous demeurâmes au bas de l'escalier de la grande salle, dont toutes les portes étoient ouvertes. Nous attendions dans un profond silence que l'Empereur vint se placer sur son estrade, faite en forme de petit trône. Le son des tambours, des trompettes, et de divers autres instrumens de musique, nous avertit de son arrivée. Nous montâmes aussitôt l'escalier, et nous entrâmes dans la salle. L'ambassadeur s'assit sur un coussin qu'on lui avoit préparé; tous les autres se tinrent debout. Les officiers portèrent à l'Empereur le vin en cérémonie : quand il eut bu, on lui porta une coupe d'or. Il la prit des deux mains, et en même temps trois grands de l'Empire et moi nous conduisîmes M. l'ambassadeur au pied du trône. L'Empereur lui présenta la coupe en disant : *Buvez tout, si vous pouvez; sinon, faites comme vous jugerez à propos.* L'ambassadeur reçut à genoux la coupe des mains de Sa Majesté; et après avoir bu un peu, et avoir remercié Sa Majesté, il fut reconduit à sa place, où on l'invita à manger des fruits dressés en pyramide sur des tables fort élevées. L'Empereur me parla ensuite en tartare, et je lui répondis dans la même langue. Il demanda à l'ambassadeur si son pays étoit aussi chaud

que la Chine; et son Excellence ayant répondu que le royaume de Portugal étoit par la même latitude que plusieurs endroits de la Chine, et qu'on y essuyoit de grandes chaleurs: « lorsque vous vous en retournerez, reprit l'Empereur, précautionnez-vous bien contre les chaleurs de ce pays-ci, afin que vous puissiez arriver en parfaite santé dans votre royaume. Le Roi qui vous a envoyé de si loin, connoît le mérite de ceux qu'il emploie. Il vous a choisi pour une commission dont vous vous êtes parfaitement bien acquitté; dites bien à votre Roi que je me suis informé de sa santé. » L'ambassadeur répondit qu'il n'avoit garde d'y manquer, et qu'en même temps il lui rendroit compte des grâces et des honneurs dont on l'avoit comblé depuis son arrivée à la Chine. « Mais, ajouta-t-il, la plus agréable nouvelle que je lui puisse apprendre après celle de la santé de Votre Majesté, c'est l'assurance que Votre Majesté m'a donnée dans sa première audience, qu'elle traitera les Européens de la même manière que l'Empereur son père les a traités, et qu'elle honorera toujours de sa protection les habitans de Macao et les autres Portugais qui demeurent dans son Empire. » L'Empereur ne répondit à ces dernières paroles que par un signe de tête.

M. l'ambassadeur ayant supplié S. M. de déterminer le jour de son départ: « Je le ferai, répondit l'Empereur; mais aujourd'hui je ne vous ai appelé que pour vous divertir: comme il fait grand chaud, il vous sera plus commode d'aller dans un endroit plus frais, où j'ai ordonné qu'on vous fit manger avec les grands, et qu'on vous donnât la comédie. » L'ambassadeur se leva pour faire ses révérences, et l'Empereur lui dit encore que le plutôt qu'il pourroit retourner en son royaume seroit le mieux, pourvu qu'il y arrivât en bonne santé. « N'oubliez pas, ajouta-t-il, de demander de ma part à votre

maître comment il se porte, et de lui dire que je suis content. »

Au sortir de cette audience, on régala M. l'ambassadeur et tous ceux de sa suite. Il reçut quelques curiosités de la part de l'Empereur; et comme il prenoit la route de Peking, on lui montra trente-cinq coffres qui étoient destinés pour le Roi, et sept pour lui. Ce fut alors qu'il apprit que l'Empereur avoit fixé son départ au 12 de juillet pour le plutôt, et au 16 pour le plus tard.

Le 9 je me rendis chez M. l'ambassadeur, pour dicter ce qui s'étoit passé à l'audience: car j'étois le seul Européen qui eût entendu l'Empereur. Son Excellence me fit mille remerciemens, et m'accompagnant jusqu'à la porte de son hôtel, où le beau cheval qu'il avoit acheté pour sa personne m'attendoit, il m'obligea de l'accepter.

Cependant l'Empereur fit sa réponse à la lettre du Roi de Portugal. M. l'ambassadeur avoit averti les mandarins du *li-pou*, qu'il ne la recevoit point si elle n'étoit pas écrite d'égal à égal. Je ne sais si cette nouvelle difficulté fut portée à l'Empereur; mais instruit comme j'étois, qu'on ne change point à la Chine les formules ordinaires, et que d'ailleurs la lettre devoit être remise au président Tong, nommé pour conduire son Excellence, je me gardai bien d'entrer dans une affaire si délicate. M. l'ambassadeur fut ensuite occupé à recevoir des présens et à en faire à ses amis. Il alla encore une fois au palais pour remercier l'Empereur, quoique Sa Majesté n'y fût pas; et on lui fit à lui et généralement à tous ceux de sa suite des présens d'argent et de soieries.

Le 14, deux grands de l'Empire vinrent, de la part de Sa Majesté, dire le dernier adieu à M. l'ambassadeur. Ils avoient ordre de l'accompagner jusque sur la barque, et de l'y bien régaler.

Le 16, je partis de notre maison avec le père

Regis, et après avoir salué M. l'ambassadeur dans son hôtel, nous primes les devants, pour nous rendre aux barques qui étoient sur le canal à sept lieues de Pekin. Les deux grands arrivèrent bientôt après nous, et attendirent son Excellence, qui n'arriva que fort tard. Ils l'invitèrent à passer sur leur barque, où les officiers de la cuisine de l'Empereur lui avoient préparé un magnifique souper. Tous ceux de sa suite furent traités sur une autre barque. Le lendemain matin, les deux grands prirent congé de lui, et s'en retournèrent à Pekin.

En finissant cette lettre, je dois rendre cette justice à M. Metello de Souza, que nonobstant les grandes difficultés qu'il a trouvées dans son ambassade, il a su toujours soutenir l'honneur du Roi son maître et de toute l'Europe, aux yeux d'une cour qui, jusque-là, n'avoit parlé que de tributs et de tributaires, toutes les fois qu'elle avoit reçu des ambassades par la voie publique des grands tribunaux.

Il avoit fait faire à ce sujet des déclarations qui avoient toujours été regardées ici comme impraticables. Il a montré la justice de ses prétentions par la magnificence avec laquelle il a paru. Sa suite étoit nombreuse et leste : la richesse des habits, qui étoit sur tous les gens de sa suite, a surpris la cour, et attiré l'admiration des Chinois. Cette nation n'avoit pas encore vu un si grand nombre d'étrangers, qui marquassent si bien la grandeur des princes d'Europe : aussi nul étranger n'a été reçu et traité à la Chine avec tant de distinction, que M. de Souza. L'Empereur lui a fait rendre, dans les provinces et à la cour, des honneurs extraordinaires.

Mais la vraie piété que M. l'ambassadeur a fait paroître au milieu de cette terre infidèle, sera toujours l'endroit qui nous rendra sa mémoire précieuse. Parfaitement réglé dans sa personne, il a fait régner un très-bel ordre dans tout ce qui composoit l'am-

bassade. Il a communiqué publiquement dans la première église de Peking, et tous ses gens ont suivi son exemple : il a tenu sa maison et toute sa suite dans une réserve qui a édifié nos néophytes, et qu'on peut appeler une prédication muette aux yeux des idolâtres. Enfin il a paru très-sensible à la persécution que nos illustres confesseurs de Jésus-Christ ont soufferte : et la somme considérable qu'il a laissée en partant, pour finir une église commencée depuis bien des années, sera un monument durable de son véritable zèle pour la religion.

Je suis, etc.

L E T T R E

Du père Contancin, missionnaire de la Compagnie de Jésus, au père Etienne Souciet, de la même Compagnie.

A Canton, ce 15 décembre 1727.

MON RÉVÉREND PÈRE,

La paix de N. S.

PUISQUE vous avez lu avec plaisir les diverses pièces concernant le gouvernement de la Chine, que j'eus l'honneur de vous envoyer il y a deux ans, et que j'avois tirées de la gazette publique qui se répand dans tout l'Empire, je continuerai volontiers de vous en faire part. Je vous avoue que je ne me serois jamais imaginé que la lecture de cette gazette pût être aussi utile à un Missionnaire, qu'elle l'est effectivement : et j'ai regret d'avoir passé plus de vingt ans à la Chine sans l'avoir lue. Une raison qui intéressoit la religion et ses ministres, m'engagea

à la lire, pour la première fois, en 1723. Vous savez qu'alors un sur-intendant de deux provinces envoya en cour une accusation contre la loi chrétienne, et contre les Européens qui la prêchoient. L'Empereur, à l'exception des Missionnaires de Pekin, nous exila tous, d'abord à Macao, et ensuite à Canton où nous sommes encore. Tout ce qui se passoit sur une affaire si importante pour nous, se publioit dans la gazette. C'est ce qui me donna la curiosité de la lire. J'appris en la lisant, qu'elle étoit très-instructive, non - seulement pour les Chinois, mais surtout pour un Européen. C'est - là qu'on apprend la religion, la doctrine, les lois, les coutumes, les mœurs des Chinois, et par conséquent la manière de s'entretenir et de traiter avec eux. On y apprend aussi les expressions les plus propres, pour bien parler et pour bien écrire sur toutes sortes de matières.

Cependant les Missionnaires européens ont toujours négligé cette lecture; les uns, parce qu'ils ne savent pas assez la langue; les autres, parce qu'ils ont à faire des dépenses qu'ils jugent bien plus nécessaires. La plupart même ne la connoissent pas; et au seul mot de gazette qu'ils entendent, ils s'imaginent qu'elle ressemble à certaines gazettes d'Europe, dans lesquelles on met ou on fait mettre bon et mauvais, sans nulle distinction: or, en raisonnant ainsi sur la gazette de la Chine, ils se trompent fort; car rien ne s'y imprime qui n'ait été présenté à l'Empereur, ou qui ne vienne de l'Empereur même. Ceux qui en prennent soin, n'oseroient y rien ajouter, pas même leurs propres réflexions, sous peine de punition corporelle. L'année dernière, l'écrivain d'un tribunal, et un autre écrivain qui étoit employé dans un bureau de la poste, furent condamnés à mort pour avoir inséré dans la gazette quelques circonstances qui se trouvoient fausses. La raison sur

s la pre-
ont suivi
sa suite
tes, et
ux yeux
la per-
Jésus-
ble qu'il
e com-
monu-
eligion.

Com-
et, de

727.

verses
hine,
deux
ne qui
olon-
je ne
cette
u'elle
é plus
aison
gagée

laquelle le tribunal des affaires criminelles fonda son jugement, c'est qu'en cela ils avoient manqué de respect pour Sa Majesté, et que la loi porte que quiconque manque au respect dû à l'Empereur, mérite la mort.

Mais que renferme donc cette gazette de si important ? Je vous en ai déjà marqué quelque chose dans ma lettre de 13 décembre 1725 ; et, pour vous en donner une idée plus nette, je vous dirai que la gazette chinoise contient presque toutes les affaires publiques qui se passent dans ce vaste Empire. C'est un recueil qui renferme les mémoriaux et les placets présentés à l'Empereur, les réponses que ce prince y a faites, les instructions qu'il a données, et les grâces qu'il a accordées aux mandarins ou au peuple. Ce recueil s'imprime tous les jours en forme de brochure, qui contient soixante à soixante-dix pages (1). En voici un modèle.

Au 15 décembre, qui sera le 3.^e de la 2.^e lune, 1.^o on mettra pour titres : *Mémoriaux arrivés en cour le 3.^e de la 2.^e lune*, avec le sujet dont il s'agit, mais en peu de mots. Par exemple : *Mémorial du vice-roi de Canton, sur les magasins de riz qu'il faut remplir..... Mémorial du général des troupes chinoises de la province de Tche-Kiang, dans lequel il accuse tel mandarin d'avoir exigé de l'argent de ses officiers subalternes*, etc. A la tête de ce recueil, on annonce ordinairement de la même manière vingt ou trente mémoriaux. 2.^o On met les réponses que l'Empereur a données ce jour-là à plusieurs autres mémoriaux ou placets. Si l'Empereur n'en a point donné, on y lit : *Ce jour-là il n'y eut point de réponse de la part de Sa Majesté.*

(1) Cela s'entend de la gazette qui s'imprime à Pekin ; car celle qui s'imprime dans les provinces sur celle de Pekin, est plus courte, parce qu'on y insère moins de mémoriaux.

3.^o On insère les instructions et les ordres que l'Empereur a donnés, ou de lui-même, ou en réponse aux articles qui lui ont été proposés. 4.^o On y voit les délibérations que les cours souveraines ont présentées pour recevoir la confirmation de Sa Majesté. A la fin, viennent plusieurs des mémoriaux qui ont été envoyés à l'Empereur par les grands mandarins des provinces, comme sont les vice-rois, les généraux des troupes soit tartares soit chinoises, et les autres officiers du premier ordre. C'est ainsi qu'est disposée la gazette, laquelle fournit par an plus de trois cents petits recueils. Il est aisé de voir que quand on la lit avec attention, on est instruit d'une infinité de choses différentes et curieuses, et pour vous le faire mieux connoître, je vais vous rapporter quelques extraits que j'en ai tirés, et qui pourront peut-être satisfaire votre curiosité.

Complimens de toute la cour sur le choix et la déclaration de l'Impératrice.

Le nouvel Empereur, deux ans après avoir été élevé sur le trône, choisit parmi ses femmes celle qu'il vouloit faire reconnoître pour impératrice. C'étoit une princesse tartare d'un grand mérite, et de la première qualité. Il fit publier dans tout l'Empire ce choix par une déclaration impériale, dans laquelle il faisoit en même temps l'éloge de la personne qu'il honoroit de cette dignité. On auroit dû dès-lors célébrer cette cérémonie; mais parce que le deuil que l'Empereur doit garder pendant trois ans après la mort de son père, n'étoit pas encore terminé, il y eut ordre de la différer. Ainsi on demeura tout ce temps-là dans le silence. Ce terme étant expiré à la huitième lune de la troisième année de son règne, le tribunal des rites qui est chargé de régler ce cérémonial, représenta à l'Empereur que toute la cour demandoit avec un profond respect la permission de

venir faire ses complimens à Sa Majesté et à l'Impératrice sur le couronnement de cette princesse. L'Empereur le permit, et ce tribunal déterminâ le 6.^e jour de la 10.^e lune pour cette cérémonie, qui fut observée en la manière suivante, selon ce qui est marqué dans le rituel de l'Empire.

La coutume est que dans ces occasions les grands de l'Empire et les dames de la cour fassent compliment, ceux-là à l'Empereur le matin, et celles-ci à la nouvelle Impératrice l'après-midi. Certains docteurs distingués, qui sont du grand conseil, furent chargés de composer ces deux sortes de complimens, et de les remettre au tribunal des rites. C'est à ces docteurs qu'appartient le droit et l'honneur de faire ces pièces d'éloquence. Le tribunal les ayant reçues, on se prépara à la cérémonie.

Le 6 de la 10.^e lune, dès le matin, on porta à la première porte du palais qui est à l'orient (car la grande porte, qui regarde le midi, ne s'ouvre que pour l'Empereur, ou pour des cérémonies qui ont rapport à ses ancêtres); on porta, dis-je, une espèce de table, sur laquelle se posent quatre colonnes aux quatre coins, et par-dessus ces colonnes une espèce de dôme. Ce petit cabinet portatif étoit garni de pièces de soie jaune et d'autres ornemens. A l'heure marquée, on mit sur cette table un petit livre fort propre, où étoit écrit le compliment qui avoit été composé pour l'Empereur. On y avoit aussi écrit les noms des princes, des grands, et des cours souveraines, qui venoient en corps faire la cérémonie. Quelques mandarins revêtus de l'habit convenable à leur charge, levèrent cette table couronnée, et se mirent en marche. Tous les princes du sang et autres princes, les ducs, les comtes, et les autres seigneurs de la première noblesse, avoient déjà précédé selon leur rang, et attendoient près d'une des portes intérieures du palais. Les autres grands officiers,

ciers, comme les premiers ministres de l'Empire, les docteurs du premier ordre, les présidens des cours souveraines, et les autres mandarins tartares et chinois, soit de lettres, soit de guerre, tous revêtus des plus beaux habits de cérémonie, chacun selon son degré, suivoient à pied la même table. Plusieurs instrumens de musique formoient un concert très-agréable, surtout aux oreilles chinoises; les tambours et les trompettes se faisoient aussi entendre en différens endroits du palais. La marche commença; et lorsqu'on fut près de la porte appelée *Ou-muen*, les princes, les ducs, etc. se joignirent aux autres, qui accompagnoient le compliment, et se mirent à leur tête.

Alors ils marchèrent tous ensemble jusqu'à la grande salle d'audience. Lorsqu'ils furent entrés, on tira de dessus la table portative le compliment relié en forme de petit livre, et on le plaça sur une autre table préparée exprès au milieu de la grande salle d'audience. Tous s'étant rangés dans un bel ordre, firent les révérences ordinaires devant le trône impérial, comme si Sa Majesté y eût été déjà placée : c'est-à-dire, que tous étant debout, chacun à la place qu'il doit occuper selon son rang et sa charge, ils se mirent à genoux, frappèrent trois fois du front contre terre, avec un grand respect, et se relevèrent. Ensuite ils se remirent à genoux, frappèrent encore trois fois du front contre terre, et se relevèrent.

Alors chacun se tenant à la même place dans un grand silence, les instrumens de musique recommencèrent à jouer, et les présidens du tribunal des rites avertirent le premier eunuque de la présence, que tous les grands de l'Empire supplioient Sa Majesté de venir s'asseoir sur son précieux trône. Ces paroles ayant été portées à l'Empereur, il parut, et monta sur son trône. Aussitôt deux docteurs du premier ordre qui avoient été nommés,

s'avancèrent près de la table, firent quelques révérences à genoux, et se relevèrent. Un d'eux ayant pris le petit livre, lut d'une voix haute et distincte le compliment que cette auguste assemblée faisoit à Sa Majesté. La lecture du compliment, qui ne doit pas être fort long, étant achevée, et les docteurs s'étant retirés à leur place, l'Empereur descendit de son trône, et rentra dans l'intérieur de son palais.

Tel est le compliment que les grands de la cour firent à l'Empereur pour féliciter l'Impératrice sur son élection. Car, selon le rit chinois, il est rare que les hommes paroissent devant une femme, à plus forte raison devant l'Impératrice, pour la complimenter. Mais ce qui se fait à l'Empereur dans cette occasion, est censé être fait aussi à l'Impératrice.

Cependant après la cérémonie, les seigneurs et les premiers officiers de l'Empire se retirèrent du palais, et le même jour, après-midi, commença la cérémonie des dames de la cour. Toutes les princesses du sang et les autres princesses, les duchesses, les comtesses et autres dames de la première qualité, se rendirent au palais avec les femmes de tous ces grands mandarins dont nous avons parlé ci-dessus. Chacune en son rang, selon sa dignité, s'avança vers le palais de l'Impératrice. Elles furent conduites par une dame de distinction, qui dans cette sorte d'occasion, fait la fonction de présider aux cérémonies, et est, à l'égard des femmes, ce que les présidens du tribunal des rites sont à l'égard des hommes. Nul seigneur, nul mandarin n'oseroit paroître. Lorsque toutes ces dames furent arrivées près du palais de l'Impératrice, son premier eunuque se présenta. Celle qui présidoit à la cérémonie, s'adressant à lui : *Je prie, dit-elle, très-humblement l'Impératrice, de la part de cette assemblée, de daigner sortir de son palais, et de venir se placer sur son trône.*

Les femmes ne portent point leur compliment dans un petit livre, comme on a fait pour l'Empereur; mais elles présentent une feuille d'un papier particulier, sur lequel le compliment est écrit avec différens ornemens. L'Impératrice sortit et s'assit sur son trône, élevé dans une des salles de son palais.

Après que le papier eut été offert, les dames debout, firent d'abord deux révérences; et ensuite s'étant mises à genoux, elles frappèrent seulement une fois du front contre terre. C'est ainsi que le tribunal des rites l'avoit prescrit. Alors elles se levèrent, et se tinrent debout avec respect, toujours avec le même ordre, et dans un grand silence, pendant que l'Impératrice descendoit de son trône, et se retiroit.

Le Tribunal des rites avoit aussi arrêté qu'après que toutes ces dames auroient complimenté l'Impératrice, elles passeroient, selon la coutume, au palais de la seconde femme de l'Empereur. Cette seconde est celle qui tient le premier rang après l'Impératrice. Elle est unique de son nom, qui est *Quei-fei*. Plusieurs autres des deuxièmes femmes s'appellent simplement *Fei*; mais comme il n'y a qu'une Impératrice, il n'y a aussi qu'une *Quei-fei*. *Quei* signifie précieux, honorable; *Fei* est un nom qui se donnoit autrefois aux reines; mais à présent il se donne à la première d'entre les femmes du second rang.

Ainsi *Quei-fei* signifie précieuse femme de l'Empereur, celle qu'il estime beaucoup, celle qu'il chérit plus que les autres après l'Impératrice, et souvent plus que l'Impératrice. On devoit donc complimenter aussi cette princesse. Mais l'Empereur ayant lu le détail de cette cérémonie, qui lui fut présenté quelques jours avant par le tribunal des rites, il écrivit de sa main et du pinceau rouge : « J'approuve tout ce que vous avez marqué; quant

à ce qui regarde la cérémonie déterminée pour la *Quoi-fei*, j'en dispense. » Cette résolution de l'Empereur n'aura pas été fort agréable à cette princesse ; mais Sa Majesté a voulu faire entendre par-là, que dans un Empire il ne doit y avoir qu'un Empereur et une Impératrice, et qu'il ne se laisse pas gouverner par les femmes.

C'est ainsi que se passa la cérémonie. Au reste, cette assemblée de tous les corps qui viennent faire le compliment à Sa Majesté, est très-auguste pour le nombre, pour la qualité des personnes, pour les habits, et surtout pour le bel ordre qui s'y observe. On n'y dispute jamais du rang ; tout est réglé. Chaque mandarin a sa place déterminée. Cette grande salle d'audience est pavée de grandes pièces de marbre ; et afin que tous ceux qui sont officiers, soit de lettres, soit de guerre, soit anciens, soit nouveaux, sachent positivement en quel endroit ils doivent se placer, le nom de leur charge est gravé par ordre, en gros caractères, sur ces pièces de marbre. De plus, cette cérémonie du compliment est moins incommode qu'elle n'est en Europe dans de semblables occasions. L'Empereur n'est point obligé de se laisser voir pendant plusieurs jours, et d'essuyer, pour ainsi dire malgré lui, l'importunité d'une infinité de complimens souvent très-fades, et toujours fort ennuyeux pour un prince.

Libéralités de l'Impératrice en faveur des femmes avancées en âge.

Après que l'Impératrice eut été publiquement reconnue, elle fit, selon la coutume, ses libéralités par tout l'Empire à toutes les femmes qui passoient soixante-dix ans. L'Empereur en donna l'ordre, et il fut adressé aux vice-rois de chaque province, qui l'intimèrent aux gouverneurs des villes du second et du troisième ordre. C'est ainsi que la chose s'exé-

cuté. On distingue ces personnes âgées en trois classes différentes. La première classe est de celles qui ont depuis soixante-dix jusqu'à quatre vingts ans. La seconde, de celles qui ont depuis quatre-vingts jusqu'à quatre-vingt-dix ; et la troisième est de celles qui ont depuis quatre-vingt-dix jusqu'à cent ans et au-delà. La libéralité est différente selon la différence de ces trois âges. Elle consiste en plusieurs pièces de toile de coton , et quelques boisseaux de riz , répartis dans une proportion qui croît suivant l'âge.

Lorsque le mandarin du lieu a reçu par le vice-roi l'ordre venu de la cour , il le publie par des écrits qu'on affiche aux carrefours. Les pièces de toile , et les boisseaux de riz se distribuent à toutes les femmes de quelque qualité et condition qu'elles soient , soit qu'elles se présentent elles-mêmes , soit que leurs parens se présentent en leur place avec un témoignage du capitaine de leur quartier ou de leurs voisins , qui fasse foi qu'une telle , de telle famille , demeurant en tel endroit , est âgée de tant d'années. Que si elle avoit déjà reçu une fois cette libéralité , il n'est point nécessaire de porter un nouveau témoignage. C'est aux officiers , s'ils en doutent , à consulter les anciens registres du tribunal. Tout se fait aux dépens de Sa Majesté. L'argent se prend dans le trésor public , du tribut qui se lève chaque année sur les terres. Le gouverneur de chaque ville , qui fait la distribution de cette libéralité dans toute l'étendue de son district , dresse un rôle exact du nom et de l'âge de toutes celles qui ont reçu le bienfait de l'Impératrice. Il marque aussi le nombre des pièces de toile , des boisseaux de riz , et la somme qui a été employée. Tout s'envoie au vice-roi , et celui-ci l'envoie à la cour souveraine des aides , qui est à Peking , afin qu'elle passe en compte cette dépense , après avoir examiné avec attention s'il n'y a point eu de fraude ou d'erreur.

La gazette a fait mention du mémorial que le vice-roi de la province de Chan-tong a envoyé sur ce sujet à l'Empereur, et du compte qu'il avoit adressé à la cour des aides. Le nombre des femmes qui passaient soixante-dix ans, étoit de quatre-vingt dix-huit mille deux cent vingt-deux. Celles qui passaient quatre-vingts ans, étoient au nombre de quarante mille huit cent quatre-vingt-treize; et le nombre de celles qui étoient au-dessus de quatre-vingt-dix ans, alloit à trois mille quatre cent cinquante-trois. Qu'il se trouve une si grande multitude de femmes d'un âge si avancé dans une seule province, surtout dans celle de Chan-tong, qui n'est pas des plus étendues, c'est ce qu'on aura peut-être de la peine à croire en Europe. Que sera-ce donc si j'ajoute qu'il y en a encore un très-grand nombre du même âge qui n'ont point de part à cette distribution, parce qu'étant ou de qualité ou de famille ex-mandarine, ou de famille actuellement en charge, elles veulent conserver certains dehors, et auroient honte d'envoyer leur nom, et de recevoir une libéralité qui se fait principalement en faveur des pauvres. Mais ce nombre, dont je viens de parler, n'aura rien de surprenant pour les Missionnaires, qui ont parcouru la Chine. Ils connoissent par eux-mêmes que les provinces sont autant de petits royaumes, que la Chine est très-peuplée, et que, généralement parlant, la frugalité des Chinois les fait vivre plus long-temps que les Européens.

Mais si le nombre des femmes âgées paroît extraordinaire, que doit-on penser de cette somme immense que l'Empereur a fait distribuer dans cette occasion? Car en se bornant à cette seule province de Chan-tong, qu'on mette les femmes de soixante-dix ans à deux écus par tête; celles de quatre-vingts, à trois, et celles de quatre-vingt-dix, à quatre, c'est mettre ce qu'on leur donne au prix le plus bas; car

on d
onces
naie
tong
une p
provi
trouv
bleme

Ce
l'égar
mière
classé
C'est
à tou
lière
et ce
un ho
ans,
l'Em
pèce
sur l
leur h
va m
ment
lesse.
dans
expos

Grâ

«
res cr
moria
mand
Dans
nom
La m
les in

on dit que ces dernières ont la valeur de quatre onces d'argent, qui font environ vingt francs monnaie de France. A cette dépense faite dans le Chan-tong, qu'on joigne la même dépense, et peut-être une plus grande, qui s'est faite dans les treize autres provinces de la Chine, et dans le Leao-tong, l'on trouvera sans doute que cette libéralité est véritablement impériale.

Ce fut là le bienfait de la nouvelle Impératrice à l'égard des femmes âgées. L'Empereur, dès la première année de son règne, avoit honoré les trois classes des vieillards d'une semblable gratification. C'est ainsi que ces deux têtes couronnées inspirent à tout le peuple, par leur exemple, l'estime singulière qu'on doit avoir pour la vieillesse. Cette estime et ce respect sont portés si loin à la Chine, que si un homme ou une femme riche ou pauvre passe cent ans, il y a ordre d'élever, aux dépens même de l'Empereur, devant la maison de sa famille une espèce d'arc de triomphe et un monument de pierre, sur lequel on grave quelques caractères chinois en leur honneur. Enfin, si un homme mérite la mort, on va même jusqu'à lui accorder la vie, et cela uniquement afin qu'il nourrisse ses parens dans leur vieillesse. J'en ai vu depuis trois ans plusieurs exemples dans la gazette; il suffira d'en rapporter un seul exposé dans le mémorial suivant.

Grâce accordée à un homme condamné à mort.

« Nous mandarins du souverain tribunal des affaires criminelles, nous offrons avec respect ce mémorial à Votre Majesté. Il s'agit d'une mère qui demande mort pour mort, parce qu'on a tué sa fille. Dans la ville de Tchang-chou, un homme du peuple nommé *Tçao-chin* a ôté la vie à sa propre femme. La mère a porté accusation contre le coupable. Selon les informations et les jugemens du vice-roi de Nan-

kin il est condamné suivant la loi à être étranglé. Voici le fait. Tçao-chin jusqu'à présent a toujours bien vécu avec sa femme *Pao*. La paix et l'union régnoient dans leur ménage. La mère de Tçao-chin ayant commandé à sa bru d'aller moudre du froment, la bru, au lieu d'obéir, répondit à sa belle-mère en des termes durs et peu respectueux. Son mari Tçao-chin l'ayant appris fit une sévère réprimande à sa femme : il la traita de femme qui manquoit de respect et de civilité, qui étoit ennemie du travail, et désobéissante. Cette femme, qui auroit dû recevoir humblement cette réprimande et promettre de se corriger, éleva la voix, et ne répondit à son mari que par des injures. Le mari, transporté de colère, prit le pied d'un banc, la frappa sur le côté, et les coups furent si violens, que le lendemain elle en mourut. Dans l'examen que le vice-roi a fait après celui du lieutenant-criminel, le coupable a toujours avoué et reconnu son crime sans aucune variation. Selon son rapport, Tçao-chin est un mari qui a battu sa femme jusqu'à lui causer la mort; il doit donc, selon la loi, rester en prison et être étranglé au commencement de l'automne. »

Mais le même vice-roi représente à la cour, que les père et mère de Tçao-chin sont fort avancés en âge, et n'ont point d'autres enfans pour les servir. Le fait est certain, et il en a tiré des attestations dans les formes. Or, selon une autre loi, il est porté que si un fils est coupable de mort, et que son père et sa mère soient infirmes ou fort avancés en âge, et qu'il ne leur reste ni enfans ni petits-neveux, pour leur rendre les services dus aux parens, le vice-roi doit envoyer en cour l'affaire dont il s'agit avec le nom du coupable, afin qu'ayant été présentée à Votre Majesté, elle en ordonne selon son bon plaisir.

«
puni
pas
et qu
je lu
pas,
exac
C
cang
dont
l'avo
terre
sembl
grâce
qual
dant
uniqu
un à
poin
plus
aussi
les s
coup
qui
les s
la lo
la vi
qui
l'Em
qui
une
n'es
plac
port
mor

Ordre de l'Empereur.

« Je fais grâce à Tçao-chin. Qu'il ne soit pas puni de mort, et que son crime cependant ne soit pas tout à fait impuni. C'est afin qu'il nourrisse, et qu'il console ses parens dans leur vieillesse, que je lui accorde le bienfait de la vie. Qu'il ne l'oublie pas, qu'il se conforme à mon intention, et remplisse exactement les devoirs d'un bon fils. »

Cette peine de mort fut changée en deux mois de cangue et en quarante coups d'un long bâton plat, dont on frappe le coupable sur la chair nue, après l'avoir étendu tout de son long, le ventre contre terre. C'est le châtiment ordinaire dans des cas semblables; et il est très-rare que l'Empereur accorde grâce entière à qui que ce soit, fût-il de la première qualité, quand il s'agit d'un meurtre. Il faut cependant remarquer, que si celui qui a été tué, étoit fils unique, et que ses parens fussent pareillement dans un âge avancé, pour garder l'égalité, on ne feroit point grâce au coupable. Les parens du mort n'ayant plus d'enfans pour les servir, il ne convient pas aussi de laisser aux parens du coupable un fils qui les serve. Ils seront traités également. De plus, si le coupable a des frères, ou si les frères ont des enfans qui, soient en âge et en état de rendre aux parens les services que le coupable leur rendroit, on suit la loi qui le condamne à mort. Enfin, cette grâce de la vie ne s'accorde que pour les meurtres ordinaires, qui n'ont rien d'énorme. C'est ainsi que récemment l'Empereur n'a pas voulu faire grâce à une femme qui avoit tué une autre femme, quoique son fils, par une piété qu'on ne peut assez admirer, mais qui n'est pas rare à la Chine, s'offrit de mourir à la place de sa mère. Ce fait me paroît digne d'être rapporté. Le voici tel qu'il est contenu dans un mémorial du vice-roi de la province de *Kiang-Si*.

*Exemple d'un fils qui demande la grâce de mourir
à la place de sa mère.*

« Deux femmes, disoit ce vice-roi, se sont battues dans le district de la ville de Y-hoang. L'une s'appelle *Vang*, l'autre *Tchang*. Elles demeuroient dans le même village, et étoient voisines. Celle qui se nomme *Vang* prit la paille de son lit, et l'étendit dehors pour l'exposer au soleil, et dissiper l'humidité qu'elle avoit contractée dans le temps des pluies.

» Elle ne se contenta pas de l'étendre devant sa porte, elle l'étendit encore devant la maison de *Tchang*, sa voisine. Celle-ci le trouvant mauvais, prend la paille et la jette de l'autre côté. Celle-là sort brusquement, et l'accable d'injures. *Vang*, transportée de fureur, court sur sa voisine, et lui donne un coup de tête dans le sein. Elles se prennent aux cheveux, se battent violemment; de sorte que *Vang* mourut le jour suivant des coups qu'elle avoit reçus. Or, selon la loi, la femme *Tchang*, qui a tué l'autre, doit être étranglée jusqu'à ce que mort s'ensuive. C'est donc à mourir de ce supplice, que je la condamne.

» Cependant elle a un fils âgé de dix-huit ans, qui s'est présenté à tous les tribunaux, et prie avec beaucoup d'instance et de larmes, qu'on accepte sa vie pour celle de sa mère. Il veut mourir à sa place, non-seulement pour l'amour de sa mère, à qui il doit la vie, mais encore en faveur de son frère qui est fort jeune, et qui a besoin de sa mère pour son éducation. Je n'ignore pas que la loi ne permet point qu'un autre perde la vie, pour conserver celle d'un coupable condamné à mort. Mais cet exemple de piété filiale m'a paru beau, et mériter d'aller jusqu'aux oreilles de Votre Majesté. »

Le souverain tribunal suivit le jugement du vice-roi, et porta sentence de mort contre la femme *Tchang*.

L'Empereur confirma la sentence, en louant à la vérité la piété du fils, mais en parlant de la mère comme d'un monstre, dont il falloit au plutôt délivrer la terre. *Deux femmes se battre*, ajouta ce prince! *Une femme tuer une autre femme ! on ne peut y penser sans horreur. Il ne faut pas laisser ce crime impuni.*

Ordre qui prouve l'attention de l'Empereur à soulager son peuple.

En novembre 1725, l'Empereur ayant fait venir en sa présence les principaux officiers des cours souveraines, leur parla en ces termes :

« Cette année, plusieurs endroits de la ville de Pekin ont été inondés par des pluies extraordinaires. Le menu peuple n'a pas de quoi vivre. Je pense sans cesse aux moyens de le soulager. C'est pourquoi, outre le nouveau riz qu'on apportoit des provinces méridionales, et que j'ai fait garder à Tien-tcing au nombre de cent trente mille grandes mesures (la mesure chinoise pèse cent vingt de nos livres), j'ai encore ordonné qu'on prît dans les magasins de la ville de Tong-tcheou, cent autres mille mesures du riz des années précédentes. J'ai donné aux cinq officiers que j'ai nommés, le soin de le faire conduire à Tien-tcing, afin que de là il se transporte aisément dans toutes les villes et bourgades qui ont été maltraitées par l'inondation. Mais je me suis informé de ce qui se passoit sur ce sujet, et j'ai appris avec une sensible douleur, que le riz qu'ils distribuent est tout à fait pourri. Pour m'assurer de ce qu'on m'avoit dit, j'ai voulu le voir moi-même, et secrètement je m'en suis fait apporter des deux sortes que l'on distribuoit. Le voici, regardez-le. De ces deux sortes, le meilleur, sur dix parties, n'en a que trois ou quatre de bonnes au plus, et la seconde espèce, qui est la moindre,

n'est pas du riz : c'est de la poussière, c'est de la terre.

» Quoi ! je fais mon possible pour soulager mon peuple affligé, je gémiss sur ses calamités, il n'est point de moment que je n'y pense ; et des officiers commis exprès pour présider à cette distribution, sont si peu fidèles à exécuter mes ordres et à se conformer à la disposition de mon cœur ! Mon intention est-elle de donner à mon peuple du riz qui ne puisse lui servir ? Est-ce que je prétends en imposer à l'Empire, en ordonnant de distribuer du riz dans tous les endroits qui se sont sentis de la calamité ? J'aurai donc la réputation de faire du bien, sans qu'il y ait rien de réel ? Que peut dire ce pauvre peuple ! C'est la faute de ces officiers, qui doivent avoir soin des greniers publics. Ce sont des ingrats. De petits mandarins, qu'ils étoient, je les ai élevés à des charges plus considérables ; est-ce donc ainsi qu'ils témoignent de la reconnoissance pour mes bienfaits ? Pour peu qu'ils en eussent, ne devoient-ils pas, pour l'amour de moi, montrer de l'amour pour le peuple, et l'assister, le consoler dans son affliction de la manière dont il étoit convenable ? La conduite qu'ils ont tenue est odieuse et mérite punition. Mais pour cette fois je leur pardonne, parce que je compte qu'ils auront regret de leur faute et qu'ils se corrigeront. Si dans la suite ils ne s'acquittent pas avec plus d'application du devoir de leur charge, qu'ils sachent que je ne leur accorderai aucune grâce ; mais que je les ferai punir très-sévèrement. Qu'on tire au plutôt des magasins cent mille mesures d'excellent riz, qu'on le répande partout, et qu'on y ajoute encore cent mille autres mesures du riz des années passées, qui ne soit pas corrompu, ou qui ait au moins six ou sept parties de bonnes sur dix.

» J'ordonne à ces mêmes officiers dont la négligence est punissable, d'avoir encore soin de faire trans-

porter ces deux cent mille mesures jusqu'à Tien-tcing, et que ce transport se fasse à leurs frais. De plus, je n'ignore pas que le riz qu'on a distribué cette année aux soldats de Tien-tcing n'étoit pas bon. Si dans la suite on leur donne du riz semblable, je punirai les officiers qui sont chargés de veiller à la distribution. Il y a quelques années que cinquante mille mesures avoient été transportées en différens endroits, pour servir dans le besoin: on l'a laissé corrompre. C'est encore la faute des officiers: je leur fais grâce; qu'ils se corrigent. Les greniers publics ont besoin de réparations; qu'on prenne de l'argent à la cour des aides et qu'on les répare. Qu'un *tel* préside aux réparations. S'il s'acquitte de cette commission avec exactitude, j'y aurai égard, j'oublierai ses fautes passées, et je lui donnerai de l'emploi; si au contraire il fait les choses négligemment, je le ferai punir. »

On voit par cet ordre, que les moindres affaires vont à l'Empereur. Il est informé de tout; il entre dans le plus grand détail; il décide de tout par lui-même. C'est ce qui fait la bonté du gouvernement chinois. Un Empereur n'a pas le temps de se divertir. Il faut qu'il mette son divertissement à remplir le devoir d'Empereur et à faire en sorte par son application, par sa vigilance, par sa tendresse pour ses sujets, qu'on puisse avec vérité dire de lui qu'il est le père et la mère du peuple. C'est l'expression chinoise. Sans cela il tombe dans un souverain mépris. Pourquoi, disent les Chinois, le *Tien* (1) l'a-t-il

(1) On laisse le mot chinois *Tien* sans le traduire, parce que dans les livres canoniques et dans les interprètes des livres canoniques, selon les différens sujets, il est pris tantôt pour le ciel matériel, et tantôt pour un être qui voit tout, qui connoît tout, qui gouverne tout, qu'on ne peut tromper, qui récompense le bien, qui punit le mal, qui est sans commencement, sans fin, sans égal, juste, miséricordieux, etc. Les Chinois disent que le père est le *Tien* du

mis sur le trône? N'est-ce pas pour nous servir de père et de mère?

Mémorial d'un sur-intendant de deux provinces, qui parle à l'Empereur avec une noble hardiesse.

Dans la troisième année du règne de l'Empereur, un seigneur, qui étoit généralissime de l'armée, et qui avoit rendu des services considérables à l'Empire, dans la dernière guerre que les Chinois ont eue depuis peu contre un prince de Tartarie, s'écarta de son devoir, abusa de l'autorité que l'Empereur lui avoit confiée, parut tramer des intrigues de rébellion, et pour s'enrichir commit des injustices énormes. Il fut accusé. Les accusations portées contre lui demandoient sa mort. Cependant, à cause de son mérite et de sa dignité, l'Empereur voulut que tous les principaux mandarins, non-seulement de la cour, mais de tout le royaume, envoyassent leur sentiment sur cette affaire. Le tsong-tou de Nankin, qui a la surintendance des deux provinces de Kiang-Nang et Kiang-Si, envoya le sien, et il ajouta dans son mémorial: On condamne à mort Nien-Keng-Yao (c'est le nom de l'accusé), la condamnation est juste. Mais on laisse impunis les crimes de Long-coto, qui a tourné le dos à la raison (expression chinoise), et a violé les lois les plus inviolables de l'état.

Long-coto étoit proche parent de l'Empereur; et depuis l'élévation de ce prince à l'Empire il exerçoit la charge de premier ministre. Ainsi, le monarque dut s'étonner de la hardiesse de cet officier, et en ressentir quelque peine. Cependant il n'en témoigna rien. Il lui renvoya son mémorial, après avoir écrit

fil, le mari est le *Tien* de la femme, le vice-roi est le *Tien* de la province. L'Empereur est le *Tien* du royaume. Dans les autres endroits où on lira le mot *Tien*, il faut se souvenir de cette note.

de sa propre main ces paroles: *Si Long-coto est coupable, vous devez l'accuser, non pas en termes généraux, mais en marquant ses fautes, et en produisant les preuves que vous en avez.*

Réponse de ce mandarin à l'Empereur.

« Pour justifier l'accusation que j'ai portée en peu de mots contre un homme qui a oublié les bienfaits de l'Empereur, et cherché ses propres intérêts dans l'administration de sa charge, Votre Majesté m'ordonne d'apporter les raisons de cette accusation, et de marquer en quoi Long-coto a tourné le dos à la raison, et a violé les lois. Elle veut que je parle clairement: j'obéis, et c'est ainsi que je raisonne.

» 1.^o Un mandarin est un homme qui doit s'oublier soi-même, et n'avoir en vue que le bien public. C'est là ce qui doit le distinguer des autres hommes. S'il se cherche soi-même il renverse l'ordre, il agit contre la droite raison. 2.^o Nos lois défendent, sous des peines très-grièves, de prendre de l'argent injustement, de commettre des concussions; celui qui en commet, viole donc les statuts de l'Empire. Or quelle a été la conduite de Long-coto? quels crimes en ce genre n'a-t-il pas commis? Et qui est ce dans le royaume qui les ignore? N'en a-t-il pas été manifestement convaincu dans le souverain tribunal des affaires criminelles? Il a tiré sur le sel des sommes immenses; il a vendu les charges des officiers du sel; le sel est monté à un plus haut prix qu'à l'ordinaire. Il a abusé de l'autorité que V. M. lui avoit donnée, et de la confiance qu'elle avoit en lui. Il s'est donné des airs de grandeur. Il n'a mis aucune borne à son ambition. Au-dessus de lui, il n'avoit qu'un maître, qui est V. M.: il l'a méprisé, il l'a trompé. Et pour tous ceux qui étoient au-dessous de lui, enflé de son pouvoir, il les a terrassés, il les a foulés aux pieds.

» A quelle extrémité n'a-t-il pas porté son insatiable passion d'avoir de l'argent? Il en a reçu pour avancer celui-ci, pour protéger celui-là: il a pris de toutes mains et de tous côtés. Il a beau dire: Cela s'est fait à mon insçu, ce sont mes domestiques qui secrètement ont fait leur main, je n'en ai point eu connoissance: il peut le dire, mais qui le croira? Personne. Si ces domestiques, à l'insçu du maître, en étoient venus à de si grands excès, le maître seroit toujours censé coupable: il a tort de n'y pas veiller. Ces sortes d'excuses pourroient encore être écoutées s'il ne s'agissoit que de quelques sommes légères; à présent il s'agit de plus de dix millions. Or peut-on croire que si Long-coto en étoit entièrement net et n'y avoit nulle part, ses domestiques en viendroient jusqu'à voler des sommes si excessives? Et ces marchands du sel, auroient-ils été assez fous et assez aveugles sur leurs propres intérêts, pour remettre tant d'argent entre les mains des domestiques, s'ils n'avoient été bien sûrs que le maître en avoit connoissance? Hélas! si un petit officier reçoit injustement une somme modique, les mandarins supérieurs le destituent de sa charge, l'examinent, lui font son procès; quatre-vingts onces d'argent suffisent pour le punir de mort; et tout seroit permis à Long-coto, qui étant mandarin du premier ordre et ministre de l'Empire, devoit par une conduite irréprochable servir de modèle à tous les officiers du royaume! Quoi donc! Il aura offensé le *Tien*, méprisé la raison, violé les lois, abusé de vos bontés; il aura contenté son avarice aux dépens du public; il se sera engraisé du sang du peuple, et tant de crimes demeureront impunis parce qu'il est allié à la famille impériale! Votre Majesté peut bien dire, je lui pardonne, mais les lois lui pardonneront-elles? C'est l'amour de ces sacrées lois, qui m'oblige à parler et à écrire. Tout ignorant que je suis, j'ai cru que je devois sans crainte exposer

mes

mes
mén
Nier
Maje
d'un
resp

L
paru
leur
se tr
les c
diffé
Cepen
coto.
il lui
et l'e
de la
des t
à cet
ajout
servi
qu'il
d'effe

Il
deux
pereu
y est
cond
affair
Maje
pour
appan
mort
au lie
libéra

mes pensées à Votre Majesté. Dans mon premier mémorial, en donnant mon avis sur les crimes de Nien-Keng-Yao, j'accusai aussi Long-coto. Votre Majesté m'a ordonné, m'a pressé même de parler d'une manière claire : je le fais avec un profond respect. »

L'Empereur ayant reçu ce second mémorial, n'en parut point irrité. Il le fit voir à tous les grands, et leur dit : « Tchabina (c'est le nom de l'accusateur) se trompe ; *il compare les fautes de Long-coto avec les crimes de Nien-Keng-Yao : il y a beaucoup de différence entre la conduite de ces deux officiers.* Cependant il ne pardonna pas entièrement à Long-coto. Dans la suite il le dépouilla de toutes ses charges, il lui ôta le titre de comte, il l'éloigna de la cour, et l'envoya pour expier ses fautes dans un endroit de la Tartarie, où Sa Majesté vouloit qu'on défrichât des terres pour le public : il lui ordonna de présider à cet ouvrage et d'en faire les frais. « *Long-coto, ajouta-t-il, a de beaux talens ; il peut rendre des services à l'Empire. Qu'il aille, qu'il s'applique, qu'il exécute mes ordres avec zèle ; c'est le moyen d'effacer ses fautes passées.*

Il a resté plus d'un an dans cet exil : mais il y a deux mois que j'ai appris par la gazette, que l'Empereur avoit ordonné qu'il fût ramené à la cour. Il y est arrivé ; actuellement la gazette marque qu'il est condamné à la mort par le souverain tribunal des affaires criminelles. Ce jugement a été présenté à Sa Majesté, qui n'a point encore donné ses ordres, ou pour adoucir, ou pour confirmer la sentence. Il y a apparence qu'elle sera confirmée pour la peine de mort, et qu'elle sera adoucie en le faisant étrangler, au lieu de lui faire couper la tête comme porte la délibération du tribunal.

Festin pour honorer dans chaque ville les personnes distinguées par leur probité et leur bon exemple.

Les anciens empereurs de la Chine ne se sont pas contentés, pour inspirer la vertu, de laisser à la postérité des lois très-sages et des maximes de morale très-pures; afin de l'entretenir et de l'augmenter, ils ont encore réglé certaines coutumes extérieures. Une des plus admirables, est le festin que le gouverneur de chaque ville doit préparer tous les ans pour traiter uniquement les personnes recommandables par leur droiture et par une conduite régulière. Ce festin se donne au nom et par ordre de l'Empereur. Le gouverneur, en régaland ces vertueux conviés, est censé tenir la place de Sa Majesté. Il ne doit y inviter que ceux qui sont dans l'étendue de son gouvernement. C'est pour cela que ce festin s'appelle *Kiang-in* (le festin ou le vin pour les gens du pays). C'est une grande distinction que d'être invité à ce festin, et en même temps un engagement pour se comporter en homme de bien. S'il arrive que dans la suite un de ces conviés, s'écartant de son devoir, donne mauvais exemple en choses même assez légères, l'honneur qui lui a été fait tourne à sa confusion: on sait bien le lui reprocher. Le peuple le tourne en ridicule. *Un tel, dit-on, a assisté au festin impérial. Voyez comme il s'est comporté dans telle occasion: il en étoit indigne; le gouverneur ne le connoissoit pas.*

En 1725, le gouverneur de Peking présenta à l'Empereur un mémorial touchant ce repas. Je crois qu'il peut tenir ici sa place. Le voici.

« Nous voyons que dès les temps les plus reculés, les sages fondateurs de cette monarchie avoient ordonné, comme une coutume qui devoit être éternelle, que chaque année un festin fût préparé dans

toute
de l
} erso
préte
à per
sieur
l'obs
ficiel
tution
sur le
ment
Ce fu
1.^{er} j
elle c
ment
avec
de V
fête l
ment
par le
tous a
cet ho

Qu
qui p
d'hon
qu'il f
parco
de ch
distin
tion,
quelq
core c
ceux c
leur s
vice i

toutes les villes de l'Empire par ordre et aux dépens de l'Empereur, et qu'on y invitât seulement les personnes du pays illustres par leur probité. On prétendoit par-là rendre honneur à la vertu. Peu à peu cette coutume a été interrompue. Dans plusieurs endroits elle ne s'observoit plus, ou si on l'observoit, ce n'étoit que d'une manière fort superficielle, et qui répondoit peu à la fin d'une institution si utile. A peine Votre Majesté fut-elle élevée sur le trône, qu'elle fit attention à ce beau règlement, et donna une instruction pour le renouveler. Ce fut dans la première année de son règne, le 1.^{er} jour de la 9.^e lune, que par un ordre exprès, elle commanda que dans la suite on gardât exactement cette cérémonie partout, et qu'on la célébrât avec appareil. C'est pour me conformer aux ordres de Votre Majesté, que j'ai déterminé pour cette fête le 15 de la première lune. On invitera également les Tartares et les Chinois qui se font admirer par leur vertu et par leur bon exemple, afin que tous aient part au bienfait de Votre Majesté, et que cet honneur contribue à la réformation des mœurs.»

Autre règlement pour honorer le mérite.

Quelque temps après, l'Empereur donna un ordre, qui portoit en substance que ce n'étoit pas assez d'honorer les grands hommes pendant leur vie, qu'il falloit encore les honorer après leur mort; qu'on parcourût donc les histoires de chaque province et de chaque ville, et qu'on examinât, sans aucune distinction ni de sexe, ni de qualité, ni de condition, s'il y en avoit eu quelqu'un qui eût excellé en quelque genre, et à qui aucun honneur n'eût encore été rendu après sa mort. Parmi les hommes, ceux qui auroient été célèbres par leur vertu ou par leur science; ceux qui auroient rendu quelque service important à l'Empire, soit dans le barreau, soit

dans la guerre ; ceux qui auroient secouru le peuple dans un temps de calamité ; ceux qui auroient donné leur vie pour garder la fidélité au prince. Parmi les femmes, les veuves qui, après la mort de leur mari, auroient vécu long-temps dans la continence, et seroient mortes sans avoir passé à de secondes noces ; les femmes mariées, qui se seroient distinguées par leur respect et leur amour pour leur époux ; les filles qui auroient conservé une pureté inviolable, jusqu'à verser leur sang plutôt que d'y donner aucune atteinte. Sa Majesté ordonnoit qu'on tirât de l'argent du trésor impérial, pour ériger dans leur pays un monument à leur mémoire ; et que chaque année, à un jour déterminé, le gouverneur allât leur rendre quelque honneur. En conséquence de cet ordre, des perquisitions se firent dans les provinces, et les vice-rois envoyèrent en cour les informations, avec le nom et le fait illustre de chaque personne qui méritoit cette distinction. Voici un ou deux de ces mémoriaux.

Délibération du souverain tribunal des rites en faveur d'une fille qui a estimé la chasteté plus que sa propre vie.

« Suivant l'ordre que Votre Majesté a fait publier par tout l'Empire, d'ériger des monumens à l'honneur des veuves, des femmes et des filles qui se seroient rendues célèbres par la continence, par le respect envers leurs parens, par l'amour de la pureté ; le tsong-tou et le vice-roi de la province de Canton représentent que dans la ville de Seiu-hoeï, une jeune fille nommée *Leang* s'est autrefois distinguée par une insigne chasteté jusqu'à donner sa vie pour la conserver. Cette fille étoit d'un naturel aimable, d'une grande droiture, d'une rare beauté, et cependant très-chaste. L'année 15.^e du règne de *Cang-hi*, des pirates ayant fait descente sur la côte,

voul
elle
desse
pour
sur la
mettr
à ces
et da
elle s
occas
le m
miné
nous
récor
perdu
conn
les c
Maje
jeune
ment
action
lemer
avert
le tré
dépe

J'a
Autr
fen
ten
« N
ce m
pect.
mari
devo

voulurent user de violence envers la jeune Leang ; elle résista , et ne consentit point à leur infâme dessein. Ils la firent prisonnière , et l'emmenèrent pour servir d'esclave. Ayant été contrainte de passer sur la barque , elle eut la fermeté de ne jamais permettre la moindre action indécente. Elle ne répondit à ces scélérats que par des reproches et des injures ; et dans un moment où elle se trouva plus libre , elle se précipita dans la mer , pour se délivrer d'une occasion si dangereuse. C'est là le fait rapporté dans le mémorial de ces deux officiers. Après avoir examiné les informations qui nous ont été envoyées , nous avons jugé qu'une si grande vertu mérite d'être récompensée ; et que perdre la vie plutôt que de perdre la virginité , est un exemple qui doit être connu , afin qu'on l'imité. C'est pourquoi , suivant les coutumes de l'Empire et les ordres de Votre Majesté , nous déterminons qu'à l'honneur de cette jeune fille , on élève un arc de triomphe et un monument de pierre , sur lequel soit gravée cette illustre action , afin que la mémoire s'en conserve éternellement. Si Votre Majesté le juge à propos , nous avertirons le gouverneur du lieu de prendre dans le trésor impérial trente onces d'argent pour cette dépense. »

Ordre de l'Empereur.

J'approuve cette délibération.

Autre délibération du même tribunal touchant une femme qui a donné des marques d'un amour tendre pour son mari.

« Nous , officiers du tribunal des rites , présentons ce mémorial à Votre Majesté avec un profond respect. Il s'agit d'une femme qui a montré pour son mari une sincère tendresse , et qui a rempli les devoirs d'une parfaite épouse. Le vice-roi de la

province de Tche-Kiang avertit que dans la ville Vou-y, une fille nommée *Tchao*, âgée de dix-sept ans, épousa un jeune homme qui s'appeloit *Sinouen-yuen*. Un mois après le mariage, celui-ci devint infirme, et son infirmité a continué pendant trois ans. Dans le cours de sa maladie, il a été heureux d'avoir une femme si vertueuse. Elle a toujours voulu le servir elle-même. Elle étoit assidue auprès de son lit, elle ne s'épargnoit en rien, elle ne se donnoit pas un moment de repos; elle préparoit elle-même les médecines, les lui présentoit, et ne le quittoit ni jour ni nuit. Elle ressentoit les douleurs de son époux, comme si elle eût été elle-même accablée de douleur. Tout le voisinage en a été témoin, et l'atteste dans une requête commune. Lorsqu'elle vit que son mari étoit en danger de mort, elle représenta sa douleur au *Tien*; et par une ardente prière, elle s'offrit à perdre la vie, pour conserver celle de son mari. Enfin son mari étant mort, elle n'a pu lui survivre, et au bout de quelques jours elle est morte de douleur, après avoir pratiqué pendant sa vie toutes les vertus de son sexe. Des exemples si illustres sont autant de témoignages de la perfection du gouvernement de Votre Majesté. Ainsi nous jugeons que, etc. » Les conclusions du tribunal furent à peu près semblables à celles du précédent mémorial. Car quand il s'agit du même sujet, dans les tribunaux de la Chine comme dans ceux de l'Europe, on se sert de certaines formules ordinaires.

On érigea aussi de semblables monumens à l'honneur d'une fille, qui voyant que son grand-père et sa grand'mère étoient âgés, renonça au mariage, et employa ses plus beaux jours à les soulager dans leur vieillesse. Elle mourut âgée de soixante ans.

Mémo

Da
de la
vice -
craint
voit
comp
appro
intim
guerr
dans
mém
parce
verne
dirai
repré
que l
subsis
et qu
survie
mand
avec
pour
d'emp
surto
les vo
trouv
Pekin
ceux
leur c
provi
chem
« J
homn
de lin
tredin

Mémorial présenté contre un ordre de l'Empereur.

Dans la cinquième année du présent règne, le 17 de la 6.^e lune, l'Empereur reçut un mémorial du vice-roi de la province de Honan, lequel, sans crainte d'encourir la disgrâce de Sa Majesté, écrivait contre une détermination du grand-conseil composé des neuf premiers tribunaux de la cour, approuvée, louée, confirmée par l'Empereur, déjà intimée à tous les grands mandarins de lettres et de guerre, soit tartares, soit chinois, enfin publiée dans toutes les provinces. Je ne rapporterai pas le mémorial entier, et parce qu'il est fort long, et parce que, sans une exposition assez ample du gouvernement chinois, on n'y comprendrait rien. Je dirai seulement que ce vice-roi plein de droiture représenta avec respect, et pourtant avec liberté, que la résolution qu'on avoit prise, ne pouvoit subsister; que l'exécution en étoit très-difficile; et qu'elle étoit sujette à beaucoup de disputes qui surviendroient entre les mandarins de lettres et les mandarins de guerre. En même temps, il proposoit avec beaucoup d'ordre et de netteté une autre voie pour parvenir au but qu'on se proposoit. C'étoit d'empêcher qu'il n'y eût des voleurs dans l'Empire; surtout de ces petits voleurs de nuit: car à la Chine les voleurs de grand chemin sont très-rares. Il s'en trouve quelques-uns dans les provinces voisines de Peking: encore n'ôtent-ils presque jamais la vie à ceux dont ils prennent la bourse. Quand ils ont fait leur coup, ils se sauvent lestement. Dans les autres provinces, on parle très-peu de voleurs de grand chemin.

« J'avoue, disoit ce mandarin, que je ne suis qu'un homme grossier et ignorant, dépourvu de talens et de lumières; devois-je ouvrir la bouche pour contredire ce que Votre Majesté a loué et approuvé ?

Mais dans la charge dont elle m'a honoré, je sais ce que je dois à l'Empire, et surtout à Votre Majesté qui m'a comblé de bienfaits, quoique j'en fusse très-indigne. Je serois un ingrat si, par timidité, je gardois sous silence les pensées qui me paroissent tendre au bien public. Ne suis-je pas du moins obligé de les soumettre à la sagesse et au jugement de Votre Majesté? Elle porte le peuple dans son cœur; elle ne pense jour et nuit qu'à lui procurer le repos et la tranquillité. C'est pour me conformer à son attention paternelle, que je prends la liberté de lui présenter ce mémorial contre les ordres mêmes qu'elle a portés, etc. »

L'Empereur ayant lu ce mémorial, parut très-content: il fit venir en sa présence tous les princes, les seigneurs, les présidens des cours souveraines qui se trouvoient au palais, et leur dit avec un visage ouvert: « *Tien-ouen-King* (c'est le nom du vice-roi) est un mandarin tel que je le souhaite. Que n'ai-je dans l'Empire beaucoup d'officiers semblables! Il connoît mon cœur: il ne craint point d'aller contre mon sentiment. Il cherche le bien de l'état. Ce n'est point un flatteur; il désapprouve ce qui a été déterminé dans telle occasion; il en fait voir les inconvéniens et propose un autre expédient qui lui paroît meilleur. On ne peut pas nier qu'il n'ait beaucoup d'expérience; il a passé par toutes les charges inférieures, et comme par degrés il est parvenu jusqu'aux plus élevées. Ce qu'il écrit contre la détermination du grand-conseil me semble vrai, et son expédient paroît utile. Examinez-le encore; je remets entre vos mains son mémorial: et comme l'affaire dont il s'agit est d'une conséquence infinie pour le repos du peuple, j'ordonne qu'on le communique aussi à toutes les cours souveraines, et que copie en soit envoyée à tous les principaux mandarins des provinces, afin que je sache leur

sent
dété
»
être
de c
qui
port
de l
l'Em
je lu
port
avoir
voy
si on
Oui
il n'
telle
offici
prés
prio
que
mal
com
Tcha
l'affa
pon
noit
je n'
N'es
est -
pas l
bien
c'est
jours
ne s
pein
voqu

sentiment avant que de procéder à une seconde détermination.

» Tien-ouen-King, ajouta ce prince, ne peut être assez loué. Oh ! que sa conduite est différente de celle de Tchang-pao (c'est le nom du mandarin qui étoit alors surintendant pour le riz qu'on transporte des provinces méridionales dans les magasins de l'Empereur ; c'est une des premières charges de l'Empire) : l'an passé l'ayant admis en ma présence, je lui parlai d'un ordre que j'avois intention de porter, et qui regarde les barques de riz. Après lui avoir expliqué ma pensée, je lui demandai s'il ne voyoit point d'inconvénient à porter cet ordre, et si on pouvoit en attendre du succès pour l'exécution. *Oui*, dit-il aussitôt sans hésiter, *cela peut se faire, il n'y a pas de difficulté*. J'envoyai mon ordre dans telles et telles provinces ; mais de la part de tous les officiers à qui je l'avois adressé, il me vint des représentations très-fortes, par lesquelles ils me prioient de ne point exiger l'exécution de cet ordre ; que c'étoit remédier à un mal par un plus grand mal, et qu'il valoit encore mieux laisser les choses comme elles étoient. Alors je voulus savoir de Tchang-pao sur quoi fondé il m'avoit assuré que l'affaire pouvoit s'exécuter avec succès. *C'est*, répondit-il, *qu'il m'a paru que Votre Majesté inclinait à l'exécution de ce qu'elle proposoit : ainsi je n'osai parler selon mes véritables sentimens*. N'est-ce pas là une véritable défaite ? Ce procédé est-il digne d'un grand mandarin ? Il ne connoît pas la disposition de mon cœur. Je ne veux que le bien de mon peuple ; quand je demande conseil, c'est l'unique chose que je cherche ; on me fera toujours plaisir de m'avertir. Si les ordres que je donne ne sont pas donnés à propos, je les changerai sans peine. On dira que je suis inconstant, que je révoque le soir ce que j'ai arrêté le matin. N'importe,

je ne crains point d'avoir une pareille réputation, pourvu que le changement qui se fera tourne à l'utilité et à la satisfaction de mon peuple. »

Mémorial dans lequel on propose à l'Empereur un moyen de secourir le peuple dans les années stériles.

« *Lieou-yue y* (c'est le nom du mandarin qui parle), prend la liberté de soumettre au jugement éclairé de Votre Majesté un moyen de secourir le peuple de cette province dans le temps de stérilité. Dès la première année de son règne, par une faveur dont je suis indigne, V. M. m'honora de la charge d'examineur général des lettres. J'arrivai dans le Chan-si, et pris possession de ma charge le 17 de la 11.^e lune. La famine avoit précédé mon arrivée dans cette province. Mais j'ai eu la consolation de voir que les deux années suivantes ont été très-fertiles. Toute la province est dans une joie extrême. C'est un bonheur que Votre Majesté a attiré sur son peuple, dont elle ressent les afflictions plus que les siennes propres. Sa tendresse paternelle a touché le *Tien*, et l'a rendu propice. Les grains sortent en abondance, la paix et la tranquillité règnent partout.

» Que je suis étonné, lorsque je fais réflexion à l'état pitoyable où l'on étoit lorsque je suis arrivé ici ! je l'ai vu de mes yeux : je parcourois alors toutes les villes pour examiner les bacheliers et les étudiants. Les chemins par où je passois, étoient remplis de ces infortunés, qui l'année précédente avoient quitté le pays pour chercher à vivre. On les voyoit à centaines ; les moindres troupes étoient de quarante ou de cinquante. Le mari accompagnoit sa femme ; les femmes suivoient à peine, et plusieurs étoient portées sur le dos de leurs maris, ou traînées dans une hrouette. Je m'informois exactement d'où ils venoient, où ils alloient. *Nous venons,*

disoient les uns, *de la province de Honan, où nous nous étions retirés pour passer le temps de la disette. Nous étions allés, disoient les autres, dans la province de Peking, où l'Empereur, plein de bonté, faisoit abondamment distribuer du riz à tous les pauvres. A présent, que nous avons appris que l'année avoit été fertile, nous retournons dans notre village pour labourer et ensemençer les terres.* C'est ainsi que plusieurs répondoient, et je l'ai moi-même entendu.

» Dans la dépendance des villes de Ping-yang et de Fuen-tcheou, à quelle misère n'a pas été réduit le peuple pendant ces tristes temps? Le père vendoit son fils et abandonnoit sa fille. Le mari renvoyoit sa femme, ou la femme elle-même se séparoit de son mari, et erroit de tous côtés pour éviter la mort. Qu'est-il besoin d'exposer plus au long les tristes extrémités auxquelles le peuple se porta? Les ignore-t-on? Ce n'est pas que Cang-hi, le précédent Empereur, surnommé *le Débonnaire*, n'ait envoyé promptement du secours à ces malheureux. Jamais on n'éprouva mieux qu'il étoit le père du peuple. Il fit tirer du trésor impérial des sommes immenses pour acheter des grains. Il choisit, il délégua des officiers du premier rang, gens de réputation et d'un parfait désintéressement, pour les distribuer par aumônes. Il est vrai que par ce moyen il conserva la vie à une infinité de personnes. Cependant, malgré cette vigilance, malgré la dépense de tant de millions, combien périrent de faim! Combien d'autres sortirent de la province! Quelle en fut la cause? J'ose le dire. C'est que dans des temps de fertilité, on n'avoit pas fait par avance des provisions de riz et de blé, pour suppléer aux années stériles. Il est constant que dans le district de ces deux villes que je viens de nommer, il y a beaucoup de gens riches. Ce sont les meilleures terres

du Chan - si : le peuple y est assez à son aise. Si donc dans le temps de stérilité les habitans de ces territoires furent obligés de quitter le pays , et de passer ailleurs pour trouver de quoi vivre , que doit-on penser des autres endroits de la province ? Le nombre de ceux qui ont chez eux la provision de grain , quoique grand en lui-même , est cependant fort borné , si on le compare à la multitude infinie de ceux qui vivent du travail de chaque jour. Ainsi le nombre des gens riches étant borné , ne suffit pas dans ces tristes occasions , pour sauver un nombre de pauvres qui est infini.

» Quant à l'avantage qu'on devoit retirer des magasins qui ont été établis par les anciens empereurs , afin de faire des provisions , il n'y faut plus penser. Les gouverneurs des villes subalternes de cette province regardent cette ancienne coutume comme une coutume abolie. Ils ne peuvent plus la pratiquer. Lorsqu'il y a de quoi recueillir , ils n'ont pas le moyen de le faire ; ou le peu qu'ils ramassent , ne suffit pas pour secourir tout le peuple , quand la disette survient. A présent que l'abondance est grande dans la province de Chan-si , ne seroit-ce pas un temps favorable pour faire des provisions de réserve ? Il me paroît qu'il faudroit se pourvoir de bonne heure ; et c'est sur quoi j'ai fait quelques réflexions. Votre Majesté voudra bien les écouter. Car quel amour n'a-t-elle point pour son peuple ? avec quelle bonté n'a-t-elle pas secouru la province de Pekin affligée par les inondations ? Quelle immense quantité de riz n'a-t-elle pas fait distribuer partout ? J'y pense avec respect ; j'en suis encore ravi d'une admiration que les grands et le peuple partagent. La province dont je parle mérite d'autant plus d'attention , que dans le temps de stérilité elle ne peut avoir avec les autres provinces nulle communication par les rivières qui facilitent le transport des grains. Les chemins

sont si
monta
qu'ave
les viv

» N
temps
public

Votre
dant ci
francs
peuple
d'abor

magasi

pour e

afin d'

de cet

n'en s

ville d

pour s

tcheou

La gra

en y f

distrib

autres

sembl

Tai-to

sistanc

autres

villes

généra

lieux

» M

et d'ac

soin a

beauc

gés de

quels

sont si raboteux et si entrecoupés de rochers et de montagnes, que les marchands ne peuvent venir qu'avec de grands frais, qui les obligent de vendre les vivres à un prix excessif.

» Ne seroit-il donc pas à propos de profiter de ce temps d'abondance pour remplir de grains les greniers publics, en les payant de l'argent tiré du trésor de Votre Majesté? Par exemple, supposons que pendant cinq ans on y prit chaque année quatre cent mille francs, destinés à ces provisions pour soulager le peuple dans les besoins pressans. On emploiera d'abord cent mille francs pour réparer les anciens magasins de Tay-yuen, capitale de la province, pour en bâtir de nouveaux, et pour amasser du riz, afin d'assister dans le temps de stérilité le territoire de cette ville, de Fuen-tcheou, et autres lieux qui n'en sont pas fort éloignés. Du côté du midi est la ville de Ping-yang; on emploiera la même somme pour secourir les villes de Ping-yang, de Kiang-tcheou, Ki-tcheou, et autres endroits circonvoisins. La grande ville de Loungan est située vers l'occident; en y faisant la même dépense, on sera en état de distribuer du riz à Ke-tcheou, à Leao-tcheou, et autres villes subalternes de sa dépendance. Enfin de semblables magasins qu'on établira dans la ville de Tai-tong, qui est au nord, pourront aider à la subsistance des petites villes de Sou-ping, Ning-vou, et autres semblables. Ce sont là les quatre principales villes de la province, où seront placés les magasins généraux, et d'où les grains se répandront dans les lieux qui en auront besoin.

» Mais ce n'est pas assez de construire des magasins et d'acheter des provisions, si on en abandonne le soin aux gouverneurs des villes, qui sont chargés de beaucoup d'autres affaires, et qui souvent sont obligés de s'en rapporter à des officiers subalternes, lesquels négligent ou dissipent ce qui leur est confié.

Il faut que le vice-roi de la province, par ordre de Votre Majesté, choisisse parmi les mandarins qui sont dans les dépendances de ces quatre villes, quatre officiers généraux intègres, vigilans, désintéressés, amateurs du bien public, et qui aient de l'habileté pour conduire cette affaire avec succès. Leur commission sera pour trois ans. Que si après ce terme, ou trouve que l'officier examiné par un commissaire général, en rendant compte du riz qui a été confié à ses soins, s'est comporté en homme de probité, qu'il s'est appliqué à cette fonction avec sincérité et avec droiture, qu'il ne doit rien, qu'il n'a rien détourné à son profit; je supplie V. M. d'ordonner que, sans aucun délai, il soit élevé à une charge plus honorable. Que si au contraire l'officier est convaincu de négligence sur la conservation et l'achat des grains, si par sa faute ils se sont corrompus, s'il a détourné de l'argent, vendu secrètement ou prêté du riz, de sorte qu'il soit coupable de malversation; il sera jugé avec sévérité et sans aucune grâce; on lui fera son procès selon toute la rigueur de la loi. Or après des précautions si nécessaires, supposons que, de la libéralité de Votre Majesté, il soit donné cette année à chacune de ces villes cent mille francs pour capital: si l'année est abondante, on peut, de ces cent mille francs, acheter au moins trente mille grandes mesures de riz, lesquelles multipliées par quatre, feront, dans les quatre villes, cent vingt mille mesures. Depuis la récolte jusqu'à la fin de l'année le prix du riz est médiocre: ce n'est que dans le printemps que le prix commence à augmenter; alors on ouvrira les magasins, et on vendra ce riz. De cette vente on aura deux avantages: l'un est qu'en mettant l'abondance, on empêchera que le prix du riz ne croisse trop: l'autre, que le vendant alors un peu plus cher qu'il n'a été acheté dans le temps de la récolte, on sera en état, au moyen de ce profit, d'acheter après

la nouv
riz dan
l'année
niers,
plus ch
excellen
même l
aux dép
vendu
plus ch
plus jus
Par cet
dans le
une abo
qui n'ét
se trou
mille m
posons
provisio
En cas
moyen
ce don
avance
plus cor
» Ce
soin à s
dans le
saire de
et sur tr
en gard
vera ren
de vide
ordinair
celles q
tera au
le distri
sembler

la nouvelle moisson au moins dix mille mesures de riz dans chaque endroit, de plus qu'on n'en avoit l'année précédente. Par-là, l'ancien riz sort des greniers, et le nouveau le remplace. Il sort à un prix plus cher et rentre à bon marché. N'est-ce pas un excellent moyen de multiplier ce riz, en soulageant même le peuple? car on ne prétend pas s'enrichir aux dépens du public. Ce riz tiré des magasins sera vendu au cours et à un prix raisonnable, quoique plus cher qu'il n'étoit huit mois auparavant. Rien de plus juste et de plus utile dans les années abondantes. Par cette conduite, le riz chaque année se multiplie dans le magasin; et si pendant cinq années il se fait une abondante récolte, la provision d'un endroit, qui n'étoit d'abord que de trente mille mesures, peut se trouver à la cinquième année de plus de cent mille mesures. Unissons les quatre endroits, et supposons qu'ils aient multiplié également, on aura de provision plus de quatre cent mille mesures de riz. En cas de nécessité; n'est-ce pas déjà un excellent moyen de soulager toute une province? Et que sera-ce donc si, pendant cinq ans de suite, Votre Majesté avance chaque année la même somme ou une somme plus considérable.

» Ce riz étant ainsi assemblé, il faut veiller avec soin à sa conservation. S'il restoit trop long-temps dans le magasin, il se pourriroit. Il sera donc nécessaire de mettre du nouveau à la place de l'ancien; et sur trois mesures, par exemple, qu'on en vendra, en garder sept autres. En trois ans, tout le riz se trouvera renouvelé. De plus, on se donnera bien de garde de vider entièrement les greniers. Dans les disettes ordinaires, le riz sera vendu à un juste prix. Dans celles qui passeront un peu l'ordinaire, on en prêtera au peuple, et dans les grandes nécessités, on le distribuera par aumône. Il ne s'agit donc que d'assembler du riz pendant cinq ans. Or, pour procurer

au peuple une ressource si avantageuse, quand Votre Majesté dépenseroit deux ou trois millions, qu'est-ce que cette dépense en comparaison du plaisir qu'elle aura d'assurer une nourriture, pour ainsi dire, éternelle à une multitude innombrable de personnes qui sont dans la province de Chan-si ?

» Je vois Votre Majesté, depuis qu'elle est élevée sur le trône, s'occuper uniquement du salut de son peuple, et méditer sans cesse sur les moyens de le rendre heureux. Vous entrez jusque dans le moindre détail, rien ne vous échappe; vous voulez faire le bien dans sa perfection. C'est pourquoi j'ai cru que ces réflexions, quoique grossièrement exposées, ne vous seroient pas désagréables. Le désir extrême que je ressens de servir Votre Majesté, ne me permettoit pas de les dissimuler, et j'ai pris la liberté de les lui présenter avec un profond respect. Je m'estimerois heureux, si de dix mille parties de mon devoir, je pouvois en remplir une seule, et lui donner quelques marques de ma reconnoissance, après avoir été comblé de ses bienfaits. L'établissement dont il s'agit sera d'une grande utilité, si l'on s'applique à le rendre durable. Tout dépend de l'attention que les principaux officiers apporteront, afin que l'affaire réussisse. »

Réponse de l'Empereur.

« Ce que Lieou-yu-y m'expose dans son mémorial touchant les magasins et les provisions de riz, est très-avantageux pour le peuple. J'ordonne au vice-roi de la province de Chan-si de délibérer au plutôt sur la manière de l'exécuter; que d'une part il détermine la somme qui doit être employée, et qu'en même temps on mette la main à l'œuvre. Pour ce qui regarde le passé, les provisions ne se sont pas faites, et c'est la faute des principaux mandarins et de leurs subalternes qui ont été négligens, qui ont
cherché

cherch
Dans l
et une
point
ordre.

Dan
côté d
ans, l'
nombr
Les tr
nombr
trois b
nissent
son ser
toutes.
perles l
de faire
à l'Em
fixé. L
cent v
soixant
mineus
et on e
on exar
peu, le
gligenc
pense.
ployés
eurent-
du moi
obligé
exacte.

T

cherché leurs propres intérêts , et ont fui le travail. Dans l'affaire dont il s'agit , j'attends un grand zèle et une vigilance particulière , autrement il n'y aura point de pardon. Qu'on envoie promptement cet ordre.

Pêche des perles ; tiré d'un mémorial.

Dans un fleuve de Tartarie , qui est à l'orient du côté du Leao-tong , on trouve des perles. Tous les ans , l'Empereur envoie à cette pêche un certain nombre de Tartares choisis dans les huit bannières. Les trois premières bannières , qui sont les plus nombreuses et les plus illustres , fournissent trente-trois bandes. Les cinq autres bannières n'en fournissent que trente-six. Chaque bande a son chef et son sergent. Trois officiers majors les commandent toutes. Certains marchands qui se connoissent en perles les accompagnent ; et pour avoir la permission de faire la pêche , ils doivent chaque année donner à l'Empereur onze cent quatre perles : c'est le tribut fixé. Les trois premières bannières en donnent cinq cent vingt-huit , et les cinq dernières cinq cent soixante-seize. Celles qu'ils offrent doivent être lumineuses et sans défaut ; autrement on les leur rend et on en exige d'autres. Quand ils sont de retour , on examine les perles qu'ils apportent. S'il y en a peu , les officiers sont punis comme coupables de négligence ; si la pêche est abondante , on les récompense. En 1725 , plus de six cents hommes furent employés à cette pêche qui n'avoit pas réussi ; à peine eurent-ils ce qu'ils devoient donner à l'Empereur , du moins selon leur déclaration. Mais on n'est pas obligé de croire que leur déclaration ait été fort exacte.

*Anciens ordres renouvelés en faveur des parens
infirmes ou fort âgés.*

Voici le fait qui a donné occasion de renouveler et d'expliquer les anciens réglemens dont je vais parler. Le gouverneur d'une ville du second ordre représenta que sa mère étoit fort âgée; qu'elle ne pouvoit pas être conduite dans le lieu de son gouvernement; que pour cette raison il supplioit l'Empereur de lui accorder la grâce de quitter sa charge, et d'aller auprès d'elle pour lui rendre les devoirs qu'elle a droit d'exiger d'un bon fils. Quoi! dit l'Empereur, ayant lu le mémorial, à peine y a-t-il un an qu'il est gouverneur de cette ville: est-ce que sa mère étoit beaucoup moins âgée avant qu'il allât prendre possession de sa charge? Ou si elle étoit âgée, pourquoi s'éloignoit-il d'elle? La demande qu'il fait pourroit bien être un prétexte pour sortir d'un gouvernement qui ne lui plaît pas. Peut-être s'attendoit-il à être placé dans un lieu d'un plus gros revenu. N'est-il point de ces gens qui craignent le travail et aiment le repos? Ne seroit-il point brouillé avec les mandarins de la capitale ses supérieurs? Peut-être a-t-il dépensé mal à propos ce qui lui a été remis du trésor public, ou commis quelque faute pour laquelle il craint d'être recherché dans la suite. Que le vice-roi de la province de Hou-quang examine cette affaire, et m'envoie son information. De plus, j'ordonne que le tribunal souverain qui doit connoître des affaires de tous les mandarins de l'Empire, s'assemble, et qu'il explique encore plus nettement les anciens ordres, qui permettent à un officier de quitter son emploi, pour aller soulager ses parens qui sont ou infirmes ou fort avancés en âge.

Pour mieux entendre ces réglemens, on doit savoir que, selon les lois de la Chine, un homme ne peut être mandarin ou de lettres ou de guerre, non-

seulem
provinc
un em
sienne
au moi
mandar
que s'il
blé par
lesquell
leur fav
jugeme
perdre
ceux de
ou dans
parens.
pas per
veu, et
son pèr
darins s
darin da
reur vie
la même
cour, et
un mand
La raiso
que le fi
rieur, q
ou que
protectio
moins d
seroit bi
accusatio
tous ces
soient da
que relat
père, d'
rieurs, à

seulement dans sa propre ville , mais même dans la province où demeure sa famille ; et si on lui donne un emploi dans une province qui confine avec la sienne , il doit être placé dans un endroit qui en soit au moins éloigné de cinquante lieues , parce qu'un mandarin ne doit penser qu'au bien public : au lieu que s'il exerce une charge dans son pays , il sera troublé par les sollicitations de ses proches et de ses amis , lesquelles sont inévitables , et il seroit dangereux qu'en leur faveur il ne commît quelque injustice dans ses jugemens , ou qu'il n'abusât de son autorité , pour perdre ou pour opprimer par esprit de vengeance ceux dont il auroit autrefois reçu quelque outrage , ou dans sa propre personne , ou dans celle de ses parens. On porte même cette délicatesse jusqu'à ne pas permettre qu'un fils , qu'un frère , qu'un neveu , etc. soit mandarin subalterne dans la province où son père , son frère , son oncle , etc. seroient mandarins supérieurs. Par exemple , un frère est mandarin dans une ville du troisième ordre , et l'Empereur vient d'envoyer son frère aîné pour vice-roi de la même province : le cadet doit aussitôt avertir la cour , et la cour lui donne dans une autre province un mandarinat du même degré que celui qu'il quitte. La raison de ce règlement , est qu'on doit craindre que le frère aîné ne soit favorable à son cadet inférieur , qu'il ne tolère , qu'il ne dissimule ses fautes , ou que le cadet ne se prévale de la dignité et de la protection de son frère pour exercer son emploi avec moins d'équité et d'exactitude. D'une autre part , il seroit bien dur pour un frère d'être obligé de porter accusation contre son propre frère. Pour lever donc tous ces inconvéniens , on ne permet point qu'ils soient dans des charges , qui mettent entre eux quelque relation de dépendance. Et ce que je dis d'un père , d'un frère aîné , d'un oncle mandarins supérieurs , à l'égard d'un fils , d'un frère , d'un neveu ,

doit s'entendre également d'un fils, d'un frère, d'un neveu mandarins supérieurs, à l'égard d'un père, d'un frère aîné, d'un oncle inférieur, en un mot de tous les proches parens.

Or puisque celui qui est choisi pour être mandarin doit sortir de sa province, si ses parens sont encore en vie, il est dans la nécessité ou de se séparer d'eux, ou de les emmener avec lui. Pour l'ordinaire, les parens suivent le fils qui devient mandarin. Car c'est pour eux une consolation très-sensible, que de voir leurs enfans respectés et honorés de tout le peuple. Mais il arrive quelquefois que le père ou la mère ne sont pas en état de faire un long voyage, ou qu'ils craignent que le changement d'air ne soit contraire à leur santé, et ils ne sont pas toujours d'humeur à vouloir quitter leur patrie, où ils ont leurs proches, leurs amis, leurs biens. Dans ces occasions, si le mandarin a d'autres frères qui restent à la maison pour les secourir; ou si les parens n'étant pas encore fort âgés, et ne voulant pas l'accompagner, l'obligent cependant pour leur honneur, ou pour leur intérêt particulier, d'accepter la charge, il n'y a pas de difficulté: mais après l'avoir acceptée, si le frère qu'ils avoient laissé pour assister leurs parens en leur absence, vient à mourir; si les parens sont devenus infirmes, ou fort avancés en âge; si le fils est en place depuis long-temps, alors la loi lui permet de faire ses représentations à la cour, et de demander sa démission. Mais parce qu'on pourroit abuser de la permission que donne la loi, pour quitter au plutôt une charge dont on ne seroit pas content, voici ce qui a été réglé.

1.^o Si quelqu'un de ceux qui devraient venir en cour, ou pour tirer un emploi au sort, ou pour rentrer en charge après le deuil de trois ans, vouloit rester auprès de son grand-père ou de sa grand-mère, pour les servir jusqu'à leur mort, il doit avertir de

son int
inform
ce qu'il
il pour
dans se

2.^o S
rens, i
pendan
rendre
vice-ro
trouvera
n'y a p
Cour le
ses par
charge

3.^o S
il étoit
parens
quelque
auprès
servir;
le vice-
magistr
au vice
par leq
droit, s
s'ils n'o
envoye
des ma
tations
véritabl
après la
pourra
celle q
voirs d
ordres
publiée

son intention le vice-roi de sa province, lequel en informera la cour. On lui accordera sans difficulté ce qu'il demande; et comme sa conduite est louable, il pourra dans son temps se présenter, et il rentrera dans son rang.

2.^o Si, sans avoir donné avis de l'âge de ses parens, il a accepté une charge, il l'exercera au moins pendant trois ans. Et si après trois ans il veut se rendre auprès d'eux pour les servir, il avertira le vice-roi lequel fera l'examen ordinaire, dont il instruira la cour. Si ce n'est pas un faux prétexte; s'il n'y a point de malversation; s'il ne doit rien, etc. la Cour lui permettra de se retirer; et après la mort de ses parens, il lui sera permis de rentrer dans une charge du même degré.

3.^o Si même pendant ces trois premières années, il étoit survenu quelque cas extraordinaire; que ses parens qui se portoient bien, fussent tombés dans quelque infirmité, ou que son frère qu'il avoit laissé auprès de ses parens, fût mort ou hors d'état de les servir; sans attendre le terme de trois ans, il avertira le vice-roi de la province où il est en charge, et ce magistrat enverra au plutôt un écrit avec son sceau au vice-roi de la province originaire du mandarin, par lequel il le priera de faire examiner dans *tel* endroit, si les parens d'un *tel* sont ou infirmes ou âgés, s'ils n'ont point d'autres enfans auprès d'eux, et d'en envoyer des attestations dans les formes avec le sceau des mandarins du lieu. Ces informations et ces attestations seront portées en cour, et si elles se trouvent véritables, on entérinera la supplique. L'officier, après la mort de ses parens et le deuil de trois ans, pourra, s'il veut, obtenir une charge semblable à celle qu'il avoit quittée pour aller remplir les devoirs de la piété filiale. Cette explication des anciens ordres ayant été lue et approuvée de l'Empereur, fut publiée par toutes les provinces.

Au reste, cette grâce de quitter sa charge s'accorde, quand même les parens seroient très-riches et auroient auprès d'eux un grand nombre de domestiques, parce que, disent les Chinois, il convient aux enfans, de quelque qualité qu'ils soient, de ne point abandonner à d'autres le soin de leurs parens, ou dans l'infirmité, ou dans la vieillesse. Ils doivent les interroger eux-mêmes sur l'état de leur santé, voir leurs besoins de leurs propres yeux, et les servir de leurs propres mains.

On voit par de si beaux réglemens, l'attention extrême que les premiers empereurs ont eue pour inspirer aux enfans du respect, de l'amour et de la tendresse pour leurs parens, puisqu'ils sont allés jusqu'à permettre à un fils de quitter les emplois les plus illustres, et de s'éloigner de la cour, pour s'approcher de son père et de sa mère, pour les consoler dans leur vieillesse, et les accompagner jusqu'au tombeau. C'est encore pour entretenir et augmenter cette piété filiale, qu'ils ont établi et ordonné pour les enfans certaines cérémonies extérieures et politiques, par lesquelles ils pussent donner à leurs parens des témoignages perpétuels de leur reconnoissance et de leur souvenir, même après leur mort. En faisant honorer les morts, ils enseignent ce qu'on doit aux vivans; et ce qu'un père fait à l'égard de son père mort apprend à ses propres enfans ce qu'ils doivent à plus forte raison faire pour lui pendant sa vie. En un mot, le respect et l'amour pour les parens est comme la base et le fondement sur quoi porte toute la beauté et la solidité du gouvernement chinois. Et on peut dire sans exagération, que, saper ce fondement, ce seroit absolument renverser l'Empire de cette nation si sage et si polie.

Tendresse paternelle de l'Empereur pour les pauvres.

La troisième année du règne d'*Yong-tching*, les

pluies
la stéril
vince l
de ces
pauvres
permit
ses gre
distribu
quartie
dans le
que la
seroien
nombre
ment d
auroien
ajouter
déterm
tout l'h
étoient
étoient
prince,
et ayan
sont ob
ville, il

C'est
grands
nuit. C
que la p
voisines
que plu
quelque
sance m
compas
habitans
assez de
Mais je
faites la

pluies furent excessives, et les inondations causèrent la stérilité dans la province de Pekin et dans la province limitrophe de Chang-tong. De plusieurs villes de ces deux provinces, une grande multitude de pauvres se rendirent à Pekin même. L'Empereur leur permit d'y rester, et ordonna qu'on tirât le riz de ses greniers publics, qu'on le fit cuire, et qu'on le distribuât par aumône chaque jour, dans différens quartiers de cette capitale, à tous ceux qui seroient dans le besoin. Ayant même dans la suite fait réflexion que la ville de Pekin étant très-vaste, ces quartiers seroient peut-être trop éloignés, et que parmi cette nombreuse troupe de pauvres, il y auroit infailliblement des vieillards, des infirmes, des femmes qui auroient trop de peine à s'y rendre, il fit encore ajouter cinq autres endroits à ceux qui avoient été déterminés d'abord. Cette distribution se fit pendant tout l'hiver. Cependant plusieurs de ces pauvres qui étoient venus d'ailleurs, ne sachant où se retirer, étoient réduits à coucher la nuit dans les rues. Ce prince, qui secrètement s'informe de tout, le sut; et ayant fait venir en sa présence les mandarins qui sont obligés par office de veiller au bon ordre de la ville, il leur parla ainsi:

C'est à vos soins qu'est confiée la police des cinq grands quartiers. Vous devez les parcourir jour et nuit. Cette année l'hiver est violent. Or, j'ai appris que la plupart des pauvres, qui sont venus des villes voisines, n'ont point de maison où passer la nuit; que plusieurs ont beaucoup souffert du froid, et que quelques-uns même en étoient morts. Cette connoissance m'a saisi le cœur. J'ai été touché d'une tendre compassion. Quoi! seroit-il possible que parmi les habitans de Pekin, il ne se trouvât personne qui eût assez de charité pour les retirer? Je ne puis le croire. Mais je pense qu'ils vous craignent vous autres qui faites la ronde; ils n'osent retirer des inconnus contre

les réglemens qui le défendent. C'est l'ordinaire : chacun évite de s'attirer quelque affaire. Je vous avertis donc pour ce temps-ci d'avoir plus d'indulgence. Laissez sur ce sujet plus de liberté. Il ne faut pas empêcher qu'on exerce la charité. Veillez au bon ordre ; mais en même temps faites en sorte que nul de ces misérables ne couche dehors. Il y aura sans doute des gens charitables, qui les recevront chez eux pendant la nuit. Ne vous y opposez pas. Laissez-les pratiquer cette bonne œuvre. Lorsque nous serons venus à la seconde lune, le froid sera presque passé, le temps sera plus doux ; vous pourrez alors être plus rigides. Votre devoir est d'empêcher le mal, de veiller à ce que le bon ordre soit observé ; mais aussi faut-il avoir de la tendresse pour les pauvres, et secourir les affligés qui n'ont aucune ressource. Je vous donne cet avertissement. Si dans la suite quelques-uns de ces gens-là meurent de froid, c'est à vous que je m'en prendrai. Vous serez en faute, et vous mériterez punition.

L'Empereur offre un sacrifice au commencement du printemps, et va labourer la terre, pour obtenir une année abondante.

Une maxime du gouvernement chinois, est que l'Empereur doit labourer la terre, et que l'Impératrice doit filer. L'Empereur donne lui-même cet exemple aux hommes, afin qu'il n'y ait personne qui n'estime l'agriculture ; l'Impératrice le donne aux femmes, pour rendre parmi elles le travail des mains plus ordinaire. Les alimens et les vêtemens sont les deux choses nécessaires à la vie. Si l'homme laboure les champs, disent les Chinois, la famille aura de quoi se nourrir, et si la femme file, la famille aura de quoi se vêtir. Les anciens empereurs, qui ont fondé cette belle monarchie, ont pratiqué eux-mêmes cette coutume de labourer ; la plupart de leurs successeurs

les o
temp
s'y c
ques
ceau
exho
cultu

A
à-di
thém
jour
mina
buna
dans
que
fête.
doiv
trois
Si q
infirm
leur
leme
par s
crific
au C
venr
fice,
jours
servé
pagn
le me
quali
prost
ils fe

(1)
comu

les ont imités ; et le nouvel Empereur , après que le temps de son deuil fut expiré , déclara qu'il vouloit s'y conformer tous les ans. Il avoit déjà publié quelques mois auparavant une instruction signée du pinceau rouge , c'est-à-dire de sa propre main , pour exhorter le peuple à s'adonner sans relâche à l'agriculture.

Au commencement du printemps chinois , c'est-à-dire , dans le mois de février , le tribunal des mathématiques ayant eu ordre d'examiner quel étoit le jour convenable à la cérémonie du labourage , déterminâ le 24 de la onzième lune , et ce fut par le tribunal des rites que ce jour fut annoncé à l'Empereur , dans un mémorial , où le même tribunal marquoit ce que Sa Majesté devoit faire pour se préparer à cette fête. 1.^o Nommer les douze personnes illustres qui doivent l'accompagner et labourer après lui ; savoir , trois princes , et neuf présidens des cours souveraines. Si quelques-uns des présidens étoient trop vieux ou infirmes , l'Empereur nomme les assistants pour tenir leur place. 2.^o Cette cérémonie ne consiste pas seulement à labourer la terre , pour exciter l'émulation par son exemple , mais elle renferme encore un sacrifice que l'Empereur , comme grand pontife , offre au *Chang-ti* , pour lui demander l'abondance en faveur de son peuple. Or , pour se préparer à ce sacrifice , il doit jeûner et garder la continence les trois jours précédens. La même préparation doit être observée par tous ceux qui sont nommés pour accompagner Sa Majesté. 3.^o La veille de cette cérémonie , le monarque choisit quelques seigneurs de la première qualité , et les envoie à la salle de ses ancêtres se prosterner devant la tablette , et les avertir , comme ils feroient s'ils étoient encore en vie (1) , que le jour

(1) Le proverbe dit : Comportez-vous à l'égard des morts comme s'ils étoient encore en vie.

suivant il offrira le grand sacrifice. Voilà en peu de mots ce que le mémorial marquoit pour la personne de l'Empereur. Il déclaroit aussi les préparatifs que les différens tribunaux étoient chargés de faire. L'un doit préparer ce qui sert aux sacrifices. Un autre, composer les paroles que l'Empereur récite en faisant le sacrifice. Un troisième, faire porter et dresser les tentes sous lesquelles l'Empereur dinera, s'il a ordonné d'y porter un repas. Un quatrième doit assembler quarante ou cinquante vénérables vieillards, laboureurs de profession, qui soient présens lorsque l'Empereur laboure la terre. On fait venir aussi une quarantaine de laboureurs plus jeunes pour disposer la charrue, atteler les bœufs, et préparer les grains qui doivent être semés. L'Empereur sème cinq sortes de grains, qui sont censés les plus nécessaires à la Chine, et sous lesquels sont compris tous les autres: le froment, le riz, le millet, la fève, et une autre espèce de mil, qu'on appelle *cao-leang*.

Ce furent là les préparatifs. Le 24.^e jour de la lune, Sa Majesté se rendit avec toute la cour en habit de cérémonie, au lieu destiné à offrir au *Chang-ti* le sacrifice du printemps, par lequel on le prie de faire croître et de conserver les biens de la terre; c'est pour cela qu'il l'offre, avant que de mettre la main à la charrue. Ce lieu est une élévation de terre à quelque distance de la ville du côté du midi. Il doit avoir cinquante pieds quatre pouces de hauteur. A côté de cette élévation, est le champ qui doit être labouré par les mains impériales. L'Empereur sacrifia, puis il descendit avec les trois princes et les neuf présidens qui devoient labourer avec lui. Plusieurs seigneurs portoient eux-mêmes les coffres précieux qui renfermoient les grains qu'on devoit semer. Toute la cour y assista en grand silence. L'Empereur prit la charrue, et fit en labourant plusieurs allées et venues; lorsqu'il quitta la charrue, un prince du sang

la cond
Après
reur se
alors to
vans le
bourer.

Il y
laboure
monie
reur le
quatre
qu'on c

Le g
visiter
parcour
extraor
été der
jusqu'à
gouvern
les met
couleur
gasin c
périal.
les plus
Tien or
fruit de
en sert
s'ils éto

Instruc

Un s
preur,
l'honne
terelles
domma
ritoires

la conduisit, et laboura à son tour; ainsi du reste. Après avoir labouré en différens endroits, l'Empereur sema les différens grains. On ne laboura pas alors tout le champ en entier, mais les jours suivans les laboureurs de profession achèvent de le labourer.

Il y avoit cette année-là quarante-quatre anciens laboureurs, et quarante-deux plus jeunes. La cérémonie se termina par une récompense que l'Empereur leur fit donner. Elle est réglée. Elle consiste en quatre pièces de toile de coton teintes en couleur, qu'on donne à chacun d'eux pour se faire des habits.

Le gouverneur de la ville de Pekin va souvent visiter ce champ, qu'on cultive avec grand soin. Il parcourt les sillons; il examine s'il n'y a point d'épis extraordinaires et de bon augure. Par exemple, cet été dernier il avertit qu'il y avoit telle tige qui portoit jusqu'à treize épis. Dans l'automne, c'est ce même gouverneur, qui doit faire ramasser les grains. On les met dans des sacs de couleur jaune, qui est la couleur impériale; et ces sacs se gardent dans un magasin construit exprès, qui s'appelle le *magasin impérial*. Ce grain est réservé pour les cérémonies les plus solennelles. Lorsque l'Empereur sacrifie au *Tien* ou au *Chang-ti*, il en offre comme étant le fruit de ses mains: et à certains jours de l'année, il en sert aussi à ses ancêtres, comme il leur en serviroit s'ils étoient encore vivans.

Instruction par laquelle l'Empereur déclare quel est l'objet de son culte.

Un surintendant de deux provinces écrivit à l'Empereur, que partout où on avoit élevé des temples à l'honneur du général d'armée Lieou-mong, les sauterelles et certains autres vers ne portoient aucun dommage aux campagnes; et qu'au contraire les territoires où on ne lui avoit point érigé de temple, se

ressentoient toujours du ravage que ces insectes ont coutume de faire. D'autres grands mandarins lui avoient aussi proposé différens expédiens superstitieux pour demander ou de la pluie ou du beau temps, selon le besoin. Voici l'instruction que Sa Majesté leur donna pour réponse, laquelle fut publiée par tout l'Empire.

« Sur ce que j'ai averti quelques-uns des principaux officiers des provinces de prévenir le dommage que les insectes peuvent causer dans les campagnes, on a mal interprété l'intention de mes ordres, et on y a donné un sens détourné qui ne leur convient point. On s'est imaginé mal à propos que je donne dans l'erreur ridicule de ceux qui ajoutent foi à ces esprits qu'on appelle *Quei-chin*, comme si je croyois que les prières faites à ces prétendus esprits soient un remède à nos afflictions. Voici donc ce que je veux dire.

» Il y a entre le *Tien* et l'homme un rapport, une correspondance sûre, infaillible pour les récompenses et pour les châtimens. Lorsque nos campagnes sont ravagées, ou par les inondations, ou par la sécheresse, ou par les insectes, quelle est la cause de ces calamités? Elles viennent peut-être de l'Empereur même, qui s'écarte de la droiture nécessaire pour bien gouverner, et qui force le *Tien* à employer ces châtimens, pour le faire rentrer dans son devoir. Peut-être aussi viennent-elles de ce que les principaux officiers de la province, sur laquelle tombent ces malheurs, ne cherchent pas le bien public, et ne prennent pas la justice pour règle de leur conduite. Ne viennent-elles point aussi, ces calamités, ou de ce que les gouverneurs des villes ne se comportent pas avec équité, et ne donnent pas au peuple les exemples et les instructions convenables, ou de ce que dans telle province, dans tel pays, on viole les lois, on méprise les coutumes, on vit dans le désordre? Alors le cœur de l'homme étant corrompu, cette belle union qui

doit être
corrompu
sur nous
ici-bas à
tion bien

» Pers
aussitôt q
ou d'une
je rentre
soin ma
mens qui
matin, le
pect et d
Tien des
pérance
la volont

» C'e
les prov
vous, go
soldats,
que vous
aussi de
vez-vous
travaillez
vous mu
mœurs;
tez-vous
quittez c
notre pa
Tien se
glée, et
protectio
dance, l
rons le
ce qu'on
l'illustre

doit être entre le *Tien* et l'homme, se trouble, se corrompt, et les adversités, les malheurs fondent sur nous en abondance: car les hommes manquant ici-bas à leur devoir, le *Tien* alors change l'inclination bienfaisante qu'il avoit à leur égard.

» Persuadé de cette doctrine, qui est indubitable, aussitôt qu'on m'avertit que quelque province souffre, ou d'une longue sécheresse, ou de l'excès des pluies, je rentre aussitôt dans moi-même; j'examine avec soin ma conduite; je pense à rectifier les dérèglements qui se seroient introduits dans mon palais. Le matin, le soir, tout le jour, je me tiens dans le respect et dans la crainte. Je m'applique à donner au *Tien* des marques de droiture et de piété, dans l'espérance que, par une vie régulière, je ferai changer la volonté que le *Tien* a de nous punir.

» C'est à vous, grands officiers qui gouvernez les provinces, c'est à vous à me seconder. C'est à vous, gouverneurs des villes; c'est à vous, peuples, soldats, et autres, de quelque qualité et condition que vous soyez; c'est à vous, dis-je, à vous acquitter aussi de ce devoir. Veillez sur vous-mêmes; conservez-vous dans la crainte; examinez votre conduite; travaillez à vous perfectionner; aidez-vous, exhortez-vous mutuellement les uns les autres; réformez vos mœurs; faites un effort; corrigez vos défauts; repentez-vous de vos fautes; suivez le chemin de la vérité; quittez celui de l'erreur; et soyez assurés que si, de notre part, nous remplissons tous nos devoirs, le *Tien* se laissera fléchir par notre conduite bien réglée, et que nous attirerons sur nous sa paix et sa protection; la disette, l'affliction disparaîtront; l'abondance, l'allégresse prendront leur place, et nous aurons le plaisir de voir se renouveler de nos jours, ce qu'on admira autrefois sous le règne heureux de l'illustre prince *Tching-tang* (1). Car je ne puis trop

(1) L'histoire rapporte que voyant son royaume affligé

vous le répéter : pour prévenir les calamités, il n'y a pas de moyen plus sûr que de veiller sur soi-même, de se tenir dans la crainte, et de travailler à sa perfection. Il faut examiner sa conduite, corriger ses fautes, honorer sincèrement et respecter le *Tien*. C'est par cette attention et ce respect qu'on le touche et qu'on le fléchit. Quand on vous dit de prier et d'invoquer les esprits, que prétend-on ? C'est tout au plus d'emprunter leur entremise, pour représenter au *Tien* la sincérité de notre respect et la ferveur de nos désirs. Prétendre donc, en quelque sorte, s'appuyer sur ces prières, sur ces invocations, pour éloigner de nous les infortunes, les adversités, pendant qu'on néglige son devoir, qu'on ne veille point sur soi-même, qu'on ne tient pas son cœur dans le respect et la crainte à l'égard du *Tien* pour le toucher, c'est vouloir puiser dans le ruisseau après avoir bouché la source ; c'est laisser l'essentiel pour s'attacher à ce qui n'est qu'accessoire. Comment pourriez-vous espérer par une telle conduite, d'obtenir l'accomplissement de vos désirs ?

» De plus, faites réflexion que le *Tien*, de sa nature, se plaît à faire du bien, à répandre ses faveurs, à nous conserver, à nous protéger. S'il emploie la rigueur, c'est l'homme même qui se l'attire, c'est l'homme seul qui est l'auteur de son propre malheur. Et ce qu'il y a de plus déplorabile, c'est que souvent le vulgaire ignorant et incapable de réflexion, se sentant affligé, ou par l'excès des pluies, ou par la sécheresse, au lieu de rentrer dans soi-même, d'examiner sa conduite et de corriger ses fautes passées, se livre à la douleur et au dé-

d'une grande sécheresse, il alla sur une colline, et s'offrit au *Tien* comme une victime pour recevoir le châtement à la place de son peuple, et que dans ce moment toutes les campagnes furent arrosées d'une pluie très-salutaire.

sespoir
crimes
son inf
truire
le *Tien*
décharg
Pour m
les autr
dant la
cause le

» Vo
Je suis
y a entr
et une p
d'ajout
C'est p
officiers
pas déc
clairem
miez à
instruct

Je ne
la trad
rend p
sont trè
des mo
vernem
la vérité
des req
peneur
panden
vos sain

espoir ; et ajoutant fautes sur fautes , crimes sur crimes , il achève par - là de mettre le comble à son infortune. Car tenir un tel procédé , c'est détruire de plus en plus l'union qui doit être entre le *Tien* et l'homme ; et c'est enfin forcer le *Tien* à décharger sur nous ses plus redoutables châtimens. Pour moi , je ne doute nullement que la stérilité et les autres calamités que nous avons éprouvées pendant la suite de plusieurs années , n'aient eu pour cause les désordres dont je parle.

» Voici donc , encore une fois , ce que je pense. Je suis véritablement et intimement persuadé qu'il y a entre le *Tien* et l'homme une union réciproque , et une parfaite correspondance. Je suis bien éloigné d'ajouter foi à ces esprits qu'on appelle *Quci-chin*. C'est pour vous instruire , vous surtout grands-officiers de la couronne et des provinces , que je n'ai pas dédaigné de prendre la plume , et d'exposer clairement ma pensée , afin que vous vous conformiez à mes sentimens. C'est là l'unique sujet de cette instruction. »

Je ne pousserai pas plus loin , pour cette année , la traduction de ces extraits. Je crois , mon révérend père , que vous penserez comme moi , qu'ils sont très-propres à donner une connoissance exacte des mœurs des Chinois et de la forme de leur gouvernement : du moins ne peut-on révoquer en doute la vérité de ces faits , qui sont tirés des mémoriaux , des requêtes , des instructions et des ordres de l'Empereur , dont le public est instruit , et qui se répandent dans tout l'Empire. Je me recommande à vos saints sacrifices , et suis , etc.

L E T T R E

*Du père Premare, missionnaire de la Compagnie de Jésus à la Chine, au Père ***, de la même Compagnie.*

(En 1724.)

MON RÉVÉREND PÈRE,

La paix de N. S.

Il n'y a que peu de mois qu'il m'est tombé entre les mains un livre imprimé à Paris en 1718, qui a pour titre : *Anciennes Relations des Indes et de la Chine, de deux voyageurs Mahométans, traduites de l'arabe*. Je ne me serois jamais imaginé qu'un écrivain de la réputation de M. l'abbé Renaudot, eût pu consacrer ses veilles à tirer de l'obscurité un ouvrage rempli de tant de fables, si je n'avois trouvé son nom dans le privilège du Roi. Mais plus ce nom est célèbre, plus il est capable d'en imposer au public par le grand nombre de faussetés arabesques qu'il a adoptées. C'est le seul amour de la vérité qui m'engage à les découvrir : et ce même public jugera s'il est fort redevable à M. l'abbé R*** de ces deux vieilles relations qu'il a traduites de l'arabe, et des éclaircissemens qu'il a cru nécessaires pour renforcer ces deux pièces originales.

Si M. l'abbé R*** ne nous avertissoit, dès le titre de son livre, que ces Arabes allèrent à la Chine dans le IX.^e siècle, et à la page 341, que *les auteurs de deux Relations étoient allés à la Chine, et qu'ils avoient connoissance de la langue*; si, dis-je, il ne nous apprenoit ce fait, je n'aurois jamais

jamais
car no
de leu
de plus
ment c

Je n
étant s
une si
de ceu
n'y a p
Arabe,
C'est u
après a
tillons
après la
pris la

Supp
Arabes
oreilles
minons
Chine
Can-fu
Cumbda
chinoise
ont eu e
voir ces
l'Atlas de
ont four
la géogr
Cumbda
tire du r
nous dor
lui - mèn
siège de
pas être
alors à T
capitale d
T. 2

jamais pu le deviner, par la lecture des relations mêmes; car non-seulement ces Mahométans ne disent rien de leur voyage et de leur séjour à la Chine; mais de plus tout ce qu'ils en rapportent montre évidemment qu'ils n'y ont jamais mis le pied.

Je ne puis comprendre comment M. l'abbé R***, étant si habile dans la langue arabe, et ayant acquis une si grande connoissance des livres et du génie de cette infidèle nation, n'a pas fait réflexion qu'il n'y a pas sous le ciel de plus hardi menteur qu'un Arabe, surtout quand il parle des pays lointains. C'est un fait dont j'étois déjà comme persuadé, après avoir lu dans le savant Bochart quelques échantillons de leurs contes: mais je n'en puis plus douter, après la lecture des relations que M. l'abbé R*** a pris la peine de traduire et d'éclaircir.

Supposons cependant avec cet abbé, que ces deux Arabes ne disent que ce qu'ils ont ouï de leurs oreilles, et ce qu'ils ont vu de leurs yeux, et examinons comment ils parlent. *Le premier port de la Chine se nomme Can-fu.* M. l'abbé R*** veut que *Can-fu* soit *Kouang-cheou*, comme il assure que *Cumbdan* est *Nankin*. Ensuite par un trait d'érudition chinoise, il nous apprend que *les villes de la Chine ont eu en divers temps différens noms.* Il pouvoit voir ces noms divers à la tête de chaque ville dans l'Atlas du père Martini. Or, ni lui, ni ceux qui lui ont fourni des mémoires, ne montreront jamais dans la géographie chinoise, les villes de *Can-fu*, de *Cumbdan*, de *Cansa* et de *Hamdou*. La preuve qu'il tire du monument déterré dans le *Chen-si*, et qu'il nous donne pour incontestable, se tourne contre lui-même: car s'il est vrai que *Cumbdan* étoit le siège de l'Empire en ce temps-là, *Cumbdan* ne peut pas être *Nankin*, puisque la cour étoit certainement alors à *Tchang-ngnan*, c'est-à-dire *Stengan-fou*, capitale de la province de *Chen-si*. M. R*** eût donc

bien fait de retrancher de sa préface l'endroit où il dit que *par la Relation des voyageurs Mahométans, on apprend deux faits importans, et qui donnent de grands éclaircissemens sur l'histoire chinoise: le premier, que Cumbdan a été autrefois la capitale de l'Empire; et l'autre, qu'elle étoit Nankin, ce qui a été inconnu à ceux qui ont le mieux écrit sur la Chine.* Revenons aux Arabes.

Il falloit qu'ils eussent l'oreille bien dure, d'entendre *Can-fu* pour *Kouang-cheou*, *Cumbdan* pour *Nankin*, *Difu* pour *Tchi-fou*, *Tousang* pour *Tchi-hien*. Mais *Bagboun*, pour dire l'Empereur de la Chine, est encore plus curieux; et pour prouver que *Bagboun* est un mot chinois, ils ajoutent que *les Arabes le prononcent autrement* et disent *Magboun*. C'est dommage que dans la langue chinoise il n'y ait aucun son qui réponde à nos lettres B D R. Car il s'ensuit qu'ils n'ont jamais pu dire *Bagboun*, *Difu*, *Cumbdan*, *Baichu*, *Hamdou*, et que ces prétendus voyageurs n'ont pu entendre prononcer ces sortes de mots à la Chine, où M. R*** veut qu'ils aient demeuré.

J'ajoute qu'ils n'avoient pas la vue meilleure que l'ouïe. En voici quelques preuves. Ils disent que *tous les Chinois sont vêtus de soie, et que cette manière de s'habiller est commune aux princes, aux soldats, et à toutes les personnes de moindre qualité.* Ils prenoient apparemment la toile noire ou bleue pour du damas, comme ils prenoient des aiguilles de tête pour des peignes. Car ils disent que *les femmes chinoises frisent leurs cheveux, et qu'elles ornent leurs têtes de plusieurs petits peignes d'ivoire, ou d'autre matière, dont elles ont quelquefois une vingtaine sur la tête.* Rien n'est plus singulier que l'invention de ces peignes, et ils feroient bien rire les Chinois, si on leur faisoit part de cette rare découverte des marchands arabes.

Pour le
par art
vu des
king (C
à la Chi
reine, l
cles sur

Les i
caleçon.
bien de
voudroi
lement

On ve
dix con
les nom
prix. L
pierre d
remèdes
né conç
condées

Dans
à la mu
et laque
à près d
que tout
gination
bien les
choqué,
Arabes;
dit-il, q
tambour

Les b
que les
la briqu
point dij

Il faut
point de

Pour les cheveux frisés, soit naturellement, soit par art, c'est une chose tellement inouïe, que j'ai vu des Chinois douter si les vers lyriques du *Chinking* (l'un de leurs livres sacrés) avoient été faits à la Chine, parce qu'en parlant des cheveux d'une reine, le poète dit qu'ils *formoient plusieurs boucles sur ses épaules*. Mais écoutons nos Arabes.

Les hommes mettent deux, trois, quatre, cinq caleçons et davantage les uns sur les autres. Voilà bien des caleçons, vu les chaleurs de *Can-fu* ; je voudrois que la plupart des Chinois en eussent seulement deux contre les grands froids de Peking.

On voit dans les places publiques une pierre de dix coudées de hauteur, sur laquelle sont gravés les noms de tous les remèdes avec la taxe de leur prix. Les lettres étoient donc bien menues, et la pierre d'une largeur bien énorme : car la liste des remèdes chinois feroit seule un juste volume, et je n'étois pas cominient on les eût pu lire à dix coudées de haut sans le secours d'une échelle.

Dans chaque ville, il y a une sonnette attachée à la muraille sur la tête du prince ou gouverneur, et laquelle on peut sonner avec une corde étendue à près d'une lieue, et qui traverse le chemin, afin que tout le peuple puisse en approcher. Cette imagination est des plus grotesques, et elle réjouiroit bien les Chinois. M. l'abbé R*** n'en est point choqué, tant il compte sur la sincérité de ses Arabes ; et pour montrer que cela est vrai, c'est, dit-il, qu'au rapport du père Martini, on voit un tambour à l'entrée du palais des mandarins.

Les bâtimens des Chinois sont de bois, au lieu que les Indiens bâtissent avec la pierre, le plâtre, la brique et le mortier. Les maisons chinoises n'ont point différens étages.

Il faut convenir qu'à la Chine les maisons ne sont point de pierres de taille depuis le bas jusqu'au

haut, ni à quatre ou cinq étages comme en Europe. Mais M. R*** doit convenir aussi, quoiqu'en disent ses Mahométans, qu'à la Chine les maisons des personnes aisées sont toutes bâties de briques, et que rien n'est plus fréquent chez les gros marchands, que les *leou*, c'est-à-dire, des corps de logis à double étage. Ils ont d'ordinaire leur magasin à celui d'en haut.

*Ils enduisent leurs murailles avec une colle particulière, qu'ils font avec de la graine de chanvre, qui devient blanche comme du lait; et en marge M. l'abbé R*** avertit que cette colle est le vernis. Du vernis blanc comme du lait! C'est faire mentir le proverbe chinois, qui dit: Noir comme du vernis.*

Les cités ou grandes villes ont quatre portes; comme si les petites en avoient moins, ou que les grandes n'en eussent pas plus. Il y en a neuf à Pekin et huit à Canton.

A chacune desquelles portes il y a cinq trompettes peintes au-dehors avec de l'encre de la Chine, dont les Chinois sonnent à certains temps du jour et de la nuit, et qui se font entendre à mille pas de distance. Il faut mettre ces trompettes avec la corde d'une lieue, et la pierre de dix coudées.

Les Chinois ne battent point d'autre monnaie que de petites pièces de cuivre; les payemens de ce qui s'achète ou se vend, terres, meubles, marchandises, denrées, se font en cette monnaie. Cela veut dire qu'on se sert à la Chine, comme en Europe, de liards de cuivre dans le commerce; et toute la différence entre les Chinois et nous, c'est que nous avons des monnaies d'or et d'argent de diverse valeur, et que les Chinois n'ont que de l'argent qu'ils coupent par morceaux, et se servent de balances, ajoutant ou diminuant jusqu'à la somme dont on est convenu. Le moyen de comprendre que des marchands arabes, qu'on prétend avoir fait

comme
si comm

*Les
peuples
ticulière*

M. l'abbé

savent r

qu'un de

neur, q

an. Ils

marque

l'idée qu

en fait d

bile pou

se perch

Les c

personne

longueur

deux bon

ce tuyau

Voilà

ressuscite

s'assurer

que je ne

deux Ar

puisqu'on

cela, n'e

voulant f

sans goût

pu leur f

pour ne s

Chine, e

Mais p

ces relati

souffrir e

Les C

bauche du

commerce à la Chine, aient pu ignorer une chose si commune !

Les Chinois sont les plus adroits de tous les peuples du monde en toutes sortes d'arts, et particulièrement en peinture. Ils disent ailleurs, et M. l'abbé R*** d'après eux, que les Chinois ne savent rien. *Quand donc ils sont contens de quel- qu'un de leurs ouvrages, ils le portent au gouverneur, qui le fait exposer en public l'espace d'un an.* Ils prouvent cette chimère par la belle remarque d'un bossu, ne voyant pas que cela détruit l'idée qu'ils avoient donnée de l'habileté des Chinois en fait de peinture ; car il ne faut pas être fort habile pour dire avec ce bossu, *qu'un oiseau ne peut se percher sur un épi de blé sans le faire plier.*

Les chevaux de poste ont la queue coupée. Les personnes qualifiées ont des cannes dorées de la longueur d'une coudée, qui sont percées par les deux bouts ; ils s'en servent pour faire de l'eau, et ce tuyau conduit assez loin d'eux.

Voilà une partie des choses rares dont ces arabes ressuscités par M. R*** régalent le public. Pour s'assurer de tous ces faits, et de plusieurs semblables que je ne daigne pas relever, il est clair que ces deux Arabes n'avoient qu'à ouvrir les yeux. Mais puisqu'on n'a jamais rien vu à la Chine de tout cela, n'est-il pas évident que ces deux aventuriers voulant faire des relations, ont pris sans choix et sans goût tout ce qu'une imagination arabesque a pu leur fournir ? Ils sont cependant assez réservés pour ne se vanter nulle part d'avoir demeuré à la Chine, et d'en savoir la langue.

Mais pour vous faire mieux sentir le ridicule de ces relations, ayez, je vous prie, la patience de les souffrir encore un moment.

Les Chinois sont entièrement exempts de la débauche du vin. C'est-à-dire que la plupart des Chi-

nois ne s'enivrent jamais que quand ils n'en ont pas l'occasion. Il se consomme ici une si grande quantité de riz et de blé pour fournir du vin et de la rague aux ivrognes, que si l'on pouvoit réduire les Chinois au seul thé, il n'y auroit plus de famine à craindre dans l'Empire.

Les Chinois mettent le péché abominable au nombre des choses indifférentes. Ils devoient plutôt dire que bien des Chinois ne croient pas que l'ivresse soit un péché : car pour l'autre excès, bien qu'il ne règne que trop, surtout dans le Fo-kien, ils avouent cependant que rien n'est plus honteux. Mais comme les Mahométans sont fort sujets à ce vice abominable, ils ont voulu donner à entendre que les Chinois ne s'en font point un scrupule. On condamne pourtant à mort ceux qui sont atteints de ce crime, comme un Mahométan l'éprouva l'an passé à King-te-tching, lieu où se fait la porcelaine : car ayant été accusé et convaincu de sodomie, il fut étranglé par arrêt du feu Empereur.

Ce seroit tromper le public que de dire qu'il n'y a point de courtisanes à la Chine ; mais rien de plus follement imaginé que ce qu'on lit dans la seconde relation (page 57) de ces femmes, qui, devant le commandant de la garnison, déclarent en pleine audience l'aversion naturelle qu'elles ont pour le mariage, et qui, après s'être ainsi déclarées, sont couchées sur l'état, y reçoivent tous les ans tant de salons, c'est-à-dire de liards ; et si quelqu'un s'avisait de les épouser, il seroit puni de mort.

Vous aurez vingt coups de bâton sur le derrière, font-ils dire à un juge chinois. Puis ils ajoutent : *ce supplice est tel, que le criminel ne sauroit le souffrir sans mourir. Aussi ne voit-on personne qui ait la hardiesse de s'exposer à un péril si certain.* Vingt ou trente coups de canne sur le derrière, c'est, pour ainsi dire, le pain quotidien des Chinois.

C'est un
n'a rien
de grâce
presque
Avoir v
avoir de
cela va
pan-tss
canne t
coupable
Le pr
qu'il n'a
tromper
chincise
affaire in
et des v
manque

A la
gouverne
teur, d
mange.
qui sont
darins p
la vie,
suadés q
si précie
puisse o
dans l'é
est capab
ces corps
c'est un
doit pas

L'Em
tous les a
principa
sais ce
en publi

C'est une correction paternelle du mandarin, laquelle n'a rien d'infamant, et qu'ils reçoivent avec action de grâces, et sans aucune suite fâcheuse. Il ne faut presque rien pour être ainsi paternellement châtié. Avoir volé une bagatelle, s'être emporté de paroles, avoir donné deux ou trois coups de poing, etc. si cela va jusqu'au mandarin, il fait aussitôt jouer le *pan-tsee* : c'est ainsi que s'appelle cette grosse canne fendue et à demi plate, dont on bat les coupables.

Le prince ne s'assied point dans son tribunal, qu'il n'ait bien bu et bien mangé, de peur de se tromper en quelque chose. C'est cependant la maxime chinoise, qu'il faut être à jeun quand on traite une affaire importante, de peur que les fumées du vin et des viandes venant à troubler le cerveau, on ne manque en quelque chose à son devoir.

A la Chine, lorsque quelqu'un des princes ou gouverneurs des villes, qui sont soumis à l'Empereur, a commis un crime, il est égorgé, et on le mange. En général, les Chinois mangent tous ceux qui sont tués. Il est assez ordinaire de voir les mandarins perdre leur charge : mais s'agit-il de perdre la vie, cela ne va pas si vite. Les Chinois sont persuadés que la vie de l'homme est quelque chose de si précieux, qu'il n'y a que l'Empereur seul qui puisse condamner à mort ; un meurtre commis dans l'étendue du gouvernement d'un mandarin, est capable de le faire casser de son emploi. Pour ces corps morts qui servent de pâture aux vivans, c'est une vision si fautive et si absurde, qu'on ne doit pas la relever.

L'Empereur de la Chine ne paroît en public que tous les dix mois, et il tient pour maxime, que les principautés ne subsistent que par la force. Je ne sais ce que veulent dire ces Arabes, par *paroitre en public tous les dix mois*. Il est seulement vrai

que , suivant la doctrine chinoise , l'Empereur doit se tenir comme caché , et ne se faire sentir que par ses bienfaits , imitant en cela le Roi des rois , dont il tient la place. Mais il faut être Arabe , pour dire que la maxime des Chinois est *qu'on doit employer la force et la violence , afin de maintenir parmi les peuples la majesté de l'Empire*. Non , ce n'est point ainsi que doit se gouverner un Empereur de la Chine , qui est , selon leur manière de s'exprimer , le père et la mère du peuple. C'est par sa bonté seule et par ses vertus qu'il doit se faire craindre , à proportion qu'il se fait aimer. Ce sont là les traits dont les Chinois peignent leurs empereurs , et il n'y a qu'à lire leurs livres pour en être convaincu.

Les Chinois mettent de la nourriture auprès des cadavres ; et lorsque le matin ils ne trouvent plus rien , ils s'imaginent que les morts mangent et qu'ils boivent , et ils disent : Le mort a mangé.

Le second voyageur déclare que la chose n'est pas ainsi , et que *cette pensée n'a aucun fondement*. Quel parti prendra M. l'abbé R*** ? A qui de ces deux héros donnera-t-il gain de cause ? Le premier qui rend les Chinois ridicules , a raison. Le second qui les défend , ne sait ce qu'il dit. *Cette coutume , dit M. R*** , de servir à boire et à manger aux morts , sur laquelle Abuseid fait quelque critique , est encore en usage*. C'est détourner la difficulté. Il s'agit de savoir si les Chinois s'imaginent que les morts mangent. Voilà ce que le Mahométan d'Arabie plus sincère , déclare n'avoir aucun fondement. M. R*** n'osant lui donner le démenti , croit s'échapper , en disant qu'on sert encore aujourd'hui à boire et à manger aux morts. Et à la page 371 , il dit que *les Chinois s'imaginent grossièrement , que les esprits de leurs ancêtres viennent se reposer sur des tablettes qu'ils mettent sur un autel à leur honneur*. Sans doute qu'ils viennent se percher là , pour se repaître

des p
leur s
suppo

Au
Chine
bien e
Je fer
bien v
qu'av
mots
réserv
et qu
que le
que le
riz ; q
point
leurs
on les
que la
tout le
en y c
l'Emp
dou, v
le con
homet
l'empe
au-des
cet aut
alla dr
cès cor

Je la
mérito
rant ,
fait qu
Chine ,
l'idole
sembla

des plus pures exhalaisons du vin et des viandes qu'on leur sert. Si M. R*** ne le dit pas, il paroît qu'il le suppose.

Autre remarque de ces prétendus voyageurs. *Les Chinois n'ont point de sciences; leur religion aussi bien que leurs lois tiennent leur origine des Indes.* Je ferai voir dans la suite de cette lettre, que c'est bien vainement que M. R*** s'efforce d'appuyer ce qu'avancent ses chers Arabes. Pour finir en peu de mots ce qui les concerne, je dis hardiment qu'à la réserve d'un petit nombre de faits qu'on savoit déjà, et qui ne sont de nulle importance; par exemple, que *le riz est la nourriture ordinaire des Chinois; que leur boisson est une espèce de vin fait avec du riz; que leur deuil dure trois ans; qu'ils ne croient point que les morts viennent boire ou manger; que leurs liards ont dans le milieu un trou, par lequel on les enfile; qu'ils ne portent point de turban, et que la circoncision n'est pas en usage parmi eux;* tout le reste n'est qu'un tissu d'absurdités et de fables, en y comprenant *la révolte de Baïchu l'an 877, et l'Empereur qui s'enfuit de Cumbdan jusqu'à Hamdou, ville frontière du côté de la province de Thibet;* le conte burlesque de *Ebn-Wahad*, cousin de Mahomet, et sa longue et familière conversation avec l'empereur de la Chine, qui se met humblement au-dessous du roi des Arabes; et enfin le succès de cet autre Mahométan, qui pénétra jusqu'à la cour, alla droit à la sonnette impériale, et gagna son procès contre un eunuque favori du Roi.

Je laisse à juger si des relations de ce caractère méritoient de voir le jour. Si M. R*** en les déterminant, et en y joignant ses éclaircissemens, n'avoit fait que montrer le peu de connoissance qu'il a de la Chine, comme quand il dit que *le roi Fohi, c'est l'idole Fo* que les Indiens adorent, et autres choses semblables, je ne ferois qu'en rire, et je ne perdrois

pas le temps à le réfuter. De même, s'il n'avoit fait que ramasser divers passages de Marco Paulo Veneto, de l'ambassade des Hollandais, du père Navarrette, et d'autres écrivains de même force, persuadé que le mensonge n'est pas moins mensonge pour couler par divers canaux, je me contenterois de ce que j'ai dit pour la défense de la vérité. Mais comme cet abbé enchérit encore sur ces écrivains, la qualité d'ancien Missionnaire de la Chine m'oblige de détruire les pernicieuses impressions que le livre d'un auteur célèbre, et dont le seul nom impose, pourroit faire sur les esprits.

Je dis donc, en premier lieu, que M. l'Abbé R***, sans mauvaise intention à ce que je dois croire, a rendu peu fidèlement plusieurs passages d'écrivains jésuites, et leur fait dire de grandes extravagances. Je n'en donnerai qu'un exemple, car je serois trop long, si je les rapportois tous. Il se trouve à la page 187. Mais pour en connoître le ridicule, il faut entendre les termes, et savoir que *tai* signifie *race, famille, dynastie*; et que dans l'histoire chinoise on trouve de grandes, c'est-à-dire, de longues dynasties; et d'autres petites, c'est-à-dire, qui ont eu peu de durée. *Ou* signifie cinq, *ou-tai*, cinq dynasties. La famille des *Tang*, qui est une des grandes, puisqu'elle a duré près de trois cents ans, se rencontre justement entre dix petites. Cinq l'ont précédée, et cinq autres la suivent. *Sien* veut dire *devant*, et *heou* veut dire *après*. Or il n'y a qu'à jeter les yeux sur une chronologie chinoise, pour voir que la famille des *Tsin* commence l'an de Jésus-Christ 266, et finit l'an 420. Viennent ensuite cinq familles, qui se succédèrent l'une à l'autre jusqu'à l'an 619. Le fondateur de la dynastie des *Tang* monta cette année-là sur le trône, et ses descendans le possédèrent tranquillement jusqu'à l'an 907, où commence la première des cinq familles postérieures *Heou-tai*.

La fa
960,
tares
vient
glorie

Tou
qu'on
ceux
que ci
qu'on
quatre
de la
fort p
faction

Heou-

A la
veut d
n'a-t-i
Arabe
des He
entend
con. p
celle
s'étonn
teurs t
régnoie

Je n
très-gr
nous a
se fit e
depuis
que ce
ment e
peloit

Je d
donna
mas et

La famille des *Song* étant parvenue à l'Empire l'an 960, après elle vinrent les *Yuen*, qui sont les Tartares occidentaux chassés par Hong-vou. Et enfin vient la famille des Tartares orientaux, qui règne glorieusement depuis l'an 1644.

Tout cela étant ainsi, que peut on penser lorsqu'on entend M. R*** nous dire sérieusement, que *ceux de la famille Cyna, régnèrent jusqu'en 419, que cinq rois en même temps se firent une guerre, qu'on nomma la guerre des Utai, jusqu'à ce que quatre de ces Utai ayant été défaits, le cinquième de la famille de Tanga s'empara de l'Empire; que fort peu de temps après il fut partagé en diverses factions, dont les principaux chefs furent appelés Heou-tai.*

A la faveur d'un fort peu de temps après, ce qui veut dire après deux cent quatre-vingt-huit ans, n'a-t-il pas droit d'ajouter, qu'au temps de ces Arabes, la Chine étoit agitée de ces diverses guerres des Heou-tai; et que c'est de ces factions qu'on doit entendre ce que dit la seconde relation, lorsqu'elle compare la division qui se fit alors de l'Empire à celle de l'empire d'Alexandre. Or il ne faut pas s'étonner, dit-il, s'il ne se trouve rien dans nos auteurs touchant la famille royale des Empereurs qui régnoient de leur temps.

Je m'en étonne cependant très-fort, et c'est avec très-grandé raison; car dès l'entrée de sa préface il nous apprend que le premier voyage de ces Arabes se fit en 851. Or les *Tang* régnoient alors en paix depuis plus de deux cents ans. Si donc il étoit vrai que ce marchand fût venu à Canton en 851, comment eût-il pu ignorer que la famille régnante s'appeloit *Tang*?

Je dis, en second lieu, que M. l'Abbé R*** ne donnant aucune preuve contre la venue de saint Thomas et de ses disciples à la Chine, il n'a pas dû la

regarder comme fausse. Les auteurs qui ont cru que cela étoit vraisemblable, ont leur mérite. La religion de la croix, dont il reste encore des traces, la tradition ancienne, que cette figure † a la vertu d'empêcher les maléfices, les paroles formelles de la liturgie de Malabar : tout cela ne mérite-t-il nulle attention ? J'ajoute que le fameux Kouang-yun-tchang, qui vivoit au commencement du deuxième siècle, connoissoit certainement Jésus-Christ, comme en font foi les monumens écrits de sa main, et gravés ensuite sur des pierres. On en tire des copies qui sont répandues de tous côtés, mais qu'il est impossible d'expliquer, si l'on n'est pas Chrétien ; parce que Kouang-yun-tchang y parle de la naissance du Sauveur dans une grotte exposée à tous vents, de sa mort, de sa résurrection, de son ascension, et des vestiges de ses pieds sacrés : mystères qui sont autant d'énigmes pour les infidèles. Que si long-temps après sa mort, ce grand homme a été érigé en idole, cette erreur populaire ne prouve rien contre son christianisme, et rend témoignage à sa vertu. Or des Chrétiens à la Chine au commencement du deuxième siècle, d'où peuvent-ils être venus, que de l'apôtre saint Thomas ou de ses disciples ?

Mais que dire de ce qu'on lit dans les éclaircissemens (page 233) : *qu'on ne peut rapporter à saint Thomas ce qui est dit d'un prédicateur, que l'inscription du Chen-Si appelle Olopuen, qui vint à la Chine l'an de Jésus-Christ 636, et que personne ne l'avoit fait avant l'auteur des derniers mémoires.* Le père le Comte n'avoit pas perdu le sens jusqu'à faire venir saint Thomas à la Chine en 636. Ses mémoires sont entre les mains de tout le monde : qu'on les ouvre, et on verra dans la onzième lettre, page 160, qu'après avoir fini ce qui regardoit saint Thomas, il poursuit ainsi : *Ce n'a pas été la seule fois que Notre-Seigneur les a visités. Long-temps après,*

*c'est-
Indes
chère.
là rap
d'Olo*

*Je
devoi
chinoi
ou plu
dont i*

*1.^o
ces me
suppo
de De
visible
visible*

*2.^o
munic
Mixio
tem si
mot qu
signifi
que no
Ngo-h*

*nous s
unité t
l'adora
naquit
comme
sonnes
guilie s
sonne p
fen-chi
tiner, e*

*3.^o I
munera
Sanctan*

c'est-à-dire, au VII.^e siècle, un patriarche des Indes leur envoya des Missionnaires qui y prêchèrent la religion avec beaucoup de succès. Est-ce là rapporter à saint Thomas ce que l'inscription dit d'Olopuen ?

Je dis, en troisième lieu, que M. l'Abbé R*** doit consulter un plus habile homme dans la langue chinoise, pour la traduction latine de cette inscription, ou plutôt de ce monument trouvé dans le Chen-si, dont il cite quelques lambeaux.

1.^o C'est ne savoir pas le chinois, que de traduire ces mots *Chin-tien* par *Spiritus de caelis*. Car cela suppose ceux-ci, *Tien-cheu* qui signifioient *Cælum de Dominis*. *Hing-tien*, c'est le Ciel matériel et visible : *Chin-tien*, c'est le Ciel spirituel et invisible.

2.^o La version porte *donec personarum una communicarit se ipsum clarissimo venerabilissimoque Mixio, operiendo abscondendoque veram majestatem simul homo produit in seculum*. Il n'y a pas un mot qui ne soit répréhensible. *Ngo-san-yi* ne peut signifier *trium personarum una*, mais l'unité trine que nous adorons; comme on a coutume de dire *Ngo-hoang-chang* (notre Empereur, le Roi que nous servons). Alors, dit le texte chinois, *notre unité trine sépara une personne, afin qu'elle fût l'adorable Messie, et que cachant sa majesté, elle naquit semblable aux hommes*. On avoit dit dès le commencement *ngo-san-yi*, *miao-chin* les personnes adorables de notre Trinité. La lettre *chin* signifie *sa personne*. On dit *sieou-chin* (orner sa personne par la vertu); et c'est de là que le texte a dit, *fen-chin*. La lettre *fen* séparée, signifie *prendre, destiner, envoyer*.

3.^o *Potu viderunt claritatem, et venerunt offerre munera subjectionis completa bis decem quatuor Sanctarum*. Sans parler de deux fautes légères, *potu*

pour *postea*, et *Sanctarum* au lieu de *Sanctorum*, c'est là un pur galimathias. Après ces mots, *vinrent offrir leur tribut*, le texte chinois avertit que tout ce qui précède avoit été parfaite ment prédit par vingt-quatre saints dans l'ancienne loi. On ne parle ici ni de baptême, ni de dispersion dans les quatre parties du monde; mais on fait un court abrégé de la vie de Jésus-Christ, de sa mort, de sa descente aux enfers, et de la crainte dont le démon fut saisi. Suit l'ascension, les livres du nouveau Testament, le baptême, le signe de la croix, et on dit enfin : *ad congregandos et pacificandos sine labore pulsant ligna timoris, pietatis, gratitudinisque voccs personando*. Cet entortillement de paroles n'est pas dans le chinois, et quand le traducteur prend la lettre *Tchin*, qui dans cette place est un verbe, et signifie exciter, toucher, émouvoir, pour un nom substantif qu'il traduit par *timoris*, il fait voir qu'il n'entend rien au style chinois, et qu'il ignore les premiers élémens de la grammaire. Le texte se sert en cet endroit d'une métaphore que tout chinois comprend d'abord, et dit que la prédication de la loi nouvelle, est comme le son de ce fameux et antique instrument de bois, dont on se servoit pour exciter les peuples à la vertu, et qui ne respiroit que charité et douceur.

Venons maintenant à ce que M. l'Abbé R*** avance sur la foi de ses marchands arabes, savoir que *les Chinois n'ont point de sciences, et que leur religion, aussi bien que leurs lois, tirent leur origine des Indiens*. Cela m'engage à entrer un peu dans le détail de l'antiquité de la nation chinoise, de ses lettres, de ses livres, de sa religion, de sa morale, de sa physique, et de son gouvernement. Mais je parlerai de toutes ces choses le plus brièvement que je pourrai.

I. Il faut bien distinguer dans la chronique de la Chine ce qui est manifestement fabuleux, ce qui est

douter
bible
que je
trie
longue
soit pa
quent
qu'on
quels se
être ran
et que
mythol

Ce q
peuplée
veur. C
rivée c
éclipse
pas con
On a en
nomiqu
Chinois
tronomi
donnera
sur cela
moins
1723 an
rons un
cette par
pendant
sez belle
M. l'abb
le cours
et les Cl
moins au

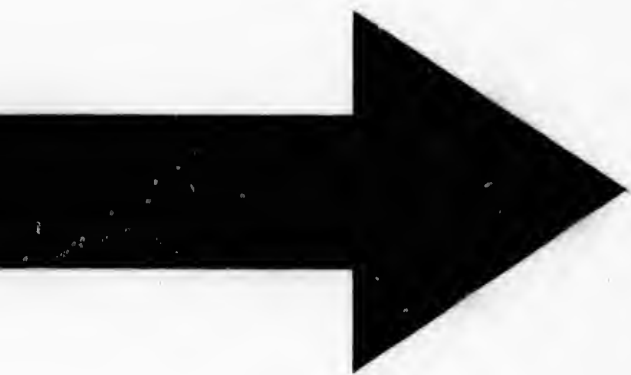
Mais c
conséque
l'abus qu

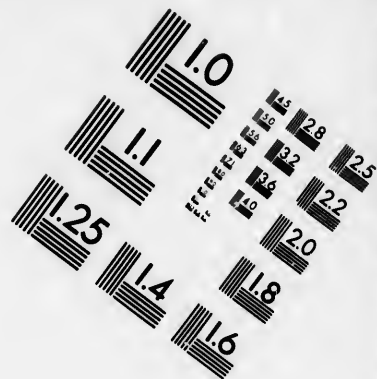
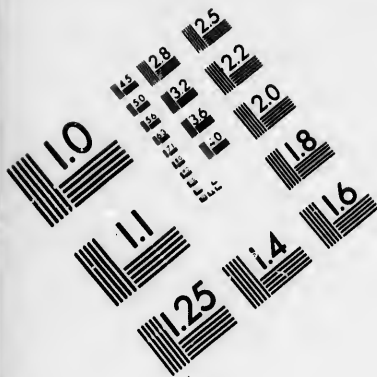
douteux et incertain, et enfin ce qui est sûr et indubitable. C'est des historiens chinois les plus célèbres, que je tiens une critique si sage; l'amour de leur patrie ne les a pas empêchés de retrancher de cette longue suite de siècles, tout ce qui ne leur paroissoit pas solidement vrai. Ces sages historiens marquent qu'il ne faut point faire attention aux temps qu'on met depuis *Hoei-lie-vang* jusqu'à *Fo-hi*, lesquels sont incertains, c'est-à-dire, qu'ils ne peuvent être rangés suivant une exacte et vraie chronologie; et que ce qui précède *Fo-hi*, doit passer pour mythologique.

Ce qu'il y a de certain, c'est que la Chine a été peuplée plus de 2155 ans avant la naissance du Sauveur. Cela se démontre par une éclipse de soleil arrivée cette année-là. M. l'abbé R*** rejette cette éclipse sur le témoignage de M. Cassini; mais il n'a pas compris ce qu'il cite de ce célèbre astronome. On a envoyé au père Souciet des observations astronomiques tirées de l'histoire et d'autres livres des Chinois, qui prouvent et leur habileté en fait d'astronomie, et l'antiquité de ces observations; il les donnera au public, ce qui me dispense de m'étendre sur cela davantage. Il me suffit que nous tenions au moins 2155 ans avant Jésus-Christ. Ajoutons les 1723 ans qui se sont écoulés depuis, et nous aurons une grande nation, qui s'est conservée dans cette partie du monde, que nous nommons la Chine, pendant l'espace de 3878 ans. Cette antiquité est assez belle. Où étoient les Persans et les Arabes de M. l'abbé R*** lorsque les Chinois observoient déjà le cours des astres? Que sont devenus les Egyptiens et les Chaldéens, tandis que les Chinois, pour le moins aussi anciens qu'eux, subsistent encore?

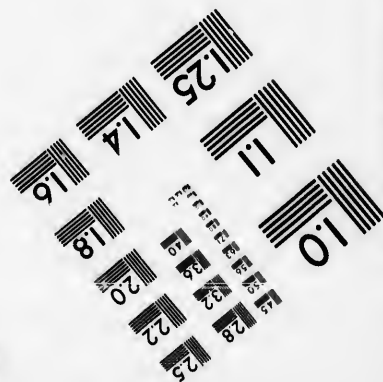
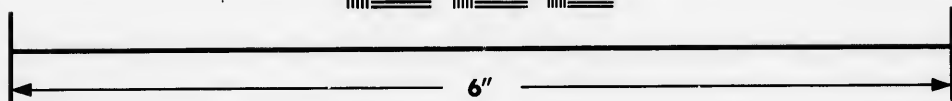
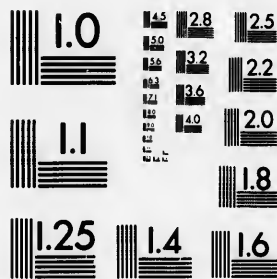
Mais cette antiquité, dit M. l'abbé R***, a des conséquences funestes, comme il est évident par l'abus qu'en fit ce préadamite de Lyon. Il ajoute,







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

5
1.5
1.6
1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0

1.0
1.1
1.2
1.5
1.6
1.8
2.0

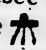
qu'il est bien difficile d'accorder cela avec la chronologie même des Septante, qu'on ne peut plus reconnoître l'universalité du déluge, et qu'on attribue aux premiers empereurs chinois des inventions que l'Écriture attribue à d'autres. Mais que fait tout cela contre le calcul astronomique d'une éclipse de soleil, vue et observée à la Chine 2155 ans avant Jésus-Christ? Je lui abandonne volontiers les temps plus reculés; et m'en tenant à cette époque, tout ce que dit cet abbé s'évanouit de lui-même. Pour ce qui est de la version grecque, nous n'avons pas la même délicatesse que les écrivains protestans, et nous ne craignons point de nous égarer, en suivant une chronologie que l'Église romaine adopte dans son martyrologe. Quant aux inventions qui le choquent, comme elles ne se trouvent que dans des temps mythologiques, je ne m'y arrête pas.

II. C'est surtout aux lettres hiéroglyphiques dont se servent les Chinois, qu'en veut M. l'abbé R***. Il a pour ces lettres un souverain mépris, et il est effrayé de leur multitude. Ne trouvant point d'A B C pour se conduire, il ne sait à quoi se tenir, et il proteste que cette manière d'écrire est la plus sotte chose qui soit au monde. Si M. R*** savoit le chinois comme il sait l'arabe, peut-être auroit-il plus d'estime pour des monumens que leur antiquité doit rendre respectables. Il est bien vraisemblable que les premiers hommes qui, après la confusion des langues, prenant leur route vers l'orient, eurent la Chine pour partage, y apportèrent avec eux les livres qu'ils avoient reçus de leurs pères, et qu'ainsi ils ne s'amuserent point à chercher d'autres lettres que celles de ces monumens antiques. On sait que les Babylo niens, les Egyptiens et autres anciens peuples, avoient leurs lettres hiéroglyphiques; mais je crois que la plupart n'étoient que de pures peintures énigmatiques; témoin l'inscription que l'on voyoit sur
la

la port
un vie
dile, l
O vous
temps,
dence.
l'expliq
façon s
cune rè
le font
univers
car il e
que si l
noble, c
plus sub
tout; e
le fruit
taines,
doivent

Il est
faites, p
sées avec
et en m
matériel
pour en
Les Ang
d'un sec
parle tie
pas si pu
plus vite
ne sont p
qu'ils vor
qu'ils lui
et claire c
parfaitem

Si don
vention d
T. X

la porte du temple de Diospolis : un jeune enfant, un vieillard, un épervier, un poisson et un crocodile, le tout pour exprimer cette sentence morale : *O vous, qui naissez et qui mourez presque en même temps, souvenez-vous que Dieu a en haine l'impudence.* Du moins c'est ainsi que Clément Alexandrin l'explique. Ce que les Egyptiens exprimoient d'une façon si obscure, si difficile, si bornée et sans aucune règle certaine, les vrais hiéroglyphes de la Chine le font d'une manière plus aisée, plus noble, plus universelle et plus méthodique : je dis plus aisée, car il est bien plus facile d'écrire ce caractère , que si l'on vouloit faire un arbre tout entier; plus noble, car avec peu de traits on peint les idées les plus sublimes; plus universelle, car ils comprennent tout; et plus méthodique, car ce ne peut pas être le fruit du hasard. Ils ont été faits sur des règles certaines, et il y a des classes générales auxquelles ils doivent se rapporter.

Il est certain que plus les intelligences sont parfaites, plus elles pensent et communiquent leurs pensées avec des espèces plus générales, plus fécondes, et en même temps plus simples. Attachés à un corps matériel, nous avons besoin de sons et de paroles pour entretenir commerce les uns avec les autres. Les Anges, d'un ordre plus élevé, n'ont pas besoin d'un secours si grossier. Les hiéroglyphes dont je parle tiennent comme le milieu. Les yeux ne sont pas si purs ni si légers que l'esprit; mais ils vont et plus vite et plus loin que l'ouïe. Les hiéroglyphes ne sont point du ressort de l'oreille, c'est par les yeux qu'ils vont à l'esprit; et dans les peintures raccourcies qu'ils lui présentent, il conçoit d'une manière vive et claire ce que la bouche ne pourroit lui dire qu'imparfaitement avec le secours de beaucoup de paroles.

Si donc M. l'abbé R*** a raison de dire que l'invention des vingt-deux lettres de l'alphabet hébreu,

paroissant au-dessus des forces de l'homme, doit venir d'inspiration divine, cela doit se dire de même des hiéroglyphes; mais il soutient qu'il est bien plus merveilleux d'avoir composé une infinité de mots avec vingt ou trente figures, que d'en multiplier les figures en si grand nombre, que la vie de l'homme ne suffise pas pour les connoître toutes; c'est ce qu'ont fait les Chinois qu'on admire tant; et avec leurs soixante ou quatre-vingt mille caractères, il leur manque encore quelques lettres, comme R. Sans doute que M. R*** s'imagine que ce son qu'on a donné à nos lettres, entre dans l'essence des hiéroglyphes chinois, parce qu'il ne sait pas que n'étant point faits pour parler aux oreilles, ils n'ont d'eux-mêmes aucun son, et qu'on pourroit les connoître tous, sans le secours d'aucune langue, s'arrêtant aux seules idées qu'ils présentent à l'esprit.

Mais quand M. R*** admire comment, avec un alphabet de vingt-quatre figures, on a pu former tous les mots de la langue grecque ou arabe; s'il savoit ce que c'est que les hiéroglyphes, il admireroit avec bien plus de raison, comment de trois élémens, savoir le point unique —, la ligne de deux points ——, et la ligne entière ——— qui en contient trois, on a pu tirer ce prodigieux nombre de divers caractères. Au reste, toutes ces figures ne doivent pas tant l'effrayer; c'est vouloir effaroucher les gens à plaisir, que de leur présenter quatre-vingt mille lettres à dévorer, s'ils veulent apprendre le chinois. Avec le peu de facilité que j'ai, je me suis mis en état, en trois ou quatre ans, de lire et d'entendre les livres de la Chine. Quand on sait cinq ou six mille lettres, il n'y a presque plus de livres qui arrêtent; et c'est par la lecture, que ces lettres revenant sans cesse, s'apprennent peu à peu et sans qu'on y fasse presque réflexion. Je suppose que M. R*** sait le grec; il conviendra pourtant qu'il est

oblig
Il en
cons
M.
que r
ractè
nomb
coup
qu'il
partic
des ne
j'aime
medo
core
plupa
pourt
appren
lorsqu
tradui
tant d
Pou
suites
faire, p
de mê
Missio
celui
des tro
chands
peuvent
sous di
aux plu
On
les Chi
gens, e
pas si
comme
d'Euro

obligé de recourir de temps en temps à son *lexicon*. Il en est ici tout de même : il faut bien quelquefois consulter les dictionnaires.

M. R*** assure que si l'on ajoutoit les inflexions que reçoivent les noms et les verbes, qui ont un caractère particulier dans la langue chinoise, le nombre en seroit infini, et surpasseroit de beaucoup celui des caractères chinois. Je croyois d'abord qu'il vouloit dire, qu'il y a à la Chine des caractères particuliers pour chaque modification des verbes et des noms, et cela me paroissoit assez plaisant; mais j'aime mieux avouer que je n'y comprends rien. Il me donne au moins occasion d'avertir en passant, qu'encore que la grammaire chinoise soit dégagée de la plupart des épines que présentent les nôtres, elle a pourtant ses règles, qu'il faut tâcher d'abord de bien apprendre, sans quoi l'on s'imagine entendre tout, lorsqu'on n'entend rien; et si l'on veut se mêler de traduire du chinois, on fait à coup sûr presque autant de fautes qu'on écrit de mots.

Pour ce qui est des lettres nouvelles, que les Jésuites, selon M. l'abbé R***, furent contraints de faire, pour enseigner aux Chinois les mathématiques, de même que cet alphabet inventé par les mêmes Missionnaires, pour suppléer à ce qui manquoit à celui des Chinois; tout cela doit se mettre au rang des trompettes, et de la corde d'une lieue des marchands arabes. Les Chinois n'ont jamais eu et ne peuvent avoir d'alphabet. Ils réduisent leurs lettres sous diverses classes, allant toujours des plus simples aux plus composées.

On peut distinguer trois sortes de langages chez les Chinois: celui du peuple, celui des honnêtes gens, et celui des livres. Bien que le premier ne soit pas si peigné que les deux autres, je ne vois pas comment il est si fort au-dessous de nos langues d'Europe, puisqu'il n'a certainement aucun des

défauts que lui prête M. l'abbé R***. Quelques Européens missionnaires, peu habiles, trouvent des équivoques où il n'y en a pas l'apparence; et ne s'étant point gênés d'abord à bien prononcer les mots chinois avec leurs aspirations et leurs accens, il arrive qu'ils n'entendent qu'à demi ce que disent les Chinois, et qu'ils ont beaucoup de peine à se faire entendre eux-mêmes. C'est une faute en eux, et ce n'est point un défaut dans la langue, qu'ils devoient mieux étudier. Le père Trigault, que M. l'abbé R*** cite, aura trouvé dans quelques mémoires, que les lettrés tracent souvent avec le doigt ou avec l'éventail, des lettres sur les genoux ou en l'air, ce qu'ils font par vanité ou par coutume; et voilà toute l'occasion qu'il a eu d'avancer ce fait.

Au-dessus de ce langage bas et grossier, qui, quant à la prononciation, se varie en cent manières, et qui ne s'écrit presque jamais, il y en a un autre plus poli et plus châtié, qui s'emploie dans une infinité d'histoires vraies ou feintes, d'un goût très-fin et très-délicat. L'esprit, les mœurs, l'urbanité, les peintures vives, les caractères, les contrastes: rien n'y manque. Ces petits ouvrages s'entendent et se lisent sans beaucoup de peine. J'en ai lu un assez grand nombre, et je suis encore à y remarquer une expression louche; mais j'y ai senti partout une netteté et une politesse qui ne le cèdent guère à nos livres les mieux écrits.

Après ces deux manières de s'exprimer, l'une pour le petit peuple, qui est moins soigneux de l'arrangement de ses paroles, et l'autre qui devrait être celle des mandarins et des lettrés, vient le langage des livres, qui ne sont point écrits en style familier; et il y a dans ce genre-ci bien des degrés pour parvenir à la brièveté majestueuse et sublime des anciens livres appelés *King*. Ce n'est plus ici une langue qui se parle, mais seulement qui s'écrit, et

qu'il n
lettres
car on
qui che
cens m
nieux

M.

de la l
ractère
vers qu
fait, le
assez s
quatre
du feu
langue
plém
avoit dé
épais e
crois, c
beaucou
langue
gue chin
plus de
encore

III. I

l'antiqui
nulle d
au-dess
garde ce
ment liv
homme,
qui ne co
que par
de juger
étoient a
de la lan
pables d

qu'il ne seroit pas aisé d'entendre sans le secours des lettres qu'on a sous les yeux, et qu'on lit avec plaisir : car on trouve un style net et coulant ; on ne sent rien qui choque une oreille délicate ; et la variété des accents ménagés avec art, rend toujours un son harmonieux et doux.

M. Vossius avoit raison de dire, que l'abondance de la langue chinoise vient de la multitude des caractères. Il faut ajouter qu'elle naît aussi des sens divers qu'on leur donne et de l'assemblage qu'on en fait, les mariant le plus ordinairement deux à deux, assez souvent trois à trois, et même quelquefois quatre à quatre. J'ai un dictionnaire fait par les ordres du feu Empereur : il ne comprenoit pas toute la langue, puisqu'on a été obligé d'y ajouter un supplément en vingt-quatre volumes, et cependant il avoit déjà quatre-vingt-quinze tomes, la plupart fort épais et d'une écriture très-menue. Il n'y a pas, je crois, de langue au monde qu'on ne pût épuiser en beaucoup moins de tomes. Il n'y a donc point de langue au monde, ni qui soit plus riche que la langue chinoise, ni qui puisse se vanter d'avoir régné plus de trois ou quatre mille ans, comme elle règne encore aujourd'hui.

III. Pour venir aux sciences des Chinois, et à l'antiquité de leurs livres, M. l'abbé R*** ne fait nulle difficulté de mettre le savant Vossius bien au-dessous de ses deux marchands arabes ; et il regarde cet habile critique comme un homme entièrement livré à la prévention. *C'est le jugement d'un homme, dit-il, qui n'avoit jamais été à la Chine, qui ne connoissoit ni la langue ni les livres du pays, que par des traductions dont il n'étoit pas capable de juger. Or les Arabes auteurs de ces deux relations étoient allés à la Chine ; ils avoient connoissance de la langue, et par conséquent ils étoient plus capables de juger de la science des Chinois, que*

M. Vossius, dont la prévention étoit excessive.
 M. l'abbé R*** n'avoit pas prévu sans doute que ce raisonnement se tourneroit contre lui-même : car enfin est-il allé à la Chine ? connoît-il la langue et les livres du pays ? est-il capable de juger des traductions qui en ont été faites ? Il faut donner une légère idée de ces livres si anciens, que Confucius, Mencius, et les autres philosophes n'ont fait qu'interpréter, et qui ont toujours été, et sont encore dans la plus grande vénération parmi les Chinois. Il paroît que M. l'abbé R*** n'en a jamais eu de connoissance.

Ces livres, si respectés de la nation chinoise, s'appellent *King*, qui signifie une *doctrine sublime, vraie et solide*. Il y en a principalement trois d'un ordre supérieur, et admirés de tous les Chinois dans tous les temps, sans distinction de sectes et d'opinions particulières. Le premier s'appelle *Yi-King* ; c'est un ouvrage purement symbolique ; c'est une image de ce monde visible. Le peuple ignorant ne voit que ce qui frappe les sens, un ciel, une terre, des plantes, des animaux, etc. Les sages y découvrent bien d'autres merveilles. Le deuxième s'appelle *Chu-King* : il décrit les vertus de divers héros, que les grands empereurs prennent pour leurs modèles. Le troisième, qui s'appelle *Chi-King*, est un recueil de cantiques, au nombre de trois cents, qui, sous les images que la poésie fournit, chantent le même objet. On prétend qu'autrefois il y en avoit encore deux de la même beauté et de la même autorité. L'un s'appeloit *Li-King*, et établissoit des cérémonies, afin de régler l'extérieur. L'autre se nommoit *Yo-King*, et traitoit de la musique, afin de mettre la paix au-dedans. Ces deux derniers livres ne sont point venus jusqu'à nous.

C'est avec raison que le savant Vossius avoit loué l'antiquité de ces livres. M. l'abbé R*** croit-il l'avoir

réfuté
 qu'on
 pour
 d'une
 Confu
 ei par

Les
 l'écorc
 de bois
 gravoi
 coup p
 parche
 un poi
 suite o
 On gra
 pierres
 le pap
 Mais fû
 de bois
 mence

Au r
 livres,
 tranqu
 maître.
 un roi
 king; e
 qui cha
 trôna le
 le feu d
 monarq
 entre le
 néanmo
 ligible q
 On cons
 d'agricu
 voulant
 si chers

réfuté par l'imprimerie qui n'est pas si ancienne qu'on le dit, par le papier chinois qui est trop fin pour durer long-temps, et par le burlesque conte d'une vieille qui colla contre sa muraille les livres de Confucius et de Mencius, alors écrits sur de l'écorce, et par ce moyen les sauva du feu de l'empereur Ching?

Les Chinois n'ont jamais songé à écrire sur de l'écorce. Mais avant l'invention du papier, les planches de bois et les tablettes de bambou sur lesquelles ils gravoient et écrivoient leurs *Kings*, étoient beaucoup plus durables que le plus fort et le meilleur parchemin d'Europe. On écrivit donc d'abord avec un poinçon de fer sur des tablettes de bambou : ensuite on se servit du pinceau pour écrire sur du satin. On grava de plus les *Kings*, sur de dures et de larges pierres. Enfin, sous la dynastie des *Han*, on inventa le papier qui n'est point si fragile que croit M. R***. Mais fût-il beaucoup plus fin qu'il n'est, les planches de bois demeurent entières; quand la brosse commence à les user, on les renouvelle.

Au reste *Tsin-chi-hoang*, en faisant brûler ces livres, n'avoit en vue que de se maintenir dans la tranquille possession du trône dont il s'étoit rendu maître. Les lettrés de ce temps-là ne pouvant souffrir un roi qui vouloit être absolu, abusoient du *Chu-king*; et ayant sans cesse à la bouche un *Tching-tang* qui chassa l'infâme *Kié*, et un *Vou-vang* qui détrôna le tyran *Tcheou*, ils souffloient de tous côtés le feu de la révolte; c'est ce qui engagea le nouveau monarque à ôter aux lettrés chinois des livres qui entre leurs mains causoient du trouble. Le *Li-king* néanmoins fut épargné, parce qu'étant moins intelligible que les deux autres, il étoit moins dangereux. On conserva de même les autres livres de médecine, d'agriculture, etc. Ce fut alors que plusieurs lettrés voulant sauver du feu des monumens qui leur étoient si chers, ouvrirent les murs de leurs maisons et les

ensevelirent là comme dans un tombeau de briques, d'où ils espéroient les retirer quand l'orage seroit passé. Voilà ce qui a fondé le conte, rapporté sur la foi des Arabes, de cette vieille qui colla contre sa muraille les livres de Confucius.

Le peu de connoissance que M. l'abbé R*** a de ces livres, paroît par ce qu'il dit page 346. *La table des combinaisons des lignes au nombre de soixante-quatre, est une énigme assez inutile, et de laquelle on peut tirer tel sens qu'on voudra. Mais outre qu'elle n'apprend rien, il est aisé, de connoître que c'est une mauvaise copie de quelques fragmens du Timée et d'autres écrits des pythagoriciens.* Et un peu plus bas, après avoir cité un endroit du père Martini, qui devoit lui ouvrir les yeux, il ajoute : *Lorsqu'ensuite on trouve que les philosophes chinois prétendent tirer de ces lignes combinées non-seulement les principes de la physique, mais encore les règles de la morale, on a peine à croire que ceux qui débitent de pareilles visions le fassent sérieusement.*

Quoique M. R*** parle d'un ton décisif, il paroît néanmoins qu'il ne sait seulement pas quelle est la construction de cette table : car ce nombre de 64 qu'il nous donne, doit-il s'entendre des lignes ou bien des combinaisons ? mais dire, comme il fait, qu'il est aisé de reconnoître que c'est une mauvaise copie des écrits des pythagoriciens, c'est ce qui ne se conçoit pas ; car il est constant que cette suite nécessaire de 64 symboles de six lignes chacun, et qui en donne 384, dont la moitié, c'est-à-dire 192 sont entières et formées de trois points, et les 192 autres sont brisées, et seulement de deux points ; il est, dis-je, constant que ce monument existoit plusieurs siècles avant que Pythagore vînt au monde.

IV. La religion de la Chine est toute renfermée dans les *King*. On y trouve quant à la doctrine fon-

dame
ancie
ensei
rain.
tife,
c'est
fice p
c'est
de la
qu'on
toutes
regar
et elle
tienne
ce no
que t

Il e
autres
monie
sont
que di
comm
donné
servir
les am

Cep
Chino
noissan
a été
ont tou
vénéra
et ils
une so
a-t-il l
aposto
mot T
Ciel,

damentale, les principes de la loi naturelle que les anciens Chinois avoient reçus des enfans de Noé. Ils enseignent à connoître et à révéler un Etre souverain. L'Empereur y est tout ensemble et roi et pontife, comme étoient les patriarches avant la loi écrite; c'est à l'Empereur qu'il appartient d'offrir le sacrifice pour son peuple en certain temps de l'année; c'est à l'Empereur d'établir les cérémonies et de juger de la doctrine. Il n'y a proprement que cette religion qu'on puisse appeler *Ju-kiao* (la religion de la Chine): toutes les autres sectes répandues dans l'Empire sont regardées comme étrangères, fausses et pernicieuses, et elles n'y sont que tolérées. La seule religion chrétienne étoit autorisée par un édit public; mais sous ce nouveau règne elle a été proscrite de la manière que tout le monde sait.

Il est clair que depuis la loi de grâce, les deux autres lois ayant été abolies par rapport à leurs cérémonies, et perfectionnées dans leurs dogmes, elles sont maintenant inutiles au salut: elles ne peuvent que disposer les peuples à embrasser le christianisme, comme Clément d'Alexandrie dit que la loi avoit été donnée aux Juifs, et la philosophie aux Grecs, pour servir aux uns et aux autres de pédagogue, afin de les amener tous à Jésus-Christ.

Cependant M. l'abbé R*** rebat sans cesse que les Chinois sont des athées, et qu'ils n'ont nulle connoissance de l'Etre souverain. *Cette question*, dit-il, *a été agitée de nos jours et décidée*. Les Jésuites ont toujours eu et auront toujours la plus profonde vénération pour les décrets émanés du saint Siège, et ils les observent avec une entière obéissance et une soumission parfaite. Mais en quel décret cet abbé a-t-il lu que les Chinois sont des athées? Le précepte apostolique veut que pour exprimer Dieu, au lieu du mot *Tien*, qui peut être équivoque et qui veut dire *Ciel*, on emploie le mot *Tien-tchu*, qui signifie

Seigneur du ciel. Est-ce dans ce précepte qu'il a trouvé l'athéisme des Chinois? /

Il est vrai que passant légèrement sur cette preuve, il s'attache à une autre qui lui paroît démonstrative: *c'est qu'il n'y point de mot dans la langue chinoise pour exprimer Dieu*; d'où il conclut que les Chinois sont athées; il a recours pour cela à l'inscription chinoise du Chen-si. *Si ceux qui l'ont faite, poursuit-il, avoient trouvé quelque mot qui signifidit l'Être souverain, ils s'en seroient servis plutôt que du mot syriaque ALOHO. Ils firent donc comme les Espagnols ont fait depuis, en se servant du mot DIOS, pour instruire les Américains.*

S'il trouve le nom propre de Dieu dans *Aloho*, que signifie la comparaison de *Dios* enseigné par les Espagnols aux Américains? Ne sait-il pas que *Dios* vient de *Deus*, *Deus* de *Theos*, *Theos* de *Theein*, qui signifie *courir*? D'autres trompés par la vue du ciel, dit Clément Alexandrin, et charmés du cours des planètes, les mirent au nombre des dieux, *Theous ek Thoun Theein onomasantes*. M. l'abbé R*** prétend-il que ce soit là le nom de l'Être souverain, qui ne se trouve point dans la langue des Chinois? le mot chinois *Tao*, qui n'est pas fort éloigné de *Theos*, au moins pour le son, n'a-t-il pas un sens qui pouvoit aussi lui convenir? car enfin cet hiéroglyphe dit dans son analyse *cheou* (la tête, le commencement); et *icho* (de tout mouvement), c'est-à-dire, *le premier moteur*. Mais quand on accorderoit à M. l'abbé R*** que son *Aloho* est la même chose que *Jehovah*, il doit savoir que *Jehovah* signifie l'Être nécessaire, l'Être de lui-même, celui qui est, *o on*; et que si on appelle cela le nom propre de Dieu, c'est qu'il n'y a proprement que Dieu qui soit; *Ego sum qui sum*. Les Chinois disent aussi de l'être suprême, qu'il est *Tseë* (*a se*): *yeou* (*ens*) l'être de lui-même; *Tou-yeou* (*totus ens*), l'être tout être.

Mais
ne per
de Die
propre
Ce ser
vouloir
non p
mentie
tout ex
une in
ture sa
positio
qu'il e
qu'il e
a tout
entend
récom
rité, q
qu'il e
éclairc
qu'on
livres
eût eu
seigne
sur l'a

Mai
comm
page 3
simple
idolâtr
pas m
les Ch
se peu
nité et
Je c
qu'il a
suadés

Mais ni ces noms chinois, ni *Aloho*, ni *Jehovah*, ne peuvent dans la rigueur passer pour le nom propre de Dieu, étant très-certain que Dieu n'a point de nom propre, et qu'on ne le connoît que par des attributs. Ce seroit une extrême folie, dit S. Justin, que de vouloir donner un nom à Dieu. *Deo nomen imponi non potest; quod si quis id contendat, summæ dementiæ est.* Dieu seul est donc *Anonumos*, et il est tout ensemble *Poluonomos*; car on peut lui donner une infinité de noms divers, en disant avec l'Écriture sainte qu'il est un, qu'il est simple et sans composition, qu'il est immuable, qu'il est intelligent, qu'il est bon et miséricordieux, qu'il est puissant, qu'il est terrible, qu'il est juste, qu'il est sage, qu'il a tout fait, qu'il a soin de tout, qu'il voit tout, qu'il entend tout, qu'il se souvient de tout, qu'il punit et récompense tout, qu'il est pur esprit, qu'il est la vérité, qu'il est la vie, qu'il est roi, qu'il est seigneur, qu'il est père, qu'il est le maître intérieur qui nous éclaire, etc. Or il n'y a aucun de ces divins attributs qu'on ne voie clairement marqué dans les anciens livres de la Chine appelés *King*. Si M. l'abbé R*** eût eu quelque connoissance de ce que ces livres enseignent, peut-être n'eût-il pas si aisément prononcé sur l'athéisme des Chinois.

Mais si, selon cet abbé, les Chinois sont athées, comment peut-il dire qu'ils sont idolâtres? C'est à la page 370 qu'il attribue au peuple *une idolâtrie plus simple et plus grossière*, et aux Philosophes, *une idolâtrie plus fine et plus raffinée*, mais *qui n'en est pas moins criminelle, ni moins superstitieuse*. Si les Chinois adorent de fausses divinités, comment se peut-il faire qu'ils ne reconnoissent aucune divinité et qu'ils soient athées?

Je comprends aussi peu ce que dit cet abbé, lorsqu'il avance, page 371, que les Chinois sont persuadés que l'âme meurt avec le corps, et qu'ils s'ima-

ginent grossièrement que l'esprit de Confucius et ceux de leurs ancêtres viennent se reposer sur des tablettes. Comment se peut-il faire que ces âmes viennent se reposer sur des tablettes, si elles ne subsistent plus après la mort? C'est à M. l'abbé R*** à s'accorder avec lui-même.

Au reste, nous autres Missionnaires, nous lui sommes bien redevables de la peine qu'il veut bien prendre, à la page 394, de nous enseigner comment nous devons prêcher l'Évangile. Il trouve que nous flattons trop les Chinois, et que par complaisance nous ne faisons qu'augmenter leur orgueil. Les Athéniens, poursuit-il, avoient bien autant d'esprit qu'eux. Saint Paul n'entreprit pas de leur prouver qu'ils connoissoient le vrai Dieu, puisqu'il leur déclare au contraire qu'il leur étoit inconnu. Il auroit cependant pu leur prouver que leurs poètes et leurs philosophes avoient reconnu l'Être souverain avec plus de facilité que ceux qui ont entrepris de prouver que Tien et Chang-ti, étoient le souverain Être; car au moins les philosophes avoient une idée confuse de Dieu.

L'aversion que M. l'abbé R*** a conçue pour les Chinois, lui fait voir jusque dans le livre des actes tout le contraire de ce qu'on y lit. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à lire les quatre premiers vers du poète Aratus, que saint Paul cite aux Athéniens, lesquels commencent par ces mots: *Ec Dios archomestha*, etc.; ce que Virgile a heureusement renfermé dans ce vers:

Ab Jove principium, Musæ, Jovis omnia plena.

Saint Paul y fait manifestement allusion, quand il dit: *In ipso vivimus, et movemur, et sumus*. C'est-à-dire, selon l'idée d'Aratus et des Athéniens, Jupiter ou l'air que nous respirons, remplit tout; il nous environne de toutes parts; c'est lui qui nous anime;

c'est dans
tement a
sommes a
Est-ce de
sans le co
rendre oc
conduite
saint Paul
droit des
ment mêlé
Par celle-
Dieu, qu'
on ne peu
l'air qui re
dit-il aux
connoître?
un autel:
croyoient
pouvoit fai
pour le pe
n'étoit aut
et cogitati
Or, Dieu
M. l'abbé l
tin, les Eu
apostolique
aux Gentil
voyoient p
Grecs étoie
Ce seroit
attention à
de la Chine
régnoit plus
Christ, c'e
qui n'a été
après la ver
morale des

c'est dans lui que nous vivons. Aratus dit immédiatement après *tou gar ca genos esmen* ; car nous sommes aussi de sa race, *ipsius enim et genus sumus*. Est-ce donc là ce Dieu que les Athéniens adoroient sans le connoître ? M. l'abbé R***, en pensant nous rendre odieux, fait la plus belle apologie de notre conduite qu'il puisse faire, puisqu'il nous en donne saint Paul pour garant. Il eût dû voir dans cet endroit des Actes, la théologie symbolique admirablement mêlée avec la théologie dégagée de toute figure. Par celle-ci, on ne peut pas mieux faire connoître Dieu, qu'en disant qu'il est inconnu, et par celle-là, on ne peut pas apporter un symbole plus juste, que l'air qui remplit tout. Mais pourquoi donc saint Paul dit-il aux Athéniens qu'ils adoroient Dieu sans le connoître ? Ils l'ado-oient, puisqu'ils lui avoient élevé un autel : et ils ne le connoissoient pas, puisqu'ils croyoient qu'un sculpteur avec du métal et des pierres pouvoit faire sa ressemblance. *Sculptura artis*. Voilà pour le peuple, et parce qu'ils s'imaginoient qu'il n'étoit autre chose que l'idée qu'ils s'en formoient ; *et cogitationis hominis*, voilà pour les Philosophes. Or, Dieu n'est rien de tout cela. Ainsi, selon M. l'abbé R***, les Clément, les Origène, les Justin, les Eusèbe, les Théodoret, tant d'autres hommes apostoliques, et les Apôtres mêmes, lorsqu'ils citoient aux Gentils leurs philosophes et leurs poètes, ne voyoient pas que c'étoit nourrir l'orgueil dont les Grecs étoient pleins.

Ce seroit perdre le temps que de faire la moindre attention à ce que dit le même abbé, que la religion de la Chine vient des Indes, et que *Fo-hi*, qui y régnoit plus de 2000 ans avant la naissance de Jésus-Christ, c'est l'idole indienne qu'on appelle *Foë*, qui n'a été connue à la Chine que soixante-cinq ans après la venue de Jésus-Christ. Ainsi je passe à la morale des Chinois.

V. Supposant que la langue chinoise n'a point de terme qui réponde à *Aloho*, M. l'abbé R*** conclut de ce principe que les Chinois sont athées, et que par conséquent leur morale ne peut être que détestable. Pour moi, quand je n'aurois jamais lu dans les livres chinois que les principes de morale qu'ils enseignent, je concludrois que les Chinois ne sont point athées. Des athées ne parlent point comme eux.

Celui qui sait se régler soi-même, dit saint Denis écrivant à Démophile, sait aussi régler les autres. Il règle donc sa famille; réglant sa famille, il règle la ville, et enfin toute la nation. *Kaï gar o taxas eauton*, *kaï eteron taxei kaï o eteron*, *kaï oïcon*, *kaï o aïcon*, *kaï polin*, *kaï o polin*, *kaï ethnos*. Le texte chinois dit la même chose. Il fait passer de la même manière l'ordre que l'homme a établi dans son cœur jusqu'à la famille, et de la famille à la ville, et de la ville à tout le royaume. La morale chinoise ne se propose point d'autres bornes que de perfectionner tout l'Empire; mais elle veut que l'on commence par se perfectionner soi-même. Il faudroit, pour en convaincre, faire le précis de leurs livres, ce qui n'est pas possible; mais des traductions qui ont été faites récemment de plusieurs ouvrages des Chinois, quoique modernes, et qu'on imprimera sans doute, feront voir que c'est là tout le but de leur morale.

VI. J'abandonne volontiers à M. l'abbé R*** toute la physique des Chinois modernes, mais à deux conditions: la première, qu'il ne conclura pas qu'elle est si mauvaise: car enfin, hypothèse pour hypothèse, il me semble qu'on est aussi avancé en disant que la raison de tel effet, c'est qu'il y a trop d'*yn* ou trop d'*yang*, comme disent les Chinois, que si l'on disoit avec le fameux Descartes, qu'il y a trop de matière rameuse, ou trop de matière subtile. La seconde, qu'il conclura encore moins que ces Chi-

nois sont tel, il faut suprême certainement chinoise.

Quand je n'ai pu et je les leur a plu tirées du signifient tâcher de D'habiles et ont dén à la moral ayant pour faut faire méditer sur couvrir les de méditation et de rieurs dont l'homme de liberté, b gèreux obj *Ke-oue*. C le mot *Ke-* vanité et d

J'ai dit q avec leurs le feu et la t de sûr et q point faire

Mais n'ou c'est l'œuf d lui qui sait lant exprim

nois sont aihées; car pour être justement réputé tel, il faut nier positivement l'existence d'un Être suprême, et ne la reconnoître nulle part. C'est certainement ce qu'il ne vérifiera pas de la nation chinoise.

Quand donc j'abandonne ces auteurs, c'est que je n'ai pas besoin de leurs explications physiques, et je les abandonne surtout dans le sens erroné qu'il leur a plu de donner à ces deux lettres *Ke-oue*, tirées du livre *Tahio*, quand ils veulent qu'elles signifient raisonner sur la nature des choses, et tâcher de les pénétrer toutes les unes après les autres. D'habiles Chinois se sont élevés contre ce sentiment, et ont démontré que *Ke-oue* appartient uniquement à la morale, le *Tahio* ou la grande étude du sage ayant pour objet la culture du cœur. Or, ce qu'il faut faire pour purifier le cœur, ce n'est pas de méditer sur la machine de ce monde pour en découvrir les secrets. On peut s'appliquer à cette sorte de méditation, et avoir le cœur rempli de corruption et de ténèbres, qui naissent des objets extérieurs dont il est l'esclave. La première chose que l'homme doit donc faire, c'est de se mettre en liberté, bannissant loin de son cœur tous ces dangereux objets: et voilà ce qu'on doit entendre par *Ke-oue*. C'est la même idée que dans le *Chu-king* le mot *Ke-Feisin*, se défaire d'un cœur plein de vanité et de mensonge.

J'ai dit que je n'avois pas besoin de ces physiciens avec leurs cinq élémens, le métal, le bois, l'eau, le feu et la terre; parce qu'une physique qui n'a rien de sûr et qui ne rend pas l'homme meilleur, ne doit point faire l'étude du sage.

Mais n'oublions pas le bel endroit de M. l'abbé R***, c'est l'œuf de *Pouan-kou*. Il faut qu'il ne sache pas, lui qui sait tant de choses, que les Egyptiens voulant exprimer que le premier de leurs dieux nommé

Kneph, avoit produit le monde par sa parole, le représentoient avec un œuf sortant de sa bouche. Il trouveroit dans cet emblème quelque sens profond ; mais dans les Chinois, c'est une idée iroquoise. *Ces sauvages disent aussi* (c'est la remarque de cet abbé) *qu'autrefois vers le lac des Hurons, un œuf tomba du ciel, qu'en tombant il se cassa, et que du blanc naquirent les hommes, et du jaune les castors.* J'ai bien lu dans les livres chinois que l'univers ressemble à un œuf ; que le jaune qui est au centre et qui flotte dans ce blanc, c'est la terre ou plutôt l'orbe planétaire tout entier, dont la couleur est jaune à cause du soleil qui en est comme le roi, et que le blanc est cet élément fluide qui s'étend depuis la superficie de la terre jusqu'à la coque, symbole du plus haut des cieux ; mais pour l'œuf de *Pouan-Kou*, je ne sais ce que c'est.

VII. Enfin c'est sur le gouvernement de la Chine que tombent les derniers traits de M. l'abbé R***. Il me semble néanmoins qu'un gouvernement qui subsiste dans sa même forme depuis un si grand nombre de siècles, devoit échapper à sa critique. Il prouve ce qu'il avance, sur ce que des mandarins gouvernent mal le peuple ; d'où il conclut que les lois du gouvernement chinois ne valent rien. Il me paroît que Confucius raisonnoit plus juste, lorsqu'il disoit que *si l'homme se comporte mal, on ne doit pas s'en prendre à la loi.* En effet, M. l'abbé R*** voudroit-il blâmer la loi chrétienne, parce qu'il y a des Chrétiens qui vivent mal ?

Le gouvernement chinois est parfaitement monarchique. Il exige une dépendance si absolue entre les diverses puissances qui gouvernent l'état, que rien ne seroit comparable à un si bel ordre, si les Chinois, au lieu de suivre leurs passions, se conformoient aux sages lois que les anciens livres prescrivent. Les deux Arabes ont dit vrai sans y penser, lorsqu'ils

lorsqu'il
de chaqu
darins es
verneme
S'il se c
montera
il perdra
petites v
pouvoir
ciers gén
des tribu
des cour
les mand
devant l'

Mais u
pérée par
cas que c
de leur p
vernemer
qui renfe
communi
mains des
leurs suj
aux peup
sance due
chi-hoan
mais il n
instruit d

Le chr
faut. D'un
la place c
les pasteu
tera un jo
avoit sou
peuples q
même, le
T. X

lorsqu'ils ont donné le nom de *roi* aux gouverneurs de chaque ville. En effet, le plus petit de ces mandarins est comme roi dans l'étendue de son gouvernement : mais c'est un roi facilement amovible. S'il se comporte bien, il conservera sa dignité, et montera à une plus élevée; s'il se comporte mal, il perdra tout ce qu'il possédoit. Les mandarins des petites villes relèvent d'autres mandarins dont le pouvoir est plus grand. Ceux-ci dépendent des officiers généraux de chaque province; ces derniers, des tribunaux de la ville impériale; et les présidens des cours souveraines, devant qui tremblent tous les mandarins de l'Empire, tremblent eux-mêmes devant l'Empereur, en qui réside la pleine puissance.

Mais une autorité si absolue n'est que trop tempérée par celle qu'on veut donner au peuple, en cas que ceux qui le gouvernent viennent à abuser de leur pouvoir. S'il y a quelque défaut dans le gouvernement chinois, c'est qu'il semble que des livres qui renferment cette doctrine, ne devraient pas se communiquer aux peuples, mais demeurer entre les mains des rois, afin de leur inspirer de la bonté pour leurs sujets; et qu'il en faudroit donner d'autres aux peuples, pour leur enseigner le respect et l'obéissance due aux rois. C'est ce que vouloit faire *Tsin-chi-hoang* quand il se vit maître de tout l'Empire : mais il n'étoit plus temps, et le peuple étoit trop instruit de son prétendu pouvoir.

Le christianisme remédiera pleinement à ce défaut. D'un côté il apprendra aux rois qu'ils tiennent la place de Dieu, qu'ils doivent être les pères et les pasteurs de leurs peuples, et que Dieu les traitera un jour comme ils auront traité ceux qu'il leur avoit soumis; et d'un autre côté il apprendra aux peuples qu'il faut obéir aux rois comme à Dieu même, le remerciant quand il leur donne un bon

roi, et regardant comme un châtiment dû à leurs péchés, quand il leur en donne un mauvais.

Je crois en avoir dit assez, mon révérend père, pour faire connoître quelle foi on peut ajouter aux relations des deux Arabes, que M. l'abbé R*** a pris la peine de traduire. La simplicité du style de ces deux marchands qui a fait illusion à ce savant abbé, ne manqueroit pas de tromper beaucoup d'autres personnes moins éclairées et plus crédules. Ainsi je devois ce témoignage à la vérité. Je me recommande à vos saints sacrifices, et suis avec bien du respect, etc.

LETTRE

*Du père Etienne le Couteux, missionnaire de la Compagnie de Jésus, au père *** de la même Compagnie.*

Au mois de février de l'année 1730.

MON RÉVÉREND PÈRE,

La paix de N. S.

DANS le triste état où se trouvent tant de chrétiens de la Chine, désolées par l'absence de leurs pasteurs qu'on a chassés de leurs églises, nous cherchons les moyens de les consoler, de les soutenir, et de leur procurer les secours spirituels qui leur manquent. C'est dans cette vue, qu'avec la permission de mes supérieurs, je suis entré secrètement dans la grande province de Hou-quang.

Ce fut sur la fin d'avril 1727, que je partis de Canton pour me rendre aux missions de la partie septentrionale de cette province. Je fis le voyage

jusqu'à S
fidèles,
bateliers
grâce sin
conjonct

De là
grande b
à la capi
dont sa b
d'y en lo
à mon us
chois; ma
ministrer
phyte, qu
donc reto
où j'avois
barque te
vis un g
toutes aux
me prend
me menè
croissant,
s'étend le
ville de H

Toutes
entr'autres
Siang-yan
afin de d
participer
là à instr
je finissois
caution ét
pitale, et
années. C
pas devoi
y avoit pe
visité les C

jusqu'à Siang-tan-hien sur différentes barques d'infidèles, sans être reconnu pour Européen, ni des bateliers, ni de ceux qui présidoient aux douanes; grâce singulière de la protection de Dieu dans les conjonctures où nous sommes.

De là je me rendis à Sien-tao-ching, sur une grande barque appartenant à un Chrétien, qui alloit à la capitale pour y vendre le charbon de pierre dont sa barque étoit chargée, et mon dessein étoit d'y en louer ou d'en acheter une, qui fût propre à mon usage. Je n'y trouvai point ce que je cherchois; mais la Providence m'y conduisoit pour administrer les derniers sacremens à un ancien néophyte, qui étoit à l'article de la mort. Il me fallut donc retourner sur mes pas et aller à Han-Keou, où j'avois raison de croire que je trouverois une barque telle que je la souhaitois. A mon arrivée j'en vis un grand nombre qui appartenoient presque toutes aux Chrétiens. Quelques-uns d'eux vinrent me prendre dans une petite barque couverte, et me menèrent dans un petit lac fait en forme de croissant, qui est vis à vis de Han-Keou, et qui s'étend le long d'une montagne jusqu'auprès de la ville de Han-yang.

Toutes ces barques s'y étoient réunies, et une entr'autres qui étoit sur le point de partir pour Siang-yang, différa son départ de cinq à six jours, afin de donner le temps à tous les Chrétiens de participer aux sacremens. J'employai tout ce temps-là à instruire et à confesser ces bons néophytes, mais je finissois toujours la messe avant le jour. Cette précaution étoit nécessaire, surtout à la vue de la capitale, et dans un endroit où j'ai demeuré plusieurs années. C'est pour la même raison que je ne crus pas devoir entrer dans la ville, d'autant plus qu'il y avoit peu de mois que le père Dutartre y avoit visité les Chrétiens, et que mes catéchistes m'assu-

rèrent qu'il ne s'y trouvoit aucun malade. Notre église de Han-Keou, qui jusqu'alors, par la protection des mandarins de Han-yang, n'avoit point encore été employée à des usages profanes, venoit d'être destinée par un nouveau gouverneur à servir de magasin pour le riz, qu'il fait distribuer au petit peuple à bon compte.

Les Chrétiens m'ayant assuré qu'à Siang-yang je trouverois plus aisément qu'ailleurs une barque à acheter, me déterminèrent à prendre ce parti : pour m'y transporter, ils m'en prêtèrent une fort grande qui se trouvoit vide, et où il n'y avoit que moi et mes catéchistes. Dans la route que je tins jusqu'à Che-pai, le triste spectacle qui se présenta à mes yeux me pénétra le cœur d'une douleur si vive, que je n'osois porter mes regards hors de ma barque : les eaux débordées avoient surmonté les digues, et les avoient même rompues en plusieurs endroits ; les terres étoient inondées à plusieurs lieues aux environs, les maisons ou renversées ou abandonnées ; on voyoit quantité de petites barques remplies d'hommes, de femmes, d'enfans à demi-nus, avec des visages pâles et défigurés par la faim ou par les maladies. Ils s'efforçoient de monter la rivière, pour chercher dans une autre contrée quelque soulagement à leur misère. Vers le soir, grand nombre de Chrétiens, qui montoient ou descendoient la rivière, s'arrêtèrent pour venir passer une partie de la nuit dans ma barque et y faire leurs dévotions. Mon batelier, qui les connoissoit, avoit soin de les avertir secrètement. Ces bons néophytes ne savoient en quels termes me marquer leur reconnaissance, de ce que je m'exposois à tant de dangers pour leur salut.

Quand je fus arrivé à Siang-yang, dans la petite rivière nommée *Pe-ho*, les Chrétiens m'achetèrent en peu de jours une barque. Elle étoit solide ; mais

elle ne c
faire. Ou
qui pouv
faire recon
dans les p
basses. Je
qu'il ne s
ne pouvoi
sans cause
prêtée, et
il ne m'eu

Après a
qui étoien
tientes qu
et de Nan
Ho-nan. L
venus m'in
solation d'y
et parfaite
ranimai la
commençoi
remplis pa
ministère.

Comme
tientes, où
raconta en
persistoit o
tous les eff
Cette dame
conversion
la religion.
que nous r
contrée. A
d'une vieill
conservoit e
un assez long
en fût ébran

elle ne convenoit guère à l'usage que j'en devois faire. Outre qu'elle étoit d'une forme singulière, qui pouvoit attirer l'attention des infidèles et la faire reconnoître plus aisément, elle devenoit inutile dans les petites rivières, où souvent les eaux sont basses. Je fus cependant forcé de la prendre, parce qu'il ne s'en trouvoit pas de meilleure, et que je ne pouvois garder plus long-temps celle où j'étois, sans causer de grands frais au Chrétien qui me l'avoit prêtée, et un dérangement dans son commerce, dont il ne m'eût pas été possible de le dédommager.

Après avoir donné plusieurs jours aux Chrétiens qui étoient sur les barques, j'allai visiter les chrétiens qui se trouvent dans le district de Tang-hien et de Nan - yang, deux villes de la province de Ho-nan. Les principaux d'entre les Chrétiens étoient venus m'inviter à aller dans leur pays. J'eus la consolation d'y trouver grand nombre de fidèles fervens et parfaitement instruits des vérités chrétiennes. Je ranimai la tiédeur de quelques autres, dont la piété commençoit à se ralentir, et à différens jours je remplis paisiblement toutes les fonctions de mon ministère.

Comme j'allai visiter le chef d'une de ces chrétiens, où je devois passer quelques jours, on me raconta en chemin que sa mère, qui étoit sur l'âge, persistoit opiniâtrément dans son infidélité, et que tous les efforts pour l'en retirer avoient été inutiles. Cette dame étoit d'une bonne famille du pays, et sa conversion pouvoit avoir des suites avantageuses à la religion. Je fis pour elle un vœu à sainte Anne, que nous regardons comme la patronne de cette contrée. A mon arrivée je trouvai une petite femme d'une vieillesse saine et robuste, et dont l'esprit conservoit encore toute sa vigueur. J'eus avec elle un assez long entretien, et il ne me parut pas qu'elle en fût ébranlée. Cependant quelques heures après

elle vint me trouver, et me déclara en présence de toute sa famille, qu'elle vouloit embrasser la foi. Quoiqu'elle assistât régulièrement à toutes les instructions, je ne crus pas devoir lui conférer sitôt le baptême : elle convint avec moi qu'il lui falloit encore du temps pour s'y préparer. Comme elle est d'un esprit ferme, je suis persuadé que sa conversion est sincère, et que Dieu lui accordera la grâce de la persévérance. Mon dessein étoit d'aller jusque vers Nan-yang; mais comme dans cet endroit il n'y avoit pas assez d'eau pour ma barque, je fus obligé de retourner dans la rivière Pe-hô, où j'appris en arrivant qu'un catéchiste venu de Pekin étoit à l'extrémité. J'y envoyai à l'instant, et sur le rapport qui me fut fait, j'allai dès le soir même le confesser et lui administrer le sacrement de l'extrême-onction. Il mourut peu après minuit.

Comme c'étoit le temps du radoub des barques, il y en avoit une multitude incroyable sur la rivière. Celles des Chrétiens se rendoient les unes après les autres auprès de la mienne et l'environtoient. La plus grande partie de ces barques étoit destinée à assembler les fidèles. Je fus occupé plusieurs nuits de suite à entendre leurs confessions, à dire la messe, et à les communier. Tout finissoit avant le point du jour. Cette continuité de travail affaiblit beaucoup ma santé, surtout dans le temps des grandes chaleurs : d'ailleurs, quelque grande que fût la barque, la multitude des femmes avec leurs enfans, et certaines odeurs qu'elles répandent sur leurs cheveux, affadissent le cœur; et sans un mouchoir trempé dans du vinaigre que je portois de temps en temps au nez, je serois tombé plusieurs fois en défaillance. Le corps souffre dans ces occasions, il est vrai, mais l'esprit est content, et la piété de ces néophytes dédommage au centuple de toutes ces fatigues.

De Pe-hô j'allai à Tong-tsing-ouan, où plusieurs

Chrétiens
comme l
ractère d
précautio
sur cela
que ceux
aux asser
que ceux
les barqu
leur jour
Je pris n
tien, où
meurai q
tions, je
néophyte

A pei
tsing-oua
à deux
Tsao-yan
terre chez
trouva si
conduiso
de Tsao-
de cette
tour à fa
du lende
famille ch
me voir.
maison c
autres qu
assez pro
n'y avoit
m'assis au
Il revint
de Dieu
une sain
point d'e

Chrétiens m'attendoient dans leurs barques : mais comme les infidèles de ce quartier-là sont d'un caractère dangereux , je crus devoir prendre plus de précautions que je n'avois fait à Pe-ho. Je consultai sur cela les principaux Chrétiens , et il fut conclu que ceux qui étoient sur les barques , n'iroient point aux assemblées , que je tiendrois dans les terres , et que ceux qui sont dans les terres n'iroient point sur les barques ; que les hommes et les femmes auroient leur jour marqué , et qu'on m'en donneroit la liste. Je pris mon logement dans la maison d'un Chrétien , où il y avoit un quartier fort retiré : j'y demeurai quelques jours , et moyennant ces précautions , je procurai tous les secours spirituels à ces néophytes sans la moindre alarme.

A peine avois-je fini les assemblées de Tongtsing-ouan , que des Chrétiens de Lou-hou , qui sont à deux bonnes journées de là dans le district de Tsao-yang-hien , vinrent me prendre pour aller par terre chez eux. Dès le premier jour , un des chevaux se trouva si fatigué , que le principal Chrétien qui me conduisoit , résolut d'en louer un autre au faubourg de Tsao-yang , où nous devons coucher. A la vue de cette ville , il me dit que s'il n'y avoit pas un détour à faire de deux grandes lieues pour la journée du lendemain , il me proposeroit d'aller visiter une famille chrétienne qui seroit infiniment consolée de me voir. Je me déterminai à y aller sur l'heure. La maison de cette famille est écartée de toutes les autres qui sont dans le même lieu. Quand j'en fus assez proche , j'envoyai un catéchiste pour voir s'il n'y avoit point quelque infidèle du voisinage , et je m'assis au coin d'une haie pour attendre sa réponse. Il revint peu après , en s'écriant : *Grâce singulière de Dieu ! vous êtes venu à temps pour procurer une sainte mort à un bon vieillard qui est sur le point d'expirer : il a encore l'esprit sain , et est*

Je lein de connoissance. Mon catéchiste retourne aussitôt chez le malade, et lui apprend qu'un père spirituel arrive. *Un père spirituel,* dit le malade ! *il n'en est jamais venu dans ces quartiers ; eh ! qui l'amène ici ?* Il va à *Lou-teou*, dit le catéchiste. *Ce n'est pas ici le chemin,* reprit le malade. J'entrai dans ce moment-là même, et je le trouvai levant les mains au ciel pour remercier Dieu d'un si grand bienfait. Dès qu'il m'aperçut : *Un père spirituel,* s'écria-t-il, versant des larmes en abondance, *quelle bonté ! quelle providence de Dieu sur moi dans l'état où je me trouve !* Il se confessa avec une présence d'esprit admirable, et répondit à toutes les prières de l'Eglise, lorsque je lui donnai l'extrême-onction. Enfin un peu avant minuit, après avoir produit tous les actes que la religion inspire dans ces derniers momens, il expira tranquillement entre mes bras.

Je comptois d'aller prendre un peu de repos dans la salle où l'on reçoit les gens de dehors ; car il n'y avoit pas d'autre endroit où je pusse me retirer, lorsqu'il entra un vieillard vénérable par sa longue barbe blanche. Me doutant bien qu'il m'adresseroit d'abord la parole, et que si je liois entretien avec lui, il reconnoitroit que j'étois étranger, je me contentai de lui faire les complimens ordinaires, et sous quelque prétexte je sortis de la maison : j'allai m'asseoir au pied d'un monceau de paille à quelques pas de la porte.

Ce vieillard étoit parent du malade qui venoit d'expirer. A l'âge de plus de quatre-vingts ans, il ne laissoit pas d'avoir encore de la vigueur. Il étoit chef d'une secte fort décriée dans l'Empire, qui se nomme *Pelien-Kiao*. La jeunesse de mon catéchiste lui persuada que par ses invectives contre la religion chrétienne, il le réduiroit bientôt au silence. Il commença par attaquer les mystères de la Trinité et de l'Incarnation. Heureusement il y avoit peu de jours

que j'avois
il devoit
cette secte
tions du
cipes de
les contr
notre sai
objection
du lieu d
cet aveu
lumière
avouant
reillemen
jugemen
Missionn
tion de l
vieillard

Quand
je trouva
On me d
maisons
environs
mens. A
retourna
Chrétien
deux jou
barques
néophyte
propre à
mais elle
je fus trè
souffloit
ladie dan
aux porte

Le 9
je fus pris

que j'avois instruit ce catéchiste , de la manière dont il devoit s'y prendre pour confondre les partisans de cette secte impie. Sans s'amuser à répondre aux objections du sectaire , il le pria de l'éclaircir sur les principes de sa secte ; il lui en fit voir les absurdités et les contradictions ; il lui prouva ensuite la vérité de notre sainte religion , réfutant par occasion les frivoles objections qu'il avoit faites. J'entendois cet entretien du lieu où j'étois , et je priois le Seigneur d'éclairer cet aveugle volontaire ; mais il ferma les yeux à la lumière ; et pour toute réponse il se retira , en avouant au catéchiste que la loi chrétienne étoit pareillement bonne. J'admirai alors la profondeur des jugemens de Dieu , qui avoit ménagé le passage d'un Missionnaire , pour mettre le sceau à la prédestination de l'humble néophyte , et à la réprobation du vieillard endurci dans ses erreurs.

Quand je fus arrivé à Chu-Kia , près de Lou-teou , je trouvai une chrétienté nombreuse et bien ramassée. On me donna un logement commode et éloigné des maisons des infidèles , dans lequel les Chrétiens des environs s'assemblèrent pour participer aux sacrements. Après avoir passé huit jours avec eux , je retournai à Tong-tsing-ouan , où je trouvai des Chrétiens de Kouang-hoa qui m'attendoient depuis deux jours. Il y avoit au port un grand nombre de barques nouvellement arrivées , toutes remplies de néophytes. On ne put trouver qu'une seule barque propre à les y assembler et à exercer mon ministère , mais elle étoit si mal équipée et si mal couverte , que je fus très-incommodé d'un vent froid et violent qui souffloit toutes les nuits. C'est à quoi j'attribue la maladie dangereuse dont je fus attaqué , et qui me mit aux portes de la mort.

Le 9 octobre , veille de saint François de Borgia , je fus pris d'une fièvre si violente , qu'elle me fit juger

que la maladie seroit sérieuse. Je balançai si, dans la situation où je me trouvois, il ne seroit pas à propos de différer la visite des Chrétiens qui m'attendoient dans les terres. J'eus honte ensuite de cette pensée : tant de personnes à confesser, me disois-je, tant d'autres à baptiser ! Ainsi le 10, je montai à cheval et je me rendis dans la maison qui m'étoit destinée. Mais le mal ne fut pas long-temps sans se déclarer. J'eus, pendant dix-huit jours, une fièvre ardente avec d'affreux redoublemens, qui me prenoient tous les soirs et duroient jusqu'au lever du soleil. Je me trouvois dans un si grand épuisement, qu'il me fallut, pour entendre les confessions, tenir la tête appuyée sur une table, et m'asseoir sur une chaise pour conférer le baptême. A deux jours différens, on crut que j'étois près d'expirer. Les Chrétiens firent la recommandation de l'âme ; et s'ils eussent trouvé un cercueil assez long pour moi, ils l'auroient acheté. J'eus toujours l'esprit net en cet état, et je goûtois intérieurement la plus douce consolation de me voir mourir entre les bras de ces bons néophytes, qui environnoient mon lit, fondant en larmes, et récitant continuellement des prières. C'est sans doute à la ferveur de leurs prières que je suis redevable de ma guérison. La fièvre cessa. Mais il me resta une grande foiblesse d'estomac dont j'eus de la peine à me remettre. Je ne laissai pas de baptiser soixante-dix-sept catéchumènes, et d'entendre les confessions de cent trente-neuf personnes. Il y eut moins de communions, parce que je ne pus dire que cinq fois la messe, n'osant risquer de la dire plus souvent, de crainte qu'après la consécration il ne me prit une défaillance.

Aussitôt que je fus en état de sortir, j'allai rejoindre ma barque, pour achever la visite des chrétiens de Tong-tsing-ouan. J'y trouvai plusieurs barques de Chrétiens qui m'attendoient, et qui en avoient préparé une grande, très-commode pour y

tenir nos
terres que
jours de s
baptêmes
quoi je dis
avant le p
pour me re
J'y trouva
maintenue
par Tchinq
en faveur
dévotions
bien instr
vière pour
ils aspiroi
Ngan-lo,
ner de gra
point qu'o
ni dans le
quelle dou
églises pos
duites à de
été, duran
de Jésus-C

Quand
de ma mis
tiens qui s
où je me
j'entrai da
en est éloi
de grandes
ment par
quelques d
qui a été
breuse fam
à cette co
femme, ne

tenir nos assemblées. Je ne pouvois aller dans les terres que pendant la nuit; je m'y rendis plusieurs jours de suite; les instructions, les confessions et les baptêmes duroient jusque au-delà de minuit; après quoi je disois la messe pour me retirer sur la barque avant le point du jour. Je descendis ensuite la rivière pour me rendre sur les terres dépendantes de Ngan-lo. J'y trouvai des chrétientés nombreuses, qui se sont maintenues dans une grande ferveur. Puis je passai par Tching-Kiang-tsi, où je m'arrêtai quelque temps en faveur des Chrétiens qui vouloient faire leurs dévotions, et pour baptiser quelques catéchumènes bien instruits, qui vinrent de l'autre côté de la rivière pour recevoir la grâce du baptême, à laquelle ils aspiraient depuis long-temps. De là j'allai vers Ngan-lo, où je me rendois tous les soirs pour retourner de grand matin sur ma barque. Je ne m'aperçus point qu'on fit attention à moi, ni sur le chemin, ni dans les rues, qui sont assez désertes. Mais de quelle douleur ne fus-je pas pénétré à la vue de nos églises possédées aujourd'hui par les infidèles, et réduites à des usages souvent idolâtriques, après avoir été, durant tant d'années, sanctifiées par la présence de Jésus-Christ!

Quand j'eus fini dans ce quartier-là les exercices de ma mission, je fis avertir de mon arrivée les Chrétiens qui sont vis-à-vis Che-pai, grosse bourgade, où je me rendis aussitôt. J'y laissai ma barque, et j'entrai dans les terres pour aller à Ye-Kia-tsi, qui en est éloigné de trois lieues. Cette chrétienté donne de grandes espérances; elle s'est formée insensiblement par les bons exemples et par la patience de quelques dames chrétiennes, et d'une entre autres qui a été mariée à un infidèle d'une riche et nombreuse famille, nommé *Ye*, lequel a donné son nom à cette contrée. Celui-ci, plein d'estime pour sa femme, ne la troublait point dans les exercices de

la religion qu'elle avoit embrassée à son insçu , mais il ne pouvoit souffrir qu'elle allât aux assemblées que faisoit le Missionnaire. Un jour qu'elle profita de l'absence de son mari , pour s'y rendre avec son fils qu'elle avoit converti à la foi , le mari vint la chercher et l'emmena brusquement , sans cependant lui faire le moindre reproche tant il respectoit sa vertu.

Peu après , Dieu accorda aux prières de cette vertueuse dame la conversion de son mari , qui n'étoit retenu dans l'infidélité que par des considérations humaines. Il eut la force de mépriser les railleries de ses amis infidèles ; il recut le baptême ; et au bout d'une année passée dans la pratique des vertus chrétiennes , il mourut dans de grands sentimens de piété. Je logeai dans sa maison , où je confessai treize personnes et donnai le baptême à vingt-six autres , dont vingt-deux étoient de sa famille. J'y laissai plusieurs catéchumènes qui avoient encore besoin d'instruction , et que je baptiserai dans quelque temps. En suivant ma route pour me rendre à Yo-Kia-Keou , j'eus la consolation d'administrer les sacremens à un grand nombre de Chrétiens , soit dans les barques , soit dans les terres. La misère causée par l'inondation dont j'ai parlé étoit extrême ; les hommes avoient la plupart quitté le pays , pour aller chercher ailleurs de quoi vivre ; leurs femmes vinrent me trouver en grand nombre , pâles et défigurées : je crois que plusieurs d'entr'elles n'auront pas survécu long-temps aux efforts de leur piété. En allant environ deux lieues dans les terres , pour visiter quelques familles nouvellement chrétiennes , j'entrai dans une maison où se trouvoit une jeune femme , qui m'attendoit , ce semble , pour mourir ; à peine eut-elle reçu les sacremens de la pénitence et de l'extrême-onction , qu'elle expira. Je m'arrêtai un jour entier dans la maison d'une autre famille nom-

breuse ,
nèrent l
la prude
Une aut
composé
leurs ma
consolée
commen
tion qui
ranimé l
la paix ,
pendant
quelle ils

Lorsqu
affligé de
assemble
rut : il se
qui étoit
ter de me
toute la c
ils me pr
faire ven
en grand
mille , qu
instruits d
ler penda
chrétienté
où elles se
parce que
sûreté sur
effet , la
cette cont
de voleurs
nuit qu'av
de ces baro
le plus qu
autres ave

breuse, où plusieurs vinrent se confesser, et m'amènèrent leurs enfans pour leur conférer le baptême; la prudence ne me permit pas d'y dire la messe. Une autre famille également nombreuse et toute composée de Chrétiens, qui venoient de rebâtir leurs maisons consumées par les flammes, fut bien consolée de me voir, et ces bonnes gens ne savoient comment marquer leur reconnoissance. Cette affliction qui leur étoit arrivée assez récemment, avoit ranimé leur ferveur, et rétabli parmi eux l'union et la paix, que l'intérêt et la jalousie avoient troublée pendant quelque temps. Je leur dis la messe, à laquelle ils communierent en grand nombre.

Lorsque j'arrivai à Yo-Kia-Kéou, je fus d'abord affligé de ce qu'il n'y avoit point de lieu propre à assembler les fidèles; mais la Providence me secourut: il se trouva dans la rivière une grande barque qui étoit vide, où j'eus toute la liberté de m'acquitter de mes fonctions. Les Chrétiens s'y rendirent de toute la campagne. Comme j'étois sur mon départ, ils me prièrent de le différer de deux jours, pour faire venir les catéchumènes. Ils me les amenèrent en grand nombre, et entr'autres sept pères de famille, qui étoient eux et leurs enfans parfaitement instruits des vérités de la foi. Mon dessein étoit d'aller pendant le jour dans les terres visiter les diverses chrétientés, et m'instruire par moi-même de l'état où elles se trouvoient; mais les fidèles s'y opposèrent, parce que selon eux je ne pouvois passer la nuit en sûreté sur la rivière vis-à-vis de leurs maisons. En effet, la disette qui duroit depuis trois ans dans cette contrée, avoit attiré une multitude surprenante de voleurs: les barques n'y demeuroient pendant la nuit qu'avec les plus grandes précautions; les maîtres de ces barques les joignoient ensemble, les serroient le plus qu'ils pouvoient, et les lioient les unes aux autres avec des chaînes, de crainte que les voleurs

ne coupassent pendant la nuit les amarres , et ne les tirassent à l'écart pour les piller avec plus de liberté. Les Chrétiens qui en avoient deux grandes , placèrent la mienne au milieu des leurs , auxquelles ils l'attachoient tous les soirs avec des chaînes. Moyennant cette précaution , je passois la nuit dans ma barque , et je pouvois aller le jour dans les terres. Je proposai à quelques-uns d'aller chez eux , pour entendre les confessions de leurs femmes et baptiser leurs enfans qu'ils ne pouvoient pas apporter de si loin. Leur zèle pour ma conservation leur fit naître des difficultés que j'eus bientôt aplanies. Les canaux , disoient les uns , ont été gâtés par les inondations et sont remplis de sable : hé bien , leur répondis-je , j'irai à pied. D'autres m'objectoient que depuis long-temps le riz manquoit dans leurs maisons , et qu'ils n'avoient pas de quoi en acheter ; qu'ils ne vivoient que de petits poissons et de racines qu'il leur falloit chercher assez avant en terre. Cela me suffira , leur disois-je. Je visitai donc toutes les familles chrétiennes de cette contrée. Je fus surpris de trouver en vie une petite naine que j'avois vue les années précédentes ; elle avoit plus de quatre-vingts ans , et étoit encore saine de corps et d'esprit : elle paroissoit transportée de joie de voir encore un Missionnaire avant sa mort , qu'elle regardoit comme peu éloignée.

La misère n'étoit pas moins grande à Me-ouang-tsoui. Parmi plusieurs familles chrétiennes que je visitai , j'en trouvai une , composée de huit personnes , qui toutes étoient à l'extrémité ; il n'y avoit que la mère qui se portât bien , et qui secouroit tous ces malades. Ceux qui m'accompagnoient ne croyoient pas que je pusse donner l'absolution au chef de cette famille , parce que depuis quelques jours il étoit en délire. On lui dit , à tout hasard , que j'étois arrivé. Comme il me connoissoit depuis long-temps , dès

qu'il enten
me tendit
gnant les r
grâce qu'il
avec un to
les assistan
il prononç
voyoit bien
années. Je
je confessai
de la mère
Dieu , dans
ses enfans.

Dans le
ci-devant b
maintenant
les arbres s
Les homme
auparavant
m'apporter
Et vos fem
de cette con
ils , vous s
barque , et
comme aut
vous. En c
possible de
parce que
Keou , et q
fût divulgué
Chrétiens d
je diffèrai d
que je vien
secrètement
moyens qui
pour établir
désolées : ai

qu'il entendit mon nom , il se tourna de mon côté , me tendit la main , se leva sur son séant , et joignant les mains avec respect , il remercia Dieu de la grâce qu'il lui accordoit. Il récita ensuite ses prières avec un ton de voix si forte et si distincte , que tous les assistans en furent frappés d'étonnement ; puis il prononça plusieurs actes si couramment , qu'on voyoit bien qu'il s'y étoit exercé depuis plusieurs années. Je lui administrai les derniers sacremens , et je confessai toute cette famille. J'admire la fermeté de la mère , et sa parfaite résignation à la volonté de Dieu , dans cette affliction générale de son mari et de ses enfans.

Dans le district de Hang-tchuen , la digue étoit ci-devant bordée de maisons et de grands arbres ; maintenant on n'y voit nul vestige de maisons , et les arbres sont coupés ou déracinés par l'inondation. Les hommes que j'avois fait avertir un ou deux jours auparavant , vinrent se confesser sur ma barque , et m'apportèrent leurs petits enfans pour les baptiser : *Et vos femmes , leur disois-je , seront-elles privées de cette consolation ? Quel moyen , me répondoient-ils , vous savez qu'elles ne peuvent venir à votre barque , et vous ne pouvez pas passer ici la nuit comme autrefois ; il n'y auroit point de sûreté pour vous.* En descendant la rivière , il ne me fut pas possible de visiter les chrétientés de Han-yang , parce que la plupart étoient trop voisines de Han-Keou , et qu'il étoit à craindre que mon arrivée ne fût divulguée imprudemment , n'ayant pu avertir les Chrétiens des précautions qu'il y avoit à prendre : je différerai cette visite à un autre temps. Le détail que je viens de faire de la manière dont j'assemble secrètement les fidèles , fait assez connoître les moyens qui se prennent en ce temps de persécution , pour établir et maintenir la foi dans ces chrétientés désolées : ainsi , sans entrer davantage dans les mêmes

détails, je m'attacherai à ce qui m'est arrivé de plus singulier.

Grâce à la protection particulière de Dieu, j'ai rempli assez paisiblement les fonctions de mon ministère ; il n'y a eu que deux ou trois occasions où j'ai couru risque d'être découvert. Une fois, il échappa imprudemment à un jeune homme quelques paroles en présence de plusieurs infidèles qui pouvoient le rapporter aux soldats de la garde, et ceux-ci seroient venus aussitôt me chercher dans la maison où je logeois : j'en fus averti à temps, et je partis sur l'heure pour aller à vingt-quatre lieues de là, dans le district de Kouang-hoa. Pour gagner la rivière, il me fallut essuyer une grosse pluie, et marcher dans des chemins très-boueux et très-glissants. Je demurai près d'un mois à Kouang-hoa, chez un ancien Chrétien nommé *Chei*. Chaque jour étoit marqué pour tant de familles, dont le nombre étoit fixé, afin d'éviter un trop grand abord, qui auroit pu faire naître des soupçons. Je partoisi le soir, pour me rendre vers le commencement de la nuit aux chrétientés des environs, accompagné d'une seule personne qui marchoit assez loin devant moi, afin de persuader aux passans, que je connoissois les chemins, et de mieux détourner l'idée qui auroit pu leur venir que j'étois Européen. C'est une pratique qui m'a été suggérée par des Chrétiens, et que j'observe assez ordinairement dans mes voyages par terre.

Une autre alarme m'empêcha de passer la rivière du côté de Kou-tchin, et de me transporter dans les terres où il y a quantité de familles chrétiennes, à quatorze lieues au nord de cette ville. Deux ou trois Chrétiens un peu chicaneurs, avoient donné lieu à cette alarme. Au lieu de terminer une affaire d'intérêt par un accommodement à l'amiable, comme ils pouvoient le faire aisément, ils s'avisèrent d'aller
jusqu'à

jusqu'à
rins, et il
lettré du
tiens de
semble
preuves q
d'une cer
n'étoient
du tribun
en arrêter
chargés d
qui étoit
une gross
qu'ils fire
furent rer

Les offi
cun ordre
l'Empereu
que ceux
més par u
tiens de c
faire leurs
les autres,
le privant
Grâces à
suite, et p
ques-uns a
pour un te
des infidèle

Peu de
âge avancé
défier, me
six jours q
grande bar
multitude d
dans de pet
à son tour,

T. XI

plus
j'ai
mi-
s où
il
quel-
qui
e, et
ns la
et je
es de
er la
, et
glis-
hoa,
jour
bre
i au-
soir,
nuit
une
moi,
is les
t pu
ique
que
ages
ière
dans
nes,
ou
onné
faire
me
aller
qu'à

jusqu'à trois fois porter leurs plaintes aux mandarins, et ils attaquèrent dans leurs accusations un riche lettré du pays. Celui-ci accusa à son tour les Chrétiens de faire des assemblées, où ils concertoient ensemble des projets de révolte. On jugea que les preuves qu'apportoit le lettré, pour se rendre maître d'une certaine portion de terre qui lui étoit disputée, n'étoient pas suffisantes ; mais peu après des officiers du tribunal parcoururent les maisons des fidèles, et en arrêterent huit ou dix, dont quelques-uns furent chargés de chaînes, et entr'autres un nommé *Tsing*, qui étoit regardé comme leur chef, et à qui on mit une grosse chaîne au cou. Sur les représentations qu'ils firent, que c'étoit le temps de la récolte, ils furent renvoyés sans caution.

Les officiers qui les arrêterent ne produisirent aucun ordre du mandarin ; ils dirent seulement que l'Empereur avoit proscrit la religion chrétienne, et que ceux qui la professoient devoient être réprimés par un châtiment exemplaire. Plusieurs Chrétiens de ce canton-là sont venus me trouver pour faire leurs dévotions : un de ces plaideurs vint avec les autres, et je crus devoir le punir de sa faute en le privant, pour cette année, de la communion. Grâce à Dieu, cet orage n'a eu aucune mauvaise suite, et pas un seul n'a chancelé dans sa foi. Quelques-uns abandonnèrent leur récolte, et disparurent pour un temps, afin de se soustraire à la malignité des infidèles.

Peu de temps après, un ancien néophyte, d'un âge avancé, et dont je n'avois nulle raison de me défier, me causa une nouvelle inquiétude. Il y avoit six jours que je passois toutes les nuits dans une grande barque à administrer les sacremens à une multitude de fidèles qu'on alloit chercher tous les soirs dans de petites barques couvertes. Le vieillard vint à son tour, et à son air effaré j'entrevis d'abord qu'il

étoit dominé par quelque passion violente. En effet, il étoit mal content de son fils pour des raisons qui faisoient honneur au fils, et qui auroient dû couvrir le père de confusion. Il étoit surtout courroucé contre les Chrétiens de ce que, sans avoir égard à ses plaintes, ils avoient choisi ce jeune homme pour présider aux assemblées, et y réciter les prières accoutumées. Il me déchargea sur cela son cœur; et d'un ton menaçant, il m'ajouta que si je confirmois le choix des Chrétiens, je m'en repentirois. Je lui répondis avec douceur, et je tâchai de le calmer. Comme je n'entrois pas dans sa passion, il se retira brusquement, et dit à un de mes catéchistes qu'il alloit me déferer aux chefs du quartier et aux officiers du tribunal. Je me retirai à Kouang-hoa, bien plus touché de la malheureuse disposition de son esprit, que du mal qu'il vouloit me faire. Je m'adressai à Dieu, dont je ressentais chaque jour la protection, et je le priai avec larmes de changer le cœur de cet infortuné vieillard. Quelques mois après je repassai par le même endroit, et je m'informai de sa conduite: *Il n'est pas reconnoissable*, me répondit-on; *depuis quelque temps il fait des prières extraordinaires, il pleure, il jeûne, et mène une vie très-austère; il s'est parfaitement réconcilié avec son fils; enfin c'est un autre homme, et vous le trouverez tout à fait changé.*

En effet, à peine eut-il appris mon arrivée, qu'il vint en hâte à ma barque; et se jetant à mes pieds, fondant en pleurs, il me demanda pardon, et me répéta plusieurs fois qu'il ne méritoit pas de vivre. Il me pria ensuite de le confesser; ce qu'il n'avoit pas voulu faire auparavant, ne daignant pas même écouter mes exhortations, ni celles des fidèles. Il se confessa jusqu'à trois fois, mais il se croyoit indigne d'approcher de la sainte table: je le rassurai, et il communia avec des sentimens de pénitence et de

ferveur
soient le
changem

Perme
munique
vière ve
lieues au
lieues au
se trouve
fasse auc
lieues au
sans rece
ques peti
l'année,
est tellen
voisin qu
passée p
perche. J
rivière si
chercher
fit une g
chrétiens
presque t
rapidité;
deur, elle
les eaux
barque de
pai, fut je
endroits t
continuell
jusqu'à ce
continuer
mouvant
sur le côté
puis un t
barque en
voulant sa

ferveur qui édifièrent les frères. Ceux qui connoissoient le naturel de ce vieillard, regardèrent son changement comme un vrai miracle de la grâce.

Permettez-moi, mon révérend père, de vous communiquer une observation que j'ai faite sur cette rivière vers Che-pai, grosse bourgade qui est à six lieues au-dessous de la ville de Ngan-lo. Quelques lieues au-dessus et au-dessous de ce bourg, la rivière se trouve considérablement diminuée, sans qu'il se fasse aucun partage de ses eaux; et à huit ou neuf lieues au-dessous, elle reprend sa première grandeur sans recevoir de nouvelles eaux que celles de quelques petits ruisseaux qui, la plus grande partie de l'année, sont presque à sec. Vis-à-vis Che-pai, elle est tellement diminuée, qu'à la réserve d'un canal voisin qui n'est pas fort large, je l'ai passée et repassée plusieurs fois avec le secours d'une simple perche. J'ai toujours été surpris de trouver là cette rivière si basse et si étroite; mais je n'ai pensé à en chercher la raison qu'à l'occasion d'un naufrage que fit une grosse barque qui appartenoit à une famille chrétienne. Dans l'endroit où la rivière diminue presque tout à coup, elle coule avec une extrême rapidité; et dans le lieu où elle reprend sa grandeur, elle est également rapide. A la 6.^e lune, que les eaux étoient grandes et le vent assez fort, la barque dont je parle, arrivant au-dessus de Che-pai, fut jetée sur un banc de sable (car entre ces deux endroits tout est plein de sable mouvant qui change continuellement de place). Le batelier jeta l'ancre, jusqu'à ce que le vent diminuât et lui permit de continuer sa route; mais un bouillonnement de sable mouvant qui vint de dessous l'eau, jeta sa barque sur le côté, un second bouillonnement lui succéda, puis un troisième et un quatrième, qui mirent la barque en pièces. Sa femme, et un de ses enfans voulant sauver quelques meubles, furent entraînés

à plus d'un *ly* (dix lys font une lieue) par la rapidité de l'eau. Le mari abandonna tout pour aller à leur secours avec son canot, et il leur sauva la vie ; mais il perdit toutes ses marchandises , et il fut réduit à la mendicité. Les Chrétiens , qui connoissoient sa vertu , l'assistèrent dans ce besoin extrême.

Quand j'arrivai à cet endroit où se fit le naufrage , le temps étoit doux et serein : j'y aperçus de tous côtés des tournoiemens d'eau , dont le centre entraînoit au fond les ordures de la rivière , avec des bouillonnemens de sable. Au-dessous de ces bouillonnemens , l'eau étoit rapide , mais sans aucune chute d'eau. Dans l'autre endroit qui est plus bas , et où la rivière reprend sa grandeur naturelle , on n'y aperçoit point de tournoiemens , mais des bouillonnemens de sable , et la rapidité de la rivière est accompagnée de chûtes d'eau : on y voit des espèces de petites îles à quelque distance les unes des autres. Ce n'est point de la terre qui paroît sur la surface de l'eau : ce sont des branches d'arbres , des racines , des roseaux , des herbes liées ensemble. Un Chrétien de ce lieu-là , qui étoit sur ma barque , me les fit remarquer , et me dit que ces branchages sortoient de dessous l'eau , sans qu'on pût savoir d'où ils venoient , et que ces masses qui avoient sept à huit toises de face du côté que nous les dépassâmes , étoient immobiles , et tenoient au fond de l'eau sans flotter ; qu'il étoit dangereux d'en approcher de trop près , parce que l'eau bouillonna tout autour ; que cependant quand les eaux étoient fort basses , les pêcheurs se hasardoient à aller prendre ce qui surnageoit , pour s'en servir en guise de bois de chauffage.

Voilà , mon révérend père , ce qui paroît aux yeux. Votre conjecture sera apparemment la même que la mienne. Je juge qu'à l'endroit de la rivière

qui est au
sable qu'e
terre jusq
au-dessou
ordures qu
endroit, c
chages qu
se perden
et vont so
guère ent
perde sou
quelques

Aux en
tienté nou
siter, par
leurs pare
ou chef d
pour conv
dèles vien
aussitôt ac
et à peine
mit à crier
(Le père
dence avoi
de la mien
pour cache
noient de t
pour leur
il y avoit
étoient ver
d'éclat ; qu
peu de mo
savais d'aill
assez bien i
approcher
feuilles de
la religion
jusqu'à mo

qui est au-dessus, l'eau entre dans des gouffres de sable qu'elle fait bouillonner, et qu'elle coule sous terre jusqu'à l'endroit qui est à huit ou neuf lieues au-dessous, d'où elle sort en poussant avec force les ordures qu'elle a précipitées avec elle dans le premier endroit, et forme ainsi ces ilots d'herbes et de branches qu'on y aperçoit. On connoît des rivières qui se perdent entièrement ou en partie dans la terre, et vont sortir ailleurs. Mais je ne crois pas qu'on ait guère entendu parler de rivière, dont une partie se perde sous son propre lit, pour aller s'y rendre à quelques lieues de là.

Aux environs de Che-pai, il s'est formé une chrétienté nouvelle assez nombreuse que je n'ai pu visiter, parce que toutes ces familles sont au milieu de leurs parens infidèles. J'envoyai avertir le *Hoei-chang* ou chef de cette chrétienté de venir me trouver, pour convenir avec lui du jour où ces nouveaux fidèles viendroient s'assembler dans ma barque. Il vint aussitôt accompagné de plusieurs pères de famille; et à peine fut-il arrivé au bord de la rivière, qu'il se mit à crier de toutes ses forces: *Laoye, Lai-Leao*. (Le père est donc venu)? Heureusement, la Providence avoit conduit une barque de Chrétiens auprès de la mienne: je les fis tous passer sur cette barque pour cacher la mienne aux infidèles qui m'entournoient de toutes parts. J'envoyai ensuite un catéchiste pour leur dire que dans les conjonctures présentes, il y avoit des mesures de prudence à garder, qu'ils étoient venus en trop grand nombre et avec trop d'éclat; qu'ils retournassent chez eux, et que dans peu de mois je reviendrois les voir: et comme je savois d'ailleurs que plusieurs d'entr'eux n'étoient pas assez bien instruits pour recevoir le baptême, ou pour approcher des sacremens, je leur fis distribuer des feuilles de catéchisme, et des livres qui traitent de la religion, afin qu'ils puissent s'en mieux instruire jusqu'à mon retour.

Un seul exemple vous fera connoître ce que les fidèles ont à souffrir de leurs parens idolâtres. Un Chrétien, nommé *Etienne Ouang*, dont j'ai baptisé la famille entière, qui est très-nombreuse, et qu'il avoit parfaitement bien instruite, avoit eu le chagrin de voir mourir un de ses frères. Quelques-uns de ses parens, fort attachés aux idoles, prétendirent faire leurs cérémonies superstitieuses: *Ouang* s'y opposa avec zèle, et leur dit que son frère étant Chrétien, les cérémonies étoient déjà faites de la manière que la religion chrétienne les prescrit. Il y en a qui assurent qu'il lui échappa quelques invectives contre les idoles. Quoi qu'il en soit, ces infidèles se jetèrent sur leur parent, et l'accablèrent de coups; quelques-uns même des plus emportés, le traînèrent à une flaque d'eau qui est à deux pas de la maison, et lui plongèrent la tête dans l'eau, comme ayant dessein de le noyer. Mais d'autres plus modérés accoururent, et le tirèrent des mains de ces furieux. Pendant ce temps-là, ce fervent Chrétien prioit Dieu de venir à son secours, et demandoit pardon pour ceux qui le maltraitoient si cruellement; c'est ce que m'a rapporté son père, âgé de plus de soixante-dix ans, qui vint me trouver sur ma barque, et qui envioit à son fils le bonheur qu'il avoit eu d'être jugé digne de souffrir des outrages pour la cause de Jésus-Christ. Il m'amenoit une de ses filles, mariée à un infidèle, que je trouvai très-disposée à recevoir le baptême.

Les tristes conjonctures où se trouve la religion persécutée, et la haine des infidèles pour ceux qui l'embrassent, gênent et fatiguent extraordinairement un Missionnaire. Les instructions peuvent bien se faire à diverses reprises pendant le jour; mais il ne peut entendre les confessions que pendant la nuit, et la messe doit être toujours achevée avant la pointe du jour. Dans les terres, les familles sont souvent éloignées de l'endroit où le Missionnaire est logé;

autre q
que for
avertir
lorsque
près de
pendant
à craind
maisons
autres q
On est
la piété
la rigueur
minus ne
la présen

Dans
keou, je
petit-fils
ferveur
pas de
constam
venoient
la confes
il, que j
salut de

Mais
me bless
et nomb
mourir,
soupiroit
les fonct
verti tou
autres à
et tout c
quer à au
honneur
y tenir s
grâce du

outre que ces bonnes gens ne quittent leur travail que fort tard, celui chez qui il loge, a soin de les avertir de ne venir qu'assez avant dans la nuit, et lorsque tous les voisins sont couchés. Il en est à peu près de même sur les rivières. Il n'y a de sûreté que pendant la nuit, parce que durant le jour, tout est à craindre des barques voisines de ceux qui ont leurs maisons sur le bord de la rivière, et du concours des autres qui vont et qui viennent pour leur commerce. On est soutenu dans ces fatigues par la ferveur et la piété des fidèles, que ni la distance des lieux, ni la rigueur des saisons, ni les incommodités des chemins ne peuvent arrêter, quand ils sont avertis de la présence du Missionnaire.

Dans un village, qui est à quelques lieues de Hankeou, je logeai chez un ancien Chrétien, dont le petit-fils, qui n'a que douze ans, me charma par sa ferveur et son zèle. Ce jeune enfant ne désemparoit pas de la porte de ma chambre, et il y demeura constamment matin et soir, lisant à tous ceux qui venoient les instructions faites pour les préparer à la confession et à la communion. *Il faut bien*, disoit-il, *que je contribue, autant qu'il m'est possible, au salut de leurs âmes.*

Mais ce que j'appris en arrivant à Lieou-kia-ke, me blessa vivement le cœur. Le chef d'une riche et nombreuse famille toute chrétienne, venoit de mourir, sans recevoir le baptême, après lequel il soupiroit depuis plusieurs années. Ce lettré faisoit les fonctions du plus zélé catéchiste; il avoit converti toute sa famille, et en avoit gagné plusieurs autres à la foi: il observoit exactement les jeûnes, et tout ce que prescrit la religion, sans jamais manquer à aucun des exercices de piété; il se faisoit un honneur de prêter sa maison au Missionnaire pour y tenir ses assemblées; il ne lui manquoit que la grâce du baptême, qu'on n'avoit pu encore lui

administrer , parce qu'avant que de connoître la loi chrétienne , il avoit épousé une seconde femme du vivant de la première.

La mort de la première femme ayant levé cet obstacle , il envoya aussitôt avertir le catéchiste de cette contrée de venir le baptiser. Le catéchiste étoit engagé dans un voyage , et ne croyant point que la chose pressât , il remit le baptême jusqu'à son retour , qui ne devoit pas être éloigné. Cependant le lettré tombe malade , et est enlevé en peu de jours , sans qu'il se trouvât personne qui sût administrer le baptême. Il mourut , à ce qu'on m'a assuré , dans de grands sentimens de religion , et témoignant le plus ardent désir de le recevoir.

A peine sut-on là mon arrivée que le fils du défunt vint me trouver , accablé de douleur de la perte qu'il avoit faite , et encore plus de ce que son père avoit été privé de la grâce du baptême. Il me pria de baptiser au plutôt sa mère. Un moment après cette dame m'envoya un de ses premiers domestiques , dont toute la famille est chrétienne , pour m'inviter à prendre mon logement dans sa maison. Je ne crus point devoir accepter ses offres , parce que cette maison est dans la grande rue du bourg , et peu éloignée du corps-de-garde. J'allai donc me loger à l'extrémité de la bourgade , dans une maison écartée et bien fermée. Dès le soir même , cette bonne veuve vint me trouver ; elle étoit inconsolable de ce que son mari n'avoit pu recevoir le baptême ; elle me le demanda avec instance pour elle-même ; et comme elle étoit bien instruite , que depuis bien des années elle vivoit aussi régulièrement que les plus ferventes Chrétiennes , je n'eus point de peine à lui accorder cette grâce. Elle s'étoit fait informer du jour que je devois arriver , et elle avoit fait venir chez elle la fille de la première femme , qui s'étoit mariée l'année précédente à un lettré infidèle , auquel elle avoit été

promise de
père , la d
sortir leurs
et le peu d
femme on
quelle est
autorité el
La jeune f
coup de pi
rien des in
ne pas par
perstitieuse
convention
l'inquiétoit

Vers Sie
dans la mai
tifa fort , e
que j'y arr
toute la nuit
qu'il avoit
même qu'il
dire la me
où il avoit
lit. Tout ce
fessions , fu
une espèce
la pluie cou
serrées l'un
gênante qu
peu de som
lendemain ,
dent , et par
plusieurs en
que me don
version d'un
années étoit
dans l'Empi

promise dès l'enfance. Vous savez, mon révérend père, la délicatesse des lettrés, pour ne pas laisser sortir leurs femmes, surtout quand elles sont jeunes, et le peu d'affection que les enfans d'une première femme ont d'ordinaire pour la seconde: jugez de là quelle est la faveur de cette bonne veuve, et quelle autorité elle s'est acquise dans la famille de son mari. La jeune femme se confessa et communia avec beaucoup de piété; elle m'assura qu'elle ne s'écartoit en rien des instructions que je lui avois données, pour ne pas participer aux idolâtries et aux pratiques superstitieuses de son mari; que du reste, selon les conventions qui furent faites par son père, on ne l'inquiétoit nullement dans l'exercice de sa religion.

Vers Sien-tao-tching, il m'arriva une aventure dans la maison du Chrétien où je logeois, qui le mortifia fort, et dont je ne fis que rire. Le premier jour que j'y arrivai, il survint une grosse pluie qui dura toute la nuit; il pleuvoit de tous côtés dans la chambre qu'il avoit préparée, et il fut obligé d'avouer lui-même qu'il n'étoit pas possible de dresser l'autel pour dire la messe; il pleuvoit également dans l'endroit où il avoit placé des planches pour y étendre mon lit. Tout ce que je pus faire, après avoir oui les confessions, fut de m'asseoir dans un coin, de mettre une espèce d'auvent sur ma tête, au moyen duquel la pluie couloit en bas, et de tenir les jambes bien serrées l'une contre l'autre; dans cette posture, toute gênante qu'elle étoit, je ne laissai pas de prendre un peu de sommeil. Le temps s'étant mis au beau le lendemain, je fus bien dédommagé de ce petit accident, et par l'affluence des Chrétiens qui vinrent de plusieurs endroits assez éloignés, et par la consolation que me donna ensuite, à une lieue plus loin, la conversion d'un chef de famille, qui depuis plusieurs années étoit de la secte de *Pelien*, secte fort décriée dans l'Empire, et défendue par les lois. Ceux qui la

suivent attendent un grand conquérant, qui subjuguera tout l'univers.

Ce sectaire fut d'abord détrompé de la métempsy-cose en lisant avec attention le livre du père Ricci, sur la véritable idée du premier Etre, que lui avoit prêté son gendre, qui étoit Chrétien; mais la lecture qu'il fit ensuite d'un livre du père Verbiest, qui explique les dix commandemens de Dieu et l'incarnation du Verbe, acheva tout à fait sa conversion. Il y avoit déjà long-temps qu'il avoit renoncé à toutes les pratiques de sa secte, et ce ne fut qu'après bien des épreuves, que je l'admis au baptême. Je trouvai toute sa famille, composée de vingt personnes, très-bien instruite des vérités de la religion; il n'y avoit pas jusqu'aux enfans de cinq à six ans, qui ne me récitassent par cœur les prières et le catéchisme. Cette conversion fera grand bruit, et sera d'un grand exemple dans tout ce canton, où il s'est acquis beaucoup de réputation.

En parcourant la rivière du côté de Tong-tsingouan, pour visiter les différentes chrétientés de cette contrée, une femme âgée de soixante-dix-sept ans, arriva sur sa barque, et la fit placer à côté de la mienne, pour se confesser. J'y allai pendant la nuit; elle avoit pour lors une oppression de poitrine assez légère; mais le lendemain vers midi le mal augmenta tout à coup, et devint dangereux. Elle m'envoya chercher pour lui donner l'extrême-onction; comme c'étoit en plein jour, et qu'il falloit aller de ma barque sur la sienne, on me fit un chemin en espèce de voûte avec des nattes, afin que je pusse m'y glisser sans être aperçu. Je la trouvai en effet fort oppressée; elle se confessa encore, et reçut l'extrême-onction; sur le soir elle rendit paisiblement son âme à son Créateur. Providence singulière du Dieu des miséricordes, à l'égard d'une ancienne Chrétienne, qui s'étoit toujours distinguée par la ferveur de sa piété!

Comm
visiter d'
étoit ven
d'arrêter
veau vic
On me
barque s
des mand
chandises
leurs, ce
risque d'é
l'on me c
tenir à qu
roi fût pa

Je suiv
un port,
d'où je m
demeure à
homme d
très-affect
assez écar
à mes frais
petites à l
ses voisins
sonnes av
les mois c
d'alarmes
un asile à
Kouang-h
j'ai déjà p
de briques
autre gran
les confes
centre où
rassembler
ne peuvent
tage pour

Comme je pensois à remonter la rivière pour aller visiter d'autres chrétientés, on vint m'avertir qu'il étoit venu, la nuit précédente, un ordre aux mandarins d'arrêter les barques pour les gens de la suite du nouveau vice-roi, qui venoit de la province de Chen-si. On me représenta qu'en remontant la rivière, ma barque seroit infailliblement visitée par les officiers des mandarins, et que n'y trouvant point de marchandises, ils auroient droit de la retenir; que d'ailleurs, ce qui étoit le plus à craindre, je courrois risque d'être reconnu pour Européen; c'est pourquoi l'on me conseilloit de descendre la rivière, et de me tenir à quelque port éloigné, jusqu'à ce que le vice-roi fût passé.

Je suivis ce conseil, et je descendis la rivière jusqu'à un port, qui est à sept ou huit lieues de Siang-yang, d'où je me rendis chez un Chrétien nommé *Ting*, qui demeure à trois lieues de là dans les terres. C'est un homme d'esprit, fort accrédité dans ce canton, et très-affectionné à la religion. Comme sa maison est assez écartée, je lui proposai de me faire construire à mes frais, dans un coin de sa cour, deux chambres, petites à la vérité, pour ne pas frapper les yeux de ses voisins; mais suffisantes pour y loger deux personnes avec moi, afin que je pusse m'y retirer dans les mois des grandes chaleurs, ou dans des temps d'alarmes; il y consentit très-volontiers. J'ai encore un asile à peu près semblable dans le district de Kouang-hoa, chez un Chrétien nommé *Chei*, dont j'ai déjà parlé; il m'a fait bâtir une petite chambre de briques non cuites, et couverte de chaume, et une autre grande à côté pour y dire la messe et entendre les confessions. Ces deux maisons sont comme le centre où tous les fidèles des environs viennent se rassembler, et d'où je pars pour aller chez ceux qui ne peuvent pas s'y rendre; ce qui est un grand avantage pour le Missionnaire et pour les Chrétiens.

C'est de cet endroit que j'allai à Tamo-cham, qui est de la dépendance de la ville de Kou-tchin. Ce lieu situé dans des montagnes, est d'un difficile abord; il me fallut passer la rivière qui est dans cet endroit-là dangereuse, parce qu'elle est pleine de courans, de roches et de gros galets; et après ce passage, je trouvai pendant deux lieues dans ces montagnes, des sentiers très-étroits et extrêmement raboteux. Enfin, j'arrivai chez un néophyte nommé *Yang*. C'est dans sa maison que les Chrétiens s'assemblent plusieurs fois chaque mois, pour y réciter les prières accoutumées, et entendre les lectures de piété. L'endroit où sa maison est située, est entouré de petites collines bien boisées, et arrosé d'un ruisseau, où l'eau ne manque jamais. Du reste, on n'y vit que de millet, de poisson salé, et des herbes que fourrissent les jardins. Ces montagnes ne sont pas assez peuplées pour qu'on ait pu y établir des marchés publics; et si l'on veut du riz, de la viande, ou du poisson frais, il faut aller les chercher à trois lieues de là, et traverser la rivière. Ils ont de la volaille, et l'on y recueille de petits grains, et du coton en abondance. Je trouvai là une chrétienté bien instruite, et j'y passai quelques jours pour la consolation d'un grand nombre de fidèles qui participèrent aux sacremens.

Aussitôt que j'eus satisfait à tous les devoirs de mon ministère, quelques Chrétiens me conduisirent à Lao-ho-Keou, grande bourgade qui est de l'autre côté de la rivière, où ils vont faire leur commerce. Lorsque nous arrivâmes à cette rivière, nous trouvâmes les eaux fort baissées, en sorte que le petit bras, dont les eaux étoient si grandes quand je le traversai, étoit presque à sec, et on le passoit à gué. Les Chrétiens qui m'accompagnoient, et qui ne connoissoient pas bien ce gué, avancèrent les premiers pour le sonder. Ils n'étoient pas encore fort loin, lorsque tout à coup une de leurs bêtes enfonça

jusqu'au v
rurent au
de l'anim
ne fut pas
genoux d
avoient é
retira peu
sur le bor
seigner le
aux enviro
sant avec
J'étois pe
pieds de
mouvant
tirer; ma
sable ferr
trouva la t
parti à pre
où heure
gagnai le
vint nous
solés de c
devoient
dont la pr
et tandis
secouer le
leur racor
à les dist
où ils éto
gagner le
rivière au
dre plus d
sèrent en
qu'il y en a
Européen.

A peine
tendoit au

jusqu'au ventre dans les sables mouvans. Ils y accoururent au plus vite, et ils enlevèrent toute la charge de l'animal, qu'ils rapportèrent au bord, mais ce ne fut pas sans danger, car ils enfonçoient jusqu'aux genoux dans ces sables, et ils y seroient restés s'ils avoient été moins vigoureux; l'animal déchargé se retira peu à peu sans tomber. Nous étions toujours sur le bord, à attendre quelqu'un qui pût nous enseigner le gué, car il n'y avoit point de maisons aux environs, lorsque heureusement des paysans passant avec leurs bœufs nous montrèrent le passage. J'étois peu éloigné de l'autre bord, lorsque les deux pieds de devant de mon cheval trouvèrent du sable mouvant et y enfoncèrent. Il fit un effort pour se tirer; mais ayant les pieds de derrière élevés sur du sable ferme, il enfonça encore davantage, et se trouva la tête à demi dans l'eau. Je n'eus point d'autre parti à prendre que de me jeter dans l'eau moi-même, où heureusement je trouvai du sable ferme, et je gagnai le bord. Le cheval se dégagea peu à peu, et vint nous joindre. Ces bons néophytes étoient désolés de ce petit incident; je leur dis en riant qu'ils devoient bien plutôt remercier les saints Anges, dont la protection nous avoit délivrés de ce danger; et tandis qu'assis sur l'herbe, nous travaillions à secouer le sable et à nous sécher au soleil, je leur racontai diverses histoires de piété, propres à les distraire de la tristesse et de l'abattement où ils étoient. Ensuite nous traversâmes l'île pour gagner le bac, mais il étoit de l'autre côté de la rivière au bas de Lao-ho-Keou, et il nous fit attendre plus de deux heures. Parmi tous ceux qui passèrent en grand nombre avec moi, je ne crois pas qu'il y en ait eu un seul qui se soit aperçu que j'étois Européen.

A peine étois-je entré dans ma barque, qui m'at-
tendoit au port de Lao-ho-Keou, qu'un Chrétien

nommé *Tching*, m'invita à venir dans sa maison, où plusieurs fidèles devoient se rendre. J'y allois tous les soirs, et je revenois de grand matin sur ma barque, avant que le peuple fût en mouvement dans les rues et au port; car ce lieu-là est fort peuplé, et il s'y fait un grand commerce. *Tching*, chez qui je passois toutes les nuits, a une grande maison bien bâtie. Sa probité connue l'a mis dans une haute réputation, et il est fort considéré des officiers du gouverneur, de manière que quand il y a quelque parole à porter en faveur des Chrétiens, c'est à lui qu'on a recours, et il s'intéresse pour eux avec beaucoup de zèle. Je parcourois de la sorte assez tranquillement toutes les chrétientés de cette province, et je me disposois à entrer dans celle de Ho-nan, lorsqu'on vint me dire que les gouverneurs de cinq villes dépendantes de Siang-yang, faisoient faire des recherches dans toutes les maisons des Chrétiens, où ils soupçonnoient qu'il y avoit quelque Européen caché. Ils visitèrent entr'autres la maison d'un nommé *Ting*, où j'avois logé quatre jours auparavant, et si j'y fusse resté tout le temps qu'il vouloit me retenir, j'aurois été infailliblement découvert. Ceux de qui je tenois cet avis, en avoient été secrètement informés par des infidèles leurs amis, qui avoient accès dans les tribunaux.

Pour ne point prendre l'alarme mal à propos, je chargeai un Chrétien intelligent, nommé *Pao*, d'examiner toutes choses, et de me dire son sentiment. Sa réponse fut que ces bruits étoient fondés, et que dans deux jours un mandarin de Siang-yang devoit faire la visite du port. Après avoir prié Dieu de m'éclairer sur le parti que j'avois à prendre, je crus que pour ne point effrayer les Chrétiens par ma retraite précipitée, ni les exposer eux et moi par une hardiesse déplacée, je devois me retirer à un port qui est à six lieues au-dessous, et de la dé-

pendance
bruits fus
lui-même
sûr; qu'il
verneur,
quelque
avis de te

Presqu
côtés qu'
les distric
Kouang-M
ciers des
par ordre
plusieurs
ton, et q
ils se cach
ces officie
gion, ma
gent, et
faire la son
yang n'av
tribunal,
point d'or
croire que
ordonnées
il étoit arr
et l'on se p
darin auro
m'en assur
et j'écrivis
est officier
à mon exp
attendant
dans les te
n'assistant
et les Chré
ports où je

pendance d'un autre mandarin , jusqu'à ce que ces bruits fussent éclaircis. Peu après Pao vint me trouver lui-même , et me dit que je prenois le parti le plus sûr ; qu'il avoit des amis dans le tribunal du gouverneur , qui ne lui dissimuleroient pas s'il y avoit quelque ordre , et qu'il me donneroit promptement avis de tout ce qui viendrait à sa connoissance.

Presque en même temps , il me revint de tous côtés qu'on avoit fait de semblables recherches dans les districts de Nan-tchang , de Kou-tching , de Kouang-Hoa ; qu'on avoit été informé par les officiers des tribunaux , que ces recherches se faisoient par ordre de l'Empereur , qui avoit été informé que plusieurs Missionnaires ne paroisoient plus à Canton , et qu'ils étoient entrés dans les provinces où ils se cachent dans les maisons des Chrétiens ; que ces officiers n'avoient point déclamé contre la religion , mais qu'il avoit fallu leur promettre de l'argent , et que les Chrétiens s'étoient cotisés pour faire la somme promise ; que le gouverneur de Siangyang n'avoit point affiché cet ordre hors de son tribunal , et que pareillement ses officiers n'avoient point d'ordre par écrit selon la coutume. Cela fit croire que les recherches avoient été simplement ordonnées par l'officier général des troupes , à qui il étoit arrivé tout récemment une fâcheuse affaire ; et l'on se persuada que tout finiroit dès que ce mandarin auroit été déposé ou justifié. Cependant pour m'en assurer davantage , j'envoyai un exprès à Pekin , et j'écrivis à deux Chrétiens de confiance , dont l'un est officier dans un tribunal de la capitale. Je donnai à mon exprès des rendez-vous sur la rivière , et en attendant son retour , je résolus de ne point entrer dans les terres , et de me tenir caché sur ma barque , n'assistant que les familles qui sont sur la rivière , et les Chrétiens que je trouverois sur les différens ports où je m'arrêteroie pendant quelques jours.

Mais je ne fus pas long - temps sans recevoir des nouvelles qui m'accablèrent. Je vis arriver plusieurs barques de Han-Keou , toutes remplies de Chrétiens qui reconnurent ma barque , et vinrent faire leurs dévotions. Ils me confirmèrent ce qui m'avoit été dit de l'ordre de l'Empereur pour la recherche des Européens cachés. Ils ne me dirent rien de plus ; mais apparemment , selon le génie chinois , ils s'ouvrirent sur bien des circonstances à mes catéchistes. Je m'aperçus que ceux - ci changèrent de visage , qu'ils parurent tout à coup interdits , rêveurs , parlant peu ensemble et à voix basse : ils vinrent ensuite l'un après l'autre me demander le reste de leurs gages , à quoi ils ne pensoient pas auparavant. *Quel parti prenez - vous , mon père , me dit l'un d'eux ? ce n'est pas simplement un ordre de l'officier général des troupes , c'est un ordre de l'Empereur même. Attendons , lui répondis - je , le retour de l'express que j'ai envoyé ; nous serons plus sûrement instruits.* Il arriva le 28 novembre à l'un des rendez-vous que je lui avois marqués. Il m'apporta des lettres de Pekin , et des réponses fort détaillées des deux Chrétiens auxquels j'avois écrit. Le père Parrennin me mandoit qu'un officier tartare avoit présenté à l'Empereur une accusation contre les Chrétiens ; qu'elle contenoit , entr'autres choses , que des Européens étoient entrés secrètement dans les provinces , et s'y étoient cachés chez leurs disciples ; qu'il étoit certain que l'Empereur faisoit faire des recherches par les mandarins des lieux ; que si j'étois découvert , les suites en seroient funestes à la religion , et qu'il me conseilloit de me retirer à Canton ou à Macao , jusqu'à ce que cet orage fût dissipé ; qu'alors je pourrois retourner comme à l'ordinaire dans ma mission.

Les lettres des deux Chrétiens disoient la même chose , à cela près qu'ils ne croyoient pas que l'ordre fût

fût ven
lement
l'Empir
et que
subalter
leurs of
ajoutoie
mandari
exactem
ait un e
neur de
aucun E
effet il n
de l'attes
suite il s
seul resp
les même
conféré l
au gardie
mesures ,
le mandan
Louis Se
depuis lon
gardien d
l'heure , p
de la prov
tien à la c
Vous-tchar
Toutes
Après avo
humilité p
dans de si
chistes , et
gion et des
temps ; qu
tout si les
deur deven
T. XI

fût venu immédiatement de l'Empereur, mais seulement de la part d'un des premiers ministres de l'Empire, qui en avoit été chargé par Sa Majesté, et que c'étoit par cette raison que les mandarins subalternes n'avoient pas donné par écrit cet ordre à leurs officiers, mais seulement de vive voix. Ils ajoutoient que l'église de *Vou-tchang*, dont les mandarins ne se sont pas encore emparés, a été exactement visitée, quoique le Chrétien qui la garde ait un emploi dans le premier tribunal du gouverneur de la ville; que sur ce qu'il nioit qu'il y eût aucun Européen caché dans l'église, comme en effet il n'y en avoit pas pour lors, ils l'avoient obligé de l'attester par écrit; et de signer que si dans la suite il s'y en trouvoit quelqu'un, il en seroit lui seul responsable; qu'environ un mois auparavant, les mêmes chefs de quartier et les voisins avoient conféré long-temps ensemble, et avoient déclaré au gardien de l'église qu'il n'avoit qu'à prendre ses mesures, mais que pour eux, ils alloient informer le mandarin de leurs soupçons; que sur cela le père Louis Segueira, jésuite portugais, qui y logeoit depuis long-temps, fut instamment supplié par le gardien de se retirer au plutôt, ce qu'il fit sur l'heure, prenant sa route vers la partie méridionale de la province, où il alla se cacher chez un Chrétien à la campagne, à plus de cinquante lieues de *Vou-tchang*.

Toutes ces nouvelles me vinrent coup sur coup. Après avoir adoré le Dieu des nations avec une humilité profonde, et avoir imploré son secours dans de si tristes conjonctures, j'appelai mes catholiques, et je leur dis qu'il étoit du bien de la religion et des Chrétiens, que je me retirasse pour un temps; que cet orage s'apaiseroit peu à peu, surtout si les recherches qui se faisoient avec tant d'ardeur devenoient inutiles; qu'alors je viendrois les

retrouver et travailler plus sûrement à leur sanctification. Ils me répondirent en pleurant que j'avois raison ; que les Chrétiens auroient de la peine à me recevoir chez eux , et à permettre qu'on y tint les assemblées : qu'ils ne manqueroient pas de prétextes pour s'en excuser , et que pendant tout ce mouvement , non - seulement je ne pourrois faire aucun fruit , mais que j'exposerois les Chrétiens à la plus rude persécution.

Il me falloit nécessairement aller à Han-Keou et à Vou-tchang pour y trouver une barque propre à me conduire à Siang-tang , qui est à plus de cent lieues de Vou-tchang : car ma barque étoit trop foible et trop petite pour naviguer sur ces gros fleuves. Je risquois beaucoup dans ces deux endroits , parce qu'y ayant demeuré dix-sept ans , j'étois connu des officiers des tribunaux , où j'étois allé souvent rendre visite aux mandarins. Mais grâces à la divine Providence , je trouvai à Han-Keou la barque d'un Chrétien , où j'entrai avec deux catéchistes. Je fis venir quelques-uns des principaux fidèles , auxquels je communiquai les raisons de mon départ , en leur faisant espérer mon prochain retour. Je les instruisis de la manière dont ils devoient se comporter avec leurs frères ; je réglai l'impression et la distribution du calendrier pour l'année suivante : car tous les ans nous distribuons aux Chrétiens un calendrier , où , suivant les lunes qui partagent l'année chinoise , sont marqués les dimanches , les fêtes et les jeûnes. Je passai le lendemain à Vou-tchang , où je vis le gardien de l'église , qui me confirma tout ce que les deux Chrétiens de Pekin m'avoient mandé.

Le batelier dont j'avois loué la barque , et qui me connoissoit , me conduisit à cinquante lieues au-delà de Siang-tang , jusqu'à une petite rivière où il faut louer de petites barques. Il versa bien des

larmes de
civilité
connu
paquets
naire au
barques,
moi. Je
pression
queroien
témoins.
soir à un
la nuit se
eut à ess
lier, qui
de respec
vêtu d'un
que j'étoi
paroître.
en condu
où toutes

Ce ne f
incommod
quitte sa b
faire pour
l'hôtellerie
pour mon
qu'il adres
il transcriv
main. Tou
teurs sont
respondant

A peine
que je donn
lequel a sa
tale , où le
font leur co
Ou je suis b

larmes en me disant adieu; mais il lui échappa une civilité indiscreète, qui me mit en danger d'être reconnu pour Européen. Outre qu'en arrangeant mes paquets, il fit paroître un zèle qui n'est pas ordinaire aux bateliers infidèles quand on quitte leur barque, il se mit à genoux en prenant congé de moi. Je le relevai au plus vite, sentant bien l'impression que de semblables démonstrations ne manqueroient pas de faire sur les infidèles qui en furent témoins. En effet, lorsqu'il fallut nous arrêter le soir à un bourg selon la coutume, pour y passer la nuit sous un corps-de-garde, mon domestique eut à essayer diverses questions que lui fit le batelier, qui insistoit principalement sur les marques de respect qu'on m'avoit données, quoique je fusse vêtu d'une toile assez grossière, et qui en concluoit que j'étois quelque chose de plus que je ne voulois paroître. Le domestique se tira habilement d'affaire, en conduisant le batelier à un petit cabaret voisin, où toutes les questions finirent.

Ce ne fut qu'après douze jours d'une navigation incommode que j'arrivai à Tching-tcheou. Là, on quitte sa barque, et l'on a deux jours de marche à faire pour traverser une montagne. Le maître de l'hôtellerie où je logeai, me fournit des porteurs pour mon bagage, après lui en avoir donné la liste, qu'il adressa à son correspondant à Y-tchang; puis il transcrivit cette liste, la signa, et me la mit en main. Tout me fut rendu à mon arrivée. Ces porteurs sont très-fidèles; s'ils ne l'étoient pas, le correspondant répond de tout ce qui leur a été confié.

A peine fus-je entré dans l'hôtellerie d'Y-tchang, que je donnai des soupçons à un marchand de Canton, lequel a sa maison dans un quartier de cette capitale, où logent les Français et les Anglais qui y font leur commerce. Il tira mon domestique à part : *Ou je suis bien trompé, lui dit-il, ou ce vieillard est*

Européen. Bien qu'il soit accoutumé à nos manières, il y a je ne sais quoi dans sa physionomie, surtout dans ses yeux, qui me le persuade. Mon domestique ne répondit que par un éclat de rire, en lui remettant devant les yeux plusieurs Chinois qui avoient ces marques extérieures, auxquelles il me prenoit pour un Européen. Le marchand se retira, mais en homme qui n'étoit pas tout à fait détrompé.

Comme d'Y-tchang on va par eau jusqu'à Canton, je louai une barque pour deux jours, laquelle étoit d'une structure particulière. Les Chinois, à ce qu'ils prétendent, ne peuvent pas en avoir d'autres à cause des roches et des chutes d'eau presque continuelles. Le fond de cale de la barque est toujours plein d'eau. On met par-dessus une espèce de claie en forme de gril, faite de cannes de roseau, sur laquelle on étend des peaux ou autre chose semblable, afin de pouvoir s'asseoir et se coucher. Il n'y a rien qui ferme ces barques, même aux deux bouts, où doivent être les passagers, parce que le milieu se réserve pour les coffres, afin de garder l'équilibre dans les courans. S'il vient du vent, de la pluie, de la neige, c'est aux passagers d'y pourvoir. Ces bateliers descendent comme un trait à travers les roches, qu'ils frisent de si près qu'on peut les toucher de la main; il est étonnant de voir avec quelle adresse ils manient leurs perches et leurs petites rames, pour éviter et pour suivre les détours de ces pierres qui occupent tout le canal. S'ils manquoient leur coup, la barque se briserait en mille pièces, et c'est ce qui n'arrive presque jamais.

Après ces deux journées, je me trouvai à Lo-tchang, où l'on se sert de grandes barques de toutes les façons; j'en louai une pour me conduire à la capitale: je passai heureusement la douane à Chao-tcheou, où l'on ne me fit aucune question, et j'ar-

rivai à
tourner
quang,
besoin
ticulier
sacrific

Du père
de Jé
pagnu

A l'ar
lettre qu
l'année d
recueil de
vous ren
une de n
elle a été
avec un g
continue
même suj
satisfaire
ment des
des exemp

(1) Cette
vembre, lo
pas, fut dépr

Je revrai à Canton le 21 janvier 1730. J'espère de retourner l'année prochaine dans la province de *Hou-quang*, lorsque tout y sera plus tranquille ; j'y aurai besoin plus que jamais d'une protection toute particulière de Dieu : aidez-moi à l'obtenir par vos saints sacrifices, en l'union desquels je suis, etc.

L E T T R E

Du père Contancin, missionnaire de la Compagnie de Jésus, au père Duhalde, de la même Compagnie.

De Canton, ce 19 d'octobre 1730.

MON RÉVÉREND PÈRE,

La paix de N. S.

A l'arrivée de nos vaisseaux français, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire l'année dernière. Vous y aviez joint le dix-neuvième recueil des Lettres édifiantes et curieuses, dont je vous rends mille grâces. J'ai trouvé dans ce recueil une de mes lettres sur le gouvernement chinois : elle a été fort goûtée, me dites-vous, et on l'a lue avec un grand plaisir ; vous souhaitez même que je continue à vous en envoyer de semblables sur le même sujet ; heureusement je suis en état de vous satisfaire (1). Celle-ci vous entretiendra uniquement des ordres, des instructions, des réglemens, des exemples de vertu qui ont été publiés dans tout

(1) Cette lettre étoit prête à partir dans le mois de novembre, lorsque le père Contancin, qui ne s'y attendoit pas, fut député pour venir en France. Il l'apporta lui-même.

l'Empire ; si Dieu me conserve , je répondrai par une deuxième lettre aux autres points sur lesquels vous demandez des éclaircissemens.

Dans celle que j'écrivis en 1727 , et qui est insérée dans le dix-neuvième recueil , je parlois d'un proche parent de l'Empereur , nommé *Long-co-to* , qui avoit été condamné à mort par le souverain tribunal des affaires criminelles. Lorsque je fermai ma lettre pour être envoyée en France , l'Empereur , à qui ce jugement avoit été présenté , n'avoit point encore donné ses ordres ou pour adoucir ou pour confirmer la sentence. Peu de temps après , je lus dans la gazette chinoise ce qui suit :

Le 14.^e de la 10.^e lune de la cinquième année du présent règne , les princes du sang , les autres princes , les grands de l'Empire , les ministres , les présidens , les assesseurs des cours souveraines , et les principaux officiers des autres tribunaux qui composent le grand conseil , furent appelés au palais , et introduits en présence de l'Empereur. Sa Majesté , les larmes aux yeux , leur parla en ces termes :

« Les quarante et un articles sur lesquels *Long-co-to* est condamné , sont autant de crimes griefs. J'avoue qu'il mérite la mort , et que le nombre et la griéveté de ses crimes le rendent indigne de toute grâce. Mais mon cœur est attendri , lorsque je pense à ce triste jour auquel mon père s'éloigna de nous pour monter au ciel. Ce jour-là même , il fit assembler autour de son lit tous mes frères avec le seul *Long-co-to* , et il déclara que j'étois celui à qui il donnoit l'Empire : ainsi entre tous les grands , *Long-co-to* a été le seul qui ait reçu cet ordre de la bouche même de mon père. C'est pourquoi à présent qu'il s'agit de le punir de mort , quoique selon les lois de l'état il la mérite , mon cœur souffre , je l'avoue , et j'ai de la peine à y consentir.

» Le malheureux *Long-co-to* a poussé l'ingratitude

jusqu'à
père , e
abandon
sure ; il
compté
fus-je n
j'étois ,
à me dé
élevé à
prévenir
son avan
d'hui tou
que j'ai é
indulgen
L'abus in
reçues , s
révolté le
peuple ;
s'en pren
attiré ce
l'âme (1)
doute cla
secréte
mérite.
» J'ord
environs
terrain vic
de la long
trois cham
reste de se

(1) L'expr
douter de la
immortelle ,
est dans le ci
est dans le ci
Pater. Tsai-t
dans le ciel)

jusqu'à oublier les bienfaits qu'il avoit reçus de mon père, et les grâces dont je l'avois comblé; il s'est abandonné à ses passions; il n'a gardé nulle mesure; il a violé les lois. Que puis-je dire? j'ai trop compté sur sa fidélité, je me suis trompé. A peine fus-je monté sur le trône, que le grand deuil où j'étois, me porta à l'honorer de ma confiance, et à me décharger sur lui d'affaires importantes: je l'ai élevé à de grandes charges: c'est ma faute; pour prévenir les mauvaises suites de ses vexations et de son avarice, j'aurois dû au moins l'avertir. Aujourd'hui tout ce que je puis faire, c'est de reconnoître que j'ai été dans l'erreur, et que par une trop grande indulgence, je ne devois pas dissimuler ses fautes. L'abus indigne qu'il a fait des faveurs qu'il avoit reçues, sans écouter ce que la raison lui dictoit, a révolté les grands et les petits, les nobles et le peuple; tous l'ont en exécration; mais il ne peut s'en prendre qu'à lui-même: c'est lui seul qui s'est attiré ce malheur. Quoique je ne le punisse pas, l'âme (1) de mon père qui est dans le ciel, voit sans doute clairement sa conduite criminelle, et fera secrètement descendre sur lui le châtement qu'il mérite.

» J'ordonne donc qu'on lui laisse la vie; qu'aux environs de Tchang-tchun-yuen on choisisse un terrain vide; qu'on y bâtisse un corps de logis de la longueur de trente pieds, qui soit divisé en trois chambres, et qu'il y demeure en prison le reste de ses jours. Pour ce qui regarde ses biens, le

(1) L'expression chinoise *Tsai-tien-tchi-ling* ne laisse pas douter de la persuasion où est l'Empereur que l'âme est immortelle, et que la récompense des bons après la mort est dans le ciel. *Ling* signifie l'âme, et *Tsai-tien* signifie qui est dans le ciel. On s'exprime de la sorte dans la prière du Pater. *Tsai-tien-ngo-teng-sou-tche* (Notre Père qui êtes dans le ciel).

tribunal juge qu'ils doivent être confisqués; mais que trouvera-t-on à confisquer? les biens qu'il a mal acquis montent à plusieurs millions, et ses biens particuliers peuvent à peine suffire à les compenser. J'ordonne aux officiers de sa bannière d'examiner tout ce qui lui reste, et de faire en sorte que tout ce qu'il a pris injustement, soit au plutôt rendu. Quant à sa femme et à ses enfans, je leur fais grâce; qu'ils ne soient point conduits au bureau des esclaves du palais. Que son fils Yo-hing-ha soit privé de sa charge, et que Yo-tchu (un autre de ses fils) soit exilé à Helong-Kiang en Tartarie, et soit occupé aux travaux comme les autres exilés. »

L'Empereur déclare que lorsqu'il va passer quelque temps à sa maison de plaisance, c'est pour jouir d'un meilleur air, et non pas pour chercher du repos.

L'Empereur quitte de temps en temps le palais de Pekin, pour aller à sa maison de plaisance, appelée *Yuen-ming-yuen*, qui est à deux lieues de cette capitale; mais lorsqu'il s'y retire, il veut que les affaires s'expédient, et qu'on vienne à l'ordinaire lui présenter les placets et les mémoriaux, comme s'il étoit à Pekin même. Un jour s'étant rendu à la salle où il a coutume de donner audience, et de recevoir les placets, il ne se trouva personne qui lui en présentât. Alors il fit venir en sa présence les princes et les grands qui étoient de jour, et leur parla en ces termes :

« Aujourd'hui je suis allé, selon ma coutume, m'asseoir dans la salle *King-chin-tien*, pour recevoir les placets et donner audience; mais nul officier ni des tribunaux ni des huit bannières, ne s'est présenté pour me parler d'affaire. Je fais réflexion qu'on s'imagine peut-être que je viens ici pour me divertir et pour éviter le travail. Sur cette fausse

idée ,
fares p
ici , par
leur qu
murs ;
mon in
n'en son
jour au
sans au
donner
ment ; i
averti le
qu'à l'or
affaires
sont-ils
quelque
les en fe
se confor
croire qu
cette ma
» De p
des jours
tous les t
personne
il est à p
s'agit d'a
viene qu
ne faut p
naires, il
veraine ai
dans un m
premiers t
viendront
jours qu'il
et examine
y avoit qu
jours que v

idée , ne prétendrait-on point suspendre les affaires publiques ? Si cela est , on se trompe. Je viens ici , parce que l'air de la campagne est un peu meilleur que celui qu'on respire dans l'enceinte des murs ; mais pendant le temps que j'y séjourne , mon intention est que les affaires du gouvernement n'en souffrent point ; je veux m'appliquer chaque jour au bien de l'Empire , comme je fais à Pekin , sans aucune différence ; je ne prétends pas me donner aucun moment de repos ni de divertissement ; il y a eu plusieurs occasions où j'en ai déjà averti les principaux mandarins des tribunaux , afin qu'à l'ordinaire ils me fissent leur rapport sur les affaires de la cour et des provinces. Pourquoi ne sont-ils pas venus ? Si par hasard il me survenoit quelque raison d'interrompre ces occupations , je les en ferois avertir. Que si après cet ordre , ils ne se conforment pas à mes intentions , j'aurai sujet de croire qu'ils n'agrément pas le séjour que je fais dans cette maison de plaisance.

» De plus , pour ce qui regarde les affaires , il y a des jours où l'on en rapporte un grand nombre , où tous les tribunaux viennent , et d'autres où presque personne ne se présente ; c'est un point sur lequel il est à propos d'établir quelque règle. Lorsqu'il s'agit d'affaires pressantes et nécessaires , qu'on vienne quelque jour que ce soit , il n'importe , il ne faut pas différer ; mais pour les affaires ordinaires , il sera plus à propos que chaque cour souveraine ait son jour fixé ; par exemple , on peut dans un même jour joindre une des bannières , un des premiers tribunaux , et un tribunal subalterne. Ils viendront ainsi tour à tour au jour marqué , et les jours qu'ils ne viendront pas , ils resteront à Pekin , et examineront les affaires de leur tribunal. Que s'il y avoit quelque raison de vous appeler les autres jours que vous ne serez pas obligés de venir , je vous

le ferai savoir. Quant aux jours marqués pour chaque tribunal, si ce jour-là il n'y a point d'affaire à me rapporter, il faudra du moins que les principaux officiers se rendent ici; car quoiqu'ils n'aient aucune affaire sur laquelle ils doivent me consulter, il se pourra faire que j'aie moi-même quelque chose de conséquence à leur dire, que j'aurai réservée pour le jour qui leur est assigné. Enfin, je le répète, lorsqu'il s'agira d'affaires nécessaires, ne différez point, je donnerai audience tous les jours.

» Au reste, si le jour que vous devriez venir, le temps étoit extraordinairement froid; si le grand vent de nord souffloit; s'il tomboit de la neige, vous auriez trop à souffrir; il est juste d'avoir égard à votre santé, tenez-vous en repos; pour un ou deux jours de délai, les affaires n'en iront pas moins bien; et si ces jours-là j'avois quelque affaire importante à vous communiquer, je vous ferois appeler. Qu'on intime cet ordre à tous ceux qui doivent en avoir connoissance. »

L'Empereur voyant son peuple menacé de la disette, en est si sensiblement touché, qu'il prie les principaux officiers de lui déclarer ses fautes sans aucun déguisement.

Le 5 de la 6.^e lune de la quatrième année du présent règne, l'Empereur donna cet ordre aux premiers ministres, aux présidens des neuf tribunaux, aux docteurs du premier rang, et à plusieurs autres officiers.

« Depuis mon élévation sur le trône, j'ai sans cesse fait réflexion à la pesante charge que mon père m'a confiée en mourant, et je me suis uniquement appliqué à faire en sorte que dans tout l'Empire il n'y eût pas un homme, pas une femme, qui ne fût content dans son état. Depuis le matin jusqu'au soir, j'épuise les forces de mon esprit, je ne prends

pas un
avec i
aux m
vivre,
rendre
heureu
soit à l
bonheu
donner
l'âme c
présent

» Pa
provinc
dernière
par des
pour dé
Je resto
nois dan
au souve
de la têt
Au mili
observer
donneroi
à supplie
rigoureux
cher quel
loit mêm
sans man
mon pala
mettre qu
Comme t
sées étoie
gablement
avec droit
reté de m
sans repro
pour moi

pas un moment de repos, je pense continuellement avec inquiétude au soulagement de mon peuple, aux moyens de lui fournir abondamment de quoi vivre, d'établir un gouvernement équitable, et de rendre les officiers vigilans, sincères, désintéressés : heureux si je pouvois procurer à tous mes sujets, soit à la cour, soit dans les provinces, un véritable bonheur, et une perpétuelle tranquillité, afin de donner par-là quelque joie et quelque consolation à l'âme du précédent empereur mon père, qui est à présent dans le ciel !

» Par exemple, il y a deux ans que quelques provinces furent affligées de la sécheresse ; l'année dernière, les environs de la cour furent inondés par des pluies excessives : que ne fis-je point alors pour détourner de mon peuple ces tristes châtimens ? Je restois dans l'intérieur de mon palais ; je me tenois dans le respect ; j'offrois mes vœux et mes prières au souverain *Tien* ; pour le fléchir, je battis la terre de la tête si souvent, que j'en avois le front blessé. Au milieu de la nuit je me levois plusieurs fois pour observer les nuages et conjecturer si le jour suivant donneroit ou de la pluie, ou un temps serein ; occupé à supplier le *Tien*, je joignois à ces prières un jeûne rigoureux, qui consistoit non-seulement à retrancher quelque chose de mon ordinaire, mais qui alloit même jusqu'à passer quelquefois un jour entier sans manger ; je faisois tout cela secrètement dans mon palais, pour remplir mon devoir, sans permettre que personne en eût connoissance au dehors. Comme toute mon occupation et toutes mes pensées étoient d'honorer le *Tien*, de travailler infatigablement pour mon peuple, de gouverner l'Empire avec droiture, avec application, avec équité, la pureté de mes intentions me faisoit croire que j'étois sans reproche, et que je n'avois rien fait qui dût être pour moi un sujet de honte et de repentir. C'est

pourquoi, jusqu'à présent, je n'ai point encore prié qu'on m'avertisse des fautes qu'on auroit observées dans ma conduite; mais à ce temps de l'été, et justement lorsqu'on étoit sur le point de ramasser les deux sortes de froment, des pluies excessives sont survenues; elles ne cessent point; et quoique actuellement il y ait quelque apparence de temps serein, cependant on ne voit encore rien de fixe; c'est ce qui me rend attentif et inquiet sur ce qui regarde les besoins, surtout du menu peuple.

» De plus, dans ces vers injurieux que le scélérat Co-yun-tcing avoit secrètement affichés dans les rues, on lisoit *que le soldat, que le peuple avoit en haine le nouveau Maître*. A l'occasion de ces pluies et de cet écrit, j'ai réfléchi sur ma conduite, je suis rentré dans moi-même, je me suis examiné, et je ne suis pas encore sans quelque crainte, sans quelque doute, s'il n'y a point en moi des défauts qui attirent ces malheurs et qui donnent lieu de parler de la sorte. Peut-être que dans l'administration des affaires publiques, j'emploie des officiers dont je ne devois pas me servir; quoique mon intention soit droite, et que de ma part je n'aie rien à me reprocher, il se peut faire que d'autres en jugent autrement et y trouvent à redire; en un mot, parmi une si grande multitude de mandarins, n'y en eût il qu'un ou deux qui fussent d'un sentiment différent, je souhaite le savoir, l'examiner, le peser à une balance juste, et sans que la passion y ait aucune part. C'est à vous, premiers ministres, c'est à vous, présidens et autres chefs du grand conseil, c'est à vous, docteurs du premier rang; c'est à vous, examinateurs et censeurs de l'Empire, que j'adresse spécialement cet ordre: vous êtes tous des officiers distingués, que j'ai choisis exprès pour m'aider à remplir les devoirs d'Empereur; vous devez partager avec moi ou la gloire ou la honte d'un bon ou d'un mauvais gouvernement.

» Si
personn
droiture
dans la
chacun
pense,
par écri
saurai g
là que
de cout
craindre
l'attends
vous gar
mens, v
très-droi
que je v
Je ne
a pas ét
qu'on do
se présen
au mona
propos.

Expédien

Dans la
règne (i
tsong - to
Koei-tche
pour exci
qui pouvo
ainsi qu'il
« Les s
s'applique
principale
l'estime po
digne de

» Si donc vous connoissez des défauts dans ma personne, si j'ai commis des fautes, parlez avec droiture, découvrez-les moi sans déguisement. Si dans la manière de gouverner il y a de la méprise, chacun de vous doit me déclarer nettement ce qu'il pense, et me faire avec sincérité ses remontrances par écrit; il est sûr qu'on me fera plaisir, et j'en saurai gré. N'allez pas vous imaginer que ce ne soit là que de belles paroles, ou une pure cérémonie de coutume; ne croyez pas non plus qu'il y ait à craindre pour vous; expliquez-vous hardiment, je l'attends de votre zèle. Après ces précautions, si vous gardez le silence, si vous déguisez vos sentimens, vous agirez entièrement contre l'intention très-droite et très-sincère que j'ai dans la demande que je viens de vous faire.»

Je ne sais quelle suite aura eu cet ordre; il n'en a pas été parlé dans la gazette. Ces avertissemens qu'on donne à l'Empereur doivent être secrets, et se présentent dans des mémoriaux cachetés; c'est au monarque à les rendre publics, s'il le juge à propos.

Expédiens pour faire défricher les terres incultes, et par là procurer l'abondance.

Dans la 5.^e lune de la cinquième année du présent règne (1727), l'Empereur recut un mémorial du tsong-tou des deux provinces de Yunnan, et de Koei-tcheou, lequel proposoit plusieurs adresses pour exciter le peuple à défricher les terres incultes qui pouvoient être cultivées dans ces provinces: c'est ainsi qu'il parloit.

« Les sages rois qui ont fondé notre monarchie, s'appliquoient à instruire leur peuple. Une de leurs principales instructions tendoit à leur inspirer de l'estime pour l'agriculture; ils ne trouvoient pas indigne de leur grandeur de descendre du trône, et

d'aller eux-mêmes de temps en temps appliquer leurs mains royales à la charrue; leur exemple animoit tout l'Empire, et nulle terre labourable ne demeureroit inculte. Votre Majesté s'applique sans relâche à imiter ces illustres princes; elle paroît même surpasser en ce point tous ceux qui l'ont précédée: je dois donc être persuadé qu'elle agréera ce que je vais lui exposer avec respect, pour le bien du peuple confié à mes soins dans les provinces d'Yun-nan et de Koei-tcheou.

» Le prix du riz chaque année augmente de plus en plus; le peuple se multiplie beaucoup, et ne peut maintenant subsister qu'avec peine. Un moyen de le soulager pour l'avenir, seroit de cultiver les terres qui se trouvent encore en friche. On voit dans ces deux provinces, surtout vers leurs confins, beaucoup d'endroits qui pourroient porter du grain s'ils étoient cultivés; mais ceux qui sont riches et en état de faire cette dépense, ne veulent pas s'éloigner du lieu où ils sont déjà établis; et ceux qui s'en éloigneroient volontiers, n'ont pas les moyens d'aller s'établir ailleurs. Que faire donc? Ayant considéré avec attention ce que je pourrois proposer en faveur de ces provinces, aux besoins desquelles je dois pourvoir selon ma charge, voici quelques vues qui se sont présentées à mon esprit: il s'agit d'engager les riches et les pauvres, les mandarins et le peuple, à concourir unanimement à un projet si avantageux, et pour cela je prie Votre Majesté d'approuver les réglemens que je prends la liberté de lui proposer.

» 1.^o La plupart des terres incultes dont je parle sont comme abandonnées; elles paroissent n'avoir aucun maître et ne produisent aucun tribut; or, ceux qui auroient intention de les cultiver, ont lieu de craindre qu'après les avoir défrichées avec beaucoup de travail et de dépense, il ne vienne quelqu'un

qui pro
s en sai
cès et
préten
d'obvie
j'averti
présent
elles ap
que le
ficat sce
tant d'a
partienn
demeure
donner,
disposer
sont les
» 2.^o
de Votre
chées, q
des fond
riz plus a
naire qu'a
qui seron
on ne l'ex
» 3.^o
tisans et a
son trava
défriché c
la ville l'a
bliquement
de fleurs,
de soie ro
au son des
pendre cet
comme un
faite de l'a
de la part

qui prétende que ces terres lui appartiennent et qui s'en saisisse par force, ou bien qui leur intente procès et exige de l'argent pour renoncer au droit qu'il prétendrait avoir. Afin de dissiper cette crainte et d'obvier à tout inconvénient et à toute chicane, j'avertirai par un écrit public, que puisque jusqu'à présent nul ne s'est porté pour maître de ces terres, elles appartiendront à celui qui les aura défrichées; que le gouverneur de la ville lui donnera un certificat scellé du sceau de son office, lequel fera foi que tant d'arpens de terres, situés en *tel* endroit, appartiennent à *un tel*; que lui et ses descendans en demeureront paisibles possesseurs, et pourront les donner, les engager, les vendre, en un mot, en disposer à leur volonté, comme d'un bien dont ils sont les maîtres, sans aucune contestation.

» 2.^o Je déclarerai, que par l'ordre et le bienfait de Votre Majesté, les terres nouvellement défrichées, qui se trouveront près des rivières ou dans des fonds marécageux, et propres à produire du riz plus abondamment, ne payeront le tribut ordinaire qu'après six années de récolte; que pour celles qui seront situées dans des lieux secs et plus stériles, on ne l'exigera qu'après dix ans.

» 3.^o Si parmi le menu peuple, laboureurs, artisans et autres, il se trouve quelqu'un qui, donnant son travail, ou faisant lui-même la dépense, ait défriché quinze arpens de terre, le gouverneur de la ville l'ayant appelé à son tribunal, le louera publiquement, ornera son bonnet de deux bouquets de fleurs, lui fera donner une écharpe d'une pièce de soie rouge, et ensuite on le reconduira chez lui au son des instrumens de musique. Il pourra suspendre cette pièce de soie rouge dans sa maison, comme un témoignage perpétuel de l'estime qu'il a faite de l'agriculture, et de l'honneur qu'il a reçu de la part du mandarin.

» Si le même homme va jusqu'à défricher trente arpens, il sera traité d'une manière plus honorable. Le gouverneur de la ville du troisième ordre, dont il dépendra, et le gouverneur de la ville du premier ordre, dont la ville du troisième ordre sera subalterne, lui offriront un grand tableau vernissé avec son cadre, où seront gravées quatre lettres d'or, qui feront son éloge, et on le placera au-dessus de la première porte de sa maison.

» S'il en a défriché quarante-cinq arpens, ce tableau sera plus grand, plus riche : il lui sera donné par quatre officiers généraux de la province qui résident à la capitale, par le trésorier général, par le lieutenant général pour le criminel, par l'intendant des barques et du riz de l'Empereur, et par l'intendant général des postes et du sel, dont les noms seront écrits sur le même tableau.

» Que s'il est assez laborieux pour en défricher soixante arpens, alors ce tableau doit être encore plus magnifique que le précédent. Il viendra de la part du tsong-tou et du vice-roi de la province, et le gouverneur de la ville le fera placer avec l'appareil et les cérémonies qui conviennent à la dignité de ces deux grands officiers.

» Enfin s'il alloit jusqu'à quatre-vingts arpens, Votre Majesté le fera mandarin honoraire du huitième ordre : il en pourra porter le bonnet et l'habit, et les mandarins se comporteront avec lui d'une manière conforme à ce titre d'honneur.

» 4.^o A la ville et à la campagne, il se trouve parmi le peuple beaucoup de pauvres et de gens sans occupation, qui prendroient avec plaisir le parti de défricher ces terres ; mais pouvant à peine chaque jour gagner le nécessaire pour vivre, d'où tireront-ils les avances qu'il faut faire ? Le voici : je les aiderai ; les autres mandarins de la province les aideront pareillement, et Votre Majesté récompensera

tous

tous c
buer à
que j'a
ce pay
Un ma
l'agré
note h
aura de
s'il en f
il aura
Par ce
vres qu
qui suff
avoir da
Mais pa
dépense
annuel,

» 5.^o
veillent
tient par
ger d'alle
men, po
cent soix
dinaire p
être élevé
si les Lin
cent trent
seng, c'es
d'être ho
une insign
seront po
elles leur a
dès la pre

» 6.^o H
mérite la m
Votre Maj
que mille
T. X

tous ceux qui auront fourni de l'argent pour contribuer à cette bonne œuvre. Selon les informations que j'ai faites, douze onces d'argent suffiront dans ce pays-ci, pour défricher quinze arpens de terre. Un mandarin qui aura donné ces douze onces, avec l'agrément de Votre Majesté, sera récompensé d'une note honorable; s'il en donne vingt-quatre, il en aura deux; trois, s'il en donne trente-six; quatre, s'il en fournit quarante-huit; s'il va à soixante onces, il aura droit d'être élevé à un emploi plus illustre. Par ce secours, qu'il est aisé de procurer, les pauvres qui seront dans le besoin recevront les avances qui suffisent pour cultiver ces terres, et pourront avoir dans la suite de quoi faire subsister leur famille. Mais parce que de leur part ils n'auront fait aucune dépense, il est juste que ces terres payent le tribut annuel, dès qu'elles fourniront la récolte.

» 5.^o S'il y a des bacheliers dans la province qui veulent acquérir le titre de Kien-seng, lequel s'obtient par argent, on le leur accordera sans les obliger d'aller à la cour, et sans passer par aucun examen, pourvu qu'à leurs dépens ils fassent défricher cent soixante arpens de ces terres; et le temps ordinaire prescrit par la loi étant écoulé, ils pourront être élevés aux charges, comme les Kien-seng. Que si les Ling-seng et les Cong-seng en font défricher cent trente, ils seront aussi traités comme les Kien-seng, c'est-à-dire, qu'ils auront droit en leur temps d'être honorés de la dignité de mandarin; et par une insigne faveur de Votre Majesté, les terres ne seront point censées du domaine impérial; mais elles leur appartiendront, et ils en payeront le tribut dès la première année.

» 6.^o En cas qu'un officier du quatrième ordre mérite la mort pour un crime qui ne soit pas énorme, Votre Majesté lui accordera sa grâce, à condition que mille arpens de ces terres seront défrichés à

ses dépens. Il en sera de même pour un officier du cinquième ou du sixième ordre, s'il en défriche huit cents. Pour ce qui est d'un mandarin du septième, il suffira qu'il en défriche six cents, et ils jouiront du même privilège que les bacheliers, c'est-à-dire, qu'ils seront les maîtres de ces terres.

» Ce sont là les différens moyens de tirer de ces terres incultes de quoi nourrir beaucoup de peuple, et d'empêcher en même temps que le prix du riz ne croisse, parce qu'il se multipliera dans la province. J'espère que Votre Majesté, dont la pénétration est sans bornes, daignera les examiner; et si elle juge qu'ils puissent être de quelque utilité, je la prie d'envoyer ce mémorial au souverain tribunal de la cour des aides, afin que l'ordre nous soit intimé, selon les formes ordinaires. »

Ordre de l'Empereur.

« *Ngueou-eul-tai* pense au bien public : cette attention est louable; j'approuve ce qu'il propose, excepté le sixième article, qui concerne la vie et la mort : car accorder la vie, ou condamner à la mort, est un point capital, dont je réserve à moi seul le jugement. De plus, il est à propos que ce qui se fait en faveur des deux provinces de Yun-nan et de Koei-tcheou, soit commun à toutes les autres provinces où il y aura des terres incultes; que la cour des aides envoie donc sans différer, le mémorial avec mes ordres à tous les tsong-tou et vice-rois, afin qu'ils les publient dans toutes les villes de leur dépendance. »

Explication des notes honorables, et de quelques autres légères récompenses et punitions.

Ces notes honorables, qu'on me permettra d'appeler des points de diligence, dont on vient de par-

ler dan
nois K
logue,
premier
kin, e
et les v
les cou
note, o
accordé
qui, dan
action q
exemple
embarras
été levé
acquittés
dont le r
Ces notes
parce qu'
blics, dan
intiment
premier m
douze not
avertis les
Elles leur s
que faute le
quelque né
l'on a fait u
mois ou de
leur; si leur
ou autres p
quelque inju
de les prive
une ou plus
qu'à leur ins
tiques, si les
quent à leur
rin supérieur

ler dans le mémorial précédent, s'appellent en chinois *Ki-lo*, c'est-à-dire, être marqué sur le catalogue, avoir une bonne note. Ils se donnent aux premiers mandarins par les cours souveraines de Peking, et aux mandarins subalternes, par les *tsong-tou* et les vice-rois, lesquels sont obligés d'en avertir les cours souveraines, afin qu'elles confirment la note, ou si l'on veut le point de diligence qui a été accordé. Ils ont été institués pour récompenser ceux qui, dans l'exercice de leurs charges, ont fait quelque action qui mérite une légère récompense : par exemple, s'ils ont bien jugé une affaire difficile et embarrassée; si le tribut annuel de l'Empereur a été levé exactement et en son temps; s'ils se sont acquittés avec justice et avec soin d'une commission dont le mandarin supérieur les avoit chargés, etc. Ces notes leur sont honorables et utiles : honorables, parce qu'elles se marquent dans tous les écrits publics, dans tous les ordres ou avertissemens qu'ils intimement au peuple par écrit; par exemple : moi, premier mandarin de telle ville, honoré de six, de douze notes, par ordre du vice-roi mon supérieur, avertis les nobles, les lettrés, le peuple, que, etc. Elles leur sont utiles, parce que s'ils ont commis quelque faute légère, par exemple, s'il y a eu de leur part quelque négligence dans l'examen d'une affaire; si l'on a fait un vol dans leur district, et que depuis un mois ou deux ils n'aient point encore arrêté le voleur; si leurs domestiques, si les procureurs, sergens ou autres petits officiers de leur tribunal ont fait quelque injustice, quoiqu'à leur insçu; alors, au lieu de les priver de leur emploi, on efface du catalogue une ou plusieurs des notes honorables. Je dis quoiqu'à leur insçu, parce qu'à la Chine, si les domestiques, si les enfans, si les officiers subalternes manquent à leur devoir, le maître, le père, le mandarin supérieur est presque toujours censé coupable.

Cela vient, dit-on, de ce qu'il les instruit mal; il ne veille pas à leur conduite, il est trop foible, trop indulgent dans son gouvernement, on ne le craint pas. Ainsi la crainte d'être punis pour les fautes de leurs inférieurs, rend les supérieurs vigilans et attentifs sur leur conduite. Les mandarins vont jusqu'à ne pas permettre à leurs enfans, à leurs secrétaires, à leurs propres domestiques, de sortir du tribunal; ils les y retiennent renfermés dans l'intérieur comme dans une honorable prison, parce qu'abusant de la dignité et de l'autorité du maître, ils pourroient au dehors molester le peuple, user de violence, ou tomber dans d'autres excès dont on iroit se plaindre au vice-roi, et alors le mandarin courroit risque d'être abaissé d'un degré, ou même cassé, si la faute étoit considérable.

Mais comme il y a des notes honorables pour récompenser les actions qui ne méritent qu'une légère récompense, y a-t-il aussi des points de paresse ou de négligence, pour punir les fautes légères? Je réponds qu'il ne paroît pas de légère punition à laquelle on puisse donner le nom de point de négligence, mais qu'il en existe cependant une qui y a quelque rapport; c'est de priver le mandarin d'une légère partie des appointemens qu'il reçoit de l'Empereur. Par exemple, si un mandarin fait une faute légère, et qu'il ait des points de diligence, on les efface comme je l'ai dit ci-dessus: s'il n'en a point, on le prive ou d'un, ou de deux, ou de plusieurs mois de ses appointemens, et tout est communiqué à l'Empereur. Un vice-roi ou quelque autre grand mandarin ayant envoyé un mémorial sur quelque affaire, s'est trompé pour une lettre; il a omis quelques mots; il s'est servi d'une expression impropre ou obscure; on ne voit pas assez clairement ce qu'il a voulu dire: l'Empereur remet le mémorial à un tribunal qui doit juger de ces négligences; le tribu-

nal exa-
cision,
priver
de ses
solumen
cette de
fais gra
de ses a
mémori

Six m
endroit
forme si
pas pris
examine
venir les
d'une p
et l'Emp
ville éloig
un prison
sauvé; ce
les affaire
darin qui
mois d'ap
gitif jusq
voit prouv
roit cassé
Un prison
que ce p
cour aver
souvent m
est privé p
dit-on; si
charge, vi
seroient pl
prisonniers
ciers avoie
avoir jugé

nal examine, juge et présente à l'Empereur sa décision, qui pour l'ordinaire consiste, selon la loi, à priver ce vice-roi de trois, quelquefois de six mois de ses appointemens. L'Empereur, ou souscrit absolument au jugement en ces termes : *J'approuve cette détermination* ; ou se sert de ceux-ci : *Je lui fais grâce ; que pour cette fois il ne soit pas privé de ses appointemens, mais qu'on lui renvoie son mémorial pour qu'il devienne plus attentif.*

Six mois après qu'un vol a été commis dans quelque endroit que ce soit de la province, le vice-roi s'informe si enfin le voleur a été arrêté ; et si on ne l'a pas pris, il en fait son rapport. La cour souveraine examine, décide que les magistrats, chargés de prévenir les vols et d'arrêter les voleurs, seront privés d'une portion quelconque de leurs appointemens, et l'Empereur souscrit. A Canton, par exemple, ville éloignée de quatre à cinq cents lieues de la cour, un prisonnier a percé la muraille de la prison et s'est sauvé ; ce fait est porté à l'Empereur, aussi bien que les affaires de la première conséquence, et le mandarin qui a soin des prisonniers est privé de quelques mois d'appointemens, avec ordre de chercher le fugitif jusqu'à ce qu'il ait été repris. Mais si l'on pouvoit prouver qu'il y a eu collusion, le mandarin seroit cassé et condamné à une punition corporelle. Un prisonnier est mort de maladie en prison avant que ce petit officier eût fait venir le médecin, la cour avertie le prive de six mois d'appointemens, et souvent même le premier gouverneur de la ville en est privé pour trois mois : c'est la faute du supérieur, dit-on ; s'il alloit lui-même, selon le devoir de sa charge, visiter souvent les prisons, ses subalternes seroient plus attentifs et plus humains à l'égard des prisonniers malades, etc. Que si cependant ces officiers avoient quelques bonnes notes, la cour, après avoir jugé que, selon la loi, tel mandarin doit être

privé pour six mois de ses appointemens, ajouteroit : mais parce que ci-devant il a obtenu un tel nombre de notes honorables, au lieu de le priver de ses appointemens, on effacera une ou deux, ou trois de ces notes honorables. On voit assez clairement par cette exposition quel est l'usage de ces notes. Je vais à présent expliquer en peu de mots comment un magistrat mérite d'être élevé à une charge plus honorable.

C'est une autre industrie particulière au gouvernement chinois, pour récompenser ou pour punir les grands et les petits mandarins, sans répandre ni sang ni argent. Avoir le droit d'être élevé à un degré plus honorable s'appelle en chinois *kia-kie*, c'est-à-dire, *ajouter un degré*. Et mériter d'être abaissé à un degré inférieur, s'appelle *kiang-kie* (abaisser d'un degré). Il faut raisonner de cette addition d'un, de deux, ou de trois degrés, comme des notes honorables; l'usage en est à peu près le même, la différence n'est que du petit au grand; car ces degrés qu'on ajoute sont beaucoup plus estimés que les notes. Quatre notes ne valent qu'un degré. C'est pourquoi ils ne s'accordent que pour des actions d'un grand mérite : par exemple, dans un temps de famine, un vice-roi, par ses soins, par son adresse et sa vigilance, a fait venir du riz des autres provinces, et a su fournir aux besoins du peuple; un autre mandarin aura acheté du riz à ses dépens pour une somme considérable; un autre aura si bien réparé les levées, que malgré la violence des eaux il n'y aura point eu d'inondation : une des cours souveraines, instruite de ces services, s'assemble, délibère, et leur accorde deux ou trois de ces degrés, lesquels seront mentionnés par honneur dans toutes les ordonnances et les avertissemens que ces magistrats intimeront au public. Si dans la suite ils sont élevés à un mandarinat plus illustre, ces mêmes degrés les suivent : ou s'ils

sont t
qui do
telle fa
charge
passés
Si cep
absolur
qu'il av
Tou
tent à
firme,
à propo
former
aux ser
coupabl
exempl
rendu q
l'Emper
vices pa
d'un ho
casse de
seur, il
avoir la
fonction
l'absence
coupable
passée; c
en grâce
bile offic
perdu sa
voir avec
un ou de
tablira da
roi de la
tabli dan
l'exercice
guerre, :

sont tombés dans quelque faute, la cour souveraine qui doit juger, examine le fait, et déclare que pour telle faute, selon la loi, il devroit être abaissé à une charge inférieure; mais que puisque par ses mérites passés il a obtenu trois degrés, on en effacera deux. Si cependant la faute étoit trop griève, on le casse absolument, sans tenir aucun compte des degrés qu'il avoit acquis.

Toutes ces délibérations, ces jugemens se présentent à l'Empereur, qui de sa propre main les confirme, les réforme, ou fait grâce, selon qu'il le juge à propos. La cour souveraine doit toujours se conformer à la loi, sans avoir égard, ni à l'amitié, ni aux services passés, ni à la qualité, ni au rang du coupable; mais si c'est un grand mandarin, par exemple, un vice-roi qui depuis long-temps ait rendu quelque service, ou qui ait de rares talens, l'Empereur, pour montrer qu'il n'oublie pas les services passés, ou pour ne pas se priver lui-même d'un homme de mérite, se conforme à la loi et le casse de sa charge; mais sans lui donner de successeur, il lui en laisse l'exercice. Il n'est plus censé avoir la charge, et il en fait cependant toutes les fonctions, comme s'il l'exerçoit pour un temps en l'absence d'un autre. C'est par là qu'on fournit au coupable un excellent moyen de réparer sa faute passée; c'est une voie qui lui est laissée pour rentrer en grâce, sans ôter tout d'un coup au public un habile officier; car s'il fait une seconde faute, il est perdu sans ressource; mais s'il s'acquitte de son devoir avec l'approbation générale, l'Empereur, après un ou deux ans, quelquefois après six mois, le rétablira dans sa charge. L'année dernière, un vice-roi de la province de Chen-si, fut promptement rétabli dans son emploi, dont on lui avoit conservé l'exercice, parce que son fils, qui étoit officier de guerre, fit une belle action. L'Empereur ne crut

pas pouvoir mieux récompenser le fils , qu'en accordant grâce au père.

De l'explication du degré ajouté , il est facile de conclure ce que c'est qu'être abaissé d'un degré. Ce n'est pas toujours être transféré à une charge inférieure , mais c'est avoir mérité de l'être ; quelquefois le changement s'exécute sur le champ , et un gouverneur d'une ville du second ordre , est renvoyé à une ville du troisième ordre. On peut , par différentes fautes , avoir mérité d'être abaissé trois ou quatre fois , ou pour une seule , être abaissé de trois ou quatre degrés , sans cependant être tiré de son emploi. Ces sortes d'abaissemens se mettent aussi à la honte du mandarin dans tous les écrits qu'il publie : *Moi , premier gouverneur de telle ville , qui ai mérité d'être abaissé de trois degrés , etc.* Si , par quelque action distinguée , il a mérité une addition de deux ou trois degrés honorables , on retranche même nombre de ses degrés humilians , et ce sont les cours souveraines qui en délibèrent , et qui en jugent sur l'exposé des mandarins supérieurs , mais non pas en dernier ressort : car , comme nous avons dit ci-dessus , toutes les délibérations , et tous les jugemens se présentent à l'Empereur , qui de sa propre main , ou confirme , ou change , ou même rejette la détermination , en ordonnant que le tribunal s'assemble et délibère une seconde fois. C'est pourquoi les premiers présidens , les autres présidens des cours souveraines et les conseillers , sont très-attentifs à ce qu'ils examinent et au jugement qu'ils portent sur chaque affaire ; car ils sont assurés que leur jugement doit être lu par Sa Majesté , qui souvent les reprend , les punit , et les casse même quelquefois , comme des officiers qui ignorent les lois , et qui sont incapables de remplir les devoirs de leurs charges.

Mémo
ton
et a

« C

à Votre
par les
de cet
l'auton
mage
tèges
examin
et pour
seulem
tièrem
nombre
ou dé
pauvres
coup se
d'autres
lages ,
distribu
Majesté
les temp
des gre
aumône
part , j'e
puissent
fourniss
sent , et
seroient
ser dans
fort à ch
j'aurai so
équité ,
au riz pr
nées sui

Mémorial du vice-roi de la province de Chang-tong, qui avertit l'Empereur d'une inondation et du secours qu'il a donné au peuple.

« C'est avec un profond respect que je représente à Votre Majesté, que les campagnes ont été inondées par les pluies continuelles dans une grande partie de cette province. Les eaux ont ruiné les grains de l'automne, et on n'a pu rien recueillir. Le dommage est considérable. J'ai choisi des officiers intègres et habiles, et je les ai envoyés sans délai pour examiner avec exactitude le véritable état des choses, et pour m'en rendre compte. Je sais déjà que non-seulement les grains en plusieurs endroits sont entièrement perdus, mais encore qu'il y a eu un nombre infini de maisons qui ont été endommagées ou détruites par l'inondation. Sans doute les gens pauvres, surtout ceux de la campagne, auront beaucoup souffert. C'est pourquoi j'ai fait encore partir d'autres officiers, qui doivent parcourir tous les villages, consoler le peuple, réparer les maisons, et distribuer du riz. Sans attendre les ordres de Votre Majesté, j'exécute ce que les lois prescrivent pour les temps de stérilité. D'une part, je fais tirer du riz des greniers publics pour nourrir les pauvres par aumône, et les aider à passer l'hiver; d'une autre part, j'en prête aux gens de la campagne, afin qu'ils puissent ensemercer les terres: car si on ne leur fournissoit pas de quoi pouvoir vivre pour le présent, et assurer leur subsistance pour l'avenir, ils seroient contraints d'abandonner le pays, et de passer dans les provinces voisines, où ils deviendroient fort à charge. En secourant la misère du peuple, j'aurai soin que tout se fasse avec économie et avec équité, selon le besoin des différens endroits. Quant au riz prêté, on en tiendra registre, et dans les années suivantes, si la récolte est abondante, ceux

à qui il aura été prêté, rendront la même quantité, laquelle sera remise dans les magasins, pour servir de ressource en de semblables occasions. C'est ainsi que le peuple affligé se trouvera secouru, et que les magasins ne resteront pas long-temps vides. »

L'Empereur approuva la sage conduite de ce mandarin, et envoya son mémorial au tribunal de la cour des aides, avec ordre de délibérer sans délai sur cette affaire. On exempta du tribut annuel toutes les terres qui avoient été inondées, et il y eut plus de huit cent mille francs distribués en aumônes, sans parler d'un million que l'Empereur employa dans la même province, pour réparer les anciens canaux et pour en ouvrir plusieurs autres, afin que les eaux s'écoulant avec plus de facilité, le peuple n'en reçût aucun dommage. Ce prince paroît toujours très-sensible aux misères de son peuple; il n'épargne aucune dépense pour les prévenir, et quelquefois même il n'attend pas qu'on l'en avertisse.

Dans le mois d'août 1727, l'an cinquième de son règne, il y eut pendant quelques jours des pluies extraordinaires dans la province de Pe-tcheli. L'Empereur faisant réflexion que les pauvres auroient souffert, ordonna au treizième prince son frère, qui tient la place du premier ministre, de choisir trois mandarins d'une probité reconnue; il leur fit donner à chacun cent mille francs, les admit en sa présence, et leur dit : « Allez, parcourez les districts » qui vous sont assignés, assistez les pauvres, achetez-leur du riz, et faites réparer les maisons qui » auront été renversées par les pluies. »

Un surintendant de deux provinces, sortant de la cour pour se rendre à Canton, et passant par la province de Kiang-nan, se trouva dans un endroit où les eaux des pluies n'ayant pas d'issue, entroient dans les maisons du peuple; du lieu même où il

étoit,
voyag
« Le
regar
affaire
blic;
peuple
c'étoit
tir. C'
cesuri
la réco
fait do
kin? a
ignore
fait-il
le tson
tcheou
pouro
Pour e
prenne
sera ac
d'une
pense.
grands
Pour
ment,
rables
Avar
l'Empe
nan et
faisoit
nan; et
nées ma
noissoi
rial, pa
ces cana
la fin il

étoit, il en écrivit à Sa Majesté, et continua son voyage.

« Les bons officiers, dit l'Empereur à cette occasion, regardent toutes les affaires de l'Empire, comme les affaires de leur famille; ils ne pensent qu'au bien public; et si dans un autre gouvernement ils voient le peuple souffrir, ils doivent s'y intéresser comme si c'étoit dans leur propre gouvernement, et m'en avertir. C'est ce que vient de faire Cong-yo-sun (nom de ce surintendant). Que le souverain tribunal détermine la récompense qu'il doit avoir pour cet avis. Mais que fait donc le gouverneur de la généralité de Ngang-kin? a quoi pense-t-il? Il n'avertit pas: peut-il ignorer ce qui se passe dans sa dépendance, ou se fait-il un jeu des misères du peuple? J'ordonne que le tsong-tou du Kiang-nan aille au plutôt à Soutcheou, qu'il examine par quel endroit les eaux pourront s'écouler, et qu'il y fasse ouvrir un canal. Pour exécuter plus promptement cet ouvrage, qu'on prenne de l'argent dans le trésor, et lorsque tout sera achevé, ce gouverneur qui ne m'a pas averti d'une affaire si importante, remboursera cette dépense. Je le punis ainsi, pour apprendre à tous les grands officiers à veiller au bien du peuple. »

Pour Cong-yo-sun, qui avoit donné l'avertissement, il fut récompensé d'un de ces degrés honorables dont j'ai parlé ci-devant.

Avant que Cong-yo-sun eût donné cet avis à l'Empereur, le surintendant des provinces de Yun-nan et de Koei-tcheou avoit appris que l'Empereur faisoit réparer les canaux de la province de Kiang-nan; et parce qu'il avoit été pendant quelques années mandarin dans cette province, et qu'il en connoissoit le terrain, il envoya à Sa Majesté un mémorial, par lequel il proposoit des moyens de tirer de ces canaux un grand avantage pour le peuple; et à la fin il ajouta, par forme d'excuse, qu'étant officier

dans une autre province, il auroit peut-être mieux fait de garder le silence; que c'étoit peut-être se mêler de ce qui ne le regardoit pas, et aller au-delà de sa charge (*Yue-tche*). L'Empereur loua ce qu'il proposoit, et ajouta: « *Yue-tche!* aller au-delà de votre charge! non, vous vous trompez; ce que vous faites n'est point ce que signifie *Yue-tche*; Cong-yo-sun ne m'a-t-il pas également averti de ce que le peuple avoit souffert dans la dépendance de Nganking, quoique ce ne fût pas un lieu de son gouvernement? Tout ce qui concerne le bien de l'Empire, tout ce qui peut tourner à l'utilité publique, regarde tous les grands officiers; ils doivent s'y intéresser; et s'ils voient, s'ils entendent, s'ils pensent quelque chose qui soit utile à l'état, ou s'ils voient, s'ils entendent quelque chose qui lui soit nuisible, il est très-à-propos qu'ils m'en avertissent. »

Le même jour, l'Empereur avoit reçu un mémorial d'un vice-roi, qui prioit Sa Majesté de trouver bon qu'il permît aux pauvres gens de se bâtir des maisons sur les bords d'une rivière, pour s'occuper à la pêche et avoir de quoi vivre. Les terres, ajoutoit-il, qui sont près de cette rivière, sont des terres impériales; ainsi c'est une grande faveur et une grâce singulière que Votre Majesté leur accordera. A quoi pensez-vous, lui répondit l'Empereur? vous me proposez d'accorder pour grâce aux pauvres, la permission de se bâtir des maisons près de la rivière: cela suffit-il? S'ils sont pauvres, où prendront-ils de l'argent pour bâtir? d'où en auront-ils pour acheter une barque propre pour la pêche? votre mémorial n'est pas assez médité, il faut faire la grâce entière; prenez de l'argent du trésor; je sais même qu'il en reste des épargnes, qui n'a pas encore été dépensé; peut-il être mieux employé qu'à cet usage? Faites donc bâtir au plutôt des maisons à ces pauvres gens près de la rivière, et achetez-leur des barques.

Cérén

a p
im,

Qu

sur le
riale,
été re
en av
des m
l'heur
aller le
servé.
année
sera-t
grands
pour t
qu'à q
ses an
cette c

Le s
rites e
dirent
ratifs d
plus pr
posa di
de cett
de chaq
régla t
les tam
Dans la
geales e
accomp
pour q
princes
comtes
les prés

Cérémonie qui s'est observée l'année 1725, lorsqu'on a présenté à l'Empereur le livre de la Généalogie impériale, ou l'histoire de la dynastie tartare.

Quelque temps après que l'Empereur eut été élevé sur le trône, il ordonna qu'on revît l'histoire impériale, et qu'on la mît dans un bel ordre. Tout ayant été revu et disposé pendant plus de deux ans, on en avertit Sa Majesté; et par son ordre, le tribunal des mathématiques choisit et détermina le jour et l'heure propre pour lui présenter ce livre, et pour aller le remettre dans un palais où il doit être conservé. Ce fut le 9.^e de la 10.^e lune de la troisième année de son règne, à l'heure de midi. Peut-être sera-t-on curieux de voir jusqu'à quel point ces grands politiques de la Chine, portent le respect pour tout ce qui touche l'Empereur, et surtout jusqu'à quel point l'Empereur honore ce qui regarde ses ancêtres; c'est ce qui m'engage à vous décrire cette cérémonie.

Le 8.^e de la 10.^e lune les officiers du tribunal des rites et quelques autres grands mandarins, se rendirent au palais de l'Empereur pour faire les préparatifs devant la salle qui est la plus intérieure et la plus proche de l'appartement de Sa Majesté. On disposa dix tables impériales, six devant la grande porte de cette salle, qui est la porte du milieu, et deux de chaque côté, vis-à-vis des deux portes latérales. On régla tous les endroits où devoient être la musique, les tambours, les trompettes et autres instrumens. Dans la cour de la grande salle d'audience, on rangea les étendards et les superbes ornemens qui doivent accompagner l'Empereur lorsqu'il sort ou qu'il paroît pour quelque fête d'appareil. Le lendemain, les princes du sang, les autres princes, les ducs, les comtes et autres grands de l'Empire, les ministres, les présidens des cours souveraines, enfin tous les

officiers de distinction entrèrent en habit de cérémonie. Les princes allèrent jusqu'à la grande salle d'audience appelée *Tai-ho-tien*, et les autres ne passèrent pas alors la troisième porte qu'on appelle *Ou-muen*. Là, chacun tenant la place qui convenoit à sa dignité, attendit pendant quelque temps.

Dans un tribunal, hors du palais, on avoit préparé dix tables fort propres, portatives, en forme de brancards. Chaque table avoit quatre colonnes sur lesquelles portoit une espèce de toit, ce qui représentoit une petite salle, et ces colonnes étoient toutes ornées de plusieurs pièces de soie jaune arrangées avec art. Sur ces dix tables, étoient dix boîtes très-précieuses, et dans chaque boîte étoit renfermé un livre de la généalogie ou de l'histoire impériale. On apporta ces dix tables avec pompe. Les princes, les docteurs du premier ordre, les grands-seigneurs qui avoient présidé à l'ouvrage, suivoient à cheval.

Quand ces tables arrivèrent près de la première et grande porte du palais, par laquelle entre et sort Sa Majesté, tout fut ouvert comme pour l'Empereur même. Ces tables entrèrent par la porte du milieu, comme l'Empereur, et tous ceux qui suivoient entrèrent aussi par la même porte, comme s'ils avoient suivi l'Empereur. De cette première porte impériale, qui s'appelle *Ta-tsing-muen*, la marche continua jusqu'à la porte appelée *Tien-ngan-muen*, et de là jusqu'au pont de l'eau dorée. Devant ce pont, ceux qui n'étoient pas princes, descendirent de cheval et marchèrent à pied; les princes restant à cheval, continuèrent jusqu'à la porte *Ou-muen*. Alors tous ces grands-seigneurs et autres officiers qui s'étoient rendus dès le matin au palais près de cette porte, se rangèrent en grand silence et à genoux, laissant le milieu libre pour le passage des tables: ensuite s'étant levés, ils suivirent avec respect et toujours en bel ordre.

On
impé
rieure
les au
de la
ducs,
genou
ces ma
debou
à l'ouv
s'appro
boites
fermoi
qu'elle
nèrent
d'entre
et de la
porte e
grande
dès la v
ci que f
gneurs
boîte, e
de sa bo
Pend
passoien
les ducs
souver
prire
Ils entrè
muen, et
et tous é
étoient c
rang et s
Cette i
et lorsqu
asseurs

On arriva enfin devant la porte de la grande salle impériale ou salle d'audience. C'est une salle extérieure très-vaste et très-belle; l'Empereur y donne les audiences publiques. On posa ces tables vis-à-vis de la porte du milieu de cette salle, et les princes, ducs, comtes, tous les grands officiers se mirent à genoux, et battirent neuf fois la terre de la tête. Après ces marques de respect, tous se levèrent et se tinrent debout. Alors dix des seigneurs qui avoient présidé à l'ouvrage, et qui avoient été nommés par Sa Majesté, s'approchèrent des tables, et prirent à la main les dix boîtes avec un profond respect. Ces boîtes qui renfermoient une chose pour ainsi dire sacrée, parce qu'elle regarde les ancêtres de l'Empereur, leur donnèrent un droit qui n'est accordé à personne; ce fut d'entrer par la porte du milieu de cette grande salle, et de la traverser toute entière en sortant par l'autre porte en face. De là ils passèrent dans une autre grande salle plus intérieure, devant laquelle on avoit dès la veille préparé dix autres tables: c'est sur celles-ci que furent posées les dix boîtes que ces dix seigneurs portoient; ils ôtèrent le couvercle de chaque boîte, et les placèrent sur la table, chacun à côté de sa boîte.

Pendant que ceux qui portoient les dix boîtes passoient par la grande salle d'audience, les princes, les ducs, les ministres, les autres officiers des cours souveraines, à qui il n'étoit pas permis d'y passer, prirent un détour pour se rendre au même endroit. Ils entrèrent par la porte qu'on appelle *Kien-tsing-muen*, et par une autre porte appelée *Pao-hou-muen*, et tous étant arrivés vis-à-vis des tables sur lesquelles étoient ces livres précieux, chacun se plaça selon son rang et se tenant debout.

Cette illustre assemblée attendit quelque temps, et lorsqu'il fut précisément midi, les présidens et assesseurs du tribunal des rites se mirent à genoux,

et s'adressant au premier eunuque de la présence, ils prièrent par lui l'Empereur de sortir de son palais, pour voir les précieux livres de l'histoire impériale. S. M. parut revêtue de ses habits impériaux, et montée sur un grand char qui étoit traîné par une vingtaine de vigoureux eunuques, habillés très-proprement. La forme de ce char est très-ancienne, puisque les empereurs de la Chine s'en servoient il y a plus de trois mille ans. C'est une espèce de chambre bien couverte, dorée, enrichie de divers ornemens, et qui a plusieurs portes. Comme ce livre des histoires des ancêtres étoit à la droite du char, c'est-à-dire à l'occident, (car la salle devant laquelle il étoit placé, est exposée au midi); l'Empereur qui étoit venu du côté de l'orient, sortit de ce char par la porte du milieu, et par respect, il ne descendit point du côté de l'occident, mais du côté de l'orient; ensuite s'avançant, il passa devant ce char pour s'approcher du lieu où étoit l'histoire, et par honneur pour ses ancêtres il resta debout. Alors les princes qui étoient marqués pour présenter un ou deux de ces livres à l'Empereur, se mirent à genoux devant une table, battirent trois fois la terre de la tête, et s'étant relevés, ils en prirent un, et le tenant élevé des deux mains, ils l'offrirent à Sa Majesté. L'Empereur, qui en particulier les avoit déjà vus et examinés, parut en lire quelques endroits et le rendit. On remit le livre dans sa boîte, on la couvrit, et toutes les autres ayant été en même temps couvertes, le premier président du tribunal des rites pria l'Empereur de passer dans la grande salle impériale et de s'asseoir sur son trône, afin que les princes et les grands qui avoient eu soin de cet ouvrage, eussent l'honneur de battre la terre de la tête devant Sa Majesté. L'Empereur alla se placer sur son trône, et ces princes et ces grands mandarins firent la cérémonie dont on a déjà parlé; laquelle étant finie, ils

se

se lev
étant
parter

Les
et qui
dience
intérie
fois pa
portati
d'abor
ils prio
se rend
rendue
sur les
et les m
ayant l
porte ap
Ye-ho-
muen,
ment d
c'est là
beaucou
pelle le

Quelq
dans le
neuvièm
cérémon
ler plus
tous ceu
vrage en
dix piéc
onces et
onces et s
part aux
écrivains
dont les u
moins, s

T. X

se levèrent, se retirèrent à côté, et l'Empereur étant descendu de son trône, retourna dans son appartement

Les dix seigneurs qui avoient pris les dix boîtes, et qui, passant par le milieu de la grande salle d'audience, les avoient apportées devant une salle plus intérieure, les reprirent; et repassant une seconde fois par la même salle, ils les posèrent sur les tables portatives sur lesquelles on les avoit apportées d'abord. Pour les princes et les grands de l'Empire, ils prirent le même détour qu'auparavant, et allèrent se rendre près de ces tables. Toute l'assemblée s'étant rendue là, chaque livre dans sa boîte ayant été placé sur les tables, on battit neuf fois la terre de la tête, et les mêmes officiers qui les avoient apportées les ayant levées, la marche continua. On passa par la porte appelée *Tai-ho-muen*, par celle qui se nomme *Ye-ho-muen*, par une autre appelée *Tong-quamuen*, et on se rendit à un palais qui est uniquement destiné pour conserver l'histoire impériale: c'est là qu'elle fut placée, et qu'on la garde avec beaucoup de respect; c'est pourquoi ce lieu s'appelle *le palais de l'Histoire impériale*.

Quelques jours après, suivant la coutume marquée dans le rituel de la dynastie tartare, et observée la neuvième année du règne de Cang-hi dans la même cérémonie, l'Empereur fit un présent, ou, pour parler plus correctement, donna une récompense à tous ceux qui avoient été occupés à mettre cet ouvrage en bon état: aux uns, cent onces d'argent et dix pièces de soie, et aux autres, quatre-vingts onces et huit pièces de soie; à ceux-ci, soixante onces et six pièces de soie; tous enfin eurent quelque part aux bienfaits de Sa Majesté, jusqu'aux petits écrivains et aux ouvriers, comme colleurs, relieurs, dont les uns reçurent trente onces d'argent, les autres moins, selon leur condition: ceux mêmes qui,

pour cause de maladie, ou pour d'autres occupations, n'avoient pu y donner tout leur temps, ne furent point oubliés.

L'EMPEREUR fait l'éloge de son Précepteur, et l'honore après sa mort.

L'Empereur ayant fait venir en sa présence le tribunal des officiers de l'Empire, et le tribunal des rites, parla en ces termes :

« *COU-PA-TAI*, qui autrefois a exercé la charge de premier président du tribunal des rites; étoit un homme irréprochable, modéré, réglé dans toute sa conduite, et rempli de science et de vertu. Mon père, qui avoit beaucoup d'estime pour lui, l'a employé dans les affaires les plus difficiles. Un des princes s'étant révolté du côté du midi, et voulant se faire reconnoître pour roi des provinces de Yun-nan et de Quang-si, Cou-pa-tai fut envoyé avec le général *Moan-ki-tou* pour le combattre; et parce qu'il excelloit dans l'art militaire aussi bien que dans les belles-lettres, il eut des succès surprenans; il s'acquitta une grande réputation, et au retour de cette expédition, il reçut de mon père des grâces singulières.

» Comme il étoit très-distingué par sa vaste érudition, et que ses actions étoient propres à servir d'exemple, mon père le choisit pour être précepteur de plusieurs des princes. Il a été le mien. Il s'appliqua infatigablement, depuis le matin jusqu'au soir, à nous enseigner, et à graver dans nos cœurs les plus pures et les plus nobles maximes de fidélité et de piété. Il nous expliqua avec beaucoup de soin les sens mystérieux des livres canoniques et des autres livres, et il le fit avec tant d'application, que ses travaux ne furent pas infructueux. Lorsqu'il se vit avancé en âge et attaqué d'infirmités, il se retira de tout emploi, et vécut honorablement dans sa famille. Il mourut il y

a envin
de sa m
son ma
maison
vant so
sépultur
tenir ma
ordinair
faitemer
père de
le disting
indispos
contre-t
cet homm
jours eu
qu'il m'a
beaucoup
il s'est de
pas oublie
de la recor
l'honorer
tribunaux
convient,
On voit
est l'intent
maîtres ap
déterminat
quée dans
Apparem
graver son
son nom au
que l'Empe
qualité pleu
les autres l
prescrits, pe
disciples doi

Les Chin

a environ dix-huit ans. Sitôt que j'eus connoissance de sa mort, pour accomplir ce qu'un disciple doit à son maître, j'allai moi-même en personne dans sa maison lui rendre les derniers devoirs, et pleurer devant son cercueil. Lorsque son corps fut porté à la sépulture, j'envoyai plusieurs de mes officiers pour tenir ma place, et faire en mon nom les cérémonies ordinaires. J'eus même dessein, pour satisfaire parfaitement aux obligations que je lui ai, de prier mon père de lui décerner quelque honneur spécial, pour le distinguer du commun; mais parce qu'il étoit alors indisposé, j'appréhendai de faire une demande à contre-temps; j'ai cependant toujours conservé pour cet homme illustre un tendre souvenir, et je l'ai toujours eu présent à mon esprit, comme si les services qu'il m'a rendus, étoient encore tout récents. Il avoit beaucoup de probité; il étoit droit, sincère, savant; il s'est donné de la peine à m'instruire; je ne dois pas oublier un si sage maître, et je veux lui marquer de la reconnoissance. Que pourroit-on décerner pour l'honorer après sa mort? Cette affaire regarde vos tribunaux: assemblez-vous, délibérez, réglez ce qui convient, et présentez-moi votre détermination.»

On voit par cet exemple de l'Empereur, quelle est l'intention des Chinois, lorsqu'ils honorent leurs maîtres après la mort. Je n'ai point su quelle fut la détermination des tribunaux; peut-être fut-elle marquée dans une des gazettes que je n'aurai pas lues. Apparemment que, selon la coutume, on aura fait graver son éloge sur un monument de marbre; que son nom aura été placé parmi les hommes illustres; que l'Empereur aura envoyé quelque personne de qualité pleurer sur son tombeau, et lui aura rendu les autres honneurs qu'une politique admirable a prescrits, pour entretenir le grand respect que les disciples doivent à leurs maîtres.

Les Chinois, en déterminant les honneurs qu'on

doit rendre aux morts, se conforment à cette grande maxime tirée de leurs livres: *Il faut honorer ceux qui sont morts, comme on les honorerait s'ils étoient encore vivans (Sessëe-jû-se-seng)*; mot à mot, *honnez les morts, comme vous honorez les vivans.*

C'est pour cela que si celui qui est mort, étoit constitué en dignité, les honneurs qu'on lui rend après sa mort, doivent répondre à la dignité qu'il occupoit de son vivant. Ils sont réglés selon le degré de chacun: il y a tel degré pour lequel, outre les autres marques de respect, on fait deux fois l'oblation qui s'appelle *Tçi*; pour un autre, on ne la fait qu'une fois, mais entière, *tçuen-tçi*; pour un troisième, on fait la moitié d'un *tçi*, *poan-tçi*. Or, ce *tçi* se présente aussi en l'honneur des vivans: et cela s'appelle *tçi-seng*, faire une offrande *aux vivans*, ou plutôt *en l'honneur des vivans*: car c'est surtout en l'honneur des vivans éloignés qu'elle se fait, pour témoigner que l'on conserve encore le souvenir des bienfaits qu'on a reçus d'eux, lorsqu'ils étoient présents. Par exemple, un gouverneur de ville, pendant plusieurs années de gouvernement, se sera comporté avec vigilance et avec tendresse pour le peuple; l'Empereur, pour le récompenser, lui donne un emploi plus considérable, et le fait passer dans une autre province, ou l'appelle à la cour. Le peuple s'afflige, le perd à regret; et outre les autres marques qu'il donne de son attachement et de sa reconnaissance, il élève après son départ une espèce de salon; et de temps en temps, quoiqu'il soit encore plein de vie et dans un autre emploi, on lui prépare un repas, on le salue en portant la tête jusqu'à terre, et on lui rend les honneurs qu'on rendroit à un père, parce qu'il s'est montré le père du peuple.

Ordre
fall
cha

Dan

qu'en l
naire d
qui con
ces deu
s'étoit
ordonn
qu'on l
dans di
qui sero
plus de
quarant
lune, q
de mars
venu, d
cun de
excellen
litez vol

Le 14

premiers
avoit été
avoit été
lager; m
qu'il fall
prince, e
et oublie
en faut pr
terres, d
ont pas,
où je fais
canaux, c
hautes, il
vous don

Ordre admirable qui fut gardé à Pekin, lorsqu'il fallut renvoyer plus de quarante mille pauvres, chacun dans son pays.

Dans la lettre du 15 décembre 1727, je marquois qu'en l'année 1725, la stérilité avoit été extraordinaire dans les provinces de Pe-tcheli et de Chan-tong, qui confinent ensemble; que de plusieurs villes de ces deux provinces, une grande multitude de pauvres s'étoit rendue à Pekin, et que l'Empereur avoit ordonné qu'on tirât le riz de ses greniers publics, qu'on le fit cuire et qu'on le distribuât chaque jour dans différens quartiers de cette capitale, à tous ceux qui seroient dans le besoin. On continua pendant plus de quatre mois à nourrir par ce moyen plus de quarante mille personnes. Mais, à la fin de la seconde lune, qui, cette année-là, répondoit à notre mois de mars, le temps de labourer les campagnes étant venu, des mesures furent prises pour conduire chacun de ces malheureux dans son pays. Les Chinois excellent pour ces sortes de détails; je crois que vous lirez volontiers ce qui fut réglé sur ce sujet.

Le 14 de la seconde lune, l'Empereur dit aux premiers ministres et aux grands de l'Empire, qu'il avoit été fort sensible à la disette dont son peuple avoit été affligé; qu'il n'avoit rien omis pour le soulager; mais que le temps de semer approchoit, et qu'il falloit penser à l'avenir. Le peuple, ajouta ce prince, est sans réflexion; il ne pense qu'au présent, et oublie souvent l'essentiel. Voici le printemps, il en faut profiter. Ceux d'entre ces pauvres qui ont des terres, doivent aller les cultiver: et ceux qui n'en ont pas, peuvent gagner leur vie dans les endroits où je fais à présent travailler. On ouvre de nouveaux canaux, on élargit les rivières, on fait les levées plus hautes, il y a des travaux de tous côtés; assemblez-vous donc, et délibérez sur les moyens de renvoyer

ces pauvres chacun dans sa patrie. Les tribunaux s'assemblèrent, et celui qui doit veiller à la police, présenta au nom de tous les autres à l'Empereur le mémorial suivant :

« Nous présidens et autres officiers du tribunal des examinateurs, pour obéir aux ordres de Votre Majesté, nous nous sommes assemblés, et nous avons délibéré sur ce qui regarde les pauvres qui sont venus dans cette ville. Attirés par la libéralité de Votre Majesté, ils ont quitté leur pays, quoiqu'on y distribuât du riz, et qu'ils pussent dans leur district faire mettre leur nom sur le rôle. Il est à craindre qu'ils n'abusent d'une bonté si paternelle, pour rester plus long-temps dans l'oisiveté, et manger du riz sans travailler. Voici le temps propre au labourage; il faut les renvoyer sans retardement.

» Nous examinerons donc tous ceux qui sont venus chercher à vivre, soit hommes, soit femmes, soit vieillards, soit enfans, et ils seront renvoyés peu à peu au lieu de leur demeurer ordinaire. On distinguera ceux qui doivent aller par terre, et ceux qui peuvent être conduits par eau; on joindra ensemble ceux qui sont du même territoire. S'ils étoient remis de ville en ville en changeant de conducteur, les petits officiers de tribunal, sergens et autres, pourroient molester ces pauvres gens et profiter de leur misère. C'est pourquoi nous sommes d'avis qu'on nomme un ou plusieurs mandarins qui, par ordre de Votre Majesté, les accompagnent jusqu'à la ville dont ils dépendent, et les remettent entre les mains du gouverneur, qui en demeurera chargé. On prendra de l'argent du trésor impérial, et l'on donnera pour le voyage à chacun six sous par jour. Plus de cinq mille ont déjà donné leur nom pour retourner chez eux. Les uns sont de la province de Pe-tcheli, et les autres de celle de Chan-tong. Ceux-ci doivent être conduits par eau, et ceux-là par terre. Dans

les di
lans,
sont p
seurs
le trib
tion. C
bande
ciers p
l'argen
de sa
paguer
le gou
condui
voyage
subalte
mandar
tation,
minée.
chaque
qu'aux
ront co
vieillard
des ville
qui iron
barquero
santes :
» Qu
boient m
par char
gouverne
de faire v
mèdes n
jusqu'à c
seront ch
pays. Peu
nombre,
multe sur

les différens tribunaux, on choisira des officiers vigilans, soit tartares, soit chinois, parmi ceux qui ne sont pas actuellement occupés. Le tribunal des censeurs en fournira quatre, la cour des aides deux, le tribunal de la milice trois, et les autres à proportion. Cette multitude sera divisée par bandes; chaque bande sera de deux cents, et aura un de ces officiers pour la conduire: C'est à lui que sera consigné l'argent pour le distribuer manuellement à chacun de sa bande. Le même sera chargé de les accompagner jusqu'à la ville principale de leur district, et le gouverneur de cette ville sera obligé de les faire conduire aux villes subalternes. Que si dans le voyage même, il s'en trouve qui soient d'une ville mandarin du lieu, et l'officier tirera de lui une attestation, qui sera apportée à la cour pour être examinée. Outre l'officier nommé par Votre Majesté, chaque gouverneur des villes doit les suivre jusqu'aux confins de leur district. Parmi ceux qui seront conduits par terre, s'il y a des infirmes ou des vieillards qui ne puissent marcher, les gouverneurs des villes loueront des charrettes; à l'égard de ceux qui iront par eau, le mandarin du lieu où ils s'embarqueront, fera trouver la quantité de barques suffisantes: le trésor royal fournira à cette dépense.

» Que si pendant la marche quelques-uns tombent malades, en sorte qu'ils ne pussent aller ni par charrette ni par barque, nous ordonnons aux gouverneurs des villes de les retenir, de les loger, de faire venir le médecin, de leur donner les remèdes nécessaires, et d'en prendre un grand soin jusqu'à ce qu'ils aient recouvré la santé. Alors ils seront chargés de les faire conduire jusqu'à leur pays. Peut-être que ces pauvres, se voyant en grand nombre, seroient assez insolens pour exciter du tumulte sur la route: c'est aux mandarins des lieux à

y veiller ; ils useront avec prudence d'une équitable correction , pour les contenir ou les rappeler au devoir. Ce peuple grossier doit être arrêté par la crainte.

» Outre les six sous que l'officier leur donnera chaque jour pour les frais du voyage , à leur arrivée dans leur pays , ils recevront encore de la part de Votre Majesté une gratification d'argent , que le gouverneur de la ville tirera du trésor royal , et dans son temps on la lui passera en compte. Les grandes personnes auront une once d'argent , et les enfans demi-once. L'officier député de la cour pour les accompagner , distribuera à chacun d'eux cet argent par lui-même , sans s'en fier à nul autre. Et pour la suite , nous enjoignons au mandarin du lieu de s'appliquer à bien traiter son peuple , de sorte qu'étant retourné dans son pays , non-seulement il n'y souffre pas , mais qu'il ait aussi ce qui est nécessaire pour labourer et ensemercer les terres. Que si le mandarin du lieu est négligent et ne prend pas cette affaire à cœur , c'est aux mandarins supérieurs ou aux censeurs de l'Empire de l'accuser. Alors , outre qu'il sera cassé de sa charge , on examinera sa faute , et il sera puni sévèrement.

» Mais après avoir renvoyé dans leur pays ceux qui avoient une demeure fixe , il en restera encore d'autres qui n'ont ni feu ni lieu , et qui ne savent où retourner. Que faire ? Nous en examinerons le nombre , on écrira leur nom , et nous prierons Votre Majesté de vouloir bien leur accorder la même gratification qu'elle accorde à ceux que l'on conduit dans leur pays , c'est-à-dire , une once d'argent aux grandes personnes , et une demi-once aux enfans ; après quoi il leur sera libre d'aller s'occuper aux travaux que Votre Majesté a ordonnés , ou de se faire manœuvres , porte-faix , etc. ou de s'appliquer à quelque petit commerce. On ne permettra point qu'ils soient oisifs et qu'ils restent à charge au public. Or , afin

que ce
du riz
d'où il
publics
cessera
mandar
viendro
cette au

» Le
Votre M
demeure
eux qui
pauvre s
sera arré
Avec ces
aux bien
core dan
chacun s
gagner sa
étant dis
ladies po
long séjo

» Pour
donnés pa
les donne
le change
souffriront
de leur de
six sous ; p
lesquelles
de deniers
corter ; ce
une bande
distribuera
Au retour
la cour de
minée et m

que ce peuple ne compte plus sur la distribution du riz cuit, et pense réellement à s'en retourner d'où il est venu, nous allons avertir par des écrits publics, affichés aux carrefours, que tel jour on cessera d'en distribuer, et nous enverrons ordre aux mandarins des villes voisines d'arrêter tous ceux qui viendroient encore à Pekin dans l'espérance d'avoir cette aumône, et de les renvoyer chez eux.

» Le jour qu'on distribuera la gratification que Votre Majesté donne à ces pauvres qui n'ont pas de demeure fixe, s'il s'en présente quelque autre parmi eux qui ne soit pas dans le besoin, et qui se dise pauvre sans l'être, en cas qu'on s'en aperçoive, il sera arrêté comme un frippon, et puni selon la loi. Avec ces précautions tous les pauvres auront part aux bienfaits de Votre Majesté : ceux qui sont encore dans leur pays n'auront pas envie de le quitter; chacun s'adonnera au travail qui lui convient pour gagner sa vie; et de plus la multitude de ces gueux étant dissipée, cette ville ne craindra plus les maladies populaires dont elle étoit menacée par leur long séjour.

» Pour ce qui regarde les six sous qui leur seront donnés par jour, nous faisons réflexion que si on les donne en argent, ces pauvres seront obligés de le changer en deniers pour leur usage, et ils en souffriront de la perte; il nous paroît plus commode de leur donner chaque jour en deniers la valeur de six sous; pour cet effet on louera des charrettes sur lesquelles seront transportés une certaine quantité de deniers. On nommera des soldats pour les escorter; ces charrettes suivront l'officier qui conduit une bande de deux cents, et chaque jour l'officier distribuera à chacun la valeur de six sous en deniers. Au retour, ces officiers tiendront compte de tout à la cour des aides, afin que cette dépense soit examinée et marquée dans les registres. Le jour que

ce peuple sortira d'ici, ils seront confiés à un des gouverneurs, lequel en personne les conduira jusque sur les confins de son district; là il les remettra au gouverneur du district suivant, etc. Nous présentons avec respect ces réglemens à Votre Majesté, afin que, si elle les approuve, il soit procédé à l'exécution.» L'Empereur approuva, et tout fut exécuté sans le moindre trouble.

L'année suivante, Sa Majesté a de plus ordonné en faveur des pauvres qui se trouvent pendant l'hiver à Peking, que tous les ans (lors même qu'il n'y a pas de disette) on fasse cuire une certaine quantité de riz chaque jour en cinq endroits de la ville, pour être distribué par aumône; et cette distribution journalière qui suffit pour nourrir plus de six mille personnes, se continue pendant environ six mois de l'année, savoir, depuis le 1.^{er} de la 10.^e lune, jusqu'au 20.^e de la 3.^e lune de l'année suivante: c'est à peu près comme si l'on disoit en Europe, depuis le 1.^{er} de novembre jusqu'au 20 d'avril.

INSTRUCTION de l'Empereur, donnée à l'occasion du caractère chinois qui signifie bonheur.

L'Empereur voulant honorer un mandarin considérable de *Fong-tien-sou*, ville du premier ordre, et capitale de la province de *Leao-tong*, écrivit de sa propre main, au commencement de l'année, le caractère *Fo*, qui signifie *bonheur*; et le lui envoya. (C'est une distinction dans une famille; on respecte, on conserve avec soin ce présent impérial, et on le place ordinairement dans la salle extérieure où se reçoivent les visites). Le mandarin remercia l'Empereur, et dans son remerciement il se servit de cette expression: *J'étois un homme né pour passer ma vie dans le malheur; mais Votre Majesté vient de me rendre heureux.*

Vo
« L
de la
heure
puisse
reux. I
ou qui
trouve
vivent
voit-o
heureu
d'être
est de
malheu
richesse
cerner,
c'est ig
Si l'hom
de lui-r
point de
pourroi
tiquant l
c'en est
ou hors
le caract
qu'à la v
mêmes,
que vous
vous tra
curer. Q
homme l

Nouvea

J'ai m
en trois
mandarin

(1) L'ex
cinq en cin

Voici ce que l'Empereur lui répondit :

« Le bonheur a toujours été attaché à la pratique de la vertu. Tous les hommes sont nés pour être heureux , et il n'est personne , quel qu'il soit , qui puisse dire avec vérité qu'il est né pour être malheureux. Parmi ceux qui possèdent de grandes richesses , ou qui sont élevés aux premiers honneurs , il s'en trouve qui sont malheureux ; et parmi ceux qui vivent ou dans le mépris ou dans la pauvreté , n'en voit-on pas aussi , et même beaucoup , qui sont heureux ? Un grand nombre de gens se plaignent d'être malheureux ; mais leur plus grand malheur est de ne pas examiner la source de ce prétendu malheur. Car se régler sur les honneurs et sur les richesses , sur le mépris et sur la pauvreté pour discerner , pour déterminer le bonheur ou le malheur , c'est ignorer en quoi consiste le bonheur véritable. Si l'homme veut être heureux , son bonheur dépend de lui-même , il est entre ses mains. Il ne dépend point de l'Empereur. Par quel endroit l'Empereur pourroit-il rendre un homme heureux ? C'est en pratiquant le bien que l'homme fait son propre bonheur ; c'en est là l'unique origine. Ainsi , lorsqu'à la cour ou hors de la cour , j'envoie aux principaux officiers le caractère qui signifie *bonheur* , mon intention est qu'à la vue de ce caractère vous rentriez dans vous-mêmes , que vous vous acquittiez de votre devoir , que vous pensiez qu'il y a un vrai bonheur , et que vous travailliez par une sage conduite à vous le procurer. Que si vous avez cru que je pusse rendre un homme heureux , c'est une erreur. »

Nouveau règlement sur l'examen des mandarins.

J'ai marqué dans une autre lettre que de trois en trois ans se fait par tout l'Empire l'examen des mandarins qui gouvernent le peuple (1). On exa-

(1) L'examen général des officiers de guerre se fait de cinq en cinq ans.

mine s'ils sont infirmes, s'ils sont trop âgés, s'ils sont trop sévères dans les châtimens, s'ils sont trop indulgens, trop mous; s'ils sont négligens à expédier les affaires, s'ils sont tellement attachés à leurs sentimens, qu'ils ne déferent pas aux avertissemens des mandarins supérieurs; s'ils exigent de l'argent du peuple, ou s'ils en reçoivent injustement; enfin, s'ils ont des talens extraordinaires ou médiocres pour le gouvernement. Cet examen s'appelle le *grand examen*, l'*examen général*. Pendant le temps que dure cet examen, le vice-roi et les autres mandarins-généraux de la province ne voient personne, n'admettent et ne rendent aucune visite, jusqu'à ce que le catalogue et les notes qu'ils ont faites sur tous les officiers subalternes, soient partis pour la cour. On voit alors plusieurs mandarins cassés, d'autres sont abaissés à des charges inférieures, et quelques-uns sont loués et proposés comme des *Officiers excellens*, d'un mérite rare, auxquels on ne peut reprocher aucune faute.

Sur le témoignage et les informations du vice-roi, l'Empereur donne ses ordres pour faire venir aussitôt à la cour ces *Officiers excellens*. Là on les examine encore. Puisqu'ils sont tirés de telle province, et que c'est le vice-roi qui les propose, il doit les connoître, et être bien instruit de leur talent extraordinaire: il en répond. Dans ce choix, on ne lui permet pas d'agir par intérêt, par amitié, ni de suivre son inclination et ses vues particulières. Cependant s'il arrivoit que Sa Majesté ne les trouvât pas toujours tels qu'on les avoit annoncés, ou si dans la suite on découvroit que tel officier s'étoit mal comporté dans son gouvernement, qu'il n'avoit pas eu soin de faire payer exactement le tribut, que le peuple en devoit encore sur les années passées, etc., ou bien si tel autre, après avoir été élevé à une charge plus considérable, faisoit quelque faute qui

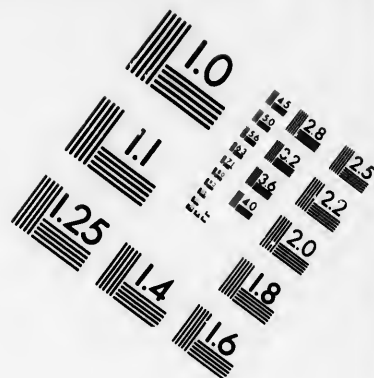
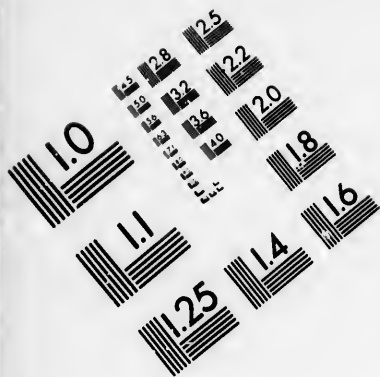
donné
à tenu
roit de
dans ce
coupab
de son
connois
comme
un hom
connois
vigilanc
ternes n
tromper
C'est
minât et
dont ser
ou vice-
en faute
souver.
affaires q
s'assembl
1.º Que l
veiller su
à s'appliq
rieuse atte
veulent p
ce choix il
dité, ou p
raisons int
et déclarés
3.º Que si
se trouvoie
des fautes
le vice-roi
même pein
emploi. 4.º
couvert, l'a

donnât lieu à des recherches sur la conduite qu'il a tenue dans la charge précédente, et si l'on déterroit des crimes qu'il auroit eu grand soin de cacher; dans ces occasions le vice-roi est toujours censé coupable: car, ou il avoit connoissance des fautes de son subalterne, ou il les ignoroit; s'il en avoit connoissance, pourquoi ne l'a-t-il pas accusé, et comment a-t-il eu la hardiesse de le proposer comme un homme d'un mérite rare? que s'il n'en a pas eu connoissance, c'est donc un homme foible, sans vigilance, sans adresse, sans lumières; les subalternes ne le craignent pas, et peuvent facilement le tromper: il est indigne d'un si haut rang.

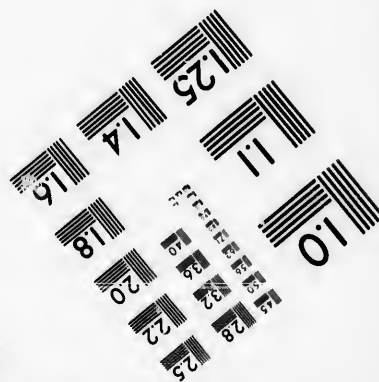
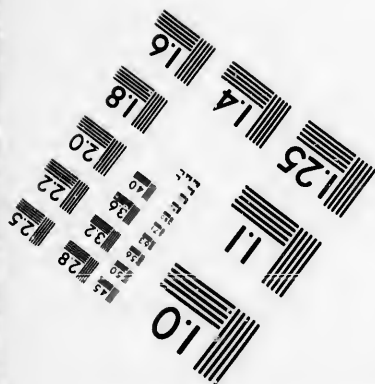
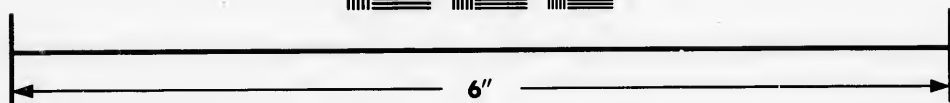
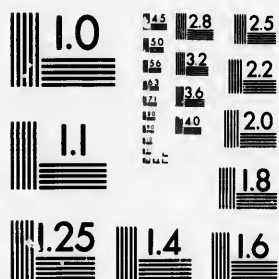
C'est pourquoi l'Empereur ordonne qu'on détermine et qu'on expliquât plus exactement la peine dont seroient punis dans la suite ces gouverneurs ou vice-rois de provinces, lorsqu'on les trouveroit en faute sur ce point. Le premier des six tribunaux souverains, à qui il appartient de traiter toutes les affaires qui regardent les mandarins de l'Empire, s'assembla, et voici en peu de mots ce qui fut réglé:

- 1.^o Que les vice-rois seroient étroitement obligés à veiller sur la conduite de leurs officiers subalternes, à s'appliquer à les connoître, et à apporter une sérieuse attention pour choisir et distinguer ceux qu'ils veulent proposer comme *excellens*.
- 2.^o Que si dans ce choix ils se laissoient entraîner, ou par la cupidité, ou par des recommandations, ou par d'autres raisons intéressées, ils seront cassés de leur emploi, et déclarés incapables d'en avoir jamais aucun autre.
- 3.^o Que si ces *excellens*, étant examinés à la cour, se trouvoient avoir peu de mérite, ou avoir commis des fautes dans l'administration de leur mandarinat, le vice-roi qui les auroit proposés seroit puni de la même peine, c'est-à-dire, qu'il seroit cassé de son emploi.
- 4.^o Que si avant que rien eût encore été découvert, l'avertissement venoit du vice-roi même.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503



sur quelque connoissance qui lui seroit survenue après les avoir proposés, on y auroit égard et il ne seroit pas puni, parce que l'Empereur lui feroit grâce. 5.^o Que si ces *excellens* ayant été élevés à un mandarinat supérieur, se comportoient mal, on examineroit encore comment ils s'étoient comportés dans le mandarinat précédent; et que s'il se trouvoit qu'ils eussent déjà commis des fautes à peu près semblables, le vice-roi seroit abaissé à un mandarinat inférieur de trois degrés. 6.^o Que si après avoir examiné, on trouvoit que cet officier s'étoit bien comporté dans la charge précédente, mais que depuis qu'il a été élevé à un mandarinat supérieur, il a corrompu son cœur, il s'est perverti; le vice-roi ne seroit point inquiet, et seroit censé avoir rempli son devoir. C'est là ce qui fut déterminé par le tribunal souverain; et voici en peu de mots ce que Sa Majesté ajouta de sa propre main.

L'Empereur qui s'applique à se conformer en tout à l'équité la plus exacte, et qui exhorte sans cesse les mandarins à tenir la même conduite, craignant que les vice-rois ne soient pas assez équitables dans ces examens, qu'ils ne donnent de mauvaises notes à leurs officiers subalternes avec trop de précipitation, ou bien par vengeance, par aversion, par colère ou par quelque autre passion désordonnée: pour obvier à cet inconvénient, ordonne ce qui suit:

1.^o Que les officiers subalternes qui seroient notés comme gens avides qui ont tiré injustement de l'argent du peuple, ou comme officiers trop sévères qui châtieut le peuple avec trop de rigueur, seroient privés irrémisiblement de leur charge sans espérance d'être jamais rétablis. 2.^o Que tous les autres officiers que le souverain tribunal, suivant les notes du vice-roi, auroit cassés ou abaissés pour quelque raison que ce fût, Sa Majesté leur permettroit de

venir
juste;
raison
deroit
ordre
avant
auroier
vice-roi
abaissé
faire de
porté,
vice-roi
lui refu
que son
il la ref
vince ou
au vice-
abaissé
roi lui a
représen
querra u
être refu
sons dud
il se trou
cassé ou
même de
si au con
qu'il en i
tice; à la
nition cor
6.^o Que s
d'injustice
ou abaissé
Pour li
article, il
pense spéci
très-rareme

venir en cour se justifier, s'ils croyoient la note injuste; que le souverain tribunal écouteroit leurs raisons, et que Sa Majesté elle-même leur accorderoit audience. 3.^o Que pour l'exécution de cet ordre, ceux qui prétendroient venir se justifier, avant que de sortir de la province dans laquelle ils auroient été mandarins, exigeroient une patente du vice-roi qui fit foi qu'un tel officier a été cassé ou abaissé pour telle faute, et que, parce qu'il veut faire des représentations à la cour sur le jugement porté, on lui accorde cette attestation. 4.^o Que le vice-roi en étant requis par ledit officier, ne pourra lui refuser ladite attestation: ou que si craignant que son erreur ou son injustice ne fût découverte, il la refusoit, ledit officier retournera dans la province où est le lieu de sa naissance, qu'il déclarera au vice-roi de ladite province qu'ayant été cassé ou abaissé pour tel sujet dans telle province, le vice-roi lui a refusé une patente pour aller à la cour représenter les raisons qui le justifient, et il en requerra une dudit vice-roi, laquelle ne pourra lui être refusée. 5.^o Que si après avoir examiné les raisons dudit officier, et les réponses de son vice-roi, il se trouve que c'est en effet injustement qu'il a été cassé ou abaissé, il sera rétabli dans une charge du même degré que celle qu'il avoit auparavant. Mais si au contraire on trouve qu'il est coupable, et qu'il en impose au vice-roi en l'accusant d'injustice; à la perte de sa charge, on ajoutera une punition corporelle, suivant la grièveté de sa faute. 6.^o Que si le vice-roi lui-même est convaincu d'injustice ou d'erreur, il sera ou cassé de sa charge, ou abaissé à un emploi inférieur.

Pour l'intelligence du troisième et du quatrième article, il est à propos de savoir que, sans une dispense spéciale de l'Empereur, qui ne s'accorde que très-rarement, nul ne peut être mandarin du peuple

dans sa propre province, et même sur les confins d'une autre province voisine. Un nouveau règlement porte, que le mandarinat accordé à un officier pour gouverner le peuple, doit être éloigné des confins de sa province au moins de cinquante lieues, afin que les sollicitations de ses parens ou de ses amis, ne le troublent pas dans l'exercice de sa charge, et ne l'empêchent pas de suivre la justice dans ses jugemens.

Mémorial du vice-roi de la province de Honan, par lequel il avertit l'Empereur d'un bel exemple de désintéressement, donné par un homme et une femme du peuple.

Je présente avec un profond respect à Votre Majesté, ce mémorial, pour lui faire savoir que les bonnes coutumes s'établissent même parmi le menu peuple; il fait des actions dignes d'être gravées sur le marbre. C'est le fruit des soins et des instructions de Votre Majesté; dont la vertu égale celle des anciens empereurs *Yao* et *Chun*, et dont le gouvernement surpasse en bonté celui de *Fo-hi* et de *Chin-nong*. Nous avons admiré en très-peu d'années sous votre seul règne, plus d'heureux présages qu'on n'en avoit vu sous les autres règnes pendant plusieurs siècles. Dans le ciel, on a observé la conjonction des planètes, et l'on en a vu descendre la manne sur la terre. Les fontaines ont donné d'elles-mêmes un sel excellent; les mers sont devenues tranquilles, et les épis, les grains extraordinaires sont sortis en abondance. Mais voici ce qui est fort au-dessus de tous ces prodiges, et ce qui doit donner beaucoup plus de joie à Votre Majesté. Nous voyons pratiquer les vertus les plus héroïques, le désintéressement, la droiture la plus parfaite, dans les familles les plus pauvres et les plus rustiques. C'est ce qu'on vient récemment d'admirer dans une ville du

troisième

troisième
trouve
tel que

Le
marché
tsing,
avoit su
d'argen
Song-K
et conti

Le le
Chi-yeo
vailler à
trouva le
mais il v
le jour à
apparten
Sur le s
femme, r
et raconte
pas gard
j'aime m
bien d'au
a perdu c
rendre.

D'une a
berge, fut
ni son arg
étoit tombé
iroit la che
aux portes
billets, dan
une telle an
contenant t
tamment cel
la lui reme
partager ave
T. XI.

troisième ordre, appelée *Mong-tsing*, laquelle se trouve heureusement dans cette province. Le fait est tel que je vais le rapporter.

Le 3 de la 4.^e lune de l'année 1728, Tcing-tai, marchand de la province de Chen-si, allant à *Mong-tsing*, pour acheter du coton dont il fait commerce, avoit sur lui une bourse de cent soixante et dix onces d'argent. Sur le chemin qui est près de la montagne *Song-Kia*, il laissa par mégarde tomber la bourse, et continua son chemin.

Le lendemain matin, un pauvre laboureur nommé *Chi-yeou*, qui demeure dans cette ville, alla travailler à la terre près de la montagne *Song-Kia*, et trouva la bourse. Il ne pensa point à en profiter, mais il voulut la rendre; c'est pourquoi il resta tout le jour à son travail, attendant que celui à qui elle appartenoit, vînt la chercher. Personne ne parut. Sur le soir il retourne à la maison, montre à sa femme, nommée *Siu*, une bourse pleine d'argent, et raconte le fait. *Oh !* dit-elle aussitôt, *il ne faut pas garder cet argent, il ne nous appartient pas ; j'aime mieux vivre dans la pauvreté que d'avoir du bien d'autrui. Demain tâche de découvrir celui qui a perdu cette bourse, et ne manque pas de la lui rendre.*

D'une autre part, Tcing-tai étant arrivé à l'auberge, fut fort étonné de ne trouver ni sa bourse ni son argent; mais ignorant en quel endroit elle étoit tombée, et persuadé que ce seroit en vain qu'il iroit la chercher, il avoit fait promptement afficher aux portes et aux carrefours de la ville plusieurs billets, dans lesquels il marqua qu'un tel, logé dans une telle auberge, avoit perdu la veille une bourse contenant telle quantité d'argent; qu'il prioit instamment celui qui l'auroit trouvée de vouloir bien la lui remettre, et qu'il consentoit de bon cœur à partager avec lui tout l'argent qui s'y trouvoit.

T. XI.

Le laboureur Chi-yeou eut connoissance de ces affiches , et sans hésiter il alla trouver le capitaine de son quartier. « J'ai trouvé, lui dit-il, une bourse; allez appeler le marchand du Chen-si, amenez-le chez moi; je verrai par les questions que je lui ferai, si c'est la bourse dont il s'agit. » Le marchand vient; Chi-yeou le questionne sur l'extérieur de la bourse, sur l'enveloppe de l'argent, sur la quantité, sur la forme, sur le titre, et par les réponses exactes du marchand, il jugea que la bourse en effet lui appartenait, et il la lui remit entre les mains.

Tcing-tai transporté de joie, ouvre sa bourse, tire l'argent, et dit : *J'ai déclaré dans mon billet que je partagerois cet argent avec celui qui me rendroit la bourse, je veux tenir ma parole, cela est juste; ainsi partageons.* Non, dit le laboureur, *je n'ai aucun droit sur cet argent, il est tout à vous, je n'en veux rien recevoir.* Cependant Tcing-tai, sans l'écouter, en sépare quatre-vingt-cinq onces et les lui présente; Chi-yeou les refuse; celui-ci fait encore des instances pour l'obliger à les accepter, mais inutilement. Tout cela se passoit à la porte du pauvre Chi-yeou, et plusieurs des voisins étoient témoins de cette admirable contestation.

Enfin Tcing-tai voyant que Chi-yeou ne vouloit absolument point recevoir les quatre-vingt-cinq onces d'argent qu'il lui présentoit, et souhaitant lui marquer sa reconnoissance, prit un autre tour. Il met d'un côté cent sept onces, et d'un autre côté soixante-trois. *Je ne vous dissimulerai pas, lui dit-il, que pour les cent sept onces je les ai empruntées pour mon commerce; quant à ces soixante-trois onces elles m'appartiennent, elles sont réellement à moi, ainsi je vous prie de les prendre sans difficulté.* Non, dit Chi-yeou, *je n'ai pas plus de droit sur les soixante-trois onces que sur le reste, emportez tout puisque tout vous appartient.*

T
d'adr
guliè
verne
passé
fût fa
moins
averti
d'arge
sa ver
même
caractè
par le
recom
faire de
afin qu
grandes
le peup
de la pe
de la vi
de pierr
quel cet
ver un
ce pays
J'ai cru
oreilles d
ce même
respectue
L'Emp
ressentir l
casion po
des mœu
suivante,
les provin
prince rap
du même

Tous ceux qui étoient présens furent remplis d'admiration ; et charmés d'un acte de vertu si singulière , ils coururent ensemble au tribunal du gouverneur de la ville , pour l'avertir de ce qui s'étoit passé. Le gouverneur , ravi qu'une si belle action se fût faite dans son gouvernement , a appelé des témoins , s'est informé de la vérité du fait , et m'en averti. Sur le champ , j'ai envoyé cinquante onces d'argent au laboureur Chi-yeou , pour récompenser sa vertu et celle de sa femme. Je leur ai donné en même temps un tableau dans lequel sont écrits quatre caractères qui signifient : *Mari et femme illustres par le désintéressement et la sincérité*. Ensuite j'ai recommandé au trésorier général de la province , de faire décrire ce fait , d'en envoyer des copies partout , afin qu'il soit affiché aux portes et aux carrefours des grandes et des petites villes de la province , et que le peuple soit excité par cet exemple à suivre la voie de la perfection. Enfin , j'ai ordonné au gouverneur de la ville de Mong-tsing , d'élever un monument de pierre près de la maison de ce laboureur , sur lequel cette belle action soit gravée , pour en conserver un éternel souvenir , et rendre les habitans de ce pays-là plus attachés à la pratique de la vertu. J'ai cru même qu'elle méritoit de passer jusqu'aux oreilles de Votre Majesté ; c'est pourquoi j'ai écrit ce mémorial , et je l'envoie avec une attention très-respectueuse.

L'Empereur ayant appris cette action , parut en ressentir beaucoup de joie , et profitant de cette occasion pour exhorter tout l'Empire à la réformation des mœurs , écrivit de sa propre main l'instruction suivante , qui par son ordre fut envoyée dans toutes les provinces , avec le mémorial de ce vice-roi. Ce prince rapporte d'abord en peu de mots la substance du mémorial , sans s'arrêter aux louanges qui

lui sont personnelles, et ensuite il s'exprime en ces termes.

« La tranquillité et la beauté du gouvernement consistent à établir de sages coutumes, et la meilleure manière d'y réussir, c'est de rectifier le cœur de l'homme : car si l'homme sait garder son cœur, s'il en est le maître, il se conforme à l'ordre, il remplit ses devoirs, il cherche le bien public, il borne ses desirs, il ne veut point d'argent injustement acquis. La raison est sa règle, il ne fait rien qui lui soit contraire ; la nuit il peut voir des spectres, des esprits sans rien craindre ; soit qu'il lève la tête, soit qu'il la baisse, il est content ; la joie paroît peinte sur son visage, la calamité le fuit, le bonheur l'accompagne partout, et passe jusqu'à ses enfans et à ses petits-fils, qui jouissent tranquillement de la prospérité comme d'un héritage que la vertu de leurs pères leur auroit procuré ; et n'est-ce pas ce que signifie cet ancien proverbe : *La famille qui s'applique à amasser un trésor de vertus, ne manquera de rien ; elle jouira d'un bonheur qui ira même au-delà de ses desirs ?*

» Au contraire, si vous ne savez pas posséder votre cœur, si vous suivez ses penchans déréglés, vous prendrez à droite et à gauche, en secret et en public ; vous élèverez votre fortune sur les ruines du prochain ; pour vous enrichir, vous emploierez hardiment la fraude, l'artifice, le mensonge. A la vérité, dans l'instant vous paroîtrez avoir quelque léger avantage ; mais attendez ; après avoir violé les ordres du *Tien*, ne croyez pas pouvoir éviter sa colère. Le *Tien*, secrètement vous poursuivra, vous punira ; ce que vous avez enlevé par des voies illécites, se dissipera bientôt, et avec le bien d'autrui que vous aviez mal acquis, vous aurez encore le chagrin de voir disparaître le vôtre, ou bien vous prendrez le dessein téméraire de quitter votre propre

deme
pense
lieu d
et vo
même
verez
on vo
resten
ture ;
recev
heur
enfant
sans a
ancien
averti
s'adon
flictio
plus r
très-c

» I
dans r
pour c
soit ho
le bien
tice, p
intenti
vinces
plique
polites
d'exem
ne se p
commu
tions q
d'exem
droitur
cepend
» C

demeure, et d'aller vous établir ailleurs. Là, vos pensées orgueilleuses n'auront aucun succès; et au lieu de vous élever, vous tomberez dans la pauvreté, et vous serez réduit à la dernière misère; peut-être même que l'extrémité dans laquelle vous vous trouverez, vous portera à faire un mauvais coup; alors on vous assommera sur le champ, et votre corps restera sans avoir un morceau de terre pour sépulture; ou bien vous serez livré à la justice, et vous recevrez le châtement dû à vos crimes, votre malheur s'étendra jusque sur votre famille; femme, enfans, petits-fils, tous seront transportés en exil sans aucune espérance de retourner jamais dans leur ancienne patrie. Ce sont là les malheurs dont vous avertit le proverbe contraire : *La famille qui s'adonne à la pratique du mal, sera accablée d'afflictions*. Ces admirables paroles qui, des siècles les plus reculés ont été transmises jusqu'à nous, sont très-certaines et très-véritables.

» Pour moi qui aime mon peuple, qui le porte dans mon cœur, je m'applique à l'instruire, j'entre pour cela dans le détail, afin que, soit à la cour, soit hors de la cour, chacun s'éloigne du mal, fasse le bien, et que la tranquillité, la probité et la justice, puissent régner par tout l'Empire; c'est là mon intention. Mais parce que les grands officiers des provinces, et les autres officiers subalternes, ne s'appliquent pas eux-mêmes à se traiter entr'eux avec politesse, avec douceur, avec humilité, pour servir d'exemple dans les pays qu'ils gouvernent, et qu'ils ne se portent pas avec assez d'attention et de zèle à communiquer et à inculquer au peuple les instructions que j'envoie, nous ne voyons que très-peu d'exemples qui prouvent qu'on revienne à l'ancienne droiture et à la simplicité de nos ancêtres : c'est cependant ce que mon cœur désire ardemment.

» Ce que le laboureur Chi-yeou a fait dans la

ville de Mong-tsing, montre qu'en effet se détruisent les mauvaises coutumes, et qu'il y a du changement dans les mœurs; c'en est là un témoignage certain: voilà ce qu'on peut appeler, avec vérité, un bon présage, un pronostic avantageux pour le gouvernement. Aussi cette belle action m'a-t-elle causé un plaisir que je ne puis exprimer; elle fait en même temps beaucoup d'honneur au vice-roi Tien-uen-King, il en a le mérite; on voit que ce n'est pas sans fruit que depuis plusieurs années il s'applique, dans la province de Honan, à instruire, à exhorter, à louer et à récompenser.

» Mais faisons sur ce sujet une réflexion. Le cœur de l'homme est naturellement porté à estimer le devoir et à chérir la vertu. Les hommes naissent avec ce fond de droiture; cette inclination leur est commune à tous. Dans les villages mêmes, qui ne sont composés que de quelques familles, il se trouve des gens de bien, gens sincères et attentifs à ne pas s'écarter de la droite raison; et dans un si vaste Empire, parmi une si grande multitude de peuple, est-il à croire qu'il n'y en ait pas plusieurs qui aiment la justice, qui estiment et pratiquent la tempérance? Sans doute il y en a; mais ceux qui sont employés au gouvernement, ne pensant pas à établir de bonnes coutumes, ne font aussi nulle attention aux actions de vertu qui se pratiquent; ou s'ils en ont connoissance, ils les négligent, ils les cachent, et elles restent dans l'oubli. Que s'ils s'appliquoient sans cesse à instruire et à exhorter le peuple, s'ils s'étudioient à connoître le mérite, s'ils honoroient ceux qui se distinguent par leur fidélité, par la piété filiale, par la continence, par la droiture; l'honneur qu'ils leur rendroient seroit comme un aiguillon qui exciteroit les autres à la pratique de la vertu, et on verroit bientôt, même parmi le peuple, une noble émulation de devenir vertueux; la vertu n'étant

point
droit
bour
septi
le bon
pour
excite

» I
chacu
disette
par un
ce qu'
trui?
tromp
dance
réprim
misère
se dire.

Tien?

et le co
malheur
désir d'
plus, p
pourqu
avoir la
gent et
pour un

» Ce
son trav
cultive
livre de
livres c
on ne lu
sages po
la droitu
n'étoit v
a même

point sans récompense, chaque famille à l'envi voudroit s'en rendre digne. Pour ce qui regarde le laboureur Chi-yeou, je le fais mandarin honoraire du septième ordre; il aura droit d'en porter l'habit et le bonnet. De plus je lui donne cent onces d'argent pour marquer combien j'estime sa droiture, et pour exciter les autres à imiter son exemple.

» Le *Tien* a réglé pour chaque pays, et pour chacun de ceux qui l'habitent, l'abondance et la disette, la richesse et la pauvreté. Prétendrait-on par une conduite injuste forcer le *Tien* à changer ce qu'il a déterminé, et s'enrichir aux dépens d'autrui? ce seroit en vain. Si on le prétend, on se trompe. Quoi! le scélérat qui pille, jouiroit de l'abondance, et l'homme de bien, l'homme équitable qui réprime les mouvemens de la cupidité, seroit dans la misère! c'est ce qui ne peut se croire, ce qui ne peut se dire. Si cela étoit, où seroit donc la providence du *Tien*? mais c'est à quoi on ne fait pas de réflexion; et le cœur de l'homme s'étant une fois abandonné au malheureux penchant qu'il a pour les richesses, ce désir d'avoir croît de plus en plus, et bientôt on n'est plus, pour ainsi dire, maître de soi-même. C'est pourquoi, se voir dans l'occasion de devenir riche et avoir la droiture de n'en pas profiter, trouver de l'argent et le rendre, c'est ce qui a passé de tout temps pour une action digne de louange et d'admiration.

» Cependant Chi-yeou est un homme qui vit de son travail, un homme du peuple, un pauvre qui cultive la terre; il n'a pas été appliqué à l'étude du livre de l'histoire, du livre de vers, et d'autres livres canoniques que nos sages nous ont laissés; on ne lui a pas enseigné les vertus de ces anciens sages pour les imiter, mais de lui-même il a conservé la droiture qu'il a reçue du *Tien*. En secret, lorsqu'il n'étoit vu de personne, il ne s'en est point écarté; il a même eu soin de bien instruire sa femme, et tous

deux dans l'obscurité d'une vile cabane, ont tenu une conduite droite, juste, irréprochable; mais l'esprit qui voit tout, qui connoît tout, les a pris sous sa protection, et n'a pas permis qu'une pareille vertu fût sans honneur; il l'a rendue publique, il a voulu qu'elle parvint jusqu'au trône, qu'elle fût annoncée exprès par un mémorial et récompensée d'un argent du trésor impérial, que leur nom fût dans l'histoire, et que leur réputation devînt éternelle. Eh bien! si ce laboureur trouvant la bourse, avoit profité de ce petit avantage qui se présentoit, qu'auroit-il gagné? cent et tant d'onces d'argent. Qu'est-ce que cela? il s'en seroit servi, et il en auroit bientôt vu la fin. Comparez ce petit gain avec la réputation et la gloire qu'il s'est acquise; quelle différence! certainement elle est aussi grande que celle qui se trouve entre le ciel et la terre.

» Ce que je dis vous regarde sur-tout, vous, officiers, qui êtes élevés aux charges, et qui avez votre place parmi les personnes illustres; vous, lettrés, qui faites gloire d'avoir votre nom écrit dans les tribunaux de la cour et dans le collège de Confucius. Le peuple pratique la vertu; un pauvre laboureur a pu réprimer la passion de la cupidité; il a su borner ses desirs; l'intérêt ne l'a point touché; à la vue de l'argent, il est resté ferme et inébranlable comme le rocher. Et vous, mandarins, que tout le peuple respecte comme ses maîtres et ses modèles, vous ne pensez qu'à accumuler trésors sur trésors; vous employez des voies iniques pour amasser de l'argent; vous le faites la nuit si vous n'osez le faire le jour; vous recevez des présens que vous ne devriez pas recevoir. Et vous, lettrés, dont la conduite doit servir aux autres d'exemple et de règle, aux dépens même de votre réputation, vous employez les moyens les plus injustes pour vous enrichir; vous entreprenez, vous suscitez des procès; vous vous chargez

de te
dans
en e
vous
»
tion
coute
vice-
truct
prov
fasser
porte
peup

Des o

PAR
et frè
plusie
des sc
tion d
Tel
italien
la Do
d'œuv
ont ju
sistanc
ment
sieurs

Les
Didac
Diaz, I

de toutes les mauvaises affaires ; on ne voit que vous dans les tribunaux. Vous, dis-je, mandarins et lettrés, en entendant le récit de l'action de Chi-yeou, pouvez-vous ne pas être couverts de confusion ?

» Ayant donc intention de réformer, de perfectionner le cœur de tous mes sujets par de bonnes coutumes, j'ordonne qu'on prenne le mémorial du vice-roi Tien-uen-King, qu'on y joigne cette instruction, qu'on les rende publics à la cour et dans les provinces, que les gouverneurs de chaque ville en fassent tirer des copies, qu'elles soient affichées aux portes et aux carrefours, afin que les nobles et le peuple en aient une parfaite connoissance. »

NOTICE

*Des ouvrages composés ou traduits en chinois par
les Missionnaires Jésuites.*

PARMI les Missionnaires de la Chine, successeurs et frères de saint François-Xavier, on en compte plusieurs dont les livres en faveur de la religion et des sciences ont beaucoup contribué à la propagation de la foi.

Tels sont entre autres le père Matthieu Ricci, italien : son ouvrage intitulé : *la Connoissance de la Doctrine céleste*, est regardé comme un chef-d'œuvre ; certains Missionnaires d'un autre corps ont jugé qu'il n'avoit été composé qu'avec une assistance spéciale de Dieu : aussi a-t-il été l'instrument de bien des conversions. Il est auteur de plusieurs autres ouvrages moraux et scientifiques.

Les pères Lazare Catauro, Nicolas Longobardi, Didaque Pantoja, Alfonse Vaguoni, Emmanuel Diaz, Nicolas Trigault, Jules Aloni, Jean Terence,

Adam Schall , Jacques Rho , Ignace Dacosta , Louis Buglio , François Brancati , Martin Martini , Philippe Couplet , François de Rougemont , Ferdinand Verbiest , André Lobelli , Eméric de Chavagnac , François-Xavier d'Entrecolles , Joseph - Marie de Mailla , Dominique Parennin , et bien d'autres , depuis plus de cent cinquante ans , n'ont cessé de mettre au jour différens livres d'instruction et de piété pour les néophytes , ou de traduire ceux des langues étrangères qui ont paru les plus propres à les affermir dans la foi et nourrir leur ferveur ; tout ce qui est du ressort des mathématiques et des sciences abstraites dont cette nation fait une estime proportionnée à ses besoins , a été également développé dans des ouvrages séparés.

L'Empereur de la Chine a fait publier une collection immense de tous les ouvrages estimés de la nation , et composés par des lettrés célèbres sur différentes matières , depuis l'incendie des livres classiques des anciens sages et philosophes ; le nombre en monte à six cent mille. On a inséré dans cet amas prodigieux les trois livres de la *Religion chrétienne* les mieux dissertés et les mieux écrits au jugement de tous les savans de la nation et des Européens eux-mêmes.

FIN DU TOME ONZIÈME.

LE
C
C
LET
LET
LET
m
LET
LET
LET
MO
li
LET
la
S
LET
de
h
LET
LET
LET
la
N
ce
LET
la
So

TABLE

DES PIÈCES CONTENUES DANS CE VOLUME.

<i>LETTRE du père Parennin, missionnaire de la Compagnie de Jésus, au père***, de la même Compagnie,</i>	Page 1
<i>LETTRE du même au même,</i>	68
<i>LETTRE du même au même,</i>	104
<i>LETTRE du même, au père Duhalde, de la même Compagnie,</i>	129
<i>LETTRE du même au même,</i>	209
<i>LETTRE du même au même,</i>	226
<i>LETTRE du même au même,</i>	248
<i>MOTIFS du prince Jean pour embrasser la re- ligion chrétienne,</i>	289
<i>LETTRE du père Contancin, missionnaire de la Compagnie de Jésus, au père Etienne Souciet, de la même Compagnie,</i>	308
<i>LETTRE du père d'Entrecolles, missionnaire de la Compagnie de Jésus, au père Du- halde, de la même Compagnie,</i>	322
<i>LETTRE du même au même,</i>	342
<i>LETTRE du même au même,</i>	365
<i>LETTRE du père Parennin, missionnaire de la Compagnie de Jésus, au révérend père Nyel, de la même Compagnie, sous - pré- cepteur des Infans d'Espagne,</i>	374
<i>LETTRE du père Contancin, missionnaire de la Compagnie de Jésus, au père Etienne Souciet, de la même Compagnie,</i>	396

<i>LETTRE du père Premare , missionnaire de la Compagnie de Jésus à la Chine , au père *** , de la même Compagnie , . .</i>	Page 448
<i>LETTRE du père Etienne le Couteux , mission- naire de la Compagnie de Jésus , au père *** de la même Compagnie ,</i>	482
<i>LETTRE du père Contancin , missionnaire de la Compagnie de Jésus , au père Duhalde , de la même Compagnie ,</i>	517
<i>NOTICE des livres composés ou traduits en chinois par les Missionnaires ,</i>	569

FIN DE LA TABLE DU TOME ONZIÈME.

448

482

517

569

